

Université Victor Segalen Bordeaux 2

Année 2008

Thèse n°

THESE

pour le

DOCTORAT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX 2

Mention Sociologie

Présentée et soutenue publiquement

Le 21 avril 2008

Par **BOUDES Philippe**

Né le 2 novembre 1979 à Bordeaux

L'environnement, domaine sociologique

La sociologie française au risque de l'environnement

Membres du Jury :

M. André Micoud, Directeur de Recherche au MODYS-CNRS – Président

M. Raymond Murphy, Professeur Emérite à l'Université d'Ottawa – Rapporteur

Mme Florence Pinton, Maître de Conférence HDR, Univ. PARIS X – Nanterre – Rapporteur

M. Jean-Paul Deléage, Professeur Honoraire à l'Université d'Orléans

M. Charles-Henry Cuin, Professeur à l'Université Bordeaux II – Directeur de Thèse

THESE
pour le
DOCTORAT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX 2
Mention Sociologie

Présentée et soutenue publiquement

Le 21 avril 2008

Par **BOUDES Philippe**

Né le 2 novembre 1979 à Bordeaux

L'environnement, domaine sociologique

La sociologie française au risque de l'environnement

Membres du Jury :

M. André Micoud, Directeur de Recherche au MODYS-CNRS – Président

M. Raymond Murphy, Professeur Emérite à l'Université d'Ottawa – Rapporteur

Mme Florence Pinton, Maître de Conférence HDR, Univ. PARIS X – Nanterre – Rapporteur

M. Jean-Paul Deléage, Professeur Honoraire à l'Université d'Orléans

M. Charles-Henry Cuin, Professeur à l'Université Bordeaux II – Directeur de Thèse

Remerciements

Je tiens à remercier d'abord les chercheurs qui m'ont aidé à orienter cette recherche. C.-H. Cuin, pour la clareté et la rigueur de ses conseils, pour ses encouragements et sa patience à mon égard ; J.-P. Deléage, parce qu'il a bien voulu suivre mes travaux et m'a toujours permis de bénéficier de son regard en surplomb ; B. Kalaora et L. Charles, pour m'avoir accompagné dès le départ et être demeurés convaincus de la pertinence de ce travail ; F. Pinton, parce qu'elle m'a soutenu aimablement et a favorisé mon accueil au sein de l'équipe de ses collègues du LADYSS. Je tiens également à rappeler toute ma gratitude et ma sympathie à J.-G. Vaillancourt : outre son accueil toujours chaleureux, ses apports scientifiques m'ont souvent permis de ne pas perdre le fil de cette étude.

L'ensemble des chercheurs du LADYSS et particulièrement les membres du site de Nanterre ont joué un rôle important pour la réalisation de ce travail : je perçois les nombreuses discussions, scientifiques ou non, avec chacun et chacune, comme des échanges amicaux, bénéfiques et pour ainsi dire reposants et toujours bienveillants.

J'ai également eu la chance de rencontrer et de m'entretenir avec de nombreux sociologues de l'environnement au Québec, au Canada et en France. Je ne peux les nommer tous : ils ont accordé beaucoup de respect et d'intérêt à mes sollicitations pour les rencontrer ainsi qu'au bon déroulement des entretiens eux-mêmes, et je les remercie vivement.

Mais la science est surtout une activité sociale. Sans la joie de partager le temps qui scintille avec ma compagne et mes (beaux-)enfants, cette recherche n'aurait pu arriver à son terme. Le soutien de mes parents et beaux-parents, ma sœur et sa (grande) famille, fut lui aussi d'un grand secours dans les moments difficiles, d'une agréable compagnie dans les moments joyeux. Il reste encore mes amis, parisiens ou bordelais surtout : l'amitié ne s'arrête pas à une thèse, mais les thèses sont plus faciles avec elle.

Avertissement

Cette thèse a été soutenue le 21 avril 2008 à l'université Victor Segalen – Bordeaux 2. Le jury a attribué la mention très honorable avec ses félicitations à l'unanimité pour ce travail sur la sociologie de l'environnement.

Le présent mémoire est la version définitive, succédant au mémoire préalable à la soutenance. Cependant, aucune modification n'a été apportée afin de préserver l'aspect académique de ce travail, exceptée quelques corrections mineures sur la forme et la syntaxe.

Les membres du jury ont particulièrement apprécié la seconde partie revenant sur l'histoire des liens entre la sociologie et l'environnement au sens large ; ainsi que la quatrième partie visant à conceptualiser les effets de l'imposition d'une sociologie de l'environnement dans la structure des sciences les conséquences pour celle-ci.

La diffusion de ce mémoire nous paraît pertinente notamment pour combler le manque de manuel français présentant la sociologie de l'environnement ainsi que pour prolonger les réflexions contemporaines sur l'environnement, sur les liens entre les systèmes écologiques et ceux sociaux, voire sur certaines thématiques environnementales spécifiques.

A défaut de pouvoir imprimer nous même le présent document en quantité suffisante, nous proposons au lecteur de le faire imprimer pour en faciliter la lecture et l'invitons, le cas échéant, à en destiner un exemplaire à sa bibliothèque ou son centre de documentation.

Introduction :

L'environnement, un champ sociologique ?

p. 11

Première Partie :

La sociologie et le milieu naturel

p. 43

Deuxième Partie :

L'approche sociologique de l'environnement

p. 171

Troisième Partie :

La sociologie française de l'environnement

p. 263

Quatrième Partie :

L'impact de la sociologie de l'environnement

p. 391

Conclusion :

L'environnement, domaine sociologique

p. 461

Introduction :

L'environnement, un champ sociologique ?

Chapitre I : *Une posture*

A - La nature et l'environnement, forces sociologiques

La véritable socialisation de la nature qui s'est accélérée dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle a révélé les interconnexions entre les activités humaines et les logiques écologiques, faisant de l'environnement une thématique phare des enjeux scientifiques et politiques et l'entraînant au cœur des préoccupations contemporaines. Réciproquement, depuis que l'environnement est entré sur la scène politique, médiatique, civile et économique, c'est-à-dire dans la sphère sociale, il est devenu, nécessairement, un objet d'étude pour les sociologues ; et ceci indépendamment de l'intérêt que ceux-ci lui portaient ou lui portent encore.

Jusqu'à présent, les sociétés occidentales et leur tradition scientifique générale, inspirée de la science galiléenne et newtonienne, ont presque toujours séparé les deux éléments, la société et la nature, pour les étudier chacun indépendamment de l'autre, « introdui[sant] un abîme entre le domaine de l'action humaine et celui des lois de la nature » (Bourg, 1993 : 7 ; cf. également Maréchal, 1993). La récente prise de conscience des dommages causés par certaines activités humaines sur ce milieu naturel a eu pour conséquence de mettre en question cette séparation, en la présentant comme une construction sociale voire en l'abolissant totalement. Il apparaît qu'une telle reconnaissance des « problèmes » d'environnement a d'abord été impulsée par les sciences naturelles, mais bien des penseurs ont su associer ces préoccupations environnementalistes à des thématiques

sociales, comme la technique, la population, les systèmes scolaires et médicaux et plus généralement aux limites d'une civilisation industrielle, de son système de pouvoir, de ses technosciences, en un mot d'une société et d'une humanité de plus en plus inhumaine et mécaniste (Duclos, 2006 : 9 ; Juan, 2001). Cette association des préoccupations environnementales et des questionnements sociaux pourrait d'ailleurs définir l'écologie politique ; elle s'impose en tous cas comme l'une des composantes de ce changement de millénaire : « il apparaît que notre question sociale en cette fin de siècle et au siècle suivant sera la question naturelle » (Moscovici, [1993] 2002b : 23).

Certes, comme la plupart des universaux anthropologiques, l'environnement est apparu avec l'humanité elle-même : les sociétés passées ont toutes eu à faire à des problèmes d'ordre écologique. Quelques exemples sont proposés par Broschimmer ([2002] 2003), à propos de la surexploitation de bois dans la Grèce antique ou sur la mythique île de Pâques, ou plus récemment d'amenuisement des populations de bisons polonais durant la seconde Guerre Mondiale. Ce sont des exemples des destructions humaines de la nature. D'autres exemples sont encore plus célèbres, mettant cette fois la nature dans le rôle de la force cruelle : du mythique engloutissement de l'Atlantide par les eaux, à la plus tangible destruction de la vie humaine par les cendres du Vésuve, ou encore le séisme de 1755 mis en vers par Voltaire (1756). Mais au vu des conditions actuelles, et notamment parce que l'environnement est devenu une menace causée par l'interaction des activités humaines *et* des forces naturelles, « la situation semble – à moins que notre intérêt propre ne nous aveugle – s'être dramatiquement détériorée » (Luhmann, 1993 : 77).

Non seulement les révolutions philosophiques, scientifiques et industrielles qui prirent leur essor dès la fin du Moyen-âge (Gimpel, [1975] 1994) donnèrent aux activités humaines toujours plus de puissance et de portée spatiale pour faire de l'ensemble des forces humaines et sociales une « 'force géologique planétaire' dont [l'écologue] Vernadsky avait conscience dans ses derniers ouvrages » (Deléage, 1991 : 70 ; Vernadsky, 1945) ;

« [Comme si] la société humaine planétaire, en tant que gigantesque masse vivante imprégnée de technique, [n'avait] plus rien à voir avec une entité politique ou politisable [et était] seulement un phénomène géologique, ou géobiologique, voire géotechnologique » (Duclos, 2006 : 9).

Dans le même temps cela a permis de reconnaître dans la nature elle-même une *force sociologique* que la sociologie ne pouvait plus ignorer.

Et pourtant quoi de plus dissemblable, *a priori*, que l'environnement et la sociologie. Le premier, sans doute parce qu'ayant été d'abord mis au jour par des biologistes, des agronomes et des écologues a été rapidement rangé dans le domaine des sciences naturelles : le mérite de la découverte s'est vu prolonger par une forme de légitimité dans la primauté de l'étude. Plus généralement, l'ensemble des problèmes d'environnement, et avant tout les pollutions et les modifications climatiques, sont associés aux sciences naturelles *lato sensu*. Les sciences sociales et les phénomènes humains ne sont pas ou peu envisagées pour le traitement de ces questions. Ainsi de l'ouvrage de la collection « Que sais-je ? » sur *L'environnement* (Vernier, 1993), lequel n'aborde que les aspects physico-chimiques des questions d'environnement. Ainsi encore des premiers travaux d'écologie ciblant les milieux où l'empreinte de l'homme était absente ou discrète (Kalaora & Larrère, 1989 : 87). Ainsi enfin des groupes d'experts sur le changement climatique où les sciences sociales, bien que de plus en présentes (Vaillancourt, 1996), sont encore sous-représentées.

Qui plus est, alors qu'il est de bon aloi de parler des sciences de l'environnement, le statut scientifique de la sociologie est encore débattu et les sciences sociales apparaissent toujours à la fin des traités d'épistémologie ou de philosophie des sciences, à la manière d'un boulet venu freiner l'élan des réflexions sur les sciences (Andler *et al.*, 2002, notamment le tome II, pp. 678 *sq.*). Sans détailler ces idées encore trop courantes, on citera deux exemples. *L'histoire mondiale des sciences* de Ronan ([1983] 1988), bien qu'elle ne s'enferme pas dans une définition restrictive de l'activité scientifique, ne fait pas référence à la sociologie ni à ses penseurs¹. Une autre *Histoire de la science*, antérieure de quarante années (Rousseau, 1945), laisse le même vide² alors même que son auteur insiste, dès la préface, sur le phénomène social qu'est la science, et cite Comte en exergue³. Rappelons tout de même que de nombreux travaux (par exemple Boudon, [1984] 1991⁴ ou Cuin, 2000 pour ne citer qu'eux) insistent sur l'existence de correspondances entre les critères scientifiques des sciences naturelles et les démarches et résultats des sciences sociales.

¹ Une seule référence à Comte dans la partie sur les statistiques (Ronan, [1983] 1988 : 613), une autre à Marx sur le refus de Darwin de signer la préface de la version anglaise du *Capital* (*ib.* : 558).

² Trois pages sur le positivisme comtien (Rousseau, 1945 : 525 *sqq.*), deux pages sur la vision mécaniste de l'évolution de Spencer (*ib.* : 685 *sq.*).

³ « L'histoire de la science, c'est la science même. » Comte, cité par Rousseau, 1945 : 7

⁴ Notamment page 89 sur la production de lois conditionnelles en sociologie de l'action collective comme critère de scientificité.

L'environnement ne devait pas s'ouvrir aux sociologues, doublement mis à l'écart par la forte connotation naturaliste de cette thématique de recherche et par la méfiance de ses spécialistes envers les « sciences » sociales. Mais la sociologie n'a pas non plus fait place à l'environnement : ayant acquis patiemment son statut de science du social après avoir démontré la spécificité d'une réalité sociale *sui generis*, elle n'a pas souhaité tout remettre en question à peine quelques décennies plus tard. Pourtant, en laissant intacts de tels constats et de telles appropriations disciplinaires, on délaisse la spécificité des phénomènes eux-mêmes, et nous ne voulons pas croire que le but de la science soit celui de découper le réel en morceau pour le distribuer ensuite – le donner en pâture – à différents spécialistes. D'ailleurs de nombreuses tentatives ont voulu dépasser les frontières des sciences et de leurs objets, avec des succès plus ou moins flagrants et des présupposés plus ou moins tenables. Et qu'importe s'il s'agit de neurosciences cognitives, de sociobiologie ou même de géographie ou d'écologie : l'essentiel est de ne pas se limiter au strict découpage des choses telles qu'elles se donnent à voir mais d'aborder les phénomènes dans leur complexité.

L'approche sociologique de l'environnement n'est peut-être pas cette science qui réussira à dépasser l'ensemble de ses consœurs pour formuler une nouvelle structuration des sciences – et pas nécessairement un nouveau découpage – mais elle peut certainement contribuer à de telles réflexions. Elle s'y est employée dès ses premiers travaux. A tel point qu'un article des étasuniens Catton & Dunlap (1978a) ne vise pas autre chose que l'absorption de la sociologie par une sociologie de l'environnement consciente des intrications complexes des phénomènes sociaux et naturels. Ou encore, d'un point de vue plus général, le sociologue Morin a toujours prôné l'ouverture de l'éventail disciplinaire de chaque chercheur à travers la quête d'un « paradigme perdu » qui l'aura poussé à rédiger une suite de manifeste tout à la fois d'épistémologie, de méthodologie et d'éthique de la science.

D'ailleurs, ce qui est commun à l'ensemble des entreprises sociologiques et sociales de reconnaissance du monde naturel, c'est l'importance accordée à la pertinence de l'association du biologique et du social, au moins du point de vue de la définition de ce qui est humain.

« Nature et société ne s'excluent pas mutuellement, écrit par exemple Moscovici (1972 : 39). La première nous comprend, résultant de notre intervention. La seconde existe partout : elle n'est pas née avec l'homme, et rien ne laisse supposer qu'elle mourra avec nous. L'homme se situe à la confluence de

leur structure et de leur mouvement : biologique parce que social, social parce que biologique, il n'est pas le produit spécifique de l'une ou de l'autre. »

Autrement dit, « il faut remettre en question la vieille opposition entre la nature et l'artifice, penser l'homme dans et hors de la nature, et la nature comme produit et comme condition. Cela suppose une reformulation des approches scientifiques de la nature » (Kalaora & Larrère, 1989 : 82).

B - La sociologie, science du social ?

Il ne suffit pourtant pas de dire que l'environnement doit s'ouvrir aux sociologues ou que la sociologie doit s'évertuer à considérer l'environnement pour qu'effectivement la sociologie aborde les problématiques environnementales. D'abord, « la sociologie était fort mal préparée à une telle tâche » (Luhmann, 1993 : 73) et ce n'est pas le dessein de ce travail que d'exhorter les sociologues à traiter ces questions : malgré l'urgence de comprendre et d'expliquer les logiques à l'œuvre dans les phénomènes environnementaux, on ne peut pas forcer une discipline, *a fortiori* la sociologie et sa posture critique, à se focaliser sur un domaine plutôt qu'un autre. Ce qui est possible, par contre, c'est d'appréhender la manière dont les sociologues sont liés, peu ou prou, à cette incursion de la nature dans la sphère sociale qu'a entraînée la reconnaissance de l'environnement comme interaction des phénomènes naturels et sociaux. Ce qui nous paraît pertinent, c'est d'analyser les réflexions sociologiques passées et présentes sur les liens entre les sociétés humaines et leur milieu naturel, entre les logiques sociales et celles écologiques. Cela permettrait sans doute de mieux comprendre non seulement la sociologie *et* l'environnement, mais également de caractériser ce que l'on peut d'ores et déjà nommer la sociologie *de* l'environnement.

Or, un rapide tour d'horizon des liens entre sociologie et environnement effectué quelques années auparavant (Boudes, 2002) a débouché sur un constat mitigé des entreprises d'association des deux entités. D'une part, la sociologie française ne comptait pas de sociologues de l'environnement, et d'autre part, paradoxalement, le domaine était en plein développement partout ailleurs – *i.e.* dans les autres foyers sociologiques traditionnels, mais également dans quelques autres pays. Ce paradoxe français, où la sociologie paraît bien portante mais dont un domaine reconnu ailleurs est absent, d'aucuns l'attribuent rapidement à

l'héritage durkheimien, à l'emprise d'une tradition sociologique d'explication sociale des faits sociaux, excluant par là tout lien avec ce qui ne serait pas strictement social, d'autres préfèrent s'en prendre à l'administration française de l'environnement, certains au caractère idéologique que revêt particulièrement celui-ci dans l'hexagone, d'autres encore l'attribuent à l'englobement d'une approche sociologique de l'environnement par la sociologie des sciences et des techniques. Tous, à divers degrés, reconnaissent la pertinence du domaine au plan international, mais aucun ne le voit émerger en France.

Quelques éléments nouveaux permettent cependant de faire l'hypothèse d'une existence de plus en plus avérée d'un domaine de sociologie de l'environnement en France. Par exemple, en 2004, lors du premier congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS) un réseau de chercheurs se constitue, le réseau thématique 38 (RT38) intitulé « sociologie de l'environnement et des risques⁵ ». Quelques semaines plutôt, un autre colloque permettait aux sociologues français de rencontrer leurs homologues allemands de la section « écologie et sociologie » de l'Association Allemande de Sociologie (DGS), et par là d'assimiler cette réunion à un échange de savoirs entre sociologues de l'environnement allemands et français. Bref, un domaine se constitue, et le second congrès de l'AFS en 2006 marquera le dynamisme du RT38, à tel point qu'un *Manuel de Sociologie de l'Environnement* est en cours de préparation par des chercheurs français (Collectif, à paraître).

Quant aux travaux internationaux, leur dynamisme ne faiblit pas non plus, bien au contraire. Notre itinéraire scientifique nous avait fait quitter la France pour le Québec, dont la position d'interface entre travaux francophones et études nord-américaines a permis de nous faire connaître cette sociologie de l'environnement sous un nouvel angle, tout à la fois historique (Vaillancourt, 1996), mais également appliqué (Tessier & Vaillancourt, 1996 ; Dumas *et al.*, 1999), voire engagé (Vaillancourt, 1982a). Le recours à des travaux fondateurs, comme ceux de Catton & Dunlap (1978a) ou Buttel (1986, 1987), et la découverte de *Handbooks* dont la parution ne devait qu'augmenter durant le début des années 2000, présentaient dès lors une sociologie de l'environnement en bonne et due forme, tout à fait instituée si ce n'est déjà « canonisée » (Foster, 2002).

Si le foisonnement de travaux, indépendamment de leurs résultats, ne permettait plus de douter de la capacité de la sociologie à considérer l'environnement, les difficultés de la sociologie française paraissaient plus flagrantes encore. Celle-ci avait pourtant pris position assez tôt face aux questions d'environnement, avec les écrits de Moscovici (*e.g.* [1968] 1977,

⁵ Cf. le site internet de ce réseau : <http://rtf38afs.free.fr>.

1972, 1974), Morin (e.g. 1973, 1977), ou plus tard Touraine et ses condisciples (Touraine *et al.*, 1980) pour ne citer que les plus célèbres, mais la mayonnaise, pour ainsi dire, n'a pas pris. Elle a pourtant pris ailleurs : les sociologies étasunienne, canadienne et québécoise, les sociologies nord européennes ou encore japonaise ont toutes abordé de près ou de loin la thématique de l'environnement entre la fin des années 1970 et le début des années 1990 et ont rapidement considéré l'environnement comme un domaine de la réalité sociale pour en faire, suivant cette logique, une sociologie spécifique.

On pourrait arguer qu'il existe des divergences entre ces entrées nationales. Elles se remarquent déjà dans l'énonciation même du domaine sociologique de l'environnement où le terme d'environnement est, dans presque tous les cas, associé à un terme complémentaire. On a dit plus haut qu'en France un réseau de chercheur existait sous l'intitulé de « sociologie de l'environnement *et* des risques » ; on trouve aux Etats-Unis le comité « Environnement *et* technologie » ; ou encore « Environnement *et* développement durable » pour le groupe francophone ; et dans une moindre mesure « Environnement *et* société » pour son homologue européen. Mais l'ensemble de ces comités de recherche d'associations savantes a un même dénominateur, l'approche sociologique de l'environnement.

Il ne fait aucun doute que ces approches sociologiques de l'environnement possèdent d'autres points communs, dont celui de la difficulté de s'inscrire *in extenso* dans leurs propres contextes nationaux. Il en est ainsi des sociologues américains qui ont vu nier la problématique environnementale par le nouveau gouvernement Reagan en 1980, tout comme les sociologues français ont vu opposer par le Ministère de l'Environnement⁶ un environnement purement technique et ingénierial à leur conception sociale de celui-ci. Une comparaison internationale de la construction de chaque domaine de sociologie de l'environnement dans chaque pays aurait d'ailleurs été un travail ambitieux et pertinent. Mais comment comparer des domaines scientifiques déjà institués avec d'autres à peine émergents ? A quoi bon mêler la France à ces comparaisons si l'on ne peut pas même y distinguer une sociologie de l'environnement institutionnalisée ?

L'ensemble de ces observations nous a conduit à questionner les liens de la sociologie avec l'environnement à partir de trois entrées : une recherche historique, un exposé des travaux contemporains, et un examen du retard français en la matière. En somme, l'objet de

⁶ Nous reviendrons plus loin sur les différents « Ministères de l'Environnement » français et leurs dénominations (cf. Chapitre VIII). L'expression de Ministère de l'Environnement renvoie ici aux différents Ministère et Sous-secrétariats d'Etat chargé de l'environnement que la France a connu depuis 1971.

ce travail se résume à une investigation *hic et nunc* de l'état de la sociologie de l'environnement. *Ici*, c'est-à-dire du point de vue de la sociologie française, car nous savons combien l'emprise d'une tradition nationale de recherche dans une discipline comme la sociologie est encore prégnante malgré les constats d'une mondialisation des échanges, des informations et des recherches. *Maintenant*, car ce travail est concomitant de l'institutionnalisation de la sociologie française de l'environnement, et il participe à celle-ci, ne serait-ce qu'en reconnaissant le retard de ce domaine national par rapport à ses homologues nationaux et internationaux. Il se veut également un panorama des recherches en sociologie de l'environnement telles qu'elles se donnent à voir à un jeune chercheur français. Nous ne nous masquons pas le souhait d'affirmer toujours plus le positionnement de l'approche sociologique de l'environnement et de lui donner une relative importance dans la sociologie, d'où la place que nous faisons par exemple au réseau français susmentionné et qui nous semble à même de participer à la réalisation de cet objectif ; plus humblement nous avons aussi voulu rendre compte de ce domaine parce que cela n'avait pas encore été fait. Si, comme y insistent la plupart des énoncés épistémologiques classiques ou plus contemporains les sciences progressent par accumulation, alors il faut d'abord ne serait-ce qu'esquisser une base solide, des fondations, à partir desquelles l'accumulation sera possible. Reprendre l'histoire des liens entre la sociologie et le milieu naturel ou l'environnement, présenter une partie des travaux internationaux, des objets et des démarches en sociologie de l'environnement, et rassembler la plupart des travaux de sociologues français dans un seul et même document c'est déjà, dans cette optique, produire de la connaissance.

C - Pour un panorama de la sociologie de l'environnement

Nous ferons donc l'hypothèse que la sociologie n'a jamais complètement exclu de ses réflexions l'environnement en tant qu'interaction des sociétés humaines avec leurs écosystèmes. L'idée selon laquelle la sociologie serait bornée à l'étude d'une réalité sociale *sui generis* et strictement définie, vision défendue par les sociologues comme par leurs adversaires, n'est pas tenable ; qui plus est, elle serait incompatible avec une sociologie de l'environnement comme domaine. Le paradigme du social tel que défendu par une partie des travaux de Durkheim, lorsqu'il ne rejette pas complètement l'environnement en fait au mieux un prétexte, servant par exemple l'étude des mouvements sociaux et des politiques publiques.

Par contre, une sociologie de l'environnement implique la prise en compte d'un environnement qui ne soit plus un prétexte pour l'activité sociale mais qui soit considéré pour ce qu'il est : un ensemble de phénomènes causés par des phénomènes naturels et sociaux, et par là irréductibles au seul social.

C'est assurément ce qui s'avèrera le plus délicat à montrer. Lorsque nous reviendrons sur les objets de la sociologie de l'environnement, et surtout sur l'histoire des liens entre sociologie et milieu naturel, nous ne pourrons que constater les difficultés à énoncer une sociologie non strictement sociale. Le sociologue est programmé pour socialiser les phénomènes qu'il rencontre. Montrez-lui la nature, il en fera soit un facteur anodin⁷, soit un environnement social. Cette ambiguïté du rôle de la nature sur la société sera traitée dans la première partie, et les questionnements d'un Jean-Jacques Rousseau sur la marche à suivre pour l'étude des sociétés humaines nous en donne un avant-goût :

« Car comment connaître la source de l'inégalité parmi les hommes, se demande le philosophe française (Rousseau, [1755] 1992 : 70), si l'on ne commence par les connaître eux-mêmes ? et comment l'homme viendra-t-il à bout de se voir tel que l'a formé la nature, à travers tous les changements que la succession des temps et des choses a du produire dans sa constitution originelle, et de démêler ce qu'il tient de son propre fond d'avec ce que les circonstances et ses progrès ont ajouté ou changé à son état primitif ? »

Mais ce travail historique ne devra pas se limiter à une relecture des travaux pionniers de la sociologie dans le seul but de tester la limitation du social à lui-même, et plus simplement, dans un même mouvement, de « verdir » les classiques. Tant qu'à reprendre l'histoire de la sociologie, on cherchera à cerner les sources d'inspirations d'une approche sociologique de l'environnement. Deux courants sociologiques, assez ouverts pour s'intéresser à la prise en compte du milieu naturel des sociétés et assez riches pour être toujours reconnus, sont en position de prétendre à ce rang d'inspirateur de la sociologie de l'environnement.

Le premier est européen : la morphologie sociale est justement cette branche de la tradition durkheimienne qui aura pour véritable mission de défendre ce que l'on pourrait

⁷ ... « as if nature did not matter » pour reprendre l'expression de Murphy, 1995.

nommer les limites de la réalité sociale, c'est-à-dire l'interface du social avec le naturel, incarné par les dispositions spatiales des sociétés et leurs capacités à se défendre ou se défaire de l'influence des aléas naturels, dont le climat. Le second est nord-américain : l'écologie humaine, en tant qu'elle vise à expliquer les phénomènes sociaux par leur organisation spécifique dans l'espace et dans le temps, influencée dans cette posture par l'écologie, fournira un ensemble d'éléments théoriques et empiriques qui entraînera le regard du sociologue sur les conditions matérielles des sociétés.

Que l'on ne s'y trompe pas cependant : la morphologie sociale accomplira sa mission avec succès, revendiquant la construction sociale des influences spatiales et géographiques des sociétés, écartant par là les prétentions de la jeune géographie humaine à expliquer les formes des sociétés par leurs déterminants telluriques ; quant à l'écologie humaine, son développement se heurtera à un fonctionnalisme dont l'appareillage théorique s'opposera farouchement à toute explication de l'organisation sociale autre que la sienne. C'est pourtant elle, grâce à un renouveau de ses idées permis par la montée des préoccupations écologiques elles-mêmes, qui servira les premiers développements étasuniens de sociologie de l'environnement.

Ces premiers développements, ces travaux fondateurs de l'*environmental sociology* des années 1970, nous les présenterons dans un second temps. Ce sera l'occasion de revenir sur les figures du domaine, sur son déploiement international, sur près de quarante ans de sociologie de l'environnement et sur la légitimité de considérer ce domaine au même titre que les autres. Au récit historique on associera ainsi une présentation contemporaine et l'on se risquera même à vérifier la spécificité des objets et des démarches d'analyse de la sociologie de l'environnement. Bien d'autres spécialités sociologiques, après tout, considèrent elles aussi l'environnement dans leurs travaux : ne l'appréhendent-elles pas autant que ce domaine sociologique de l'environnement dont on voudrait faire croire qu'il serait le seul à même de revendiquer cette thématique ? La sociologie rurale, celle des mouvements sociaux, ou plus récemment la sociologie des risques ne sont-elles pas déjà des approches sociologiques de l'environnement ? Nous ne le pensons pas. Elles ont été, à un moment ou l'autre, confrontées à cette problématique de l'interaction des phénomènes sociaux et naturels, mais elles n'en ont pas fait leur thématique, soit qu'elles n'en avaient pas les capacités théoriques, soit qu'elles n'ont pas su y voir une problématique porteuse, soit qu'elles ne sont plus elles-mêmes des domaines mais des cadres d'interprétations. A l'inverse, parce qu'il existe un consensus des

sociologues de l'environnement sur leurs objets de recherche et leur démarche d'analyse, leurs intérêts convergents peuvent *faire* domaine sociologique.

Cette présentation de la sociologie de l'environnement permettra de préciser ensuite les contours de la constitution française de ce domaine. Après tout, jusqu'à récemment, connaissiez-vous des sociologues français de l'environnement, des sociologues prétendant appartenir à ce domaine et en mesure d'énumérer les marqueurs concrets de celui-ci ? Si notre travail s'est trouvé facilité par la constitution du réseau de chercheurs au sein de l'AFS, ce seul caractère extérieur de l'institutionnalisation de l'approche sociologique de l'environnement ne pouvait pas faire domaine à lui tout seul. Il faut davantage le considérer comme un symbole, comme l'aboutissement d'une lente maturation que nous détaillerons, avec ses échecs, ses avancées, ses excès parfois. Et puisqu'à lui seul ce réseau ne peut faire domaine, il faudra chercher ailleurs les révélateurs de l'appréhension sociologique de l'environnement : ces preuves de la constitution d'un domaine, on les trouvera dans l'ensemble des caractères extérieurs de l'approche sociologique de l'environnement, c'est-à-dire non seulement dans son institutionnalisation, mais également dans son activité même, dans le déploiement de ses productions dans l'enceinte sociologique et dans les marqueurs sociaux de l'organisation scientifique. Et quitte à proposer une sociologie de la sociologie française de l'environnement, nous irons jusqu'à revenir sur ce fameux retard que nous remarquons plus haut, reprenant la construction sociale et scientifique de l'environnement en France pour y trouver les obstacles qui ont fait de l'environnement, pendant trop longtemps, cet impensé de la sociologie française (Charles & Kalaora, 2003).

D - Par delà la sociologie, l'environnement

Une histoire, un panorama, une sociologie : il ne manquera plus qu'à aborder les effets de la prise en compte sociologique de l'environnement et ceux de la sociologie de ce domaine que nous proposons. Ce sera l'objet de la troisième partie que d'étudier l'impact d'une sociologie de la sociologie de l'environnement et les conséquences de la reconnaissance de l'environnement non plus seulement pour la sociologie mais également pour l'ensemble des sciences.

Pour le premier, nous opterons pour une relecture de la sociologie des sciences contemporaines du point de vue de notre effort de mettre en avant les caractères extérieurs de l'approche sociologique de l'environnement. Bien que nous présentions ci-après le

positionnement général de cette recherche du point de vue de la sociologie des champs, il nous a paru opportun de rappeler les liens que ce travail entretient avec la sociologie de la science dont il demeure, d'une certaine manière, une application empirique. Nous n'avons pas su trouver dans la sociologie des sciences contemporaine de démarche applicable à la validation ou la réfutation de notre hypothèse : la recherche des caractères extérieurs telle que Durkheim la décline s'est révélée une bien plus sympathique compagne de route, tout en gardant la pertinence des attributs de ses consœurs de la sociologie des sciences. Avec le recul, nous nous sommes rendu compte que l'approche non réductionniste proposée par Berthelot (2000, 2002, 2003) aurait également pu nous servir de guide, et par là nous éviter de rabâcher la formule selon laquelle tout se trouvait chez les classiques. Qu'importe cependant puisque les résultats seront là : si la démonstration de l'existence du domaine s'appuie sur un Durkheim plutôt que sur un autre, cela nous a permis de redécouvrir un de ces « barbus » que l'on juge souvent trop rapidement à partir de ce qu'on en dit, et non pas de ce qu'on en a lu.

Le second point, que nous lierons avec le premier *via* une réflexion sur la place et l'apport de l'épistémologie dans notre recherche, ouvre par contre les portes de l'avenir. Il veut prendre au mot ce que Catton & Dunlap suggèrent dans un article fondateur de la sociologie de l'environnement (Catton & Dunlap, 1978a) : l'émergence d'un nouveau paradigme en sociologie, que les auteurs qualifient d'environnemental puis d'écologique. Pourquoi ces auteurs utilisent-ils le terme significatif de paradigme, et comment notre recherche se situe-t-elle par rapport à cette ambition de révolution paradigmatique ? Il est clair que l'environnement a joué le rôle d'une « anomalie » pour les sciences et entraîné sans doute, en suivant, une période de crise dans les sciences, à tel point qu'il est contemporain de la notion d'incertitude et que dire des problèmes d'environnement qu'ils annoncent un avenir incertain relève du pléonasme.

Or, nous sommes convaincus que l'heuristique que suggèrent l'environnement et la multitude de phénomènes nouveaux dont il permet l'étude par les sociologues dépasse la seule science sociologique et doit s'en référer à la structure même de la science et de ses découpages. L'ouverture de la sociologie aux milieux naturels des sociétés d'une part, et d'autre part l'ambition que revendique une partie de l'écologie d'intégrer les phénomènes humains dans la compréhension des écosystèmes, ces deux forces nous ont amené à distinguer, dans l'antique séparation de la nature avec la société – et de leurs sciences respectives – une troisième réalité propre, l'environnement, qui se donne à voir non seulement

en tant qu'il est l'interaction même de la nature avec la société, mais également parce qu'il se compose lui-même de phénomènes non réductibles à la nature ou à la société.

Trois moments de notre réflexion se dessinent alors, que nous pouvons ramener à trois questions fondamentales : qu'est-ce que la sociologie de l'environnement, d'où vient-elle, vers où nous entraîne-t-elle ? Nul programme ne saurait être plus complet, souhaiterions-nous affirmer. Cependant, que le lecteur ne s'y trompe pas : l'objet premier de ce travail fut de cerner la sociologie de l'environnement en tant qu'elle se donne à voir en France. Tel est bien, nous l'espérons, l'apport majeur de cette étude : non pas que cela n'eut pas été fait avant nous, mais parce que les documents sur le sujet nous sont apparus plus succincts, et déjà datés. C'est le risque d'une telle recherche qu'une fois mise entre les mains d'un lecteur elle ne soit plus qu'une photographie datée. C'est pourtant une partie de l'activité scientifique que de synthétiser l'état de la recherche à un moment donné. Sur ce point, les réflexions sur la question du retard de la sociologie française vis-à-vis de ses homologues nationaux et internationaux ne cherchent pas à proposer à tout prix une problématique afin d'égayer la simple synthèse descriptive, mais elles font partie intégrante de cette synthèse. Enfin, parce que cette synthèse a été réalisée au moment même où la sociologie de l'environnement s'est officialisée en France, cela lui donne peut-être une plus grande valeur historique que les rapports et tentatives similaires passés.

Les parties sur l'histoire du traitement sociologique du milieu naturel et sur la sociologie internationale de l'environnement elle-même, parce qu'elles auraient nécessité un travail de relecture des ouvrages majeurs et mineurs en sociologie et sociologie de l'environnement, ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Par contre, parce qu'elles reviennent sur des données de seconde main et qu'elles accordent une large place à des courants parfois traités avec indifférence, comme la morphologie sociale que la première partie tâche pourtant de faire rivaliser avec l'écologie humaine, ou parfois inconnus en France, comme les travaux de Schnaiberg présentés dans la seconde partie, elles se veulent également des travaux originaux et pertinents en eux-mêmes, occupant presque un tiers de ce volume pour la partie proprement historique, un quart pour les développements contemporains et les objets et démarches du domaine.

La dernière partie ne correspond, quant à elle, qu'à un petit quart de la totalité de ce mémoire. Mais parce qu'elle revient sur une sociologie des sciences elle-même controversée par ses tenants et ses adversaires, et qu'elle esquisse un véritable paradigme englobant tout à la fois et au même niveau les réalités naturelles, sociales et environnementales, cette dernière

partie est au moins aussi importante que les autres. Elle ouvre de véritables perspectives de recherche tout en tâchant de ne pas être encore trop contraignante dans ses propositions.

Avant de présenter la trame de fond de notre recherche qu'est la sociologie des champs scientifiques, qu'elle se revendique de Bourdieu ou de Whitley, un dernier mot encore : une partie de ce travail a bénéficié de nombreux retours, dont ceux d'étudiants des universités de Nanterre, Bordeaux II et Rouen. La principale question que soulevaient ces derniers touchait à « l'engagement » des cours que nous leur proposons : qui dit environnement, dirait nécessairement protection de l'environnement. Nous ne croyons pas que ce travail pêche par un positionnement de ce type ; et c'est sans doute pour se dégager d'un tel positionnement, dont aurait craint qu'il nous fit mélanger notre engagement scientifique avec nos convictions personnelles, politiques et/ou écologistes, mais aussi pour combler cette absence de positionnement, que ce mémoire est rédigé sous une forme quasi-pédagogique. L'engagement qu'il revendique est en faveur d'une sociologie de l'environnement et de sa diffusion, d'où l'insistance avec laquelle nous rappelons, régulièrement, les preuves qui vont permettre de donner vie à ce domaine et à son ambition de poser un regard sociologique sur une perspective environnementale.

Chapitre II : *Une démarche*

A - Apports de la sociologie des champs

1 - Présentation

La première partie de l'introduction définit nos objectifs. Nous entrons désormais dans le vif du sujet en précisant le cadre général de notre approche, quitte à aborder déjà quelques observations sur lesquelles nous reviendrons plus loin. L'intérêt des sociologues pour l'environnement est présent dès les années 1970 et se renforce dans les années 1980 pour se structurer en domaine spécifique dans la plupart des associations de sociologie internationales, régionales et nationales durant les années 1990. Cependant, la sociologie française n'apparaît pas s'intéresser autant à l'environnement que les autres sociologies nationales, et ce manque d'intérêt conduit à l'absence de réseau spécifique au sein de l'association nationale jusqu'en 2004.

Des travaux ont d'ailleurs cherché à dessiner les contours d'une sociologie de l'environnement en 1990 (Vourc'h & Mormont), 1993 (Mormont & Mougnot), 1996 (Maresca & Poquet) ou 1998 (Deverre) pour les plus anciens sans jamais pouvoir conclure à l'existence formelle du domaine (cf. chapitre X, A). Des chercheurs ont également souhaité s'inscrire dans ce champ, mais ils ont conclu au mieux à l'immaturation d'une sociologie de l'environnement, au pire à l'incapacité de la sociologie française d'accepter une sociologie de l'environnement (cf. chapitre X, B).

Pourtant, la plupart des conclusions de ces travaux et chercheurs ne tiennent pas : nous montrerons qu'il est possible de cibler les objets de la sociologie française de l'environnement et de s'assurer par là que des sociologues français les étudient ; que l'argument de l'hétérogénéité des approches théoriques ne tient plus face à la transversalité des démarches d'analyse de l'environnement ; et que l'idée selon laquelle les sociologues français n'appréhendent que l'aspect social de l'environnement est, là encore, invalide.

Tout porte à croire que la sociologie française de l'environnement peut exister, et du point de vue des caractères extérieurs d'un domaine scientifique, nous montrerons encore qu'elle existe. Elle a son réseau de chercheurs, ses postes et enseignements, une forme de visibilité dans les bases de données de publication, et même ses rayons de bibliothèques.

Les premiers travaux et chercheurs s'interrogeant sur la réalité de la sociologie de l'environnement n'ont pas négligé l'aspect cognitif du domaine (objets et théories) ni son pendant matériel (caractères extérieurs) : ils ont cependant donné trop peu de poids au facteur social alors que c'est ce dernier qui freina la constitution du champ. Seul Kalaora (1998) insiste sur cet aspect social, et au contraire relativise les facteurs cognitifs et institutionnels. En considérant la construction sociale de l'environnement en France et son lien avec la sociologie, on remarque que l'appréhension technocratique et interdisciplinaire de l'environnement a accentué les obstacles de l'appréhension de l'environnement par la sociologie française et sa reconnaissance par la discipline en question.

Cela rejoint l'analyse des transformations des liens de l'environnement avec différents domaines sociologiques (chapitre VIII) et conforte la projection d'une sociologie de l'environnement spécifique. La position de la sociologie de l'environnement au sein de l'ensemble des domaines sociologiques est notamment justifiée parce qu'aucun autre champ n'a revendiqué l'environnement comme une thématique propre.

Ainsi, le « retard » pris par rapport aux autres sociologies nationales, régionales ou internationales de l'environnement n'a pas nécessairement induit une construction « anormale » du domaine français. On pourra lire l'avènement de la sociologie française de l'environnement comme la construction « normale » d'un domaine scientifique. Par normale, on entendra simplement que la sociologie de l'environnement française (mais également internationale) a suivi des voies classiques et déjà analysées dans la construction de son objet d'étude, de son domaine scientifique, de son champ, tout comme elle possède les caractères extérieurs normaux ou légitimes d'un domaine scientifique. Elle ne révolutionne, du point de vue de son inscription dans la sociologie, ni la sociologie, ni l'appréhension de la création des

domaines scientifiques. C'est cette idée que nous voulons détailler ici à travers les apports de la théorie des champs de Bourdieu et, dans une moindre mesure, de Whitley et d'autres chercheurs, théories qui fourniront un premier cadre général guidant l'approche de notre objet.

2 - Les champs scientifiques

Avant de traiter la sociologie de l'environnement comme un champ scientifique, il nous faut savoir si elle possède l'ensemble des attributs d'un champ, pris au sens de découpages de la sociologie en sociologies thématiques. Ces découpages correspondent pourtant à des domaines : les champs recouvrent une réalité sociale qui englobe la définition des domaines et qu'à eux seuls les caractères extérieurs présentés au chapitre XI ne pourront représenter totalement dans cette recherche. La notion de champ renvoie aux travaux de Bourdieu (*e.g.* 1997) et à ceux de Whitley (*e.g.* 1984) : les propositions de Bourdieu, plus familières au lecteur francophone, seront abordées en premier, celles de Whitley suivront.

a) *Bourdieu*

Les champs s'apparentent à des réseaux, pris « comme configuration[s] de relations objectives entre des positions » (Bourdieu & Wacquant, 1992 : 72). Ils correspondent à « l'univers dans lequel sont insérés les agents et les institutions qui produisent, reproduisent ou diffusent l'art, la littérature ou la science [etc.] » (Bourdieu, 1997 : 14), et se présentent comme « des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysées indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminées par elles) » (Bourdieu, [1976] 2002 : 113). Si l'on considère un article de Bourdieu traitant de la hiérarchie sociale des objets scientifiques (Bourdieu, 1975), on doit alors prendre en compte le fait que tout champ distingue des objets « nobles » et des objets « ignobles » ; des manières ignobles et des manières nobles de les traiter. L'avènement de la sociologie française de l'environnement marquerait notamment le passage de cet objet du côté ignoble (dans les années 1970 et début 1980) au côté noble – ou moins ignoble.

La structuration de la sociologie française en domaines spécifiques de recherche après la Seconde Guerre Mondiale a, suivant cette logique, nécessairement exclu certains domaines de recherche de sa définition, dont l'environnement.

« [L]es chercheurs ou les recherches dominantes, écrit Bourdieu (1997 : 18), définissent ce qu'est, à un moment donné du temps, l'ensemble des objets importants [...] et qui vont, si je puis dire, 'payer', déterminant une concentration des efforts de recherche. »

Ainsi, non seulement l'environnement aurait été exclu des objets nobles, mais son exclusion se serait redoublée d'une impossibilité de l'inclure puisque toute personne se risquant à introduire un objet aussi ignoble que l'environnement ne pouvait que s'écarter des systèmes d'accumulation de crédit scientifique, voire perdre de sa notoriété. Autrement dit, un objet exclu purge une double peine : celle de son exclusion, et celle de son impossible reconnaissance si tant est que quelqu'un s'y intéresse. C'est, comme nous le verrons, ce que décrivent Kalaora ou Aspe (chapitre X, B) lorsqu'ils retracent l'appréhension sociologique de l'environnement en France.

L'environnement, du point de vue de la sociologie française, s'est vu affublé de deux autres caractéristiques qui en ont fait un « impensé de la sociologie » (Charles et Kalaora, 2003). Son délaissement par les sociologues et sa monopolisation par le Ministère de l'Environnement (chapitre XII) d'une part, son traitement par l'écologie et les organisations environnementales (associations, mouvements sociaux), voire par la classe moyenne (Aspe, 1998, et *infra* chapitre IV) d'autre part, ont conduit à le qualifier de concept technocratique et idéologique. Le rapport que la sociologie entretient avec les structures étatiques et la société civile la pousse à se méfier de toute considération sociale qui n'émergerait pas de « la grande synthèse théorique [et sa] référence sacralisante aux textes canoniques [...]. » (Bourdieu, 1975 : 5).

Le cas de la sociologie de l'environnement vient ainsi compléter l'énoncé relatif à l'exclusion : l'exclusion de l'environnement par la sociologie a conforté son appropriation radicale par d'autres acteurs (*i.e.* définition technocratique par le Ministère, soubassement idéologique pour l'écologie et les mouvements environnementaux, incursion d'une nécessaire interdisciplinarité), et a induit une exclusion d'autant plus profonde. Tout objet non reconnu

tend à l'être toujours moins : tout objet non reconnu par la sociologie en tant qu'institution conduit à son exclusion par les chercheurs ; cette double exclusion a pour conséquences de laisser l'objet « à la merci » possible de technocrates ou d'idéologues et par là de l'exclure d'autant plus. Réciproquement, l'accès de l'approche sociologique de l'environnement au statut de sociologie de l'environnement comme domaine (sous-)disciplinaire, notamment grâce à l'affaiblissement de son statut de champ d'action ministérielle et d'idéologie, permet d'écrire qu'un tel affaiblissement des emprises technocratiques et/ou idéologique sur un objet rend possible sa reconnaissance par des chercheurs et par là son anoblissement par la discipline.

L'axiome et sa réciproque rejoignent ainsi, en l'exemplifiant, une des propriétés que Bourdieu (1997 : 23-27) donne aux champs scientifiques, à savoir le fait que « plus les champs scientifiques sont autonomes, plus ils échappent aux lois sociales externes » (*ib.* : 23) et, inversement, plus un champ est hétéronome et plus les facteurs sociaux externes interviennent dans sa structuration.

Cette réciproque est cruciale : elle oblige à nuancer le caractère figé des champs. Bourdieu considère en effet que « rien n'est plus difficile, voire impossible, à 'manipuler' qu'un champ » (*ib.* : 19). Deux propositions sont avancées pour expliquer les évolutions des champs. Soit on considère les carrières des chercheurs, alors la création ou l'évolution d'un champ dépend de l' « art d'anticiper les tendances » (*ib.* : 21) propre à chaque chercheur. Soit on considère les liens entre le financement étatique de la recherche et les thématiques imposées, alors un champ peut « se servir de l'Etat pour se libérer de l'emprise de l'Etat, pour lutter contre la contrainte exercée par l'Etat » (*ib.* : 48-49) et affirmer peu ou prou son identité scientifique plutôt qu'étatique. L'exemple des « sociologues sous influence » imposant peu à peu leur influence propre s'inscrit dans cette voie d'évolution du champ comme nous le montrerons au chapitre XII.

Par ailleurs, en sociologie et toujours selon les travaux de Bourdieu, la logique du champ pousse à prendre toute innovation (qui plus est si elle est reprise par des acteurs non scientifiques, comme ce fut le cas pour l'environnement avec la classe moyenne et, surtout, les mouvements écologistes) pour une forme d'idéologie, non seulement non scientifique mais mettant en péril le champ lui-même (la sociologie générale). Comme une idéologie ne correspond pas à une appréhension scientifique d'un phénomène, elle ne peut être associée au domaine scientifique. Tant que l'environnement fut considéré comme idéologique, ou technocratique, voire interdisciplinaire, il ne pouvait être sociologique. Et c'est bien sa lente

sociologisation qui apparaîtra dans les chapitres suivants. Rétrospectivement, les sociologues « proches » de l'environnement ont contribué peu ou prou à cette sociologisation de l'environnement. En suivant l'optique de Bourdieu, l'objet doit d'abord être sociologisé, c'est-à-dire être présenté comme un phénomène social, avant d'être traité comme tel.

La logique des champs accepte aussi la transformation du champ, ici *l'environnementalisation* de la sociologie, comme ont tenté de le faire Catton et Dunlap par exemple. Les deux sociologues étasuniens ont d'ailleurs opté pour une double stratégie. Ils se sont investis dans les institutions « traditionnelles » de la sociologie participant à la constitution d'un réseau de sociologie de l'environnement au sein d'associations étasuniennes de sociologues, la *Rural Sociological Society* et l'*American Sociological Association* (ASA), et dans le même temps ils ont tenté de redéfinir le paradigme de la sociologie générale en lui intégrant des aspects environnementaux (Catton & Dunlap, 1978a, cf. *infra* chapitre VII). Les deux stratégies sont venues se renforcer mutuellement. La première a permis de pénétrer les arcanes de la sociologie en mettant en avant la part sociale de l'environnement, la seconde s'en est pris aux limites anthropocentriques de la sociologie en tâchant d'environnementaliser la discipline dans son entier.

En France, on peut également distinguer les deux types de stratégies, mais c'est bien davantage la stratégie de conservation des acquis qui a été payante. La trajectoire originale d'un Kalaora, qui travaille d'abord à l'INRA, c'est-à-dire à l'écart de la sociologie académique, puis au sein du Ministère de l'environnement, c'est-à-dire justement avec les institutions étatiques que la sociologie (critique) dénonce, et qui s'appuie sur Le Play, c'est-à-dire sur un héritage peu reconnu, n'a pas porté ses fruits. Le parcours de Micoud, qui lutte contre la sociologie « canal historique », c'est-à-dire les classiques, qui travaillent avec des anthropologues et des géographes, c'est-à-dire que c'est un transfuge, et qui reste en « province » c'est-à-dire hors des cercles académiques parisiens, est lui aussi le représentant d'une stratégie de transformation des règles du champ sociologique qui n'a pas permis la reconnaissance par la sociologie de l'approche sociologique de l'environnement. Bien d'autres « seniors » sont arrivés à l'environnement, mais le plus souvent par des chemins détournés. Ainsi de Billaud, lequel travaille au départ sur des problématiques d'environnement (Billaud, 1984), mais dont l'ancrage institutionnel et théorique (il est dirigé par Mendras, il rejoint Jollivet et intègre ce qui deviendra plus tard le Ladyss et qu'il dirige actuellement), suit le courant interdisciplinaire, mais ne propose pas de créer une sociologie

de l'environnement a proprement parler, se « limitant » à ouvrir les perspectives du rural à l'environnement.

A l'inverse de ces exemples de pionniers d'un champ dont ils ont participé, sans l'achever, à la fondation, les « stratégies » de Claeys-Mekdade, Dobré ou Rudolf sont symptomatiques, cette fois, d'une structuration du champ par la voie « conservatrice ». Claeys-Mekdade participe à l'association internationale (Comité Environnement et Technologie de l'ISA) et européenne (Comité Environnement et Sociologie de l'ESA) et rappelle souvent son vif intérêt pour la sociologie de l'environnement (Claeys-Mekdade, 2004), mais aussi pour la compréhension de sa constitution même (*ib.*)¹ ; Dobré co-fonde le réseau thématique « Sociologie de l'environnement et des risques » de l'AFS, s'appuie sur une sociologie quantitative et des opinions pour aborder l'environnement (notamment en invitant Dunlap à prolonger une de ses enquêtes, cf. Dobré, 1995 ; Dunlap, 1995), et se lance dans un projet de manuel (Collectif, à paraître) ; Rudolf (1998) revient sur des penseurs classiques de la sociologie (Luhmann, Habermas, Eder, Giddens, Morin, Moscovici) pour étayer son approche sociologique de l'environnement, et rejoint aussi les organisations de sociologues, notamment celles où des sociologues québécois sont actifs (ACSALF, AISLF). Qui plus est, toutes les trois sont aujourd'hui maîtres de conférence² et peuvent ainsi utiliser – instrumentaliser dirait sans doute Bourdieu – l'institution universitaire pour diffuser leur paradigme, ou pour le moins leur vision de la sociologie et de son ouverture à l'environnement.

Un texte de Claeys-Mekdade (2004) aborde, indirectement, cette opposition entre les formes de stratégies. Elle exhorte les « pères » de la sociologie française de l'environnement (dont Kalaora et Micoud, mais également Picon et Jollivet) à cesser de concentrer leurs efforts sur l'opposition à la sociologie générale. En un sens, elle rappelle que leur stratégie a été « payante » à partir du moment où une nouvelle vague de chercheurs a pu librement se déclarer sociologues de l'environnement et s'attacher à intégrer cette sociologie dans la sociologie générale. Ceci conduit à penser que la plupart des stratégies de transformations

¹ Sa communication (Claeys-Mekdade, 2004) s'appuie sur une enquête visant à comprendre les processus d'engagement à l'œuvre dans la constitution de la sociologie de l'environnement. Il s'agissait d'une enquête par questionnaire et diffusée par internet, laquelle débuta à la fin de l'année 2003 – soit en même temps que notre recherche – mais dont les résultats n'ont pas donné lieu à une analyse plus poussée, faut d'un nombre de répondants relativement faible.

² Claeys-Mekdade à l'université de Provence, Dobré à l'université de Caen dont elle dirige le département de sociologie, et Rudolf à l'université de Strasbourg. Dobré et Rudolf viennent d'obtenir leur habilitation à diriger des recherches (HDR), en présentant leur mémoire respectivement intitulé « Consommation et frugalité : réponses culturelles à la question écologique » et « La modernité à l'épreuve de la crise écologique et du risque de développement » (Dobré, 2007 ; Rudolf, 2007).

d'un champ ne peuvent être que des « révolutions qui conservent les acquis » (Bourdieu, 2001 : 127)³. L'idée est assez simple : c'est seulement en participant au champ et en suivant ses règles qu'on peut le transformer, et dans le même temps une transformation dans le champ, la plus minime soit-elle, rejaillit sur l'ensemble des institutions et des agents du champs. C'est en établissant la conformité d'un élément (idée, institution, agent) par rapport aux règles du champ qu'on peut alors relire cet élément comme révolutionnaire, comme transformant profondément le champ. « Une des particularité des révolutions scientifiques, c'est qu'elles introduisent une transformation radicale tout en conservant les acquis antérieurs » (*ib.*).

Ainsi Catton & Dunlap (1978a) ont pu proposer de changer le paradigme de la sociologie – ce qui n'est pas une mince affaire – à *partir du moment où* la sociologie de l'environnement était déjà reconnue comme un domaine normal de la sociologie. Et réciproquement, c'est bien parce que l'appréhension sociologique de l'environnement en France tendait de plus en plus à faire champ que Kalaora ou Micoud ont pu durcir leur position et parler d'une incapacité à traiter l'environnement ou d'une sociologie « canal historique » (Micoud, 2004a, 2005b : 47). C'est, tout simplement, parce qu'il y a champ qu'on peut à la fois questionner ce champ et sa position dans l'univers social qui l'englobe, ici la sociologie générale, comme l'a fait Claeys-Mekdade (2004).

b) **Whitley**

En se référant maintenant au traitement des champs au sens où l'entend Whitley (Whitley, 1984 ; Legault, 1988 ; Ragouet, 2000), c'est-à-dire comme « *espaces configurationnels dans lesquels s'exerce un contrôle réputationnel du travail scientifique* » (Ragouet, 2000 : 337), on poursuit, en l'approfondissant, cette analyse de la constitution de la sociologie de l'environnement. Si la sociologie de l'environnement est un nouveau champ de la sociologie, alors « les connaissances doivent être nouvelles, mais [également] intégrées au corpus existant pour être utiles aux autres chercheurs » (Legault, 1988 : 173). Il y a dans cette idée de Whitley un mécanisme semblable à celui aperçu par Bourdieu. Pour celui-ci, la constitution du champ tient dans sa capacité à intégrer l'habitus de l'univers social dans lequel il s'inscrit, c'est-à-dire les règles du champ, et dans le même temps dans sa capacité à

³ Nous aurions préféré user de l'expression de « révolution conservatrice » mais Bourdieu (2001 : 127) catégorise cette forme de révolution en tant qu'elle ne vise qu'à bouleverser le présent en restaurant le passé.

proposer une modification du champ général (la sociologie) qui permette d'intégrer le champ spécifique (la sociologie de l'environnement). Pour Whitley, la constitution du champ est le fait de mettre en relation des structures organisationnelles avec l'incertitude d'une tâche : il y a champ lorsque les institutions de contrôle (Whitley parle de contrôle réputationnel), par exemple les comités de recherche des associations de chercheurs, parviennent à produire un paradigme unitaire. Plus le paradigme est contenu dans un ensemble unitaire, dans un ensemble limité et cohérent de propositions, plus le contrôle (réputationnel) du domaine peut être opérationnel, et plus ce domaine se « normalise ».

Cela éclaire le cas de la sociologie française de l'environnement : l'apparition tardive du domaine pourrait être liée à la difficulté de s'accorder sur un ensemble cohérent, limité, homogène d'objets et de démarches de recherche. La constitution du champ est dépendante de la capacité du paradigme, *i.e.* de la thématique, ses objets, ses théories et ses chercheurs, à être considéré comme un ensemble homogène, *et* de la capacité des institutions de contrôle (réputationnel) des champs scientifiques à rassembler la thématique (et ses objets, ses théories et ses chercheurs) dans un ensemble de caractères extérieurs propres aux champs scientifiques.

Si la sociologie française de l'environnement s'est construite plus tardivement que ses homologues nationaux, régionaux ou internationaux, cela tiendrait encore à ce que Whitley nomme le degré d'incertitude de la tâche⁴. Or, les travaux et chercheurs qui ont essayé de cibler la sociologie française de l'environnement dans les années 1990 (chapitre X) ont souligné, à travers la difficulté qu'ils ont eu à aborder l'approche sociologique de l'environnement, le haut degré d'incertitude de cette sociologie de l'environnement. Et malgré l'apparent consensus autour de possibles définitions des objets et démarches et donc des limites de cette sociologie, c'est-à-dire de son cadre (chapitre IX), la perception technocratique, idéologique et interdisciplinaire de l'environnement a retardé la formation d'une structure de contrôle comme le réseau de l'AFS. La dispersion des productions de connaissances liée à la faible notoriété prodiguée par les recherches sociologiques sur l'environnement, toutes deux induites par le haut degré d'incertitude de l'étude sociologique de l'environnement et le renforçant, ont fait de l'environnement cet « impensé de la sociologie française », pour reprendre encore l'expression de Charles & Kalaora (2003).

⁴ « Le degré d'incertitude de la tâche, en termes *techniques* et *stratégiques* a trait à la tâche elle-même, à l'ambiguïté des résultats et des interprétations possibles des phénomènes, à la pluralité des méthodes, à l'instabilité des problèmes posés et aux buts de l'organisation, aux priorités de la discipline en termes de pertinence des objets. » Legault, 1988 : 171

Pourtant, ce sont cette dispersion des connaissances et le manque d'intérêt pour l'approche sociologique qui ont fait de ce champ un champ particulièrement innovant. Dans l'optique de Whitley, qui présente l'innovation comme le propre de la recherche scientifique, plus les connaissances sont nouvelles et plus il est difficile de les intégrer dans l'univers social dans lequel elles cherchent à s'inscrire. En ce sens, la sociologie de l'environnement serait une innovation majeure de la sociologie.

B - L'approche sociologique de l'environnement, une innovation certaine

1 - Champ ou innovation ?

La question que l'on peut alors se poser est la suivante : pourquoi la sociologie de l'environnement serait aussi innovante ? Après tout, le fait même de parler de sociologie de l'environnement et de comparer ce domaine à d'autres induit qu'elle ne ferait que prendre pour objet un phénomène social comme les autres. Ce qui est en jeu n'est pourtant pas l'environnement puisqu'il est lui-même une interaction entre nature et société. C'est pourtant une piste de recherche qui se dessine ici : la sociologie masquerait-elle une appréhension de la nature à travers la sociologie de l'environnement ? Il apparaît d'ailleurs que, parmi les objets du domaine qui peuvent être recensés, la plupart se limitent aux aspects sociaux de l'environnement : mouvements sociaux, politiques publiques, nouvelles formes de démocratie, au détriments de ce qui devrait sans doute être considéré comme le cœur de la sociologie de l'environnement, c'est-à-dire l'étude des relations entre société et nature, qui se déclinent en 1) effet de la société sur la nature, et 2) effet de la nature sur la société. Or, ces deux dernières thématiques ne relèvent plus du domaine strictement social : on peut les qualifier de non strictement sociales. Et si les autres domaines sociologiques étudiés n'ont pas investi l'environnement au point d'en faire un domaine spécifique, c'est qu'ils ne se sont pas risqués dans une sociologie des phénomènes non strictement sociaux. Ce serait remettre en cause l'héritage français majoritairement durkheimien, voire l'ensemble de la sociologie.

« L'innovation en sciences sociales, expliquent Dogan & Pahre (1991 :11), apparaît plus souvent, et produit des résultats plus importants, à l'intersection des disciplines ». « La plus grande accumulation de progrès a lieu aux intersections entre domaines », poursuivent-ils (*ib.* : 20). La lecture que l'on peut faire de l'avènement de la sociologie française de

l'environnement à partir de leur travail sur l'innovation par l'hybridation des disciplines conduit à distinguer deux moments dans la constitution d'un domaine à partir d'autres domaines. Dogan & Pahre insistent sur les phénomènes de spécialisation et leur nécessité dans la démarche scientifique – ce qu'observait déjà Durkheim, d'un point de vue plus général, dans sa thèse sur la division du travail (Durkheim, [1893] 2002). Ils montrent en suivant (Dogan & Pahre, 1991, notamment leur chapitre II section 2) que les phénomènes d'hybridation permettent de créer des passerelles entre les spécialités et par là de combler les éventuels vides existants entre spécialités. La sociologie de l'environnement ne pourra se contenter de cette explication. Elle la complexifiera en ne liant pas deux domaines sociologiques, ni deux disciplines de sciences sociales, mais une discipline de sciences sociales, la sociologie, avec les sciences de la nature et leurs objets. Le « vide » à combler entre les deux ne peut se contenter de l'image d'un pont entre domaines : il s'agit davantage d'un continent à explorer, d'un désert ou mieux, d'une forêt vierge où l'on aurait, pour l'heure, qu'un simple coupe-coupe pour tâcher de s'y frayer un chemin et de la coloniser – bien que l'image, cette fois, demeure impropre d'un point de vue environnementaliste.

Dogan & Pahre imaginent de telles forêts vierges à explorer en proposant de distinguer deux types d'hybridations.

« Il y a deux genres d'hybrides, précisent-ils (*ib.* : 87) : le premier est institutionnalisé soit en tant qu'unité ou programme, soit en tant que sous discipline [ici, la sociologie de l'environnement] d'une discipline formelle [la sociologie] ; le second, demeure informel. Il correspond à l'ouverture d'un champ d'étude plutôt qu'à la constitution d'une sous-discipline en tant que telle ».

L'approche sociologique de l'environnement relève des deux cas, et l'apport des théories des champs scientifiques va dans ce sens : il y a à la fois intégration dans la discipline mère, et dans le même temps un nouveau champ d'étude est ouvert. Il y a prise en compte de l'aspect sociologique de l'environnement, et dans le même temps il y a reconnaissance de l'environnement comme objet non uniquement sociologique.

Morin rappelle très bien cette simplification disciplinaire à l'œuvre dans les domaines traitant d'objets complexes (Morin, [1990] 1997 : 22, nous soulignons) :

« [...] l'institution disciplinaire entraîne à la fois un risque d'hyperspécialisation du chercheur et un risque de « chosification » de l'objet étudié dont on risque d'oublier qu'il est extrait ou construit, lorsqu'il est perçu comme chose en soi. Les liaisons et solidarités de cet objet avec d'autres objets traités par d'autres disciplines seront négligées, ainsi que *les liaisons et solidarités de cet objet avec l'univers dont il fait partie* ».

Autrement dit, il ne faudra pas se contenter d'une sociologie de l'environnement instituée, il faudra comprendre pourquoi cette sociologie apparaît novatrice, pourquoi ces obstacles se sont érigés indépendamment des facteurs sociaux et cognitifs qui seront avancés pour sa construction contemporaine. Ce qu'il faudra présenter en suivant, c'est le lien entre l'environnement et la sociologie, indépendamment de ce qu'il signifie ici et maintenant, mais bien à partir de ce qu'il signifie pour la sociologie dans son ensemble. Les oscillations entre les aspects sociaux et naturels de l'environnement sont tributaires des liens que la sociologie entretient avec les rapports des sociétés à la nature (cf. *infra*, 1^{ère} partie).

2 - La sociologie de l'environnement est un loup pour la sociologie de l'environnement

Dire que la sociologie de l'environnement n'a pas d'ennemi, comme cela sera envisagé en abordant les champs sociologiques « proches » de la thématique environnemental et en avançant que, toute chose égale par ailleurs, les champs sociologiques ne sont pas hostiles entre eux (chapitre VIII), serait cependant passer à côté d'un aspect important qui traverse l'ensemble des travaux de sociologie de l'environnement.

« Les frontières d'une discipline [ou d'une sous-discipline], comme nous le rappelle Bourdieu (2001 : 130), sont protégées par un droit d'entrée plus ou moins codifié, strict et élevé ; plus ou moins marquées, elles sont parfois l'enjeu de luttes avec des disciplines [ou des sous-disciplines] voisines. »

Si d'autres domaines sociologiques ont délaissé l'environnement alors même qu'il devenait, avec le temps, une thématique incontournable des sociétés contemporaines, c'est qu'il recouvre une réalité que la sociologie a toujours cherché à esquiver. La sociologie ne s'est jamais constituée qu'en tant qu'elle opposait la réalité sociale aux phénomènes biologiques. Autrement dit, prétendre aujourd'hui étudier la relation des sociétés à leur milieu naturel c'est risquer d'abolir cette opposition entre réalité sociale et réalité naturelle. L'ennemi de la sociologie de l'environnement, c'est cette innovation même qui remet la fondation principielle de la sociologie en cause, la stricte limitation de la sociologie au social.

On comprendra mieux, dès lors, la méfiance des autres domaines sociologiques lorsqu'ils touchent à l'environnement. On comprendra également mieux pourquoi les sociologues ont laissé le Ministère de l'Environnement imposer sa propre vision de l'environnement, ou traiter la montée de l'environnement comme une idéologie – et non comme une prise de conscience des phénomènes environnementaux. On comprendra mieux encore les découpages que proposent Kalaora et Aspe en délimitant une sociologie qui n'aborde que les aspects sociaux de l'environnement dans les années 1970, puis uniquement les aspects « naturels » de l'environnement sous couvert de participation au projet interdisciplinaire (chapitre X, B). On comprendra mieux enfin la marginalisation des travaux de Moscovici ou de Morin qui s'aventuraient, dès les années 1970, dans la prise en compte d'une véritable relation entre la société et son milieu.

Alors qu'une innovation est l'introduction de quelque chose de nouveau dans un domaine particulier⁵, l'appréhension sociologique de l'environnement entraîne quelque chose de plus qu'un objet nouveau : si elle est innovation, elle innove par les objets, mais elle transforme également le domaine au sein duquel elle innove. On pourrait alors proposer de parler d'hyper-innovation ou de méta-innovation pour qualifier une innovation qui, en apportant une nouveauté, transforme également le domaine et fait de cette nouveauté non plus un élément du domaine parmi les autres, mais un processus de complexification du domaine lui-même. Du même coup, cette innovation est légitimement perçue comme dangereuse pour le champ, en tant qu'elle bouleverse les règles établies de celui-ci. C'est pourquoi on préférera reprendre la terminologie de la crise scientifique dans la quatrième partie, en s'appuyant notamment sur le traitement qu'en propose Kuhn ([1962] 1972).

⁵ Comme cela est défini dans la plupart des dictionnaires, par exemple le *Petit Larousse illustré*, 1994, ou *Grand robert de la langue française*, 2001.

Tout cela était en germe dans l'essence de la sociologie comme science des relations sociales, dans l'explication des fait sociaux à partir d'autres faits sociaux. Les sociologues de l'environnement se mettent en danger eux-mêmes lorsqu'ils proposent une approche sociologique de l'environnement : ils savent, de leurs habitus de sociologue, que la sociologie est limitée à l'étude de ce qui est social, et ils savent, de leur connaissance de leur objet, que celui-ci ne peut être tout à fait instruit si l'on ne tient pas compte de la naturalisation de la société qu'il propose. La sociologie veut socialiser la nature, l'environnement veut naturaliser la société : la sociologie de l'environnement serait un contresens, un oxymore, au mieux un cadavre exquis comme nous l'évoquions dès le départ.

Mais l'histoire de la sociologie recèle des paradoxes qui s'avèrent propres à nuancer ces affirmations. Elle a fait ses armes sur le terrain de la biologie, de l'organicisme, de la géographie physique et humaine, à moindre échelle sur celui de la sociologie des races et de la sociologie génésique ou encore de l'écologie. Elle a tout mis en œuvre pour s'abstraire des déterminismes du milieu ambiant, organiques ou neuropsychologiques, et c'est à partir d'une critique de ceux-ci qu'elle a su imposer sa marque, s'aventurer dans la complexité supérieure du social chère à Comte. C'est cette histoire que nous présentons maintenant : elle nous permettra d'introduire également une histoire de la sociologie de l'environnement et d'ouvrir le chemin à l'analyse contemporaine de celle-ci, de sa spécificité française, et de ses effets sur la structure générale des sciences.

Première Partie

La sociologie et le milieu naturel

Chapitre III : *Les classiques et l'environnement*

Puisque nous envisageons de reprendre l'histoire de la sociologie de l'environnement afin d'éclairer le cas français, autant commencer par le début. La sociologie revient fréquemment sur ses origines, et les sociologues de l'environnement se plient également à cette activité de mémoire et d'inscription de leurs travaux ou domaines de recherche dans une lignée plus ou moins grandiose et parfois idéalisée. Malgré nos divergences avec les historiens des sciences évoqués plus haut (Rousseau, 1945 ; Ronan, 1983) à propos de la place même de la sociologie dans l'histoire des sciences, nous revendiquons tout comme eux l'affirmation de Comte – un des nôtres d'ailleurs – d'après lequel « l'histoire de la science, c'est la science même. » (Comte, cité par Rousseau, 1945 : 7).

Cette recherche historique a été menée en deux temps. Nous avons d'abord rassemblé les travaux proposant de tels retours sur la sociologie classique et ses liens avec le milieu naturel ou cherchant à retracer les origines et les influences qui ont conduit à l'émergence d'une approche sociologique de l'environnement puis à une sociologie de l'environnement comme domaine sociologique. Ensuite, nous avons prolongé et complété certaines analyses en élargissant les niveaux d'observations ou en approfondissant certains travaux ; et ceci nous a conduit à faire une place particulière à un courant, la morphologie sociale, que les sociologues ont trop rapidement délaissé alors même qu'il aurait pu rivaliser avec l'écologie humaine pour l'engouement qu'il a fait naître chez certains de ses adeptes quant à l'étude des liens des sociétés avec leurs milieux naturels.

Commencer par les classiques et l'émergence de la sociologie permet d'insister sur l'élaboration paradoxale d'une sociologie définitivement tournée vers le monde social et culturel des humains mais inexorablement contrainte à s'appuyer sur les critères scientifiques définis par les sciences de la nature et à éviter d'aborder par trop près les fondements matériels des sociétés. Trois préalables à l'analyse des sociologues classiques s'imposent enfin : 1) la signification de ce que nous nommons aujourd'hui environnement pour les classiques, qui plus est en France où un tel terme n'existait pas ; 2) la place même qu'il faut faire à l'analyse des travaux classiques en sociologie et que nos remarques introductives ne peuvent à elles seules rendre compte ; 3) le contexte de l'émergence de la pensée sociologique au tournant du XIX^{ème} siècle, période dominée par une rhétorique de modernité (Leroy, 2001) où toute influence des facteurs naturels était exclue.

A - Préalables à l'analyse des réflexions des sociologues classiques sur l'environnement

1 - Contexte de la notion d'environnement

Avant tout, il faut rappeler que l'usage des termes « environnement » et « nature » est assez rare chez les classiques. Si nous définissons les classiques comme les fondateurs de la sociologie en tant que science autonome et toujours célébrés pour leurs apports théoriques, il faut rappeler qu'ils ont formulé leurs idées durant le dernier quart du XIX^{ème} siècle et le premier quart du XX^{ème}. Seront examinés ici les travaux de Durkheim, Weber, Marx, Le Play, et Simmel¹. A leur époque, si le terme d'environnement peut être employé pour des usages divers, il demeure ce qui environne, ce qui entoure, ce qui englobe, que ce soit un environnement naturel ou social. Le terme de nature, outre sa signification d'essence (la nature du social, la nature de l'homme), est pris comme le milieu physique, indépendamment de son lien avec les sociétés. Les détails des inspirations biologiques et géographique et la morphologie sociale donnent plus loin des exemples de ces usages.

Malgré cette séparation nette entre une nature naturelle et une société sociale, les sociologues ne se résolvent pas à nier la nature : bien que la société soit considérée comme une entité en soi – une société *sui generis* – la sociologie naissante ne la conçoit pas moins

¹ Simmel sera surtout repris dans le chapitre consacré à l'écologie humaine de l'école de Chicago qu'il a lui-même influencé *via* la place que lui accorde Park dans ses travaux et démarches d'analyse.

comme une société qui demeure une part de la nature, comme cet extrait de Durkheim (1912, t.1 : 26)², repris également par Järvikoski (1996 : 79), incite à le penser :

« [S]i la société est une réalité spécifique, elle n'est cependant pas un empire dans un empire ; elle fait partie de la nature, elle en est la manifestation la plus haute. Le règne social est un règne naturel, qui ne diffère des autres que par sa complexité plus grande. »

Par contre, la société est étudiée pour elle-même car sa complexité représente l'état le plus abouti des complexités naturelles existantes : « Une société, c'est le plus puissant faisceau de forces physiques et morales dont la nature nous offre le spectacle. Nulle part, on ne trouve une telle richesse de matériaux divers, portés à un tel degré de concentration » (Durkheim, 1912, t. III : 138, repris par Järvikoski, 1996 : 80). Ainsi la nature n'est pas en soi l'ennemi des postulats sociologiques et, au contraire, elle validera l'hypothèse d'une réalité sociale et les fondements de la sociologie.

2 - La trop classique analyse des classiques

Relire les classiques et s'enquérir de fournir des extraits de leurs textes, ici assaisonnés d'une touche d'environnement, ailleurs de divers autres ingrédients, est une entreprise risquée et non sans piège. Le plus dangereux, et que nous espérons éviter en le nommant et l'explicitant, est celui d'une relecture trop orientée, et dans notre cas d'un verdissement non légitime des classiques. C'est ce « piège » du retour sur les classiques que Leroy (2001 :31) nous exhorte à éviter : « on assiste, remarque-t-il, à de fiévreuses tentatives de 'verdissement' des pères fondateurs, brandissant comme un 'quod erat demonstrandum' que 'tout cela se trouvait déjà chez les classiques' ». L'usage même d'une locution latine est pertinent : on propose de fouiller la boîte noire de la sociologie, quitte à l'extraire de son contexte ou à abuser de références dont le latinisme est parfois le symbole. Ce *quod erat demonstrandum* vise à reléguer toute critique au rang de méconnaissance générale. Cependant, dans la lignée

² La grande majorité des références aux textes classiques francophones renvoie à leurs éditions numériques « les classiques UQAC », sur <http://classiques.uqac.ca>. Nous indiquons l'année de publication de la référence et la page de son édition numérique.

de l'idée de Leroy, et bien qu'*abyssus abyssum invocat*, nous voulons faire valoir qu'*abusus non tollit usum*³!

Rappelons plus simplement quelques remarques. Celle de Watier (2003 : 7), introduisant son ouvrage sur Simmel par cette phrase : « L'étude des classiques de la sociologie peut sembler étonnante, puisqu'en général une science se développe en oubliant ses classiques ». Ceci est le trait remarquable, selon Watier, d'une sociologie qui préfère investir des espaces balisés par ses prédécesseurs avant toute affirmation novatrice, quitte à en montrer parfois l'obsolescence pour mieux présenter sa propre pensée. Les réflexions de Dubet (1994 : 21-50) sur les classiques s'inscrivent dans cette vision : Dubet cherche à montrer comment les sociologues « classiques » mettent en relation les notions d'acteur ou d'individu et de système. Ses propos liminaires peuvent être repris ici pour justifier notre approche :

« La sociologie classique [...] résume et organise quelques propositions simples si longtemps partagées qu'elles finissent par acquérir un caractère 'classique'. Cette fiction nous est nécessaire comme le moment d'un raisonnement dont elle n'est pas l'objet essentiel, mais le point de départ » (*ib* : 22).

D'ailleurs, Dubet conclut ses lectures et analyses des classiques par ces phrases : « S'il peut se former des sociologues post-classiques, on ne peut croire aujourd'hui à des sociologues anti-classiques » (*ib* : 50). Sûrement faudra-t-il nuancer ces derniers propos plus loin⁴, mais non pas ceux qui les suivent immédiatement : « Et ce détour vers les racines d'une pensée sociale [ou, dans le cas présent, socio-environnementale] classique, n'est pas seulement une référence obligée ou un simple exercice académique. » (*ib* : 50). Ce n'est pas non plus un détour nécessaire, mais c'est pourtant, comme cela apparaîtra, un exercice utile.

Ce qui est à l'œuvre dans cette partie ne cherchera pas à légitimer les approches « environnementales » qu'ont pu proposer les classiques. Bien au contraire : le travail de recherche qui a été mené vise à présenter de manière rigoureuse l'ensemble des conditions d'émergence d'une approche sociologique contemporaine de l'environnement. Or, présenter

³ *Abyssus abyssum vocat* : l'abîme appelle l'abîme. *Abusus non tollit usum* : l'abus n'empêche pas l'usage.

⁴ Notamment en revenant sur les positions « révolutionnaires » de Catton & Dunlap (1978a) désireux de remplacer l'entier paradigme sociologique classique par un autre... environnemental.

une progression « linéaire » d'une sociologie de l'environnement comme une nécessité du développement des sciences ou de la sociologie serait apparu trompeur, voire complètement faux. L'exemple des classiques montre justement que, s'ils ont parlé de la thématique environnementale, ils l'ont fait d'une manière très dispersée, lui ont accordé relativement peu d'importance, et n'ont eu pour ainsi dire aucun continuateur. C'est bien leur relecture qui permet de les « verdir », et de trouver ou non chez eux des outils interprétatifs propres à rendre compte de l'entrée de l'environnement dans la sphère sociale.

3 - La rhétorique de la modernité

Il faut rappeler encore que l'argumentation sociologique de l'époque profite pleinement de ce que Leroy nomme « la rhétorique de modernité » (Leroy, 2001). Les sociétés occidentales de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle mettent en avant leur détachement vis-à-vis des déterminismes naturels, biologiques et physiques, et s'inscrivent dans une civilisation moderne portée par un développement social et culturel, et par la croyance en l'accession de l'humanité à l'étape ultime de son évolution : la prise en charge de son propre destin.

Le fait que l'environnement soit encore inexistant dans le vocabulaire français de l'époque, que la relecture des classiques soit un exercice difficile, et que de toute façon le contexte historique des réflexions proposées par ces « barbus » de la sociologie soit en quelque sorte liée à cette dernière croyance anthropocentrée, invite à aborder ce traitement des classiques avec prudence. Dans le même temps, c'est aussi parce que tout porte à croire que les classiques n'ont pu qu'exclure les références au milieu naturel de leur propos que chacune des réflexions qu'ils ont tenues sur ces références à la nature, aussi marginales soient-elles, doit être envisagée comme participant de l'histoire générale de l'approche sociologique de l'environnement.

On peut enfin revenir sur le traitement de ces classiques dans les ouvrages et manuels généraux de sociologie de l'environnement. En examinant les références aux auteurs indexées en fin de volume, on montre alors combien chaque classique est important dans ces travaux.

Tableau I : Références à Durkheim, Weber et Marx
dans les principaux manuels de sociologie de l'environnement

	Durkheim		Weber		Marx	
	nbre de réf.	nbre pondéré	nbre de réf.	nbre pondéré	nbre de réf.	nbre pondéré
Redclift & Woodgate 1995 (vol. I)	3	0	0	0	36	nc
Redclift & Woodgate 1995 (vol. II)	1	1	1	1	14	nc
Redclift & Woodgate 1995 (vol. III)	4	4	12	4	19	nc
Redclift & Benton 1997	6	4	6	3	10	6
Dunlap (<i>et al</i>) 2002	20	17	23	17	46	31
Dunlap & Michelson 2002	11	nc	7	nc	7	nc
Hannigan 2006	5	5	5	5	5	4
Total	50	31	54	30	132	37
Note de lecture : le nombre de référence correspond à l'occurrence brute des noms d'auteurs, le nombre pondéré ne reprend que les références en lien avec la sociologie de l'environnement (et non la sociologie générale).						

D'ailleurs, ce petit jeu statistique ne saurait cacher un véritable résultat : l'importance des références au marxisme en sociologie de l'environnement. A un point tel que la sélection de textes établie par Redclift & Woodgate (1995) comprend une partie intitulée « Marxisme et environnement » et non pas « Durkheimisme et/ou Weberisme et environnement ». Durkheim et Weber apparaissent toutefois dans tous les autres ouvrages considérés ici : bien qu'ils demeurent des références souvent implicite de la réflexion sociologique, les nombres pondérés présentés dans le tableau font remarquer que ces classiques peuvent, eux aussi, orienter l'approche sociologique de l'environnement. Ainsi, Hannigan se fait un devoir de présenter, certes brièvement, les liens entre les classiques et l'environnement dans son manuel, ce qui donne d'ailleurs sans doute au manuel son titre de manuel (en ce sens qu'il reprend l'histoire de la discipline pour aborder son sujet), mais surtout son titre de domaine

sociologique à la sociologie de l'environnement (en ce sens, cette fois, qu'elle est traitée comme un autre domaine à partir des références aux classiques).

Bien que l'exposé puisse sembler rébarbatif, nous avons souhaité présenter dans le détail les liens de certains des classiques de la sociologie avec la thématique de l'environnement *lato sensu* : la valeur de cet exposé est la synthèse qu'il propose, qui plus est en France où ce lien avec les classiques est absent des travaux de sociologie de l'environnement, quand il n'est pas dénoncé pour l'héritage contraignant qu'il laisse aux sociologues désireux d'ouverture. Sans insister plus que nécessaire, la suite prouve que ce n'est pas le cas.

B - Ce que disent les classiques sur l'environnement

1 - Marx

Puisqu'il est davantage référencé, Marx ouvre cette galerie de portraits des classiques en sociologues de l'environnement. D'ailleurs, un de ses commentateurs les plus assidu, J. B. Foster (1999) affirme que la littérature sociologique classique la plus « spectaculaire » en matière d'environnement est celle de la « contribution écologique de Marx ».

Les études sur Marx, dans la mesure où elles prennent sérieusement en compte les débouchés environnementaux se divisent, d'après Foster (*ib.*), en différents courants. D'abord (1) ceux qui voient la pensée marxiste comme anti-écologique du début à la fin. Ensuite (2) ceux qui pensent que Marx stipule une approche éclairante de l'écologie mais qu'il succombe à une vision prométhéenne, c'est-à-dire pro-technologique et anti-écologique, notamment car l'abondance dans les sociétés capitalistes élimine les problèmes environnementaux. Viennent enfin (3) ceux qui montrent que Marx a fait une analyse de la dégradation écologique, principalement à travers l'agriculture, mais que cette analyse est isolée de son corpus analytique. En ce sens, et comme pour Weber, son analyse est plus proche d'une sociologie rurale et des paysans. Son intérêt écologique est secondaire, voire idéologique, car Marx cherche davantage à définir une classe paysanne jusqu'alors inexistante, et qui viendrait en complément de la classe ouvrière, comme il cherche à le faire dans *Le Dix-huit brumaire de Napoléon Bonaparte*.

Dans les deux premières catégories, on peut ranger la position de Lukács (1971, repris par Järviokski, 1996) selon lequel non seulement la nature n'est qu'une catégorie sociale,

mais encore tout ce qui touche de près ou de loin au monde naturel est conditionné socialement. Schmidt ([1971] 1994 : 69 -70) propose une version similaire de l'interprétation de Lukács, se référant à ce passage (Lukács, 1971 : 234) :

« Nature is a societal category. That is to say, whatever is held to be natural at any given stage of social development, however this nature is related to man and whatever form his involvement with it takes, *i.e.* nature's form, its content, its range and its objectivity are all socially conditioned. »

Et Schmidt d'ajouter immédiatement que, pour Marx, la nature n'est pas principalement une catégorie sociale⁵.

Dans la lignée de Lukacs, Giddens établit que « [l]'inquiétude de Marx face aux transformations des relations sociales de l'exploitation humaine exprimée dans le système de classe ne s'étend pas à l'exploitation de la nature » (Giddens, 1981, cité par Foster, 1999 : 372).

Néanmoins, on peut relativiser ces approches en observant, avec Redclift & Woodgate, que « pendant que Marx considérait nos relations avec l'environnement comme essentiellement sociales, il les voyait aussi comme omniprésentes et inchangées, semblables à chaque phase de l'existence sociale »⁶. Avec davantage de précision, Soper (1996 : 82) donne les trois raisons principales qui font croire aux marxistes que leur inspirateur n'était pas un « ami de l'écologie ». 1) Les sociétés communistes – et notamment les pays d'Europe de l'Est et la Russie – ont considérablement dégradé leur environnement. Du même coup on attribue, *politiquement et non intellectuellement* – au marxisme ces conséquences écologiques et on lui dénie toute prise en compte des phénomènes écologiques. Bien au contraire, cela porte à croire que les conséquences environnementales des sociétés communistes étaient pour ainsi dire délibérées tant le regard contemporain les perçoit comme inacceptables. 2) La théorie véritablement prométhéenne axée sur le développement des forces productives poussé par les progrès scientifico-techniques entre en total désaccord, aujourd'hui, avec les visions écologiques d'un développement de technologies douces et d'un rejet d'une foi absolue en la science et les techniques. 3) Enfin, l'approche en terme de classe n'apparaît pas pertinente

⁵ Cf. Schmidt ([1971] 1994:70) : « nature is not merely a social category ».

⁶ Foster, 1999: 372 (ma traduction). Cf. Redclift & Woodgate, [1994] 1997.

lorsqu'il s'agit d'appréhender des phénomènes aussi universels et « transclasses » que les gaz à effet de serre ou la rareté des ressources.

Mais c'est aussi pourquoi, en tenant compte de ces remarques, certains pensent au contraire que

« Marx a développé une approche systématique de la nature et des dégradations environnementales (particulièrement en relation à la fertilité du sol) qui est intrinsèquement liée au reste de sa pensée et aboutit à la question de la soutenabilité écologique » (Foster, 1999 : 372).

Telle est cette fois la position de Foster, qui souhaite montrer que Marx s'est intéressé au principal problème écologique de son temps, celui de la fertilisation des sols face à l'agriculture capitaliste, mais aussi aux autres problèmes de son époque comme la déforestation, la pollution des villes, ou encore le spectre malthusien de la surpopulation (à tel point que Marx traitera Malthus de « babouin » (cf. Deléage, 1991 : 25).

Par exemple, Marx nous explique que les causes de l'épuisement des sols sont inconnues des économistes. Or ceux qui s'intéressent à cette question recourent à la pensée de Malthus pour l'expliquer en terme de réponse de l'homme face à la croissance de la population, et évitent par là toute réflexion prenant en compte les conséquences sur la nature. Le marxisme classique s'oppose à cela en montrant que la cause est surtout chimique, ou plus exactement chimique *et* structurelle. Marx écrit que :

« [L]'application moderne de la chimie vient à chaque instant changer la nature du terrain, et que les connaissances géologiques commencent précisément de nos jours à renverser toute l'ancienne estimation de la fertilité relative [...]. La fertilité n'est pas une qualité aussi naturelle qu'on pourrait bien le croire : elle se rattache intimement aux rapports sociaux actuels. » (Marx, 1972 : 167-168)

Il dénoncera même une véritable « rupture métabolique », c'est-à-dire le fossé s'agrandissant entre l'humanité et le sol, entre la société et la nature, et qui reflète l'antagonisme entre monde urbain et monde rural. Ceci peut être considéré comme un apport

essentiel à la sociologie de l'environnement, notamment car « [c]e concept est particulièrement pénétrant pour saisir la nature de la crise écologique actuelle », comme le souligne Deléage (1991 : 299). Afin de comprendre cette affirmation, il faut rappeler que Marx revient plusieurs fois sur la notion d'échange de matière (*Stoffwechsel*), qui est une caractéristique-clé de l'avènement de la bourgeoisie capitaliste, comme le font remarquer Deléage (1991 : 65-66) ou Järvikoski (1996 : 76) en citant ce passage du *Manifeste* (Marx, 1847) :

« La bourgeoisie, au cours de sa domination de classe à peine séculaire, a créé des forces productives plus nombreuses et plus colossales que l'avaient fait toutes les générations passées prises ensemble. La domestication des forces de la nature, les machines, l'application de la chimie à l'industrie et à l'agriculture, la navigation à vapeur, les chemins de fer, les télégraphes électriques, le défrichement de continents entiers, la régularisation des fleuves, des populations entières jaillies du sol - quel siècle antérieur aurait soupçonné que de pareilles forces productives dorment au sein du travail social ? »⁷

Ce qui est sûr, rapporte Järvikoski, c'est que lorsque Marx aborde la question de la nature, il la conçoit toujours comme un élément de l'activité humaine et propose des exemples concrets pour illustrer la crise écologique de son temps, représentée par la dégradation des sols ou par le problème des déchets humains et animaux qui « engloutissent » les villes.

Enfin, la contribution de O'Connor ([1988] 1996) a permis de réintroduire pleinement la pensée marxiste dans le courant écologique, voire de lui donner une place majeure. Selon cet auteur, Marx a non seulement démontré les limites d'un capitalisme tiraillé entre les forces productives capitalistes d'un côté et les relations de production de l'autre, mais il a également proposé une seconde contradiction du capitalisme entre les relations capitalistes et les conditions de la production capitaliste. Ces dernières sont de trois ordres : les conditions physiques extérieures, les conditions personnelles de production des travailleurs et les

⁷ Deléage (1991 : 65-66) utilise une traduction légèrement différente : « Classe au pouvoir depuis un siècle à peine, la bourgeoisie a créé des forces productives plus nombreuses et plus gigantesques que ne l'avaient fait toutes les générations passées prises ensemble. Mises sous le joug des forces de la nature, machinisme, application de la chimie à l'industrie et à l'agriculture, navigation à vapeur, chemins de fer, télégraphes électriques, défrichement de continents entiers, régularisation des fleuves, populations entières jaillies du sol, quel siècle antérieur aurait soupçonné que de pareilles forces productives sommeillaient au sein du travail social ? »

conditions générales de la production sociale. Alors que la première contradiction pointe un phénomène de surproduction menant à une crise économique, la seconde contradiction tend vers une même crise à partir, cette fois, d'un problème de sous-production lié, dans le cas de la pensée écologiste, à la détérioration des ressources utiles à la production.

Et c'est dans cette visée critique qu'on peut alors dire, pour soutenir la position extrême de Foster, que Marx s'inscrivait dans une démarche de développement durable. En opposant l'esprit capitaliste et sa recherche du profit monétaire le plus immédiat aux « principes » de l'agriculture et au respect de la nature qui prodigueront les conditions de vie nécessaires au bien être des générations successives, il entre toute à fait dans la définition classique d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (CMED, 1987).

2 - Weber

Les analyses des travaux weberiens se réfèrent en premier lieu à *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Dans cet ouvrage, Weber parle d'une civilisation caractérisée par une « pétrification mécanique » qui devrait continuer paisiblement son évolution « jusqu'à ce que la dernière tonne de charbon fossile » soit consommée. Ces mots suggèrent une critique plus large de la civilisation industrielle, à travers ses aspects sociaux, techniques⁸ et environnementaux (cf. l'analyse de Kaesler [1995] (1996) sur ce sujet). Weber souligne en effet que la société capitaliste reste fondamentalement dépendante des ressources naturelles telles le « charbon fossile ». Ce classique a montré certaines inquiétudes face à la disponibilité et à l'utilisation continue des ressources naturelles rares et non renouvelables, à travers sa critique de Wilhelm Ostwald et de sa *social energetics* (cf. Foster, 1999 : 370). De même, il a anticipé l'économie écologique de Georgescu-Roegen en montrant que la loi de l'entropie s'applique aussi bien aux matériaux qu'aux énergies (Martinez-Allier, 1990, 183 *sq.*).

Par ailleurs, on néglige souvent les travaux en sociologie rurale de Weber (Bruhns, 2003). Par exemple, une enquête sur les ouvriers agricoles, que Weber publiera en 1892, est structurée en trois parties : 1) Nature du sol, mode d'exploitation du sol, distribution de la

⁸ Par exemple ce passage des 'remarques préliminaires' : « Avant tout, il est notoire que le capitalisme proprement occidental et moderne a été codéterminé par ses développements de possibilités techniques. Sa rationalité dépend aujourd'hui essentiellement de la possibilité d'évaluer les facteurs techniques déterminants, donc du fondement d'un coût exact. » Weber, Max, 'Vorbemerkung', *Gesammelte Aufsätze zur Religiossoziologie*, vol.1, p. 1-16 (ici p.10), repris par Kaesler [1995] 1996 : 164

propriété foncière ; 2) Rapports généraux de travail et conditions d'existence générale des ouvriers ; 3) Les différentes catégories d'ouvrier. Ceci l'amènera à s'interroger sur les relations entre le montant de la rémunération et la qualité des sols. La causalité exprimée s'avérera fautive, mais elle admet au moins l'hypothèse d'un facteur sol et rappelle l'importance qui lui est accordée.

Autre exemple, en 1904, il cherche à montrer pourquoi « c'est de manière inexorable que le centre de gravité politique se déplace vers les villes » (cité par Bruhns, 2003 : 26). L'explication par les changements de régime de droit successoral ne le satisfait pas et il se tournera vers d'autres facteurs, dont :

« La distribution différente des champs : d'une part la '*Gemengelage*' (morcellement), d'autre part des champs de grande dimension (*grössere Ackerfluren*) ; des facteurs démographiques et géographiques : le Sud et l'Ouest avaient une population et des échanges interlocaux plus denses, une différenciation plus forte des conditions de production à l'intérieur d'espaces très réduits et une formation des villes très intensive . A ses yeux, ces facteurs étaient décisifs. » (*ib.*, 2003 : 26-27)⁹

Quoiqu'il en soit, Weber apporte un éclairage inédit sur la campagne allemande et sa pénétration par le capitalisme. De plus, il consacre son étude non seulement aux conditions sociales générales (partage de la propriété foncière, organisation du travail, institution sociale) mais aussi aux facteurs non strictement sociaux comme la qualité du sol ou les conditions climatiques. Pour un des ses biographes (Kaesler, [1995] 1996 : 81), « [l']importance *méthodologique* de ces travaux est évidente », et l'importance épistémologique est tout aussi flagrante : Weber, en associant des facteurs sociaux à des facteurs non-sociaux, tient déjà l'idée d'une sociologie des liens entre organisation sociale et milieu physique qui, si elle se limite dans ses travaux à ce qu'on a coutume d'appeler une sociologie rurale, s'ouvre bel et bien au programme de recherche d'une sociologie de l'environnement.

D'ailleurs, la lecture des textes de sociologues de l'environnement donnant une place à Weber permet de définir trois axes supplémentaires de réflexions.

⁹ Pour notre part, nous dirons que Weber tenait ici une forme de la morphologie sociale (cf. *infra*, chapitre V)

1) D'abord, et au même titre que ses confrères classiques, Weber apparaît souvent comme non pertinent pour aborder la thématique écologique. On considère son œuvre comme indifférente au facteur spatio-temporel intrinsèquement lié à la prise en compte de l'environnement¹⁰, et la méthodologie qu'il développe comme volontairement inopérante pour prendre en compte l'environnement. Dans ce dernier cas, Dunlap (2002c : 334) explique que la « perspective weberienne suggérait que [l'environnement] *pouvait* être ignoré » par la sociologie¹¹. Enfin, Redclift & Woodgate ([1994] 1997 : 52) adoucissent cette idée en mettant en avant que c'est le « profond humanisme » de Weber qui lui fait rejeter tout intérêt pour l'environnement, et que de toutes façons ce classique plaçait *l'individu* au cœur de ses préoccupations, et non pas l'environnement ni même la société, alors secondaires. Cependant, d'autres auteurs affirment que Weber ou les classiques en général ont parfois dépassé la dichotomie nature/société, ou précisément pour Weber le triptyque individu-société-nature, et sont tout-à-fait utiles pour construire une nouvelle analyse environnementale (cf. par exemple Benton, 1997 : 45 ; Shove, 1997 : 261).

2) Les sources sont alors généralement puisées chez deux auteurs : West et Murphy, comme l'a souligné Buttel (2002b), et le réaffirme rapidement Hannigan (2006 : 7-8). Le premier, West (1984), reprend les études de Weber sur les civilisations agricoles. La présentation qu'en propose Buttel (2002b : 41) est très intéressante quoiqu'assez déroutante. Buttel commence par revenir sur la démarcation de Weber avec les théories darwinistes, soulignant que « le travail de Weber a été considéré comme la première rupture décisive avec un évolutionnisme ancré dans des analogies biologiques ». Il revient ensuite sur les travaux de West abordant les réflexions de sociologie historique sur les religions et les sociétés archaïques et qui laissent entrevoir une forme d'écologie humaine. Ceci étant dit, Buttel annonce que, selon West, la pertinence de Weber pour la sociologie de l'environnement est de deux ordres : son analyse des « circonstances concrètes des luttes pour les ressources naturelles (*e.g.* le contrôle des systèmes d'irrigation) », et le fait que la logique causal weberienne s'inspire essentiellement de celle de Darwin qui permet de participer à la construction de liens (« de ponts ») entre la science sociologique et les sciences écologiques. Comment expliquer ce va-et-vient avec le courant darwiniste ? C'est qu'il faut distinguer *The agrarian sociology of ancient civilization* et *L'histoire économique générale* des autres

¹⁰ Cf. Benton & Redclift ([1994] 1997: 5) ou Michelson & Van Vliet (2002: 75): « Then when Weber (1921) carried out a detailed analysis of the city, he emphasized historical and institutional considerations exclusively, omitting any spatial consideration. »

¹¹ “[T]he Weberian legacy suggested that [environment] *could* be ignored.”

travaux de Weber. Dans ces ouvrages, précise Buttel (*ib.*), « les impacts des structures sociales sur les ressources naturelles [et] l'impact des ressources naturelles sur l'organisation sociale sont les plus prégnants (*prominent*) ». Aussi, il y a lieu de distinguer le rejet du darwinisme social par Weber tout en rapprochant sa démarche interprétative des phénomènes environnementaux, en tant qu'interaction nature/société, de celle de la prise en compte du milieu par Darwin pour expliquer les évolutions d'espèces.

3) Le troisième axe est le plus connu : il s'agit de la manière dont Murphy (1994, 1995, 1997) s'inspire de Weber pour montrer, premièrement comment la rationalisation du monde a entraîné un changement d'éthique et de perception vis-à-vis de la nature ; et deuxièmement comment cette rationalisation fait écho à ce que Murphy (1994 : chapitre II) nomme l'irrationalité écologique. Reprenant l'idée d'Albrow (1990 : 45, cité par Murphy, 1994 : 41) selon lequel « Weber était un sociologue de l'irrationalité autant qu'il en était un de la rationalité », Murphy (1994 : 41-42) affirme que « [l]a plasticité supposée de la relation entre le social et le naturel a été l'une des prémisses irrationnelles soutenant la poursuite du but irrationnel de maîtriser la nature à travers le processus de rationalisation formelle ».

Tout processus de rationalisation du monde a nécessairement besoin de pénétrer un domaine jusque là considéré comme irrationnel : l'écologie, au sens large, offre de vastes horizons. C'est la conclusion de Murphy (1994 : 42) : « Ainsi, un mouvement est en voie d'intensifier la rationalisation en terme de verdissement (*in terms of greenness*), c'est-à-dire d'atteindre un niveau supérieur de rationalité : la rationalité écologique. »

De ces liens que Weber met en avant entre monde social et monde naturel, certains vont jusqu'à considérer, comme Albrows (1990 : 257, repris par Murphy, 1995 : 692), que pour le sociologue allemand « la culture était enracinée dans, si ce n'est déterminée par, la nature et qu'aborder le social en dehors du domaine de la causalité naturelle était confondre les formulations idéales et dogmatiques [...] avec la réalité empirique ». C'est dans cette optique qu'Albrow (1990 : 146, repris par Murphy, 1995 : 694) dira que, « à la différence de son contemporain Durkheim, Weber n'avait aucune répugnance (*had no reluctance*) à admettre l'importance causale des facteurs non sociaux pour les processus sociaux ».

3 - Durkheim

Pourtant, on peut affirmer que Durkheim s'est lui aussi intéressé au rapport existant entre nature et société : c'est en tout cas ce qu'écrivent, parfois du bout de leur plume, les sociologues de l'environnement qui le commentent. Du bout de leur plume, car ce qui est d'abord remarquable chez ce classique-là, c'est son affirmation constante de la spécificité des faits sociaux. Durkheim n'est pas là pour s'intéresser aux liens entre les phénomènes sociaux et d'autres phénomènes : il ne cherche qu'à imposer la sociologie parmi les sciences, et donc les faits sociaux parmi les entités observables. C'est pourquoi les sociologues de l'environnement acceptent d'aborder l'héritage durkheimien : ils s'expliquent son exclusivisme social par le désir d'imposer la discipline et non pas pour exclure *a priori* toute pertinence à l'interaction nature société.

Les différents points traités plus loin et relatifs aux inspirations biologiques et géographiques ou à la morphologie sociale (cf. infra, chapitre IV et V) iront dans ce sens : Durkheim n'a finalement jamais nié directement la pertinence de l'environnement ou de son équivalent de l'époque. Ce qu'il a fortement critiqué, par contre, c'est la réduction de l'explication du social par les déterminismes biologiques ou telluriques – sans parler de ceux psychologiques. Dans ce sens, Järvikoski (1996 :82) se réfère à Parsons pour admettre que Durkheim aurait écrit d'une autre façon aujourd'hui puisqu'il aurait pris en compte les changements intervenus dans les sciences dont l'influence décroissante de la biologie. Quoiqu'il en soit les conséquences de la rhétorique d'indépendance qu'employaient les sociologues furent d'exclure toute approche biologique totalisante, sans pour autant nier la pertinence de certaines notions issues de cette dernière discipline lorsqu'elles sont intégrées dans un cadre précis. Ainsi, bien que Durkheim ait parlé de la société comme d'un « règne naturel », ou « un phénomène de nature » (Durkheim, 1912 : 26 et 33), il faut rappeler, avec Redclift & Woodgate ([1994] 1997 : 51-52) que, selon Durkheim, la nature est certes une précondition nécessaire à la constitution de la société, mais qu'elle n'en demeure pas moins séparée de la société¹².

Ceci étant dit, on ne peut être que surpris par l'étonnement de certains sociologues face à l'usage par Durkheim de termes biologiques. Ils semblent généralement méconnaître l'importance de la morphologie sociale (le plus souvent résumée aux quelques phrases de *La division du travail social*) et se contentent d'évoquer superficiellement les débats entre

¹² “This suggests that, in Durkheim’s view, nature is both a precondition for society and separate from it.” (Redclift & Woodgate, [1994]1997 : 51-52)

biologie et sociologie ou entre les tenants d'une sociologie organiciste et ceux d'une sociologie autonome. Pourtant, une seconde lecture permet de nuancer cette surprise : les sociologues ont ciblé une lecture particulière de Durkheim : celle de ses liens avec le darwinisme. L'article de Catton (2002) est entièrement centré sur cette thématique, cherchant à comprendre pourquoi Durkheim s'est inspiré de Darwin, et surtout pourquoi sa lecture de Darwin est aussi imprécise, réductrice, incomplète, voire fautive. La réponse de Catton est efficace (et sauve la face du défunt sociologue) : si Durkheim ne s'est contenté que d'une seule partie des réflexions de Darwin, c'est qu'il avait quelque chose en tête qui ne nécessitait pas de présenter toutes les idées de Darwin, voire au contraire de les sélectionner rigoureusement pour avancer un des propos phares de la sociologie, celui de solidarité organique.

Catton explique ainsi que la trame durkheimienne de la solidarité organique correspond à ce que les écologues nomment le mutualisme. Pour définir ce mutualisme, il faut partir de la définition proposée en écologie de communauté comme un groupe d'organismes vivant ensemble. Au sein d'une communauté, on distingue différents types d'interactions entre espèces : celles bénéfiques aux deux interactants, qu'elles soient nécessaires (symbiose) ou facultatives (mutualisme), celles bénéfiques à un seul mais ne gênant pas l'autre (commensalisme), celles nuisant à l'une voire au deux espèces (prédation, parasitisme, compétition).

Le problème qui se pose aux écologues, poursuit Catton (2002 : 93), est alors celui-ci :

« Comment de telles 'paires antagonistes d'espèces (*antagonistic pairs of species*)' peuvent perdurer ensemble sans que l'une ne conduise l'autre à l'extinction ? Aussi, les écologues posent essentiellement la question que relevait Durkheim : 'Quels mécanismes stabilisent cette interaction négative, permettant la perdurance ?' »¹³

L'erreur de Durkheim – et non le cauchemar de Darwin ! – fût de penser que ces antagonismes devaient nécessairement évoluer en des relations mutualistes, et la question que

¹³ "The problem these pose for the ecologist is this : How can such 'antagonistic pairs of species' persist together without one driving the other to extinction ? Thus, the ecologist asks essentially the question that challenged Durkheim : 'What mechanisms stabilize these negative interactions, allowing persistence ?'". Catton tire la dernière citation de Connell, 1980.

se posait Durkheim était alors celle-ci : « Comment des relations antagonistes deviennent des relations mutualistes ? » (Catton, 2002 : 103). La réponse est célèbre : c'est *La division du travail social*. Par la spécialisation des fonctions sociales, les individus entrent dans une interdépendance réciproque qui les extrait des modalités compétitives de leur précédente interaction, et les contraint à une solidarité organique. Dit autrement : « Ce que *La division du travail social* de Durkheim prétendait offrir était une théorie expliquant comment les relations mutualistes surviennent et remplacent les relations de compétitions jusqu'alors prévalentes dans une société trop nombreuse (*populous*) pour la solidarité mécanique » (Catton, 2002 : 103).

Enfin, pour ce qui est de justifier la sélection par Durkheim de morceaux choisis, mais limités, dans la lecture de Darwin, Catton souligne que la théorie durkheimienne s'inscrit dans une application précise : celle de la modernisation de la France. De ce point de vue, il fallait substituer un mutualisme national à l'ancienne compétition nationale, et faire en sorte que, dans sa diversité, la France puisse se penser comme un seul et même pays.

Outre cet article majeur de Catton, on se réfèrera à celui de Järvikoski (1996), lequel aborde la pertinence des travaux de Durkheim concernant la sociologie de l'environnement contemporaine. Il s'en dégage les mêmes axes que ceux évoqués jusqu'à maintenant, mis à part ce qui peut être résumé comme une mise en avant de la position constructiviste de Durkheim. « Durkheim affirme que la culture, en un sens, fournit les instruments, ou devrions-nous dire les lunettes, pour contempler la nature » (*ib* : 81)¹⁴. Järvikoski nuance cette forme de constructivisme en se référant à Douglas (1978), laquelle propose une critique féroce de ce soi-disant constructivisme auquel prétend Durkheim. En effet, selon elle, celui-ci établit son approche en référence aux sociétés primitives, qu'il considère complètement différentes des sociétés modernes. Une semaine de terrain, suggère Douglas, aurait corrigé cette vision, et aurait sans doute fait dire le contraire à Durkheim : les sociétés 'primitives', par leurs croyances, leurs rites, etc. sont sans doute bien plus constructivistes qu'un Durkheim obsédé par l'objectivité scientifique et la réalité des phénomènes sociaux ! C'est en ce sens que Järvikoski nous incite à comprendre le constructivisme social durkheimien comme prenant en compte le respect de la nature et examinant la manière dont la nature correspond à la tradition hiérarchique de la société que Durkheim a globalement envisagée. Tout au moins, la sociologie durkheimienne est une sociologie de la coévolution de la nature et de la société,

¹⁴ "Durkheim argued that culture in a way provides the instruments, or shall we say the spectacles, for viewing nature."

comme l'avancent à la fois Cuvillier ([1936] 1965) et Järvikoski (1996), à tel point que Buttel (1986 : 363) écrit que « c'est traditionnellement à Durkheim que l'on attribue la paternité de la sociologie environnementale »¹⁵.

4 - Les autres références aux classiques

Se limiter à ces auteurs serait réducteur et laisserait en suspens une question majeure : les autres n'ont-ils pas parlé d'environnement *lato sensu* ? Nous verrons plus loin que Simmel a sa place parmi cette liste dont il est exclu provisoirement pour des raisons touchant à l'organisation des arguments, et d'autres encore, soit que leur traitement de l'environnement fut minime, soit que ce traitement n'ait pas fait l'objet d'un travail de recherche approfondi, devraient ici prétendre à considération.

a) *Ibn Khaldoun*

Avant même les réflexions des classiques et la fondation de la sociologie, c'est Ibn Khaldoun qui mérite d'être évoqué ici pour ses réflexions au XIV^{ème} siècle. Différents chapitres de la première section du livre premier du premier volume de ses *Prolégomènes* indiquent clairement qu'Ibn Khaldoun (1863) s'est intéressé aux liens entre les sociétés humaines et leurs relations aux phénomènes physiques, et précisément aux influences de ceux-ci sur celles-là. Par exemple, les troisième et quatrième discours préliminaires abordent l'influence des climats « sur le teint des hommes et sur leur état en général » et celle « exercée par l'air sur le caractère des hommes ». Dans ces chapitres, Ibn Khaldoun expose des observations de l'ordre suivant :

« Le caractère des peuples qui habitent les pays maritimes se rapproche un peu de [celui des climats chauds]. Comme l'air qu'ils respirent est très échauffé par l'influence de la lumière et des rayons solaires que réfléchit la surface de la mer, la part qu'ils ont dans les sentiments de joie et de légèreté d'esprit qui

¹⁵ C'est tout le contraire de la position de Murphy (1995 : 694) : « Une synthèse de la construction tout à la fois sociale et naturelle de la réalité implique de dépasser la fixation limitée (*narrow fixation*) de Durkheim concernant le social pour une perspective weberienne inclusive. ». Et Murphy de se référer à Albrows (1990 : 146) : « Contrairement à son contemporain Durkheim, Weber n'avait pas de répugnance à admettre la pertinence causale de facteurs non-sociaux dans les processus sociaux. »

résultent de la chaleur est plus forte que celle qu'on obtient dans les hauts plateaux et sur les montagnes froides. » (Ibn Khaldoun, 1863 : 216)

Ou encore :

« Dans le sixième et le second climat [...] la température s'éloigne considérablement du terme moyen ; puis, dans le premier et le septième, elle s'en écarte bien davantage. Voilà pourquoi dans les sciences, les arts, les bâtiments, les vêtements, les vivres, les fruits, les animaux et tout ce qui se produit dans les trois climats du milieu, il n'y a rien d'exagéré. On retrouve ce juste milieu dans les corps des hommes qui habitent ces régions, dans leur teint, dans leurs dispositions naturelles et dans tout ce qui les concerne. » (*ib.* : 211)

b) *Parsons*

Sans comparaison aucune, mais tout aussi « classique », Parsons ne nie pas les bases biophysiques des sociétés. Bien qu'il soit considéré par les sociologues de l'environnement comme l'avatar d'une pensée classique niant toute relation entre la société et son environnement naturel, on trouve quelques traces d'une prise en compte de ce dernier dans son ouvrage *Sociétés : essai sur leur évolution comparée* (Parsons, [1966] 1973). Dans cet ouvrage, c'est la technique qui sert d'intermédiaire entre les sphères sociales et naturelles : « L'organisation technologique doit alors être considérée comme une structure de liaison entre la société en tant que système et l'environnement physico-organique » (*ib.* : 20).

A vrai dire, Parsons ne détaille pas plus avant cette liaison : son évocation permet davantage d'introduire les mécanismes de répartition économique que d'approfondir la réflexion sur le pouvoir de la technologie, « pouvoir socialement organisé permettant de contrôler activement et d'altérer les objets de l'environnement physique dans l'intérêt d'un certain besoin humain » (*ib.*, 19).

Par contre, à partir du même ouvrage qu'il préface, Chazel (1973) revient sur les entremêlements entre la théorie du changement social parsonienne et sa revendication évolutionniste. Ainsi, les apports des théories biologiques auraient orienté le « néo-évolutionnisme » de Parsons (Chazel, 1973 : xviii). Ce dernier recoupement rejoint les

développements proposés aux chapitres suivants sur les comparaisons entre sociologie et biologie, comme les termes de Chazel invitent à le penser :

« La tâche prioritaire [de cet ouvrage de Parsons] consisterait à dégager des types structurels et à les ordonner dans le temps et l'analyse structurale aurait donc, pour l'évolution socioculturelle, la même importance centrale que la morphologie et l'anatomie comparée pour l'explication de l'évolution organique »
(*ib.*, 17)

c) *Le Play*

En dernier lieu, c'est de Le Play dont il faut traiter pour l'analyse des rapprochements de la sociologie classique avec la nature. Le terme de « classique » n'est sans doute pas approprié pour cet auteur. Mais nous le désignons ainsi, dans ce sens où il est lui aussi, à sa manière, un des pères fondateurs de la sociologie (Kalaora & Savoye, 1987). Sa réflexion est peut-être même plus liée à la nature que celle des sociologues précédemment évoqués. Ceci apparaît non seulement dans son ouvrage le plus célèbre, et au titre fameux lui aussi puisqu'il s'agit *Des Ouvriers européens, étude sur les travaux, la vie domestique, et la condition morale de populations ouvrières de l'Europe, précédé d'un exposé de la méthode d'observation* (Le Play, 1855) ; mais aussi dans un ouvrage récemment dévoilé, intitulé *Des Forêts, considérées dans leurs rapports avec la constitution physique du globe et l'économie des sociétés* (Le Play, [1846] 1996).

Pour le premier ouvrage, le rapport n'est, *a priori*, pas évident. En effet, il s'agit plus d'une analyse des budgets et des modes de vie des familles ouvrières. Néanmoins, plusieurs des monographies proposées, parmi les trente-six présentées, recèlent des détails sur l'influence du milieu environnemental sur les familles. Mais c'est dans le second ouvrage que nous voyons précisément le lien qu'établit Le Play entre nature et société – et plus particulièrement entre les forêts et les sociétés. Certes les descriptions qu'effectue Le Play relèvent plus du naturalisme que de la monographie sociologique. Néanmoins, il replace, dès qu'il le peut, son discours dans un contexte « d'économie sociale », pour reprendre ses mots, en montrant, par exemple, que les forêts sont à la croisée des déterminants sociaux et naturels. Le titre du paragraphe onze de sa troisième partie, « Les lois de la végétation et les intérêts sociaux donnent lieux à trois cultures principales : les futaies, les taillis, les arbres isolés »

(ib : 155), et le corps du paragraphe lui-même, sont d'indéniables exemples. Au-delà, il met en évidence le lien entre la puissance des nations et leur implantation géographique et plus directement leurs régions forestières. Les présentateurs de l'ouvrage expliquent que l'« on discerne là, en germe, une idée chère à l'administration forestière, laquelle établira un parallélisme entre une "saine" gestion des forêts et la "supériorité sociale" » (Kalaora & Savoye, 1996 : 26).

De même, dans *La Réforme sociale en France* (Le Play, 1864), il montre le lien entre la situation de l'agriculture et la forme familiale. Pour les forêts comme pour l'agriculture – et comme pour le reste d'ailleurs – Le Play préfère les familles souches aux autres formes de familles. Celles-ci, en tant qu'association sous le même toit de plusieurs générations avec un seul couple à chaque génération, seraient les mieux adaptées aux différentes formes naturelles : elles savent exploiter la nature avec justesse, et la nature peut se développer sans être gênée par cette exploitation nécessaire de l'homme.

L'analyse des travaux de Le Play pousse Kalaora (2007 : 2-3) à dire que ce classique

« Se démarque d'une conception anthropocentrique qui confère à la culture et à l'homme une position d'exceptionnalité et qui tend à exclure du champ social le milieu naturel. [...] [Pour Le Play] les associations entre les hommes résultent des interactions entre les ressources agricoles, botaniques et minières ».

On pourrait continuer ainsi en cherchant, dans les nombreux ouvrages classiques à notre disposition, des références au monde naturel et à sa relation avec les sociétés. C'est d'ailleurs un exercice auquel se livrent un grand nombre de chercheurs, comme nous l'avons vu, et qu'un ultime exemple illustrera, celui de Mitchell (2001) visant à faire de Veblen un « pionnier de la sociologie de l'environnement ».

Mitchell s'attache en effet à montrer en quoi les écrits de Veblen sont non seulement pertinents du point de vue l'analyse sociologique de l'environnement, mais surtout enrichissent la sociologie de l'environnement – et précisément que sans le recours à cet auteur « la sociologie de l'environnement est essentiellement appauvrie » (Mitchell, 2001 : 402).

« L'apport de l'analyse de Veblen réside, selon Mitchell (*ib.*), dans [la démonstration] de la contradiction entre le système capitaliste, consacré à la prédation, aux fins pécuniaires, et aux recours à l'ingénierie et à la technologie pour transformer les matières premières en biens consommables ou en production de valeurs d'usage. La réalisation de profits à *n'importe quel* coût social ou environnemental est le principe phare qui sert de fil à la plupart de ses derniers travaux. »

On peut d'ailleurs ajouter que la *Théorie de la classe de loisir* de Veblen ([1899] 1970) fait remonter les représentations actuelles de la « nature » à leurs constructions, depuis plus de deux millénaires, par la classe de loisir¹⁶.

Dans tous les cas, on ne peut pas nier que les penseurs classiques de la sociologie se sont intéressés, à divers degrés et sous différentes formes, aux liens entre le monde social et son homologue naturel. Il n'en reste pas moins vrai que ces mêmes penseurs ne cibleront que rarement ces liens et n'inviteront que de manière assez éparse leurs collègues et disciples à poursuivre dans cette voie. C'est cela qui nous a poussé à prévenir le lecteur de l'apport limité de cet historique, celui-ci s'inscrivant dans une ambition plus générale d'analyse des liens entre la sociologie et le milieu naturel, et en premier lieu entre la sociologie et la biologie.

¹⁶ Cf. Augustin Berque, Les rurbains contre la nature, *Le Monde Diplomatique*, février 2008, p. 22.

Chapitre IV : *L'inspiration biologique de la sociologie*

A - Inspiration biologique et positivisme

Nous venons de voir que les fameux classiques de la sociologie abordaient peu ou prou la relation des sociétés au milieu naturel : d'un point de vue général on retrouve, dans la plupart des textes visant à instituer la sociologie comme science autonome, des réflexions sur les liens entre les phénomènes sociaux et les phénomènes naturels. Cela se conçoit facilement à une époque où d'une part les travaux de Malthus et Darwin ont un large retentissement, empruntant à la fois aux lois et méthodes des sciences naturelles et aux visions normatives et finalistes des réflexions sur le social ; et où d'autre part l'encyclopédisme, en tant que connaissance universelle – tout à la fois du monde naturel et du monde social, des sciences naturelles, des humanités et des arts – est de mise. L'idée d'une science sociologique comme synthèse de « la grande rénovation philosophique projetée par Bacon et Descartes » (Comte, 57^{ème} leçon : 426¹) qui inspira les Lumières et que les Idéologues poursuivront dans la lignée de Condorcet, se fera de plus en plus précise.

Cherchant à dépasser les influences normatives (proposition de règles) et finalistes (proposition de but, de finalité) de leur prédécesseurs, et s'appuyant sur les avancées de la philosophie de l'histoire, de l'économie politique et de la statistique, le positivisme va tout d'abord approfondir et valider l'hypothèse de l'existence de lois applicables aux phénomènes

¹ Comte, 2003 : 253. Les références à la 57^{ème} leçon et aux conclusions générales du cours (58^{ème}, 59^{ème} et 60^{ème} leçons) sont tirées de Comte, 2003.

sociaux, avant de prendre conscience de la spécificité du social, montrant que ces mêmes phénomènes sociaux constituent une réalité propre et distincte des autres phénomènes. Ce sont principalement Saint Simon et Comte² qui vont respectivement élaborer et détailler la doctrine positiviste.

Partant d'une réflexion sur le devenir des sociétés européennes, et sur le dépassement du système d'idée de l'Ancien régime, périmé par la Révolution, Saint-Simon s'ingéniera à montrer la nécessité d'une science de l'homme – il parle d'une physiologie sociale – devant profiter des enseignements des sciences la précédant afin de déterminer les lois de l'évolution des sociétés. Insistant sur le fait que « toutes les sciences sont appelées à devenir positives » (Saint-Simon, *Mémoire sur la science de l'homme*, 1813, cité par Cuin et Gresle, [1992] 1996 : 11), il montrera que les révolutions et les conflits sociaux en général ne sont pas des phénomènes anarchiques mais « obéissent à des lois générales qui poussent l'humanité à évoluer dans le sens d'un accroissement de ses capacités positives d'intervention sur la nature et la société elle-même » (Cuin et Gresle, [1992] 1996 : 12).

1 - Ambiguïté de la continuité dans la hiérarchie des sciences

Ces premiers développements positivistes seront repris par Comte, dont le *Système* (1824) et le *Cours* (1830-1842) sont les œuvres les plus reconnues. Il y développe les tenants et aboutissants de la philosophie positiviste, en présentant notamment les deux grandes lois qui demeurent les exemples célèbres de sa pensée : la loi de filiation, ou loi des trois états, et celle de classement, relative à la classification des sciences. Il serait hors de propos de présenter et discuter ici l'apport de la philosophie positive en général, ni même comtienne en particulier. Ce qui importe avant tout c'est la mise en évidence, dans les travaux de ces précurseurs, de l'ambiguïté des emprunts qu'ils font aux sciences naturelles pour expliquer leur conception du social. Cette ambiguïté est liée au fait que le positivisme implique une continuité dans la hiérarchie des sciences, continuité qui assoie la spécificité de la physiologie sociale saint-simonienne et de la physique sociale comtienne sur les sciences de la nature et en particulier la biologie. C'est cette continuité qui fera dire à Durkheim que le sociologue « doit se mettre

² Cf. Saint-Simon, *L'Industrie*, 1816-1818 ou *Du système industriel*, 1820-1822 ; Comte, *Système de politique positive*, 1824 ou Comte, [1830-1842] 2003.

en face des choses dans le même état d'esprit que celui où sont le physicien et le chimiste en face des phénomènes physico-organiques ». (Durkheim, 1900 : 16).

La démarche positive doit être appliquée à la sociologie et aux phénomènes sociaux de la même manière qu'elle est déjà appliquée en science naturelle et pour les phénomènes biologiques. La sociologie ne s'inspire pas de la biologie pour ce qu'elle apporte comme explication des phénomènes sociaux : c'est bien son bilan *méthodologique* qui apparaît exemplaire aux sociologues et à leurs précurseurs, et qui doit être emprunté. D'où l'expression de Durkheim parlant d'un naturalisme sociologique semblable dans sa démarche, mais différent dans son objet et son explication, au naturalisme biologique :

« [C]ette méthode est naturaliste puisqu'elle prescrit au sociologue l'attitude mentale qui est de règle dans les sciences naturelles. Mais elle n'est pas naturaliste au sens ordinaire du mot, puisqu'elle ne tend pas à résorber le règne social dans les autres règnes de la nature, mais, au contraire, exige qu'on lui laisse toute son originalité. Le naturalisme qu'elle pratique est essentiellement sociologique. » (Durkheim, 1900 : 15)

Autrement dit, l'emprunt à la biologie se limite à ce qu'elle a de positif, à « cette attitude mentale » en vigueur en biologie ; mais ni les objets, ni les facteurs explicatifs ne doivent être pris comme exemples, puisqu'ils relèvent d'un schème supérieur de complexité, et d'une réalité qui leur est propre. Cependant, ce « naturalisme sociologique » est paradoxal. D'un côté, il doit être pris comme une continuité, de l'autre comme une rupture. Les conclusions du *Cours* traitent en différents endroits de ce paradoxe. Comte avance en effet que la biologie ne pouvait faire autrement que d'embrasser les phénomènes sociaux avant que la sociologie ne s'approprie ce champ d'étude :

« Toutefois, explique-t-il, tant que l'extension graduelle de l'esprit positif n'a pas été convenablement poussé jusqu'aux phénomènes sociaux, il était impossible que l'impulsion perturbatrice, provenue des sciences inférieures, fût, en biologie, réellement contenue, parce qu'elle n'y pouvait être directement combattue que sous les vicieuses inspirations de la philosophie théologico-

métaphysique, dont il fallait, avant tout, détruire l'antique ascendant mental. »
(Comte, 58^{ème} leçon : 765)

L'incursion de la biologie dans l'analyse des phénomènes sociaux apparaît donc comme un phénomène normal, que la sociologie seule, en tant que science positive directement supérieure à la biologie, pouvait combattre et par là dépasser ce biologisme dont la philosophie théologico-métaphysique – disons modestement la sociologie préscientifique – n'arrivait à se défaire. Cette idée est reprise plus loin dans la même leçon, lorsque Comte parle de « la tendance générale des sciences inférieures à dominer les supérieures » (Comte, 58^{ème} leçon : 766) quitte à n'être soutenues dans cette domination « qu'en y maintenant le ténébreux ascendant de l'esprit métaphysique, et même finalement théologique » (*ib.* : 767). C'est pourquoi, pour Comte, il est normal que « chaque science [ait] à se défendre des envahissements de la précédente » (*ib.* : 757) : la sociologie doit se défendre de l'incursion de la biologie dans l'analyse qu'elle propose des phénomènes sociaux, tout en acceptant comme normales, mais temporaires, les tentatives explicatives des phénomènes sociaux par la biologie. Le véritable progrès réside dans une défense efficace face aux envahissements inhérents à ce matérialisme-réductionnisme (Bourdeau, 2003 : 18).

Cette position théorique se révèle tout à fait valide *a posteriori*. Si la trajectoire de Durkheim ne semble pas suivre directement ce modèle, elle n'en demeure pas moins une conséquence indirecte. Durkheim revendique l'existence d'une sociologie déjà autonome dont il établira les règles méthodologiques (Durkheim, 1894) et soulignera la pertinence du phénomène qui la caractérise le mieux, *La division du travail social* (Durkheim, 1893). Mais, dans le détail de ses propos, il s'agit davantage d'une proposition à caractère performatif que d'une découverte en soi : c'est ce qui ressort de l'étude de Guillo (2006) sur la place de la biologie dans les premiers textes de Durkheim. En affirmant par exemple, dans *La division du travail social* (Durkheim, 1893, livre II chap. IV : 67, également repris par Guillo 2006 : 507) que la division du travail « est aussi liée à des conditions organico-psychiques » et que les « prédispositions [que les individus reçoivent à la naissance] ont certainement une influence sur la manière dont les tâches se répartissent », Durkheim ne fait rien de moins que partager l'analyse de la division du travail entre causes sociales et causes biologiques. Mais, suivant, consciemment ou non, le principe comtien de rejet progressif des déterminismes de la science inférieure dans l'explication des phénomènes relevant de la science directement supérieure, Durkheim établira finalement que les phénomènes sociaux sont des choses, que seul le social

permet d'expliquer le social, *i.e.* que seule la sociologie peut prétendre à l'explication des phénomènes sociaux³.

2 - Nécessité positive de l'inspiration biologique

Il n'en reste pas moins vrai que la sociologie a bel et bien entretenu des liens étroits avec la biologie. Ces liens ont été abordés par différents auteurs, à toutes les époques, mais il n'est pas hors de propos d'insister sur ces travaux, parfois peu connus des sociologues de l'environnement qui excluent par avance les travaux des classiques, jugés trop socio-centrés. Il faut toutefois préciser une chose fondamentale pour la compréhension de cet exposé : ce lien vise moins à associer la sociologie et la biologie dans le but d'examiner conjointement des phénomènes qu'à délimiter ces sciences et leurs champs d'application respectifs. S'il fallait souligner, dans un premier temps, le poids des déterminismes biologiques sur les phénomènes sociaux, cette influence ne doit pas se laisser considérer uniquement comme une inféodation de la sociologie par la biologie. Au contraire, et c'est l'analyse que Comte proposait avant que le phénomène ne se réalise pour la sociologie, celle-ci instrumentalise la biologie pour montrer les limites de l'explication naturaliste du social et affirmer sa légitimité, voire sa supériorité.

Comte ne fonde-t-il pas ses réflexions sur le modèle des sciences naturelles avant de célébrer *la* science positiviste qu'est la sociologie ? Durkheim ne part-il pas de la biologie (Guillo, 2006) pour travailler la notion d'organisation et la dégager de son contenu biologique, de sa similitude avec la notion d'organisme (Guillo, 2000), pour affirmer la spécificité de la société et de l'organisation sociale ? On trouve une analyse semblable chez Cuviller ([1949] 1965 : 27) :

« A vrai dire, quand une discipline tend à se constituer à l'état de science, elle obéit le plus souvent à des exigences opposées et, en apparence, contradictoires. La science nouvelle, par besoin de s'affirmer comme discipline positive, subit d'abord l'attraction des sciences les plus voisines jusqu'à simplifier à outrance son objet afin de s'identifier à elles. Mais un jour vient où ces

³ Cf. Durkheim, 1894 : 80. « Par conséquent, on ne peut expliquer un fait social de quelque complexité qu'à condition d'en suivre le développement intégral à travers toutes les espèces sociales ».

simplifications apparaissent décidément inadéquates à la complexité de l'objet étudié et où s'affirme la spécificité de cet objet.

La sociologie a naturellement passé par ces vicissitudes, et elle a été, à l'origine, fortement influencée par les sciences naturelles. »

Ce sont de telles vicissitudes qu'expose Comte en parlant de la domination temporaire des sciences inférieures sur celles directement supérieures, et dont parle Guillo (2006 :509) lorsqu'il présente la pensée biologique de Durkheim comme un paradigme original « pour autant qu'on [la] débarrasse [de] la référence à la biologie de l'ethnocentrisme, du sexisme et de l'héréditarisme différentialiste dont elle est parfois marquée ». Cuvillier distingue d'ailleurs deux « moments » dans l'inspiration biologique. Le premier est celui qui vient d'être montré : l'emprunt du modèle positiviste aux sciences naturelles, et la nécessaire influence de la science immédiatement inférieure sur celle qui lui succède. Le second concerne les fondements matériels des sociétés. En s'interrogeant sur le substrat de la société, sur sa réalité physique, Cuvillier propose de distinguer les formes d'appréhensions de cette matérialité tel qu'elles ont été dénommées et expliquées par un substrat biologique, un substrat géographique, ou un substrat social. Seule la dernière approche s'avère proprement sociologique et pertinente comme les paragraphes et chapitres suivants le montrent : ils poursuivent ce qui est dit plus haut, en mettant en avant les inadéquations entre les approches biologiques et géographiques et la complexité des phénomènes sociaux.

B - Inspiration biologique et organicisme

1 - Positivisme et organicisme chez Spencer

C'est dans le courant organiciste que cette inadéquation de la biologie à la complexité du social ainsi que l'attraction puis le rejet de l'explication naturaliste en sociologie sont les plus visibles. Ceci pour trois raisons principales : 1) parce que cet organicisme, particulièrement chez Spencer, se veut une application directe du positivisme, 2) parce qu'il ne réussit pas à dégager de ses études une proposition claire des facteurs explicatifs des

phénomènes sociaux, et 3), comme le montre Barberis (2003), parce qu'il servira finalement à qualifier la spécificité d'une réalité sociale inabordable par la science biologique⁴.

Premièrement, il faut remarquer que si l'on trouve l'idée de positivisme chez Saint-Simon, le détail de ce positivisme et l'appel à une sociologie chez Comte, on trouve chez Spencer son application directe à l'étude des phénomènes sociaux. Bien qu'il fasse remarquer dans son *Autobiographie* (Spencer, 1889 : 155) son opposition aux visions comtiennes du positivisme, il n'en reste pas moins lui-même un « positiviste conséquent » (Cuin et Gresle, [1992] 1996 : 16-18) largement inspiré de la pensée comtienne, comme il l'écrit sans détour :

« Apart from the tenability of his sociological doctrines, his way of conceiving social phenomena was much superior to all previous ways ; and among other of its superiorities, was the recognition of the dependence of Sociology on Biology » (Spencer, [1873] 1874 : 357)

Cependant, là où Comte et Saint-Simon sont influencés par la philosophie des sciences, Spencer établit ses démonstrations non pas à partir d'une réflexion théorique sur les sciences mais bien davantage en proposant une application et une analyse empirique de l'évolution des sciences. S'il postule une nécessaire continuité entre les sciences, ce n'est pas tant parce qu'il s'agit d'une nécessité légale – comme le propose les saint-simoniens et les comtiens – que parce que la complexité des phénomènes sociaux et leur niveau d'abstraction exige du sociologue une connaissance approfondie des autres sciences :

« Pour étudier avec fruit la science sociale, il faut des habitudes d'esprit produites par l'étude de toutes les sciences dont nous avons parlé. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une étude complète ni même poussée très loin ; il suffit de se rendre maître des idées capitales fournies par chacune de ces sciences. En effet, comme nous l'avons déjà dit, les phénomènes sociaux embrassent des phénomènes de tout ordre. » (Spencer, [1873] 1903 : 228).

⁴ Cf. ces mots de Spencer, à propos de l'influence de Comte qu'il juge antagoniste, mais qu'il s'applique également ici : « On se rend compte de ce qu'il faut penser quand on voit ce qu'il ne faut pas penser » (Spencer, 1889 : 155).

Pour le dire autrement : si Comte présente la sociologie comme le sommet de la hiérarchie des sciences positives, dont la complexité de l'objet nécessite l'établissement d'une discipline d'abord dépendante puis autonome de la science directement inférieure comme nous l'avons vu, Spencer (*ib.*, 227 *sq.*) propose de différencier les apports de chaque catégorie de sciences. Les sciences « abstraites », logique et mathématiques, étudient les formes des phénomènes ; les sciences « abstraites-concrètes », mécanique, physique et chimie, s'intéressent à leurs facteurs ; les sciences « concrètes », telles l'astronomie ou la géologie, et les sciences « concrètes-organiques », celles qui traitent des choses vivantes, apportent les notions de continuité, de complexité et de contingence. C'est seulement en associant la démarche synthétique des premières (les sciences abstraites et abstraites-concrètes) à l'apport analytique des secondes (les sciences concrètes et concrètes-organiques), que l'on peut rendre compte du « produit » du phénomène, c'est-à-dire de son intelligibilité totale. Ainsi, il n'y a pas de hiérarchie entre sciences, et la sociologie ne saurait être que l'application du produit des démarches synthétiques et analytiques spencérienne aux phénomènes sociaux.

Bien que, dans ce cas, la sociologie ne soit pas la science immédiatement supérieure à la biologie, elle n'en reste pas moins influencée par celle-ci. Bien davantage, selon Spencer la biologie et les sciences naturelles sont les plus appropriées pour rendre compte des similitudes entre l'organisme biologique et son analogon social. Le passage suivant reprend cette proposition :

« Ainsi la culture scientifique en général est nécessaire, et par-dessus tout la culture de la science de la vie. Celle-ci est plus impérieusement exigée parce que les conceptions de continuité, de complexité et de contingence dans la causalité, aussi bien que la conception de causalité fructifiante, lui sont communes avec la science de la société. Elle procure une discipline spécialement appropriée, par la raison qu'elle seule, parmi les sciences, familiarise avec ces idées capitales, en présente les données sous des formes facilement saisissables, et prépare ainsi l'esprit à en reconnaître les données dans la science sociale, où tout en se présentant aussi constamment elles sont moins facilement saisissables » (Spencer, [1873] 1903 : 229)

Il n'est pas nécessaire d'insister plus en avant : bien qu'il diffère de son pendant comtien, le positivisme spencérien n'affirme pas moins l'inspiration biologique de la sociologie.

2 - **Organicisme et explication sociale**

En second lieu, et comme le lecteur peut s'en douter, la doctrine organiciste reprend cette application du positivisme spencérien à des fins explicatives des phénomènes sociaux. Il faut cependant remarquer que l'organicisme de Spencer ne relève pas des analogies radicales que propose un Lillienfield chez lequel, d'après Cuvillier ([1936] 1965 : 33) « il n'y a rien de plus dans la société que dans la nature vivante ». Ce sont ces mêmes thèses que l'on trouve précisées par les tenants d'un darwinisme social fermé à toute idée de progrès et où le modèle évolutionniste darwinien est poussé à son comble : chez Gumpłowicz par exemple, l'un des principaux penseurs de cette doctrine, le moteur de la société est à chercher dans la lutte des groupes sociaux pour leur existence et la survie de leur race (Cuin & Gresle, [1991] 1996 : 42). Dans ce sens, l'étude de ces groupes ne peut se baser que sur la théorie de Darwin, et la sociologie n'a lieu d'être que comme l'étude de l'implication sociale de la théorie de l'évolution.

L'organicisme, s'il expose de semblables analogies entre monde social et monde biologique, est davantage ouvert à l'idée de progrès et d'évolution sociale vers une société pacifiste et égalitaire. D'ailleurs, Spencer s'inspire moins de Darwin que de Lamarck et, dans un autre registre, d'Adam Smith (*ib.* : 16). Selon lui « l'évolution sociale est une partie de l'évolution en générale » (cité par Cuvillier, [1936] 1965 : 33) et la société doit être regardée comme un organisme. Tout comme celui-ci, elle procède d'une croissance continue et du phénomène de division du travail par ses éléments constitutifs. Au contraire du darwinisme social qui met en avant la lutte des sociétés pour la survie, les organicistes prônent une compétition davantage collaborative, une organisation coopérative au sein des sociétés, la lutte n'étant qu'un phénomène rarement abordé, et seulement à titre d'analyse des relations internationales.

Les avancées de la biologie cellulaire de la fin du XIX^{ème} siècle présentaient l'organisme comme un système d'unités individuelles, ce qui promettait une analogie heuristique : il suffisait d'assimiler la société à un organisme et les individus à des cellules. Spencer ira jusqu'à dire que « les deux organismes [*i.e.* celui social et celui biologique] sont

absolument semblables » (cité par Cuvillier, [1936] 1965 : 33) avant d'indiquer des différences pourtant fondamentales : les éléments constitutifs d'un organisme vivant sont unifiés quand ceux de la société sont dispersés, et la conscience du premier est concentrée dans une petite partie quand celle de la société est répandue dans tous les éléments (Spencer, [1873] 1874). D'une manière générale, ce qui légitime la sociologie, c'est que la société est davantage qu'un organisme, elle a quelque chose de plus dont la simple analogie ne peut rendre compte, et dont les qualificatifs de supra-organisme (Worms, 1896, cité par Simiand 1897), de « superorganisme » (De Greef, 1893 :68⁵) ou encore d'organisme d'idée (Espinas, 1877) permettent de la lier à l'étude des organismes « classiques ».

Ainsi, si ce que proposent ces penseurs tient dans le caractère analogique des phénomènes biologiques avec ceux sociaux, cela ne les dédouane pas pour autant d'une étude spécifique de ces derniers, indépendamment de ce qu'ils ont d'analogique avec le biologique. Et ceci d'autant plus que l'analogie, comme le remarque Simiand (1897 : 9), n'est pas suffisante pour légitimer un raisonnement scientifique : « Si l'on doit se contenter de chercher des analogies, sans songer à établir des homologues, ne serait-ce point que la méthode organique en sociologie doit renoncer, par avance, à toute conclusion proprement scientifique ? »

C'est pourquoi les organicistes ne peuvent être pris comme les tenants d'un véritable courant sociologique mais plutôt comme des investigateurs des continuités entre phénomènes de nature différente, comme l'indique Spencer lui-même : « l'être humain est à la fois le problème terminal de la Biologie et le facteur initial de la Sociologie » (Spencer, [1873] 1874 : 336). La dépendance entre phénomènes sociaux et biologiques apparaît ici sous une forme largement nuancée, et le même Spencer dira de « [l]a vie de l'ensemble [qu'elle] est tout à fait dissemblable de celle des unités, bien qu'elle soit le produit de cette dernière » (cité par Cuvillier, [1936] 1965 : 35). On en revient à l'épistémologie de l'analogie suivant laquelle, malgré la foi organiciste dans la production du social par le biologique et les ressemblances entre leurs phénomènes, la nature dissemblable des deux réalités et l'absence d'homologie en tant que telle empêche toute conclusion⁶. Ce courant tombera alors

⁵ « L'ensemble coordonné des divers organes sociaux constitue le superorganisme social » (De Greef, 1893 : 68). Cuvillier ([1936] 1965 : 34) lui attribue également « une conception de la société 'hyperorganisme' », en se référant à De Greef, 1908, mais seule la référence à De Greef, 1893 apparaît dans sa bibliographie.

⁶ On trouve la même idée chez Cournot, selon lequel, d'après Bouglé (1925 : 62-63) « [c]est encore se lancer sur une fausse piste que de répéter que la société imite la nature. En réalité, corps vivants et corps sociaux sont soumis les uns et les autres à certaines lois d'organisation, plus générales que les lois étudiées par la biologie proprement dite, et qui s'imposent à tous les êtres formés d'éléments coordonnés en systèmes. S'agit-il de comprendre comment cette organisation s'institue, Cournot n'est pas éloigné de penser – fidèle à sa doctrine qui veut que les phénomènes vitaux, intermédiaires entre la matière et l'esprit, soient aussi les plus obscurs – qu'une analyse de ce qui se passe dans les sociétés, nous faisant saisir des faits d'entraînement, d'imitation, d'analogie,

rapidement dans l'oubli, comme le laissait déjà penser le renoncement de Worms à poursuivre sa réflexion, admettant que « [l]a sociologie ne saurait être un simple prolongement de la biologie » (cité par Cuvillier, [1939] 1965 : 36).

3 - Apport de l'organicisme pour la sociologie

Il n'en faut pas pour autant nier l'apport de l'organicisme à la construction de la sociologie et, surtout, pour la spécification de son objet. Alors qu'il demeure encore souvent associé à d'autres courants à fondement biologique, comme nous l'avons évoqué avec le darwinisme social ou comme cela se voit dans sa dénomination fréquente aux Etats-Unis de *bio-organicism*, et qu'il est ainsi considéré, au même titre que l'anthroposociologie ou la zoosociologie, comme un ersatz des errements pré-sociologiques peu inspirés de l'époque, l'organicisme mérite sans doute mieux et l'histoire des sciences peut en dégager des analyses fécondes. C'est ce que fait Barberis (2003) avec brio lorsqu'elle explique comment ce courant, dans ses hésitations entre biologie et sociologie, a permis de structurer celle-ci autour d'un objet spécifique, la société : « The use of organic analogy was one long plea for the reality of society, its complexity, and its natural character » (*ib.* : 59). Elle utilise fréquemment le terme de *plea* que l'on peut traduire par appel ou plaider, et qui rend compte de l'appel des organicistes à une sociologie permettant d'étudier l'objet qui se dégageait de leurs réflexions, la société.

En effet, que ce soit à propos des analogies entre la biologie et la sociologie, entre organisme biologique multicellulaire et organisme social collectif, ou bien qu'il s'agisse des phénomènes de continuité partant des organismes unicellulaires dénués de complexité et aboutissant aux sociétés, organismes les plus complexes, *via* les organismes végétaux ou animaux (Espinas, 1877), l'organicisme ne propose pas de véritable modèle explicatif. Lorsque Cuin et Gresle ([1991] 1996 : 18) disent le contraire (« il dota [la sociologie] d'instruments de recherche, d'une épistémologie solide et surtout d'un modèle d'explication [...] très fécond »), ils ne retiennent de ce courant que des hypothèses (*ib.* : 17 et 43-44). Et c'est l'enchaînement de ces postulats qui révélera, peu à peu, à la fois la nécessaire existence de lois sociales (Barberis, 2003 : 65) et les nécessaires limites de l'organicisme.

nous éclairerait autrement qu'une analyse de ce qui se passe dans les organismes. Et ainsi il prépare l'argumentation qu'un Tarde, par exemple, dirigera contre les organicistes, en leur reprochant de vouloir expliquer le plus clair par le plus obscur ». Sur Cournot, voir également les travaux de Vatin, 1998.

Dit autrement, les positions de Spencer, d'Espinas, de Schaeffle, ou de Worms ne peuvent être présentées comme des postulats « sociologiques ». Comme le précise ce dernier (Worms, 1896 : 1, repris par Barberis 2003 : 65) en répondant à la question qu'il pose à ses lecteurs sous cette forme : « [q]u'avons-nous à faire pour créer la sociologie ? », ses positions procèdent uniquement de la recherche de ce qu'on peut connaître de la société à partir des connaissances déjà disponibles des sciences inférieures. Et c'est bien là toute l'erreur interprétative de l'organicisme : en pensant être des sociologues, ils ont généralisé à outrance leur propos. Leurs systèmes d'analogies ne pouvaient pourtant pas être pris comme un paradigme fondateur de la sociologie, mais seulement comme un postulat utile à la définition de la société comme une entité à part entière dont les composants, les individus, ne sont pas les auteurs, et qui est régie par des lois, certes « naturelles » mais au sens de positives, et non pas réductibles aux explications de la biologie.

C - Des inspirations biologiques moins connues : zoosociologie, sociologie génésique et anthroposociologie

C'est sans doute la fécondité de son inspiration biologique qui permet à l'organicisme de garder une certaine estime encore de nos jours, indépendamment de ses conclusions souvent fausses et généralement réductrices. Pourtant cette même fécondité se retrouve dans des courants bien moins estimés par l'observateur contemporain et toujours regardés avec le même œil, celui de la circonspection : les courants à proprement parler biologiques. A proprement parler biologiques car, si l'organicisme se laisse penser, des mots mêmes de ses théoriciens, comme une étape de la réflexion sociologique, ces courants-ci empêchent toute prétention de la part de la sociologie à être une science spécifique. Il s'agit de l'anthroposociologie et, dans une moindre mesure, la zoosociologie et l'approche génésique.

1 - Zoosociologie

La zoosociologie est d'abord le développement de la pensée d'Espinas dans ses *Sociétés animales* (1877). Celui-ci, dans sa tentative de rendre compte des similitudes entre les phénomènes sociaux et ceux biologiques, se penche sur les analogies entre les sociétés animales et les sociétés humaines. Selon lui, l'idée de société comme phénomène nouveau et strictement humain n'est pas tenable, parce qu'elle postule un phénomène irréductible à la

synthèse scientifique à cause de sa complexité supposée, mais aussi parce que ce serait nier que la société est un fait normal et universel. Le postulat des *Sociétés animales* est alors que la société est une nécessité puisque la vie elle-même s'organise en se socialisant (Davy, 1931 : 29). La preuve en est que l'on trouve des phénomènes sociaux similaires à tous les niveaux de l'organisation cellulaire, de la plus simple à la plus complexe. Espinas restera convaincu que les sociétés sont dépendantes de leur substrat biologique puisqu'elles ne sont rien d'autres que le développement de phénomènes complexes à partir d'une réalité biologique simple : l'universalité des organisations sociales des entités biologiques.

Bien qu'il sembla à certains que de telles affirmations pussent être adéquates pour l'analyse des sociétés primitives, elle permit surtout de réaffirmer la spécificité du phénomène social comme phénomène propre à l'humanité. Les arguments avancés pour critiquer ce courant étaient généralement la différence de qualité entre la biocénotique, ou étude des associations animales, et la sociologie, et surtout la négligence par les zoosociologues de l'évolution des sociétés humaines dans le temps et de la complexité de leur constitution.

Il est cependant intéressant de noter, avec Davy (1931), le revirement d'Espinas lui-même. Fort de son imposante étude sur *Les Sociétés animales* (Espinas, 1877), il prendra à bras le corps les contradictions que cette étude soulève. La lecture de l'étude de Davy sur l'œuvre et le parcours d'Espinas (Davy, 1931 : 25-102) va tout à fait dans le sens de notre démonstration. Espinas, en poussant rigoureusement son organicisme vers une généralisation croissante, va prendre le contre-pied de ses développements de 1877. Dans un article de la *Revue philosophique* de 1901 intitulé « 'Être ou ne pas être' ou le postulat de la sociologie » (Espinas, 1901) il revient sur la continuité proposée entre les sociétés animales et humaines. Il y affirme que puisque les états de conscience collective sont des « produits de la vie en groupe, c'est la nature du groupe qui peut les expliquer » ; et plus loin que bien que « la société ne soit rien sans les individus, chacun d'eux est beaucoup plus un produit de la société qu'il n'en est l'auteur » (Espinas, 1901, cité par Davy, 1931 : 95). Mais malgré ce revirement, il ne parviendra pas à se détacher de sa certitude du lien inextricable entre biologie et sociologie, et écrira que les sociétés ont une base organique indépassable et que c'est à la famille que revient l'honneur de faire le lien, d'être le trait d'union entre le biologique et le sociologique. Ceci permet de s'extraire des critiques avançant les différences de degré de complexité entre les différentes formes d'organisation sociale de la vie, tout en gardant l'idée directrice d'un nécessaire substrat biologique des sociétés.

2 - Sociologie génésique

C'est d'ailleurs le postulat de l'approche génésique qui place la famille, en tant qu'unité biologique de procréation et de consanguinité – on parle de *cellule* familiale – à la base de toute société. Ce courant n'eut pas de fervent défenseur, mais il fut toutefois utilisé pour démontrer l'importance de la famille dans l'étude de la société, son primat par rapport à celle-ci, et la nécessité de sauvegarder une institution familiale stable afin de se prémunir des errements des évolutions sociales. C'est néanmoins Espinas, mais surtout Fustel de Coulange et sa *Cité antique* ([1880] 1959) qui sont les plus souvent visés par les sociologues (directement par Cuvillier, [1936] 1965 : 169 ; indirectement par Simiand, 1906 : 26) voire par d'autres disciplines (Febvre, 1922 : 192 et 198), et également Rousseau (1762, Livre I, chapitre 1.2), lorsqu'il avance que « [l]a plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est celle de la famille ».

C'est en cherchant la cause première des sociétés que de tels auteurs s'aventurent à dire que la famille en est à l'origine. Par l'entremise d'analogies biologiques, par exemple celle visant à dire que la famille est la cellule primordiale de l'organisme social, ou de références similaires avec le monde animal (*e.g.* les phénomènes sociaux, chez les animaux, sont visibles à partir de leur instinct familial et il en serait de même pour les humains), les « génésiciens » développent leur propos et le généralisent aux sociétés humaines et à leurs structures. L'hypothèse visée, ancrée dans une vision évolutionniste, est celle de la supériorité des agencements familiaux européens sur les autres. L'anthropologue Morgan avait initié l'idée en appliquant ses *Systems* (1871) à une fin précise : la recherche de l'évolution de l'humanité. Il l'approfondira dans les lignes de *Ancient society or research in the lines of human progress from savagery through barbarism to civilization* ([1877] 1971) dans lesquelles il propose de décrire l'évolution humaine comme la résultante du passage des sociétés par différents stades (sauvagerie primitive, barbarie et civilisation comme l'indique le titre même de l'ouvrage) en lien avec leur système de parenté. Lévi-Strauss s'inspire d'ailleurs largement de cette idée (il dédiera *Les structures élémentaires de la parenté* (Lévi-Strauss, 1949) à Morgan) pour fonder, comme le raconte très bien Godelier (2004 : 24),

« [U]ne vision globale de l'homme qui rejoignait – l'évolutionnisme en moins – celle de Morgan, puisque celui-ci avait fait de l'exclusion (pour lui graduelle) de l'inceste, c'est-à-dire la promiscuité primitive, animale, entre les

sexes le moteur des transformations de la famille et de la parenté, et l'une des conditions du progrès de l'humanité ».

Cet engouement pour l'explication parentaliste de l'humanité par les anthropologues a cependant rencontré de larges critiques, malgré la notoriété de ses partisans. Ce qu'il faut en retenir, (Godelier, 2004 : 27 *sq.*) c'est la difficulté d'apprécier les explications de type parentaliste tant l'usage du mot parenté est imprécis et recouvre diverses réalités⁷ : Needham ([1971] 1977 : 107, cité par Godelier, 2004 : 27) dira : « Pour parler net : la 'parenté' ça n'existe pas ; d'où il s'ensuit qu'il ne saurait y avoir de 'théorie de la parenté' ».

La rapide, mais efficace, rétrospective de Godelier concernant ce courant anthropologique, Cuvillier la réalise pour les tenants de l'explication génésique du social. Il y développe les arguments qui permettent de lui faire reprendre la formule de Needham pour la famille : pour parler net, la « famille » ça n'existe pas ; d'où il s'ensuit qu'il ne saurait y avoir de « théorie de la famille ». Précisément, la famille n'existe pas comme productrice du social : les analogies avec les animaux n'abordent pas le fait que, chez certaines espèces, la famille ne crée pas de sociabilité, et, inversement, on peut trouver des formes de sociabilité chez les espèces où il n'y a pas la moindre trace de vie familiale (Cuvillier, [1936] 1965 : 170, à partir de Picard, 1933). De plus, explique Febvre (1922 : 196 *sq.*) reprenant les travaux de Meyer (1912), la famille est « une institution juridique », relevant bien plus d'une contrainte « qu'elle exerce sur ses membres dans le triple domaine du droit, des usages et de la morale, et par l'autonomie relative dont elle jouit vis-à-vis des sociétés analogues qui l'entourent ». Durkheim n'aurait pas dit mieux : c'est bien la contrainte collective qui s'exerce sur la famille, et non pas la famille qui explique la contrainte sociale.

Voyant la famille comme le facteur explicatif naturel par excellence du social, les génésiciens n'ont pas su décentrer leurs propos et n'ont pas pu penser l'origine sociale de la famille comme caractère symbolique, comme communion par le sang, comme adoption par la procréation, comme rite de passage du remplacement des générations. Enfin, Durkheim travaillera lui aussi sur la famille (Durkheim, 1888), et exposera notamment ses vues dans plusieurs cours à Bordeaux et Paris (Davy, 1931 : 112 *sq.*). Il rendra compte de l'évolution

⁷ Godelier (2004 : 27) cite notamment ce passage de Needham qui, dit-il, fit grand bruit à l'époque : « Le terme « parenté » est donc sans aucun doute fallacieux et est un critère erroné pour la comparaison des faits sociaux. Il ne désigne aucune classe distincte de phénomènes et aucun type distinct de théorie. Il ne répond à aucun canon de compétence ou d'autorité. On ne saurait dire, en conséquence, qu'un anthropologue est fort en parenté : il peut être fort en analyse et, dans ce cas, tout dépend de ce qu'il analyse ».

des formes familiales depuis les vastes groupements politico-domestiques jusqu'à la famille conjugale contemporaine. Mais selon lui, la famille ne peut être considérée comme un facteur explicatif du social, les liens de consanguinité et les formes de cohabitation ne peuvent être à l'origine du social, car ils ne sont pas des phénomènes nécessaires ni suffisants à la définition de la famille et du social. « En d'autres termes, la famille n'existe qu'autant qu'elle est une institution sociale, à la fois juridique et morale, placée sous la sauvegarde de la collectivité ambiante » (Durkheim, 1897a : 329)⁸.

3 - Anthroposociologie

L'anthroposociologie, qui place la race comme substrat primordial des phénomènes sociaux, permet elle aussi aux sociologues d'affirmer leur position. Une telle affirmation s'accompagne généralement de précautions précisant qu'elle ne valide en rien le courant anthroposociologique, de nos jours associé, avec ou sans nuance, au racisme. Il n'en reste pas moins vrai que les tenants de l'approche raciale, prenant la race comme base biologique de la société, ont eu un large écho à leur époque. D'ailleurs, les présentations de la sociologie, qu'elles datent d'hier ou d'aujourd'hui, évoquent, à différents degrés, l'importance de ce courant. Les trois premiers tomes de *l'Année Sociologique*, lui consacre même une section, que Durkheim présente en insistant sur la nécessité d'ouvrir *l'Année* à toutes les approches touchant de près ou de loin à la sociologie quand bien même celles-ci seraient en contradiction avec la tendance dominante (Durkheim, 1897b : 519). On ne peut d'ailleurs nier, là encore, l'apport de cette vision pour la définition de la sociologie et de sa démarche d'analyse.

Tout au contraire, en insistant sur l'importance du facteur racial dans les structures sociales, caractérisée par l'indice céphalique (« le rapport de la plus grande largeur du crâne multiplié par 100 à sa plus grande longueur », comme l'explique, non sans un certain dédain, Cuvillier, [1936] 1965 : 161), les Gobineau, Vacher de la Poughe ou autre Novicow (1897, *L'avenir de la race blanche*, pour citer un titre évocateur), fournissent aux sociologues une

⁸ Les génésiciens ont été également marqués par la morale religieuse. Du Passage (1933 : 108-112) explique que dès avant la fin de l'antiquité, la famille s'était disloquée entraînant une « absolue licence ». « En sorte que Jésus-Christ, par son intervention *personnelle* (et non par l'action du milieu ou de l' « âme collective »), a opéré un merveilleux redressement ». Il reproche alors à Durkheim et à Davy de ne pas prendre en compte cette force sacrée qui « par le sacrement, [...] hausse [l'] union [des conjoints] à un niveau où elle sera désormais inaccessible aux coups qui tenteraient de la rompre », force que Fustel de Coulange ([1880] 1959 : 121, cité par Du Passage, 1933 : 109) laissait sous-entendre dans le livre II de sa *Cité antique* en admettant que la famille romaine, « la *gens* [...] était la famille, mais la famille ayant conservé l'unité que sa religion lui commandait ».

large matière à discuter et réfuter, et permettent de poursuivre l'affirmation d'un facteur strictement social propre à expliquer ces mêmes phénomènes sociaux.

D'abord, parce que leur argumentaire est souvent peu rigoureux. Hubert Juin, dans une éloquente présentation de la réédition de l'*Essai* (Juin, 1967 : 14) rappelle que Gobineau « n'a guère de formation scientifique, et [qu'] il s'en moque bien. Il manque d'informations ? Il les invente ». Et dans cet ouvrage de Gobineau, on sent que celui-ci préfère le recours à Dieu plutôt qu'à la science : « Il est incontestable que nulle civilisation ne s'éteint sans que Dieu le veuille » (Gobineau, 1853-1855 : 42).

Ensuite, parce que leur exigence de preuve s'arrête le plus souvent à l'indice céphalique. Celui-ci est leur principe explicatif de tout phénomène, et c'est son étude qui leur permet de dégager un certain nombre de lois, comme celles que propose Vacher de Lapouge (repris par Cuvillier, [1936] 1965 : 161) : la loi de répartition des richesses affirme que « la richesse croît en fonction de l'indice céphalique », ou celle de stratification qui explique que :

« L'indice céphalique va en diminuant et la proportion de dolichocéphales [crâne long, indice céphalique inférieur à 76-77] en augmentant des classes inférieures aux classes supérieures dans chaque localité », ou encore que « ce n'est pas le hasard qui a maintenu les pauvres en bas de l'échelle sociale, mais leur infériorité congénitale. »⁹

Ces affirmations sont généralement accompagnées d'un appel à la préservation d'une race pure, la race blanche, l'*Homo Europeanus*, dolichocéphale blond de grande taille. Et si l'on précise, comme le fait Cuvillier (*ib.* : 160) qu'une association Gobineau vit le jour en Allemagne en 1895 et que Gobineau envisageait, non sans un profond pessimisme, la disparition de la race blanche et le chaos qui s'ensuivrait, on entrevoit toute l'influence néfaste de ce courant sur les événements majeurs du XX^{ème} siècle¹⁰.

⁹ Cuvillier se réfère à un article de Lapouge publié en 1897 ainsi qu'à Lapouge, *Les sélections sociales*, 1896.

¹⁰ On pourrait croire que l'avancée des idées démocratiques serait un argument contraire au pessimisme d'un Gobineau ou d'un Vacher de Lapouge. Comment les anthroposociologues expliquent-ils cette avancée des idées démocratique ? « Très simplement, remarque Policar (2003 : 167-168) : l'esprit des brachycéphales se distinguant par cet 'amour de l'uniformité' (Lapouge, 1896 : 239) qui est aussi la marque des démocraties 'séniles', l'infériorité même des brachycéphales fait de ceux-ci les partisans prédestinés des idées égalitaires. Comme le résume Bouglé, 'l'anthropologie triomphe durablement de la démocratie : et parce qu'elle en réfute, par des faits biologiques, les erreurs, et parce qu'elle en explique, par des faits biologiques, le succès. Un rêve de brachycéphales tel serait, à en croire nos anthropologistes, l'esprit égalitaire' (Bouglé, 1897 : 449). »

Pourtant, race et peuple ont toujours été amalgamés, depuis l'antiquité grecque au moins. Il faut justement attendre la sociologie naissante pour questionner avec rigueur cet amalgame, et montrer que sous l'idée de race se cachent d'autres concepts que l'indice céphalique ne permet sûrement pas d'analyser, tels ceux de peuple, nation, ethnie, etc. Et les typologies établies sur la base des indices céphaliques varient elles-mêmes selon les auteurs. Enfin, les études de Durkheim ou de Mauss, non seulement à cause de leur érudition, mais aussi en lien avec leur notoriété, finiront de rejeter et faire rejeter toute explication raciale. Ils fermeront les colonnes de *L'Année* à de telles idées dès le quatrième volume de celle-ci, et ils s'en prendront clairement à ce courant, à la manière de ce passage de Durkheim :

« Or nous ne connaissons aucun phénomène social qui soit placé sous la dépendance incontestée de la race. Sans doute, nous ne saurions attribuer à cette proposition la valeur d'une loi ; nous pouvons du moins l'affirmer comme un fait constant de notre pratique. Les formes d'organisation les plus diverses se rencontrent dans des sociétés de même race, tandis que des similitudes frappantes s'observent entre des sociétés de races différentes. » (Durkheim, 1894 : 66)

Et, rajoutons-nous, si la race ne peut expliquer la société, c'est bien là encore que l'inspiration biologique doit être écartée pour l'analyse des phénomènes sociaux.

En conclusion, ni l'anthroposociologie, ni l'explication génésique, ni celle zoosociologique, ni, dans un autre registre, le développement de l'organicisme, n'ont su incarner cette science positive qu'un Comte ou un Spencer appelaient de leurs vœux. Ces tentatives ont échoué notamment parce que leurs portées explicatives étaient limitées : laisser le moindre crédit à l'emprise de la biologie sur les phénomènes sociaux ne s'accordait pas avec la vision positive comtienne et son appel à la sociologie. Plutôt que de rester indifférents à ces émanations, à ces vicissitudes, les sociologues se sont toujours fait forts de les traiter avec une attention soutenue. Ces courants devaient alors se heurter à la sociologie et à la rigueur de ces propos, avec laquelle ni l'analogie biologique, ni tout autre forme d'emprunt aux sciences naturelles et particulièrement aux théories de l'évolution, ne pouvaient rivaliser.

Aussi, peu ou prou, il fallut soit persévérer dans l'idée d'une continuité entre biologie et sociologie, en avançant au moins que la sociologie avait un substrat biologique, mais rester

marginal ; soit se ranger du côté de l'ambition sociologique de l'explication définitivement sociale du social, tant pour le système explicatif que pour le substrat matériel, et en finir avec les analogies biologiques.

Une solution intermédiaire, en ce tournant de siècle, ne semblait pas imaginable. D'abord parce que les rivalités entre courants étaient telles que la nuance n'était pas permise. Ceux qui s'y sont essayés et dont la postérité se souvient, comme Worms, ont du jouer de tous leurs talents pour passer d'un courant à l'autre, et faire preuve d'une ouverture exemplaire. Dans l'exemple de Worms, l'Institut International de Sociologie qu'il fonda en 1894 regroupait des organicistes, mais également des tenants célèbres d'autres courants : Tarde, Simmel, Tonnies ou encore Veblen et Fr. Giddens pour les USA (Barberis, 2003 : 55).

La sociologie s'est donc démarquée de toute approche biologique. De ce fait elle ne pouvait concevoir l'interaction de la société avec la nature que comme un retour de l'inféodation biologique. Or, pour ne point risquer de remettre en jeu son titre de science autonome acquis non sans difficulté, les sociologues se sont écartés de toute thématique propre à réintroduire le facteur naturel dans l'interprétation des phénomènes sociaux, quitte à nier tout un pan de l'évolution sociale, comme celui de la montée croissante de l'environnement dans la sphère publique.

Chapitre V : *Morphologie sociale et géographie :* *le paradoxe du rapport au sol des sociétés*

L'explication biologique ne fut pas la seule à entrer en concurrence pour l'appropriation de l'explication des phénomènes sociaux et l'accès au sommet de la pyramide des sciences. Son homologue géographique a occupé une place non négligeable voire égale à celle des sciences naturelles. Elle possédait trois arguments phares pour prétendre à une telle analyse. Un « bagage » théorique situé à mi-chemin entre la géographie physique des approches naturalistes et l'histoire permettant d'embrasser une diversité de phénomènes ; un concept clé, le lieu, le sol ou la surface, propre à fonder ses explications ; et enfin une nouvelle jeunesse que les inspirateurs de la géographie humaine allaient lui donner. Prenant conscience de ces dispositions, les géographes cherchèrent à expliquer les sociétés humaines par leur substrat géographique plutôt que d'intégrer simplement l'homme dans la réflexion géographique. Mais un tel but ne pouvait se réaliser sans se heurter à l'explication sociologique des sociétés : c'est à la morphologie que reviendra alors le rôle de ceinture protectrice de la sociologie face aux incursions de la géographie.

Le rapport au sol des sociétés, pour s'en tenir à l'expression de l'époque, sera au cœur de ce débat. Ces termes posent à eux seuls le tableau dans lequel se joue une partie de l'histoire de la sociologie : la démarche visant à isoler le social et à en faire une réalité *sui generis* se heurtera à un paradoxe délicat. Les bases matérielles des sociétés, c'est-à-dire tout à la fois leur disposition et répartition sur le sol, leur substrat social, leur surface, leur lieu de vie, sont perçues par certains comme un phénomène géographique, par d'autres comme un phénomène

sociologique. Ni les raisonnements de la jeune géographie sociale, ni ceux de la tout aussi récente morphologie sociale ne sauront dépasser le caractère paradoxal d'un sol physiquement donné et socialement approprié. L'engouement de la sociologie pour ce lien entre les phénomènes sociaux et leurs bases matérielles sera influencé par l'ambition et la difficulté de rendre compte de manière strictement sociologique des relations au milieu naturel accueillant les sociétés, faisant de la morphologie sociale une discipline efficace et pourtant rejetée par une sociologie revendiquant la spécificité de son objet.

On reviendra d'abord sur l'émergence de la géographie humaine avant de comprendre comment la morphologie sociale, revendiquée par Mauss et Durkheim eux-mêmes puis incarnée par Halbwachs, s'est appropriée les réflexions sur le substrat social des phénomènes humains.

A - La géographie et le facteur humain

1 - Difficile émergence d'une géographie sociale

Quand l'inspiration biologique met en avant la réduction des phénomènes sociaux à leur substrat biologique et l'influence des lois bio-physiologiques sur les sociétés, la géographie prône la réductibilité des phénomènes à leur détermination par le milieu naturel sur lequel ils prennent place. Il s'agit d'une affirmation déjà avancée par les penseurs de l'antiquité grecque : Vidal de la Blache (1902 : 5), un des fondateurs de cette géographie humaine, se réfère par exemple à Thucydide pour exposer le lien entre la position géographique d'un peuple, sa contrée, et son degré d'ouverture aux autres peuples, ou encore à Erathostènes, Hipparques et Ptolémée lesquels, présentés comme « mathématiciens-géographes », ont fait valoir le principe d'unité terrestre comme dépassement « des descriptions empiriques de contrées » (Vidal, 1913 : 5). Hipparque et Socrate sont également cités par Febvre (1922 : 30), lequel ajoute en suivant que presque tous les anciens ont lié les mœurs aux contrées et/ou à leur climat, réaffirmant cette phrase de Vidal (Vidal, 1922 : 3) : « Pour la plupart des auteurs anciens auxquels la géographie fait remonter ses titres d'origine, l'idée de contrée est inséparable de celle de ses habitants »¹.

¹ Bien que les sociologues se réfèrent souvent à ces mêmes ancêtres – mais quelle science ne se reconnaît pas dans les écrits de la Grèce antique ! – on notera plutôt ces passages bien connus de Montesquieu sur le climat et son influence sur les mœurs, dans le livre XIV de *L'esprit des lois* (Montesquieu, 1720) consacré à l'influence du climat sur l'organisation sociale et les marches à suivre par les législateurs pour se dégager de telles influences. Intitulé « Des lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat », ce long texte affirme deux

L'idée d'expliquer les sociétés par leurs conditions géographiques n'est donc pas neuve. Ceci étant dit, c'est à la même époque que la géographie humaine et la sociologie se posent comme des sciences autonomes. La sociologie s'autonomise *ex nihilo*, elle s'affranchit sans mal de la philosophie sociale qui tenait sa place ; la géographie, elle, se nourrit d'un double ancrage : elle est rattachée tout autant aux sciences de la physique terrestre qu'à l'histoire et la sociologie².

Cela n'est pas sans conséquence sur les précisions du champ d'étude de la géographie : que l'on se réfère aux *Caractères distinctifs de la géographie* (Vidal, 1913), à ses *Principes de géographie humaine* (Vidal, 1922) ou à la longue synthèse de Febvre (1922), la géographie ressemble davantage à une énumération d'objets et d'échelles d'observation qu'à un champ réellement structuré. Sans doute le regard contemporain est ici malvenu pour appréhender ce foisonnement de thématiques et en relever son unité aujourd'hui dispersée. L'analyse de l'effort de Vidal pour proposer une discipline homogène et ainsi se dégager « des malentendus qui règnent sur l'idée même de géographie » (Vidal, 1913) permet cependant de mettre en évidence les axes principaux de celle-ci. La géographie est une science qui vise à recouper les apports de ses consœurs : elle « a pour mission spéciale de chercher comment les lois physiques ou biologiques qui régissent le globe, se combinent et se modifient en s'appliquant aux diverses parties de la surface » (*ib.* : 6). Partant du postulat de l'unité terrestre, initié par Humboldt et Ritter et leur « vue générale du globe », la géographie de ce tournant de siècle doit rechercher les facteurs déterminant les caractéristiques d'un lieu précis ou d'une surface définie. Cette dernière est ainsi son objet primordial : Vidal la définit d'ailleurs comme la résultante des phénomènes dont le géographe doit déterminer l'influence respective : « Le champ d'étude par excellence de la géographie, c'est la surface ; c'est-à-dire l'ensemble des phénomènes qui se produisent dans la zone de contact entre les masses solides, liquides et gazeuses qui constituent la planète. » (*ib.* 8). Mais, à la différence des sciences

choses. La première est que les climats déterminent les mœurs des sociétés qui les subissent. Montesquieu dira par exemple ceci des liens entre les représentations de l'amour et le climat (livre XIV, chap. II, p. 28) :

« Dans les climats du nord, à peine le physique de l'amour a-t-il la force de se rendre bien sensible; dans les climats tempérés, l'amour, accompagné de mille accessoires, se rend agréable par des choses qui d'abord semblent être lui-même, et ne sont pas encore lui ; dans les climats plus chauds, on aime l'amour pour lui-même ; il est la cause unique du bonheur ; il est la vie. »

La seconde affirmation de Montesquieu concerne l'importance que le législateur doit accorder à cette influence climatique afin d'amenuiser celle-ci est de permettre le plein épanouissement social de ses administrés. Ainsi, une partie du Livre V explique comment les législateurs doivent prendre en compte le fait que, dans les climats chauds, « les esprits et les tempéraments y sont plus avancés, et plus tôt épuisés qu'ailleurs ».

² « La géographie est tenue de puiser aux mêmes sources de faits que la géologie, la physique, les sciences naturelles et, à certains égards, les sciences biologiques. », Vidal, 1913 : 4 et « L'histoire et la géographie sont d'anciennes compagnes » *ib.* : 13.

naturelles, et notamment de la géographie physique dont elle cherche à se détacher, la discipline vidalienne donne une place prépondérante à l'humanité en tant qu'elle modifie profondément les surfaces et « se range à ce titre parmi les facteurs géographiques de premier ordre. » (*ib.* 13).

C'est, là encore, une ambiguïté de la géographie : elle définit son objet comme le paysage, la surface, elle y intègre l'homme comme cela vient d'être dit, mais elle ne réussit pas à clarifier la manière dont elle doit rendre compte de celui-ci comme facteur explicatif ou comme phénomène expliqué. Précisément, l'homme et les sociétés subissent autant l'influence des milieux que les milieux sont façonnés par ceux-ci. Au quel des deux événements faire remonter les causes premières ? Ni Vidal ni Febvre ne se permettront de trancher. Ils se résoudront à ce postulat que propose Vidal pour cesser les tergiversations – mais qui ne les résout pourtant en rien – : la géographie est « la science des lieux, non celle des hommes » (*ib.* p.13, repris également par Febvre, 1922 : 95).

Dans ces derniers propos, on pourrait laisser croire que les sociologues n'ont pas eu à intervenir dans les développements des réflexions géographiques : mais ce serait occulter tout un pan de l'histoire de la sociologie et de son inspiration géographique. Car si Vidal ou Febvre nuancent leur propos et ne font pas de la géographie une science englobant les phénomènes sociaux, c'est qu'ils se sont frottés directement au « petit groupe d'excellents travailleurs qu'Émile Durkheim avait su constituer autour de lui » comme l'écrit Febvre (1922 : 24-25) en personne.

2 - Déterminisme géographique et réalité sociale

Et c'est sans doute parce que la géographie humaine naissante, principalement à travers les ouvrages de Ratzel, s'est d'abord ingéniée à affirmer l'antériorité du déterminisme du milieu – de la surface chez Vidal et du sol chez Ratzel – sur celui du social, que la sociologie a très vite réagi. On comprendra rapidement qu'il s'agit du même phénomène étudié plus haut concernant l'inspiration biologique : la confusion des modèles explicatifs biologiques et géographiques, leur réductionnisme et, parfois, leur manque de rigueur, n'ont fait que renforcer la légitimité de la sociologie.

En effet, dans sa position la plus déterministe, la géographie n'a eu de cesse que de ramener les phénomènes sociaux à des conséquences des influences du milieu, ce qui ne

pouvait laisser les sociologues de marbre. Certes les deux disciplines réussissent à dépasser l'analyse raciale, comme cela a été montré pour la sociologie, et comme l'explique Febvre (1922) ou Ratzel (1897 et le compte-rendu qu'en fait Durkheim, 1899) pour la géographie. Mais seule la sociologie fournira une analyse précise et généralisable des phénomènes sociaux, alors que la géographie ne parviendra qu'à compiler des enquêtes monographiques dans une visée souvent imprécise, sans démeriter pour autant puisqu'elle s'institutionnalisera rapidement et prendra son autonomie académique dans la foulée

D'ailleurs, lorsque Lucien Febvre qualifie la géographie vidalienne de « modeste » (Febvre, 1922 : 93), c'est parce qu'il a conscience du fait que, malgré la détermination des géographes à imposer leurs raisonnements, ceux-ci ne peuvent qu'être limités dans leur portée. Et c'est par une histoire paradoxale que cette modestie va s'imposer : le vigoureux courant anthropogéographique que va développer Ratzel, à partir duquel cette géographie humaine s'établira, subira de vives critiques de tous bords, et principalement de la part des sociologues. En poussant à son extrême limite la généralisation de l'explication géographique, la dépendance de l'homme et de sa structuration collective représentée par l'Etat aux influences du milieu, Ratzel laissera à ses continuateurs la difficile tâche de réagir aux critiques et aux exigences de preuves que les sociologues s'estimèrent en droit de demander face à une telle affirmation.

Dès le troisième tome de *L'Année*, Durkheim et les siens ouvriront leur revue à ce tenant du déterminisme géographique pour y publier son article sur *Le sol, la société et l'Etat* (Ratzel, 1899) mais aussi pour présenter une critique relativement féroce du courant anthropogéographique naissant. Tout d'abord, dans cet article Ratzel cherche à montrer aux sociologues que la société n'est rien d'autre que « l'intermédiaire par lequel l'Etat s'unit au sol » (Ratzel, 1899 : 10) et plus explicitement à la page suivante que « [l]'organisation d'une société dépend étroitement de la nature de son sol, de sa situation » (*ib.* : 11). Le sol doit être compris ici à la fois comme l'embrassement de l'Etat et du milieu. Se rappelant Comte parlant d'une force sociale capable d'influencer sur les progrès des civilisations bien en dehors des effets du milieu, Ratzel regrette que le père de la sociologie se soit limité à cette approche :

« Si Comte s'était élevé à une conception proprement géographique, s'il avait compris que cette force [sociale] comme ce milieu ont le sol pour base et n'en peuvent être séparés parce que l'espace leur est également indispensable, il

aurait à la fois approfondi et simplifié toute la notion qu'il s'était faite du milieu. » (*ib.*)

Et Comte aurait alors entrevue la thèse ratzelienne : c'est bien le sol qui est le facteur explicatif des sociétés. Par les caractères physiques du milieu (ressources, spécificités géographiques des montagnes, mers, plaines, etc.) il détermine l'organisation politique, en influençant notamment la densité d'un peuple, et par là l'organisation du travail en ce sens que la spécificité d'un territoire détermine l'organisation du travail. Et, ajoute Ratzel toujours à propos du sol (Ratzel, 1896 : 127, cité par Durkheim, 1897c : 533), « parce qu'elle [la société] y incorpore plus de travail, elle y met plus d'elle-même et s'y enracine davantage » ce qui renforce le sentiment d'appartenance des individus à la société. Le sol est à la fois un déterminant physique *et* social.

Si la démonstration théorique est pertinente, elle se révèle toutefois délicate à appliquer. Ratzel (1897) l'utilise par exemple pour différencier les peuples de nature (*Naturvölker*) et les peuples de culture (*Kulturvölker*). Les premiers subissent les déterminismes physiques du sol, ils sont d'ailleurs restés à *l'état de nature* et ne subsistent qu'en s'adaptant au milieu : ils sont déterminés par le substrat géographique de leurs sociétés. Les seconds, par le développement de techniques matérielles et d'organisation sociale spécifiques s'affranchissent de l'influence de la nature et ne subissent plus que l'influence morale du sol. Or, dans quelle mesure donner à cette distinction le qualificatif de géographique ? Ce que Ratzel avance relève plutôt de la distinction entre le substrat géographique et le substrat social. Le premier influencerait directement les sociétés qui n'auraient pas d'autre rapport au sol qu'un conditionnement strictement matériel. Même à une époque où les sociétés « primitives » sont parfois perçues comme anhistorique et sans conscience d'elles-mêmes, les premiers développements de l'anthropologie permettent néanmoins d'envisager un rapport technique au sol, ou même un lien purement symbolique, mais non pas seulement matériel. Et dans le second cas, les *Kulturvölker* ne sont-elles pas des sociétés qui se sont justement affranchies des déterminants matériels de leur situation géographique ? Le substrat géographique qu'est le sol, dans l'analyse qu'en fait Ratzel, apparaît comme un substrat social : c'est bien la société qui prend conscience de son rapport au sol et lui inflige sa marque et non plus l'inverse.

L'apport conceptuel et programmatique de la géographie ratzelienne est reconnu dès la parution de ses premiers travaux, mais les contradictions qu'elle entraîne apparaissent

insurmontables. Que ce soit la difficulté d'associer des logiques explicatives d'ordre physique et d'ordre sociale, comme le montre l'exemple précédent ; ou qu'il s'agisse de la différence de nature entre d'un côté une entrée physique relative à l'approche darwiniste qui nécessite l'établissement de lois déterministes, et de l'autre une approche sociale et historique qui « montre la complexité et la variabilité des liens que les groupes tissent avec les milieux où ils sont installés » (Claval [1995] 2001 : 66), tout cela pousse à la critique.

B - Critique du postulat du substrat géographique

On doit pouvoir affirmer que la formation naturaliste de Ratzel lui a fait exagérer le poids des déterminismes physiques, au détriment d'une approche sociale et historique qui demeure parfois approximative et affaiblit ainsi la portée et la légitimité des lois proposées. C'est en tous cas ce que lui reprochent ses critiques, et en premier lieu Durkheim (1899 : 557, nous soulignons) qui ne voit pas toujours de lien entre les diverses considérations exposées par Ratzel dans son *Anthropogéographie*, et ajoute la remarque suivante :

« D'ailleurs, quand on passe en revue une telle multiplicité de faits dans le seul but de rechercher quel rôle joue, dans leur genèse, le facteur géographique, on est *nécessairement* amené à en exprimer l'importance, précisément parce qu'on perd de vue les autres facteurs qui interviennent également dans la production de ces mêmes phénomènes. »³

Ratzel cherche en effet à montrer l'influence du sol sur la vie sociale. Et c'est sans doute par cette ambition qu'il pêche : à trop vouloir montrer cette influence, il a été *nécessairement* amené à la généraliser, et le sol, au lieu d'être pris comme un simple facteur qui résulterait autant de l'influence du milieu que de l'influence du social, a été défini par Ratzel comme la condition *nécessaire* à l'explication des sociétés et de leurs évolutions. Mais c'est peut-être le point de vue du sociologue qui donne aux propos de Ratzel la forme d'un

³ Durkheim portera une critique similaire à l'encontre de Spencer lors d'une analyse de ses travaux dans *La Division du travail social* (1893 : 178, nous soulignons) : « Cependant, les conditions de la preuve ne sont pas autres en sociologie et dans les autres sciences. Prouver une hypothèse, ce n'est pas montrer qu'elle rend assez bien compte de quelques faits rappelés à propos ; c'est constituer des expériences méthodiques. C'est faire voir que les phénomènes entre lesquels on établit une relation ou concordent universellement, ou bien ne subsistent pas l'un sans l'autre, ou varient dans le même sens et dans le même rapport. *Mais quelques exemples exposés sans ordre ne constituent pas une démonstration.* »

appel à une science fermée sur elle-même. L'interprétation que propose Vidal (1904 : 467, repris par Febvre, 1922 : 82) des mêmes travaux de son confrère offre une perspective bien plus modeste : celle de « [r]établir dans la géographie l'élément humain, dont les titres semblent oubliés, et reconstituer l'unité de la science géographique sur la base de la nature et de la vie : tel est sommairement le plan de l'œuvre d'un Ratzel »⁴. Il s'agit alors moins de faire de la géographie la science explicative des sociétés, que de faire de l'homme un objet supplémentaire de la géographie, sans pour autant le réduire à un facteur uniquement explicatif ou explicable, mais bien comme un être lié à la surface qu'il habite.

Pour départager ces deux analyses, il faut recontextualiser l'œuvre de Ratzel. Nous avons dit que sa formation naturaliste l'a influencé, et que son ambition de créer une science géographique l'a parfois aveuglé malgré la portée de ses affirmations et de ses développements, comme l'a noté Durkheim. Mais il faut garder en tête la subordination, à l'époque – et encore aujourd'hui semble-t-il – de la géographie à l'histoire. Or, l'effort de Ratzel s'inscrit dans une recherche de prise d'autonomie de la première vis-à-vis de la seconde. Et lorsqu'il s'essaie, dans le troisième et dernier livre de son *Anthropogéographie*, à déterminer les *Principes de l'application de la géographie à l'histoire*, il ne fait rien de moins qu'adopter un postulat novateur lequel, même s'il pêche par ambition ou par des propos parfois inexacts et/ou peu rigoureux, est avant tout resté, pour la postérité, un plaidoyer pour une géographie humaine, que les deux livres précédents appelaient de leurs vœux. Le premier portait en effet sur l'observation des dispersions des sociétés sur la surface du globe, le second proposait une explication de ce phénomène, et le troisième devait *nécessairement* généraliser cette idée que le milieu et la société sont unis par le sol, quitte à dépasser ce point de vue seul et en faire un postulat moins acceptable, celui de la détermination de la société par les phénomènes d'ordre géographique uniquement. Et s'il faut prendre la défense de Ratzel face à des critiques particulièrement vives de la part de Durkheim, il n'y a pas d'hésitation : car c'est cette même anthropogéographie qui va pousser la sociologie à approfondir sa position concernant le rapport des sociétés avec leur territoire comme nous allons le montrer. Les critiques qu'essuiera Ratzel ne doivent pas le laisser paraître simplement comme coupable de propositions scientifiques et d'ambitions parfois peu rigoureuses, voire illégitimes.

⁴ Febvre ne note pas la bonne référence : il s'agit bien des *Annales de Géographie*, XIII, 1904, mais de la page 467 et non 417 (cf. Vidal de la Blache, 1904). De même, la citation originale est « [...] sommairement le plan de son œuvre » et non pas « le plan de l'œuvre d'un Ratzel », comme nous l'avons cependant laissé pour la lisibilité de la phrase.

« Lui, et ses disciples, souligne Febvre (1922 : 84), et les géographes d'autres écoles, dans la mesure où ils méritent et justifient les critiques que nous avons reproduites, sont peut-être et ne sont avant tout que des victimes : les victimes de circonstances d'ordre chronologique indépendantes de leur volonté ; plus nettement, les victimes de l'Histoire. »

Refuser de Ratzel son apport majeur pour la géographie et la sociologie, ce serait refuser celui de Spencer pour l'organicisme ou la biologie et la sociologie : les deux penseurs ont permis à la discipline sociologique de s'affranchir des déterminismes biologiques et géographiques.

Quelles ont donc été les réactions des sociologues aux propositions des géographes ? La critique de Durkheim citée plus haut se base sur la rigueur scientifique : mais d'une part elle ne concerne que l'œuvre de Ratzel et non pas toute la géographie⁵, et d'autre part Durkheim (1898a : 532), avait déjà formulé une remarque similaire dans le compte-rendu de la *Géographie politique* de Ratzel⁶ et il jugera ces insuffisances comme « des imperfections inhérentes à toute science qui débute ». Ajoutons encore ce passage émouvant que raconte Febvre (1922 : 49) à propos de l'enthousiasme qui naît avec la science nouvelle, enthousiasme qui excuse, par avance, les insuffisances logiques de certains géographes :

« Science jeune, mais vivante, pleine de sève et d'expansion, suscitant des dévouements, éveillant des vocations, provoquant parfois, chez ses néophytes, des espoirs un peu prématurés et des enthousiasmes plutôt intempérants : comment ne point sourire en apprenant d'un admirateur transporté par sa découverte, que 'la géographie renferme toutes les sciences, ouvre tous les horizons, comporte toutes les connaissances humaines' – l'énumération suit, jusqu'à la conclusion, trop grandiose pour que nous résistions à la tentation de citer : 'Nous plaçons l'Université de France au sommet d'une pyramide, et, bien en évidence, le mot

⁵ A propos de la critique de Durkheim, Febvre, reprenant Vidal, montre très bien que la géographie est consciente de ses limites explicatives. Il écrit (Febvre, 1922 : 79) : « La remarque est fort judicieuse. Mais « nécessairement » sans doute est un peu dur. Qu'il s'applique à Ratzel, c'est fort possible. Il ne conviendrait pas, en tout cas, de le généraliser, ni de prétendre l'attribuer d'office à tous les géographes. »

⁶ « On pourrait également reprocher à la méthode l'insuffisance de sa rigueur. Les rapprochements consistent plutôt en illustrations qu'en comparaisons méthodiques ; les faits contraires sont rarement examinés, et, si riche que soit l'érudition de l'auteur, on ne peut qu'être frappé de l'écart qu'il y a entre nombre d'assertions et les preuves sur lesquelles elles reposent. Mais ce sont là des imperfections inhérentes à toute science qui débute » (Durkheim, 1898a : 532)

géographie, vers lequel doivent tendre toutes les connaissances humaines !' – Mais ceci même est une force ; toute discipline ne provoque pas de semblables crises de délire religieux ; et les torrents actifs, les rivières travailleuses, seuls, font naître sur leurs rives de tels paquets d'écume... »

Et prolongeant cet élan, Febvre redira combien la géographie s'est implantée dans le monde académique, qu'elle a des chaires à l'université, des manuels d'enseignement, mais également ses méthodes et ses écoles... Pourtant, l'enthousiasme et l'ambition doivent se contenir face aux difficultés pour rivaliser avec les sciences rivales, et surtout la sociologie. :

« C'est à la sociologie qu'elle [la géographie] doit nécessairement se heurter. [Cette sociologie possède] un goût vraiment particulier pour les définitions de mots et de concepts, les délimitations de domaines d'influences, les belles ordonnances logiques et théoriques : c'est vrai notamment de ce petit groupe d'excellents travailleurs qu'E. Durkheim avait su constituer autour de lui. » (Febvre, 1922 : 51-52)

Lucien Febvre précise son propos plus loin :

« A l'Anthropogéographie de Ratzel ils proposent de substituer une science mieux définie, prétendent-ils, et plus rigoureusement délimitée — une science sociologique dont ils définissent l'objet et dont d'avance ils fixent le nom : c'est la Morphologie sociale. Cette attitude nous dicte la nôtre : il faut choisir. » (Febvre, 1922 : 53-54)

C - La morphologie sociale comme application du rejet de l'inspiration géographique

En effet, en lisant la somme des travaux visant à exposer les découpages de la sociologie, on est frappé de voir combien, à l'époque, la morphologie sociale, en tant qu'étude du substrat des sociétés, de leurs conditions matérielles, tenait une place importante dans la

discipline, alors qu'aujourd'hui personne ne se revendiquerait en droite ligne des travaux de Mauss et Halbwachs réunis. Voici pourtant deux figures majeures de la discipline, auxquelles nous devons immédiatement ajouter Durkheim et Simiand, qui ont incontestablement débarrassé l'explication sociologie de tout déterminisme géographique.

1 - La morphologie sociale englobe la géographie

Nous avons vu que les sociologues de 1900 ont tout de suite pris en compte les travaux de Ratzel et des géographes⁷. C'est dans la même période que *L'Année* ouvrira une nouvelle section spécifique : la morphologie sociale. Nous reviendrons sur celle-ci pour sa singularité dans le contexte de la sociologie de l'époque, mais nous devons montrer ici l'apport critique qu'elle représente pour la minimisation de l'explication géographique.

Le texte d'introduction de cette nouvelle section justifie cette branche de la sociologie à partir de ce postulat : « La vie sociale repose sur un substrat qui est déterminé dans sa grandeur comme dans sa forme » (Durkheim, 1898b : 520). Et Durkheim d'ajouter que ce substrat se compose notamment de la masse des individus, de leur disposition au sol, du volume et de la densité de la population, de sa concentration rurale ou urbaine, de la forme des habitats, de l'étendue de l'espace occupé par une société, des frontières et des voies de communications. Ces objets relèvent de différentes disciplines : géographie, histoire, démographie, etc. Et c'est justement le but de la morphologie sociale que de « tirer ces sciences fragmentaires de leur isolement et [de] les mettre en contact [...] ; elles prendront ainsi le sentiment de leur unité » (*ib.* : 521).

On touche ici à une des particularités remarquables de la sociologie naissante : réunir l'ensemble des sciences sociales sous sa tutelle afin de réaliser l'appel comtien à une nouvelle science du social. A cette époque, l'ambition des sociologues est d'imposer leur discipline comme une synthèse des sciences sociales spéciales (*i.e.* le droit, l'histoire, la psychologie, la statistique, l'économie, la démographie, etc.). La sociologie, et c'est là tout particulièrement l'objectif de *L'Année*, cherche à rassembler ces « branches » et, une fois la synthèse de celles-ci établie, proposer une nouvelle classification des sciences et de leurs objets, « [c]ar rien

⁷ Cf. les différents articles et comptes-rendus : compte-rendu de 'L'Etat et son sol étudiés géographiquement' dans le Tome I de *L'Année*, de 'Politische Geographie', dans le Tome II, de 'Anthropogeographie' dans le tome III, de 'Das Meer als Quelle der Voelkergroesse' et 'Der Ursprung und die Wanderungen der Volker geographisch betrachtet' dans le tome IV, article 'Le sol, la société et l'Etat' dans le Tome III, référencement de 'Studies in political areas' dans le tome II et de 'La géographie politique de Vidal' dans le même tome, ou encore de 'Die Menschheit als Lebenserscheinung der Erde' dans le tome IV de *L'Année*.

n'est plus contraire aux progrès de la science qu'une mauvaise classification des problèmes qu'elle traite » (Durkheim, 1898c : iv).

Cette position de science englobante ne peut pas alors accepter que des sciences « spéciales » se déclarent elles-mêmes englobantes. Hors, c'est pourtant ce que proposent les géographes, mettant en avant, comme nous l'avons vu, leur nécessité de s'inspirer des sciences existantes pour étudier la relation de l'homme au sol. Durkheim prendra rapidement la mesure de cette ouverture de la géographie – et l'ambition géographique se heurtera à l'ambition sociologique. Dès la présentation de la section « Morphologie sociale », il écrira qu'« une école de géographie est en train de tenter une synthèse assez analogue [à celle de la morphologie sociale] sous le nom de *géographie politique* » (Durkheim, 1898b : 521). Et comme une avant-première des critiques qu'il formulera par la suite à l'égard de ce courant, il explique déjà que le terme même de géographie induit à surestimer l'importance des facteurs géographiques dans la constitution du substrat social et à laisser de côté d'autres facteurs pourtant aussi importants comme le volume et la densité de population ou la forme des habitations.

2 - Actions réciproques de l'homme et du milieu

Il faut tenir compte de ces remarques, et en ajouter encore une. Lorsque les géographes ébauchent un lien entre l'homme et le milieu naturel, ils partent d'abord des conditions du milieu – d'une géographie – puis en viennent aux influences sur la forme des sociétés, et tâchent d'en déduire la nature de la vie sociale. Ainsi, il existerait un lien direct entre les conditions géographiques et la vie sociale. Pour les sociologues, c'est – évidemment – l'affirmation contraire. Leur approche est correctement présentée par Durkheim dans les *Règles de la méthode sociologique* (1894 : 22-23). Celui-ci, en s'interrogeant sur les définitions des faits sociaux qu'il propose plus haut dans son texte, remarque qu'il n'a tenu compte, pour élaborer ces premières définitions, que des manières de faire, et par là de phénomènes physiologiques, de la vie sociale elle-même. « Or, poursuit-il, il y a aussi des manières d'être collectives, c'est-à-dire des faits sociaux d'ordre anatomique ou morphologique. La sociologie ne peut se désintéresser de ce qui concerne le substrat de la vie collective » (*ib.* : 22). Il énumère alors ces phénomènes de la même manière qu'ils sont présentés plus haut, et réfléchit au lien entre morphologie et physiologie pour admettre que « ces manières d'être ne sont que des manières de faire consolidées » et donc que la

morphologie n'est rien d'autre que la forme que prend la société en se fixant au sol. C'est bien leur différence de consolidation, leur degré de matérialité, les nuances dans leur empreinte physique qui distinguent les phénomènes morphologiques de ceux physiologiques. Mais tous deux n'en sont pas moins un même phénomène originel, comme y insiste Durkheim (*ib.* : 23) :

« Il y a ainsi toute une gamme de nuances qui, sans solution de continuité, rattache les faits de structure les plus caractérisés à ces libres courants de la vie sociale qui ne sont encore pris dans aucun moule défini. C'est donc qu'il n'y a entre eux que des différences dans le degré de consolidation qu'ils présentent. Les uns et les autres ne sont que de la vie plus ou moins cristallisée. Sans doute, il peut y avoir intérêt à réserver le nom de morphologiques aux faits sociaux qui concernent le substrat social, mais à condition de ne pas perdre de vue qu'ils sont de même nature que les autres. »

Et, de là à dire qu'une fois « fixés », les faits sociaux transforment le milieu sur lesquels ils s'épanouissent, il n'y a qu'un pas. Un pas que les sociologues ne franchiront pourtant pas. Nul doute que les erreurs de l'anthropogéographie généralisatrice de Ratzel les ont prévenus ou les préviendront de ce danger. Ratzel a voulu montrer que c'est le sol qui détermine l'Etat. Mais comme le reconnaîtront d'ailleurs des géographes, et comme un texte de Simiand (1909 : 7) invite à y réfléchir, « l'homme a agi sur la nature autant que la nature a agi sur l'homme ». L'étude de Simiand pousse le raisonnement à son comble : il écrit que lorsque les géographes reconnaissent cette affirmation, c'est une défaite explicative pour eux et leur science.

« [S]i la nature d'aujourd'hui [...] est tellement modifiée par l'homme que la nature primitive ne s'y puisse plus reconnaître, la dépendance de l'homme à l'égard de la nature d'aujourd'hui est en réalité une dépendance de l'homme d'aujourd'hui à l'égard de ses ancêtres, et l'on ne peut vraiment dire qu'expliquer essentiellement l'homme par lui-même soit un succès d'explication proprement géographique. » (*ib.* : 7-8)

Les sociologues se positionnent rarement face à cette dialectique indépassable de l'action réciproque entre l'homme et la nature. Et lorsqu'ils s'y essaieront, ce n'est que par rapport à l'affirmation géographique de l'influence déterminante du sol et à la nécessité, pour leur démonstration, de nuancer ce postulat. Contrairement à une ambition géographique que Simiand résume par le désir d'embrasser des régions – qu'elles soient géographiques et/ou humaines – dans leur totalité, de « vouloir tout y saisir et tout y expliquer à la fois » (*ib.* : 10) les sociologues s'ingénieront à analyser, dans le détail, des phénomènes simples mais généraux, ceux qui composent la morphologie sociale⁸.

3 - L'essai de Mauss : Critique de la géographie humaine et avènement de la morphologie sociale

a) *Provoquer la géographie*

Un exemple remarquable d'instrumentalisation de la géographie se lit dans la première étude de morphologie sociale parue dans l'année : *L'essai sur les sociétés Eskimo* de Mauss (1904-1905). Nous reviendrons plus loin sur le fond de ce texte, pour nous concentrer ici sur son rejet et l'instrumentalisation de la géographie qu'il propose. Rappelons simplement que Mauss observe le phénomène suivant :

« La vie sociale ne se maintient pas au même niveau aux différents moments de l'année ; mais elle passe par des phases successives et régulières d'intensité croissante et décroissante, de repos et d'activité, de dépense et de réparation. » (Mauss, 1904-1905 : 74)

Le titre de l'article induit déjà une référence nécessaire aux sciences de l'univers, en tant que les saisons sont les découpages délimitant les grandes variations climatiques d'une

⁸ Même Park ([1926] 1979 : 194) souligne ceci dans une note de bas de page : « Les géographes, contrairement aux sociologues, ne sont probablement pas très intéressés par la morphologie sociale comme telle. Comme les historiens, ils se sont traditionnellement intéressés au concret plus qu'à ce qui est typique : où sont réellement situées telles ou telles choses ? qu'est-il réellement advenu ? Telles sont les questions auxquelles la géographie et l'histoire ont essayé de répondre. » Et Park de renvoyer à Febvre et son *Introduction à l'histoire géographique*.

région. Pourtant, de l'influence des saisons sur les variations des sociétés Eskimo⁹, Mauss ne gardent que leur similitude dans le temps :

« Ce que peuvent seules expliquer les conditions climatiques de la vie eskimo, c'est le contraste si marqué entre les deux phases [différentes de l'activité sociale], la netteté de leur opposition ; il en résulte que, chez ce peuple, le phénomène est plus facilement observable ; il saute aux yeux, pour ainsi dire ; mais il est bien probable qu'il se retrouve ailleurs. » (Mauss, 1904-1905 : 74)

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins vrai qu'on est en mesure de se demander comment Marcel Mauss réussit à se débarrasser de l'influence des saisons, pourtant à ce point marquante qu'elle apparaît dans le titre même. Le neveu de Durkheim y revient à différents moments, mais spécifie sa position vis-à-vis de l'anthropogéographie dès son introduction. Et c'est l'argument de Durkheim expliqué plus haut qui est repris avec d'autres mots :

« Mais, écrit Mauss (*ib.* : 6), parce que les savants de cette école [anthropogéographique] sont des spécialistes de la géographie, ils ont été tout naturellement induits à voir les choses dont ils s'occupent sous un angle très particulier ; en raison même des études auxquelles ils se consacrent, ils ont attribué au facteur tellurique une prépondérance presque exclusive. »

Mauss s'écarte avec raison de ce débat : il pense que cela serait hors de propos de tenter une critique plus poussée dans cette étude. Cependant, il parle de tout un ensemble « de travaux d'un genre mal classé » qui ressemble d'ailleurs davantage à de la sociologie qu'à autre chose, mais qui se revendique pourtant comme une géographie humaine, voire de l'ethnologie pour certains travaux américains mentionnés. Ces « savants », selon Mauss, considèrent uniquement le sol, et spécifiquement le sol dans ses rapports à la société – spécificité qui marque la différence avec la géographie « ordinaire ». Mais le sol ne peut être considéré comme le seul facteur déterminant de la vie sociale. C'est là ce que cette école fait erreur : elle ne replace pas le sol dans le contexte social qui l'a marqué et le marque encore,

⁹ Bien qu'on parle aujourd'hui des Inuits, le terme d'Eskimo sera préféré ici pour souligner l'inscription historique de l'étude Mauss et faciliter la lecture de l'exposé.

elle l'isole au contraire des autres influences. « En un mot, conclu Mauss (*ib.* : 7), le facteur tellurique doit être mis en rapport avec le milieu social dans sa totalité et sa complexité ». Il y a donc une orientation différente entre les tenants d'un facteur explicatif unique et indépendant des sociétés, et ceux ouverts à un ensemble de facteurs concomitants et de caractères extérieurs montrant la nécessité des phénomènes, et que la morphologie sociale se propose d'étudier.

C'est en suivant ce postulat que Mauss se permettra d'amoindrir l'importance du facteur géographique à chaque fois qu'il le pourra. S'il commence par exemple à présenter les sociétés Eskimo par leur particularité géographique, il les définira cependant comme un groupe linguistique. De même, lorsqu'il a recours à Ratzel pour appréhender la particularité des sociétés Eskimo comme peuple côtier, c'est pour mieux montrer que la définition du géographe « ne s'applique pas aux côtes qu'occupent les Eskimos [puisque] [l]a côte est ici, exclusivement, un habitat : ce n'est pas un passage, un point de transition » (*ib.* : 12) comme le propose Ratzel. Ou encore, abordant l'organisation territoriale des mêmes sociétés, Mauss précisera que celle-ci ne constitue pas à proprement parler une unité territoriale.

« Ce qui la caractérise surtout, poursuit-il (*ib.* : 15), c'est la constance de certaines relations entre groupes agglomérés et entre lesquels les communications sont faciles, beaucoup plutôt (*sic*) que la mainmise d'un groupe unique sur un territoire avec lequel il s'identifie et que des frontières définies distinguent nettement de groupes différents et voisins. »

Toujours dans la même visée de se démarquer des déterminismes géographiques, Mauss (*ib.*) écrira que « [l]a véritable unité territoriale, c'est beaucoup plutôt l'établissement (*settlement*) » dont il a été question plus haut. Ce qui signifie que c'est bien moins l'emprise géographique qui est remarquable que l'agglomération caractéristique des familles et leur mode d'habitat.

Par contre le milieu agit sur les sociétés Eskimo à partir de trois éléments : la recherche de l'eau libre, de la glace de terre et d'un territoire de chasse et de pêche en eau douce, et ceci respectivement en hiver, au printemps et en été. Et lorsque Mauss souligne cette action du milieu, il remarque que celle-ci agit non point sur l'individu seul, « mais sur le

groupe dans son ensemble », ce qui permet de réaffirmer la détermination sociale de la prise en compte de l'action du milieu (*ib.* : 23).

Dans la troisième partie de son texte sont abordées les causes des variations saisonnières des sociétés Eskimo. Si Mauss reconnaît la difficulté de cerner ses causes, il justifie leur recherche pour ce qu'elle permet de minimiser le part de l'explication qui revient aux « causes purement physiques et restreintes, par rapport à celle qui revient aux causes sociales » (*ib.* : 46). Ce faisant, il montrera par exemple que la forme des habitats eskimos ne s'expliquent que très partiellement par le recours aux températures glaciales et donc au climat. Il montre que sous un même climat on trouve des habitats différents, et qu'à l'inverse un même habitat se retrouve sous des climats variés.

Finalement, c'est dans les conclusions de son étude que Mauss parvient brillamment à rejeter toute légitimité explicative du climat et des facteurs géographiques : il les présente non plus comme des fins explicatives, mais comme des moyens méthodologiques facilitant l'observation et marquant la netteté de l'opposition entre les deux temps sociaux. Les conditions géographiques des sociétés eskimo permettent de hisser le travail de Mauss au rang d'expérience cruciale et de prouver « une loi d'une extrême généralité », celle de l'imbrication des morphologies et physiologies sociales dans un même mouvement, à partir d'un cas défini qui « se répète tous les ans avec une absolue invariabilité » (*ib.* : 75).

Si l'on ajoute à cette démonstration que Mauss énumère dans une des notes de l'introduction (*ib.* : 6, note 1) l'intégralité des contributions de, et comptes-rendus et critiques sur Ratzel et l'anthropogéographie parus dans *L'Année* depuis 1897, il est difficile de ne pas penser cet *essai* comme une virulente prise de position de la sociologie face à la géographie humaine montante.

Febvre (1922 : 53) ne s'y trompe pas lorsqu'il présente l'article de Mauss comme « un exemple et [une] démonstration — on dirait volontiers [un] manifeste, si le mot s'accordait le moins du monde au ton du mémoire », rappelant en suivant que les sociologues, loin de s'être contentés de critiques vigoureuses à l'encontre de la géographie se sont également attachés à construire une discipline propre à prendre compte ces critiques, la morphologie sociale. Le détail de l'article de Mauss se révèle être un acte remarquable d'instrumentalisation des disciplines non sociologiques par la sociologie elle-même.

Reprenant l'ensemble des propos développés concernant les liens entre la géographie et la sociologie, une conclusion radicale se dégage : profitant des faiblesses d'une

argumentation géographique s'essayant à inclure les sociétés humaines dans ses propos, la sociologie a cherché à minimiser la portée de la géographie humaine et à faire de celle-ci une (simple) branche de la sociologie. Certains géographes s'ingéniaient à montrer que l'interaction existante entre le milieu naturel et la société ne pouvait être interprétée que comme un appel à une science générale de l'explication des milieux *et* des sociétés par des causes géographiques. En s'attaquant assez féroce­ment à cette idée, les sociologues ont non seulement défendu l'irréductibilité des phénomènes sociaux à des phénomènes géographiques, mais ils sont même allés au-delà de cette première affirmation : ils ont nié l'utilité d'une réflexion sur la nature (l'essence) de l'interaction des hommes avec leur milieu. A la manière du poète qui propose une césure pour ménager un repos entre les deux hémistiches d'un alexandrin, la critique sociologique de la géographie a renforcé la césure entre les sciences de l'univers et de la vie et celles des phénomènes humains et sociaux, prenant ainsi totalement à rebours l'ambition géographique. L'étude de Mauss présente l'archétype de cette rupture. Alors que Ratzel (1899 : 1) voulait parfois instrumentaliser la sociologie pour dénoncer cette rupture, arguant par exemple que « [l]a plupart des sociologues étudient l'homme comme s'il était formé en l'air, sans lien avec la terre », Mauss et les sociologues sauront reprendre l'idée à leur compte, quitte à détruire, pour une longue période, les ponts unissant les phénomènes naturels à ceux sociaux.¹⁰

b) *Imposer la morphologie sociale*

C'est d'ailleurs Mauss qui inscrira définitivement la morphologie sociale comme champ autonome, comme champ nécessaire de la sociologie avec cet article sur 'Les variations saisonnières des Eskimos', sous-titré : 'essai de morphologie sociale'

Au-delà du dénie de la géographie qu'elle argumente, cette étude doit aussi être envisagée pour elle-même, en tant qu'elle marque l'avènement de la morphologie sociale autour d'une étude solide et définissant strictement la morphologie sociale.

¹⁰ Malgré la limitation de ce travail au contexte européen, on peut se permettre de le généraliser à l'ensemble des rapports entre géographie et sociologie pour le premier quart du XXème siècle. Par exemple, lorsqu'Hannigan ([1995] 2006) présente 'The failure of geographical and biological determinism' (*ib* : 1-3), il se réfère à Sorokin comme suit : « In assessing the worth of this 'geographical school', Sorokin (1964 [1927] : 192-3) refers to its fallacious theories, its fictitious correlations and its overestimation of the role of the geographical environment, but at the same time he cautions that 'any analysis of social phenomena which does not take into consideration geographical factors is incomplete' ».

« [Elle est la] science qui étudie non seulement pour le décrire, mais aussi pour l'expliquer, le substrat matériel des sociétés c'est-à-dire la forme qu'elles affectent en s'établissant sur le sol, le volume et la densité de la population, la manière dont elle est distribuée ainsi que l'ensemble des choses qui servent de siège à la vie collective. » (Mauss, 1904-1905 : 4)

Mauss part d'une observation simple :

« [Chez les Eskimos], suivant les saisons, la manière dont les hommes se groupent, l'étendue, la forme de leurs maisons, la nature de leurs établissements change du tout au tout. Ces variations [...] permettent d'étudier dans des conditions particulièrement favorables, la manière dont la forme matérielle des groupements humains, c'est-à-dire la nature et la composition de leur substrat, affectent les différents modes de l'activité collective. » (*ib.* : 5)

Mauss insiste sur le fait que « la vie sociale ne se maintient pas au même niveau aux différents moments de l'année » : son activité peut être plus ou moins faible ou forte. En effet, chez les Eskimo, une vie collective intense occupe la période hivernale, marquée par le regroupement des familles sur un même *settlement*, un établissement aggloméré de famille. En été, les familles se déploient sur le territoire et s'isolent complètement les unes des autres. C'est ce va-et-vient cyclique des familles que Mauss étudie. Il remarque que l'hiver, non seulement les familles se regroupent, mais elles créent des constructions spécifiques à ces regroupements, dont le *kashim* (contraction de l'expression eskimo : « mon lieu d'assemblée ») est représentatif, au même titre que les maisons et tentes accueillant plusieurs familles. Cette période hivernale est marquée par une vie religieuse collective intense qui dépasse l'agrégation individuelle pour exprimer l'unité du groupe (*ib.* : 52). Elle est aussi la réalisation d'un régime de bien collectiviste où le partage est de rigueur, et il prend également la forme d'échange des femmes entre les hommes. La vie estivale, s'accompagne d'un ralentissement des rituels, d'un isolement des familles, d'un « égoïsme individuel ou étroitement familial ». C'est par l'énumération de ces nombreux faits et comportements distincts pour chacune des deux saisons que Mauss en vient à formuler la loi énoncée plus haut. Et à cette première conclusion, il en ajoutera une seconde : son travail est aussi une

preuve du lien unissant le substrat social à la vie sociale elle-même. La morphologie sociale des sociétés eskimo est étroitement liée à sa physiologie : Durkheim s'était essayé à produire une telle affirmation pour le lien entre le droit et la morphologie dans les *Règles de la méthode sociologique* (Durkheim, 1894) ou, à une échelle moins visible, le lien entre l'évolution des croyances individualistes et la tendance intégrative des structures familiales, confessionnelles ou politiques, mais selon Mauss, ces tentatives se heurtèrent à des limites dans leur formulation, alors que l'étude des sociétés eskimo montre clairement ce phénomène.

Après avoir débattu des enjeux de la morphologie sociale et de ses liens avec la géographie, sur lesquels il n'est plus nécessaire de revenir, Mauss distingue deux moments dans son travail : une morphologie générale des sociétés eskimos et une morphologie saisonnière.

La morphologie générale est d'avantage descriptive : elle énumère les facteurs immuables des sociétés étudiées : il s'agit du territoire général (le Labrador), des lieux privilégiés d'habitat (peuple côtier de falaises), de l'unité linguistique et politique, et du *settlement*¹¹. C'est d'ailleurs cet établissement qui détermine la morphologie générale des peuples eskimos. Mauss insiste sur le fait que ces établissements sont une construction de la société eskimo, et non pas une conséquence du milieu physique propre au territoire eskimo. Mauss nous explique que, pour réguler le volume de population du *settlement*, c'est bien « le groupe [qui] intervient violemment, en tant que groupe, pour limiter le nombre des membres qui lui serait à charge » (*ib.* : 23, note 5) par l'infanticide, le meurtre d'enfants malingres, l'abandon des vieillards et des malades, l'abandon ou la mise à mort des veuves. Enfin, l'établissement est une construction social puisqu'il a un nom constant et porté par tous les membres de l'établissement, des frontières, ainsi qu'une unité linguistique, morale et religieuse.

Ces caractères maintenant définis, il s'agit de présenter les causes et les effets des variations saisonnières. Ces variations sont de deux types : les habitats d'été, composés de tentes individuelles, et ceux d'hiver, sous forme de grande maison dans lesquelles les familles se regroupent (iglou (*sic*), grande maisons...). La distribution des habitats varie donc selon les saisons : en été, on note la dispersion des habitations, en hiver le regroupement des maisons.

¹¹ « Nous désignons ainsi un groupe de familles agglomérées qu'unissent des liens spéciaux et qui occupent un habitat sur lequel elles sont inégalement distribuées aux différents moments de l'année, comme nous le verrons, mais qui constitue leur domaine » (*ib.* : 15).

Les causes : elles ne sont donc pas climatiques. Car là où le climat est moins froid, on retrouve la même différenciation hiver/été, alors que l'hiver est moins rude, et permettrait des habitats toujours isolés. C'est davantage un facteur intermédiaire entre le monde naturel et le monde social que Mauss présente comme explicatif : la technique. En effet, les faibles techniques de chasse développées obligent à une évolution des habitats en fonction des saisons : « la population se condense ou se dissémine comme le gibier. Le mouvement dont est animé la société est synchronique à celui de la vie ambiante » (*ib.* : 49). Il faut néanmoins faire intervenir des facteurs sociaux pour expliquer les changements d'habitats (tente/maison) : comme l'existence d'une maison des hommes l'hiver (le *kashim*), et la réunion des familles souches dans la grande maison hivernale.

Les effets : ils sont remarquables en ce qu'ils affectent la vie religieuse et juridique du groupe. La vie religieuse est « laïcisée » l'été, alors qu'elle exalte l'hiver ; la vie juridique est masculine l'été, clanique l'hiver. Plus généralement, l'été se caractérise par un « égoïsme individuel », l'hiver par un « large collectivisme » (dont l'échange des femmes). « Tout se passe, explique Mauss (*ib.* : 71), comme si tout ce qu'il y a d'individualiste dans la civilisation eskimo venait de l'été ; tout ce qu'il y a de communiste, de l'hiver »

Aussi, de son essai, Mauss retiendra deux choses. D'abord, une loi sociologique : « La vie sociale ne se maintient pas au même niveau aux différents moments de l'année ; mais elle passe par des phases successives et régulières d'intensité croissante et décroissante, de repos et d'activité, de dépense et de réparation » (*ib.* : 74). Le second point est la minimisation des facteurs climatiques, et plus généralement telluriques dans l'explication sociologique en général, dans cette loi en particulier. Mauss montre que d'autres sociétés (civilisation nord-ouest américaine, kwakiutl, hupa...) ont les mêmes mécanismes de migration et de transformation des périodes de socialité, « bien qu'il n'y ait pas à cette double organisation de condition technique ou biologique vraiment nécessitante ». D'ailleurs, Mauss souligne qu'à l'intérieur de ce grand rythme saisonnier existe d'autres rythmes, plus restreints et sans doute moins visibles, « dont les oscillations ont une moindre amplitude à l'intérieur de chaque saison, de chaque mois, de chaque semaine, de chaque jour », et il convie le lecteur à reprendre, sur ce point, l'étude de Durkheim sur *Le suicide* (Durkheim, 1897d)¹².

¹² Voir notamment le Livre I, Chap. III, 4^{ème} partie, où Durkheim (1897d) démontre statistiquement les liens entre le nombre de suicide et la longueur des jours durant l'année, entre le suicide et les degrés d'activités économiques selon les jours de la semaine, entre les suicides et les différents moments de la journée.

La rigueur et l'ampleur de cette étude montre bien que la morphologie peut jouer un rôle important dans l'analyse sociologique. Plus précisément, dans le cadre de cet essai, Mauss (1904-1905 : 75) démontre largement « que la vie sociale, sous toutes ses formes, morale, religieuse, juridique, etc., est fonction de son substrat matériel, qu'elle varie avec ce substrat, c'est à dire avec la masse, la densité, la forme et la composition de groupements humains. »

D - Origine et développement de la morphologie sociale

Le positivisme et l'appel à une sociologie tenaient en eux-mêmes le principe de continuité entre biologie et sociologie. Mais cette continuité ne devait être qu'une étape de la pensée sociologique et conduisirent aux débats tumultueux entre géographie et morphologie sociale sur la question du substrat primordiale. La morphologie sociale prend à bras-le-corps l'idée d'un lien entre la société et le milieu sur lequel elle se déploie. Cependant, elle se bornera à esquiver les questionnements relatifs à l'interaction des sociétés avec leur milieu et se limitera à poser une « ceinture de protection » (Lakatos, 1984) au paradigme sociologique. Ce débat entre sociologie et géographie peut largement être interprété comme un exemple d'affrontement entre deux programmes de recherche. La géographie propose un programme de recherche extensif, propre à élargir son paradigme fondateur. La sociologie, qui propose déjà un programme de recherche touffu, est dans une situation moins claire. D'un côté elle cherche à limiter l'étendue de son programme de recherche en minimisant son intérêt pour le substrat matériel des sociétés, et dans le même temps elle se propose d'englober la géographie dans ce programme.

Cependant, l'analyse des développements de la morphologie sociale met au jour un engouement modéré pour cette branche de la sociologie qui se limitera à des réflexions théoriques et une mise en œuvre de la morphologie sociale à des fins d'explications de la vie sociale elle-même sans vraiment réaliser le projet initial d'embrassement des facteurs géographiques, démographiques et statistiques dans le but d'expliquer le substrat social des sociétés. Dit autrement, la morphologie sociale sera toujours un moyen explicatif de la physiologie sociale, presque jamais une étude pour elle-même du substrat social – sauf en ce qui concerne l'*Essai* de Mauss.

1 - Origine de l'expression et de l'idée

L'origine de la morphologie est liée à celle de la sociologie. Dans leurs nombreux essais de définition de la sociologie, les auteurs, et surtout Durkheim (1894, 1897e, 1900, 1909) et Mauss (1927), lui ont d'emblée donnée une place importante. Le découpage que rappelle Durkheim (1909 : 15) propose une division en deux de la sociologie. Il y a d'une part la morphologie sociale, qui étudie le substrat matériel de la société. D'autre part se trouve la physiologie sociale, qui s'intéresse à l'activité sociale, à la vie sociale elle-même. Ces deux branches de la sociologie sont complémentaires, et toute recherche doit prendre en compte les aspects morphologiques et sociologiques.

Il définit la morphologie sociale comme *l'étude de la société dans son aspect extérieur*, justifiant cet intérêt par le fait que :

« [L]e territoire [de la société], ses dimensions, sa configuration, la composition de sa population qui se meut sur la surface sont naturellement des facteurs importants de la vie sociale ; c'en est le substrat et, de même que, chez l'individu, la vie psychique varie suivant la composition anatomique du cerveau qui la supporte, de même les phénomènes collectifs varient suivant la constitution du substrat social. » (*ib.* : 12)

La comparaison avec la vie psychique et l'anatomie du cerveau renvoie directement à Comte, chez lequel on trouve une « physique sociale » scindée en deux : la statique et la dynamique. C'est bien la statique qui renvoie à une forme d'anatomie du sociale et la dynamique concerne le développement de la vie sociale. Néanmoins, chez Comte, la statique n'inclut pas les causes possibles des transformations sociales, alors que la morphologie sociale tient en elle cette véritable dynamique dans les processus propres à transformer les groupes et leurs représentations collectives. Mauss dit bien cela : « Pour nous instruire, écrit-il, souvenons-nous de l'erreur absurde de Comte et comment il prenait à la mécanique sa distinction de la *statique* et de la *dynamique sociaux* » (Mauss, 1927 : 21). Ceci nuisait à la prise en compte d'une morphologie sociale, car « la morphologie sociale figure la société dans l'espace et le nombre, mais encore dans le temps. Elle étudie aussi des mouvements, des altérations et des dynamismes » (*ib.*).

Il faut se tourner vers une sociologie, une forme de sociologie plus ancienne, celle de Montesquieu¹³. Durkheim voit chez ce dernier, avec Rousseau, les précurseurs de la sociologie, et ils seront les objets de sa thèse de 1892 (Durkheim, 1892). Il trouve chez Montesquieu une importance donnée à la structure matérielle des sociétés. Lorsque Montesquieu s'enquière de décrire les sociétés Monarchiques, Despotiques et Républicaines, « [i]l ne les distingue pas seulement les unes des autres parce qu'elles ne sont pas gouvernées de la même façon, mais parce qu'elles diffèrent par le nombre, la disposition et la cohésion de leurs éléments » (Durkheim, 1892 : 25). Et Montesquieu de donner différents exemples de l'importance de l'organisation spatiale comme variable d'organisation plus générale : la République, chez les anciens, est restée cantonnée aux villes et n'a pu les dépasser ; l'Etat despotique correspond aux nations très étendues, comme en Asie ; ou encore, le volume (*amplitudo*) des sujets est plus large en gouvernement despotique, plus restreint en République, et entre les deux pour la monarchie (Durkheim, 1892 : 25 ; Montesquieu, 1720, livre VIII, chap. XV-XX).

C'est sans doute à partir de ces premières réflexions que Durkheim réalisera l'importance de l'organisation spatiale de la société. La première occurrence historique de la *morphologie sociale* semble d'ailleurs être la prémisse de définition qu'en donne Durkheim dans le chapitre IV des *Règles de la méthode sociologique* (1894 : 53) :

« Nous savons en effet que les sociétés sont composées de parties ajoutées les unes aux autres. Puisque la nature de toute résultante dépend nécessairement de la nature, du nombre des éléments composants et de leur mode de combinaison, ces caractères sont évidemment ceux que nous devons prendre pour base, et on verra, en effet, dans la suite, que c'est d'eux que dépendent les faits généraux de la vie sociale. D'autre part, comme ils sont d'ordre morphologique, on pourrait appeler *Morphologie sociale* la partie de la sociologie qui a pour tâche de constituer et de classer les types sociaux. »

Mais c'est quelques pages plus loin qu'il détaille l'importance de ce milieu social interne, en lui attribuant « un rôle prépondérant » dans les explications sociologiques (*ib.* : 68). Il dira même : « *L'origine première de tout processus social de quelque importance doit*

¹³ Cf. *supra*, 1^{ère} note du chapitre V.

être recherchée dans la constitution du milieu social interne » (*ib.*). Voici les composantes majeures de ce milieu social interne :

- La densité matérielle avait déjà eu une place importante dans *La division du travail social*. Il s'agit du nombre d'habitants par unité de surface (densité), les voies de communication et de transmission de l'information. Il y a ici un intérêt au rapprochement des populations, autant sur un plan moral (partage d'une culture) que physique (partage d'un territoire), bien que ce rapprochement puisse signifier davantage des mouvements de capitaux et de marchandises que des échanges d'idées (Durkheim, 1894 : 69, cf. également Durkheim, 1893, tome II : 50, où Durkheim se réfère au cas de l'Angleterre où persiste esprit local et vie régionale).

- Le nombre des unités sociales, ou volume de la société, comprend le nombre d'individu dans une société donnée. L'exemple de Montesquieu légitime cette catégorie d'analyse.

- La densité dynamique, enfin, reprend les mécanismes de la densité matérielle mais ne porte que sur les resserrements moraux des populations, exprimés par le degré de coalescence des segments sociaux, dont Durkheim s'était déjà servi dans *La division du travail social* pour différencier les solidarités mécanique et organique.

C'est à partir de ce premier travail de définition de Durkheim, s'appuyant sur les apports de Comte et surtout Montesquieu, mais revenant également sur ses propres logiques d'analyse esquissées dans *La division du travail social* à propos de la densité matérielle, que d'autres travaux suivront.

2 - Délimitations de l'objet d'étude

Cette histoire de la morphologie sociale se poursuit en 1897, dans le premier tome de *L'Année Sociologique*. Cependant, elle n'y a pas une grande place : elle n'est pas même citée ! C'est que l'objectif de Durkheim est d'abord de se positionner face à ses deux grands adversaires : la philosophie et l'histoire. Ainsi, la préface de *L'Année* sera dédiée à ce positionnement, en ramenant notamment l'histoire, mais aussi le droit, l'économie, la psychologie, etc... à des sociologies spécialisées :

« Mais, préface Durkheim (1897e : 10), ce dont les sociologues ont, croyons-nous, un pressant besoin, c'est d'être régulièrement informés des recherches qui se font dans les sciences spéciales, histoire du droit, des mœurs, des religions, statistique morale, sciences économiques etc., car c'est là que se trouvent les matériaux avec lesquels la sociologie se doit construire. Répondre à ce besoin, tel est, avant tout, le but de la présente publication. »

Il n'en reste pas moins que dès ce premier volume, la morphologie sociale se lit aux travers de l'article de Simmel (1897) sur les formes sociales, ainsi que dans la sixième section « Divers » comprenant certes un peu d'anthroposociologie, mais surtout de l'anthropogéographie ratzelienne et de ses confrères, de la démographie et de la statistique de la population, tous objets de la morphologie sociale.

D'ailleurs, dès le second tome de *l'Année*, Durkheim proposera de faire de la morphologie sociale une nouvelle section de la revue (sixième section). Il introduira celle-ci (Durkheim, 1898b) en proposant une définition légitimée par le fait que « [l]a vie sociale repose sur un substrat qui est déterminé dans sa grandeur comme dans sa forme ». Il est constitué par :

- « la masse des individus qui composent la société » (nombre ou volume),
- « la manière dont ils sont disposés sur le sol » (densité ou masse),
- « la nature et la relation des choses de toute sorte qui affectent les relations collectives »,
- la concentration rural/urbain,
- les formes de l'habitat,
- l'étendue spatiale (surface) de la société,
- les limites de ce territoire,
- les voies de communications qui les sillonnent.

Tous ces éléments affectent le substrat social. « D'un autre côté, ce substrat affecte, directement ou indirectement, tous les phénomènes sociaux » (*ib.* : 521)

Comme nous l'avons dit, la morphologie sociale doit « tirer [l]es sciences fragmentaires de leur isolement et les mettre en contact en les réunissant sous une même

rubrique ; elles en prendront le sentiment de leur unité. » Ces sciences sont principalement la géographie, la démographie, la statistique et l'histoire (pour l'évolution des groupes ruraux et urbains.) et l'ethnographie comparée.

Cette sixième section de *l'Année* est détaillée comme suit :

- « morphologie générale » (pp. 522-32) où l'on retrouve les comptes-rendus sur Ratzel et Vidal,
- « masse et densité sociale » (pp. 533-36),
- « les groupes urbains et leur évolution » (pp. 537-550),
- et des comptes-rendus divers (pp. 550-551) sur les modes d'habitat, les migrations, etc.

La morphologie sociale est donc un champ sociologique défini sur le plan théorique et abordé d'un point de vue empirique dans ses aspects particuliers et par les tenants des disciplines la composant. Cette morphologie fonctionne comme la sociologie : elle vise à s'approprier, à intégrer des disciplines « fragmentaires », spécialisées, pour les soumettre à une analyse d'ordre plus générale.

Dans un article de 1909, Durkheim (1909 : 10) rappelle ainsi certains fondements de la sociologie :

« La façon dont la société est constituée est une chose, tout autre chose est la manière dont elle agit. Ce sont deux sortes de réalités si différentes qu'on ne peut pas les traiter avec les mêmes procédés et qu'on doit les séparer dans la recherche. L'étude de la première forme par conséquent une branche spéciale – bien que fondamentale – de la sociologie. Il s'agit d'une distinction analogue à celle que l'on observe dans toutes les sciences de la nature [...] ; à côté de la physiologie qui recherche les lois de la vie, l'anatomie ou la morphologie s'attache à étudier la structure des êtres vivants, leur mode de formation et les conditions qui président leur existence. »

La morphologie a donc une place au moins égale à, sinon plus importante que la physiologie sociale. Elle aurait une valeur causale, donc explicative, plus forte que la

physiologie sociale, en ce sens qu'elle en est la base matérielle, et que l'origine de la vie sociale se trouve d'abord inscrite dans le substrat matériel. C'est pourquoi Mauss dira que :

« C'est sur cette base solide que doit s'édifier un jour une sociologie complète. Et cette base très large, de masses et de nombres, peut être graphiquement figurée, en même temps que mathématiquement mesurée. La morphologie sociale est donc l'une des parties de la sociologie les plus compactes ; elle peut donner les conclusions les plus satisfaisantes pour l'esprit. »
(Mauss, 1927 : 22)

E - Vie et mort de la morphologie sociale

1 - L'apport de Halbwachs

La morphologie serait ainsi une branche fondamentale de la sociologie, une branche nécessaire à la sociologie en ce sens que l'analyse sociologique ne pourrait se passer d'elle. La preuve en a été faite par l'essai de Mauss, accompagnant en ce sens les remarques du grand ordonnateur de la sociologie française, Emile Durkheim. Mais celui-ci mourra en 1917, et Mauss se tournera vers l'ethnographie comparée, pour être reconnu aujourd'hui davantage comme un ethnologue, prenant en compte sa participation à la fondation de l'institut d'ethnologie de la Sorbonne en 1925 et de la compilation des cours qu'il y donnera parue dans un *Manuel d'ethnographie* (Mauss, 1947).

La sociologie ciblera alors ses luttes : elle confirmera son importance dans l'étude de la vie sociale, tenant ses positions face à l'histoire, la psychologie et la psychologie sociale. Mais elle abandonnera la thématique des bases matérielles de la société, laquelle avait su maintenir ses adversaires à bonne distance. Le champ du cygne de la morphologie sociale paraît alors en 1938 sous la plume de Maurice Halbwachs, intitulé justement *Morphologie sociale* (Halbwachs, 1938).

Dans cet ouvrage, Halbwachs propose d'abord une définition en quatre points des « structures ou formes de la société » (*ib.* : 7) :

1 – « la façon dont la population se distribue au sol » (*ib.*),

2 – les différences de genre, de composition par sexe et âge, en ce sens que « [l]es sociétés humaines ne sont pas seulement en contact avec la matière. Elles sont elles-mêmes vivantes et matérielles. » (*ib.*),

3 – La conscience que la société prend d'elle-même, la réalité de la vie psychologique,

4 – Les formes matérielles des organes de société, de ses institutions.

En sus de ces premières distinctions, Halbwachs ajoute une seconde division, partageant la morphologie sociale entre morphologie *lato sensu* et morphologie *stricto sensu*. La première rassemble les formes matérielles des sociologies particulières. Il détaille par exemple la morphologie religieuse à partir des cartes des pratiquants ou de celles des structures religieuses ; la morphologie politique, plus complexe, qu'il définit comme suit :

« La morphologie politique est l'étude des divers systèmes de gouvernement et d'administration dans leur rapports avec les formes extérieures des groupes auxquels ils s'appliquent. Platon [...] préoccupé d'assurer la stabilité de l'Etat [...], fixait le nombre des citoyens [...]. Rousseau, dans son *Contrat social*, remarquait qu'il doit y avoir un rapport entre l'étendue du territoire et la forme du gouvernement [...]. Montesquieu consacrait tout un livre de *l'Esprit des lois* au sujet suivant : *de lois dans le rapport qu'elles ont avec le nombre des habitants*. » (*ib.* : 31-32)

La morphologie économique, enfin, a trait certes aux formes de productions et aux techniques, mais surtout à « l'étendue dans l'espace de ces entreprises du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, avec la masse des hommes qui gravitent autour d'elles » (*ib.* : 61) avec par exemple l'occupation spatiale de chaque classe (*e.g.* les faubourgs ouvriers).

Ceci étant dit, on peut conclure que la morphologie sociale est un complément à la physiologie sociale, en ce sens que l'une et l'autre analyse une partie de la réalité : réalité matérielle pour la morphologie, réalité collective pour la physiologie.

Halbwachs insistera sur l'importance de la morphologie sociale *stricto sensu*, autrement dit la science de la population. Cette dernière peut être étudiée pour elle-même en ce sens qu'elle est une science sociale particulière. Halbwachs nous plonge alors dans une histoire et une géographie de l'accroissement de la population mondiale ; dans une étude sur

la densité de population dans la grandes villes ; une autre sur les mouvements migratoires comme faits sociaux ; sur le sexe et l'âge ; la natalité, la nuptialité et la mortalité ; le renouvellement des générations ; et termine par une critique du rapport Malthusien entre population et subsistance, avançant qu'il s'agit d'un lien biophysique entre fécondité humaine et rendement de la terre, alors que ces mêmes catégories peuvent être analysée socialement, et précisément économiquement avec la loi de l'offre et de la demande. Bref, cette seconde partie se consacre à l'approche démographique.

Dans sa conclusion, Halbwachs revient sur l'importance des réalités matérielles des sociétés et de leurs institutions, et insiste sur la nécessité de lier l'analyse morphologique à l'analyse physiologique : « Puisqu'il n'est aucune des sociétés qui n'ait une forme matérielle, la morphologie sociale les embrasse toutes, et on pouvait en entreprendre l'étude en passant en revue toutes les sections principales de la sociologie. » (Halbwachs, 1938 : 185)

Des ces morphologies spécifiques, le sociologue en dégage des formes et des mouvements dans l'espaces ce que Halbwachs traduit par cette loi :

« En d'autres termes, tout fonctionnement collectif a des conditions spatiales. [...] C'est en ce sens que toutes les morphologies particulières, en tant qu'études des formes et des mouvements matériels des sociétés, se rejoignent dans ce que nous avons appelé la morphologie *stricto sensu*, qui se confond avec la science de la population. ». (*ib.* : 189)

Savoir si les variables biologiques ou géographiques ont leur part d'influence dans cette matérialité n'est pas l'objet des propos d'Halbwachs. Comme la plupart des sociologues, il esquive le débat, mettant en avant que ce qui est l'objet d'analyse est moins ces variables, qui sont d'ailleurs associées à d'autres variables (sociale, techniques, démographique, économiques, etc.), mais bien la conscience que l'on se fait de ces variables, de cette matérialité.

« Il y a donc bien là, termine Halbwachs, tout un ordre de représentations collectives qui résultent simplement de ce que la société prend conscience, directement, des formes de son corps matériel, de sa structure, de sa place et de

ses déplacements dans l'espace, et des forces biologiques auxquels il est soumis. »
(*ib.* : 125)

2 - Un courant sans continuateurs

La *Morphologie sociale* d'Halbwachs s'avère ainsi différente de celle de Mauss. Celui-ci la présentait dans toute son envergure empirique pour en faire ressortir pleinement son caractère effectivement sociologique. Halbwachs de son côté se protège derrière des énumérations théoriques et méthodologiques qui permettent certes de faire ressortir l'utilité pour la sociologie de ce complément d'analyse, mais associe également la morphologie à une démographie, et à moindre échelle une géographie, mettant ainsi à mal l'idée d'une morphologie sociale en soi, comme partie de la sociologie. C'est sur cet aspect qu'on peut insister pour expliquer les causes du déclin de la morphologie sociale : faute d'études sociologiques empiriques, comme celle de Mauss, ou à un degré différent celle de Durkheim, dans la DTS, sur la densité matérielle, la morphologie ne supporte plus les théorisations générales qui la renvoie à une science de la population, laquelle science accepte mieux la discussion entre déterminisme tellurique (géographie) et social (sociologie). C'est dans ce sens que l'on peut dire que la morphologie sociale, dans sa tentative d'englober la géographie, la démographie, les statistiques, etc., s'est laissée dépassée par le fait que ce sont des géographes, des démographes, des statisticiens, etc., qui *font* la morphologie sociale. L'absence de sociologues prenant la mesure d'une telle morphologie sociale englobante et proposant des études synthétiques comme celles de Mauss ou Halbwachs, n'a pas permis la continuité de cette réflexion, qui s'est alors scindée en autant de thématiques spécifiques. Celles-ci ont ensuite été réincorporées par leurs disciplines originelle, non sans tirer profit de l'influence de la morphologie sociale¹⁴.

Par ailleurs, la sociologie européenne s'affaiblit : la première guerre mondiale lui fera perdre une grande partie de ses chercheurs, de son dynamisme, de ses forces vives. Marcel Mauss tâchera de relancer ce dynamisme, cette ambition d'une sociologie générale, en essayant de relancer *L'Année* avec ses « Divisions et proportions de la sociologie » (Mauss, 1927) qui visent à rappeler cette ambition. Mais il devra se détourner du rôle qu'occupait son

¹⁴ La géographie, *via* le développement d'une morphologie *spatiale*, s'est largement inspirée de l'apport de cette branche initiale de la sociologie. Voir par exemple, le développement de Grasland (s.d. et 2002) sur la morphologie spatiale, et la comparaison des approches sociologiques et géographiques par Boudes & Alexandre (à paraître).

oncle avant lui. Tout porte à penser que cet article permettra à la sociologie de poursuivre son élan, et à la morphologie sociale de s'inscrire davantage dans la sociologie. Mauss parle de la morphologie comme d'une moitié primordiale de la sociologie, évoque « la grande place qu'elle occupe dans nos esprits » (*ib.* : 12), dira que « [m]éthodiquement elle est essentielle » (*ib.*), ou encore qu'elle est la base solide à partir de laquelle doit s'édifier une sociologie complète (*ib.* : 22). Cependant dans le même article il insistera sur la difficulté d'agencer entre elles les disciplines composant cette morphologie (*ib.* : 6) ; et s'il revient souvent sur les détails de ces sous-disciplines morphologiques et de leurs orientation pour affirmer leur nécessaire prise en compte, il perd de vue leur unité et leur généralisation pour n'en faire que des éléments hétéroclites à partir desquels le sociologue doit s'obliger à figurer la société dans l'espace, le nombre, et le temps (*ib.* : 31). Enfin, lorsqu'il insiste sur la place de la morphologie sociale dans la sociologie générale (« Elle est l'étude des phénomènes généraux. On appelle généraux ceux des phénomènes qui s'étendent à toute la vie sociale. » *ib.* : 33), il met en avant que « [l]es connexions de la morphologie sociales, science du matériel humain, et de la biologie sont claires » (*ib.*), faisant de la morphologie sociale le lien paradoxal entre les idées et les actions sociales (la physiologie sociale) et la biologie. La morphologie est alors réduite à n'être qu'un pare-feu sociologique, une ceinture de protection devant contenir les attaques biologiques et géographiques portées à l'encontre d'une physiologie sociale abstraite.

Enfin, la morphologie sociale se voit attribuer les mêmes critiques qu'elle portait à la géographie. Quant celle-ci devait se défaire des critiques sur sa généralisation du déterminisme tellurique, on se demande, dans un raisonnement semblable, dans quelle mesure la morphologie sociale peut rendre compte de l'entière vie sociale. On trouve un tel questionnement dès le milieu des années trente chez Bouglé ([1935] 1938 : 72), lorsqu'il conclut son analyse :

« A noter d'ailleurs que la morphologie sociale une fois constituée, si elle devait, ayant embrassé dans sa totalité le substrat matériel des sociétés, essayer de fournir une explication totale de ce qui s'y passe, risquerait de tomber sous les mêmes reproches que les sociologies naguères ont adressés à la géographie. La connaissance de ce que M. Mauss propose d'appeler l'anatomie des sociétés ne saurait rendre compte à elle seule de leur physiologie. »

Bouglé reproche à la morphologie sociale de tendre vers une monopolisation de l'explication de la vie sociale par son substrat matériel. Se rappelant Durkheim qui « protestait contre la psychologie matérialiste qui croirait réduire le mouvement des idées au mouvement des cellules » (*ib* : 72-73), il réaffirme l'influence partielle des aspects matériels des sociétés à travers deux arguments. D'abord, la morphologie ne saurait expliquer totalement la physiologie. Ensuite, la physiologie a une certaine indépendance vis-à-vis des déterminismes qu'elle subit, les représentations collectives sont relativement autonomes et par-là ne se laissent pas réduire à la morphologie sociale.

Le ton de la sociologie à venir est donné. Débarrassée de ses inspirations biologiques et géographiques, elle se détache même de sa ceinture de protection : tout facteur matériel est exclu, peu à peu, de l'appareil explicatif sociologique. Dans l'idée de Bouglé, c'est bien la vie sociale elle-même qui est au cœur du paradigme sociologique, et ce ne sont que des causes physiologiques qui peuvent expliquer les phénomènes physiologiques. On retrouve ici la « prudence épistémologique » qu'évoque Policar à propos de la pensée de Bouglé (Policar, 2003 : 170). Mais l'argument de Bouglé est paradoxal sous sa plume. Lorsqu'il s'en prend à l'explication anthroposociologique, il admet que d'un côté celle-ci est insuffisante, et que de l'autre sa perte de légitimité scientifique ne signifie pas son exclusion irrémédiable de l'analyse de la réalité sociale. Il devrait alors nuancer ses propos concernant la morphologie sociale : lorsqu'il parle de l'incapacité de la morphologie sociale à prévoir et expliquer certains phénomènes, il ne lui tient plus rigueur des remarques qui concerne l'anthroposociologie, une autre forme d'explication de la société par son substrat, cette fois biologique comme cela a été abordé plus haut (cf. Bouglé, 1902, analysé par Policar, 2003).

La morphologie sociale a bel et bien joué son rôle de protection : l'expression de ceinture protectrice (Lakatos, 1994) est véritablement pertinente. Elle exprime, bien sur, la manière dont les paradigmes se protègent de postulats qui les mettraient en danger. Dans ce que Lakatos nomme un programme de recherche, assimilable ici au déploiement de l'explication sociologique, on doit distinguer le noyau dur du programme de sa ceinture protectrice. Celle-ci peut-être aménagée et s'insérer dans des débats aux résultats incertains, comme ceux de l'explication du substrat social. Par contre, la remise en cause du noyau dur marquerait la fin du programme de recherche et, par là, de l'ambition sociologique.

D'ailleurs, l'image de la ceinture qui rassemble en entourant est tout autant signifiante, puisqu'elle indique que seuls quelques éléments sont délimités « dans » la ceinture, alors que la ceinture elle-même n'est qu'une sorte d'artefact, qui doit être modulé, élargi ou rétréci, en

fonction de la capacité du paradigme ou du programme de recherche à être accepté par la communauté scientifique et à se soumettre à l'analyse épistémologique. La morphologie a permis de protéger la sociologie face aux attaques des tenants de substrats biologiques et surtout géographiques. Elle a également permis aux sociologues classiques, Durkheim en premier, de poursuivre sans contrainte leurs développements. Par contre, dans le même mouvement, cette morphologie sociale enferme le social sur lui-même et étouffe tout axiome visant à considérer un lien quel qu'il soit entre un monde social *sui generis* et une réalité naturel pourtant bien présente.

Elle enferme et elle étouffe ; elle fait écho à la difficulté que nous avons eu à traiter les rapports au milieu naturel des réflexions des classiques. Sans doute que la sociologie européenne fut plus contrainte par cette ceinture « trop serrée » et par les conséquences même de celle-ci, imposant une sociologie presque trop socio-centrée. Par contre, les développements de la même sociologie nord-américaine ont été plus ouverts et moins difficiles quand aux capacités de protection de la ceinture de leur programme de recherche. C'est ce qui permis, comme le chapitre suivant le montre, l'émergence d'une écologie humaine à Chicago et qui influença largement les premières approches sociologiques contemporaines de l'environnement.

Chapitre VI : *De l'écologie humaine à la sociologie de l'environnement*

Malgré les positions de la sociologie européenne sur les liens entre son objet et le milieu naturel de référence de celui-ci, la sociologie de l'environnement n'a pu s'appuyer directement sur les classiques, ni sur l'heuristique de certaines approches dont la morphologie sociale. Les classiques évoqués n'ont jamais appelé de leurs vœux un développement d'une sociologie de l'environnement comme celle dont il est question ici. Et la recherche des fondements et des origines de la sociologie de l'environnement contemporaine ne peut donc pas se contenter de ces relectures des premiers textes de la sociologie.

Par où poursuivre ? La réponse est logique : puisque de nombreux chercheurs ont écrit sur la sociologie de l'environnement, ils ont sûrement indiqué ou pour le moins évoqué son origine. Cela a été vu chez les classiques, et nous venons de proposer une autre recherche sur la morphologie sociale. Ces travaux se distinguent par une reconstruction historique de la sociologie de l'environnement, orientée vers différents aspects, mais toujours liée à l'histoire de la sociologie nord-américaine. Quoi de plus normal puisque les premiers sociologues de l'environnement se revendiquent comme tels sont des étasuniens ! Il suffit de lire leurs travaux et leurs inspirations pour établir les filiations, et pousser la recherche sur les inspirations des filiations des premiers sociologues de l'environnement.

Dans le cas de la sociologie de l'environnement nord-américaine, c'est l'héritage de l'école de Chicago qui apparaît comme la dynamique intellectuelle déterminante pour l'avènement des travaux des réflexions des premiers sociologues de ce domaine. Mais cet

héritage de l'école de Chicago est lui-même influencé par un autre classique de la sociologie : Georg Simmel. Précisément, la filiation procède comme suit : Simmel inspire Park qui contribue au développement de l'école de Chicago et à son orientation humaine et urbaine (écologie humaine et urbaine à la différence de l'écologie sociale), orientation que des continuateurs, dits néo-orthodoxes chercheront à systématiser *via* un courant écosystémique dont les figures de Duncan et Schnore sont les plus marquantes et qui influenceront les premiers modèles de Catton et Dunlap et que Buttel, par ses critiques complémentaires, permettra de promouvoir à l'ensemble de la sociologie nord-américaine puis aux autres régions du monde.

Qu'il s'agisse d'un récit imaginaire ou d'une reconstruction fidèle et objective, cette rétrospective de la sociologie de l'environnement sera ici analysée en tant qu'elle présente une proposition ordonnée d' « étapes » de la sociologie de l'environnement visant à inscrire celle-ci dans la sociologie et dans l'histoire de la sociologie. La légitimité de cette proposition de construction historique sera discutée plus loin : elle participe à la définition de la sociologie de l'environnement qui ressort de ce chapitre. On peut avancer que si les classiques n'étaient pas opposés à une sociologie de l'environnement, si on peut trouver à celle-ci des continuités historiques dans le raisonnement sociologique et dans la socialisation de son objet (l'interaction nature/société), alors la sociologie de l'environnement est bien un champ sociologique. Pour le dire autrement, on poursuit ici la présentation d'une histoire, d'une sociologie et d'une épistémologie de la sociologie de l'environnement afin de valider la nécessité d'une telle sociologie et de son objet. A tel point qu'on pourra conclure à une similarité d'approche entre la morphologie sociale, l'écologie humaine et le courant néo-orthodoxe qui orientera les sociologues de l'environnement.

A - L'écologie humaine

1 - L'apport de Simmel

a) *Une sociologie de la forme*

En poursuivant cet exposé par quelques paragraphes sur Simmel, on suit le fil conducteur initié par l'étude des classiques. Faut-il auparavant légitimer le qualificatif de classique et son association au nom de Simmel ? Quelques rapides considérations vont dans ce sens. On peut signifier son inscription dans la « période » des classiques puisqu'il naît la

même année que Durkheim et meurt un an après lui. Il a écrit de nombreux ouvrages de sociologie ou pour le moins intitulés « sociologie » comme sa *Soziologie* de 1908 (Simmel, [1908] 1999), et d'aussi nombreux articles dont celui paru dans le premier tome de *L'Année Sociologique* (Simmel, 1897) qui inaugure, avec Durkheim (1897f), la revue fondatrice de la sociologie française, ou encore ceux rassemblés dans le célèbre recueil *Sociologie et Epistémologie* (Simmel, 1981). Il a été, avec Weber et Tönnies, un des fondateurs de la Société Allemande de Sociologie, mais aussi un des membres de l'Institut International de Sociologie initié par Worms. Enfin, et surtout, Simmel est un sociologue classique parce que son œuvre est toujours étudiée et enseignée aujourd'hui. Les ouvrages de Léger (1989), Vandenberghe (2000) ou Watier (2003) réaffirment récemment l'intérêt actuel pour ce sociologue. Pourtant, Simmel ne se considérait pas lui-même comme un sociologue, comme il l'écrit lui-même dans une lettre à Bouglé :

« D'une manière générale, je suis quelque peu affligé qu'on me considère seulement, à l'étranger, comme un sociologue, alors que je suis en fait un philosophe, que je tiens la philosophie pour la tâche de mon existence et ne pratique au fond la sociologie que comme domaine accessoire. » (Lettre à C. Bouglé, cité par Vandenberghe, 2000 : 2)

Watier nuance ces derniers propos par une autre approche : « Il a écrit une *Sociologie* de plus de 700 pages, remarque-t-il (Watier, 2003 : 9) mais n'a jamais considéré, sur le modèle comtien, qu'elle serait la reine des sciences, ni qu'elle seule serait susceptible de couronner l'édifice scientifique ». C'est sans doute pour ce manque d'enthousiasme sociologique que l'école Durkheimienne ne lui accordera qu'une reconnaissance mitigée, et peut-être également pour ses références à la psychologie, qui s'entr'aperçoivent dans ses accents bergsoniens, ainsi qu'à une sociologie compréhensive et individualiste visible cette fois dans ses liens avec Weber.

Les ouvrages précédemment cités éclaireront le lecteur sur la sociologie simmelienne et c'est une lecture orientée qui sera apportée ici. En effet Simmel s'est intéressé à de nombreux aspects de la vie sociale, dont les plus anodins. Comme le rappelle Watier (*ib.* : 14) : « Il ébauche une sociologie des sens, de la vue, de l'ouïe [...] et insiste sur des catégories psychosociales, des 'états psychiques' tels que la fidélité, la confiance, la reconnaissance, la

piété, qui entrent comme matière ou contenu dans les socialisations, voire les supportent » (nous soulignons). Ce que cherche Simmel c'est la matière de la socialisation, l'expérience physique de l'interaction, les formes des relations sociales. Il propose une sociologie de la forme qui vise à placer un outil d'interprétation intermédiaire entre l'individu et la relation sociale. Il s'agit de se désintéresser du contenu pour mieux se tourner vers le contenant, se détacher du fond de la relation sociale pour mieux appréhender sa forme.

Vandenberghe explique à ce sujet que si, pour Simmel, « tous les domaines de la vie trouvent leur origine et leur fondement dans les interactions entre les individus » (2000 : 36), ses travaux peuvent dès lors être découpés en trois catégories. Une sociologie générale et macro-historique où l'on retrouve la plupart des accents bergsoniens, une sociologie philosophique qui inclut ses apports épistémologiques et projette « une vision métaphysique de la vie sociale » (*ib.* : 37), enfin une sociologie formelle ou microsociologie ahistorique qui « étudie les formes d'associations qui font la société en structurant les interactions entre individus » (*ib.* : 37).

« C'est sur cette [dernière] considération abstraite des formes sociales, précisait Simmel dès 1897, que repose tout le droit que la sociologie a d'exister. [...] Les formes qu'affectent les groupes d'hommes unis pour vivre les uns à côté des autres, ou les uns pour les autres, voilà le domaine de la sociologie. » (Simmel, 1897 : 172)

Cependant, bien qu'une large part de l'œuvre simmélienne se retrouve associée à une forme d'interactionnisme, seule une partie minime aborde l'aspect matériel de ces interactions. C'est dans sa *Soziologie* (Simmel, [1908] 1999) qu'un chapitre sur l'espace traite de cet aspect. Selon Watier (2003 : 59 -60) :

« [Ce chapitre] s'intéresse à la manière dont les formes de socialisation réalisent une forme spatiale, construisent les distances et les proximités, les frontières et les ponts, qui marquent sa clôture. [...] [Simmel se donne pour but] d'éclairer les modes selon lesquels les formes de socialisation deviennent réelles spatialement. [...] [L]'espace fonctionne comme contexte pour l'action et l'espace n'a de forme que sociale, et cependant il n'est pas qu'une construction sociale (il

se déploie en facteur social et/ou physique en complément à d'autres facteurs). Il est donc possible d'analyser, d'une part, les aspects de l'espace qui ont une importance sociologique, de l'autre l'effet des formes sociales sur l'espace. »

C'est cet aspect de l'interaction qui est intéressant ici : l'essence de la société tient dans les unités sociales en tant qu'elles s'inscrivent spatialement et qu'elles prennent conscience de cette inscription dans le temps. Pour Simmel, la socialisation et l'interaction créent la société, à travers non seulement la rencontre des individus (au sens spatial) mais surtout la *conscience* de cette rencontre. C'est cette conscience qui fait de la rencontre une interaction, qui devient elle-même l'interaction, « ce qui différencie dès lors toute unité sociale de tout phénomène naturel, [car] pour ce dernier la coexistence spatiale ne s'y redouble pas instantanément de la conscience de cette coexistence » (*ib.* : 37). Aussi, à la différence de la nature telle que la comprennent par exemple Galilée, Newton ou Kant et qui reste déterminée par des lois extérieures, géométriques ou physiques, « la société est un objet qui établit lui-même des relations » (Luhmann, repris par Watier, 2003 : 37), qui a ses propres lois inscrites en elle-même. C'est dans ce sens que Simmel donne à l'espace une place majeure dans l'analyse sociale, comme par exemple dans la comparaison entre la forme sociale « Etat-nation » et celle « société nomade » : la première se définit par rapport au territoire qu'il gouverne (fixation), la seconde par sa mobilité au sein d'une pluralité d'espaces qui sont pourtant les fondements de sa spécificité (mouvement).

b) *Une sociologie de l'espace*

Simmel propose une célèbre digression dans ce chapitre : sa digression sur l'étranger. Celle-ci est généralement considérée pour elle-même et amenuise la portée de cette ébauche de sociologie de l'espace. Néanmoins, Vandenberghe (2000 : 67) la replace dans le contexte du chapitre pour en retenir ceci :

« Simmel présente une analyse 'constructiviste' de la détermination spatiale de la société en examinant, de façon symétrique, la construction spatiale du social (comment les formes spatiales, telles que les frontières, la proximité ou les mouvements migratoires, structurent-elles les interactions sociales), et la

construction sociale du spatial (comment les interactions sociales s'expriment-elles symboliquement dans les formes spatiales ? – par exemple : le terrain vide comme expression de la neutralité). »

Dit autrement, Simmel nous éclaire directement sur les rapports des sociétés avec leur milieu : le propre de la société, selon lui, serait d'accorder certes une importance davantage symbolique que géographique ou physique au territoire, mais c'est à travers cette construction de l'espace social – de l'espace de la société – que l'on peut rendre compte des phénomènes sociaux et comparer les degrés d'importance symbolique donnée au territoire.

Il est donc possible d'exprimer une forme sociale par rapport à l'espace et, réciproquement, de rendre compte d'une configuration spatiale par sa construction sociale. D'ailleurs, cette digression sur l'étranger doit être considérée comme un exemple d'analyse spatiale. L'étranger est d'abord perçu par la société hôte comme une incursion dans sa zone socio-spatiale avant d'être vécu comme une incursion socio-culturelle. Et Simmel ([1908] 1979 : 59) ne définit-il pas la « forme sociologique » de l'étranger comme l'union tout à la fois de l'errance et du mouvement *avec* la fixité et l'inscription spatiale ? Il ajoute même plus loin (*ib.*) que c'est bien la combinaison particulière des dimensions de distance et de proximité qui produit la relation spécifique et formelle à l'étranger. Si ces propos sont généralement minimisés par les commentateurs de Simmel (pas plus de trois pages chez Vandenberghe, cinq ou six chez Watier), c'est qu'ils entrent directement en résonance avec les caractéristiques des stratégies individuelles d'autorégulation des relations interpersonnelles. Simmel insiste en effet sur la fonction d'une forme originelle de retenue, le tact et la réserve, qui est la forme pure de l'interaction. Prenant acte du fait que, dans les grandes villes, les relations ne peuvent être que superficielles étant donné leur nombre (sinon elles causeraient purement et simplement un surmenage mental produit par intensification de l'activité nerveuse développée), Simmel rend compte des interactions en tant que relations artificielles. D'un côté elles représentent un besoin universel de socialisation et de sociabilité, d'être ensemble, de l'autre elles ne peuvent être que des artifices de relation vide de tout contenu que seuls le tact et la réserve permettent de perpétuer (cf. Grafmeyer & Joseph, 1979 : 47-48).

C'est en tous cas ce désintéret pour le contenu, pour le fond de la relation, qui permet le mieux de comprendre cet attachement à la forme. C'est aussi pour cela que l'étude de l'inscription spatiale des interactions se limite à des termes abstraits et non à une mise en lien

directe des sociétés avec leur milieu physique : Simmel n'accorde pas d'importance à la matérialité de ce rapport à l'espace – et c'est en cela qu'il se distingue clairement d'une approche géographique – mais bien à ses constructions sociales et à ses implications dans les relations¹.

2 - Park, l'école de Chicago et l'écologie humaine

C'est Robert Ezra Park, comme cela a été annoncé plus haut, qui saura transposer les préceptes simmeliens à l'analyse empirique de la ville. C'est là que réside tout l'intérêt porté à Simmel, car à la différence des autres classiques, dont les éléments d'analyse de l'interaction nature-société n'ont pas été prolongés dans ce début de XX^{ème} siècle, les idées de Simmel vont être directement reprises, de l'autre côté de l'atlantique, *via* Park, figure éminente de l'école de Chicago. Aux réflexions sur les formes des relations en lien avec la spatio-temporalité des interactions vont s'ajouter les apports de l'écologie naturaliste pour ériger une des approches phares de l'école de Chicago : l'écologie humaine.

a) *L'influence de Simmel sur Park*

Revenant d'un séjour en Europe, Park disait toujours combien son approche était redevable à Simmel. Il tient sa « seule instruction formelle en sociologie » du penseur allemand (Park, 1950 : vi, cité par Grafmeyer & Joseph, 1979 : 44). Vers 1897, après avoir commencé une carrière de journaliste, il reprend les études de psychologie sociale et effectue un séjour de trois années en Allemagne où il est l'élève de Simmel à Berlin, puis à Strasbourg où Simmel sera muté. La sociologie étasunienne à l'époque de Park subit un fort développement institutionnel et théorique. Un développement institutionnel lié à une demande croissante d'analyse des transformations de la société américaine. Une évolution théorique et

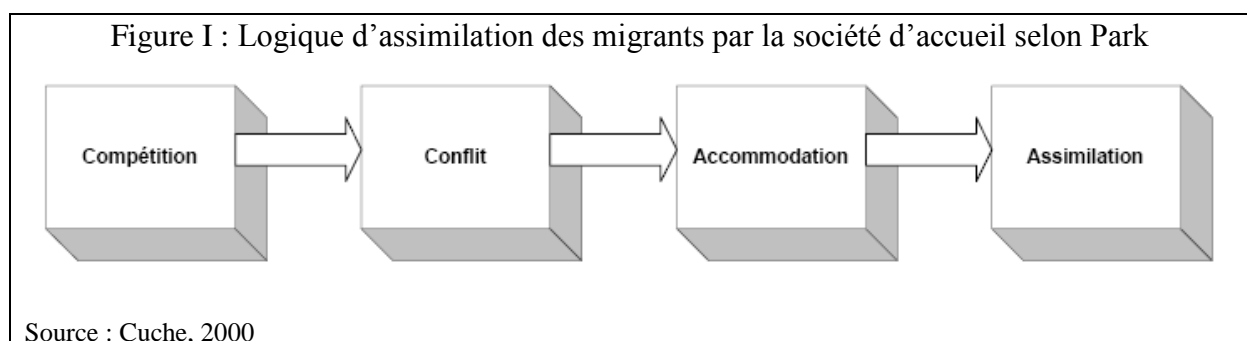
¹ Par ailleurs, le sociologue allemand avait déjà remarqué les conditions de base nécessaires pour « supporter l'exacerbation de la vie nerveuse due à la vie urbaine » grâce à un mécanisme d'individualisation, d'impersonnalisation (Watier, 2003 : 135) qui se remarque tout à fait dans le système monétaire (cf. la *Philosophie de l'argent* de Simmel) ou dans l'indifférence aux individus comme personnes (et à leur réduction à un rôle) : d'une part l'entrecroisement des cercles sociaux qui engendre une nouvelle organisation de la distance et de la proximité, et d'autre part le fait qu'on peut être physiquement proche et socialement distant ou indifférent. Et quand à savoir si la ville éloigne l'individu « du contrôle de proximité exercé par le regard des autres dans les structures villageoises » (Watier, 2003 : 136). Il n'en reste pas moins vrai qu'il faut toujours garder en tête, selon Simmel (Watier, 2003 : 136) cette question primordiale : « le monde qui se forge permettra-t-il encore une formation de soi, ou risquons-nous d'être submergés par la poursuite de fins dont le sens nous échappe ? ».

pratique engendrée par le renouvellement de questions sociologiques toujours plus proches de l'individu et de ses rôles et fonctions sociaux dans la modernité, ce qui peut expliquer l'engouement que rencontre Simmel et son influence.

A son retour, Park se fera recruter par Thomas. Ces derniers furent, avec Small, Znaniecki, McKenzie, Wirth et Burgess les figures représentatives de la fondation de l'école de Chicago (Alihan, [1938] 1964 ; Grafmeyer & Joseph, 1979). Toutefois, c'est Park et Burgess, durant les années 1920 et 1930 qui reprirent les réflexions simmeliennes. « Dans leur manuel de sociologie, explique Watier (2003 : 134), Burgess et Park insistent sur l'interaction sociale telle que la définit Simmel : elle caractérise le groupe dans le temps et l'espace ». La sociologie urbaine de Chicago est le prolongement des interrogations de Simmel sur les relations des individus au sein des grandes villes.

Un exemple probant de la reprise des idées de Simmel est celui de l'explication donnée par Park des phénomènes d'intégration de la population noire. Il faut d'abord rappeler qu'entre 1903 et 1913 Park est également l'assistant du leader noir Booker Washington. C'est dans ce contexte que Park s'interroge sur les phénomènes de colonisation, principalement au Congo où la colonisation est essentiellement du ressort des grandes compagnies coloniales. Ce n'est alors pas surprenant si « [u]n de ses thèmes majeurs est l'assimilation des jeunes Noirs du sud des Etats-Unis ; [pour Park] cette assimilation doit se faire par l'éducation et la formation professionnelle. » (Cuhe, 2000 : 7-8)

Le problème que pose, à l'époque, la population noire aux blancs relève d'un questionnement relatif aux migrations et à l'intégration sociale. Les populations noires ont servi de bouc émissaire au problème de migration, mais la position de Park va être de dire qu'il est dans la logique de la société d'assimiler des étrangers/migrants, que c'est la logique « naturelle » de la société « qui conduit inéluctablement à l'intégration » (*ib.* : 8). La figure suivante et son encadré explicatif reprennent la pensée de Park sur ce point.



Encadré I : Définition des étapes de la théorie de l'assimilation de Park

- **Compétition.** Chaque fois que des immigrants arrivent, il y a compétition entre les nouveaux venus et les anciens occupants. La compétition est diverse mais recouvre essentiellement des dispositions économiques : compétition pour le travail, pour la reconnaissance sociale, pour le statut, la disposition des ressources disponibles. A ce stade, il n'y a pas de contact entre les deux groupes. La compétition relève d'un processus inconscient. *De facto*, les deux groupes sont en compétition et celle-ci débouche sur le conflit.

- **Conflit.** Il faut que le conflit soit ouvert et conscient. Le conflit est normal parce que structurant : il structure les relations entre les groupes en présence et développe des structures de solidarité. Le conflit est un progrès par rapport à la compétition. Il permet au groupe dominé d'organiser sa réaction. Le conflit est donc positif.

Le conflit va permettre la première participation politique à la société d'accueil ; on passe du niveau économique au niveau politique. Le conflit met en présence des rapports de pouvoir. La dimension symbolique est très importante car le nouvel arrivant est reconnu comme une minorité ethnique. Le conflit ne peut pas être durable. Il faut donc des mécanismes de sortie de conflit.

- **Accommodation.** Il s'agit de s'adapter et de s'ajuster aux nouvelles conditions ayant émergé du conflit. Celui-ci n'est plus ouvert, ce qui n'enlève rien à la conflictualité. C'est une période encore instable, basée sur un équilibre fragile. L'accommodation peut déboucher sur un nouveau conflit ou sur l'assimilation. Cette phase renvoie à une réorganisation sociale.

- **Assimilation.** Park propose donc une théorie des relations entre groupes sociaux qu'il a publié dans son *Introduction to the science of sociology* (Park & Burgess, 1921). La finalité du processus débouche sur l'assimilation des migrants dans la société d'accueil, à travers un compromis culturel. L'assimilation n'est pas la conversion à la culture du groupe dominant ; c'est un compromis culturel qui permet aux groupes de conserver leur culture recomposée tout en participant à la culture de la société d'accueil. Cela suppose un processus d'interaction. L'assimilation constitue un processus d'interpénétration et de fusion par lequel on partage l'expérience et l'histoire pour avoir une vie culturelle commune ; il s'agit d'un partage d'un univers culturel commun. L'assimilation s'étend sur le long terme. C'est un processus difficile et douloureux pour tous les participants.

Source : d'après Cuche, 2000 : 8

D'après Park, les sociétés assimilent naturellement des étrangers ou migrants. L'analyse proposée applique tout à fait le principe simmelien selon lequel « [s]i la mobilité s'introduit dans un groupe fermé, elle entraîne avec elle cette synthèse de proximité et de distance qui constitue la position formelle de l'étranger. » (Simmel, [1908] 1979 : 54). D'ailleurs, lorsque Park systématise ses travaux, il reprend les expressions simmeliennes. Par exemple lorsqu'il introduit son article « La communauté urbaine, un modèle spatial et un ordre moral » – dont le titre est déjà probant – il explique que :

« Si, en société, nous vivons ensemble, nous vivons aussi en même temps à l'écart les uns des autres, de sorte que les relations humaines peuvent toujours être analysées, avec plus ou moins d'exactitude, en terme de distance. Dans la mesure où une structure sociale peut se définir en terme de positions, les changements sociaux peuvent être décrits en terme de déplacements. » (Park, [1926], 1979 : 194)

Ou encore, dans le même article (*ib.* : 202) :

« La mobilité mesure le changement social et la désorganisation sociale, parce qu'un changement social entraîne toujours un changement de position dans l'espace et que tout changement social, même celui que nous décrivons comme progrès, entraîne une désorganisation sociale. »

Ce sont de tels rapprochements, et d'autres encore, qui poussent Grafmeyer & Joseph (1979 : 43) à écrire que Park et Simmel sont les premiers théoriciens de la distance sociale et de son principe de socialité, le principe de réserve.

Il est dès lors surprenant que peu de textes pointent ce lien entre Simmel et Park. Le travail de synthèse sur l'écologie que réalise Alihan ([1938] 1964), tout en présentant Park comme le fondateur de ce courant (*the founder*) ne cite Simmel qu'une seule fois, à propos du voyage de Park en Allemagne². La publication de la *Human ecology* de Hawley (1950) éviterait également le rapprochement avec Simmel et aurait, par ailleurs, définitivement « enracin[é] l'écologie humaine dans la morphologie sociale de Durkheim » (Buttel, 1986 : 364). L'article de Schnore (1958) poursuivra cette analyse des liens entre les deux courants ; et le *Handbook* de Hannigan ([1995] 2006 : 16-18) préfère lui aussi aborder l'inspiration naturaliste de l'écologie humaine plutôt que son soubassement simmelien.

Cependant, l'exclusion de la référence à Simmel dans la présentation de l'écologie humaine est compréhensible – surtout pour des ouvrages des années 1930 ou 1950. D'abord,

² « A Berlin, Strasbourg et Heidelberg, il [Park] travailla avec Simmel et Windelbend, rédigeant sa thèse sous la direction de ce dernier. » Alihan, [1938] 1964 : 4

on ne peut pas enlever à Durkheim son titre d'inspirateur suprême. S'il a été dit plus haut que Simmel est aujourd'hui un classique comme les autres, Durkheim paraît être le nom reconnu de la sociologie, qui plus est à l'époque de l'école de Chicago. Ensuite, il existe une forte homologie entre les emprunts de l'école de Chicago à l'écologie et ceux de Durkheim à la théorie de l'évolution (cf. supra, chapitre III). Enfin, bien que Simmel demeure indéniablement un inspirateur de Park, c'est véritablement le modèle de l'écologie naturaliste qui traverse l'ensemble des écrits de ce sociologue et de ses collègues.

b) *Apport de l'écologie naturaliste à l'écologie humaine*

Si l'on considère à nouveau le schéma de Cuhe (2000) (figure I), on remarque que l'analyse de Park est clairement inspirée de l'écologie animale et végétale : il est dans l'ordre de la nature de faire une place à la diversité, et donc d'assimiler les groupes entre eux ; Certes l'emprunt sert ici à dépolitiser la question et non pas à subordonner la sociologie à la biologie ou l'écologie : en se référant aux sciences naturelles, Park cherche à dépasser les *a priori* sociaux de la société américaine de l'époque en mettant en avant que l'intégration des populations noires est inéluctable puisque inscrite dans cet « ordre » naturel des choses, et par là dans l'ordre social. Toutefois, de nombreux éléments permettent d'inscrire le courant de l'écologie humaine dans l'écologie naturaliste³.

Par exemple, selon Alihan ([1938] 1964), l'écologie humaine vise à la construction d'une « théorie des communautés dans leur environnement » (cité par Rhein, 2003 : 169). Et Alihan de souligner que l'écologie humaine s'intéresse aux facteurs les plus concrets et physiques des sociétés, ou pour reprendre la formule de McKenzie ([1925] 1979 : 1946), à « l'étude des relations spatiales et temporelles des êtres humains en tant qu'affectés par les forces de sélections, de distributions et d'adaptation liées à l'environnement ». Cette dernière définition rappelle certes toujours l'accent simmélien mais invite à se préoccuper davantage des forces « extérieures » que des relations elles-mêmes.

³ L'expression d'écologie naturaliste ne renvoie aucunement aux déterminations biologiques du sociale : au contraire, l'intérêt pour l'écologie naturaliste tout comme celui pour les déterminations spatiales doivent « être interprétés ici évidemment comme la récusation des déterminismes biologiques au profit des déterminations pour l'environnement social. Cette conviction [...] conduit à montrer que les phénomènes comme la délinquance, le suicide, le divorce, l'implantation d'un type particulier d'institution sont spécifiques de certaines zones urbaines et non de telle population définie par son origine ethnique. » (Chapoulié, 2001 : 106-107)

L'usage du terme de communauté n'est que l'application de l'échelle écologique à l'analyse sociale. Il faut toutefois rappeler sa spécificité nord-américaine :

« Son équivalent français, précise Rhein (2003 : 169), correspond mal à [la notion] de paroisse, plutôt à celle de commune. Quoiqu'il en soit, dans le contexte américain, la communauté a un double sens : celui de corps social, territorialement ancré, et celui de corps politique. »

Par ailleurs, de même que l'écologie animale et végétale utilise l'idée d'écosystème comme unité écologique, le groupement humain dont les manifestations principales sont ici la communauté et la ville (en tant que communauté urbaine) sert d'unité à l'écologie humaine : d'après Rhein (*ib.* : 170), dès 1916 Park « définit la ville à la fois comme unité géographique, écologique, économique et sociale ». Ses articles de 1929 et 1952 sur « la ville comme laboratoire social » (Park, [1929] 1979) puis comme « phénomène naturel » (Park, [1952] 1979) révèlent cela. Le premier est un manifeste, une prise de position en faveur d'une sociologie scientifique et positive. C'est dans ce sens qu'il faut prendre certaines des références aux sciences de la nature : elles légitiment le caractère scientifique de l'approche sociologique⁴. Par contre, les nombreuses autres références vont directement dans le sens d'une homologie entre phénomènes sociaux et phénomènes naturels : la ville est « l'habitat naturel de l'homme civilisé » (Park, [1929] 1979 : 163), les secteurs urbains sont appelés des « aires naturelles » (*ib.* : 170) parce qu'ils naissent « sans dessein préalable et rempli[ssent] une fonction [...] : c'est une aire naturelle parce qu'elle a une histoire naturelle » (*ib.*). Et du même coup, puisque ces aires remplissent des fonctions – qu'on pourrait qualifier, dans la visée naturaliste, d'écologiques – la ville « se révèle être [...], en un certain sens et jusqu'à un certain point, un organisme » (*ib.*). D'ailleurs, poursuit Park, les relations semblent moins sociales que symbiotiques⁵ et « le caractère et les habitudes se forment sous l'influence de

⁴ Par exemple : « La science de la nature est née dans un effort de l'homme pour parvenir au contrôle de l'univers physique. La science sociale cherche aujourd'hui, par les mêmes méthodes d'observation et de recherche désintéressées, à procurer à l'homme le contrôle de l'homme » (Park, [1929] 1979 : 165) ; « la science sociale est parvenue à quelque chose qui est presque de l'ordre de l'expérimentation de laboratoire » (*ib.* : 172) ; ou encore (à propos des institutions) « les processus de leur développement sont accessibles à l'observation et, en définitive, à l'expérimentation » (*ib.* : 179).

⁵ Dans les grandes villes, écrit Park ([1929] 1979 : 171), « où les distances sociales sont maintenues, en dépit de la proximité géographique, et où chaque communauté a toutes chances d'être composée de gens dont on dira qu'ils vivent ensemble dans des relations que l'on peut décrire moins comme sociale que comme relations de symbiose. »

l'environnement » (*ib.* : 172). Quant à « La ville comme phénomène naturel » (Park, [1952] 1979), le titre seul fournit la preuve de considération des groupements humains comme unités écologiques⁶.

On peut alors poursuivre en reprenant l'affirmation de Alihan ([1938] 1964 : 12) selon laquelle la communauté est « la province de l'écologie humaine », afin d'introduire la proposition de McKenzie, dans son article sur « L'approche écologique dans l'étude de la communauté humaine » (McKenzie, [1925] 1979), selon laquelle la communauté humaine et ses deux caractéristiques majeures, la mobilité et l'invention, ne sont pas des produits aussi artificiels et intentionnels comme le supposent certains mais peuvent tout à fait se plier à l'analyse écologique, voire socio-écologique. Et McKenzie de proposer une classification écologique des communautés, de décliner les « facteurs écologiques déterminants dans la croissance ou le déclin de la communauté » (*ib.* : 150-153), de montrer « l'effet des changements écologiques sur l'organisation sociale de la communauté » (*ib.* : 154-155) avant d'affirmer que « les processus écologiques détermin[ent] la structure interne de la communauté » (*ib.* : 156) en insistant sur la place des axes de déplacement et sur le phénomène d'invasion.

c) *Limites de l'écologie humaine classique*

Il ne s'agit pas d'être caricatural ici : au contraire, c'est bien en montrant tout à la fois l'emprunt fait à Simmel et sa sociologie spatiale *et* à l'écologie naturaliste que peut se dégager l'essence de l'écologie humaine telle qu'elle apparaît dans les travaux de Park et de ses collaborateurs, et que Rhein (2003 : 180) décrit très bien en montrant par ailleurs l'intérêt idéologique de ce courant :

« Cette discipline constitue une version subversive du darwinisme social ambiant, puisque la lutte pour la vie et la victoire du fort sur le faible y sont remplacées par l'assimilation, par la 'coopération compétitive' comme hypothèses fondatrices. Dans un contexte marqué par le regain d'antisémitisme, par

⁶ Si le titre ne convainc pas le lecteur, ajoutons ceci. Park se réfère dès son introduction à Spencer et à la notion de super-organisme, dont il se sert pour qualifier la ville, avant de décrire une communauté écologique végétale comme exemple type de super-organisme, et donc, *mutatis mutandis*, comme semblable à la ville. On notera également que de même que Callon (1986) étudie les coquilles Saint-Jacques en les définissant comme des actants, Park ([1952] 1979 : 182) considère les plantes comme des « habitants » dont les phénomènes de « concurrence » et de cohabitation » assurent « un plus haut degré de coopération ».

l'émergence du nativisme et de la *Red Scare*, une telle hypothèse constitue plutôt la marque d'un optimisme probablement excessif et d'un engagement politique courageux. En l'état actuel de l'histoire des sciences sociales, l'hypothèse du 'bouclier scientifique' apparaît donc recevable. »

C'est ce qui permet à la même Rhein (*ib.*) de considérer l'écologie humaine comme « une tentative peu aboutie de penser les rapports entre espace et société ». Chapoulie (2001 : 103) va dans le même sens en écrivant que les catégories de la sociologie de Park « sont davantage esquissées que clairement et rigoureusement définies, et leurs relations mutuelles restent souvent imprécises ». La génération suivante ne retiendra qu'une orientation empirique, une attention portée à certains phénomènes sociaux et non pas un corpus de propositions vérifiables. D'ailleurs, Park lui-même écrira que ni lui ni ses collègues n'ont jamais prétendu à des constructions théoriques⁷.

Malgré un intérêt poussé pour la division spatiale des faits sociaux et l'usage de la cartographie, un tel cadre d'analyse abstrait, une forme rhétorique de l'ordre de l'essai, et une démarche monographique oscillant entre anthropologie et journalisme ne permettront pas à l'écologie humaine des années 1930 de se maintenir telle quelle. Dans ces conditions, on assiste au « déclin de la sociologie de Park » et à la perte de crédit des travaux de Park, répétitifs, journalistiques et sans orientation systémique (Chapoulie, 2001 : 177 *sq.*). Ce déclin sera amplifié par le cadre trop étroit d'une sociologie limitée au phénomène urbain alors que d'autres sociologues, dont ceux de Harvard, se tourneront vers les organisations et s'ouvriront à un public au capital socio-culturel plus élevé que celui de Chicago.

Ce sur quoi n'insistent pourtant pas cette géographe (Rhein) et ce sociologue (Chapoulie), c'est la contribution théorique de ce courant à l'analyse de la société en tant qu'entité concomitante de facteurs sociaux et biotiques (*i.e.* relatifs à la vie). C'est justement cet aspect que nous souhaitons développer maintenant car c'est bien lui qui a inspiré, en grande partie, la sociologie de l'environnement naissante des Etats-Unis des années 1970.

⁷ Cf. le compte-rendu de lecture que propose Park de l'ouvrage de Alihan (Park, 1939, repris par Duncan & Schnore, 1959 : 133).

B - L'écologie humaine néo-orthodoxe

On ne peut pas considérer la première école de Chicago comme inspiratrice directe de la sociologie de l'environnement, et ceci quand bien même l'ouvrage de Park & Burgess (1921) fut surnommé la « bible verte »⁸. La médiation se fera par une étape supplémentaire, *via* ceux que l'on nomme parfois les néo-orthodoxes en écologie humaine (Vaillancourt, 1996 : 25) et qui reprendront, en les approfondissant, les idées directrices du déterminisme matériel de l'écologie humaine « classique ». En exagérant un peu le trait, on peut dire que la sociologie nord-américaine des années 1930 à 1950 suit deux axes différents. D'un côté, les continuateurs du courant de l'école de Chicago cherchent à approfondir les idées de leurs inspireurs, de l'autre côté une sociologie culturaliste et fonctionnaliste se développe rapidement – et c'est sans doute entre les deux que la psychologie sociale et l'interactionnisme symbolique prennent place, poursuivant les travaux de l'école Chicago en les ajustant à l'emprunte culturaliste.

On connaît la suite de cette histoire : le structuro-fonctionnalisme de Parsons, aidé par les nuances que lui adjoindra Merton, sera érigé comme courant dominant de la sociologie américaine. Cependant l'écologie humaine n'a pas dit son dernier mot : deux ouvrages majeurs paraissent la même année (Hawley, 1950 ; Quinn, 1950) qui rappellent la nécessaire prise en compte spatiale et environnementale des sociétés. C'est précisément en s'appuyant sur ces ouvrages que Duncan ([1959] 1969) élaborera sa théorie du complexe écologique (*ecological complex*) et que Duncan & Schnore (1959) soutiendront que la perspective écologique est plus pertinente que celles culturelle et comportementale pour l'étude des organisations.

1 - Renouveau théorique

Les ouvrages de Hawley et Quinn permettent de reconsidérer la dimension théorique de l'écologie humaine ainsi que la place général de ce courant dans une sociologie étasunienne qui se (re)cherche. D'abord, l'écologie humaine est un des fondements de la sociologie étasunienne et un des premiers à avoir employé l'expression n'est autre que Cooley

⁸ Il s'agissait d'une allusion à la couleur de sa couverture et non à de possibles tonalités écologistes dans le contenu.

(1894) dans sa théorie du transport ou de la « rupture » dans le transport⁹ ; ensuite, elle associe les hommes avec leur environnement naturel ce qui permet de se dégager d'une vision strictement culturaliste.

Mais surtout elle se réapproprie, au tournant des années 1950, le concept d'organisation sociale qui demeure le plus petit dénominateur commun de la sociologie étatsunienne. C'est en tous cas le constat de Rossi (1959 : 146), selon lequel « [l]e cœur de l'étude sociologique est l'organisation sociale. Sur ce point, il y a probablement le plus fort niveau d'accord dans notre discipline ». C'est du même constat, davantage critique, que partent Duncan & Schnore (1959 : 132), écrivant que « *a rather amorphous area, usually called 'social organization', seems to provide sociology's central concern* ». Or, à la différence d'un McKenzie (1931 : 314, repris par Schnore, 1961 : 210) définissant l'écologie humaine comme traitant des « aspects spatiaux des relations symbiotiques des hommes et des institutions » ou d'un Quine (1950) qui rechigne à se détacher d'une écologie humaine toujours liée à la distribution spatiale des individus, Hawley propose de s'affranchir de cette tradition classique en écologie humaine et de repartir de la notion de communauté *en tant qu'unité première de l'organisation sociale*. Son article de 1944 et son ouvrage de 1950 marquent la rupture radicale d'avec ses maîtres¹⁰ : il présente la communauté comme la plus petite unité écologique humaine et convertit ainsi l'écologie humaine en une « théorie de la structure des communautés (*a theory of communities structure*) » (Hawley, 1950 ; Duncan & Schnore, 1959 : 133 ; Duncan, [1959] 1969 : 684). En recentrant son approche sur la communauté comme élément premier de l'organisation sociale, Hawley raccroche l'écologie humaine à la sociologie général, tout en insistant sur les aspects matériels des systèmes sociaux organisés. L'écologie humaine doit alors être appréhendée comme « une étude de la morphologie de la vie collective à la fois dans ses aspects statiques et dynamiques » (Hawley, 1950 : 67, repris par Duncan [1959] 1969 : 683).

C'est autour de ce renouveau de l'écologie humaine que Duncan & Schnore (1959) s'ingénieront à montrer combien le point de vue écologiste en sociologie est le plus enclin à se saisir du concept d'organisation sociale, ou pour le moins que ce courant est tout aussi respectable que ses concurrents. En effet, si l'approche culturaliste se limite bien souvent à

⁹ Cette théorie fait le lien entre les voies de transports et la création de ville, mettant en avant que : « La simple intersection d'axes de transport ne suffit pas nécessairement à provoquer le développement d'une ville autour du commerce. Pour cela, il est nécessaire qu'intervienne une rupture dans le transport et un transfert des biens, qui doivent être stockés et changent de propriétaire. » (Cooley, 1894, p. 81, repris par Dogan, 2004 :386)

¹⁰ Le terme de maître n'est pas exagéré : non seulement Hawley s'inspire des apports de l'écologie humaine classique, mais il a également été un étudiant de McKenzie et de Quinn.

l'étude de structure sociales abstraites, comme le langage, l'art ou la philosophie, et si celle comportementaliste ne prend en compte que les seuls aspects sociaux des interactions humaines et le seul environnement social – d'ailleurs conçu en terme de perception individuelle – comme facteur explicatif, l'approche écologique propose une optique plus générale.

« Sa vision de l'organisation sociale comme l'adaptation collective d'une population à son environnement évite le réductionnisme des concepts comportementaux (*behavioral concepts*) et l'aspect éthéré des concepts de 'value-pattern' de certains théoriciens de la culture. » (Duncan & Schnore, 1959 : 135)

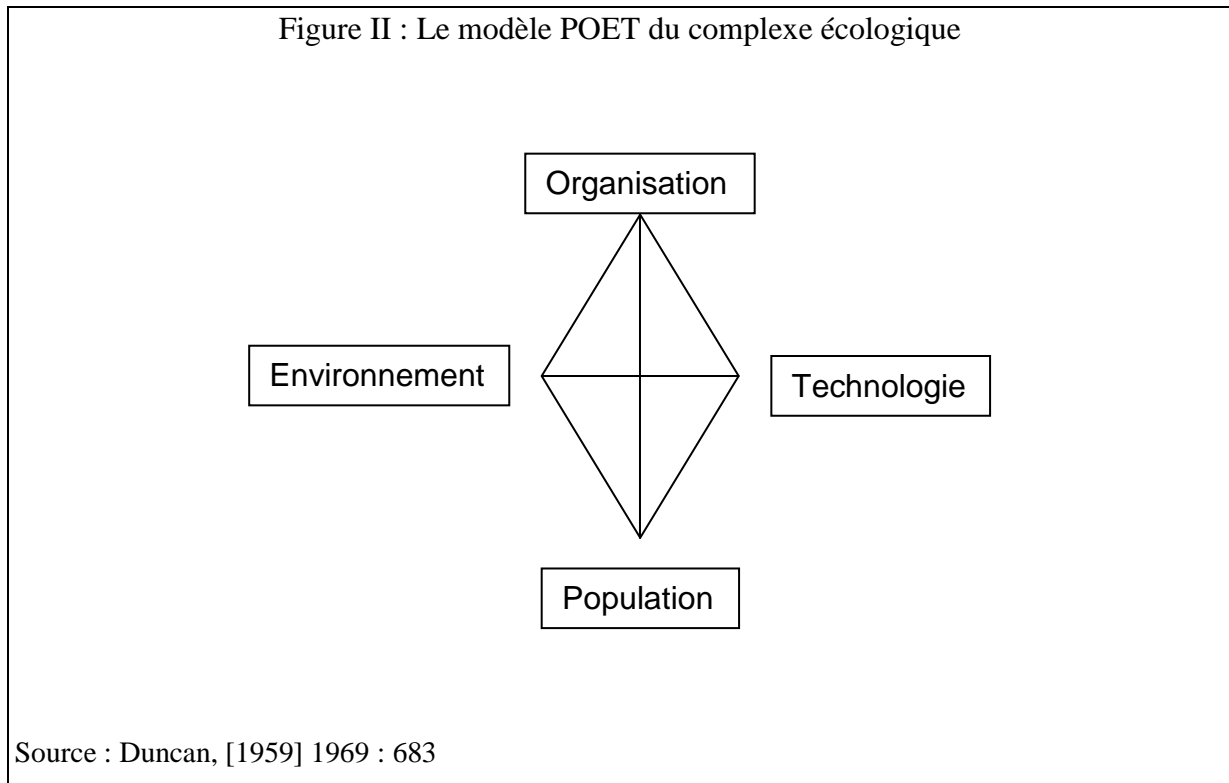
2 - Organisation et population

C'est cette fois la notion de population qui est mise en avant par les auteurs pour expliquer leur appréhension plus concrète de la société. Or, la population n'apparaît dans aucune des deux autres perspectives sociologiques étudiées par Duncan & Schnore (1959), et aucune de celle-ci n'a réfléchi sur la fonction essentielle de la population pour la société (*ib.*). L'écologie humaine, au contraire, reprend ce plus petit dénominateur social, qui correspond tout à fait à l'idée de communauté avancée plus haut, et qui permettra à Duncan d'échafauder sa théorie du complexe écologique.

« La société existe, écrit-il (Duncan, [1959] 1969 : 683), en vertu de l'organisation d'une population d'organismes, dont chacun est individuellement incapable (*unequipped*) de survivre dans l'isolement. L'organisation représente une adaptation à la situation inévitable où les individus sont interdépendants et où la collectivité des individus doit faire face aux conditions environnementales concrètes – incluant, sans doute, la compétition et la résistance présentée par les autres collectivités – par n'importe quel moyen technologique qui peut être à sa disposition. »

Dès lors, ce n'est plus seulement la population et l'organisation sociale qui participent du changement social, mais également des facteurs techniques et naturels. Duncan

schématisera cette conclusion dans une figure qu'il nommera le complexe écologique (*ecological complex*), représenté par l'interdépendance des facteurs Populationnel, Organisationnel, Environnemental et Technique ce qui permettra de donner à ce modèle l'acronyme de POET (fig. II) :



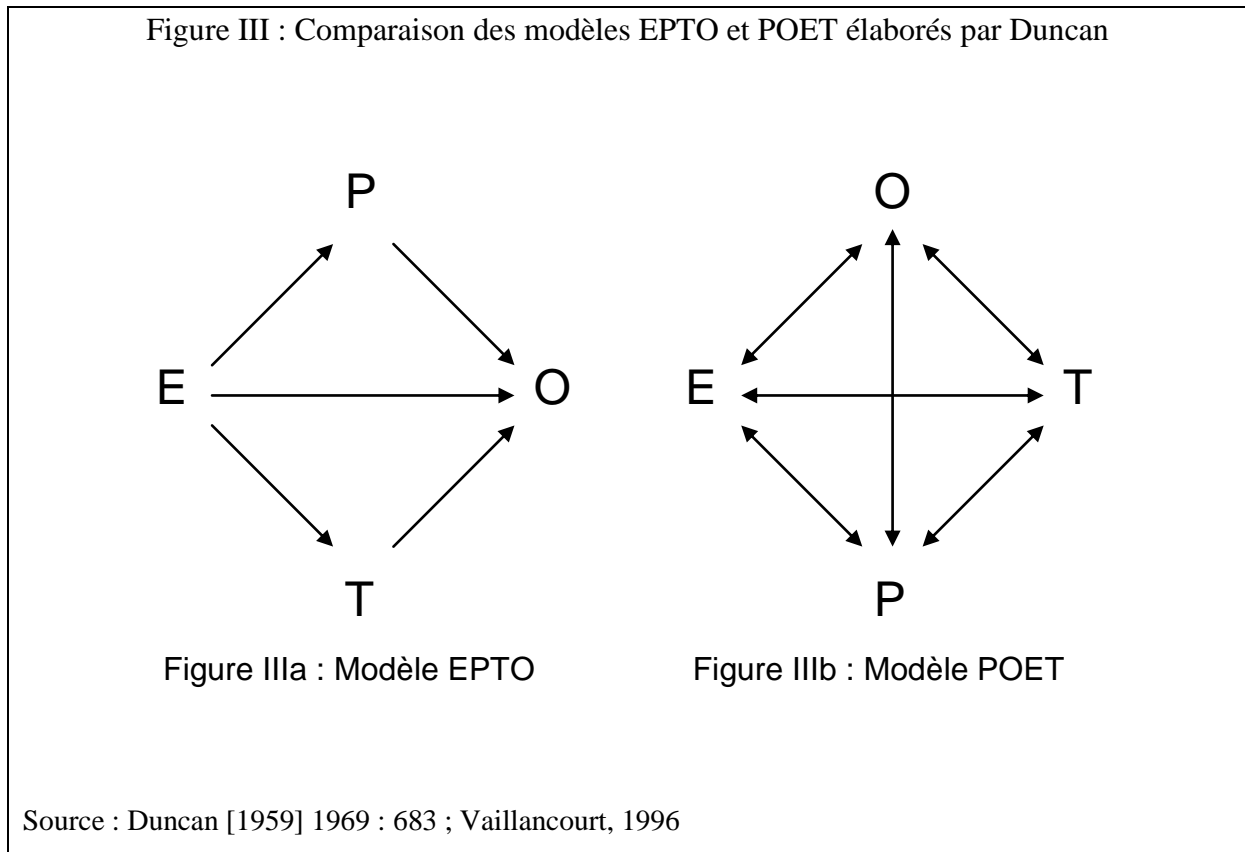
3 - Le modèle POET

Si la communauté n'apparaît plus dans le programme théorique de Duncan, c'est qu'il faut la chercher dans la mise en œuvre de ce programme. La communauté demeure en effet l'unité d'observation la plus favorable et la plus facilement mobilisable pour tout enquête souhaitant étudier *in situ* les modalités d'interdépendances des variables du modèle POET.

D'autres tentatives sont allées dans ce sens : Vaillancourt (1996 : 24) rappelle les exemples de Gettys (1940) ou Théodorson (1961), et Schnore (1961 : 211) cite l'article de Gibbs & Walter (1959) dans lequel les auteurs parlent de l'écologie humaine comme de l'analyse « de l'organisation de l'homme pour sa survie (*sustenance*) », ce qui concorde tout à fait avec les propos de Duncan cités ci-dessus. Il semble cependant qu'une première version du modèle POET ait existé. C'est en tout cas ce que dit Vaillancourt : un modèle EPTO aurait

préexiste à son homologue POET, mais le premier donnant trop de poids aux déterminations de l'environnement sur l'organisation l'auteur aura préféré insister sur le second.

En effet, le modèle EPTO se présentait comme suit :



Dans le cas d'EPTO, l'environnement garde en effet le monopole du facteur initial, et l'organisation sociale est, nécessairement, un facteur déterminé par d'autres ; alors que pour le modèle POET chaque variable doit être considérée comme opératoire au même titre que les autres. Il semble en fait que Duncan préfère donner une primauté causale à la variable environnementale, une causalité secondaire à la population et la technologie, l'organisation sociale demeurant la variable à expliquer, comme l'indique cette citation :

« L'écologie humaine est prometteuse si l'on considère certains aspects de la culture, et tout spécialement 'l'organisation sociale', comme des variables dépendantes, c'est-à-dire comme des phénomènes à expliquer dans un cadre de référence écologique. D'autres aspects de la culture, et notamment la

‘technologie’ dans un sens large, jouent un rôle important comme facteurs explicatifs. D’ailleurs, ce qui est un ‘facteur explicatif’ dans un certain contexte peut être considéré comme ‘variable dépendante’ dans un autre contexte.» (Duncan, [1959], 1969 : 682)

Mais Duncan ne peut se contenter de penser que l’environnement agit seul sur l’organisation sociale : les sociétés réagissent également aux variations environnementales ; et de toutes façons l’écologie humaine, parce qu’elle a d’abord été développée par des sociologues, ne peut que cibler ses analyses sur l’organisation, dans le cadre, toutefois, de la prise en compte des autres facteurs (*ib.* : 684).

C - Complexe écologique, écologisme et sociologie de l’environnement

Il faut d’ailleurs remarquer ici que le modèle du complexe écologique doit être appréhendé à la lueur des écrits précurseurs de l’écologisme contemporain. Les fondements de l’écologisme mettent tous en avant l’un ou l’autre (ou plusieurs) des éléments du modèle POET. Ainsi Ehrlich ([1968] 1971) voit dans l’augmentation mondiale de la *population* observable après la seconde guerre mondiale une véritable « bombe démographique » à retardement devant favoriser la montée des désastres écologiques. Commoner (1971) dénonce de son côté l’impact des développements *techniques* dans les sociétés capitalistes, tout comme Ellul (1954, [1988] 2007) ou Charbonneau (1973). De Jouvenel (2002) ou Gorz ([1975] 1978) se penchent davantage sur les *déterminants sociaux* en lien avec la crise écologique naissante. Pour autant, la plupart des auteurs, dont ceux cités ci-dessus, mettent en relation plusieurs aspects du complexe écologique. L’ouvrage de Carson ([1962] 1963), pourtant à faible visée théorique, démontre ainsi que le choix (social) de moderniser l’agriculture, nécessité par l’accroissement de la population et permis par les « progrès » techniques, est à l’origine de la dégradation de l’environnement rural et de l’apparition de nouvelles maladies, principalement liées à l’usage du DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane), DDT qu’elle réussira à faire interdire quelques années plus tard grâce au succès de son ouvrage. Le modèle de Meadows *et al.* (1972) s’appuie également sur le recueil de données classées selon leur caractère démographique, technique, économique (PIB) ou naturel (niveau des ressources et degré de

pollution) et dont l'articulation des boucles mathématiques permettant la création de scénario probabiliste se fait à partir de choix sociaux (ou socio-organisationnels) envisageables¹¹.

1 - Le modèle IPAT

Un tel lien entre les précurseurs de la pensée écologistes et le complexe écologique de Duncan est également mis en avant par Dunlap ([1993] 1995). Cependant, Dunlap se limite au débat entre Ehrlich et Commoner pour insister sur la nécessaire prise en compte de la *concomitance* des facteurs démographiques et techniques dans la montée des problèmes écologiques, ce que traduit le modèle IPAT proposé initialement par Ehrlich (1968). D'après celui-ci, l'impact des humains sur l'environnement (I) est égal au niveau de population (P), d'affluence des sociétés (*i.e.* leur niveau de richesse, généralement évalué en terme de P.I.B. par habitant) (A), et de technologie déployé (T). Ainsi, $I = P \times A \times T$ (IPAT). Mazerolle (2006) propose de chiffrer les items de cette équation comme suit (tableau YZ) :

Tableau II : Taux de croissance de I, P, A & T entre 1971 et 1999

		1971	1999	Variation	En %
I	Energie consommée (milliers de tonnes équivalent pétrole [TEP])	5419909,6	9740341,05	4320431,45	79,7
P	Population (millions)	3724	5921	2197	59,0
A	Pib/tête (1000 USD, prix de 1995)	3,8	5,5	1,7	44,7
T	Energie nécessaire par unité de PIB (milliers de TEP)	383	299,1	-83,9	-21,9

I et T sont mesurés en TEP, millions pour l'énergie totale consommée, milliers pour l'énergie nécessaire par unité de PIB

Source : Agence Internationale de l'Energie et "Environmental Problems and Solutions", Danish Ministry of Science, Technology and Innovation, repris par Mazerolle, 2006

¹¹ Dans ce sens, il serait plus légitime de définir le modèle de Meadows *et al.* (1972) comme un nouveau complexe écologique et non comme un modèle néo-malthusien comme on le fait communément en associant le cadre général des prédictions de ces chercheurs à celui employé par Malthus ([1798] 1992) presque 200 ans plus tôt.

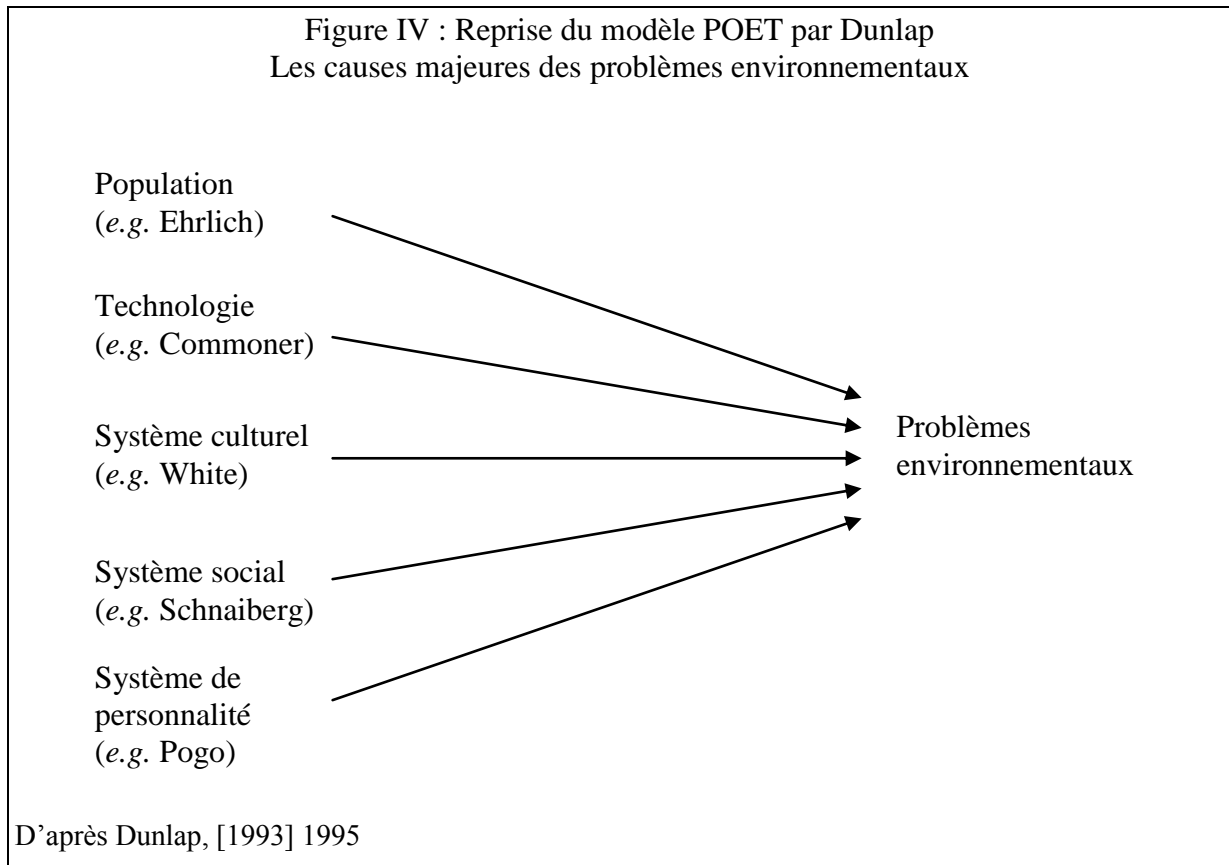
Ce tableau permet de rappeler que Ehrlich voyait dans la population le facteur le plus pressant, le facteur technique étant finalement assez peu opérant¹². Quoiqu'il en soit, la comparaison entre les modèles IPAT et POET est évidente : la population, la technique et l'environnement (I ou E) sont présents, et l'on peut considérer l'affluence (A) comme la propension de l'organisation sociale capitaliste contemporaine à favoriser l'accumulation des richesses. Pourtant, le modèle IPAT est bien plus déterministe que son homologue POET. Le premier réduit l'environnement à l'impact des sociétés sur la nature (I est le produit de l'action conjuguée de P, A et T), alors que le second place les quatre facteurs sur le même plan et en interdépendance. Par ailleurs, le modèle POET, en parlant d'organisation sociale et non pas seulement de richesse (traduction littérale de *affluence*), ouvre la voie à un approfondissement des éléments intervenant dans les bouleversements de l'environnement. C'est pourquoi Dunlap ([1993] 1995 : 105-106) revient sur le facteur organisationnel et rappelle que « [l]es sociologues remarquent habituellement que les systèmes psychologique, social et culturel sont des domaines analytiquement distincts dans la vie sociale ». Il propose alors de clarifier le contenu du facteur organisationnel en le scindant en trois nouveaux facteurs qui s'ajoutent toujours aux éléments démographiques et techniques.

2 - Le nouveau complexe écologique

Dunlap en profite également pour souligner le caractère « bancal » du modèle POET, qui donne trop d'importance aux facteurs humains. Il écrit même que le complexe écologique de Duncan est « clairement anthropocentrique », mais rappelle, comme Duncan lui-même, que cela est dû à l'entrée sociologique du traitement des problèmes environnementaux. Ceci est déterminant pour les fondements de la sociologie de l'environnement, qui trouve ici son ancrage fondamental dans la question environnementale. Plutôt que de chercher à travailler le complexe écologique pour lui-même, c'est-à-dire comme un système, il faut se limiter à rendre compte des modalités d'interaction entre les phénomènes environnementaux d'une part et les sociétés humaines d'autre part. Ces modalités doivent être considérées comme deux domaines, distincts et complémentaires : l'action des facteurs humains sur la nature et l'action de la nature sur l'environnement.

¹² Ici, c'est la population qui a le taux de variation le plus fort (59 %) et le plus proche de celui de l'énergie consommée (79 %), ce qui pousse à croire que c'est surtout le premier qui influencerait le second, les autres facteurs jouant un rôle moindre. Cependant, Ehrlich, et beaucoup d'autres, ont poursuivi leurs travaux en acceptant de donner davantage de poids aux autres facteurs concomitants. Cf. par exemple un récent article de Ehrlich & Goulder, 2007.

Cependant Dunlap se limite à cibler le premier aspect, celui des causes humaines et sociales des problèmes environnementaux, et propose le modèle suivant, qu'il intitule d'ailleurs « Les causes majeures des problèmes environnementaux » (fig. IV).



Dans ce schéma, Dunlap associe chaque facteur à un auteur. Les exemples de Ehrlich et Commoner ont été évoqués plus haut. Une cause culturelle des problèmes environnementaux peut être celle que met en avant Whyte (1967) dans sa recherche des racines de la crise écologique. Dans cet article, Whyte fait le lien entre le christianisme et les désastres écologiques, arguant d'abord que « le christianisme est la religion la plus anthropocentrique que le monde ait jamais vue » (Whyte, 1967 : 1205), que la genèse établit clairement la domination de l'homme sur le reste de la création, et que l'exemple de Saint-François d'Assise, rare chrétien chantre de la nature mais soupçonné d'hérésie, vient encore confirmé¹³. D'une manière plus générale, la culture occidentale est dominée par un anthropocentrisme ô combien néfaste pour l'environnement, que ni les sociétés collectivistes ni les sociétés individualistes n'ont dénoncé.

¹³ Pour les liens entre religion et environnement, cf. le numéro spécial de *Social Compass* (collectif, 1997).

La référence à Schnaiberg pour le facteur « système social » vise à rappeler que les modèles socio-économiques de production et de consommation ont toujours favorisé des systèmes à faibles coûts (économiques, voire sociaux), mais engendrant de fortes pressions sur l'écosystème, du point de vue de l'exploitation des ressources et des externalités environnementales.

Le système de personnalité renvoie au personnage de *comics* Pogo, créé par Walt Kelly et dont les aventures ont paru entre 1948 et 1975. C'est à ce personnage qu'on associe le slogan suivant : « Nous avons rencontré l'ennemi et c'est nous » (*We have met the enemy and he is us*). Bien que l'expression apparaisse dans la bouche du personnage dès 1953 (Kelly, 1953), elle se diffuse largement à partir de 1970 et de la célébration du premier jour de la Terre qui rencontrera un vif succès aux États-Unis¹⁴.

Figure V : « We have met the enemy and he is us »



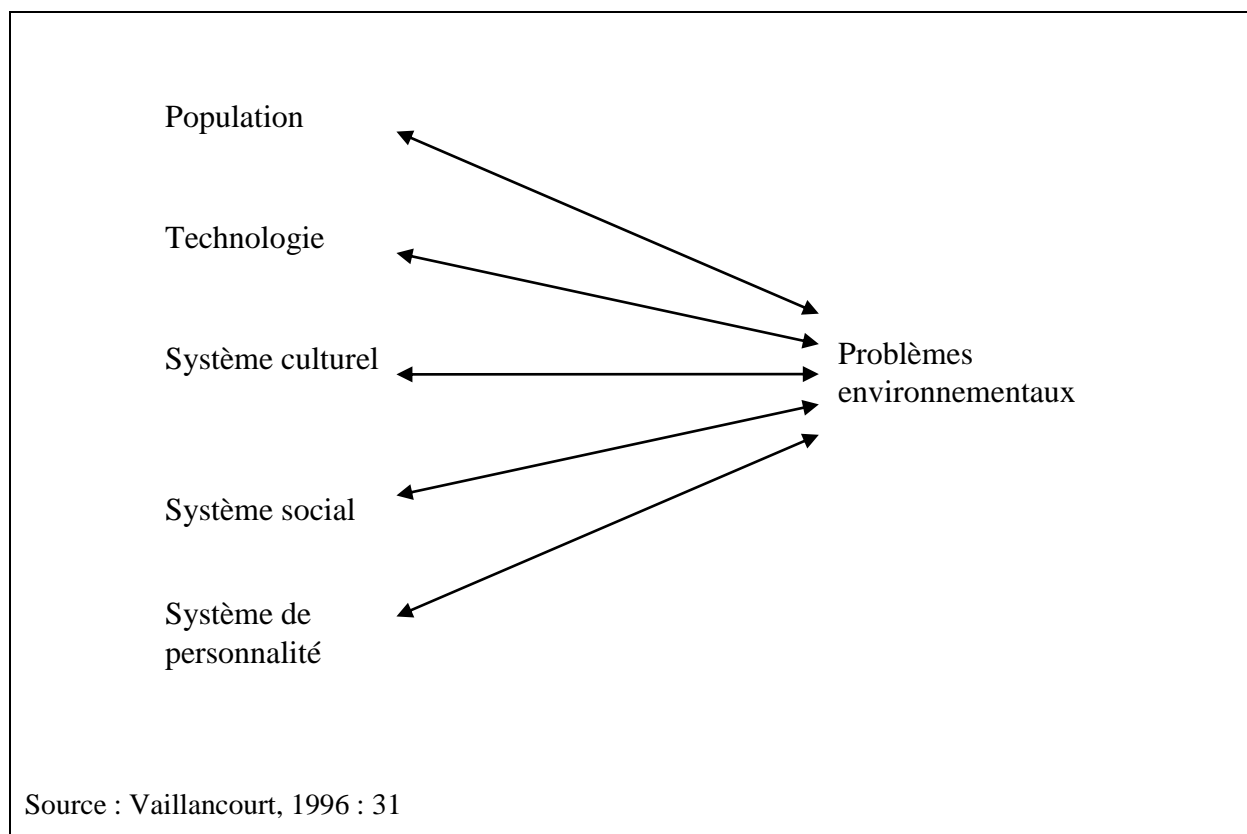
¹⁴ L'expression serait une reformulation du message envoyé en 1813 par le commandeur O. H. Perry au général W. H. Harrison après la bataille de *Lake Erie* déclarant : « Nous avons rencontré l'ennemi, c'est nous-même » (*We have met the enemy, and they are ours*). Cf. <http://en.wikipedia.org/wiki/Pogo>.

Par cet exemple, Dunlap rappelle que les conduites individuelles sont un des facteurs déterminants de la crise écologique, et on peut renvoyer à ses propres travaux sur les valeurs environnementales (Dunlap, 1995, Dunlap *et al.* 2007).

Selon ce schéma enfin, il faudrait agir sur chacune des variables en même temps pour réduire l'impact environnemental des sociétés : limiter la population, contrôler les technologies, transformer le système social, sensibiliser l'opinion à des valeurs et comportements plus respectueux de l'environnement¹⁵.

Vaillancourt (1996) revient sur ce modèle qu'il considère comme la formulation schématique du nouveau paradigme environnemental de Catton & Dunlap en lui apposant la réciproque de l'interaction, c'est-à-dire l'effet de l'environnement sur la société (Fig. YZ)

Figure VI : Schéma du nouveau paradigme environnemental de Catton & Dunlap



¹⁵ Ou, comme le précise Vaillancourt *et al.* (1999 : 180), « pour résoudre les problèmes environnementaux, il faudrait agir à partir de cinq types de stratégies : il faudrait diminuer la population, adopter une nouvelle technologie plus douce, changer le systèmes social, sensibiliser les gens sur le plan des valeurs et enfin modifier les comportements individuels et collectifs. Il faudrait utiliser toutes ces mesures simultanément. »

C'est uniquement cette réciprocité qui permet de clarifier le domaine complet de la sociologie de l'environnement : elle ne peut se contenter d'être limitée aux seuls impacts de la société sur la nature mais doit également s'intéresser aux aspects sociaux des phénomènes naturels. Et l'usage ici du terme de nature a toute sa signification, car c'est bien l'interaction entre la société et la nature que recouvre le terme d'environnement. Il est alors légitime de s'interroger sur la signification du modèle de Dunlap ([1993] 1995) exposé plus haut : il n'intègre que les pressions sociales et humaines sur la nature et propose ainsi une sociologie de l'environnement partielle, excluant le poids des déterminismes naturels sur la société.

Il ne fait aucun doute que l'exposé de Dunlap ([1993] 1995) s'est limité volontairement, pour les règles de l'exercice, à cet unique aspect de la sociologie de l'environnement : la plupart de ses travaux (cf. chapitre VII) insiste sur sa prise en compte de l'interaction *réciproque* des phénomènes naturels et sociaux. Et au-delà de la personne de Dunlap, certains chercheurs ont développé un courant de sociologie des désastres naturels au sein de la sociologie de l'environnement, axant leurs travaux sur les implications sociales des phénomènes naturelles à grande échelle¹⁶.

En définitive, les premiers développements de ce chapitre ont permis de montrer l'inspiration, sinon la filiation entre les premiers courants d'écologie humaine et la sociologie de l'environnement contemporaine. Il rappelle les liens qu'ont établis les tenants de l'écologie humaine entre les aspects matériels de la société et ses fondements sociaux : que ce soit chez Simmel, Park, Duncan ou les auteurs contemporains, il y a un désir de signifier la nécessité d'inscrire la société dans ce qui la matérialise le plus, le milieu naturel, et qui influe sur elle au moins autant qu'elle peut agir en retour. Cela rappelle fortement les propos développés dans les travaux français de morphologie sociale. Et on peut se demander dans quelle mesure l'écologie humaine classique et/ou néo-orthodoxe ne s'est pas elle-même inspirée de la morphologie sociale pour élaborer ses développements. Cette hypothèse prolonge la recherche des impulsions sociologiques de l'analyse sociale de l'environnement et devrait permettre d'achever celle-ci sur une comparaison de portée internationale entre deux courants singuliers de la sociologie, l'un limité aujourd'hui à la part congrue du substrat matériel de la société, le second réduit à un mythe historique et fondateur de la sociologie nord-américaine (Chapoulie, 2001), alors même que la mise en commun de leurs avancées permet une approche conséquente des phénomènes environnementaux contemporains.

¹⁶ Lire par exemple le numéro d'*Organization and Environment* consacré à l'œuvre de Charles Perrow et introduit par Mermier (2004).

D - Une ambition semblable : la morphologie sociale et l'écologie humaine

Pour ne pas se limiter à la seule figure de Dunlap et à ses travaux analysés ci-dessus, on peut réintroduire ici Buttel et Schnaiberg, en mentionnant que l'article de Buttel (1986), clairement intitulé « Sociologie et environnement : la lente maturation de l'écologie humaine », présente la sociologie de l'environnement comme l'héritière de l'écologie humaine et sociale initiée par l'école de Chicago. Il propose d'ailleurs de nommer « écosociologie » la sociologie de l'environnement, tout comme Vaillancourt l'avait préconisé quatre ans plus tôt (Vaillancourt, 1982a, 2004). Dans cet article, Buttel retrace l'histoire de ce domaine et montre la continuité entre les réflexions des tenants de l'écologie humaine et les développements récents de Dunlap (et Catton) et Schnaiberg.

Cependant, reprenant quelques uns des arguments qu'il avait opposé à l'avènement du nouveau paradigme environnemental de Catton & Dunlap (Buttel, 1978), il poursuit sa critique d'un domaine sociologique niant l'apport de la sociologie classique et donnant trop de poids, selon lui, aux facteurs environnementaux.

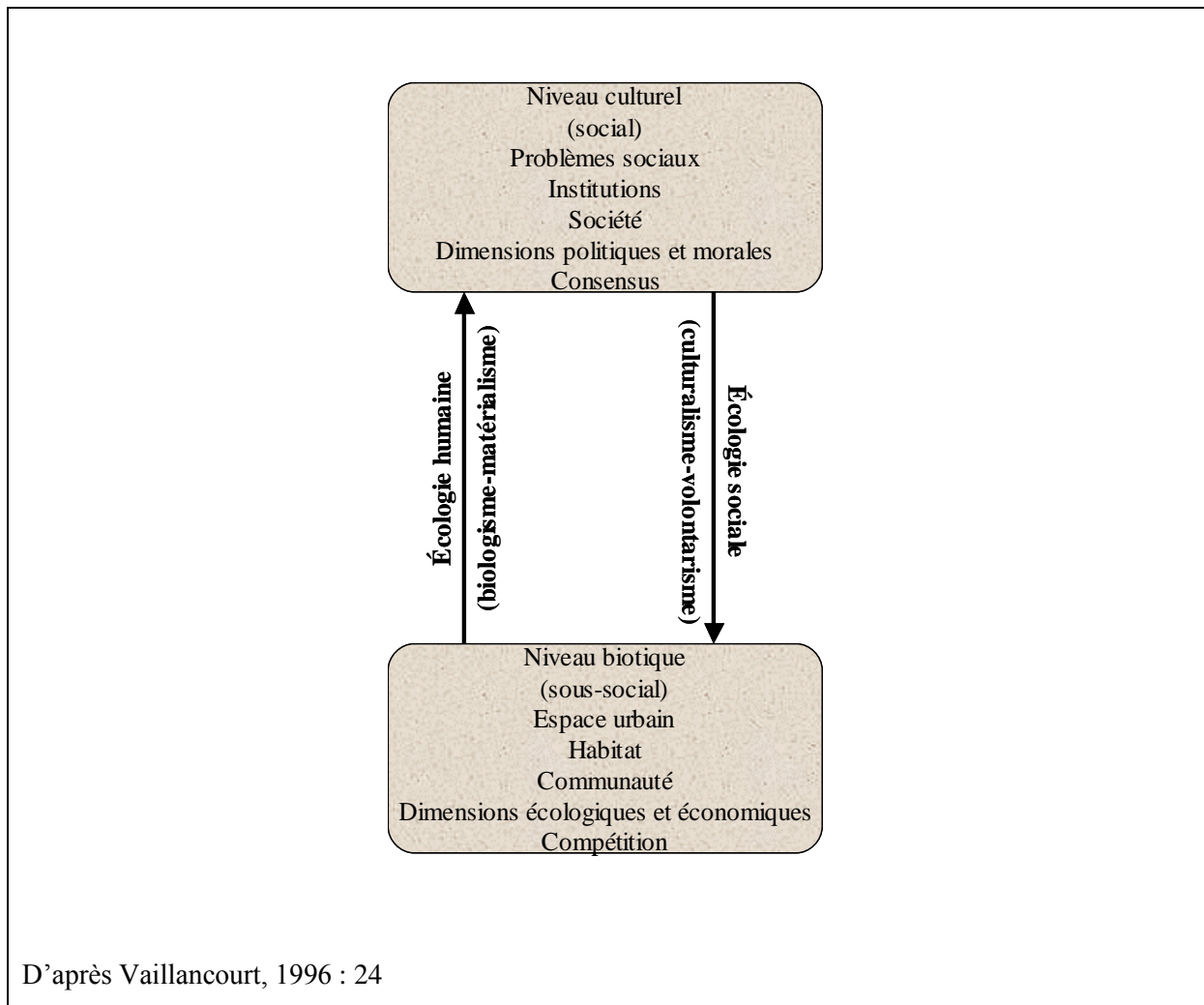
« D'une certaine façon, comme le résumait Vaillancourt *et al.* (1999 : 174), [...] Buttel était opposé au déterminisme environnemental tout comme le furent les écologistes humains de l'école de Chicago alors que la sociologie de Dunlap allait justement dans le sens de la position de l'école de Chicago et des écologistes humains néo-orthodoxes comme Hawley et Quinn. »

Les mêmes auteurs insistent plus loin sur le fait qu'on peut distinguer les approches de Buttel de celles de Dunlap & Catton à partir de leur modalité de prise en compte des facteurs environnementaux dans leur démarche. Le premier est déterminé à vouloir inscrire ceux-ci dans une approche classique et à ne pas leur accorder une place qu'il jugerait exagérée dans l'analyse des phénomènes sociaux. Par exemple, selon Humphrey & Buttel (1982), la prise en compte de la rareté des ressources énergétiques fossiles a certainement joué un rôle important dans les comportements des groupes sociaux à partir des années 1970, mais elle ne peut à elle seule expliquer la crise économique commencée à l'époque : « les contraintes biophysiques

contribueraient à l'intensification bien plus qu'à la complète détermination du déséquilibre économique » (Vaillancourt *et al.*, 1999 : 175).

Le consensus qui permet de comparer dans un même mouvement Buttel et Dunlap est celui du lien, sinon de l'interaction, entre la société et le milieu physique. Ce lien est clairement rappelé par la figure proposée par Vaillancourt (1996 : 24) : elle permet de synthétiser l'ensemble du problème, en s'appuyant toujours sur l'école de Chicago. Du point de vue de l'écologie humaine et de Dunlap & Catton, le milieu naturel influence le monde social ; du point de vue de l'écologie sociale et de Buttel, c'est la réalité sociale qui influence les phénomènes naturels (fig. VII)

Figure VII : Ecologie humaine et écologie sociale



Or, la distinction entre les sphères sociales et matérielles de la société que présente cette figure fait écho au découpage de la sociologie entre une morphologie et une physiologie tel que le proposait Durkheim. Ce chapitre cherchera à mettre face à face les développements de la morphologie sociale française avec ceux de l'écologie humaine étasunienne. Le but visé est de prolonger l'analyse du traitement de l'environnement par la sociologie tout en fournissant un dernier exemple de l'impossible exclusion celui-là par celle-ci, et ceci quelque soit le fondement régional de cette sociologie. On insistera sur les thématiques phares communes au deux approches sur lesquelles la sociologie de l'environnement contemporaine s'appuie ou pourrait s'appuyer.

1 - Similarités

a) *Similarité dans le découpage de la sociologie*

Le rapport qu'établit le schéma de Vaillancourt ci-dessus n'est pas sans rappeler l'ambition de la sociologie française naissante, visant tout à la fois à imposer une définition de la vie sociale comme existante en soi, *sui generis*, et à rattacher la vie sociale, la physiologie, à une structure matérielle, la morphologie. L'article « Sociologie et science sociale » de Durkheim (1909) présente synthétiquement cette distinction (tableau III).

Tableau III :
Domaines respectifs de la morphologie sociale et de la physiologie sociale

Morphologie sociale	Étude de la base géographique des peuples dans ses rapports avec l'organisation sociale
	Étude de la population, son volume, sa densité, sa disposition sur le sol.
Physiologie sociale	Sociologie religieuse
	Sociologie morale.
	Sociologie juridique.
	Sociologie économique.
	Sociologie linguistique.
	Sociologie esthétique.
Source : d'après Durkheim, 1909 : 15	

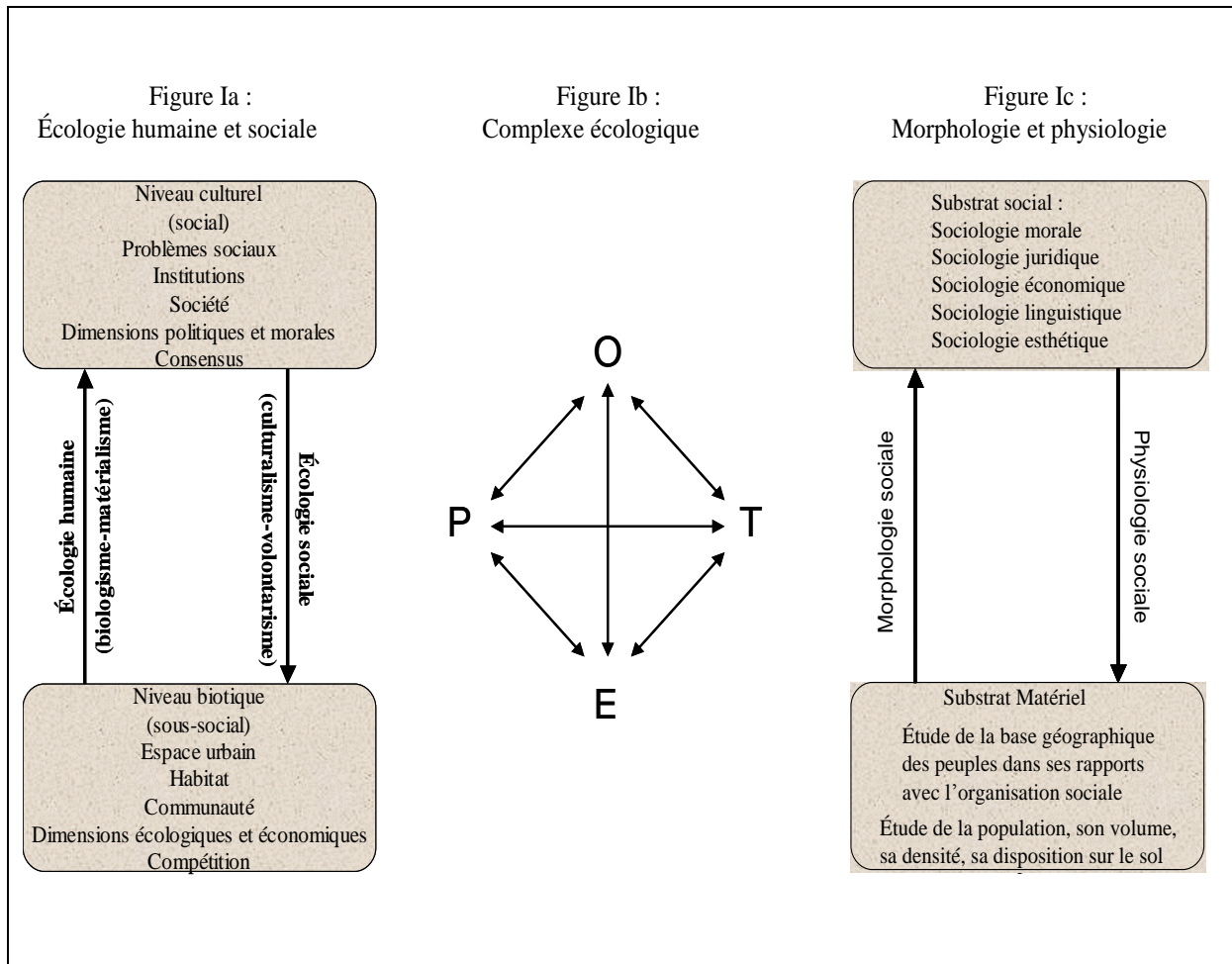
En superposant la proposition de Durkheim avec celle de l'écologie humaine et sociale, on peut alors considérer deux niveaux d'explications des phénomènes.

- Un premier niveau s'intéresse aux aspects strictement sociaux – disons socioculturels. Pour Durkheim il regroupe les différentes sociologies spécialisées : sociologie juridique, religieuse, morale, économique, linguistique et esthétique. Pour l'écologie de Chicago il s'agit du niveau culturel qui s'appuie sur les phénomènes sociaux, les institutions, la société, les dimensions politiques et morales, les phénomènes de conflictualité et de consensus.

- Un second niveau, d'ordre matériel ou biotique, comprend, pour Durkheim la morphologie sociale comme étude de la base géographique des peuples dans ses rapports avec l'organisation sociale et comme étude de la population, de son volume, sa densité, sa disposition sur le sol. Pour l'écologie humaine, il s'agit du niveau biotique, c'est-à-dire de l'espace urbain, de l'habitat, des communautés, des dimensions écologiques et économiques et des phénomènes de compétition

En reprenant le schéma proposé par Vaillancourt, on peut décliner la sociologie durkheimienne sur un modèle semblable ; et le complexe écologique de Duncan abordé au chapitre précédent s'intègre parfaitement, lui aussi, dans un tel schéma (Figure VIII, page suivante).

Figure VIII : Comparatif des modèles de l'écologie humaine et sociale, du complexe écologique, et de la morphologie et physiologie sociale



Par ailleurs, on peut décliner la sociologie non plus seulement à partir de ses traditions nationales, mais également à partir de ses deux angles d'approches majeurs : les aspects strictement sociaux (niveau social et culturel) et ceux non strictement sociaux (aspects matériels et biotiques) (cf. Tableau IV, page suivante).

Tableau IV : Croisement des traditions sociologiques issues de l'école française et de celle de Chicago avec les niveaux d'appréhension de la réalité des phénomènes étudiés

		Inscription dans les traditions nationales :	
		Approche française	Approche nord américaine
Niveau de réalité pour appréhender un phénomène :	Niveau matériel et biologique	Morphologie sociale	Ecologie humaine
	Niveau social et culturel	Physiologie sociale	Ecologie sociale

Un article de Wirth ([1939] 1979), pour prendre un exemple, rend compte de cette distinction à travers le cas de la ville. Pour cet auteur, le phénomène urbain doit être abordé selon les deux niveaux suivants :

« 1) comme une structure matérielle formée sur la base d'une population, d'une technologie et d'un ordre écologique ; 2) comme système d'organisation sociale comportant une structure sociale caractéristique, une série d'institutions sociales et un modèle typique de relations sociales. » (Wirth, [1939] 1979 : 270)¹⁷

b) *Similarité des inspirations*

Un tel parallèle entre morphologie sociale et écologie humaine a déjà été établi par des chercheurs. Le fait que Halbwachs se soit rendu à Chicago pour un séjour de recherche et d'enseignement (Halbwachs, 1932) facilite ce rapprochement, bien que ni les étasuniens, ni les français, ne se soient permis de tels rapprochements entre les deux courants nationaux. Au contraire, Halbwachs « ne semble pas avoir été particulièrement séduit, ou même intéressé, par l'écologie humaine de ses collègues sociologues [de Chicago] » (Rhein, 2003 : 184). Il aurait davantage souligné la rupture nette entre la science sociologique française et les études

¹⁷ Il est intéressant de noter que Wirth complète cette double approche par une troisième perspective appréhendant cette fois le phénomène urbain « comme [un] ensemble d'attitudes et d'idées, et [une] constellation de personnes s'impliquant dans les formes types de comportement collectif et assujetties à des mécanismes caractéristiques de contrôle social » (*ib.*). Mais, dans la démonstration proposée ici, ce troisième niveau demeure une composante du niveau social et culturel où sont développés les points de vue de la psychologie sociale et des systèmes d'interactions. Par là, ce troisième axe renvoie davantage à une méthodologie d'étude du phénomène urbain plutôt qu'à une définition de celui-ci (Grafmeyer, [1995] 2000 : 17-18).

d'observation d'outre-atlantique (Topalov, 2006 : 586) et serait resté « aveugle » à ce que lui proposaient ses confrères étasuniens : plonger dans la vie des groupes (*ib.* : 587).

On peut étayer ces remarques par la distinction, à l'époque, entre l'analyse de données, qualifiée de scientifique et/ou sociologique, et la production de données, perçue comme pittoresque. A ceci s'ajoute également les critiques qu'émettait la sociologie durkheimienne face aux études des groupes. En ce sens, lorsque Joseph (2001) associe Tarde et Park, il ne fait que prolonger cette divergence avec Durkheim et Halbwachs respectivement. Cependant, Park fut plus sensiblement influencé par Simmel que par Tarde, et c'est là un parallèle conséquent avec Halbwachs. Deux aspects majeurs sont à considérer dans la comparaison entre Halbwachs et Simmel : leur attachement à une sociologie psychologique inspirée notamment de leurs lectures de Bergson, et leur prise de position pour une analyse des formes de la société (morphologie sociale et sociologie des formes).

Dans le premier cas, on peut rappeler que Simmel portait son attention autant sur les interactions physiques que sur la conscience humaine de ces interactions¹⁸. Or cela apparaît très proche de ce que disait Halbwachs dans sa *Morphologie sociale* :

« Il y a donc bien là tout un ordre de représentations collectives qui résultent simplement de ce que la société prend conscience, directement, des formes de son corps matériel, de sa structure, de sa place et de ses déplacements dans l'espace, et des forces biologiques auxquels il est soumis. » (Halbwachs, [1938] 1946 : 191)

Il faut se rappeler qu'Halbwachs et Simmel sont très proches des idées de Bergson : cela se voit très bien chez Simmel, qui déploie une sociologie psychologique dans laquelle ce sont bien les interactions individuelles qui fabriquent la société en prenant conscience de leurs actes. D'ailleurs, Simmel a subi les reproches de Durkheim (1900 : 7) qui dira :

¹⁸ Comme cela a été dit en début de chapitre, pour Simmel la socialisation crée la société, à travers non seulement la rencontre des individus (au sens spatiale) mais surtout la conscience de cette rencontre qui devient dès lors une interaction, « ce qui différencie dès lors toute unité sociale de tout phénomène naturel, [car] pour ce dernier la coexistence spatiale ne s'y redouble pas instantanément de la conscience de cette coexistence » (Watier, 2003 : 37). Aussi, à la différence de la nature telle que la comprenne Newton ou Galilée, et qui reste déterminée par des lois extérieures, géométriques ou physiques, « la société est un objet qui établit lui-même des relations », qui a ses propres lois inscrites en elle-même.

« Or de quel droit sépare-t-on si radicalement le contenant du contenu de la société. On affirme que seul le contenant est de nature social, et que le contenu ne possède qu'indirectement ce caractère. Cependant, il n'y a aucune preuve pour confirmer une assertion qui, loin de passer pour un axiome évident, peut surprendre le chercheur. »

Et le même Durkheim d'ajouter plus loin (*ib.* : 8) : « Ce serait une idée tout à fait étrange que d'imaginer le groupe comme une espèce de forme vide, de moule indifférencié pouvant recevoir n'importe quel matière ! »

Il n'en reste pas moins vrai que les deux sociologues, Halbwachs et Simmel, souhaitaient redonner une apparence « matérielle » aux symboles sociaux. Après tout, la distribution au sol de la population peut être considérée comme un fait purement physique, tout comme les formes matérielles des interactions. Mais Halbwachs va élaborer sa pensée en montrant que les formes matérielles ou naturelles de la société agissent non pas comme une contrainte, mais par la conscience que nous en prenons, c'est-à-dire par la perception psychique et la construction sociale que nous en faisons. De même, pour Simmel, l'association et la relation sociale se définissent par leur spatialité (comme une rencontre entre deux animaux), et par leur forme, par la conscience de la coexistence dans cette interaction. « Il y a là un genre de pensée ou de perception collective qu'on pourrait appeler une donnée immédiate de la conscience sociale qui tranche sur toutes les autres, et qui n'a pas encore été aperçue suffisamment par les sociologues eux-mêmes. » La phrase est de Halbwachs ([1938] 1946 : 191), mais elle irait tout aussi bien à Simmel, et l'on sent en tous cas un accent bergsonien tant ces « données immédiates de la conscience collective » font écho au titre de l'ouvrage *Essai sur les données immédiates de la conscience* (Bergson, [1888] 2001).

Finalement, les limites entre sociologie et psychologie sont atteintes ici. Ce sont ces rapprochements avec celle-ci que Durkheim reprochera à Simmel puisqu'ils nuisent à la reconnaissance de la discipline sociologique comme science autonome. Ce sont ces mêmes idées que l'on retrouve pourtant, en filigrane, chez Halbwachs, puisque la préface de l'édition de 1962 de sa *Morphologie sociale* laisse penser que « métaphysique et sociologie ont convergé chez Halbwachs vers une psychologie sociale enveloppante et fine. » (Girard, 1962).

Dans un autre registre, un récent projet visant à lier morphologie sociale et morphologie spatiale s'appuie sur le même parallèle.

« La *morphologie sociale* telle qu'elle a été définie par E. Durkheim, M. Halbwachs ou M. Mauss et la *géométrie des formes sociale* de G. Simmel et de ses disciples de l'école de Chicago (Park, Burgess), nous semblent constituer un substrat particulièrement fécond pour la tentative de rapprochement interdisciplinaire que nous proposons, dans la mesure où elle définit un objet de recherche relativement précis (l'influence de la structure du peuplement sur les conditions générales de la vie en société) qui intéresse *a priori* l'ensemble des sciences sociales, sans exclusive. [...] Et c'est bien sur *le problème de la signification sociale des formes spatiales et de l'emboîtement des différents niveaux d'organisation de la réalité sociale* que nous pensons que le dialogue interdisciplinaire peut s'engager de la façon la plus fructueuse. » (Grasland, sd. : 1-2)

Dans ce cas, l'école française est perçue comme complémentaire de celle de Chicago et de son inspiration simmelienne. Cette complémentarité apparaît encore à divers égards, mais signalons encore l'inclusion de l'article de Halbwachs ([1932] 1979) dans le recueil de textes sur l'école de Chicago établi par Grafmeyer & Joseph (1979), article qui clôture une compilation introduite par deux textes de Simmel¹⁹. Enfin, Schnore (1959 : 631) fait remarquer que la morphologie sociale de Halbwachs incorpore une perspective écologique « rigoureusement similaire à celle de Park », et présente le voyage du sociologue français aux États-Unis comme une preuve, sinon un indice de cette complémentarité des approches.

c) *Similarité des analyses*

La comparaison prend toutefois plus d'ampleur lorsqu'elle s'ouvre à l'écologie humaine et la morphologie sociale en tant que courants et non rapportées à ces uniques auteurs. Ainsi Rhein (2003) montre les liens entre l'approche écologique, la morphologie sociale et la géographie humaine. Bien que ses propos portent initialement sur l'écologie

¹⁹ A propos de cet article de Halbwachs publié par Grafmeyer & Joseph, Topalov (2006 : 563) note que le lien entre l'école de Chicago et le sociologue est, encore une fois, peu explicite. Topalov ne tient compte, cependant, que du commentaire de Grafmeyer & Joseph associant l'approche morphologique à celle écologique (Grafmeyer & Joseph, 1979 : 35), mais non pas d'un autre commentaire des deux directeurs d'ouvrage (*ib.* : 25) mettant en avant les tentatives imaginées de Halbwachs ([1932] 1979 : 324) pour rendre compte au mieux de l'apport de cette école.

humaine comme une discipline chimère, mélange d'emprunts scientifiques et de réponses à une demande sociale pressante, le fait de mettre ce courant face à face avec la morphologie sociale et la géographie humaine replonge le lecteur dans le débat mentionné plus haut (ce. chapitre V) entre les deux dernières approches. Mais son apport majeur est de comparer les analyses des formes sociales de coopération et de compétition développées par Durkheim et Park. Le premier revient en effet, dans la *Division du travail social* (Durkheim, 1893), sur le rôle du volume de la société et de la densité dynamique dans les phénomènes sociaux. « La morphologie sociale que propose Durkheim, remarque Rhein (2003 : 183), [...] est fondée sur le postulat d'une coopération compétitive que l'on retrouve aussi dans les travaux écologiques de R.E. Park ».

En posant que le degré de coalescence des parties élémentaires qui composent la société est un facteur déterminant pour l'agencement général de celle-ci, Durkheim réagit à l'importance exagérée donnée par Spencer à la coopération. Le sociologue français préfère reprendre le terme de compétition et sa connotation darwinienne, tout en nuancant l'aporie qui résulterait d'une société strictement fondée sur des rapports de compétition. Rhein revient rapidement sur l'idée suggérée d'une coopération compétitive, *i.e.* d'un processus de différenciation, en s'inspirant des *Règles de la Méthode Sociologique*, et l'on retrouve dans la *Division du travail social* plusieurs passages qui illustrent ce propos²⁰.

C'est également sur cette comparaison que Schnore (1959) établit une large part de sa démonstration, dans un article intitulé « Morphologie sociale et écologie humaine » et qui doit être considéré comme l'un des premiers articles comparant ces deux courants. D'après Schnore (1959 : 624), « La division du travail est perçue par Durkheim comme étant essentiellement une modalité pour résoudre la compétition, et comme une alternative à la fois

²⁰ Dont celui-ci (Durkheim, 1893 (vol II) : 41) : « L'intensité plus grande de la lutte implique de nouveaux et pénibles efforts qui ne sont pas de nature à rendre les hommes plus heureux. Tout se passe mécaniquement. Une rupture d'équilibre dans la masse sociale suscite des conflits qui ne peuvent être résolus que par une division du travail plus développée : tel est le moteur du progrès.

[...] La division du travail est donc un résultat de la lutte pour la vie : mais elle en est un dénouement adouci. Grâce à elle, en effet, les rivaux ne sont pas obligés de s'éliminer mutuellement, mais peuvent coexister les uns à côté des autres. Aussi, à mesure qu'elle se développe, elle fournit à un plus grand nombre d'individus qui, dans des sociétés plus homogènes, seraient condamnés à disparaître, les moyens de se maintenir et de survivre. Chez beaucoup de peuples inférieurs, tout organisme mal venu devait fatalement périr ; car il n'était utilisable pour aucune fonction. Parfois, la loi, devançant et consacrant en quelque sorte les résultats de la sélection naturelle, condamnait à mort les nouveau-nés infirmes ou faibles, et Aristote [renvoi à *Politique*, IV (VII), 16, 1335 b, 20 et suiv.] lui-même trouvait cet usage naturel. Il en est tout autrement dans les sociétés plus avancées. Un individu chétif peut trouver dans les cadres complexes de notre organisation sociale une place où il lui est possible de rendre des services. S'il n'est faible que de corps et si son cerveau est sain, il se consacrera aux travaux de cabinet, aux fonctions spéculatives. Si c'est son cerveau qui est débile, 'il devra, sans doute, renoncer à affronter la grande concurrence intellectuelle ; mais la société a, dans les alvéoles secondaires de sa ruche, des places assez petites qui l'empêchent d'être éliminé.' [renvoi à Bordier, *Vie des sociétés*, 45]. »

à la ‘sélection naturelle’ Darwinienne et aux ‘échecs’ Malthusiens ». C’est une position semblable que Park adopte pour traiter le phénomène de « compétition » induit par l’arrivée de migrants dans une société donnée. L’assimilation proposée par Park et la différenciation par Durkheim convergent vers une compétition moins crue, moins sévère que celle définie par un Darwin ou un Malthus.

Cependant, Schnore constate que Durkheim ne détaille pas plus en avant son principe de différenciation et qu’il existe des alternatives à la différenciation. Si la différenciation est une réponse à une compétition engendrée par une augmentation de la population humaine, alors on peut envisager trois grands axes d’alternatives à la différenciation durkheimienne, axes qui ne sont certes pas inconnus de Durkheim, mais qui restent peu détaillés dans ses écrits. Schnore rappelle le rôle que peuvent jouer des changements démographiques, techniques et organisationnels lors de changement démographiques risquant de déstabiliser une société donnée. Les changements d’ordre démographique peuvent être l’augmentation de la mortalité, la réduction des naissances, et la migration. Ceux d’ordre techniques sont relatifs à un usage de nouvelles ressources et/ou un renouvellement des techniques d’usage des ressources, aux voies de communication et aux transports, qui ouvrent de nouveaux horizons en terme de ressources ou d’échanges, et aux substitutions envisageables entre la force de travail et des modèles de mécanisation de la production. Les changements organisationnels renvoient à une possible redistribution des richesses permettant même un accroissement du bien-être général, ou à un choix de partager l’ensemble des ressources et profits entre les individus quitte à générer un niveau de bien-être *per capita* moindre, mais équitable, ou encore à une différenciation territoriale d’ailleurs en partie évoquée par Durkheim (Schnore, 1959 : 627).

Or, ces trois axes renvoient à trois des quatre facteurs proposés par Duncan et son complexe écologique. Schnore ne manque pas de faire la comparaison, en rappelant d’abord l’indifférence de Durkheim à l’environnement malgré son apport indéniable à l’élaboration d’une écologie humaine permettant l’explication de l’organisation sociale. Il faut comprendre par là que ce sont bien les apports de Durkheim et des travaux de morphologie sociale qui ont permis de soutenir, *a posteriori* et *via* les écologistes néo-orthodoxes, le cadre normatif de l’écologie humaine et sa prétention explicative. Si les néo-orthodoxes sont revenus sur les apports de la morphologie sociale, c’est bien qu’ils cherchaient quelque chose. Ce quelque chose, semble-t-il, c’est une harmonisation de leur théorie, *i.e.* une logique sociologique qu’ils n’atteignaient pas, et qu’ils retrouvent dans les énoncés de morphologie sociale.

Ceci incite à approfondir deux points : qu'apportent les tenants de la morphologie sociale à l'écologie humaine, et comment l'écologie humaine élargit l'approche morphologique. Autrement dit, dans quelle mesure la morphologie sociale et l'écologie humaine sont-elles non seulement compatibles, mais surtout complémentaires.

2 - Apports mutuels

a) *Apport de l'approche morphologique*

« A tous les niveaux, affirme Schnore (1959 : 631), que l'on examine les travaux précurseurs ou plus récents en écologie humaine, l'emprunte de Durkheim est clairement imprimée. [...] Les seuls sociologues américains qui font un usage intensif des premiers travaux les plus ambitieux de Durkheim sont ceux qui ont adopté une perspective écologique. »

Le fait est que la morphologie sociale insiste sur la nécessité de penser la structure sociale comme le phénomène social à expliquer, l'*explanendum*, la variable *dépendante*, alors que la plupart des sociologues traitent la même structure sociale comme une variable indépendante. De ce point de vue, lorsqu'un sociologue raconte qu'il faut étudier les faits sociaux en les rapportant à d'autres faits sociaux, il propose une interprétation réductrice de la pensée durkheimienne, ou pour le moins il se limite aux derniers travaux de Durkheim, et négligent les autres. « Les premiers travaux de Durkheim, conclut Schnore (1969 : 634), proposent un véritable défi à ceux qui sont intéressés par le domaine le plus négligé de la sociologie – l'analyse des déterminants de la structure ».

Ce qu'apportent de leur côté les tenants de l'écologie humaine c'est l'élargissement de cet intérêt aux déterminants de la structure sociale. La morphologie sociale propose d'expliquer l'activité sociale par son substrat matériel. Mais la réciproque n'est pas envisagée. Du point de vue de la sociologie de l'environnement,

« Il est évident [que Durkheim] ne s'est intéressé qu'à l'un des aspects de la dialectique environnement-société : s'il a examiné les mécanismes par lesquels

le milieu physique influe sur la société, il a laissé de côté ceux par lesquels les structures sociales modifient le milieu physique. » (Buttel, 1986 : 364)

Précisément, il essaya d'exclure l'environnement physique des facteurs agissants pour se limiter à l'environnement social comme source ultime de différenciation. Mais cette tentative ne pouvait être que réductrice, et se voulait limitante : elle oblige le chercheur à ne pas chercher d'autres explications que dans le système (Schnore, 1969 : 628). L'intérêt des morphologues sociaux – osons le nom – pour les variables techniques et les facteurs démographiques traduit cette ambivalence. Or, c'est en intégrant la variable environnementale que les écologistes ont dépassé cette limitation. Il ne s'agit pas de dire que l'écologie humaine intuitivement ne pas se limiter aux facteurs sociaux. Il semble que c'est davantage la morphologie sociale – et la sociologie française du début du XX^{ème} siècle – qui n'a pas su se dégager d'une relation trop intime avec la géographie humaine et qui dut exclure, *nécessairement*, tout propos à consonance géographique dans ses travaux, comme elle l'avait fait pour les terminologies biologiques jugés ambiguës.

Si l'écologie humaine a pu se jouer plus facilement des incursions de la géographie, c'est que la géographie étasunienne, proche de la tradition allemande, est restée liée aux sciences de la vie alors que son homologue française a été rattachée d'emblée aux facultés de lettres, associée à l'histoire (Rhein, 2003 : 180). Ce n'est qu'à partir des années 1920 que la géographie étasunienne tente de se rapprocher des sciences humaines, notamment *via* la figure de Barrows qui considère alors la géographie comme une écologie humaine (Barrows, 1923 ; cf. Rhein, 2003 : 181 et Robic, 1992). Celui-ci pose sans alternative que « la géographie est la science de *l'écologie humaine* » (Barrows, 1923 : 4, cité par Schnore, 1961 : 209), et c'est le titre même de son article qui invite à considérer « La géographie comme une écologie ». Il est alors aisé, aux Etats-Unis, de présenter la géographie comme une branche de la sociologie, *i.e.* de l'écologie humaine, comme le fait Schnore (1961), ce qui n'était pas le cas pour les sociologues français soixante ans avant, comme cela a été vu plus haut.

C'est avec une aisance semblable que Park analyse le poids croissant de la géographie humaine dans un compte rendu de différents ouvrages : « Les relations intimes, pour ne pas dire illicites, entre la géographie, l'histoire et la sociologie sont demeurées longtemps des sources de confusion et même de médisances (*scandal*) pour les étudiants de sciences sociales. ». Les ouvrages dont traite Park sont écrits par les mêmes géographes qui ont obligé l'école durkheimienne à prendre clairement position face à cette discipline : *Une introduction*

géographique à l'histoire, par Febvre (1922), *Principes de géographie Humaine*, par Vidal de la Blache (1922).

Park était donc au courant des débats qui ont été exposé plus haut, au moins à travers le récit qu'en fait Febvre lui-même dans son ouvrage. Le sociologue étasunien revient d'ailleurs sur la critique majeure qu'opposait Durkheim aux prétentions de l'anthropogéographie ratzelienne²¹ avant de renvoyer le débat d'une simple phrase : « La méthode de la morphologie sociale est comparative, celle de la géographie est descriptive » (Park, 1926 : 487).

b) *Apport de l'approche écologique et régionale*

Ce compte rendu, par sa forme même, laisse en suspend plusieurs questions. D'abord la comparaison entre la morphologie sociale et l'écologie humaine : Park écrit en effet que les deux écoles sont identiques, et il aurait sans doute été intéressant d'approfondir la perception que se faisait Park des deux disciplines, puisque une de ses phrases laisse penser que la morphologie sociale ne serait que le nom que Durkheim aurait choisi pour nommer différemment l'écologie humaine²². La seconde question porte sur les liens entre la sociologie et la géographie. Alors que le débat fit rage en France, et que les ouvrages recensés par Park sont parfois ambigus, le précurseur de l'école de Chicago se permet de traiter dans le même compte-rendu un ouvrage du sociologue indien Mukerjee (1926) et de rappeler l'importance de son programme de sociologie régionale. Park (1926 : 489) résume ainsi le projet de ce dernier :

« Puisque les formations de plantes et les communautés animales ne sont pas déterminées simplement par leur environnement physique mais également par leurs relations communes (*by their relations to one another*) – par leur 'coopération collective', pour reprendre l'expression de Mukerjee – alors la communauté humaine n'est pas simplement déterminée par la physiographie et le

²¹ Il rappelle ainsi, dans ce compte-rendu, que la principale faiblesse de Ratzel fut, selon Durkheim, de « réduire à un seul facteur toutes les influences qui déterminent la distribution des populations et les formes d'associations que les sociétés humaines, durant la longue course de l'histoire, ont adopté » (Park, 1926 : 487).

²² La citation de Park est la suivante : « Les relations entre la géographie humaine et l'écologie humaine, ou la morphologie sociale, comme Durkheim choisit de l'appeler, [...] » (Park, 1926 : 486, nous soulignons). Il apparaît en effet que Cooley et Durkheim sont les premiers à utiliser respectivement les termes d'écologie humaine et de morphologie sociale, et ceci la même année 1894 (Cooley, 1894 ; Durkheim, 1894).

climat, mais par les communautés floristique et faunistique (*by the plant and animal communities*) avec lesquelles elle constitue le complexe régional. »

L'intérêt porté aux travaux de Mukerjee rappelle les méthodes utilisées par les sociologues français pour critiquer l'ambition des géographes : il s'agit de rappeler que tout *a priori* géographique serait, après considération, une ébauche sociologique, un point de départ pour une réflexion sociologique, peut-être davantage scientifique, sinon plus élaborée et générale. Là encore, les propos de Park sont aussi révélateurs que ceux d'un Mauss dans son *Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos* (Mauss, 1904-1905) :

« Le titre [de l'ouvrage de Mukerjee (1926), *Regional Sociology*] suggère que le volume est un prolongement des études récentes en géographie humaine. *Au contraire*, le point de départ n'est pas la géographie, mais l'écologie. C'est une étude, en d'autres mots, non pas sur l'homme et la société comme des parties du paysage mouvant (*as parts of the changing landscape*), mais plutôt de l'ensemble de l'environnement physique complexe (*the whole complex physical environment*) au sein duquel les agrégations humaines développent une vie culturelle. » (Park, 1926 : 489)

La sociologie régionale considère les relations des hommes avec les « autres choses vivantes » (*ib.*) – autrement dit, les non-humains – tout en tenant compte de la difficulté supplémentaire de rendre compte des relations humaines entre-elles. Park insiste alors sur le poids des voies de communications et des innovations techniques dans l'émancipation relative des humains de leurs déterminants naturels, et dans l'augmentation de la dépendance mutuelle des humains entre eux.

Mais il passe à côté des propositions plus générales de Mukerjee qui ne se limitent pas à rappeler des hypothèses déjà abordées par la morphologie sociale ou l'écologie humaine. La sociologie régionale systématise les apports de l'écologie humaine et de la morphologie sociale en proposant une ébauche du complexe écologique de Duncan. Dans un article de 1930 intitulé « L'équilibre régional de l'homme » (*The regional balance of man*, Mukerjee, 1930), le sociologue indien s'appuie certes toujours sur la région, considérée comme « un réseau complexe d'interrelations » (Mukerjee, 1930 : 455), mais c'est pour mieux montrer

dans quelle mesure les sociétés humaines font partie d'un complexe écologique entremêlé avec la nature elle-même, ce qui tranche avec les positions sociologiques élaborées jusqu'alors :

« Dans les anciennes conjectures sociologiques (*sociological speculation*), écrit Mukerjee (1930 : 456), l'homme était considéré comme une partie de la nature, mais d'une façon franchement déterministe ; ses projet et ses tentatives furent envisagés plutôt comme des forces accessoires que comme des phases d'un complexe écologique entremêlé (*interwoven*) avec le reste de l'environnement. »

La position de Mukerjee est, dès l'introduction de son article, sans ambiguïté possible :

« La région montre une structure complexe (*complex pattern*) d'adaptations entre les facteurs environnementaux et les communautés floristiques et faunistiques, incluant les sociétés humaines.

La mutualités des adaptations, qui sont éternelles (*endless*) et toujours changeantes, [...] [l]e changement de n'importe quel facteur environnemental, [...] provoque[nt] un changement complet dans le milieu, au sein duquel les plantes, les animaux et les humains trouvent un nouvel équilibre [...]. » (*ib.* : 455)

Précisément, Mukerjee parle d'un nouvel équilibre biologique. Mais le terme ne doit pas être entendu comme le caractère naturel ou naturaliste de cet équilibre, comme sa détermination biologique : il s'agit d'un équilibre du système, dont l'écologie humaine (et l'écologie tout court) rend compte *via* les notions d'écosystème ou le modèle POET du complexe écologique de Duncan ([1959] 1969). L'intelligibilité supérieure que confèrent les propositions de Mukerjee est permise par l'affirmation claire que des changements naturels et physico-chimiques jouent un rôle semblable sur les transformations du complexe écologique que les changements introduits par les humains sur ce même complexe écologique. Les évolutions des végétaux, les changements du climat, les constructions humaines à petite échelle (comme des puits) ou à plus grande échelle (*e.g.* des canaux), « chaque nouveau mode

d'ajustement [...] implique une entière transformation de la situation dans laquelle l'homme, avec le reste de la nature, subit un changement dans la vie (*undergoes a change in life*). » (Mukerjee, 1930 : 455-456).

La position de Duncan n'est pas aussi claire que celle-ci : l'étasunien se limite à l'organisation sociale et à son explication, en tant que variable dépendante. « La conception limitée de l'écologie humaine implique une focalisation de l'intérêt sur l'étude de l'organisation – dans le contexte des autres facteurs du complexe écologique » (Duncan, [1959] 1969 : 684). Qui plus est, Duncan insiste sur le facteur démographique, sans aucun doute à cause du contexte de son article qui paraît dans un recueil de travaux intitulé *L'étude de la population* (Hauser & Duncan, [1959] 1969). La seconde moitié de ce papier de Duncan se limite ainsi à l'étude de la population dans ce qu'elle met en lien la démographie avec l'écologie humaine. Mais c'est justement ce que fit Halbwachs dans sa *Morphologie sociale* : il rapporte la morphologie sociale à une démographie et une géographie, tout comme les collègues de Chicago le feront également.

3 - Interconnexion : retour sur l'approche néo-orthodoxe

Faut-il rappeler que ce sont les néo-orthodoxes des années 1950 qui ont établi un pont entre la morphologie sociale et l'écologie humaine ? Un article de Schnore (1958) s'intitule clairement « Morphologie sociale et écologie humaine ». Bien qu'il se rapporte principalement aux travaux de Durkheim, il souligne la finesse des réflexions de Halbwachs inspirés de celui-ci et la singulière proximité entre les développements de Halbwachs avec ceux de Park.

« En plus de prolonger les analyses de Durkheim sur le suicide et les 'représentations collectives', la Morphologie Sociale de Halbwachs fait largement appel à la vision de son mentor et – dans le même temps – incorpore une perspective écologique qui est souvent saisissante de similarité avec celle de Park. » (Schnore, 1958 : 631)

a) *Les facteurs explicatifs du social*

Par ailleurs, Schnore (1958) et Duncan ([1959] 1969) reviennent tous deux sur une définition de la sociologie donnant un rôle important aux mêmes facteurs que mettaient en avant la morphologie sociale. Il s'agit des composantes du complexe écologique : les aspects organisationnels, démographiques, technologiques et environnementaux des sociétés. Qui plus est, ces mêmes auteurs insistent sur l'ambition explicative des facteurs P, T et E qui doivent rendre compte de l'organisation. La morphologie sociale va dans le même sens : elle doit expliquer l'organisation social, l'activité sociale, la nature physiologique de la société.

C'est le facteur démographique qui attire d'abord l'attention dans cette comparaison. Pour Halbwachs la morphologie sociale s'intéresse à la forme et aux mouvements des sociétés, matérialisés notamment par les dispositions et les migrations de populations. Or, lorsque Duncan détaille son modèle de complexe écologique, il le fait dans une contribution à un traité de démographie (Hauser & Duncan, [1959] 1969). La première partie de son article revient sur l'écologie néo-orthodoxe et sur la pertinence du complexe écologique, la seconde aborde les liens entre écologie humaine et démographie. Et dès le début de cette seconde partie, Duncan propose une distinction entre les deux domaines identique à celle que propose Halbwachs entre morphologie sociale et démographie :

« Une façon simple de différencier les disciplines de l'écologie humaine et de la démographie est de caractériser la première comme, en partie, l'étude de la population comme un facteur du 'complexe écologique' et la seconde comme l'étude des agrégats en tant qu'agrégats – *i.e.* abstraction faite de leurs propriétés organisationnelles ou structurales. » (Duncan, [1959], 1969 : 684)

La morphologie sociale de Halbwachs présente la même distinction. La première partie de son ouvrage traite la population comme un des éléments de l'analyse morphologique, et la seconde partie revient sur la population pour elle-même. « La population, comme telle, est une réalité spécifique et autonome en ce sens qu'il faut expliquer des faits de populations par d'autres faits de population » (Halbwachs, [1938] 1946 : 190).

La technique est un autre aspect fondamental des deux approches. « [A] quel degré toute la vie sociale ne dépend de la technique, se demande Mauss (1927: 14) c'est ce qui n'est pas encore suffisamment développé ». Le phénomène technique, comme la population,

présente un intérêt pour lui-même, mais également pour ses relations avec les autres facteurs. Les sociologues durkheimiens lui ont toutefois porté assez peu d'attention. Seul Hubert, que Mauss qualifia de technologue, a su faire vivre une sous-rubrique de *L'Année* sur ce thème, ou encore Sion (1935) dont un compte-rendu des travaux de Lefebvre des Noëthes sur l'attelage est très pertinent. Les voies et moyens de transports sont également centraux dans l'analyse morphologique et ont toujours eu une place réservée dans *L'Année*. L'écologie humaine classique s'est aussi intéressée à ces phénomènes, qui sont traités par exemple par Burgess ([1925] 1979 : 40-41).

De son côté, Halbwachs revient fréquemment sur la technique. Il l'emploi notamment pour expliquer les erreurs de prévision de Malthus, en montrant que les transformations économiques et techniques permises par l'accroissement de population ont favorisé un meilleur usage des ressources ainsi que l'amélioration des moyens de transports des populations et des marchandises, empêchant alors la famine immodérée que prévoyait Malthus (Halbwachs, 1938 : 79). Qui plus est, la morphologie économique que présente le sociologue associe étroitement les développements techniques aux mécanismes économiques.

Enfin, son article « Matière et société » rappelle combien la technique est un élément déterminant dans ce qu'il faudrait appeler le processus de socialisation de la matière première.

« Tout se passe comme si la société, explique Halbwachs (1920 : 8), avait imposé sa forme à la matière, donnée par la nature. Le progrès de la technique a consisté précisément en une réduction du contact direct que l'homme doit prendre avec elle. [...] Ainsi l'organisation a de plus en plus résorbé la matière, si bien qu'à présent, lorsque l'appareil producteur livre à la société l'objet fabriqué, ou la matière première déjà élaborée, la société n'y retrouve que ce qu'elle y a mis, et qu'elle s'y retrouve donc elle-même. Elle n'y trouve presque rien qui ne porte sa marque. »

Les néo-orthodoxes ne disent rien de bien différents lorsqu'ils considèrent les « changements technologiques » comme un facteur déterminant pour l'organisation sociale (Schnore, 1958 : 626-627). Ainsi l'innovation technique permet-elle un meilleur ou un nouvel usage des ressources, un déploiement des modes de transport et de communication, et induit

encore une évolution des activités des individus en délaissant une partie de certains travaux aux machines au profit de nouveaux secteurs d'activité.

b) ***La morphologie sociale, une sociologie de l'environnement ?***

Si on se limite à l'apport de Halbwachs, en tant qu'il prolonge la morphologie sociale durkheimienne, et qu'il existe une proximité forte entre ses travaux et ceux de l'écologie humaine classique et néo-orthodoxe, on ne peut pourtant pas dire que la morphologie sociale fut autant ouverte sur l'environnement que l'approche écologique en sociologie.

Sans aucun doute, le prolongement par Halbwachs de la morphologie sociale permet de rappeler l'importance de ce domaine de la sociologie. Cependant, la morphologie sociale n'aura pas de successeur et se verra au contraire reprocher de tendre vers une monopolisation de l'explication de la vie sociale par son substrat matériel, au détriment de l'explication purement sociale ou physiologique de la vie sociale. Le parallèle avec l'écologie humaine est encore à faire de ce point de vue : le fonctionnalisme relèguera au second plan des approches écologiques jugée trop déterministes, tout comme la sociologie française d'après-guerre niera les apports des travaux sur le substrat matériel des sociétés. Ceci penche en faveur des apports de Halbwachs à la sociologie de l'environnement. Celle-ci a toujours dû lutter pour réaffirmer l'importance de l'influence de l'environnement sur les sociétés, et Halbwachs pourrait, en exagérant le trait, passer pour un des (déjà nombreux) martyrs de ce courant.

D'ailleurs, l'écologie humaine néo-orthodoxe a dû puiser tout autant dans son héritage américain que dans la morphologie pour porter l'étendard de l'interaction entre l'organisation sociale, la population, la technique et l'environnement. Bien que les sociologues de l'environnement ne fassent que peu de cas à la morphologie sociale, il n'en reste pas moins vrai que celle-ci est à même de fournir des exemples importants favorisant les développements en sociologie de l'environnement.

Cependant, Halbwachs se limite trop souvent à rappeler l'importance de la démographie et des facteurs géographiques dans l'analyse morphologique. Bien que le sociologue n'ait rien à envier à certains travaux fondateurs de la sociologie de l'environnement reprenant *grosso modo* les modalités du complexe écologique de Duncan, il n'a pas su préciser ses positions face à l'imbrication des relations entre les sociétés et leur

milieu physique. Enfin, s'il fallait en faire un des inspirateurs de la sociologie de l'environnement, il faudrait revenir sur nombre de ses commentaires qui oscillent entre une prise en compte réaliste de l'influence de la nature et une réaction constructiviste affirmant le caractère social de toute influence présentée comme « naturelle ».

L'analyse que propose Jaisson (1999) des concepts de temps et d'espace social avancés par Halbwachs rappelle le niveau d'abstraction dans lequel prennent place les idées pourtant les plus « matérielles » du sociologue. Son article sur la place des ouvriers dans l'organisation technique de la production (Halbwachs, 1920) est lui aussi révélateur de ce détachement de la matière de la société au profit des représentations sociales de cette matérialité.

« De tout temps, écrit-il (*ib.* : 23), les hommes ont été en relations avec la matière, et ils s'en sont fait de bonne heure des représentations. Bien des faits permettent d'induire qu'ils n'ont pas distingué nettement tout de suite entre la nature humaine et la nature matérielle, que, si l'on veut, le cadre tenait alors une place bien plus grande que le tableau, ou que celui-ci était transfiguré par celui-là, en prenant la couleur et l'aspect. »

Autrement dit, le temps est venu d'abolir cette différence et de distinguer complètement la société de son milieu naturel. Savoir si les variables biologiques ou géographiques ont leur part d'influence dans la matérialité sociale n'est pas l'objet central des propos d'Halbwachs. Comme la plupart des sociologues, il esquivé le débat : ce qui est l'objet d'analyse est moins ces variables, qui sont associées d'ailleurs à d'autres variables (sociales, techniques, démographiques, économiques, etc.), mais bien la conscience que l'on se fait de ces variables, de cette matérialité.

« Il y a donc bien là, termine Halbwachs (1938 : 125), tout un ordre de représentations collectives qui résultent simplement de ce que la société prend conscience, directement, des formes de son corps matériel, de sa structure, de sa place et de ses déplacements dans l'espace, et des forces biologiques auxquels il est soumis. »

Seule une considération chronologique de l'œuvre de ce sociologue nous permet d'insister sur l'apport de sa morphologie sociale, mais seule une mise en œuvre empirique de celle-ci pourrait réhabiliter le sociologue et sa place dans l'approche sociologique de la matérialité. Toutefois, le renouveau que connaît Halbwachs en sociologie des groupes sociaux et professionnels et en sociologie urbaine laisse penser que les relectures de Halbwachs ne font que commencer et reviendront sans nul doute, peu ou prou, sur son traitement de l'interaction entre nature et société.

Il n'en reste pas moins vrai que les liens entre la morphologie sociale et l'écologie humaine sont étroits. C'est principalement l'œuvre des néo-orthodoxes d'avoir repris les réflexions des deux courants et de les avoir prolongées. Cette association est manifestement heuristique. Elle reprend l'objectif de la morphologie sociale dans son ambition de fournir un substrat matériel explicatif de l'organisation sociale en plus des phénomènes propres à celle-ci ; elle insiste sur les apports de l'écologie humaine dans sa synthétisation des relations entre la société et l'espace social, entre l'organisation sociale et l'environnement naturel. Une complémentarité aussi remarquable, que le complexe écologique de Duncan et la moins célèbre mais tout aussi intéressante idée de complexe régional illustrent à merveille, ne peut que nous entraîner vers un désir de précision, d'approfondissement de ce courant, comme nous nous y sommes tenus jusqu'à présent. La partie suivante présente la sociologie internationale de l'environnement telle qu'elle se donne à voir, notamment aux travers des héritiers de ces approches, et interroge les frontières qu'elle entretient avec d'autres domaines sociologiques, pour finalement chercher à clarifier ce que ce sont les objets et les démarches d'analyse de la sociologie de l'environnement.

Deuxième Partie

L'approche sociologique de l'environnement

Chapitre VII : *La sociologie de l'environnement dans le monde*

A - Des réseaux de sociologues de l'environnement

La continuité et les développements de la sociologie de l'environnement se retrouvent d'abord dans son institutionnalisation dans les associations de sociologues. Fort de sa reconnaissance au sein de l'Association Internationale de Sociologie (ISA) depuis 1990, la sociologie de l'environnement est présente dans de nombreuses associations régionales ou internationales. Si l'institution « sociologie » est un ensemble homogène du point de vue de ses associations de chercheurs, elle comprend toutefois une multitude de thématiques de recherche. Les comités de recherche des associations de sociologues représentent ce foisonnement des thématiques : un peu plus de trente comités en moyenne par association, avec un pic de 51 pour l'AIS, dont la dimension internationale pousse à l'ouverture, et 30 pour l'Association Européenne de Sociologie (ESA), 32 pour la *British Sociological Association* (BSA), ou encore 34 pour la *Deutsch Geisellschaft fur Soziologie* (DGS). Ces comités définissent peu ou prou les orientations et les limites de la sociologie.

Certains d'entre eux, et les travaux qu'ils rassemblent, peuvent être considérés comme marginaux lorsqu'ils n'ont pas de comités correspondants dans d'autres associations : par exemple le comité de sociologie visuelle de la BSA, ou le comité de l'Association International des Sociologues de Langue Française (AISLF) sur l'imaginaire dans l'expérience collective. A l'inverse, certaines sociologies « classiques » sont représentées

dans toutes les associations : c'est le cas de la sociologie de l'éducation, des organisations, de la sociologie économique, des religions... et de la sociologie de l'environnement.

En plus d'être un domaine représenté dans ces associations, les comités de recherche sur l'environnement sont généralement dynamiques. Celui de l'ISA a rapidement accédé au statut de comité de recherche grâce à sa fusion avec le comité de recherche d'écologie sociale (Dunlap & Catton, 1994 ; Dunlap, [1997] 2000 : 28) et serait l'un des plus actifs de l'association. Le compte rendu des sessions du réseau *Environment and Society* (également nommé RC 24 pour comité de recherche n°24) du dernier congrès de l'ISA est sans ambiguïté à ce sujet :

« Nous paraissions avoir gagné en dynamique et en nombre de membres à chaque congrès [de l'ISA], nous développant comme un des plus gros et sans aucun doute des plus actifs comités de recherche de l'ISA en seulement douze ans depuis notre 'naissance' formelle à Bielfied en 1994 » (Dunlap, 2006 : 6 ; cf. également Murphy, 2006).

Celui de l'*American Sociological Association* (ASA) a vu le nombre de ses membres croître depuis sa création pour atteindre une stabilité moyenne d'environ 400 membres par ans (Dunlap & Catton, 1994 ; ASA, 2006), et l'Association Japonaise de Sociologie de l'Environnement (JAES) a vu son nombre d'adhérents multiplié par 14 en 15 ans pour atteindre plus de 700 inscrits en 2006 (Hasegawa, [2003] 2004a, 2007).

Ce dynamisme est peut-être dû à la jeunesse de ces comités. La plupart de ceux-ci sont apparus au début des années 1990. Par exemple, alors que l'ISA a été officiellement fondée lors du congrès d'Oslo en 1949, son comité de recherche « Environnement et société » ne s'est constitué qu'en 1990 pendant le congrès de Madrid pour s'affirmer en 1992 et surtout en 1994 (Vaillancourt, 1996 : 22, 1998 : 14). De même pour l' AISLF : fondée en 1956¹, elle n'a accueilli en son sein le réseau « sociologie de l'environnement et du développement durable » qu'à partir de 1996.

Les associations nationales ont généralement intégré la sociologie de l'environnement entre le début et le milieu des années 1990. L'Association Japonaise de Sociologie de

¹ L'association voit le jour en 1956 grâce à Gurvitch et James (Cuin & Gresle, [1992] 1996 : 61), et son premier congrès à lieu à Bruxelles en 1958 (AISLF, 2006).

l'Environnement voit le jour le 19 mai 1990 (Hasegawa, [2003] 2004a) ; on peut établir également que le comité *Soziologie und Ökologie* de la DGS est institutionnalisé en 1996 (Mol, 2006 : 9)², celui *sociologia del territorio*³ de l'Association Italienne de Sociologie (AIS) apparaît avant 1997; et le comité *sociologia y medioambiente* de l'Association Espagnole de Sociologie s'est officialisé en 1997⁴. D'autres pays, malgré une tradition sociologique moins ancienne, suivent cette dynamique, comme la Corée du Sud, où un premier groupe informel s'est créé en 1995 avant de se structurer en une Association Coréenne de Sociologie de l'Environnement en 2000 (Hasegawa, [2003] 2004a : 4).

Cependant, le comité *Environment and Technology* de l'Association Etasunienne de Sociologie (ASA)⁵ et celui de l'association britannique de sociologie (BSA), intitulé *Sociology, Environment and Architecture* ont été créé respectivement en 1976 et 1980. Le comité de la BSA travaille bien davantage sur la planification et l'architecture que sur l'environnement à proprement parler. Un autre réseau de sociologie de l'environnement fut initié en 1992, mais n'a pas su trouver une dynamique interne⁶. Le plus ancien demeure donc celui de l'ASA, inauguré en 1976, suite à l'initiative de C. Wolf et aux contributions de Catton et Dunlap qui « voulaient voir si [les travaux sur la thématique environnementale] pouvait être rassemblés (*codified*) dans quelque chose de suffisamment cohérent pour prétendre qu'il y avait en effet une spécialisation distincte de sociologie de l'environnement en train d'émerger » (Dunlap, 2002 : 11). Un tel comité était déjà en germe dès 1964 à travers un groupe de recherche en foresterie (*Sociological Aspects of Forestry Research Committee*) au sein de la *Rural Sociological Society*, qui se renomma plus tard groupe de recherche sur les aspects sociologiques des ressources naturelles (*Research Committee on Sociological Aspects of Natural Resource*). Ce développement rapide entraîna la création, en 1972, d'un groupe de sociologie de l'environnement au sein de la *Society for the Study of Social Problems* intitulé *Environmental Problems Division*, puis d'un autre groupe accueilli en 1974 par l'ASA. C'est ce dernier réseau qui s'affirmera deux ans plus tard et accèdera au rang de comité de

² Mol (2006 : 6-7) précise que « [l]a section *Soziologie und Ökologie* a été établie [au sein de la DGS] en 1996, en tant qu'institutionnalisation de son prédécesseur, le *Arbeitsgruppe Umwelt und Soziologie* (Environnement et Sociologie, fondé en 1993). »

³ Littéralement : sociologie du territoire. Toutefois, malgré le terme « territoire », c'est bien de la sociologie de l'environnement dont il s'agit. Cf. par exemple les travaux de Beato (2002).

⁴ Si l'on ne se limite pas aux associations en tant que telle, on peut envisager les sociologies de l'environnement brésilienne (Feirrer, 2001, 2007) et péruvienne (Rodriguez-Achung, 1994), voire catalane avec la parution d'un numéro spécial de la revue *Papers* (Tàbara & Lemkow, 2006).

⁵ Cf. par exemple le site internet de ce comité de recherche, on <http://www.linfield.edu/soan/et/background.htm>

⁶ Ce comité de la BSA fut lancé à l'initiative de A. Irwin, S. Yearley et E. Shove. Il existe également un réseau 'Sociologie et Risque' créé en 2001, proche de la thématique environnementale.

recherche, signifiant la solidité de sa structure et sa reconnaissance par l'ASA (Dunlap & Catton, 1979 : 245-46 ; Vaillancourt, 1996 : 29 , Dunlap, [1997] 2002 : 21), et ceci malgré le contexte d'affaiblissement de l'ASA et de déclin du nombre de ses membres durant les années 1970 (cf. : Turner & Turner, 1990, cité par Cuin & Gresle, [1992] 1996 : 80)⁷.

B - Des publications

Les publications collectives et la parution de manuels viennent renforcer le sentiment de spécialité sociologique. La revue *Sociological Inquiry* serait la première à avoir proposé un numéro spécial – et double – sur la sociologie de l'environnement, en 1983⁸. Les ouvrages de Schnaiberg (*The Environment. From surplus to scarcity*, 1980) et Humphrey et Buttel (*Environment, Energy, and Society*, 1982) sont venus rapidement baliser le domaine aux Etats-Unis (Dunlap, [1997] 2002 : 24). L'ouvrage collectif dirigé par Mehta & Ouellet (1995) est présenté, dans son quatrième de couverture, comme « le premier livre définissant, intégrant et synthétisant les diverses perspectives théoriques dans le champ de la sociologie de l'environnement (*environmental sociology*) ». Les directeurs de l'ouvrage préfèrent écrire qu'il n'est que le premier ouvrage collectif (*textbook*) canadien de ce domaine (Mehta & Ouellet, 1995 : vi).

Dans cet ouvrage, quoi qu'il en soit, les premières contribution indiquent clairement l'effort de structuration que réalise lui-même ce domaine. Par exemple, Tindball (1995) évalue la cohérence du paradigme du domaine et Moore (1995) s'interroge sur la possibilité d'une théorie sociale verte (*green social theory*). Mais c'est surtout Vaillancourt (1995a⁹) et D. E. Hughes (1995), qui proposent une réflexion particulièrement audacieuse. Le premier retrace l'histoire du domaine et plonge ses racines dans l'écologie humaine : ceci donne une force historique au domaine et permet de faire référence à des théories que l'on ne peut pas critiquer – à moins de se permettre de relire l'histoire de la sociologie. Hughes use d'un autre détour : plutôt que de tester la cohérence de la sociologie de l'environnement comme domaine sociologique, elle s'interroge sur la possibilité de cette sociologie d'être un champ de recherche distinct de la sociologie elle-même. Concluant sur l'impossibilité de cette dernière

⁷ Dunlap revient souvent sur la création de ces différents groupes de recherche : le lecteur pourra consulter Dunlap ([1997] 2002) et Dunlap (2002) pour des rétrospectives 20 et 25 ans plus tard.

⁸ Hannigan, 1995a, repris par Tindball, 1995 : 34. Les auteurs ne donnent pas de précision concernant la date de parution. Nos propres recherches ont trouvé le numéro 53 d'avril 1983 (cf. Dunlap & Catton, 1983, pour une présentation du numéro).

⁹ Pour une version francophone de son article, cf. Vaillancourt, 1996.

éventualité, elle affirme alors que l'orthodoxie et la diversité interne de ce domaine ne lui permettent pas de remettre en cause le fonctionnement de sa discipline mère, et que la sociologie de l'environnement demeure – simplement – un champ de recherche sociologique, « une noble place pour débiter [dans l'analyse sociale de la thématique environnementale] » (Hughes, 1995 : 77).

Plusieurs ouvrages revendiquant le titre de « manuel » ont paru dans les années 1990. Burningham (1997) propose dans un seul et même compte rendu de rassembler le Mehta & Ouellet (1995) avec un ouvrage écrit par Hannigan (1995) et un second ouvrage collectif, co-dirigé par Lash, Szerszynski & Wynne (1996). Ce sont bien trois approches différentes qui se fondent en une seule perspective dans ce compte rendu : bien que Burningham n'ait ni le recul – ni la place – pour exposer ce qui justifie l'association de ces ouvrages dans ce compte rendu, sa manière de traiter chacun des ouvrages est révélatrice. D'un côté elle salue le travail de présentation théorique de Vaillancourt (1995a) dans Mehta & Ouellet, qui inscrit la sociologie de l'environnement dans une histoire de la sociologie, mais elle reproche à l'ouvrage de confiner la sociologie de l'environnement dans un domaine marginal de la sociologie. De l'autre, elle admet que les contributions rassemblées par Lash, Szerszynski & Wynne (1996) ne se limitent pas à la sociologie de l'environnement, mais qu'elles permettent de faire de l'environnement un objet central de la sociologie contemporaine voire de la modernité. Entre ces deux études, l'ouvrage d'Hannigan (1995) est présenté comme s'inscrivant clairement dans la sociologie de l'environnement, tout en élargissant les thèmes classiques de ce domaine *via* son insistance sur l'approche constructiviste dans ce domaine.

L'ouvrage d'Hannigan apparaît ainsi, à travers le compte rendu de Burningham, comme un ouvrage conciliateur des deux pôles représentés par Mehta & Ouellet (1995) et Lash *et al.* (1996) : Hannigan reprend à la fois les fondements historiques et les thématiques contemporaines de l'approche sociologique de l'environnement. L'intérêt porté à Durkheim, Marx, ou plus sûrement encore à l'écologie humaine vise, tout comme chez Vaillancourt, à inscrire la sociologie de l'environnement dans la sociologie générale. Le détail des thématiques proposées ensuite permet de montrer la contribution actuelle de ce domaine sociologique pour le traitement de sujets contemporains, notamment l'analyse du rôle des sciences et des médias dans la construction des problèmes environnementaux, ou l'étude de la biodiversité comme « la 'carrière' à succès d'un objet environnemental global » (Hannigan, 1995 : chap. 9).

Par contre, l'ouvrage collectif dirigé par Lash *et al.* (1996) pêcherait par une trop large ouverture : ce n'est plus l'environnement mais la modernité, la post-modernité et le risque qui sont au cœur de l'ouvrage. Ce ne peut donc être la sociologie de l'environnement qui domine l'ouvrage, mais une sociologie générale, moins thématifiée et davantage personnalisée : les contributions sont orientées vers une discussion des travaux de Beck et, à moindre échelle, de Giddens, et demeurent des contributions théoriques (Burningham, 1997 : 711). Les directeurs de l'ouvrage ne se situent d'ailleurs pas dans un domaine sociologique spécifique – ni même ne se limitent à la sociologie – mais proposent une réflexion sur les thématiques environnementales à l'ordre du jour (*environmental agenda*) (Lash *et al.*, 1996 : 25, repris par Burningham, 1997 : 710).

L'environnement doit-il avoir une place centrale dans la sociologie contemporaine générale, ou doit-il rester confiné dans un champ spécifique de la discipline mère ? C'est cette question qui conclue l'analyse des trois ouvrages. Selon Burningham, mieux vaut prendre le parti de Lash *et al.* (1996), celui d'une discussion ouverte sur l'environnement. Pourtant, une telle réflexion ne semble possible que si elle s'appuie sur une base solide, comme celle établie par Vaillancourt ou Hannigan. Cette difficile prise de position est au cœur de la majorité des manuels : précisément, les ouvrages qui s'intitulent « manuels de sociologie de l'environnement » paraissent opter pour le choix du domaine spécifique, quand d'autres préfèrent laisser ouvert le lien entre environnement et pensée sociologique, comme pour Lash *et al.* (1996).

Ainsi, dans le cas des manuels on peut référencer, outre Metha & Ouellet (1995), Redclift & Woodgate (*The International handbook of environmental sociology*, [1997] 2000) ainsi que Dunlap et Michelson (*Handbook of environmental sociology*, 2001), et peut-être M. Bell (*An invitation to environmental sociology*, [1998] 2004). Dans le cas du lien 'ouvert' entre sociologie et environnement, en plus de Lash *et al.* (1996) on peut citer Redclift & Benton (*Social theory and the global environment*, [1994] 1997), Irwin (*Sociology and the environment*, 2001), ou Dunlap *et al.* (*Social theory and the environment*, 2002). Cette liste permet de montrer que la sociologie de l'environnement est non seulement un domaine sociologique spécifique, avec ses réseaux et ses manuels, et dans le même temps elle est aussi une réflexion plus générale sur la place de l'environnement dans les sociétés contemporaines, réflexion qui ne veut pas se contraindre, se limiter à un domaine sociologique académique. Ce sont donc deux forces contradictoires qui structurent la sociologie de l'environnement : la première organise et limite le domaine en l'inscrivant dans des associations de chercheur et

dans des manuels, la seconde ouvre les perspectives de ce domaine, préférant même nier une sociologie de l'environnement stricte, *i.e.* limitée aux seuls réseaux de chercheurs et manuels, pour discuter des liens entre environnement et société dans un cadre plus général.

Parler de forces paradoxales ou contradictoires peut toutefois prêter à confusion. Du point de vue de l'épistémologie proposée par Lakatos, on peut dire qu'il s'agit de forces complémentaires. Les réseaux et manuels produiraient ce que Lakatos appelle le noyau paradigmatique, les recherches ouvertes chevaucheraient l'heuristique productive, et un ensemble de travaux, dont celui d'Hannigan si l'on garde l'exemple de Burningham, assurerait le rôle de ceinture protectrice (cf. Lakatos, 1984, 1994).

Pour terminer sur les publications, il faut remarquer avec Dunlap ([1997] 2002 : 28) que la plupart des ouvrages parus en anglais ne sont plus le seul fait des sociologues étasuniens. Les canadiens (Murphy, 1994, 1997 ; Metha & Ouellet, 1995, Hannigan, 1995, 2006), mais également les européens comme les anglais Yearley (1991, 1996, 2005) et Dickens (1992), ou Spaargaren et Mol (Spaargaren, Mol & Buttel, 2000) ont contribué et contribuent au développement du champ. Bien qu'élaborée aux Etats-Unis, la sociologie de l'environnement s'est depuis largement ouverte à d'autres régions du monde. Un récent colloque sponsorisé par le RC 24 de l'ISA s'est d'ailleurs déroulé en Chine (cf. Hong, 2007c).

C - Des figures

Des réseaux, des manuels et des débats : la sociologie de l'environnement, c'est également des figures. Parmi les plus célèbres, trois seront présentées ici : elles permettent d'aborder trois positions fondatrices de l'appréhension sociologique de l'environnement. Il s'agit de R. E. Dunlap, F. Buttel et A. Schnaiberg. Tous trois sont étasuniens, mais les deux premiers ont été présidents du RC 24 de l'ISA, et le troisième a bénéficié d'un lectorat international, comme la revue *Organization and Environment* a permis de le faire remarquer en offrant deux numéros sur le concept phare de ce chercheur (cf. les introductions de ces numéros, Foster & York, 2004 ; York & Foster, 2005).

Tous trois représentent également une appréhension particulière de l'environnement du point de vue de la sociologie : celle de Dunlap sera dite révolutionnaire, celle de Buttel, classique, et celle de Schnaiberg, continuiste. Sans limiter l'histoire des idées à celles de leur auteur, une rapide présentation des trois auteurs sera faite ici – et le lecteur friand de détail

pourra consulter les références bibliographiques. Ceci permet de présenter un large pan de la sociologie de l'environnement et de ses débats internes à partir de ses références principales, et de poursuivre alors l'exploration de ce domaine.

1 - L'approche révolutionnaire : Dunlap et Catton¹⁰

C'est en 1978 que paraît, dans l'*American Journal of Sociology* (AJS), un article de W. R. Catton & R. E. Dunlap intitulé 'Environmental sociology : a new paradigm' : il est, pour la grande majorité des sociologues de l'environnement, le point de départ d'une sociologie de l'environnement reconnue comme telle. Pourquoi cet article, et non pas d'autres articles ou d'autres événements ? Parce qu'à notre connaissance c'est cet article qui le premier propose une tentative revendiquée comme telle et explicite de définition de la sociologie de l'environnement. L'expression elle-même n'est pas neuve : on la retrouve, selon Dunlap (2002 : 11) dans Klausner (1971), elle sert également d'intitulé à un polycopié universitaire écrit par Schnaiberg (1972) : 'Environmental sociology and the division of labour'. Mais l'apport de Catton & Dunlap ne relève ni du simple usage de l'expression, ni du « ronéo » universitaire : il s'agit non seulement d'un article scientifique, mais surtout il pose clairement l'avènement de la sociologie de l'environnement comme un véritable bouleversement au sein de la sociologie. Leur visée n'est pas (simplement) de légitimer un champ : ils cherchent à remplacer la sociologie anthropocentrée telle qu'elle se fait par une sociologie inscrite dans les préoccupations écologiques, à partir de la prise en compte de la condition biologique de l'homme. Enfin, il s'agit du point de départ de l'ensemble des travaux traitant de la sociologie durant les 25 années qui vont le suivre, comme le raconte Dunlap (2002) en examinant la diversité des critiques qui ont été portées à l'égard de ce papier « originel ».

Dans cet article, Catton & Dunlap affirment que l'apparente diversité des perspectives théoriques contemporaines, fonctionnalisme, interactionnisme symbolique, ethnométhodologie, etc., n'est pas aussi importante que l'anthropocentrisme sous-jacent à chacune d'elle. Cet anthropocentrisme mutuel serait lié à la vision du monde anthropocentrée

¹⁰ Catton & Dunlap, comme cela sera visible dans cette partie, ont beaucoup travaillé ensemble jusque dans le milieu des années 1990. C'est ensuite Dunlap seul qui a poursuivi ses travaux dans ce champ.

propre à la sociologie¹¹. D'où le nom que Catton & Dunlap (1978a : 42) donnent au paradigme sociologique classique : celui de paradigme de l'exceptionnalisme humain (*human exceptionalism paradigm*), puis de paradigme de l'exemptionnalisme humain, délicate traduction cette fois du *human exemptionalism paradigm* proposé un an plus tard (Dunlap & Catton, 1979 : 250). La préférence donnée à l'exemptionnalisme est explicitée en ces termes par les auteurs (*ib.*) :

« Ce que les sociologues de l'environnement (*environmental sociologists*) nient n'est pas que *Homo sapiens* est une espèce 'exceptionnelle', mais que les caractéristiques exceptionnelles de notre espèce (culture, technologie, langage, organisation sociale élaborée) d'une façon ou d'une autre *exemptent* les humains des principes écologiques et des influences et contraintes environnementales. »

Ce sont toutefois les quatre points suivant qui sont généralement repris pour définir ce paradigme, qu'il marque donc l'exceptionnalité de l'homme ou son exemption, et qui sera ci-après nommé par son acronyme HEP. Ce HEP résume, à travers les quatre points suivants, la position de la sociologie classique (Catton & Dunlap, 1978a : 42-43, nous reprenons la traduction de Vaillancourt, Perron & Jacques, 1999 : 173) :

- « 1) l'être humain est unique dans la création parce qu'il a une culture ;
- 2) la culture peut varier presque infiniment et peut changer plus rapidement que les traits biologiques ;
- 3) les différences entre les humains étant induites socialement plutôt qu'innées, elles peuvent être modifiées ou encore éliminées socialement ;
- 4) enfin, l'accumulation culturelle peut permettre une poursuite indéfinie du progrès qui est capable de résoudre tous les problèmes sociaux. »

¹¹ « [t]heir apparent diversity [of these classical theories] is not as important as the fundamental anthropocentrism underlying all of them. [...] This mutual anthropocentrism is part of a basic sociological worldview. We call that worldview the H.E.P. » (Catton & Dunlap, 1978a : 42)

Chaque courant sociologique serait en accord avec ces points, et de ce fait aucun courant sociologique ne serait en mesure d'appréhender la thématique environnementale. Ce paradigme, Catton & Dunlap le jugent limité et dépassé : limité car fondé sur un anthropocentrisme réducteur, et dépassé parce que les phénomènes naturels et environnementaux, tels les changements globaux ou la pénurie de ressource, ne peuvent y être pris en compte. Ce jugement ne concerne d'ailleurs pas seulement la sociologie mais touche l'ensemble des sciences sociales : un numéro de la revue *American Behavioral Scientist* coordonné par Dunlap (cf. Dunlap, 1980), rassemble des contributions explicitant le point de vue des sciences politiques, de l'économie, de l'anthropologie et conclue sur les sciences sociales en générale. L'idée est toujours que « [l]es sciences sociales ont largement ignoré le fait que les sociétés humaines dépendent de l'environnement biophysique pour leur survie. » (Dunlap, 1980 : 5). Cette ignorance, les sciences sociales la doivent aux mêmes raisons : la conjonction de l'anthropocentrisme et de l'abondance écologique, *i.e.* l'absence de problèmes d'environnement, qui marque la période de leur émergence et qui caractérise, à un niveau plus général, la pensée occidentale dominante¹².

Or, considérant la montée des problèmes environnementaux, dont on réalise peu à peu l'ampleur à partir des années 1960, la crise énergétique qui traverse les années 1970, mais également la montée des mobilisations environnementales, Catton & Dunlap (1978a, 1980, Dunlap & Catton, 1979) proposent de remplacer le HEP par ce qu'ils nomment alors un nouveau paradigme écologique (*new ecological paradigm*, NEP)¹³. Les sociétés dépendent très fortement de leur environnement biophysique, et la prise en compte de ce fait permet de proposer un nouveau paradigme que ses auteurs considèrent plus réaliste que le HEP. Le NEP s'orient autour de quatre points, qui retraduisent les postulats du HEP en y incorporant les contraintes environnementales.

¹² Catton & Dunlap (1980 : 17-18) parlent de *dominant western worldview*, qui « peut-être représentée par les quatre croyances suivantes : (1) Les êtres humains (*people*) sont fondamentalement différents de toutes les autres créatures sur terre, lesquelles ils dominent. (2) Les êtres humains sont maîtres de leur destinée ; ils peuvent choisir leurs buts (*goals*) et apprendre à faire tout ce qui est nécessaire pour les atteindre. (3) Le monde est vaste, et fournit ainsi des possibilités illimitées pour les humains. (4) L'histoire de l'humanité est l'histoire du progrès ; pour chaque problème il y a une solution, et ainsi le progrès n'a pas besoin de s'arrêter. »

¹³ Précisément, le NEP sera d'abord l'acronyme du nouveau paradigme environnemental (Catton & Dunlap, 1978a), avant de devenir celui du nouveau paradigme écologique (*new ecological paradigm*) (Dunlap & Catton, 1979a : 250) afin d'insister davantage sur les dimensions écologiques des sociétés humaines. Par ailleurs, Catton & Dunlap (1978a : 45) précisent qu'un premier usage du NEP est fait par Dunlap & Van Liere (1977).

« 1) Bien que les humains aient des caractéristiques exceptionnelles (culture, technologie, etc.) ils demeurent une espèce parmi de nombreuses autres qui participent toutes, de manière interdépendante, à l'écosystème global ;

2) Les phénomènes humains (*human affairs*) sont influencés non seulement par des facteurs sociaux et culturels, mais aussi des relations complexes de cause, d'effet et de rétroaction dans le tissu de la nature (*web of nature*) ; ceci induit que les actions humaines ont de nombreux effets inattendus.

3) Les être humains vivent sur et sont dépendants d'un environnement biophysique finit qui impose de puissantes restrictions physiques et biologiques sur les actions humaines (*human affairs*).

4) Bien que l'inventivité de l'humanité et le pouvoir qui en découle aient pu sembler, à un moment, étendre les limites de la capacité de charge, les lois écologiques ne peuvent pas être abrogées. » (Catton & Dunlap, 1980 : 34)¹⁴

L'introduction du NEP permet à Catton & Dunlap (1978a : 44) de définir ainsi la sociologie de l'environnement :

« En fait, l'étude de l'interaction entre l'environnement et la société est le noyau dur (*core*) de la sociologie environnementale, comme l'a défendu Schnaiberg il y a plusieurs années. Ceci conduit à étudier les effets de l'environnement sur la société (par exemple l'abondance ou la raréfaction des ressources sur la stratification) et les effets de la société sur l'environnement (par exemple les contributions des différents systèmes économiques à la dégradation environnementale) ».

¹⁴ Dans leur article de 1978, les deux mêmes auteurs ne fondent le NEP que sur les trois premiers points : « 1- L'être humain est une espèce vivante parmi plusieurs autres dont l'interdépendance fonde des communautés biotiques qui façonnent la vie sociale ; 2- La complexité des relations de cause à effet et de rétroaction dans le tissu de la nature fait qu'une action sociale délibérée et conçue à telle ou telle fin comporte de nombreux effets inattendus ; 3- Le monde étant fini, il y a des limites physiques et biologiques potentielles à la croissance économique, au progrès social et aux autres phénomènes sociétaux. » (Catton & Dunlap, 1978a : 45 ; nous reprenons la traduction de Vaillancourt, Perron & Jacques, 1999 : 173-174)

Une telle sociologie conduirait à l'analyse des dispositifs sociaux mis en œuvre ou à mettre en œuvre pour résoudre la problématique environnementale.

Revenant vingt ans plus tard sur cette première élaboration du HEP/NEP, Dunlap ([1997] 2000 : 33-35) propose une typologie des critiques qu'il lui ont été adressées à cause de l'ambiguïté et de l'aspect provocateur du NEP. Ces critiques sont le résultat de trois formes d'interprétation : forte, modérée et faible. L'interprétation forte, la première (cf. Buttel, 1978 et Catton & Dunlap, 1978b), renvoie à la définition même d'un paradigme. S'il s'agit d'un noyau théorique solide (Buttel, 1987, 1996), alors le NEP manque d'hypothèses testables et demeure largement sous-déterminé par les faits. L'interprétation faible, par opposition, retient (simplement) que le NEP cherche à lever les œillères du HEP et l'ouvrir à l'environnement. Enfin, l'interprétation modérée, qui semble être celle que Dunlap souhaite retenir et faire retenir, « est que [Catton & Dunlap] essayèrent de justifier l'incorporation des variables environnementales ou des 'faits non-sociaux' au sein de l'analyse sociologique, ce que notre tradition exemptionnaliste interdisait » (*ib.*).

Au-delà de cet ancrage de la sociologie de l'environnement dans le NEP, Catton & Dunlap ont proposé à plusieurs reprises de véritables programmes de recherche en sociologie de l'environnement, s'appuyant sur les recherches en cours à différentes époques, principalement aux États-Unis d'Amérique (Catton & Dunlap, 1978a ; Dunlap & Catton, 1979, 1994 ; Dunlap, [1997] 2000, 2007 ; Dunlap & Marshall, 2007). De cette classification, ils retiennent la distinction entre une sociologie des thématiques environnementales (*sociology of environmental issues*) et une sociologie environnementale (*environmental sociology*). Leur article de 1979 laisse tout à fait apparaître cette distinction en présentant les objets d'études spécifiques à chaque sociologie.

Tableau V : Sociologie des thématiques environnementales et sociologie environnementale

Sociologie des thématiques environnementales	Sociologie environnementale
<ul style="list-style-type: none"> - Les loisirs en nature (<i>wildland recreation</i>) - Les problèmes de gestion des ressources - Les mouvements environnementaux - Les attitudes face à l'environnement - L'avenir de l'environnementalisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Les types d'environnements (construits, naturels, modifiés...) et leurs niveaux d'interaction avec la société - Les réponses organisationnelles, industrielles et gouvernementales aux problèmes environnementaux - Les phénomènes et catastrophes naturelles (<i>natural hazards and disasters</i>) - L'évaluation de l'impact social de l'environnement - L'impact de l'énergie et des autres ressources rares - L'allocation des ressources et capacité de charge

Source : Dunlap & Catton, 1979

La sociologie des thématiques environnementales correspond davantage à la tradition du HEP, la sociologie environnementale correspond davantage au NEP.

Par ailleurs, depuis les années 1990, les deux sociologues américains (Dunlap & Catton, 1994) puis Dunlap uniquement (Dunlap, 2007 ; Dunlap & Marshall, 2007) ont pris position à plusieurs reprises face à la montée de ce qu'on peut nommer un constructivisme environnemental (pour le différencier du constructivisme tout court). Il s'agit d'appréhender les phénomènes environnementaux non pas comme des réalités naturelles objectives (approche réaliste) mais comme des phénomènes construits par les sciences, les activistes ou les politiques. Le manuel d'Hannigan (1995) présente largement cette approche, l'ouvrage de Yearley (2005) conclue également sur le rôle social de la science dans l'interaction nature-société¹⁵, et Macnaghten & Urry ([1998] 1999) vont jusqu'à ne plus parler de nature pour-soi (*singular nature*) mais de nature en débat (*contested nature*). Dunlap & Catton (1994) ne se sont jamais opposés à cette démarche : ils lui ont toutefois dénié toute suprématie explicative¹⁶. Dunlap lui accorde aujourd'hui une place honorable dans le domaine de la sociologie de l'environnement : non seulement cette approche se révèle pertinente (ce dont

¹⁵ Cf. les comptes-rendus de cet ouvrage par Agrawal (2006) et York (2006).

¹⁶ Ils écrivent par exemple que « la nature de plus en plus problématique de cette interrelation [entre nature et société] ne peut simplement être déconstruite. » (Dunlap & Catton, 1994 : 24)

personne ne doutait), mais en plus la montée de la sociologie des sciences au Royaume-Uni (Yearley, Wynne) et en France (Latour, Callon) incite à considérer davantage cette perspective sur laquelle nous reviendrons plus en détail.

Bien que l'appel à un changement de paradigme puisse faire de Catton et Dunlap deux « révolutionnaires », ce qualificatif est toutefois trop fort. Il ne fait aucun doute que la tentative d'application du NEP dans l'ouvrage de Catton (1980) a continué à faire entrevoir cette idée de révolution, mais l'implication des deux sociologues dans la structuration du comité de sociologie de l'environnement de l'ASA puis dans celui de l'ISA prouve bien plus leur souhait de « normaliser » la sociologie de l'environnement que d'en faire un champ à proprement parler révolutionnaire. L'article de Catton (2002) sur Durkheim est à ce titre tout à fait historique, et non pas critique, et Dunlap est avant tout un sociologue de l'opinion public et des attitudes (cf. Dunlap, 1995 ; Dunlap, Hong & Xiao, 2007), ce qui le place au cœur de la sociologie – et non à sa marge.

2 - L'approche classique : Buttel

A l'opposé des contributions de Dunlap et Catton se situent explicitement les travaux de Buttel. C'est d'ailleurs à juste titre que Vaillancourt et d'autres (1996 ; Vaillancourt, Perron & Jacques, 1999) les associent, « non seulement à cause de la qualité de leur contribution, mais aussi parce que les différences et les convergences que leur travail font ressortir se trouvent au centre des études [...] en sociologie de l'environnement. » (Vaillancourt, Perron & Jacques, 1999 : 172). La mise en parallèle la plus remarquable est relative à la constitution de la sociologie de l'environnement : avant même l'apparition d'un NEP rejetant la sociologie classique, Buttel propose « de lier la nouvelle sociologie de l'environnement aux bases les plus traditionnelles de la sociologie » (Leroy, 2005 : 329). D'ailleurs, dans le même numéro où paraît l'article fondateur de Catton & Dunlap (1978a) sur le NEP, Buttel (1978) réagit sur quelques pages en condamnant cette interprétation de la sociologie de l'environnement comme un changement paradigmatique. Lui-même, dès 1976, remarque l'intérêt grandissant pour les phénomènes d'environnement et les questionnements que ces phénomènes suscitent ou peuvent susciter pour la sociologie de l'environnement. Il se demande alors de quelle manière le milieu naturel interagit avec la structure sociale et quels peuvent être les effets de cette interaction :

« Comment l'usage des ressources et ses conséquences inhérentes que sont l'abondance ou la pénurie interagissent avec les structures sociales qui en sont causalement responsables et comment ces conditions contribuent à dessiner la voie du changement social ? » (Buttel, 1976 : 308)¹⁷

Or, il trouve des réponses dans les théories de l'ordre (surtout le structuro-fonctionnalisme) et du conflit (surtout l'approche marxiste). Les premières, en traitant la société comme un système social avec des besoins et des fonctions, permettent d'avancer que les problèmes d'environnement ont leur fondement dans l'indifférence propre aux valeurs individualistes de la société moderne, dans la nature industrielle de cette société, et plus généralement dans les externalités du système social. Les solutions aux problèmes sont alors à trouver dans les valeurs positives de la modernité, c'est-à-dire la croissance économique et la différenciation structurelle – dont Buttel déplore l'absence de lien avec l'environnement. On doit également se tourner vers les progrès des sciences et des techniques et vers la création d'un système juridique s'adressant aux externalités environnementales. La théorie du conflit, de son côté, perçoit les problèmes environnementaux comme « des irrationalités de la production capitaliste qui expriment les contradictions sociétales » (Buttel, 1976 : 315). Ces irrationalités sont elles-mêmes interprétées en terme de contradictions inhérentes au capitalisme, d'intérêts divergents entre l'entrepreneur capitaliste et la société dans son entier, et de phénomène d'expansion des firmes capitalistes – non sans lien avec l'avènement de la société de consommation. Cependant, les théories du conflit ne proposent pas de véritables stratégies politiques techniques (*technical policy strategies*), sauf à considérer une réforme en profondeur visant à mettre en place de véritables institutions environnementales.

Fort de ces recherches, Buttel applique alors les axiomes des deux approches au cas étasunien et aux pollutions et pénuries que connaît le pays. Il en retient que du point de vue de la théorie de l'ordre, pénuries et pollutions induisent insensiblement des transformations structurelles, voire culturelles si les crises perdurent. L'approche en terme de conflit entrevoit au contraire la possibilité d'une crise profonde et immédiate, par un phénomène de contagion des irrationalités. Cependant, ordre et conflit évoquent tous deux le retour à un nouvel

¹⁷ « How do resource use and its attendant results of abundance or scarcity interact with the social structures causally responsible and how do these conditions contribute to charting the course of social change? » (Buttel, 1976 : 308).

équilibre entraîné soit par des alternatives envisageables (ordre), soit par l'avènement de solutions politiques (conflit).

En définitive, c'est moins l'importance de l'approche en terme d'ordre ou de conflit qui importe à Buttel. Ce qui vaut la peine d'être souligné, selon lui, c'est que de nombreux sociologues proposent une sociologie des ressources naturelles et des problèmes environnementaux – et semblent même avoir « de fortes préférences personnelles pour aider à formuler des solutions significatives à ces problèmes » (Buttel, 1976 : 320). C'est pourquoi, quand Catton & Dunlap (1980 : 37 *sq.*) compareront leur théorie à cette analyse de Buttel ils ne pourront pas exclure celle-ci : l'opposition « ordre » et « conflit » et celle HEP/NEP ne sont pas contradictoires. Les quatre approches qui en découlent (HEP-ordre, HEP-conflit, NEP-ordre, NEP-conflit) sont incarnées par divers sociologues, et aucune d'elles ne peut englober l'autre.

Ce premier « débat » avec Catton et Dunlap pousse Buttel à clarifier sa vision de la sociologie de l'environnement sans pour autant limiter ce domaine. Au contraire, ses liens avec la sociologie rurale (*e.g.* Buttel & Newby (eds), 1980 ; Hainard & Buttel, 1983), et la sociologie des sciences et des techniques (Humphrey & Buttel, 1982 ; Buttel, Hawkins & Power, 1990) lui permettent d'étudier en détails des objets ciblés, et principalement les biotechnologies (Buttel & Barker, 1985 ; Buttel, 1992, 1995). Buttel (1987) considère alors que la sociologie de l'environnement doit se focaliser sur cinq domaines de recherche :

- son noyau théorique,
- les attitudes, valeurs et comportements environnementaux,
- les mouvements environnementaux,
- les études sur les risques et les technologies et leurs évaluations,
- l'économie politique de l'environnement et les politiques environnementales.

Cependant, puisqu'il considère l'environnement comme un programme de recherche, il ne souhaite aucunement figer le champ et préférera plus tard le définir en terme de questionnements. Son rôle dans l'institutionnalisation du domaine aux Etats-Unis mais également au sein de l'ISA – où il présidera un temps le réseau de sociologie de l'environnement – le conforte dans la poursuite d'une définition du domaine. Par exemple, dans un article publié en 2005, Buttel invite la sociologie de l'environnement à s'interroger sur :

- les politiques d'environnement,
- le rôle du monde naturel dans le développement global (*via* des comparaisons internationales),
- la nature et la signification des mouvements, activismes et contre-mouvements environnementaux,
- les modalités de rattachement de la société à la nature.

Il décline également différents paradoxes qui se sont toujours posés à la sociologie de l'environnement d'après lui. Les trois premiers sont des héritages de l'émergence de la sociologie de l'environnement : seul le premier semble être résolu. Les quatre autres sont les paradoxes actuels que rencontrent la sociologie de l'environnement (Buttel, 2005 : 49 *sq.*) :

- Pourquoi, malgré la montée de la prise de conscience des problèmes environnementaux par l'opinion on ne retrouve pas de changements flagrants dans les comportements collectifs ou individuels rattachés ?

- Pourquoi la sociologie de l'environnement, alors même qu'elle croit plus que les autres sciences sociales à un environnementalisme organisé pour résoudre les problèmes environnementaux, s'acharne-t-elle à saper les revendications des environnementalistes organisés ?

- Le troisième paradoxe reprend la seconde contradiction du capitalisme, c'est à dire sa limite écologique.

- Comment le néolibéralisme et l'environnementalisme peuvent-ils co-exister ?

- Comment mettre en œuvre une gouvernance de l'environnement alors même que celui-ci est un enjeu global ?

- Pourquoi les mobilisations environnementales concernent des enjeux globaux, alors même que, pour la plupart des gens, l'expérience de l'environnement demeure locale.

- Enfin, comment la sociologie de l'environnement elle-même peut-elle à la fois incarner une vision réaliste et matérialiste du monde biophysique en traitant de son influence sur les sociétés, et dans le même temps étudier des politiques environnementales « qui sont largement des politiques d'idées, de valeurs, d'éthiques » (*ib.*) et donc des domaines symboliques ?

Sur ce dernier point, il faut encore remarquer que Buttel a été perçu, parfois à tort, comme un représentant de la position constructiviste niant la réalité des phénomènes environnementaux. Par exemple, son intérêt pour les mouvements agro-environmentalistes, pour la sociologie des sciences et des techniques et les liens entre production capitaliste et externalités environnementales lui ont fait analyser la baisse d'audience des thématiques énergétiques et environnementales comme suit (Vaillancourt, Perron & Jacques, 1999 : 180) : le fait que les menaces environnementales occupent le devant de la scène publique accroît le pouvoir des groupes écologistes. Les interventions de l'Etat favorisent d'ailleurs la croissance des appareils étatiques et permettent ainsi de donner plus de pouvoir aux nouvelles élites, dont ces groupes verts, qui travaillent pour l'Etat.

Autrement dit, bien que « [s]ans la mobilisation environnementale de la fin des années 1960, la sociologie de l'environnement ne serait probablement pas apparue (*emerged*) » (Humphrey & Buttel, 1982 : 7, cité par Hasegawa [2003] 2004a : 32)¹⁸, il ne faut pas pour autant plonger à corps perdu dans l'analyse de l'environnement sans prendre en compte les spécificités des mouvements qui le portent¹⁹. C'est en ce sens que Buttel & Taylor (1992) invitent les sociologues à porter davantage leur attention sur la manière dont l'environnement est construit socialement. Il est clair que pour Buttel, comme l'indiquent Vaillancourt *et al.* (1999 : 185), « les groupes verts, tout comme les scientifiques d'ailleurs, construisent socialement la réalité et donnent souvent l'impression que les changements sont réels, alors que personne n'en a la preuve absolue ».

A partir de cet intérêt pour les mouvements verts, pour les connaissances et « progrès » scientifiques permettant une modernisation écologique, pour les réactions institutionnelles face à l'environnement et pour ce qu'il nomme la gouvernance environnementale internationale, il tire un ensemble de propositions pour la sociologie de l'environnement. Celle-ci doit se dégager d'une approche trop matérialiste pour se concentrer sur les capacités d'actions de ces « quatre mécanismes-clés que les sociologues de l'environnement ont essayés d'identifier comme des stratégies ou des itinéraires (*routes*) vers une amélioration environnementale ». Mais Buttel (2002 : 335 *sq.*) ne se contente pas de

¹⁸ Cf. également Buttel ([1997] 2000 : 41) : « La sociologie de l'environnement en tant que sous-discipline de la sociologie a été constituée dans la continuité immédiate (*in the immediate aftermath*) de la mobilisation du mouvement environnemental moderne. »

¹⁹ On peut lire l'analyse du mouvement vert Russe par Yanitsky (1999) comme un gage de la lucidité de Buttel. Bien que des mobilisations semblables à celles des pays occidentaux eurent lieu en U.R.S.S., non seulement elles furent plus tardives (fin des années 1970), mais surtout, au contraire des mouvements occidentaux, elles eurent très peu d'impact sur les consciences individuelles et collectives (*ib.* : 161).

synthétiser ou louer les différentes approches. Il s'impose de présenter ses réflexions visant à savoir

« Lequel de ces quatre processus focaux (*focal processes*) de l'amélioration environnementale – mobilisation environnementale, régulation gouvernemental national de l'environnement, modernisation écologique, ou réalisation de politique internationale de l'environnement – est le plus supportable (*enduring*) et prometteur [pour le futur de l'environnementalisme] ? » (*ib.* : 335)

Non sans quelques précautions, Buttel annonce que, selon lui, les « mobilisations environnementales citoyennes sont maintenant l'ultime garant que la responsabilité publique soit représentée dans le but d'assurer (*is taken to ensure*) la protection de l'environnement » (*ib.* : 336).

Pour revenir à la position de Buttel face au débat sur la réalité physique et/ou la construction sociale des problèmes d'environnement, on peut la qualifier d'intermédiaire²⁰. Comme le rappelle Leroy (2005 : 330), Buttel ne trouvait pas pertinente cette opposition puisque les sociologues de l'environnement doivent porter leur attention, selon lui, au deux versants, c'est-à-dire aux bases matérielles de la problématique environnementale tout autant qu'à ses fondements culturels. Il semble que le constructivisme attribué à Buttel tient à deux points. Premièrement, sa tardive acceptation de la réalité des changements climatiques par rapport aux autres sociologues de l'environnement (Buttel & Taylor, 1992 : 8) ; et deuxièmement son positionnement dans les méandres du global et du local dans la question environnementale. Le caractère global des problèmes environnementaux est une construction, seules les réalités locales seraient avérées²¹.

²⁰ On peut même considérer que Buttel se faisait parfois « l'avocat du Diable ». C'est ce que remarquent Catton & Dunlap (1978b) lorsqu'ils répondent à la critique de leur article fondateur sur le HEP/NEP par Buttel (1978) : malgré ces critiques, Catton & Dunlap (1978b : 258) savent que Buttel « est un des sociologues qui reconnaît les problèmes environnementaux comme réels et chargés de signification sociale », notamment dans son article de 1976 (Buttel, 1976).

²¹ Cf. Vaillancourt (à paraître : 19) : « Ainsi pour Buttel, le fait d'élever les problèmes environnementaux au niveau global est bien davantage un processus de construction sociale de la réalité et de production de connaissance politique qu'une réflexion sur la réalité biophysique elle-même. Ceci ne signifie pas que ces problèmes ne sont pas réels, mais plutôt que leur réalité est souvent située au niveau local et non global. En fait, Buttel craint que les élites économiques fassent appel à un discours écologique globalisant afin de faciliter l'acceptation de la globalisation des marchés, ce qui risque d'accentuer le fossé entre les pays riches et les pays pauvres (Hawkins et Buttel, 1992 : 839). Ainsi, Buttel est partiellement d'accord avec Agarwal & Narain (1991)

De même que Dunlap fait plus de place à une forme de constructivisme modéré, Buttel admet que « [n]i un programme fort de dissection de la connaissance environnementale, ni une sociologie culturelle postmoderne exempte des croyances environnementales ne va ou ne devrait changer la réalité des problèmes environnementaux globaux » (Buttel & Taylor, 1992 : 10, repris par Vaillancourt, Perron & Jacques, 1999 : 187)²².

3 - L'approche continuiste : Schnaiberg

Se limiter à Dunlap et Buttel aurait pu sembler logique : ils ont presque monopolisé le domaine à eux deux. Cependant, tous deux ont largement profité des travaux de Schnaiberg, et les trois sociologues ont été invités, lors du XXV^{ème} anniversaire du comité *Environment and Technology* de l'ASA à présenter leurs points de vue sur 25 années de recherche en sociologie de l'environnement. Ceci a permis de donner une nouvelle audience aux travaux de Schnaiberg et de ses collaborateurs, et c'est ce qui justifie le détail des travaux de ce troisième chercheur.

Comme un certain nombre de sociologues de l'environnement, Schnaiberg n'a pas commencé par un cursus en sociologie. C'est paradoxalement ses études en chimie appliquée qui le poussent à appréhender différemment les matériaux sur lesquels il travaille. Bien qu'il réalise d'abord une thèse sur le statut des femmes turques, il s'emploie ensuite à réinterroger le concept de modernisation, celui d'urbanité puis, enfin, celui d'environnement, en se détournant de ses premières études quantitatives. Dans un article biographique (Schnaiberg, 2002), il explique alors que ses deux priorités étaient :

« a) de provoquer une prise de conscience écologique parmi les sociologues et

b) d'appliquer l'imagination sociologique pour le traitement de l'origine des problèmes, et les bienfaits sociaux ainsi que les solutions alternatives à la dégradation écologique. » (Schnaiberg, 2002 : 31)

pour qui la globalisation des questions environnementales constitue une forme déguisée de néo-colonialisme de la part des pays riches et industrialisés. »

²² Vaillancourt, Perron & Jacques (1999 : 187) citent Buttel (1993 : 10), mais la référence est absente de la bibliographie et nous n'avons pas trouvé de références similaires ailleurs. Il s'agit probablement de Buttel & Taylor (1992 : 10), comme nous nous sommes permis de le noter.

Il participe à la formation des sections sur les problèmes environnementaux au sein de l'*American Sociological Association* (ASA) et de la *Society for the Study of Social Problems* (SSSP), tout en désirant rester à l'écart d'une science sociale qu'il juge plus propre à résoudre des problèmes plutôt qu'à provoquer une prise de conscience écologique. Il prendra toutefois la présidence du comité pendant un temps, et les différentes crises énergétiques de la seconde moitié des années 1970 le détermineront « à poursuivre [son] objectif de faire croître la conscience sociologique concernant les problèmes écologiques » (*ib.*). Profitant alors d'une année sabbatique à l'université de Californie à Santa Cruz (1975-1976), il rassemblera ses idées pour publier, en 1980, son ouvrage majeur : *The Environment : From surplus to scarcity* [L'environnement : du surplus à la pénurie].

« La sociologie de l'environnement a produit une grande idée en sociologie (celle du *treadmill of production* de Schnaiberg) », telle est la récente affirmation de Buttel (2002 : 49). Et c'est bien dans cet ouvrage paru en 1980 que Schnaiberg introduit la théorie du *treadmill of production*²³ qu'il développera au fil de sa carrière, avec la collaboration de Gould, puis de Weinberg et de Pellow (*e.g.* Gould, Schnaiberg & Weinberg, 1995 ; Gould, Pellow & Schnaiberg, 2004)²⁴. On peut toutefois revenir sur un article antérieur à cet ouvrage pour comprendre cette théorie. Dès le début des années 1970, Schnaiberg (1973, 1974) s'intéresse aux mouvements environnementaux et aux conflits sociaux liés la gestion de l'environnement. Ses premiers travaux le pousseront à prendre du recul afin de clarifier son domaine : ce qui l'intéresse, c'est que « la relation construite (*structured*) entre l'organisation sociale et l'environnement physique demeure inexplorée. » Il se penche alors sur ce thème (Schnaiberg, 1975), principalement à partir de l'exemple de la crise énergétique des années 1973 et 1974 aux Etats-Unis, afin de chercher l'origine des problèmes environnementaux issus de cette dialectique nature-société.

²³ Le mot anglais *treadmill* désigne un tapis roulant, notamment les tapis roulant de course (ou tapis de course). Il est souvent associé au *treadwheel* qui correspond aux moulins à sang c'est-à-dire les moulins actionnés par la force humaine (principalement les esclaves) ou animale. La traduction de *treadmill of production* par engrenage de la production est utilisée dans la version française de Buttel (1986). Bien qu'elle permette de se dégager de l'image malvenue du tapis de course ou du moulin à sang et de proposer une vision dynamique du *treadmill*, elle ne rend pas compte du mouvement circulaire du *treadmill*. C'est pourquoi nous avons laissé l'expression de *treadmill of production* dans sa forme anglaise, parfois condensé en ToP.

²⁴ A défaut de pouvoir se référer aux rares travaux décrivant explicitement la théorie du *treadmill of production*, on se limitera à une définition récente de celui-ci, évitant ainsi de revenir sur les modifications proposées, pendant vingt-cinq ans, par Schnaiberg et ses collègues. On trouve une présentation détaillée du *treadmill of production* telle que définit par Schnaiberg (1980) dans Buttel (1986), et une comparaison de la version originale du *treadmill of production* avec sa version contemporaine dans Buttel (2004).

Or, non seulement il existe un cercle vicieux de l'usage des ressources naturelles pour la production, mais il y a également des valeurs contradictoires entre la perception privée de la nature et celle publique. Le cercle vicieux est le suivant (Schnaiberg, 1975 : 5) : le système économique nécessite de plus en plus de ressources, ce qui conduit à des problèmes écologiques (pollution, désorganisation des écosystèmes) et à une réduction des ressources disponibles, ce qui oblige à des restrictions potentielles de l'usage des ressources et freine l'expansion économique. Quant aux contradictions, elles touchent à la sphère sociale (Schnaiberg, 2004 :6) : d'un côté les organisations économiques perçoivent les écosystèmes et leurs ressources comme des avantages (*assets*) privés, de l'autre les mouvements écologistes revendiquent ces mêmes écosystèmes comme des biens publics. « Dans l'essentiel, précise Schnaiberg (*ib.*), c'est un système dialectique de valeurs, parce que la société veut à la fois les bénéfices économiques et écologiques, et ainsi ces bénéfices sont en conflit avec d'autres. »

Ces contradictions mises en évidence, on peut alors étudier leur fondement. Schnaiberg propose de décomposer la dialectique nature-société en trois catégories : la synthèse économique, la pénurie planifiée et la synthèse écologique. La synthèse économique et celle écologique représentent deux pôles de valeur. Jusqu'ici, la synthèse économique, propre à la civilisation industrielle et à l'ambition de maximisation des profits, a dominé. Elle n'incorpore aucune sensibilité écologique. La synthèse écologique, à l'opposé, attire l'attention sur la complexité des phénomènes écologiques, et fait passer l'expansion économique pour une modalité facultative. Enfin, la pénurie planifiée serait l'étape centrale du *continuum* reliant les deux pôles. « Sous cette forme d'organisation sociale, explique Schnaiberg (1975 : 7), les effets des régulations scientifiques, technologiques et gouvernementales sont orientés vers la définition la plus étroite possible des problèmes écologiques ». Cette synthèse intermédiaire permettrait à l'expansion économique de se poursuivre, tout en la contraignant à un usage modéré de certaines ressources. C'est ce modèle que suivraient plusieurs sociétés industrielles depuis le milieu des années 1960.

Le sociologue, face à une telle modélisation, doit se pencher sur les processus à l'œuvre dans les transitions ou les stabilisations des synthèses (*ib.* : 9). L'étude de la pénurie planifiée aux Etats-Unis permet à Schnaiberg de conclure sur l'absence de telles recherches. Il va jusqu'à dénoncer le fait que les sociologues ont accepté sans la moindre critique « les hypothèses 'métaphysiques' des économistes classiques. En particulier, [les sociologues] ont associé 'bien-être social' et 'revenus personnels' » (*ib.* : 18-19). La conclusion de Schnaiberg est sans détour : si les sociologues (*social scientists*) ne veulent pas s'exclure eux-mêmes du

rôle social qu'ils ont à jouer, ils ne doivent pas laisser l'étude de la « dialectique socio-environnementale » aux seules élites politico-économistes ni aux sciences naturelles. Les sociologues doivent prendre acte de leur incapacité actuelle (en 1975) à étudier cette dialectique, et s'interroger sur le fait que cette incapacité témoigne des effets structurels et encore puissants de la synthèse économique. Bien qu'il affirme enfin que l'ouverture des sociologues à cette dialectique est nécessaire à l'événement d'une synthèse écologique, il avance toutefois qu'il s'agit moins d'arriver à cette dernière forme d'organisation sociale que « d'aller au-delà de la réification de la synthèse économique *comme la* solution à l'injustice sociale » (Schnaiberg, 1975 : 19).

Cet article dessine déjà ce qui sera détaillé cinq ans plus tard dans *The environment : from surplus to scarcity* (Schnaiberg, 1980), où l'auteur présente sa théorie. Le *treadmill of production* « est un système social qui a institutionnalisé la croissance économique comme un objectif national ou transnational. » (Schnaiberg, 1997 : 1). La théorie explique que

« Les investisseurs, en cherchant à maximiser leurs valeurs de partage, incitèrent les entrepreneurs à se développer et s'agrandir (*to expand*), ce qui entraîna une demande croissante des ressources naturelles tout en offrant des bénéfices réduits aux travailleurs eux-mêmes dépendants de cette exploitation de l'environnement. » (Schnaiberg, [2000] 2001 : 6)

On retrouve l'idée principale ci-dessus : comprendre la force de la synthèse économique et son actualisation malgré les problèmes environnementaux et sociaux qu'elle soulève²⁵. L'image du tapis roulant représente la course sur place de la société, et par là l'inefficacité sociale du système productif (Gould *et al.* 2004 : 297). C'est dans ce sens qu'il faut parler davantage d'un concept du *treadmill of production*, ou d'une synthèse des apports empiriques et théoriques sur le développement économique (et non pas d'une théorie). Le *treadmill* est lui-même une explication de l'amplification de la dégradation environnementale, à partir de cinq angles d'approches (Schnaiberg, 2002 : 32-33) :

- la croyance sociale et politique en un besoin d'étendre continuellement la production industrielle et le développement,

²⁵ Ou, plus concrètement : « [L]e *treadmill of production* était une théorie introduite par Schnaiberg (1980) pour s'attaquer à la question suivante : pourquoi, aux Etats-Unis, la dégradation de l'environnement s'est amplifiée si rapidement après la seconde guerre mondiale » (Gould *et al.*, 2004 : 296)

- le besoin d'aligner la croissance de la consommation sur celle de la production,
- l'idée que l'accélération du tapis roulant permet de résoudre les problèmes sociaux et écologiques,
- la croissance économique serait favorisée par la croissance de grosses firmes, et non par les Etats-Nations,
- enfin l'ensemble de ces croyances sociopolitiques est renforcé par la médiatisation de ces idées *via* des forces socialisatrices telles les publicités, les associations commerciales, ou toute autre forme de promotion du libre-échange.

« [Autrement dit,] un niveau croissant de capital disponible pour les investissements et la répartition différenciée d'un tel capital d'investissement ont produit ensemble une augmentation substantielle de la demande de ressources naturelles. » (Gould *et al.*, 2004 : 296)

Ainsi présentés, et comme le soulignent différents auteurs (*e.g.* Buttel, 2004, ou Foster, 2005) les travaux de Schnaiberg relèveraient du courant néo-marxiste, encore actif au moment de la publication de *The environment* (Schnaiberg, 1980), et assez développé en sociologie de l'environnement. Pour autant, les cinq approches font du *treadmill of production* un modèle multicausal, qui ne peut donc se résumer ni à la logique du capital ni à celle de l'Etat.

« Ainsi, précise Buttel (2004 : 326), bien que les auteurs [Schnaiberg et ses collègues] considèrent comme fondamentale la distinction entre la valeur d'usage et la valeur d'échange, aucun d'entre eux n'adhère à la théorie marxiste des valeurs, sans aucun doute le plus important composant du marxisme orthodoxe. »

Foster va jusqu'à remarquer que son propre travail, clairement inscrit dans le marxisme environnementaliste, a été parfois catégorisé comme appartenant à la démarche du *treadmill of production*, et par là que ce marxisme environnementaliste est venu renforcer le *treadmill of production* et non l'inverse (Foster, 2005 : 16). Le même sociologue poursuit en

concluant à une forme de suprématie non pas explicative mais bien compréhensive que propose le *treadmill of production* :

« En décrivant le problème de l'environnement comme provenant du *treadmill de production*, Schnaiberg saisit la futilité et l'irrationalité d'un système de production qui dégrade fréquemment les esprits et les corps des travailleurs alors qu'il poursuit un interminable but sisyphéen. » (Foster, 2005 :17)

Ainsi, de même que Marx utilisait la métaphore du *treadmill* pour rappeler combien la civilisation industrielle contenait de barbare, Schnaiberg présente la relation barbare qu'entretient le capitalisme avec l'humanité *et* la nature et que cachent mal les développements et les formes de prospérité du système. « C'est sans doute, comme le rappelle encore Foster (2005 : 17), de loin le plus important message que la sociologie de l'environnement doit colporter. »

Cependant, malgré la pertinence de ce modèle, qui traverse les différents travaux de Schnaiberg sur le développement durable (Schnaiberg, 1997), le recyclage des déchets (Pellow, Schnaiberg & Weinberg, [1995] 1996), les mouvements environnementaux (Schnaiberg, [1998] 2001), et autres (Schnaiberg & Gould, [1994] 2000), il n'a pas véritablement fait école en sociologie de l'environnement. Ce n'est que très récemment, sans doute grâce au dynamisme de ses nouveaux co-équipiers de recherche (*i.e.* Gould, Pellow et Weinberg), que le *treadmill of production* a su convaincre de plus en plus de jeunes chercheurs, mais également des chercheurs en mal de modèles réalistes ou d'approche sociologique *générale* de l'environnement. La sociologie de Schnaiberg permet ceci : elle inclut la sociologie environnementale traditionnelle, mais touche autant à la sociologie du travail, la sociologie urbaine, la sociologie politique, et permet ainsi d'être compréhensible à la plupart des sociologues.

4 - D'autres figures

Il n'est pas vain de souligner à nouveau que la sociologie de l'environnement ne se limite pas à ces trois figures, bien au contraire. Le sociologue japonais Hasegawa ([2003] 2004a) a par exemple dédié son livre à celle que l'on nomme dans son pays la mère de la

sociologie de l'environnement, Nobuko Iijima, et qui a publié dans ce domaine depuis la fin des années 1960, en s'intéressant notamment aux victimes de la pollution au mercure des zones de Minamata et Niigata (Iijima, 1970, repris par Hasegawa, [2003] 2004a : 5)²⁶.

De même, le courant de la modernisation écologique a pris beaucoup d'ampleur depuis les développements de Spaargaren & Mol (1992 ; Mol & Spaargaren, 1993), comme l'ont remarqué les sociologues étudiés plus haut (Buttel, 2000 ; Pellow, Schnaiberg & Weinberg, [1999] 2000). D'ailleurs, Mol, tout comme les trois figures présentées, a également été président du RC 24 de l'ISA. On pourrait, en suivant la liste des président de ce comité, inclure Murphy, l'actuel président, mais aussi bien d'autres personnes encore : les références à ces chercheurs ponctuent l'ensemble de ce travail.

Il y a donc un domaine d'intérêt sociologique fédérateur, l'environnement, qui se traduit par une véritable construction de champ, que les comités de recherche et les « figures » incarnent tout à fait. Pourtant, alors que la France est relativement présente dans la sociologie mondiale – à l'image de la présidence actuelle de l'AIS par M. Wieviorka – elle est absente de ce panorama. Une preuve supplémentaire peut être avancée en regardant les références des ouvrages de sociologie de l'environnement les plus récents : très peu de sociologues français sont cités, et aucun n'apparaît plus d'une fois, mis à part Latour, dont les travaux sur la sociologie des sciences ont été largement discutés dès les années 1980– et dont la parution en anglais de ces mêmes ouvrages facilita cette diffusion – et à bien moindre échelle Zonabend, qu'Irwin (2001) utilise à différentes reprises pour son apport en anthropologie sur la culture du risque (Zonabend, 1989). On pourrait nuancer en précisant que quelques classiques du début du XX^{ème} siècle reviennent plusieurs fois : il n'en reste pas moins vrai que les sociologues français de l'environnement, d'un point de vue international, n'existent pas.

Mais ceci importe peu – à cet instant – pour notre démonstration. Au contraire, il faut considérer pour l'heure les approches sociologiques, indépendamment de leur capacité à faire domaine. Ou plutôt, il faut poursuivre l'analyse de l'approche sociologique de l'environnement, et la question qui se pose désormais à nous est la suivante : dans quelle mesure les autres domaines sociologiques ne se sont pas déjà appropriés l'environnement et viendraient ainsi au mieux rivaliser avec, au pire nier, ces premières analyses sociologiques de l'environnement ?

²⁶ Si le Japon et les Etats-Unis d'Amérique ont été précurseurs, cela n'est pas sans lien avec leur relation culturelle à la nature et l'environnement. La *wilderness* américaine célébrée par exemple par Thoreau ([1854] 1990), tout comme la relation particulière des Japonais à leur environnement naturel (Berque, [1986] 1997), prédisposaient sans doute ces pays à questionner davantage leur relation au milieu biophysique.

Chapitre VIII : *Les domaines sociologiques et l'environnement*

A - Les découpages de la sociologie

Les réflexions abordées par les sociologues de l'environnement correspondent bien souvent à des découpages préexistants en sociologie. Il est donc nécessaire de s'arrêter un instant sur les approches de l'environnement par les autres domaines sociologiques, et d'initier une réflexion sur les modalités de transformation et de réunion de ces approches en une sociologie de l'environnement. On verra plus loin (chapitre XI) que les objets environnementaux et leurs sociologies spécifiques qui ressortent de l'analyse des mots-clés de bases de données de référence ne sont pas marginaux : ils s'agit de domaines sociologiques déjà institués et, le plus souvent, fortement structurés, reconnus et institués. Dès qu'un nouvel objet prend place dans le spectre d'analyse du sociologue, un nouveau domaine ne se crée pas nécessairement. Les découpages de la sociologie sont bien moins dépendants de l'apparition de nouveaux objets de ce type que d'enjeux sociaux déterminés dans le temps et dans l'espace.

Le cas de la France est, sur ce point, particulièrement révélateur. Deux, voire trois découpages des domaines sociologiques en France ont été proposés avant « l'apparition » de l'environnement. Le premier est celui de Durkheim et des premiers volumes de *L'Année Sociologique*. Le suivant, qu'on le qualifie de second découpage ou de « premier bis », est celui de Mauss (1927). Le troisième est celui de l'après Seconde Guerre Mondiale, élaboré par les sociologues d'alors. Les deux premiers sont le résultat d'un effort théorique, le troisième est bien davantage pragmatique : c'est en tous cas ce que laisse penser la description

qu'en fait Mendras, dans sa biographie « sociologique » (Mendras, 1995), ce que considère également Aspe (1998), et ce qui est validé par les histoires de la sociologie (Cuin & Gresle, [1992] 1996 : 56-65)

La sociologie française s'appuie sur le mouvement de modernisation de sa société pour se (re)construire¹. Bien que la demande sociale soit généralement le facteur explicatif des thématiques sociologiques émergentes, les figures de Friedmann, Gurvitch et surtout Stoetzel (et, à moindre échelle, Le Bras) partent d'initiatives personnelles et organisent peu à peu la sociologie certes en fonction des demandes sociales (Mendras, 1995), mais surtout de « l'empirisme conjoncturel » qu'elles permettent alors (Cuin & Gresle, [1992] 1996 : 61). Les plus jeunes suivent les voies tracées par leurs aînés, et chacun se voit attribuer un champ de compétence particulier en fonction de son intérêt propre et des spécificités sociales. Mendras (1995) explique ainsi qu'à Touraine est revenu le monde ouvrier et les mouvements sociaux, à Crozier, l'organisation, à Boudon, le quantitatif, à Isambert, la religion – pour Mendras ne serait restée que la paysannerie.

Les précisions de Cuin & Gresle ([1992], 1996) vont dans le même sens que Mendras. Ils distinguent d'abord une orientation des recherches autour de « trois objets peu académiques » (*ib.* : 58) que les références bibliographiques citées situent au milieu des années 1950 : le travail et les relations professionnelles sont toutefois dominants, la ville et l'urbanisation et la pratique religieuse demeurant secondaires. Au milieu des années 1960, avec la création de nouvelles équipes de nouveaux champs sont investis (*ib.* : 60) : le monde rural, l'éducation et l'enseignement, les loisirs, les organisations, les moyens de communication de masse, les maladies mentales, et la condition féminine sont alors recensés. Un troisième ensemble d'objets est enfin présenté (*ib.* : 63), qui traverse les années 1950 et 1960 et qui apparaît davantage lié à « [l']engouement pour la recherche empirique [...] [et l'investigation] sociographique ». Il s'agit des méthodes de monographies locales, d'enquêtes sociodémographiques, et d'analyses de comportements politiques, visant à cerner les « questions sociales brûlantes du moment : l'exode rural, l'évolution des familles, le fonctionnement de la démocratie. » (*ib.*) *Les champs de la sociologie française* que présentent Mendras & Verret en 1988 reprennent, près de quarante ans après, les mêmes découpages, affirmant toutefois que les domaines du rural, de l'urbain, de l'enseignement, du travail et de la famille « ont été les champs favoris des sociologues » (Mendras & Verret, 1988 : 30).

¹ Jaisson (1999 : 176, nous soulignons) parle du « désert dans lequel se sont trouvés les sociologues de l'après-guerre [...] ». »

Or, nombre de ces domaines abordent peu ou prou certaines thématiques environnementales. Les travaux du chapitre VII, les définitions de la sociologie internationale de l'environnement, mais également les mots-clés associés à la sociologie de l'environnement (*i.e.* les descripteurs associés aux deux descripteurs « sociologie » et « environnement », cf. *infra* chapitre XI), sont tous traversés par ces domaines préexistants. La sociologie rurale, les mouvements sociaux, les politiques publiques, mais aussi ce qui touche au domaine de la transformation et de la consommation de la nature, et même de la sociologie de la connaissance et/ou des sciences, tous sont évoqués à un moment ou l'autre de cette recherche. Or, dans quelles conditions ont-ils cédé ou non, ou sont-ils prêts ou non à céder une partie de leur domaine à celui de l'environnement ? Dans quelle mesure un nouveau champ sociologique peut-il s'inscrire dans un univers déjà largement balisé, qui plus est un champ qui touche de près ou de loin, l'ensemble des sociologies spécifiques instituées ?

De telles questions sont à traiter : le constat que l'étude sociologique de l'environnement soit le fait de la sociologie de l'environnement tout en étant issue de la sociologie rurale, de la sociologie des mouvements sociaux, de la sociologie politique, de celle des opinions et de l'anthropologie de la nature et de la sociologie de la traduction est révélateur de ce processus de maturation de l'appréhension sociologique de l'environnement en une sociologie de l'environnement admise en tant que champ spécifique. Mais ce relatif délaissement de l'environnement conduit à se demander une chose : pourquoi, alors même que l'environnement se révèle scientifiquement et socialement pertinent, il n'a pas été plus disputé par les différents champs sociologiques ? Cette question est traitée au cas par cas dans chacun des domaines étudiés ci-après.

B - La sociologie rurale

Il y a un lien étroit entre la sociologie rurale et la sociologie de l'environnement. En premier lieu, nombre de sociologues de l'environnement ont d'abord été (ou sont toujours) des sociologues du monde rural. Que l'on pense à Buttel, à Leroy pour les Pays-Bas, ou encore aux sociologues français de l'actuel Ladyss, qui garde les traces des héritages de Mendras, sont dans ce cas, notamment Jollivet, Billaud ou Pinton. La récente organisation d'un séminaire dont l'objectif était clairement de montrer la pertinence toujours actuelle d'une sociologie rurale (que d'aucuns pensaient) dans le déclin, a encore montré cette ambiguïté, en accueillant de nombreux sociologues engagés dans l'analyse de l'environnement – dont

Jollivet et Billaud, mais également Candau, Picon, Pinton, ou Deverre et Mormont, et encore Salles, président du CR 23 « Environnement et développement durable » de l' AISLF².

Ce qui est surprenant dans le cas de la sociologie rurale, c'est qu'elle a longtemps joué le rôle de domaine « mort », sans objet contemporain, celui-ci ayant décliné au cours des années 1950 et 1960 avant d'être achevé sous la plume d'un Servollin (Gervais, Servolin & Weil, 1965) ou d'un Mendras (1967) annonçant *La fin des paysans*. Or, la sociologie rurale s'est intéressée aux agriculteurs – et non pas seulement aux paysans – ce qui lui laisse toujours un domaine de recherche incluant presque 3% de la population active. Qui plus est « *la spécificité de la sociologie rurale, comme le conclut Robert (1986 :120-121) à la fin du 'Que sais-je' sur ce domaine, est moins dans son objet que dans son approche de cet objet* », dont les théories dites des « groupes emboîtés » (cf. Robert, 1986 : 95-102 et 107-112) sont représentatives. L'inscription du paysan et de l'agriculteur dans la société rurale, ou de celle-ci dans la société en général, permettrait de définir une autre sociologie rurale, une sociologie du rural ne se limitant pas à une sociologie de l'agriculteur³.

Cette nouvelle sociologie du rural, si elle ne se limite pas à l'agricole, ne semble pas non plus se contenir dans le seul rural. L'exemple du colloque intitulé « La nature et le rural » tenu en 1986, et surtout la publication des actes de ce colloque en 1989 (Mathieu & Jollivet, 1989) en sont la preuve. Kalaora prend d'ailleurs cet exemple (le colloque et l'ouvrage) pour montrer l'ouverture de la sociologie à l'environnement (cf. *infra*, chapitre X). Les titres du colloque et, surtout, de l'ouvrage sont également révélateurs : non seulement la nature et le rural sont liés (la nature *et* le rural), mais on assiste à un déplacement de dénomination, de représentation, et de sociologie, quittant le social pour embrasser l'environnement (du rural à l'environnement).

Billaud (2004) explique d'une manière semblable les liens entre sociologie rurale et sociologie de l'environnement, tout en prévenant d'abord que l'environnement n'est pas issu seulement et causalement du rural. Mais deux particularités de la sociologie rurale la poussent vers la thématique de l'environnement. D'abord son inscription dans une tradition empirique avec le développement de monographies de villages comme Gusti et l'école roumaine de

² Il s'agit du séminaire intitulé « Retour sur la sociologie rurale. Genèse, controverses, Mutation », co-organisé par l'INRA, le CEVIPOF, le LADYSS-CNRS et le CEMAGREF, et qui s'est déroulé durant l'année 2006-2007.

³ « Cette attitude des sociologues ruraux [de nier le rural au profit de l'agricole] les empêche d'ériger leur discipline en science autonome en éludant LA (*sic.*) grande question : sortie de l'étude de la paysannerie, qui ne représente qu'une infime partie de la population rurale, la sociologie rurale peut-elle trouver dans les « sociétés rurales » des objets d'études suffisamment spécifiques pour susciter la naissance d'une branche autonome de la sociologie ? » Robert, 1986 : 120.

sociologie (Cuvillier, [1936] 1965 : 205), ou pour la France le *Plan de recherches pour une monographie de communauté rurale* de Soboul ou sa *Maison rurale française* (Soboul, [1955]1995), et surtout les travaux de Lefebvre (*e.g.* 1963) – que Billaud (2004) qualifie d'ailleurs de premier sociologue rural. Ensuite, la limitation de la sociologie rurale à la question agricole l'a poussé à étudier les formes de gestion des ressources naturelles, souvent d'ailleurs d'un point de vue interdisciplinaire propice aux sciences de l'environnement. Un troisième point abordé par Billaud est la similarité de traitement des questions sociales agricoles et environnementales par les institutions de recherches. S'appuyant sur une note de la DGRST⁴, Billaud rappelle que l'objectif de la sociologie rurale de l'après Seconde guerre mondiale demeurait idéologique : il prônait l'affranchissement de l'héritage agrarien et l'orientation vers la modernisation.

Malgré la dynamique de la recherche alimentée par les travaux de Mendras, Jollivet ou Rambaud, ce domaine connaît une « crise » de son objet vers les années 1975, et un premier glissement vers l'analyse de l'espace est opéré, qui sera associé à une approche ciblée sur les ressources et les méthodologies interdisciplinaires⁵. Un second glissement interviendra alors qui orientera la sociologie rurale vers les rapports Homme/Nature, associés cette fois à des approches en terme de ruralité et d'environnement, comme cela vient d'être dit.

C'est à travers les ruralistes, c'est-à-dire non pas seulement les sociologues du rural mais l'ensemble des chercheurs travaillant sur le monde rural, et leurs associations indépendantes que la sociologie rurale continue à faire champ. Le travail de Debroux (2004) a permis de montrer que ce n'était plus alors la recherche scientifique qui était au cœur de l'Association des Ruralistes Français (ARF) mais bien la signification politique de ceux-ci (*i.e.* les ruralistes) et l'affirmation d'un dialogue entre chercheurs sur le rural. L'inertie de la sociologie rurale est également favorisée par la lente mise en place d'une sociologie de l'environnement, qui n'apparaît qu'en 2004 lors du premier congrès de l'AFS. Mais alors que le réseau de sociologie de l'environnement et des risques se crée, aucun réseau de sociologie rurale n'est lancé au sein de l'AFS. Certes, les ruralistes – qui ne sont pas tous sociologues – ont leur association, mais l'heuristique que permet l'environnement semble bien davantage prometteuse qu'un objet rural qui se cherche.

⁴ La Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), placée directement sous le contrôle du Premier Ministre, jouait le rôle de l'actuelle Ministère de la Recherche avant sa création à la fin des années 1970. La note citée par Billaud (2004) est la suivante : « Grâce à la recherche, tout problème posé actuellement pourra pratiquement être résolu si des lois naturelles fondamentales ne s'y opposent pas. »

⁵ Billaud illustre son propos avec l'exemple de Picon ([1978] 1988) sur lequel nous reviendrons plus tard.

Le flou qui persiste aujourd'hui est le suivant : d'un côté de nombreux sociologues du monde rural se sont tournés vers l'environnement, participent même à la sociologie de l'environnement du point de vue de ses réseaux de chercheur, et dans le même temps ils rappellent toujours leurs spécificités et leur origine de sociologues du rural. Si on se borne à traiter les liens entre les deux sociologies, on doit reconnaître l'enchevêtrement récurrent de leurs thématiques. L'ouvrage dirigé par Billaud sur les mesures agri-environnementales (Billaud, 2002) décline également ce mélange des genres, présentant les politiques agri-environnementales comme de nouveaux modes de gestion des territoires ; et la plupart des travaux sur le paysage, la gestion des ressources ou la patrimonialisation (Micoud, 2004c) oscillent entre une position de continuité des travaux ruralistes ou une référence à l'émergence de l'environnement comme problématique englobante.

On voudrait croire que c'est la particularité de la sociologie rurale française qui ne permet pas de dire de quelle manière les deux champs vont co-exister. Mais leur différenciation institutionnelle, *i.e.* ARF (et non pas d'ailleurs association des sociologues ruraux) *versus* RT 38 de l'AFS, se retrouve dans d'autres pays et à d'autres échelles : les Etats-Unis ont leur propre association de sociologie rurale (la *Rural Sociological Association*) comme l'Europe et son Association Européenne de Sociologie Rurale (ESR). Du côté des sociologues eux-mêmes, la plupart des pays ont leurs « transfuges », leurs sociologues de l'environnement et du rural. Osti pour l'Italie, qui dirige aussi bien une session lors d'un congrès de l'ESR⁶ ou d'un congrès sponsorisé par le RC24⁷, mais Buttel lui-même est aussi l'un de ces transfuges (cf. Buttel & Hainard, 1983). Du point de vue la sociologie de l'environnement, leur position est ambiguë. Si l'on avance que la sociologie rurale préexiste à la sociologie de l'environnement, au moins d'une dizaine d'année (cf. le trajet de Buttel au chapitre précédent, ou les parcours de Jollivet, Picon ou Aspe dans la deuxième partie), la position des sociologues 'transfuges' laisse penser que le cadre du rural est soit trop étroit, soit trop mal défini. L'environnement supporterait mieux ces problèmes de définition, et son ouverture le rendrait plus flexible que la notion de rural. Cependant, l'inertie des acquis de la sociologie rurale conjuguée à une dynamique renouvelée augure de belles années à ce domaine. En définitive, l'approche sociologique du rural et de l'environnement ont été proches du point de vue de leurs objets, mais également du point de vue de la recherche de cet objet, ce qui a permis plus de rapports (féconds) que d'inimitiés (stériles).

⁶ Cf. le programme du colloque de l'ESR à Wageningen en 2007, www.esr.com

⁷ Comme celui de Gorizia en septembre 2004, dont les actes ont été publiés (Osti & Pellizzoni, 2005).

C - La sociologie urbaine

Cela a été dit en introduction de ce chapitre : la ville et l'urbain ont toujours joué un rôle fédérateur dans la sociologie. Mais les noms de certains précurseurs résonnent fortement avec ceux des inspirateurs de la sociologie de l'environnement : ainsi de Halbwachs et de sa sociologie de Paris (Halbwachs, [1909] 1928), de Simmel et sa sociologie de l'espace et de la modernité urbaine (*e.g.* Simmel, 1989, ainsi que le chapitre sur l'espace de sa *Soziologie* de 1908), ou de l'écologie urbaine étasunienne (cf. Grafmeyer & Joseph, 1979). Ces origines identiques aux deux domaines soulignent le rapport à la matérialité des phénomènes, commun aux deux approches, mais elles obligent, dans le même temps, à distinguer des objets parfois inextricablement liés entre eux.

On retrouve les difficultés de cette frontière, entre ce qu'il faudrait alors nommer la matérialité urbaine et celle environnementale, dans les définitions de l'environnement, qui plus est lorsqu'elles sont proposées par des Nord-américains influencés, plus qu'ailleurs, par leurs prédécesseurs de Chicago. Ainsi, pour Catton & Dunlap (1978a : 44) : « Les conceptions de l'«environnement» vont de l'environnement 'humain' (ou 'construit') à l'environnement 'naturel', avec tout une gamme d'environnements 'modifiés' (*human altered*) –*e.g.* l'air, l'eau, le bruit et la pollution visuelle – entre les deux. ».

Le milieu urbain, la ville, comme les autres espaces, doivent alors être considérés comme des environnements particuliers, au même titre que le rural ou le littoral. Pourtant, au contraire de la sociologie rurale qui s'est laissée convaincre par l'objet « environnement », la sociologie urbaine s'est largement écartée de cet objet. Précisément, comme la sociologie rurale vient d'être traitée, on peut les comparer. Elles surfent sur la période de reconstruction d'après-guerre, et Lassave (1997 : 15) parle de l'« effervescence » de ces années ; puis se remettent en question dans la décennie suivante. Cette « évanescence » (*ib.*) qui caractérise cette nouvelle période tient au même facteur pour les deux domaines. L'un accuse la perte de son objet (Mendras, 1967), l'autre, suivant un mouvement opposé, questionne la pertinence de la spécificité de son objet de plus en plus lié à la modernité qui donne sens à l'ensemble des analyses sociologiques de l'époque. « [S]i l'urbanisation de nos sociétés s'est généralisée au cours du siècle, commente Lassave (1997 : 15), pourquoi donc distinguer la ville ou l'urbanité comme variable pertinente ? ». Et le même auteur de se référer plus loin à Castells (1968, repris par Lassave, 1997 : 23) : « S'il y avait encore besoin d'un paradoxe sociologique, ce ne

serait pas le moindre que celui de constater, après un demi-siècle d'existence de la sociologie urbaine, qu'un seul thème de recherche reste inédit : son objet ».

Le « paradoxe » qui demeurera sera surtout celui de l'opposition entre rural et urbain. Et l'environnement ne sera pas le concept conciliateur : au contraire, il ne vient qu'interférer entre les deux domaines. Cependant, il servira davantage à reformuler les objectifs de la sociologie rurale que ceux de la sociologie urbaine. Celle-ci confine en effet son objet à l'environnement construit, ce qui lui permet d'exclure la notion même d'environnement alors chargée d'une connotation naturaliste. Qui plus est, les reformulations de la sociologie urbaine qui prennent forme dès la fin des années 1970 préfèrent revenir sur les concepts classiques de la sociologie (cf. le manuel de sociologie urbaine de Grafmeyer, [1995] 2000).

Toutefois, avec la généralisation des préoccupations environnementales, la ville s'est elle aussi emparée des thématiques écologiques. De nouvelles réflexions ont émergé, axées autour de la notion de ville durable. Les recherches sur la place de la nature en ville ont permis de rejoindre, peu ou prou, une approche sociologique de la ville articulée à l'environnement. Cependant, ces recherches sur la ville durable ont été largement accaparées par les géographes, à travers leurs travaux en aménagement et gestion des espaces urbains (lire par exemple le dossier « urbanisme durable » de la revue *Ecologie & Politique*, coordonnée par Emelianoff, 2004 ; cf. également Mathieu & Guermond, 2005).

Les sociologies urbaine et rurale soulignent tout à fait les difficultés que rencontrent les domaines *a priori* les plus enclins à s'approprier les thématiques environnementales à réaliser concrètement cette appropriation. Cela fait écho à ce qu'écrivait Lascoumes (1994 : 17) au sujet des Ministères en charge du monde rural et de l'aménagement urbain : ceux-ci cherchent de nouvelles formes de légitimité dans l'expertise environnementale, mais se heurtent au caractère « décousu » (*ib.*) du secteur d'intervention publique que représente l'environnement. La volonté de tenir sa position de champ scientifique (ou de Ministère) spécifique se marie mal avec les souhaits de s'ouvrir à un domaine qui traverse de nombreux autres champs (et Ministères). Et ceci d'autant plus que l'environnement apparaît envisageable au moment même où le rural et l'urbain s'interrogent sur leur pertinence en tant qu'objet et sur le sens de la dialectique qui les oppose (rural *versus* urbain).

D - La sociologie des mouvements sociaux

La sociologie des mouvements sociaux, qui plus est des mouvements « verts » ou « écologistes » ou « environnementaux », voire « alter », est marquée, en France, dans la zone francophone et même au-delà⁸ par l'ouvrage dirigé par Touraine, *La prophétie anti-nucléaire* (Touraine *et al.*, 1980). Mais aucun des quatre auteurs ne poursuit dans l'analyse des mouvements environnementaux, ni même dans la thématique environnementale. C'est au Québec que la continuité a lieu, notamment avec des chercheurs comme Vaillancourt ou Babin.

Le point fort de l'ouvrage de Touraine *et al.* (1980) a sans doute été de clarifier la naissance de l'écologie politique. Vaillancourt et Babin expliquent très bien cela. Le premier raconte que la lecture de Carson ([1962] 1963) associée à l'observation de la montée des mouvements sociaux environnementaux a été un point d'accroche à la sociologie de l'environnement, d'autant plus que le mouvement écologiste pouvait être perçu comme le nouveau mouvement social par excellence, propre à remplacer le mouvement ouvrier comme mouvement central de la société postindustrielle. Le second explique que le mouvement antinucléaire marque la naissance de l'écologisme dans les années 1970, et notamment la coloration politique de l'écologie. D'où leur choix de poursuivre l'analyse des mouvements sociaux environnementaux et pacifistes⁹, en s'appuyant sur les sociologies actionnalistes Crozierienne et Tourainienne.

Pourtant, Touraine *et al.* marquent à plusieurs reprises leur prise de distance avec l'environnement : ils s'intéressent moins à la pensée écologique au cœur de ces mouvements qu'à l'orientation politique qui les caractériserait mieux :

« Si nous avons pensé pouvoir trouver un mouvement social dans la lutte anti-nucléaire, c'est parce que celle-ci s'est donnée presque dès le début une orientation *politique*, en ce sens qu'elle a constamment cherché à transformer un

⁸ L'ouvrage de Touraine *et al.* (1980) est en effet cité dans la plupart des manuels de sociologie de l'environnement anglophones.

⁹ Il faut considérer ici que le mouvement pacifiste s'inscrit dans la continuité des mouvements environnementaux. Selon Babin (entretien avec R. Babin, 18 avril 2006, Université de Moncton), on peut différencier les mouvements sociaux environnementaux comme suit : « [d]ans les années 1960, c'était l'environnement, dans les années 1970, c'est devenu l'antinucléaire, donc c'est la naissance de l'écologisme, dans les années 1980, c'est les questions de désarmement et de paix, le néo-pacifisme. » (entretien avec R. Babin, 18 avril 2006, Université de Moncton). Les années 1990 sont marquées par les thématiques du développement et du changement climatique.

courant d'opinion écologiste en une véritable lutte sociale, définissant précisément son adversaire » (Touraine *et al.*, 1980 : 31)

En posant que le mouvement antinucléaire s'inscrit dans le droit fil des luttes sociales de Mai 68, qu'il se dirige contre le pouvoir et sa politique nucléaire, et se heurte à un problème strictement politique (celui de l'union entre le parti communiste (PCF) et le parti socialiste (PSU)), Touraine *et al.* rappellent le contexte d'élaboration et de réalisation de leur travail. Ils concluent ainsi : « Peut-être avons-nous fait le mauvais choix et avons-nous mal éclairé le sens le plus important de la lutte anti-nucléaire. » (*ib.* : 34). Mais c'est bien qu'ils étaient « à la recherche d'un nouveau mouvement social plutôt que d'une nouvelle image de la culture, c'est-à-dire des relations entre une société et son environnement. » (*ib.*). Ainsi, on comprend mieux le choix de Touraine et de son équipe : bien sûr que le mouvement nucléaire est porteur d'une idéologie spécifique, d'une *morale* en lien avec les réactions après Hiroshima notamment, mais ce qui importe aux chercheurs c'est de montrer l'aspect socio-politique de ce mouvement, indépendamment de ses valeurs propres.

En somme, l'environnement et ses mouvements sociaux sont un aspect d'un système plus complexe, celui des sociétés programmées, dont Bassand (1995 : 31) rappelle quelques éléments. Les (anciennes) sociétés industrielles se caractérisent par une rationalisation imparfaite et par une omission de la nature. Les sociétés programmées marquent notamment la prise en charge de ces impensés que le modèle de l'accumulation scientifique et technique devrait permettre de combler. Mais la société programmée est aussi caractérisée par la revendication d'une production sociale de la société qui ne se limite pas aux seules classes dominantes et s'ouvre à d'autres groupes. Les divers travaux de Touraine et de ses collaborateurs sont ainsi marqués par le désir de rendre compte de la transformation des mouvements de classes, mus par des intérêts économiques, en nouveaux mouvements sociaux réunissant « des acteurs individuels se reconnaissant une identité commune dans la conscience de leur opposition à un modèle culturel auquel ils objectent un projet propre. » (Cuin & Gresle, [1996], 1998 : 94-95). Ainsi les luttes anti-nucléaires sont étudiées sur le même plan que les luttes étudiantes (Touraine *et al.*, 1978) ou les luttes occitanes (Touraine & Dubet *et al.*, 1981). D'ailleurs, si Touraine perçoit un temps le mouvement écologiste antinucléaire comme « le mouvement social central de la société post-industrielle ou programmée en voie d'émergence » (Vaillancourt, 1991a : 10), il écartera cette idée dans les ouvrages suivants (Touraine, 1984, Touraine *et al.*, 1984). C'est bien la référence théorique à l'actionnalisme ou

à la société programmée qui est le noyau dur de la réflexion de Touraine. L'intérêt pour l'environnement est largement secondaire. D'ailleurs, si aucun travail ne permet de dire quelle forme de mobilisation collective viendra remplacer le mouvement ouvrier, l'effondrement de la classe ouvrière est toutefois mis à jour.

Pourtant les travaux de Moscovici ([1968]1977, 1974), antérieurs à ceux de Touraine *et al.* (1980) sur le mouvement antinucléaire, prônent une autre appréhension et de l'environnement et de Mai 68. En avançant que le XX^{ème} siècle est celui qui se posera la question de la nature, Moscovici adopte une position différente de celles des penseurs français de l'époque. Son ouvrage *Hommes domestiques, Hommes sauvages* (Moscovici, 1974) permet de relire les mouvements de Mai 68 et de ne plus les traiter comme révolutionnaires mais comme *naturalistes*.

« Ces mouvements, explique-t-il en 2002 (Moscovici, 2002a : 42), n'étaient pas des mouvements de révolution au sens de prendre le pouvoir, ni des mouvements purement sociaux. Il s'affirmait quelque chose de plus profond et de plus continu dans la culture et dans la réalité politique occidentale : pour moi, il s'agissait de mouvements que j'ai appelé naturalistes, c'est-à-dire qui ont tenté au cours des siècles de changer les rapports entre la culture et la nature. »

Dit autrement, la « révolution » en germe que symbolisait Mai 68 est autrement plus vaste que le traitement politique et social que Touraine ou les sociologues de l'époque l'écrivent. La dimension domestique du social au cœur des contestations de Mai 68 ne s'oppose pas seulement à une dimension révolutionnaire portée par les mouvements de l'époque, mais à une dimension sauvage : les mouvements de Mai 68 sont d'abord des mouvements d'ensauvagement (Moscovici, 1974). En somme, Touraine n'aurait fait que suivre les transformations d'une question sociale sur le déclin, celle d'une société industrielle vieillie. Il se limite au traitement sociologique de l'avènement de la société programmée. Moscovici tente de dépasser l'analyse strictement sociologique en proposant de s'appuyer sur les fondements cosmologiques¹⁰ de l'émergence des préoccupations environnementales.

¹⁰ Par cosmologie on entend le renouvellement de la cosmogonie, c'est-à-dire l'actualisation du rapport au monde des sociétés.

L'essai sur histoire humaine de la nature qu'il publie en 1968 peut être ainsi considéré comme un manifeste : il n'y a pas de société dont l'anthropologie n'est pas en même temps une cosmologie. « Lorsqu'on fait sa culture, sa société, on organise en même temps son rapport au reste du monde. » (Moscovici, 2002a : 38). Mai 68, dans le prolongement de la Seconde Guerre Mondiale vient rappeler cela : il n'y a pas de société sans lien avec la nature. Alors que le progrès de la science et de la société est toujours présenté comme un éloignement de l'état de nature, Moscovici affirme que ce détachement de la société de l'état de nature ne peut pas avoir lieu¹¹.

Quoi qu'il en soit, de Touraine ou de Moscovici l'approche sociologique de l'environnement ne retiendra que peu de choses. Le premier poursuit sa théorie actionnaliste en s'appuyant sur une sociologie des mouvements sociaux ; le second s'écarte de ses premières réflexions sur l'environnement au profit d'une psychologie sociale dont il deviendra un chercheur influent grâce à ses travaux sur les minorités actives (Moscovici, 1979). Il existe d'ailleurs un lien certain entre les minorités et l'écologie : la seconde n'était d'abord qu'une pensée minoritaire, et les premières participent de ces réensauvagements quotidiens si chers à Moscovici.

Mais, en France, le mouvement vert n'a pas été considéré comme une possible redéfinition de la culture, ce que sous-entendaient pourtant Touraine *et al.* (1980 : 34), ni comme une révolution cosmologique au sens de Moscovici. Il est demeuré l'élément constitutif d'un débat théorique sur l'environnement qui l'englobait : c'est bien la société civile dans son entier, mais également les sphères politiques et économiques, qui devaient peu à peu s'approprier cette nouvelle problématique environnementale.

Aspe (1998) aborde cette spécificité de la sociologie française d'après-guerre et souligne également la crispation des débats théoriques au détriment de l'ouverture de la discipline à d'autres thèmes. Au Québec, de nombreux travaux ont été réalisés depuis la fin des années 1970 à partir des recherches tourainiennes sur le mouvement antinucléaire. Par exemple, Babin a réalisé sa thèse en France sous la direction de Puiseult et avec Touraine comme membre du jury, sur *L'option nucléaire* au Canada (Babin, 1991). Ou encore, Vaillancourt a participé, en 1979, au colloque de Cerisy « Mouvement Sociaux et Sociologie » revenant sur les travaux de Touraine (cf. Vaillancourt, 1982b ; Touraine, 1982) ; il a également publié un recueil d'articles sur les mouvements verts québécois (Vaillancourt,

¹¹ « Derrière cette idée de progrès, le progrès tel qu'il est posé, je dirai, anthropologique, est de savoir à quel moment on va passer de l'état de nature à l'état de société. » Moscovici, 2002a

1982a) et a continué sur cet objet (*e.g.* Vaillancourt, 1991b ; Perron *et al.*, 1999). Quant à Moscovici, son statut de psychosociologue ne lui permettra pas d'inciter davantage les sociologues à se détourner des phénomènes strictement sociaux et à s'ouvrir à une sociologie de l'environnement – alors même que la sociologie internationale de l'environnement s'y intéressera de plus en plus. Il reste cependant une figure influente, et reviendra sur le devant la scène notamment *via* l'intérêt que Rudolf (1998) lui portera dans sa thèse et dont il préfacera l'ouvrage qui en résultera. Un recueil d'articles reprenant quelques une de se réflexions sur la nature (Moscovici, 2002b) ainsi qu'un long entretien avec Dibia sur l'ensemble de ses travaux (Moscovici, 2002a) permettent de repenser l'ensemble de ses contributions.

Ainsi, la sociologie française des mouvements écologistes demeurerait du domaine de la sociologie des mouvement sociaux *lato sensu* et non pas d'une sociologie de l'environnement en tant que telle. Cependant, le relatif déclin de celle-là conjugué à la montée d'une approche sociologique de l'environnement a conduit de nombreux chercheur à inscrire leurs travaux dans le domaine de la sociologie de l'environnement. Ce n'est plus alors le mouvement social environnemental qui est étudié : les approches préfèrent appréhender des groupes spécifiques dont les associations, les comités et acteurs locaux, plutôt que de proposer une réflexion générale sur le mouvement social écologiste qui pourrait rivaliser avec les théories existantes sur les mouvements sociaux, *i.e.* être du même niveau de généralisation et d'abstraction que les approches du monde social à partir des mobilisations collectives. C'est alors moins le mouvement social qui est envisagé que la multiplicité des mobilisations suscité par l'environnement. C'est dans ce sens que Micoud (2001) a souligné le développement des associations environnementales depuis les années 1970 et l'importance qui leur est accordée depuis une dizaine d'année. Le mouvement environnemental et ses différentes entités composent désormais, selon lui, une véritable nébuleuse.

Dit autrement, aux enquêtes de grande ampleur comme celles de Touraine *et al.* (1980) visant à expliquer une large part des transformations sociales par les mouvements et conflits sociaux, les sociologues des mouvements écologistes préfèrent des études davantage ciblées. On retrace les « petits arrangements » entre acteurs locaux (Beuret, 1999) et leur signification plutôt que de s'essayer à distinguer une essence transcendante à tous ces mouvements. D'un coté, l'« ancienne » analyse sociologique des mouvements sociaux

« Explor[ait] les luttes sociales d'aujourd'hui pour y découvrir le mouvement social et le conflit qui pourrait jouer demain le rôle central qui a été

celui du mouvement ouvrier [et attendait] de la lutte anti-nucléaire qu'elle soit la plus chargée de mouvement social et de contestation, la plus directement porteuse d'un contre-modèle de société. » (Touraine *et al.*, 1980 : 11)

De l'autre, une sociologie des mobilisations écologistes revient sur des acteurs plus restreints et remarque leur éclectisme tout autant que « les contraintes du contexte qui ont dicté [un] remodelage du militantisme » (Ollitraut, 2001 : 106), dont leur choix de se tourner vers l'expertise et des formes de démocratie technique.

La concertation et les nouvelles formes de démocratie sont d'ailleurs revendiquées par la sociologie de l'environnement internationale (cf. chapitre IX). Bien que cette thématique ne se substitue pas à celle des mouvements sociaux environnementaux, elle est de plus en plus revendiquée par les chercheurs comme un objet propre. L'ouvrage de Callon *et al.* (2001) et le programme de recherche du Ministère de l'Environnement nommé « Concertation Décision Environnement » (Billé & Mermet, 2003) sont les marqueurs de ces travaux. Une des recherches de ce programme porte sur les liens entre concertation et environnement depuis les années 1970. Les réflexions que La Branche & Warin (2004) présentent à partir d'une vaste recherche bibliographique vont dans le même sens que ce qui est avancé ici : selon eux, les thématiques de la participation et de l'environnement « sont en pleine croissance [...] [et] cette croissance fait partie d'un contexte global » (*ib.* : 27). Les auteurs affirment cependant que la thématique de la participation est antérieure à celle de l'environnement : leur diagnostic oscille entre une distinction de la participation avec la thématique de l'environnement, et une prise en compte des transformations des modalités de participation et négociation qu'a entraîné la prise en compte croissante des problèmes environnementaux. Ce que les auteurs soulignent, c'est la relative difficulté de se saisir de la question de la modernité imposée par l'environnement, modernité au cœur des nouvelles formes de participation publique et de réflexions majeures de la sociologie contemporaine (*e.g.* Giddens, 1994 ; Beck, [1986] 2001). Il semble que parmi les sociologues français de l'environnement seule Rudolf se soit complètement plongée dans cette thématique de la modernité, notamment *via* ses recherches sur les travaux allemands et anglais traitant cette question (*e.g.* Rudolf, 1999¹²).

¹² Rudolf est d'ailleurs chargée de la partie regroupant les articles autour des liens entre modernité et environnement pour le Manuel à paraître (Collectif, à paraître).

E - La sociologie des opinions

Le domaine des enquêtes d'opinions est nécessairement un domaine transversal de la sociologie. Tout à la fois empiriques, méthodologiques et théoriques (Cuvillier [1936] 1965 : 207-208), les travaux sur l'opinion sont un élément constitutif de la sociologie (Stoetzel, 1943). Cependant, en France, certains chercheurs ont inscrit leurs recherches sur les opinions en sociologie de l'environnement. Bozonnet en est l'exemple le plus représentatif pour la France, avec Dobré – et Dunlap pour le point de vue international. Bozonnet interroge depuis une dizaine d'année les représentations de l'environnement et des mouvements qui le caractérisent, en mettant en avant par exemple que

« Les préoccupations environnementales peuvent être saisies par plusieurs indicateurs sur une échelle qui va de la réaction élémentaire face aux nuisances, jusqu'à la construction très élaborée d'une conscience écologique relevant de l'idéologie. » (Bozonnet, 2000 : 28)

De même, Dobré a travaillé sur les opinions des Français sur l'environnement, notamment durant son séjour à l'IFEN (Dobré, 1995), avant de s'orienter vers la sociologie de l'environnement et de participer à la création du réseau de sociologie de l'environnement de l'AFS. Récemment, Wach & Hammer (2006) ont participé au réseau de sociologie de l'environnement, venant renforcer le poids de cette thématique au sein de ce groupe de chercheurs.

D'ailleurs, dans un article de Peretti-Watel & Hammer paru en 2006 et intitulé 'Les représentations profanes de l'effet de serre', les auteurs démontrent l'importance d'une sociologie pour ainsi dire classique des opinions et représentations pour l'avancée du traitement technique et politique des problèmes d'environnement¹³. Cependant, les auteurs mêlent leur approche en terme de représentation moins à une sociologie de l'environnement qu'à une sociologie du risque et de la modernité dans la lignée de Beck et Giddens. Cela à pour avantage de donner une ampleur certaine à leur propos, mais cela limite également leur travail : c'est encore une fois moins l'environnement qui est au cœur de leur article que les

¹³ « [...] une vraie compréhension des représentations profanes de l'effet de serre, qui cherche à mettre au jour les logiques sociales qui les organisent, sans les disqualifier *a priori* au motif qu'elles divergeraient de la logique savante, constitue selon nous une condition indispensable à la promotion de la lutte contre l'effet de serre » Peretti-Watel & Hammer, 2006 : 363.

médiations entre science et politique. Qui plus est, en mettant au même plan les définitions savantes et profanes des causes de l'effet de serre, les deux auteurs ramènent l'environnement à une construction sociale et excluent de leurs propos tout ce qui relève des interactions entre le monde social et son homologue naturel.

Enfin, il y a un décalage certain entre la sociologie des mouvements sociaux environnementaux et celle des opinions. La première se dégage difficilement d'une théorie des mouvements sociaux, même si elle s'ouvre peu à peu à l'heuristique propre de l'environnement. La sociologie des opinions s'est mêlée plus tardivement aux problèmes environnementaux. Bien que le Groupe de Prospective du Ministère de l'Environnement ait réalisé une première enquête en 1982 (Chapuy, 1982 ; cf. également Ader, 1982), il n'a ciblé qu'une population spécifique : « experts, scientifiques, industriels, fonctionnaires, responsables d'associations, élus... travaillant dans [le domaine de l'environnement] » (Theys, 1993 : 5). Mais déjà cette population de professionnels de l'environnement énonçait-elle un corpus de 750 mots différents pour répondre à la question certes générale : « qu'évoque pour vous le terme environnement ? » On peut dès lors attribuer la difficulté des études d'opinion à traiter de l'environnement au caractère polysémique de celui-ci¹⁴.

F - La sociologie politique

La sociologie politique regroupe, à sa manière, les deux aspects des mouvements sociaux environnementaux et des recherches sur l'opinion. Là encore, le cas de la France est bien particulier. D'abord, il se différencie d'autres découpages disciplinaires scientifiques nationaux : quand la France distingue sociologie et science politique¹⁵, les Pays-Bas les considèrent d'un seul tenant. Par exemple, Leroy & Nelissen (1998) rendent compte de la sociologie de l'environnement néerlandaise en proposant un état de l'art des approches sociales *et* politiques de l'environnement.

En France, deux visions sont en concurrence. La première domine, grâce à la notoriété de ses chercheurs : il s'agit d'une véritable sociologie politique de l'environnement, se

¹⁴ Bien que diverses études aient eu lieu ensuite, il apparaît que seules deux études ont été réalisées seize ans plus tard. Ce délai est sans aucun doute toujours lié à la difficulté de rendre compte des significations subjectives de l'environnement, comme l'indique Theys (1993).

¹⁵ Pourquoi parle-t-on de science politique et non de sociologie politique ? « La réponse n'est pas à chercher du côté de la logique de l'investissement d'un champ d'étude par une discipline, mais du côté de l'histoire des sciences qui a fabriqué cette singularité, en France plus qu'ailleurs, qu'est la 'science politique' » (Faure, 1988 : 233)

limitant à l'analyse des partis politiques écologistes ou des institutions et des normes environnementales. D. Boy, d'ailleurs chercheur au CEVIPOF (Centre d'Etude de la Vie Politique Française), raconte qu'il travaille sur trois axes. Le premier correspond à la sociologie électorale, *i.e.* l'analyse des résultats électoraux. Le second axe est une spécialisation du premier : il s'agit d'étudier l' «écologie politique», en suivant les mouvements verts, leurs résultats, leurs doublons, leurs adhérents, en France mais aussi en comparaison avec l'Europe. Le troisième axe correspond à un ensemble de travaux sur les représentations sociales de la sciences, sur les liens entre science et société, sur la perception de la science et des techniques, où l'environnement a une place certaine¹⁶.

Lascoumes représente le versant institutions et normes environnementales. La thèse qu'il soutient en 1975 (Lascoumes, 1975) sur la justice des mineurs et les établissements d'accueils qui y sont liés l'oblige à se pencher sur la place de la justice dans les systèmes de régulation publique, *via* une approche sociologique des objets juridiques. En travaillant ensuite sur les installations classées (*i.e.* les établissements dangereux, à risque), il revient sur la constitution de la législation de ces installations à risques depuis 1810. Cela lui confère alors une position intermédiaire entre les sociologues, les ingénieurs du risque (Theys, Barraqué ou Gilbert) et les juristes de l'environnement : il se qualifie lui-même de « généraliste » de l'environnement¹⁷. Il axe alors ses recherches sur les institutions et les régulations de l'environnement (*e.g.* Lascoumes, 1993). Dans cet article, il aborde les modalités politiques et juridiques de gestion des montagnes et du littoral et tire cette conclusion pour les deux cas :

« Comme toutes les politiques publiques, celle de l'environnement est à envisager sous sa double dimension, normative et régulatrice. Normative en ce qu'elle désigne des intérêts à protéger et qu'elle détermine des pouvoirs d'actions. Régulatrice en ce qu'elle organise à l'occasion de procédures spécifiques la

¹⁶ Entretien avec D. Boy, 21 juin 2005, CEVIPOF, Paris : « [U]ne fois au CEVIPOF, j'ai fait trois sortes de chose. [...] Il y a une partie électoraliste [...], c'est une fraction de la science politique un peu abandonnée de nos jours mais que nous maintenons ici. L'autre dimension de recherche qui est un peu une sous dimension de cette première, c'est l'écologie politique. Et là, je suis très régulièrement le mouvement vert Français ou ses doubles [...] et d'autres mouvements que les verts [...]. J'ai fait pas mal d'enquêtes sur les adhérents. [Cela s'est élargit avec] toutes les enquêtes internationales, maintenant on coopère avec un groupe européen qui étudie les mouvements écologistes en Europe. [Le troisième axe cible la relation entre science et société, qui a marqué le début de ses recherches et s'est poursuivi avec des grandes enquêtes sur les perceptions de la science.] »

¹⁷ Ces éléments sont issus de l'entretien avec P. Lascoumes, Paris, CEVIPOF, 21 juin 2005.

qualification des situations et l'ajustement, toujours problématique, des intérêts à protéger » (Lascoumes, 1995 : 407)

Bien que les travaux de Lascoumes se partagent entre santé, environnement, droit et sociologie, son apport pour les recherches en sciences sociales de l'environnement dépasse le cadre du simple intérêt occasionnel. Son ouvrage sur ce qu'il nomme *L'éco-pouvoir* (Lascoumes, 1994), rappelant le caractère régalien de l'environnement et des risques, et peut-être davantage encore sa collaboration à l'ouvrage de Callon *et al.* (2001), dans lequel les nouvelles formes de démocratie entraînées par la montée questions environnementales sont analysées, s'inscrivent dans les thématiques fortes de la sociologie de l'environnement..

Le point commun de Boy et Lascoumes est alors leur attachement à leur discipline d'origine et une forme de méfiance face à l'appréhension sociologique de l'environnement comme objet spécifique. Cette méfiance est alimentée par le fait qu'ils ont « rencontré » tous deux l'environnement à la fin des années 1970 et au début des années 1980, période durant laquelle le recours à l'environnement était perçu comme idéologique (cf. Chapitre X). De plus, face à l'ampleur de la thématique environnementale, ces chercheurs ont ciblé leur approche pour la rattacher au mieux à leur discipline originelle : la sociologie électorale pour Boy, l'analyse des expérimentations d'instrument de politique publique pour Lascoumes.

Villalba va à l'encontre de ce modèle disciplinaire. Précisément, dire qu'il est à l'opposé des approches de Boy ou Lascoumes serait faux. Il a collaboré avec le premier (Villalba et Boy, 1999), et la prise en compte de l'innovation dans l'environnement que propose Lascoumes ne peut que lui paraître féconde. Cependant, Villalba s'inscrit clairement dans le champ de la sociologie de l'environnement¹⁸ : mieux, il revendique que la science politique de l'environnement doit s'inspirer de la révolution paradigmatique qu'a connue la sociologie de l'environnement, c'est-à-dire l'abolition du HEP au profit du NEP (cf. chapitre VII). Selon ce chercheur, l'environnement a bouleversé l'approche socio-politique et plus généralement la logique scientifique. Les thématiques de l'incertitude ou de l'irréversibilité ne doivent plus être approchées par des démarches scientifiques traditionnelles. S'appuyant sur les débats autour de la sociologie de l'environnement, Villalba (2006a, 2006b) montre qu'une simple transformation de la science politique n'est pas suffisante. Il faut aller au-delà de la

¹⁸ Selon le site de l'université Lille I (<http://www.ifresi.univ-lille1.fr/PagesHTML/DDTF/dossier%20chercheurs/B-%20Villalba/bvillalba.html>) page consultée en juin 2007) les « domaines de compétence » de Bruno Villalba sont les suivants : « Sociologie des organisations partisanes - Ecologie politique - Sociologie de l'environnement - Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et activités politiques ».

séparation cartésienne entre nature et humanité, en proposant un anthropocentrisme inclusif qui reconnaît la valeur intrinsèque de la nature dans la sphère humaine¹⁹.

Les références des travaux de sociologie politique présentés au chapitre X peuvent ainsi rejoindre le domaine d'une sociologie politique de l'environnement qui, là encore, s'interroge sur un traitement strictement empirique des observations du point de vue de la seule sociologie politique, ou sur la pertinence de l'environnement comme moteur des nouvelles formes de politique publique. Les travaux de Muller, par exemple, s'inscrivent dans le triple contexte d'une sociologie rurale (cf. sa récente contribution au séminaire de sociologie rurale de 2006-2007²⁰), d'une sociologie politique (sa théorie des politiques publiques, *e.g.* Muller, 2000), et d'une sociologie de l'environnement, celle-ci étant transversal à son parcours intellectuel. Mais la prégnance de traditions méthodologiques et théoriques est assez forte pour conduire les sociologues des opinions ou du politique à traiter l'environnement du point de vue de leur paradigme, et l'isolement relatif de Villalba ne sert qu'à rappeler le poids de ces méthodes et théories.

Un dernier exemple servira rapidement à illustrer ces propos, associant les mécanismes d'une sociologie quantitative et des opinions avec le traitement des discours politiques. Il s'agit de l'article de Marchand (2007), dans lequel sont traités les discours des candidats à l'élection présidentielle (au moment de l'enquête) sur le contrat écologique de N. Hulot. Alors qu'il s'agit d'un événement phare de l'élection française de 2007, puisque N. Hulot s'est vu crédité jusqu'aux alentours de 11% des intentions de vote²¹, l'analyse proposée demeure strictement textométrique. Là encore, le poids des spécificités (sous-) disciplinaires joue un rôle majeur, renforçant l'autonomie de celles-ci aux dépens de l'émergence d'autres domaines.

¹⁹ Ces transformations seraient d'ailleurs engagées *via* les relations nouvelles entre catégories ontologiques, comme l'a précisé F. Jamay (2006), à propos des liens entre droit et environnement, en abordant ce que l'on pourrait nommer une *deep ecology juridique* qui accorde une personnalité juridique à certains éléments naturels (des arbres, des animaux domestiques...) ; *via* les mises en relations entre discipline comme l'a montré également A. Moroncini (2006) en insistant sur le fait que pour régler les questions d'environnement au sein des entreprises, les sciences de la gestion ne peuvent rien à elles seules mais doivent entamer un dialogue avec les autres disciplines. Ces trois références (Villalba, 2006a ; Jamay, 2006 ; Moroncini, 2006) sont liées car elles sont des communications à un même colloque dont on trouvera un compte-rendu par Boudes (2008b).

²⁰ Séminaire du 8 février 2007, « Retour sur la sociologie Rurale. Genèse, controverses et mutations », 2006-2007, organisé par l'INRA, l'ARF, le Ladyss-CNRS et le CIHEAM.

²¹ cf. S. Zappi, 'Le retrait de Nicolas Hulot nourrit les espoirs de Dominique Voynet', *Le Monde*, 24 janvier 2007, p. 10.

G - L'anthropologie de la nature et la sociologie des sciences

Le dernier domaine de recherche abordé est celui de l'anthropologie de la nature et de la sociologie des sciences. Il s'agit de deux domaines distincts : les références à Descola et à Latour permettent cependant de les lier autour de la reconnaissance mutuelle des auteurs.

L'idée est la suivante : alors qu'au début des années 1990 les sociologues de l'environnement allaient commencer à revendiquer un champ d'investigation propre, les travaux de Descola et Latour vont retarder cette structuration du domaine. Alors que les sociologues s'apprêtaient à s'accorder sur la prise en compte des phénomènes sociaux et naturels dans l'analyse de l'environnement, ces deux chercheurs vont faire obstacle à la constitution du champ. Descola nie la séparation universelle entre nature et société : elle n'est qu'un avatar des représentations occidentales. De nombreuses sociétés non occidentales ne posent pas les mêmes frontières entre société et nature, voire nient toute frontière. La sociologie française des sciences, à travers les travaux de Latour et Callon sur la sociologie de la traduction (Callon, 1986) et la critique du programme fort en sociologie des sciences (Latour, [1989] 2005) a imposé une réflexion proche de celle de Descola (et les auteurs se réfèrent d'ailleurs l'un à l'autre) : il ne peut y avoir de sociologie de l'environnement car « l'environnement » est lui-même une notion renvoyant à des controverses opposant différents scientifiques (des humains) avec différentes entités naturelles (les non humains). Les problèmes d'environnement sont donc des constructions sociales, des élaborations scientifiques : l'environnement se résume à la co-production de la nature et la société par l'activité scientifique²².

Quand l'interdisciplinarité met en cause le *process* sociologique, la capacité de la sociologie à étudier un objet comme l'environnement, la sociologie des sciences de Latour et l'anthropologie de la nature de Descola s'en prennent à l'objet d'étude. Pour Descola, la sociologie décline globalement – qui plus est comparée à une anthropologie qui se renouvelle²³. Pour Latour, c'est la sociologie des sciences qui possède un statut particulier. L'environnement, la nature, la société sont des artefacts : le seul objet d'analyse doit être leur construction par la Science. D'ailleurs Latour affirme qu'il ne peut y avoir de sociologie de l'environnement sans une sociologie des sciences préalable.

²² Cf. Entretien avec B. Latour, Ecole des Mines, Paris, juin 2005.

²³ Cf. entretien avec Ph. Descola, juin 2005, Collège de France.

Un autre effet de ces deux courants a été de relancer le débat sur le constructivisme et le réalisme. Mais c'est ce même débat qui a permis de remettre l'environnement au cœur de la réflexion, notamment parce que Latour ne semblait pas capable de rendre compte de l'ensemble des critiques qui lui étaient portées (cf. Vandenberghe, 2001 et Latour, 2001). En effet, en rejetant à la fois l'autonomie de la nature et celle de la société – voire celle de la science – Latour a nécessairement pris position à l'interface entre nature et société, soulignant les rétroactions entre les deux. Ainsi, l'environnement doit être compris comme le collectif dont il est question, par exemple, dans les *Politiques de la nature* (Latour, [1999] 2004), c'est-à-dire cette conscience de l'impossibilité de séparer la nature et la société. Par conséquent, alors que la sociologie latourienne de la science a réduit la pertinence de l'approche sociologique de l'environnement, elle a dans le même temps – ou juste en suivant – permis de rappeler la nécessité d'une réflexion sociologique sur cet objet alors dégagé du débat constructivisme/réalisme. Dès lors, la sociologie de l'environnement dans son entier rejette les approches fondées sur une approche radicale, qu'elle soit constructiviste ou matérialiste²⁴, comme cela sera apprécié plus loin, notamment dans les définitions des objets et démarches de la sociologie de l'environnement.

Quant aux travaux de Descola, ils ont propulsé l'environnement dans une nouvelle dimension de diversité des liens unissant Nature et Culture. A partir de nombreux travaux sur les représentations de la nature dans les sociétés traditionnelles, Descola montre que la soit disante séparation entre les éléments sociaux et ceux naturels est une spécificité occidentale qui ne peut être considérée comme universelle. Les liens établis entre nature et culture sont propres à chaque société et dépendent des cosmologies de ces sociétés : l'environnement, en tant qu'interrelation entre nature et société serait une représentation liée à la science occidentale et à elle seule.

Pourtant, si chaque société définit sa propre relation à la nature, c'est bien que chaque société entretient un lien avec la nature, et que ce lien rétroagit sur la société. « L'environnement » des occidentaux, s'il diffère nécessairement des autres environnements des autres sociétés puisqu'il ne considère pas les mêmes liens, représente cependant un lien. L'apport de Descola est de rappeler qu'on peut établir une typologie des environnements en fonction des sociétés : il ne s'oppose pas à une conception de l'environnement comme interrelation entre nature et société, et n'exclut donc pas l'analyse de ces environnements. A la limite, il nuance la sociologie de l'environnement en rappelant qu'il ne s'agit que d'une

²⁴ A l'exception médiatisée de Lomborg (2001).

sociologie d'un environnement spécifique, soit local, national, régional, voire global. Il faudrait alors redéfinir cet environnement global qui ne peut se limiter à « l'environnement » des occidentaux mais devrait inclure les environnements de l'ensemble des sociétés. On retombe simplement dans un des débats phares opposant la sociologie et l'anthropologie, à savoir la question des déterminants universels des objets sociaux et culturels. On se rapproche aussi des réflexions déjà soulevées par Moscovici lorsqu'il exhorte à prendre en compte les élaborations cosmologiques des sociétés, c'est-à-dire la diversité des liens qui se créent, à un moment donné, dans une société donnée, entre celle-ci et la nature qui la sous-tend. Qui plus est, la sociologie de l'environnement, telle que nous l'avons définie, sort indemne des remarques de Descola si elle s'avoue n'être qu'une sociologie de l'environnement des sociétés occidentales à tendance globalisante, ou si elle revient sur les apports de Moscovici décrits plus hauts.

H - La sociologie du risque

Enfin, avec la sociologie du risque, contrairement aux autres domaines abordés ci-dessus, on constate moins une situation de concurrence qu'un rapport pour ainsi dire hiérarchique : l'environnement englobe au moins en partie la problématique du risque, celui-ci étant habituellement décomposé en risques techniques et industriels, et en risques naturels et environnementaux.

Mais avant tout, c'est la difficulté que rencontre la sociologie du risque à faire domaine qui pose problème pour la comparaison. En effet, la sociologie du risque est demeurée à la fois transversale et limitée. Transversale, puisque tout le monde connaît la *Risikogesellschaft* de Beck ([1986] 2002), mais limitée puisque le traitement sociologique du risque fut d'abord, en France, une affaire technique. On reprend, dans ce sens, le point de vue de Bourdin (2003 : 7) :

« La prise en considération des risques technologiques par la sociologie est, en France, largement redevable aux ingénieurs praticiens des sciences sociales. Elle se développe à l'ombre des grandes écoles d'ingénieurs, comme en témoigne avec éloquence le cas d'un des pionniers de la sociologie du risque en France, Patrick Lagadec (Cf. Lagadec, 1981). »

Ces affirmations sont confirmées par la rétrospective de la notion d'expertise qu'établit Granjou (2004), notamment lorsque elle écrit qu' « [e]n France, la thématique de l'expertise s'autonomise [...] à travers l'évolution des préoccupations environnementales vers la notion de risque, à la fin des années 1970 ». C'est encore une fois Lagadec qui sert de référence, avec son traitement des risques technologiques majeurs, puis Theys & Fabiani (1987) pour leur analyse de la vulnérabilité sociale et leur critique de la technicisation des choix politiques aux dépens d'un renouvellement des formes de participations citoyennes.

C'est ainsi que les recherches sur le risque mettent en avant la technicisation des rapports à l'environnement et non un rapport nature-société. Autrement dit, c'est moins l'environnement qui est en jeu que le risque en tant que caractéristique des sociétés post-industrielles, comme l'affirme l'auteur de *La société du Risque* (Beck, [1986] 2001 : 146 sq., p. 147 pour la citation suivante) :

« [L]es 'risques liés à la modernisation' représentent l'arrangement notionnel, la catégorie mentale qui permet d'appréhender socialement les dommages et les destructions infligés à une nature indissociable de la civilisation, de déterminer leur importance et leur urgence, et de choisir la façon dont on les refoule et/ou celle dont on les gère. Ils constituent la 'seconde morale' scientificisée dans les cadres de laquelle on traite de façon socialement 'légitime' – c'est-à-dire en prétendant à l'efficacité – les dommages infligés à une nature industriellement exploitée qui a cessé d'être nature. »

Ainsi ce n'est plus le rapport à la nature qui doit être analysé – puisqu'il est désormais « impossible d'appréhender la nature *indépendamment* de la société » et réciproquement (*ib.* : 146) – mais l'exploitation sociale de la nature et les *risques* que cette exploitation fait encourir à la société et à la nature.

Or, c'est toute l'originalité du travail de Duclos que d'avoir su d'abord traiter les risques industriels pour eux-mêmes (*e.g.* Duclos, 1991) avant d'élargir son analyse au danger encouru par une connaissance assoiffée de déterminismes et caractérisée par la recherche de quantification des risques. En s'écartant d'une sociologie du risque trop restreinte et, encore une fois, techniciste, il revient sur l'impossible contrôle total de la nature et l'impossible

maîtrise du rapport des hommes à la nature. Il met alors en avant une sociologie de la civilité qui se défait de la rationalité à l'œuvre dans la technicisation de la nature et des risques pour remettre l'individu, dans son humanité naïve pourrait-on dire, au cœur de ses approches.

Cette approche peut être comparée à celle que propose Lascoumes (1994 : 136) lorsqu'il montre l'évolution d'une « conception du risque comme danger à éliminer, grâce au développement scientifique et à l'action normative [des politiques publiques], [vers] une conception du risque comme un aléa à gérer ». Il revient plus loin (*ib.* : chap. 6) sur le dépassement progressif des actions administratives habituelles concernant le traitement des risques, visant à renforcer symboliquement les réglementations incitant à améliorer les processus techniques, à travers une ouverture aux autres acteurs impliqués dans cette gestion des risques, principalement les associations de défense de l'environnement.

La sociologie du risque doit être alors envisagée à partir de ces différents aspects : risque naturel et risque technique, mais également risque culturel et pratique du risque. C'est ce qui en fait un domaine trop ouvert pour en être un : de fait, bien qu'il mobilise des chercheurs de tous horizons (Peretti-Wattel, 2001), ce domaine est trop hétérogène pour faire domaine, au sens institutionnel du terme. D'ailleurs, les associations de sociologues, et en premier lieu l'ISA et L' AISLF, comportent rarement des comités de recherche sur le risque. Celui-ci est généralement incorporé au sein de réseaux de chercheurs travaillant sur les sciences et les techniques, ou sur l'environnement. C'est notamment le cas en France, puisque le réseau de l'AFS habituellement nommé « sociologie de l'environnement » a pour titre exact « sociologie de l'environnement et des risques ». Non pas, encore une fois, que le risque soit assimilable aux seuls travaux sur l'approche sociologique générale de l'environnement, mais parce que son caractère tout à la fois global (la société du risque) et spécifique (risques industriels, pratiques à risque, risques majeurs, etc.) ne lui permet pas de revendiquer sans nuance un niveau intermédiaire dans son traitement.

I - Conclusion sur ces domaines.

Aucun domaine sociologique préexistant à la sociologie de l'environnement n'a pu contenir l'environnement ni limiter son approche à celui-ci. La sociologie rurale s'est sans doute intéressée plus que les autres domaines à l'environnement. Mais c'est qu'elle a été marquée par une réorganisation de son paradigme fondateur. Après une sociologie de la paysannerie et de l'agriculture, elle s'est orientée vers une sociologie des gestions des

ressources naturelles et, plus sûrement, une sociologie du monde rural. Malgré les difficultés à saisir l'essence de la ruralité et du rural, les années 1990 ont vu cette sociologie se recentrer, peu à peu, sur une sociologie de la question vivrière (Darrot, 2008), englobant tout à la fois les thématiques des ressources alimentaires, mais également de la gestion du milieu et du rapport des sociétés rurales avec la société globale.

La sociologie des mouvements sociaux a gardé son orientation théorique, que les mobilisations environnementales ont permis de clarifier. Plutôt que de considérer l'environnement comme objet de revendication pour lui-même et indépendant du contexte social de renouvellement des mouvements sociaux, elle a fait des mouvements écologistes un exemple du renouveau des formes de mobilisations sociales au même titre que les luttes étudiantes ou les mouvements pacifistes.

La sociologie politique s'est accrochée à son héritage spécifique, là encore en renouant avec sa spécificité : le traitement de l'environnement – comme de tout autre thème – dans le phénomène politique *lato sensu*, au même titre que la sociologie des opinions. Leur incursion dans la sociologie de l'environnement est davantage une preuve de la force de leurs domaines : les chercheurs ne mettent pas en cause leur appartenance à leur domaine d'origine.

Il faudrait alors s'arrêter plus longuement sur l'anthropologie de Descola et la sociologie – controversée, mais également provocante (cf. Latour, 2007) – de Latour. Cependant, il serait hors de propos de développer plus que de nécessaire ces courants. Il s'agit bien d'une autre discipline (l'anthropologie de la nature, l'anthropologie symétrique) et d'un courant sociologique (la sociologie de la traduction, la nouvelle sociologie des sciences), ce qui rend caduque la comparaison avec les autres domaines y compris celui de l'environnement, ceci malgré l'apport de ces courants à l'analyse sociologique de l'environnement, comme nous l'aborderons en conclusion.

Ce qui est certain, c'est que la sociologie française de l'environnement n'a pas eu à affronter « d'ennemi » spécifique, n'a pas eu à s'inscrire dans une lutte ciblée : elle a procédé à une inscription que l'on peut d'ores et déjà qualifier de *normale* dans la sociologie. Le fait que les différents domaines aient renoncé à la revendication d'une capacité à rendre compte de la spécificité de l'environnement a laissé libre un espace du domaine sociologique qui pouvait, alors, prendre en charge l'étude de l'environnement. De là à reconnaître que cette espace pour ainsi dire vacant a été et demeure toujours bien occupé, il n'y a qu'un pas. Un pas qu'il nous faut encore franchir avec prudence, en s'assurant que les sociologues de

l'environnement eux-mêmes sont bien d'accord sur ce qu'ils font, et sur la manière dont ils procèdent.

Chapitre IX : *L'approche sociologique de l'environnement : objets et démarches*

Puisque les autres champs sociologiques ne font pas de l'environnement une de leurs priorités, il existe alors un espace de recherche inoccupé : encore faut-il qu'il soit judicieusement comblé, et qu'il ne tombe pas dans les mêmes pièges auxquels se sont heurtés les autres domaines sociologiques « intéressés » par l'environnement et traités plus haut. Ce qu'a montré le chapitre précédent est la dispersion des travaux sur l'environnement au sein de chaque domaine, dispersion ce qui pousse à croire que l'environnement serait finalement trop complexe pour être abordé complètement et spécifiquement.

L'argument qui doit donc être traité pour achever de présenter la sociologie de l'environnement est ainsi d'ordre épistémologique : il touche à l'élaboration scientifique du domaine, c'est-à-dire non seulement à la définition de l'*explanans* et de son *explanandum*, mais également à l'inscription de cette définition dans le domaine qui l'englobe – la sociologie – et à la mise en œuvre de démarches associant et l'*explanans* et l'*explanandum* – et la réalité sociale, et celle naturelle. C'est toutefois une approche épistémologique particulière qui servira de fil conducteur dans ce chapitre. Il ne s'agit pas de discuter de la validité ou de la légitimité d'une approche sociologique de l'environnement : presque tout au contraire, le fil dont il est question est celui que tissent les sociologues de l'environnement eux-mêmes. En déroulant la bobine de fil encore peu épaisse de ce récent domaine, on examinera en quelque sorte la matière même de ce fil et sa technique de filage, ce qui constitue la sociologie de l'environnement et la définit, mais également les démarches

cognitives qui font des multiples aspects de l'environnement un ensemble limité de phénomènes appréhendables par les sociologues. Autrement dit encore, quels sont les objets « environnementaux » qui préoccupent les sociologues (de l'environnement) et comment les sociologues réagissent-ils face à ceux-là.

Pour traiter ces questions, on s'appuiera sur trois études. La première reprend des textes de sociologues de l'environnement pour cerner et synthétiser leurs définitions de l'environnement comme objet sociologique. La seconde compare les développements Québécois et Français dans le but de rendre compte des voies différentes qu'elles ont suivies dans leur traitement sociologique d'un même objet, tout en montrant en suivant que ces deux sociologies ont convergé vers des démarches similaires qui définissent les modalités de l'étude sociologique de l'environnement

A - Objets

1 - Les objets de l'objet

a) *Présentation de l'étude*

Quels sont les objets étudiés par la sociologie de l'environnement internationale ? Le chapitre VII indiquait que les sociologues de l'environnement devaient considérer plusieurs thématiques de recherche, comme le proposent Buttel (1987, 2005) ou Dunlap & Catton (1979), ce que le chapitre précédent n'a pas démenti. Mais si dans le premier cas la sociologie de l'environnement était définie par un ensemble de thèmes de recherche, dans le second cas cette pluralité de thématiques a été perçue comme un obstacle à l'appropriation de l'environnement par un domaine sociologique préexistant. C'est pourquoi il paraît légitime de se demander dans quelle mesure la pluralité des objets définit le domaine ou, au contraire, fait obstacle à la constitution de celui-ci.

La mise en ordre de la sociologie de l'environnement par des Buttel ou Dunlap depuis bientôt trente ans a permis de cerner des objets d'étude. Si des interrogations demeurent – comme Buttel (2002) se demandant encore si la sociologie de l'environnement « has really arrived » – elles ne peuvent avoir aujourd'hui qu'un statut de réflexe de quelques anciens du domaine, à la manière d'un Socrate parcourant les rues et multipliant les conversations pour s'avouer toujours son « je sais que je ne sais pas ». Un des derniers articles visant à embrasser

l'entière sociologie de l'environnement internationale (Mol, 2006) ne s'inquiète d'ailleurs plus des différences entre objets – induisant par là qu'il n'y en a pas ou plus – mais se focalise sur les relations entre les sociologies continentales, et particulièrement entre l'Amérique du Nord et l'Europe Occidentale.

Pourtant, dix années seulement auparavant, on remarquait que « les recherches sur l'environnement se présent[ai]ent encore le plus souvent comme une liste de thèmes plus ou moins bien ordonnés et non pas comme un ensemble construit et cohérent » (Jollivet & Pavé, 1993 : 6).

Pour cerner cette spécificité, l'expérience suivante est proposée : rassembler un grand nombre d'articles traitant de la sociologie de l'environnement, saisir en chacun d'eux les contours du domaine qu'ils esquissent, essayer de situer chaque argument de définition dans des catégories générales – faire une typologie – et observer le résultat. Celui-ci peut être de deux sortes : soit on distingue véritablement un seul groupe d'objets, soit en introduisant des articles français on trouvera deux groupes, l'un *a priori* homogène et international, l'autre hétérogène et justifiant les critiques mentionnées plus haut sur les difficultés des approches sociologiques de l'environnement à faire champ en France.

Tout porte à croire que la sociologie de l'environnement, du point de vue de ses objets, existe bel et bien comme domaine spécifique. Tout au plus faut-il prévenir que, parmi les articles étudiés, certains avancent l'idée d'une spécificité engagée, c'est-à-dire spécifique en tant qu'elle revendique un engagement militant. C'est ce que remarque ironiquement Larrère (1999) ou Barraqué *et al.* (1998) souhaitant que les sociologues français s'impliquent davantage dans la proposition de réponses au défi environnemental et à la crise écologique. Mais là encore, d'autres chercheurs non français suivent cette position, dont Foster (2002) à travers son appel à une véritable révolution environnementale.

b) *Méthode*

A vrai dire, l'objectif de cette étude est double : cerner le domaine, et voire dans quelle mesure on peut y incorporer les travaux français afin de préparer le terrain à la partie suivante dédiée à l'analyse de la sociologie française de l'environnement. C'est pourquoi nous avons surreprésenté les articles français dans notre échantillon pour multiplier les chances de falsifier notre hypothèse selon laquelle la sociologie française participerait de la sociologie internationale de l'environnement. Suivant cette logique, nous avons choisi des articles

internationaux pour ne pas limiter la comparaison à un seul pays, et publiés sur une longue période relativement à l'échelle de la sociologie de l'environnement, c'est-à-dire 30 ans. Ce qui importe en effet est moins de comparer l'approche française avec ses homologues nationaux de par le monde, que d'établir si première pouvait être considérée comme un domaine au même titre que les domaines internationaux, et c'est pourquoi la sélection des articles référents ne nous a pas paru devoir être particulièrement rigoureuse pour la comparaison elle-même. Elle l'est cependant puisque ce travail rassemble 36 articles considérés pour la définition de la sociologie de l'environnement et de ses objets qu'ils envisagent. Les articles les plus anciens sont moins analytiques que normatifs car ils n'ont pas le recul historique pour proposer une rétrospective des objets du domaine ; au contraire les articles plus récents s'appuient sur des travaux et expériences passées, ce qui les rend plus à même de cerner objectivement la sociologie de l'environnement.

Notre choix s'est effectué à partir d'un travail de recherche et de compilation bibliographique associé à une relecture des articles incontournables pour le champ. Par incontournable il faut entendre des articles de référence : cela a conduit à surreprésenter la sociologie étasunienne de l'environnement, laquelle non seulement a publié très tôt des textes fondateurs et/ou s'inscrivant dans le domaine, mais son expérience lui a également permis de revenir sur 30 années de recherche. Concrètement cela nous a obligé à revenir sur certains articles pionniers de la fin des années 1970 et du début des années 1980 (Catton & Dunlap, 1978a ; Dunlap & Catton, 1979 ; Buttel, 1986, 1987) et sur les articles publiés à la suite du XXVème anniversaire du comité « Environnement et Technologie » de l'ASA qui accordent une large place à l'évolution du domaine et de ses objets (Buttel, 2002 ; Dunlap, 2002 ; Foster, 2002 ; Lutzenhiser, 2002 ; Schnaiberg, 2002), tout en mettant en avant les figures majeures de la sociologie étasunienne et internationale. (Dunlap & Catton, 1994 ; Buttel, 1996 ; Dunlap [1997] 2000 ; Buttel [1997] 2000 ; Buttel, 2005) ainsi que d'autres contributions pour leurs définitions précises de la sociologie de l'environnement (Weigert, 1994 ; Foster, 1999).

Pour donner à ce panorama une visée internationale, on a adjoint une dizaine d'articles écrits par des sociologues de différentes nationalités, choisi également pour la clarté de leurs positions ; précisément des travaux finlandais (Jarvikoski, 1996 ; Wilenius, 1996), néerlandais (Leroy & Nelissen, 1998 ; Leroy, 2001), suédois (Lidskog, 1996, 2001), anglais (Woodgate, [1997] 2000), allemand (Lange, 2004), canadiens (Bassand, 1995 ; Vaillancourt, 2004). Un

dernier travail, belge (Mormont & Mougenot, 1993) a par contre était associé aux articles français car il traite des sciences sociales françaises de l'environnement¹.

Enfin, concernant les travaux français, bien que nous ayons souhaité sur-représenter leur effectif, nous n'avons pas jeté notre dévolu sur les premiers travaux venus. Nous avons repris les travaux qui nous permettent plus loin d'appréhender l'approche sociologique française de l'environnement, c'est-à-dire Maresca & Poquet (1996), Barraqué *et al.* (1998), Deverre (1998), Larrère (1999), Aspe (2002), Charles & Kalaora (2003), Claeys-Mekdada (2004) et Kalaora & Charles (2004). Seul l'article de Lafaye & Thévenot (1993) propose une perspective différente, mais sa date même et son écho dans la recherche française sur l'environnement nous a conduit à l'associer à l'ensemble des autres travaux, quitte encore une fois à courir un plus grand risque de falsifier notre hypothèse.

2 - Résultat : ce que proposent les sociologues de l'environnement

La typologie des objets s'articule autour de deux groupes aisément identifiables. Le premier touche à la normalisation du domaine et à l'inscription de ses objets dans la sociologie générale. Le second englobe les réflexions sur les liens entre phénomènes sociaux et phénomènes naturels.

a) *Une inscription dans la sociologie*

Le premier groupe d'objets traverse l'ensemble des domaines sociologiques et justifie à la fois leur caractère sociologique général via le recours aux auteurs classiques, et leur caractère spécifique via un double mouvement de démarcation d'avec d'autres domaines et d'appropriation de certains de leurs objets. Se situer par rapport aux autres domaines tout en s'appropriant les travaux des fondateurs de la sociologie devient, dans ce sens, un exercice incontournable pour l'ensemble des sous-disciplines sociologiques.

¹ Mormont & Mougenot (1993) suivent la même catégorisation des objets que le travail de Vourc'h & Mormont (1990), qui n'a pas été repris ici mais qui sera traité au début de la troisième partie.

i) **Retour sur les classiques**

Le regard que posent ces travaux sur la sociologie classique rend compte du fait que cette sociologie a toujours écarté la nature dans son analyse et son interprétation de la réalité sociale. C'est d'ailleurs ce que défend l'article de Catton & Dunlap (1978a) opposant le HEP au NEP. Le point commun des divers courants sociologiques serait alors de rejeter la problématique environnementale : Catton & Dunlap proposent un nouveau paradigme qui prend en compte l'insertion de l'homme, de la société, et de toute la réalité sociale dans un monde biophysique. C'est l'analyse de cette ambition qui conduit Buttel (2002 : 43) à rappeler que

« [La plupart des] sociologues de l'environnement des années 1970 voyaient la sociologie de l'environnement comme relevant d'une cause – celle de sauver la sociologie de son anthropocentrisme et par là de rendre la sociologie à la fois plus compréhensive et prédictivement puissante et plus proche (*germane*) des problèmes que rencontrent les sociétés contemporaines »

Au-delà des diverses louanges et critiques qu'à reçu la proposition de Catton & Dunlap, on peut se contenter de remarquer qu'un retour sur les classiques est proposé dans quelques travaux, soit pour lisser l'inscription de la sociologie de l'environnement au sein de la sociologie générale (Bassand, 1995 ; Dunlap, 2002), soit pour aborder les limites des propositions sociologiques des classiques vis-à-vis de l'environnement (Leroy, 2001), soit pour se débarrasser du HEP (Catton & Dunlap, 1978 ; Dunlap & Catton, 1979 ; 2, Barraqué *et al.* 1998 ; Foster, 2002).

La question : « comment les classiques ont abordé les phénomènes environnementaux » (Järvikoski, 1996) est alors approfondie : certains proposent de l'appliquer à un auteur particulier ou à une comparaison entre classiques (Marx, Durkheim et à moindre échelle Weber) ou de trouver des filiations des travaux actuels avec ces classiques. Dans ce cas, l'usage est de citer Murphy pour l'héritage Weberien, Foster pour Marx, Durkheim pour Catton ou Järvikoski ; mais Lidskog (1996) rappelle également l'héritage néo-durkheimien de l'écologie humaine, et il faut souligner les apports de Kalaora à partir de sa lecture de l'école leplaysienne – que ne mentionne cependant pas les travaux ciblés mais que nous avons entr'aperçus plus haut (cf. chapitre III)

ii) **Les attitudes**

Un autre objet classique traverse également cette première catégorie : les attitudes (individuelles) face à l'environnement (Mormont & Mougenot, 1993, Maresca & Poquet, 1996). Les enquêtes liées aux attitudes (Dunlap & Catton, 1979), valeurs et comportement (Buttel, 1987 ; Deverre, 1998) des individus face à l'environnement sont un autre aspect de la sociologie de l'environnement. Ces enquêtes analysent la conscientisation environnementale (Lange, 2004 ; Buttel, 2005), l'intérêt social pour l'environnement (Buttel, [1997] 2002), et l'appel de Buttel (1996) à comprendre les mécanismes unissant les pratiques sous-structurellement environnementales (pratiques ordinaires qui ont un effet indirect positif sur l'environnement) aux pratiques environnementalement pertinentes (gestes « verts » qui deviennent quotidiens) rejoint tout à fait l'ordre du jour de la sociologie de l'environnement.

iii) **Se dégager des autres champs sociologiques**

Un autre aspect est la proximité de la sociologie de l'environnement avec d'autres sociologies spécifiques, comme nous l'avons abordé au chapitre précédent. On peut ici se concentrer sur les liens établis avec la sociologie rurale (par exemple Claeys-Mekdade, 2004 ; rural et urbain : Charles & Kalaora, 2004 ; ressources naturelles et communautés « ressource-dépendent » : Lidskog, 1996). C'est ce domaine qui semble avoir le plus influencé la sociologie de l'environnement, notamment en balisant le terrain d'analyse sociologique d'objets non sociaux avec une sociologie des ressources naturelles influentes aux USA. La France ne manque pas d'exemple pour souligner l'influence des ruralistes sur l'environnement.

La sociologie du risque est relativement peu citée, comme si elle était déjà une théorie sociétale et non plus une sociologie spécifique (Foster, 1999 ; Charles & Kalaora 2004 ; Lange, 2004). Sont également évoqués parfois les sociologies du travail et de l'industrie (Lange, 2004), des sciences, de la culture, et le rapport général entre science et société, généralement en lien avec une discussion sur Latour (Charles & Kalaora, 2004 ; Claeys-Mekdade, 2004).

Aussi, pour affirmer la spécificité du champ, tout en théorisant son approche, on fait moins appel aux apports d'autres sous disciplines qu'à des théories générales ou des démarches d'analyse (cf. Boudes, 2007a ; et le grand B de ce chapitre). Il s'agit de la modernisation écologique (Foster, 1999), de la communication écologique (Lange, 2004), de

la société programmée (Bassand, 1995), de la théorie critique (Claeys-Mekdade, 2004) ou encore de la théorie des justifications (Lafaye & Thévenot, 1993). Toutefois, ces invitations à intégrer de telles approches dans les définitions de la sociologie de l'environnement demeurent assez rares.

iv) **Mouvements sociaux environnementaux**

Viennent ensuite les prises de positions directes face aux objets des autres domaines. Non seulement les sociologues cherchent à s'en démarquer, mais dans le même temps ils incluent dans leur domaine des objets correspondant pourtant aux champs dont ils veulent s'extraire. Cela relève encore de la stratégie de révolution par la conservation des acquis.

La catégorie des mouvements environnementaux se suffit généralement à elle-même, c'est-à-dire à son titre. La mobilisation environnementale de la fin des années 60 et du début des années 70 a été et reste un champ de recherche mobilisateur pour les sociologues de l'environnement. D'abord parce qu'elle s'appuie sur la sociologie des mouvements sociaux et de l'action collective, une sociologie forte de grands penseurs, avec Olson, Gur et Davis pour les USA, ou Touraine pour la France. On peut alors mettre en avant que les mouvements verts, s'ils tombent sous le joug de cette sociologie en tant que participant à la vague des nouveaux mouvements sociaux, n'en restent pas moins porteurs d'un changement culturel d'une certaine ampleur. C'est le changement culturel que portent ces mouvements qui fait le cœur de cette première catégorie. Ce qui mobilise les nouveaux mouvements sociaux, c'est moins un regain d'action collective qu'un désir de changement orienté, pour le dire vite, vers une société écologique. Dès lors, ces mouvements verts sont bien des objets de la sociologie de l'environnement, puisque qu'ils mettent en question la relation de la société avec la nature et les équilibres des écosystèmes².

Bien que l'occurrence 'mouvement vert' apparaisse seule dans la majorité des cas, certains travaux insistent également sur les nouveaux mouvements sociaux environnementaux (Kalaora et Charles, 2004 ; Lange, 2004), les associations (Leroy & Nielsen, 1998), le futur de l'environnementalisme (Dunlap & Catton, 1979 ; Dunlap, [1997] 2002), la construction sociale d'un bon environnement (Woodgate, [1997] 2000) et enfin sur l'analyse des votes

² Micoud (2007 : 109) explique très bien le fait que la difficulté pour « comprendre la diversité des engagements écologiques ou environnementalistes observables sur le terrain tient essentiellement dans la difficulté pour les catégories sociologiques en vigueur à saisir le caractère inédit de protestation écologique » laquelle ne peut être complètement appréhendée à partir de la seule sociologie des mouvements sociaux *stricto sensu*.

écologistes (Mormont et Mougenot, 1993 ; Maresca et Poquet, 1996).

v) **Les politiques environnementales et
les réponses institutionnelles**

Ce qui a grandement contribué à la mise sur l'agenda social de l'environnement comme interaction nature/société, en même temps que l'apparition de mouvements verts, ce sont les politiques environnementales. Les étasuniens sont à leur aise dans ces genres d'étude car, dès 1980, la question environnementale a été au centre des préoccupations nationales au contraire de la France où une réponse technocratique de l'Etat a été proposée face aux problèmes environnementaux (cf. chapitre XII, et particulièrement la sous-partie A,1,b pour l'exemple étasunien).

Quoiqu'il en soit, le rapport au politique est largement représenté. Il est souvent associé aux réponses économique (Buttel, 1987), et au rôle de la croissance économique (Dunlap, [1997] 2002). Mais il est aussi considéré comme interrogeant la réponse organisationnelle, industrielle et gouvernementale à l'environnement (Dunlap et Catton, 1979), la constitution d'institutions pour répondre aux problèmes soulevés par l'environnement (Woodgate, [1997] 2000), les formes d'organisations qui peuvent gérer les incertitudes (Lafaye et Thévenot, 1993 ; Wilenius, 1999), les dispositifs de préservation des « équilibres » environnementaux (Mormont et Mougenot, 1993), les stratégies sociales et politiques pour aborder les problèmes et les résoudre (Lidskog, 2001), et plus généralement, les réactions aux problèmes d'environnement.

vi) **Les négociations et les nouvelles formes de
démocratie**

Comme une conséquence de la mise en orbite sociale de l'environnement par les mobilisations et les politiques, l'environnement bouleverse les formes classiques de négociation, en introduisant des caractéristiques propres aux questions environnementales. Aussi les sociologues de l'environnement cherchent-ils à étudier ces nouvelles formes de démocratie (Leroy & Nielsen, 1998 ; Lange, 2004), en repartant des nouveaux mouvements socio-environnementaux (Kalaora et Charles, 2004 ; Lange, 2004), des institutions (politiques) mises en place pour répondre à la question environnementale (Woodgate, [1997], 2000), et en ciblant les conflits et les stratégies d'acteurs (Leroy & Nielsen 1998 ; Wilenius,

1999) propres à ces questions où interviennent de nombreuses associations, en re-questionnant la notion de pouvoir (Leroy, 2001), en pointant les débats liés à l'allocation des ressources naturelles (Dunlap et Catton, 1979), et enfin, le dernier mais non le moindre, en ouvrant leurs réflexions sur la justice environnementale (Foster, 2002) (racisme environnemental, sexisme environnemental, dommages environnementaux de classe, conséquence environnementale de l'impérialisme).

b) *Une ouverture aux impacts réciproques
entre nature et société*

Une autre catégorie d'approche apparaît centrale dans la définition du domaine, comprenant l'impact social de la nature et l'impact naturel des sociétés. Cette catégorie est généralement mise en avant pour garantir la structure de la sociologie de l'environnement, qui tient ici son objet propre, et dont les théorisations permettraient de s'écarter des courants déjà établis comme la sociologie politique et celle des mouvements sociaux. Qui plus est cette étude de la co-détermination sociale et naturelle des phénomènes environnementaux nous paraît être possible à partir du moment où les sociologues de l'environnement ont d'abord rappelé leur inscription dans la sociologie générale *via* les références aux objets de la première catégorie. On trouve ainsi d'un côté l'aspect proprement sociologique du domaine, et de l'autre la spécificité de ce dernier à s'intéresser aux aspects non strictement sociaux de l'environnement.

i) **Impact social de la nature :**

Par impact social de la nature, on entend l'impact des phénomènes naturels sur le social et la société (Dunlap & Catton, 1979 ; Weigert, 1994 ; Buttel, 1996). Comme le définissaient Catton & Dunlap en 1978 : la sociologie de l'environnement est l'étude de l'effet de l'environnement sur la société ou, dit autrement encore, l'étude des conséquences sociales des phénomènes naturels. La question récurrente est de comprendre comment les problèmes environnementaux font problème, qu'il soit visibles et physiques, comme l'énergie et les ressources fossiles (Dunlap & Catton, 1979), ou les pollutions diverses dont les pluies acides (Woodgate, [1997] 2000) et les phénomènes naturels et les désastres ; ou qu'il s'agisse,

comme le propose Buttel (1996), de s'intéresser aux rôles joués par les forces naturelles non visibles par les acteurs sociaux.

Pour analyser la réaction sociale aux phénomènes et aux problèmes environnementaux, (Lidskog, 2001 ; Claeys-Mekdade, 2004), la sociologie se penche sur les savoirs sur l'environnement (Buttel, 2005), sur les pratiques environnementales (pertinentes ou sous-structurelles (cf. Buttel, 1996) et doit ainsi contribuer à ce que Buttel ([1997] 2000) nomme « l'investigation sociétale de l'intérêt social pour l'environnement ».

D'autres encore (Bassand, 1995) voient dans cet impact social de l'environnement un appel à une prise en compte de l'environnement dans nos sociétés « programmées » (Touraine, 1969) au même titre que les autres dimensions de cette société, à savoir la mondialisation l'individualisme, les technosciences et les nouveaux acteurs sociaux. L'ensemble de ces travaux peut être considéré soit comme un apport de connaissance sociologique (Schnaiberg, 2002) soit comme une tentative de réponse au défi environnemental (Barraqué *et al.*, 1998).

ii) **Impact naturel des sociétés**

Le pendant de ce premier point est l'impact du social sur la nature (Buttel, 1996). Il est un peu moins cité dans ces travaux, notamment car il nécessiterait, formuler comme tel, un apport de connaissance du monde biophysique que la plupart des sociologues ne possèdent pas et qui ne concernerait pas la sociologie. Aussi les définitions ciblent-elles les causes sociales des problèmes environnementaux ou des GEC (Weigert, 1994 ; Lidskog, 2001 ; Claeys-Mekdade, 2004), c'est à dire les origines sociales du problème et les dimensions humaines et contemporaines de ceux ci (notamment Weigert, 1994 sur les GEC). Il s'agit de mieux comprendre les mécanismes de dégradation de l'environnement humain (Woodgate, [1997] 2000) et les forces sociales qui donnent lieu aux phénomènes environnementaux (Foster, 1999).

Dans tous les cas, on retrouve le souhait de mettre au cœur du programme de la sociologie de l'environnement l'analyse de cette interaction entre phénomènes naturels et sociaux. C'est dans ce sens que Lutzenhiser (2002 : 7) parle d'une perspective écologique en sociologie de l'environnement, qui devrait rappeler « le caractère inhérent des soubassements bioécologiques de la société et l'empêchement actuel des activités sociales dans la nature. Dit

autrement, la société est ce qui se donne à voir comme entremêlée avec et profondément dépendant des systèmes naturels ».

c) *Un relatif consensus*

Deux groupes d'objets ont été distingués. Le premier est finalement assez classique : il comprend des objets certes relativement nouveaux, qui émergent vers les années 1970 (mouvements verts, réactions politiques et institutionnelles), et 1990 (nouvelles formes de participation), qui peuvent être mis en perspective par le débat sur la réalité et la construction sociale des problèmes environnementaux, et dont les études d'opinion permettent de souligner l'importance. Pour ce premier groupe, bien que l'environnement soit une thématique phare, la catégorisation des objets s'appuie sur des approches préexistantes que l'environnement permet de renouveler.

Le second groupe souligne bien plus la spécificité de l'environnement, à tel point qu'il revendique une ouverture de l'analyse sociologique à la prise en compte de facteurs naturels. C'est sans doute là ce qui permet de rappeler cette singularité de l'environnement, qui ne peut être complètement apprivoisée par les domaines sociologiques préexistants davantage liés à la première catégorie comprenant les objets strictement sociaux. C'est sans doute ce qui explique la difficulté qu'ont les sociologues à définir clairement et explicitement leur champ ; lorsqu'ils le font, ils plongent dans un débat complexe, celui opposant la construction sociale de l'environnement à la réalité physique de ceux-ci.

La plupart des définitions concises proposées soulignent que l'objet de la sociologie de l'environnement n'est autre que l'étude de l'interaction entre nature et société. Les termes même de cette expression se déclinent dans une mise en question de la légitimité de la séparation entre les réalités naturelles et sociales et dans le même temps de la pertinence de leur association. Autrement dit, le centre de cette spécialité serait la recherche de conceptualisation des relations entre la société et la nature à partir de la dualité biologique et sociale du genre humain (Buttel, 1986 : 360).

Mais, alors que les deux catégories d'objets esquissées paraissent questionner également les relations nature-société, il semble que c'est bien davantage la construction sociale de cette interaction qui est mise en avant : construction de problématiques par les mouvements verts, mises sur l'agenda social par les institutions politiques, et nouvelles formes de démocratie, servant *a priori* davantage les citoyens que leur environnement : tout

porte à croire que ce qui intéresse les sociologues est moins l'environnement que les situations sociales qu'il entraîne ou que la construction qui en est proposée par les mouvements sociaux et politiques et qui reparaît à travers les formes de démocratie participative.

La construction sociale de l'environnement (Leroy & Nielsen, 1998 ; Aspe, 2002), d'un bon environnement (Woodgate, [1997] 2000 ; Deverre, 1998), ou de la problématique environnementale (Weigert, 1994 ; Buttel, [1997] 2002), est étudiée principalement à travers les discours. Que soit abordée l'image de la nature comme construction discursive (Lange, 2004) ou que l'on s'intéresse à l'usage des termes, à leur désignation, leur fonction (Barraqué *et al.*, 1998), tout montre que la sociologie de l'environnement, après les premiers travaux, a pris un « tournant culturel » (*cultural turn*) (Lidskog, 1996), et que l'approche constructiviste, qui considère l'environnement comme une construction sociale indépendamment de sa réalité biophysique, y est toujours plus dominante.

Certains auteurs préfèrent nuancer cette soi-disant prédominance du constructivisme sur ce qu'ils nomment le réalisme environnemental et parlent d'une concomitance des deux approches, dont le dépassement des antagonismes semble nécessaire, mais s'avère parfois impossible (Lidskog, 1996, Foster, 1999). *Cultural turn vs materiality*, ou réalisme environnemental versus constructivisme environnementale (Larrère, 1999), les auteurs soulignent malgré tout qu'il faut user d'un constructivisme prudent (Maresca & Poquet, 1996), voir aller au-delà du tout constructivisme qui domine les sciences sociales (Weigert, 1994)³.

Cependant, il ne faut pas confondre ce constructivisme, en tant que production sociale qui agit sur le social et qui, finalement, n'a rien avoir avec les phénomènes naturels eux-mêmes, avec un réalisme social qui cherche à montrer comment les faits sociaux interagissent sur l'environnement, et non pas seulement sur le social. S'il est certain que les questions que soulève l'approche constructiviste, et principalement celle de l'autorité sociale des revendications environnementales (Buttel, [1997] 2002), sont cruciales, il faut faire une place aux différentes approches. C'est ce que proposent également Macnaghten & Urry dans la première partie de leur ouvrage *Contested Natures* ([1998] 1999) : ils distinguent d'abord le « réalisme environnemental », doctrine selon laquelle l'environnement est essentiellement une entité réelle sur laquelle l'activité humaine et sociale joue un rôle mineur ; l'« idéalisme environnemental » qui vient en opposition au premier en affirmant que ce sont les valeurs

³ Cf. également les positions de Dunlap et Buttel présentées au Chapitre VII.

humaines qui donnent une réalité à la notion de nature faisant de celle-ci une construction sociale ; et ajoutent même un troisième courant, l'« instrumentalisme environnementale », qui s'attache à analyser les réactions (*responses*) des individus et des groupes face à la nature et l'environnement en terme de calcul personnel et d'intérêt social. Ils proposent ensuite de délaissier ces points de vue et d'orienter les recherches vers les pratiques sociales qui « produisent, reproduisent et transforment des natures différentes et des valeurs différentes » (*ib.* : 2). Leur ouvrage esquisse ainsi des axes de recherche qui ne peuvent se satisfaire ni d'une construction entièrement sociale de l'environnement, ni d'une essence strictement naturelle du même environnement, mais qui abordent tout à la fois la construction sociale et naturelle de l'environnement.

Dans une autre optique, l'étude de la médiatisation des phénomènes d'environnement, est également un des objets de la sociologie de l'environnement qui se situe à mi-chemin entre la prise en compte de la réalité du fait et le traitement social de ce fait, comme nous y reviendrons en conclusion avec Roqueplo (1988, 1992). De même, les récentes conclusions davantage consensuelles qu'auparavant sur la réalité des changements climatiques, et des GEC (Changements Environnementaux Globaux) en général, ont permis de rééquilibrer le débat autour du constructivisme/réalisme, et de redonner une place toute aussi importante aux événements physiques eux-mêmes qu'à leurs constructions sociales. La sociologie de l'environnement prend alors sous son aile cette matérialité des GEC (Lidskog, 1996), et la reconnaissance de la réalité des GEC entraîne une revalorisation des autres champs de cette sociologie – non plus vouée à servir uniquement la cause constructiviste. Ce sont donc les changements climatiques (Woodgate, [1997] 2000) et les protocoles sur ceux-ci (Foster, 2002) qui ont alimenté l'axe du réalisme environnemental, mais ils sont venus en contrepoids à l'idéalisme environnemental en relançant le débat entre matérialité et construction (Lidskog, 1996 ; Foster, 1999 ; Larrère, 1999), incluant dans la foulée de nouveaux objets comme les biotechnologies (Foster, 2002) dont le traitement par Buttel (1992) est révélateur.

Ce débat est trop complexe pour le résoudre ici, et il dépasse l'ambition de cette sous-partie visant à comparer les objets français et internationaux de l'environnement. Il a remis en cause, un certain temps, les premières bases de la sociologie de l'environnement (mouvements verts, politiques de l'environnement, nouvelles participations) en prenant une orientation davantage critique. Cependant, le débat s'est apaisé et a permis d'affirmer deux axes centraux dans la définition du domaine autour de l'impact social de l'environnement et de l'impact environnemental de nos sociétés. Ces deux grands axes garantissent alors

l'homogénéité de la sociologie de l'environnement, qui tient ici son objet propre, et s'écarte de courants déjà établis comme la sociologie politique et celle des mouvements sociaux, et même du débat sur le constructivisme d'habitude réservé à une socio-philosophie ou une sociologie de la connaissance.

Ainsi, il y a bel et bien un consensus sur les objets de la sociologie de l'environnement, et par ailleurs les définitions françaises s'inscrivent pleinement dans ce consensus, faisant de l'approche sociologique française de l'environnement, du point de vue de ses objets, une véritable sociologie de l'environnement au même titre que son homologue international. Dit de manière plus limitée, les approches sociologiques de l'environnement des autres pays ont su fonder un domaine sociologique spécifique à partir d'une définition de deux catégories d'objets, catégories semblables à celles des travaux français précisant les contours d'un domaine dont ils peinent pourtant, nous y reviendrons, à reconnaître formellement l'existence.

B - Angles d'approche et démarches d'analyse

Cette synthèse d'articles sur la sociologie de l'environnement du point de vue de chercheurs de divers pays montrent qu'une définition générale de ce domaine peut être avancée, et elle permet de réaffirmer l'existence d'un domaine de sociologie de l'environnement. Autrement dit, ces résultats sur une définition consensuelle de l'approche sociologique de l'environnement montrent que, d'un point de vue général et international, les sociologues de France et d'ailleurs sont d'accord pour cibler des objets principaux en sociologie de l'environnement. Mais il est tout à fait logique d'opposer à ce résultat la question suivante : si les sociologues sont d'accord pour cibler des objets principaux d'un point de vue international, qu'en est-il de leurs positions pays par pays ?

Il paraît ainsi nécessaire d'étudier également les démarches de chaque sociologie nationale. Là encore, en plaçant les travaux français au cœur d'une telle comparaison avec une autre région du monde, on mettra en évidence les spécificités de la recherche française en sociologie de l'environnement tout en lui accordant son statut de contributeur international dans ce domaine. Autrement dit : s'il est tout à fait possible de dire que les sociologies nationales de l'environnement n'ont pas les mêmes entrées ni approches de l'environnement que leurs consoeurs, il n'en reste pas moins vrai qu'elles convergent, avec leurs homologues d'autres pays ou régions, vers un domaine de sociologie internationale de l'environnement.

Celui-ci est reconnaissable par ses objets généraux, mais également par les démarches d'analyse et les aspects sociologiques qu'il étudie comme nous allons le montrer maintenant.

1 - Angles d'approches

a) *Aspects méthodologiques*

Commençons par étudier la diversité des approches sociologiques de l'environnement, c'est-à-dire la pluralité des héritages spécifiques à chaque sociologie nationale dans leurs analyses de l'environnement. La sociologie française de l'environnement se caractérise par la rigidité des orientations de recherche des équipes, *i.e.* leur cantonnement à une seule approche spécifique (Charles & Kalaora, 2003 : 50) qui nuit à la mixité des équipes (Maresca & Poquet, 1996 : 27-34) ; et par l'opposition entre commande sociale et dynamique scientifique. Dit de manière plus schématique encore, ce serait la multiplicité même des approches (propres à chaque laboratoire, à chaque équipe, à chaque commande sociale, à chaque dynamique heuristique, voire à chaque chercheur) qui empêcherait de penser qu'il s'agit là d'un seul et même champ.

Afin de tester la thèse selon laquelle la multiplicité des approches empêche la formation du domaine, on propose ici de comparer cette multiplicité des approches françaises avec une autre sociologie nationale ou régionale. La comparaison pourrait par exemple montrer que la sociologie non française de l'environnement ne s'est pas érigée à partir d'une multitude d'approches, ce qui conduirait à rechercher d'autres hypothèses. Mais ce n'est pas le cas : la sociologie québécoise de l'environnement, car c'est elle qui servira de comparatif, s'est elle aussi élaborée à partir d'approches diverses, ce qui pousse à croire que la diversité des approches sociologiques de l'environnement n'a pas gênée la constitution du champ, voire que celle-ci a été le résultat d'une synthèse de ces approches.

Il faut d'abord préciser le choix de la sociologie québécoise, et non pas même canadienne ni d'un autre Etat ou région. Ce choix a pour but d'éviter des comparaisons trop abstraites et pour ainsi dire trop incomparables. Un éloignement géographique, culturel, linguistique, etc., nécessiterait des recours à des explications d'ordre contextuelle. Si certains débats sur l'internationalisation et l'indigénisation de la sociologie préviennent d'une réduction inopératoire de la sociologie à ses entités nationales ou micro-régionales (cf. Turner, 1996), les considérations suivantes suffiront à légitimer cette comparaison :

- Ces régions sont deux pôles sociologiques importants, aux héritages distincts mais toujours en lien grâce à la relation historique particulière qu'entretiennent la France et le Québec.

- Ce sont deux régions qui, malgré leurs ressemblances culturelles, se différencient par leurs histoires en générale et, comme cela sera montré, leurs approches sociologiques en particulier.

- Leurs positions face au champ de la sociologie de l'environnement sont, à première vue, différentes : le Québec et la France n'ont pas les mêmes rapports ni à la théorie, ni à la nature des relations liant nature et société.

- Par ailleurs, la communauté linguistique des analyses sociologiques étudiées ici facilite la comparaison des travaux sociologiques sur l'environnement⁴.

- Enfin, la confrontation de ces sociologues au sein de colloques francophones dont ceux de l' AISLF, de l' ACSALF et de l' AFS⁵ permet de comparer les travaux des chercheurs à partir de critères semblables de diffusion des contributions.

Pour « coller » au plus près de la production sociologique, ce travail s'appuie sur les caractères extérieurs de cette production : les ouvrages collectifs et recueils d'articles ainsi que les communications présentées à des colloques (ou leurs actes). Le caractère collectif de ce matériel empirique est le garant de l'inscription de chaque contribution étudiée dans une sociologie « partagée » de l'environnement, reprenant ainsi les arguments mertonniens de communalisme et de scepticisme organisé (Merton, [1942] 1973). Précisément, cette matière empirique est constituée des 103 contributions des six ouvrages et colloques suivants (Tableau VI).

⁴ C'est un des principaux arguments de Sanders (1994), lequel prévient de la prudence avec laquelle il faut avancer dans les comparaisons internationales, en soulignant combien les différences linguistiques en premier lieu biaisent les analyses. Nous n'avons pas ce problème pour nos pays. Un second argument concerne les cultures des pays comparés : nous en prenons acte en proposant tout d'abord une comparaison des histoires des deux sociologies de l'environnement nationales.

⁵ Respectivement Association Internationale des Sociologues de Langue Française, Association Canadienne de Sociologues et d'Anthropologues de Langue Française, et Association Française de Sociologie.

Tableau VI : Ressources empiriques

Ouvrages et colloques	Année	Contributions Québécoises	Contributions Françaises
Tessier & Vaillancourt (dir.), <i>La recherche sociale en environnement</i>	1996	8	Aucune
Dumas <i>et al.</i> (dir.), <i>Les sciences sociales de l'environnement</i>	1999	9	1
Colloque ACSALF, (Guttman <i>et al.</i> dir.)	2002	10	13
Gendron & Vaillancourt (dir.), <i>Développement durable et participation publique</i>	2003	10	7
Sessions du CR 23 ⁶ , Colloque AISLF, Tour	2004	10	24
Sessions du RT 38 ⁷ , Colloque AFS, Villetaneuse	2004	Aucune	11
<i>Total</i>		47	56

Sur les 103 contributions référencées, 57 seront effectivement utilisées dans les démonstrations suivantes⁸. D'autres références viennent compléter celles-ci dans le seul but d'illustrer le propos. Après chaque comparaison, un tableau récapitulatif rappellera les contributions citées, en distinguant la matière empirique de celle complémentaire à la démonstration.

b) *Au Québec, une approche ciblée sur les nouveaux objets environnementaux*

La sociologie Québécoise de l'environnement est l'aboutissement d'une quintuple influence, qui se perpétue dans les travaux contemporains.

⁶ Il s'agit du Comité de Recherche (CR) n° 23 de l' AISLF, intitulé Sociologie de l'environnement et du développement durable. Cf. http://w3.univ-tlse2.fr/aislf/cr23/index_2.html

⁷ Il s'agit du Réseau Thématique (RT) n°38 de l' AFS, intitulé Sociologie de l'environnement et des risques. Cf. <http://rtf38afs.free.fr>

⁸ Soit 55% des contributions totales, dont 24 québécoises (51% des contributions québécoises) et 33 françaises (59 % des contributions françaises).

1 – D’abord, son inspiration géographiquement déterminée par les traditions nord-américaines et en particulier le courant d’écologie humaine et sociale (Vaillancourt, 1996, 2003) orienté vers une sociologie davantage empirique, voire pragmatique. Parmi ces influences nord-américaines, on peut se tourner précisément vers l’héritage étasunien des premiers développements d’une sociologie environnementale. En effet, dès les années 1970 la sociologie étasunienne institutionnalise le champ sociologique de l’environnement en l’intégrant dans son association nationale, et dans le même temps la sociologie rurale nord-américaine se tourne vers une sociologie des ressources naturelles (Catton et Dunlap, 1978 ; Dunlap et Catton, 1979 ; Vaillancourt, 1996, 2003 ; Buttel, 1996). Cette sociologie de l’environnement intégrera rapidement les cursus universitaires québécois.

2 – Un autre facteur est celui de l’étude des mouvements verts. Bien que ce genre d’étude fut également réalisé en France et reste reconnu (Touraine *et al.*, 1980), il s’est davantage ouvert aux mouvements sociaux en général, et non à ceux environnementaux en particulier, comme l’évoque très brièvement Touraine non sans une pointe de regret⁹. Au contraire, les mouvements sociaux proches de l’écologie ont fait l’objet d’études approfondies au Québec, et ceci dans la durée, depuis le début des années 70 (cf. le rapport Berger en 1971 ; Vaillancourt, 1982) jusqu’à nos jours (Prades *et al.*, 1994 ; Vaillancourt & Perron, 1998 ; Perron, Vaillancourt & Durand, 1999), intégrant également les communautés autochtones et/ou locales comme acteurs à part entière pour donner une dimension interculturelle aux études (Tessier, 1996 ; Raymond, 1999 ; Babin, 2003).

3 – La problématique des changements globaux, notamment celle des changements climatiques, revient fréquemment dans les études québécoises. Ceci est sans doute lié au fait que « le Canada est responsable de 3 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde » et s’est engagé, avec le protocole de Kyoto, à « réduire ses émissions d’ici à 2012 à un niveau

⁹ Cf. Chapitre V. Expliquant le choix de son objet, la lutte anti-nucléaire comme mouvement social et non comme changement culturel, il écrit : « Nous devons être conscient du choix fait au départ. Nous aurions pu interroger surtout les associations de défense de la nature et chercher dans les propos de leurs militants les signes d’un changement culturel. Nous avons au contraire réuni dans les groupes d’intervention surtout des écologistes politiques car nous étions à la recherche d’un conflit et d’un mouvement social plutôt que d’une nouvelle image de la culture, c’est à dire des relations entre une société et son environnement. Peut-être avons fait le mauvais choix et avons-nous mal éclairé le sens le plus important de la lutte anti-nucléaire. Mais, au moment où se place notre recherche, ce risque apparaît limité. » (Touraine *et al.*, 1980 : 34)

inférieur de 6 % à ce qu'il était en 1990 » (PNUE, 2003 : 21)¹⁰. Cela se traduit par de nombreux travaux sur le programme sur les dimensions humaines des changements globaux et le programme canadien des changements à l'échelle du globe (Vaillancourt, 1996 ; Perron & Vaillancourt 1999 ; Murphy, 2002), sur les concertations au sein de ce dernier (Perron & Vaillancourt, 2003), sur le rôle des organisations non gouvernementales (Guilbeault & Vaillancourt, 2003) ou encore la place des Etats-Unis d'Amérique dans le protocole de Kyoto (Guilbeault & Vaillancourt, 2002).

4 – La dynamique heuristique que propose le développement durable et les réflexions concernant la gestion de l'environnement participent également des influences générales de la sociologie de l'environnement québécoise. Une fois mis de côté son aspect englobant des autres domaines, le développement durable est un champ d'étude propre, qui conduit à s'interroger sur les nouvelles formes de gouvernance (Gendron, 2003a ; Hamel 2003) et de gestion au sens large (Gendron, 1999 ; Chouinard *et al.*, 2003), mais également sur les phénomènes de standardisation (Boiral, 2003) ou au contraire d'ouverture inter- et intra-culturelle (Villeneuve, 1995 ; Barabe *et al.*, 1995 ; Beaulieu, 2001 ; Capitaine & Martin, 2004).

5 – Enfin, les avancées des travaux en sociologie économique ne sont pas sans rapport avec le développement d'une approche socio-économique de l'environnement, dont Gendron (2002a, 2002b, 2003a, 2003b) est une figure emblématique du domaine. En posant que la sociologie économique de l'environnement est une approche hétérodoxe en économie, Gendron (2003 : 62) montre en quoi les approches classiques et néo-classiques réduisent l'analyse de l'environnement à un processus d'internalisation d'une externalité (Gendron, 2003b : 62) et proposent par exemple de privatiser l'environnement pour mettre un terme à la crise écologique. A la limite, l'économie écologique admet que la crise environnementale met au défi l'économie d'arrimer sa logique linéaire, illimité et déterministe à celle circulaire, limitée et chaotique de l'environnement.

¹⁰ Le *Geo Yearbook 2006* (PNUE, 2006) va également dans ce sens. Cependant, le Canada, par sa récente proposition d'un plan « vert » semble davantage désireux de ménager ses pollueurs que de respecter ses engagements définis à Kyoto (cf. Anne Pélouas, « Le Canada veut abandonner le protocole de Kyoto en ménageant ses plus gros pollueurs » *Le Monde*, 24 octobre 2006).

La nouvelle sociologie économique de l'environnement ouvre les perspectives de l'économie orthodoxe en affirmant que « les modalités techniques de la modernisation écologique [doivent être] étudiées à la lumière des rapports sociaux et de leurs conséquences sur ces rapports, étant entendu que ceux-ci seront également affectés par la matérialité de la crise » (Gendron, 2002a : 62). Boidin & Zuindeau (2006) associent, avec quelques nuances, la sociologie économique de l'environnement à une analyse régulationniste de l'environnement, et rapportent que certains auteurs voient dans l'environnement une véritable sixième forme institutionnelle au même titre que le rapport salarial, la monnaie, les formes de la concurrence, le mode d'insertion internationale et les formes économiques de l'État.

Le colloque « Sociologie, économie et environnement » (ACSALF, 2002) est significatif de l'heuristique de ce domaine pour la sociologie de l'environnement. Cependant, mis à part Gendron et les membres de la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable qu'elle dirige, les incursions de la sociologie économique en sociologie de l'environnement demeurent limitées.

Le tableau VII reprend ces cinq courants principaux (page suivante).

Tableau VII : Principaux courants de la sociologie québécoise de l'environnement

	Ressources empiriques	Apports complémentaires
Tradition/inspiration	Vaillancourt, 1996 Vaillancourt, 2003	Buttel, 1996 Catton & Dunlap, 1978 Dunlap & Catton, 1979
Mouvements verts	Babin, 2003 Raymond, 1999 Tessier, 1996	Perron <i>et al.</i> , 1999 Prades <i>et al.</i> , 1994 Touraine <i>et al.</i> , 1980 Vaillancourt, 1982 Vaillancourt & Perron, 1998
Changements globaux	Guilbeault & Vaillancourt, 2002 Guilbeault & Vaillancourt, 2003 Perron & Vaillancourt, 2003 Vaillancourt, 1996	Murphy, 2003b Perron & Vaillancourt, 1999 PNUE, 2003, 2006
Développement durable et gestion environnementale	Boiral, 2003 Capitaine & Martin, 2004 Chouinard <i>et al.</i> , 2003 Gendron, 1999 Gendron, 2003 Hamel, 2003	Barabe <i>et al.</i> , 1995 Beaulieu, 2001 Villeneuve, 1995
Sociologie économique de l'environnement	Gendron, 2002a Gendron, 2003a	Gendron, 2003b Gendron, 2002b Boidin & Zuideau, 2006

Ces influences marquées ont sans doute facilité l'inscription de la sociologie de l'environnement au sein de la sociologie québécoise. La tradition de l'écologie humaine et sociale liée aux apports des sociologues de l'environnement étasuniens ou le renouveau de la sociologie économique de l'environnement, tout cela a favorisé la constitution d'un champ de recherche propre, qu'illustrent tout à fait les recueils d'articles dirigés par Tessier & Vaillancourt (1996), Dumas *et al.* (1999) et Gendron & Vaillancourt (2003) ou le parcours de Vaillancourt (2004) et ses développements sur l'écopsociologie. Les principaux thèmes de recherche, ou pour le moins les plus visibles, sont ceux des changements globaux et du changement climatique en particulier, du développement durable et de la gestion environnementale.

c) *En France, une pluralité d'héritages spécifiques*

Pour ce qui est de la sociologie française, c'est d'abord le nombre d'analyses *sur* la sociologie de l'environnement dans ce pays qui saute aux yeux. Celles de Kalaora (1998) de Maresca & Poquet (1996), de Aspe (2002), de Claeys-Mekdade (2004) ou encore Charles & Kalaora (2003), auxquelles il faut joindre le rapport de Larrère (1999) toujours sur une possible constitution d'une sociologie française de l'environnement, le travail de Deverre (1998) qui prend non plus en compte la sociologie mais l'ensemble des sciences sociales, ou encore les rapports de Mormont (Vourc'h & Mormont, 1990 ; Mormont & Mougenot, 1993) et celui plus récent de La Branche et Warin (2004). Cet intérêt pour les domaines sociaux de l'environnement provient d'une disparité au moins aussi large d'origines intellectuelles et institutionnelles pour aborder les problématiques environnementales.

Si la sociologie québécoise de l'environnement est l'héritière d'une trajectoire relativement ordonnée (écologie humaine et influence de la sociologie rurale nord-américaine), la sociologie française de l'environnement, quant à elle, ressemble davantage à un point focal au centre d'une diversité d'approches théoriques.

Voici donc les caractères dominants que nous avons dégagés :

1 – D'abord, l'héritage du rural. On note la prédominance du Ladyss (anciennement groupe de sociologie rurale) qui prolonge l'aura de Mendras en se détachant peu à peu d'une sociologie du monde agricole pour en venir à l'environnement, comme le montre explicitement l'ouvrage *Du rural à l'environnement* (Mathieu & Jollivet, 1989). Jollivet ou Billaud, pour s'en tenir à des membres de ce laboratoire, en sont de bons exemples, bien qu'ils s'en défendent parfois. Les travaux abordent l'environnement à travers le paysage, le territoire, les agricultures européennes et/ou alternatives, les impacts des techniques agricoles et agronomiques, etc. Les exemples de l'intégration des contraintes environnementales en agriculture traités par les chercheurs du CERTOP (Busca *et al.*, 2003 ; Busca, 2004) et de la perception du paysage rural par Candau & Lewis (2004) montrent la pertinence actuelle des liens entre le rural et l'environnement.

2 – L'intérêt pour les processus sociaux à l'œuvre dans les transformations et consommations de « nature » est une autre source d'inspiration. On y recense par exemple les travaux de Kalaora (1993a) sur la forêt, non sans lien avec l'analyse de Deuffic & Lewis (2004) des enquêtes « forêts et société » en France, les travaux de Micoud (1991) sur les hauts lieux environnementaux et récemment sur les emboîtements d'échelle et les formes de solidarités qu'elles impulsent (Micoud, 2004b), ou encore ceux de Picon (1978) sur l'exemple camarguais. La contribution de Lemaire (2003) sur « l'institution imaginaire de l'environnement en Guyane française » participe également de ce groupe.

3 – Les sociologies des sciences et des controverses scientifiques autour de l'environnement sont aussi des objets d'étude récurrents. Deux grands axes sont à distinguer : les études de type ANT – *actor-network theory* – où l'on mêle des acteurs de toute sorte, naturelle ou sociale, représentées par Callon et Latour (*e.g.* Callon, 1986 ; Latour 1993). En second lieu, les études autour de la mise en directive de la nature, qui prennent leur essor avec les travaux sur Natura 2000 (Rémy éd., 1999 ; Pinton *et al.*, 2003, 2007). Ces travaux proposent non seulement de réajuster les rapports entre expertise scientifique et participation citoyenne, mais sont également l'occasion de suivre l'évolution des applications en France de la directive européenne Habitat.

Dans cette catégorie, la contribution de Van Tilbeurgh (2004a, 2004b) rapporte comment les négociations autour de la constitution d'un parc national en France sont d'abord restées l'apanage des scientifiques avant de s'ouvrir au reste de la société civile. Le travail de Ranoux (2004) sur le projet de parc en Guyane rend compte de cette pluralité d'acteurs à l'œuvre et des perceptions différenciées des relations nature/société qu'ont ceux-ci, tout comme l'étude de Rémy (2004) sur la constitution de « réseaux écologiques » autour de la question animale.

4 – La sociologie du risque, maintenant associée à la figure de Beck ([1986] 2001) est également un champ influent de la sociologie de l'environnement, souvent en lien avec une réflexion sur la modernité. On retiendra la spécificité des réflexions de Duclos sur le lien entre civilité et risque (Duclos, 1993) et de Roqueplo à partir de son célèbre ouvrage sur les pluies acides et le climat (*e. g.* Roqueplo, 1993). L'examen des responsabilités à l'œuvre lors de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse et du naufrage du pétrolier L'Erika que propose Lalo

(2004) synthétise les différentes appréhensions des risques dans le temps et montre le passage d'un modèle de prévention à celui de précaution. Rudolf (2004) tâche également de rendre compte de l'heuristique de la sociologie du risque et de son lien étroit avec celle de l'environnement et de la modernité.

5 – Enfin, les définitions de l'interdisciplinarité et de l'environnement occupent à elles seules une grande part de la sociologie de l'environnement. Il s'agit de la possibilité d'existence (pratique, institutionnelle et épistémologique) d'une sociologie de l'environnement en sociologie (Kalaora, 1993b), des frontières des sciences sociales avec les sciences dures (Mathieu & Jollivet, 1989 ; Jollivet (1992a), de celles de la sociologie avec la géographie, (Mathieu, 1992) ou les autres sciences. Les contributions de Claeys-Mekdade & Vivien (2002) et Lewis & Deléage (2002) rappellent cette nécessaire posture interdisciplinaire de tout chercheur en environnement.

Le tableau VIII reprend l'ensemble des influences de la sociologie française de l'environnement (page suivante).

Tableau VIII : Principales influences de la sociologie française de l'environnement

	Ressources empiriques	Apports complémentaires
Rural	Busca, 2004 Busca <i>et al.</i> , 2003 Candau & Lewis, 2004	Mathieu & Jollivet, 1989
Transformation et/ou consommation de la nature	Lemaire, 2004 Lewis, 2004 Micoud, 2004b	Kalaora, 1993a Micoud, 1991 Picon, [1978] 1988
Sociologie des sciences et des controverses	Ranoux, 2004 Rémy, 2004 Van Tilbeurgh, 2004a Van Tilbeurgh, 2004b	Callon, 1986 Latour, 1993 Pinton <i>et al.</i> , 2003 Pinton <i>et al.</i> , 2007 Remy ed., 1999
Sociologie du risque	Lalo, 2004 Rudolf, 2004	Beck, [1986] 2001 Duclos, 1993 Roqueplo, 1993
Interdisciplinarité	Claeys-Mekdade & Vivien, 2002 Lewis, 2002	Jollivet, 1992a Kalaora, 1993b Mathieu, 1992 Mathieu & Jollivet, 1989

Ce que l'on peut retenir de ce rapide panorama français, c'est que la typologie qui s'est imposée pour son analyse reprend davantage de points de vue théoriques et historiques que de champs empiriques à part entière. L'environnement est alors la somme de différents axes de recherche, comprenant aussi bien le rural et l'interdisciplinarité que le risque et les sociologies des sciences et des techniques. Cette dispersion (ou dissolution) de l'objet dans différents champs de recherche semble caractéristique des approches françaises.

Quoiqu'il en soit, l'inscription de la sociologie de l'environnement québécoise comme domaine n'a pas été gênée par la multiplicité des approches, ni des objets. Ainsi, on peut déjà affirmer que la surdétermination des équipes, les choix de recherches individuels ou la dialectique commande sociale et heuristique scientifique ne paraissent pas jouer de rôles déterminants dans la constitution d'un champ. Pour le moins, le Québec comme la France proposent une diversité d'entrée sociologique de l'environnement. Nul doute, encore une fois, que les sociologies française et québécoise de l'environnement sont bel et bien des champs ancrés dans des traditions spécifiques, qui relèvent de leurs histoires particulières. Les

Québécois sont plutôt partis des objets nouveaux qu'a révélé la problématique environnementale quand les Français ont cherché à élargir tout un panel d'héritages théoriques préexistants. Par ailleurs l'introduction de nouveaux objets *per se* et non pour servir une visée théorique a sensiblement orienté la sociologie québécoise vers une plus facile acceptation de ces objets, tandis que les sociologues français sont restés dans le domaine de la confrontation entre héritages théoriques, au détriment de l'objet.

Mais, et ce sera la partie complémentaire à ce premier résultat, il s'agit maintenant de voir dans quelle mesure la comparaison de ces deux sociologies est pertinente. Autrement dit, la sociologie québécoise et française ont-elles des points communs ? Bien sur, l'exposé précédent sur les objets de la sociologie internationale de l'environnement a permis de montrer un consensus général. Mais qu'en est-il dans le détail, et notamment dans la production sociologique telle que définit plus haut, c'est-à-dire l'activité de production des sociologues dans les colloques, congrès et publication collectives ?

2 - Démarches d'analyse

En considérant maintenant l'ensemble de ces productions indépendamment de la nationalité de leur chercheur, on retrouve une surprenante similarité de points de vue. En effet, l'étude des contributions des sociologues français et québécois de l'environnement permet de dessiner au moins quatre démarches d'analyse sociologique de l'environnement. On aurait souhaité associer ces démarches d'analyse à des théories à moyenne portée, mais il ne peut s'agir de telles théories même si elles s'en approchent. Le terme de démarche d'analyse est alors préférable : il permet de se dégager d'une définition trop pressante des théories de portée moyenne, pour présenter plus simplement de nouvelles formes de productions sociologiques sur l'environnement, lesquelles cherchent moins à rendre opérationnel leur objet, ici le concept d'environnement, en lui trouvant des supports empiriques ou théoriques, qu'à proposer des cadres d'analyse généraux propres à être systématisés et à contribuer, de ce fait, à une sociologie générale.

Disons encore que ces démarches sont plurielles : diverses formes en sont employées dans les études sociologiques de l'environnement. En se limitant aux travaux susmentionnés, quatre démarches sont distinguables selon qu'elles s'intéressent aux aspects sociaux classiques, technoscientifiques, idéologiques ou hybrides. On qualifiera directement ces démarches par les aspects qu'elles traitent, usant ainsi d'une métonymie et parlant de

démarche « classique », « technoscientifique », « idéologique » et « hybride ». Par ailleurs, ces démarches renvoient davantage à la catégorie des réactions sociales face à la nature, telles qu'exposées plus haut, qu'à son pendant, les réactions de la nature face au social. Elles peuvent alors être rapprochées de la notion de négociation, c'est-à-dire des concertations autour d'enjeux, ici d'enjeux environnementaux, par et pour les acteurs, y compris des acteurs non humains. Ces négociations se caractérisent par une pluralité d'acteurs, une égalité de pouvoir de décision en apparence donnée à chaque acteur, et surtout le nombre croissant de ces formes de réactions (Barthes & Callon & Lascoumes 2001). Elles regroupent des acteurs-types, tels les classiques politiques-scientifiques-citoyens, ou les non moins classiques grands acteurs tels qu'un Etat centralisé et son administration ou une entreprise publique, des élus locaux représentant les intérêts de leurs administrés, des associations de défenses protéiformes, auxquels on peut encore ajouter des entrepreneurs (Lafaye et al., 1993). Néanmoins, la négociation n'est que l'aspect le plus courant de ces réactions sociales, et n'englobe pas l'ensemble des réactions possibles, qui ne sont d'ailleurs pas toutes négociées.

a) *Démarche « classique »*

Il s'agit d'étudier les réactions idéales-typiques partant de conflits opposant différents acteurs pour arriver à des compromis négociés. Lorsqu'il y a conflit autour d'une mise en question de la société par la nature, les recherches portent sur le phénomène de transformation de cet état de l'interaction, le conflit, à un autre, l'accord ou le compromis, via certaines étapes de négociation. C'est le cas de l'analyse de Billaud (1994) sur les processus de conflit, de négociation et d'accord entre de nouveaux porte-parole de l'environnement et d'anciens acteurs institutionnellement légitimés. Ce thème s'est implanté plus récemment autour de l'analyse des procédures collaboratives (Salles, 2004), de la participation sociale, de la coopération, de la médiation (Dziedzicki, 2003), autour de la biodiversité (Becerra, 2004), de la réappropriation ou de la gestion de l'espace rural (Babin, 2003 ; Beuret, 1998, 2003), de celle des cours d'eau (Faure, 2003) ou des bassins versant (Chouinard *et al.*, 2003), ou encore des contraintes environnementales en agriculture (Busca *et al.* 2003 ; Busca 2004).

Toujours dans ce cadre, l'analyse peut prendre pour point de départ un acteur en particulier. Ce sont généralement les associations de défense de la nature ou de protection de l'environnement qui occupent le devant de la scène, qu'il s'agisse d'associations de longue date comme l'association nationale de protection des eaux et rivières (Gramaglia, 2002), ou

les commissions locales spécifiques (Le Bourhis, 2002)¹¹. Mais ce peut être également un acteur politique, comme les Etats-Unis et leur place dans les négociations sur le climat (Guilbeaut & Vaillancourt, 2002), institutionnel, comme le propose Thomas (1996), ou encore médiatique (Tessier, 1996).

b) *Démarche « technoscientifique »*

La seconde catégorie concerne les travaux liés au risque et à l'expertise. Dans ce cadre-ci, on part du constat que la globalisation du risque a conduit à un doute généralisé envers les institutions : l'individu est le seul levier d'action possible. Il s'agit d'appliquer les idées générales de Ewald (1986), Beck ([1986] 2001) ou Duclos (1993) dans lesquelles on retrouve l'universalité du risque et où les seules actions ne doivent être attendues que par les individus (et non par les institutions). Or, comme le font remarquer Charles & Kalaora (2003 : 39),

« Une des spécificités françaises est la prise en charge plus importante qu'ailleurs de l'individu par le collectif, son dessaisissement politique partiel *via* la représentation, mais aussi dessaisissement psychologique, subjectif en ce que l'individu est comme déchargé d'avoir à assumer personnellement la confrontation du risque¹². »

C'est pourquoi ces travaux se concentrent sur la participation des associations citoyennes en général plutôt que sur celles de défenses de la nature uniquement, et s'intéressent à l'expertise et aux connaissances mises en œuvres lors des négociations. Par exemple Estades et Rémy (2003) étudient les phénomènes d'apprentissage, par un collectif de femmes (l'association les mères en colères), des logiques techniques et discursives liées aux négociations autour de l'usine de traitement des déchets nucléaires de La Hague (Nord-Ouest Français). Le travail de Sureaud (2004) reprend un débat similaire à une échelle régionale, tout comme celui de Gaubert (2004) sur la promotion de nouveaux dispositifs industriels

¹¹ Si l'acteur associatif est favorisé, cela s'explique notamment par le développement des associations environnementales depuis les années 1970 et l'importance qui leur est accordée depuis une dizaine d'année (Micoud, 2001).

¹² Et les auteurs de cet extrait de renvoyer à Rosenvallon (1999) et Gauchet (2002) ainsi qu'à Ewald (1986)

environnementalement performants. Les recherches de Lucotte et Pinsonnault (2004) abordent sous un autre angle les formes de gestion participatives du risque vis-à-vis du mercure.

Pour ce qui est de l'expertise, elle est surtout mise en avant pour son ambiguïté : les experts sont des révélateurs de connaissance, mais sont toujours eux-mêmes en controverse entre eux (Mormont & Mougenot, 1993 : 40-47). Dans le même ordre d'idée, la notion de modernisation écologique, mise en avant par Spaargaren & Mol au début des années 90¹³, relève également d'une approche technoscientifique en ce sens qu'elle questionne la rationalisation des productions et l'institutionnalisation de l'environnement ainsi que la gestion des risques (Guay, 1999). L'exemple du secteur de l'extraction de granulat, étudié par Fouilland (2004) participe de cette démarche, tout comme les études de Lalo (2004) et Potteck (2004), lesquelles donnent plus d'ampleur théorique à leur approche.

Gendron (1999) avance elle aussi une critique de la rationalisation scientifique en montrant d'ailleurs que « le fondement scientifique des décisions politiques est fort discutable », un peu comme le fait Boiral (2003 : 106) pour le fondement économique, et non pas environnemental, des normes ISO 9001 et surtout 14001, en rappelant que celles-ci « tendent à apparaître comme des 'certificats commerciaux' plutôt que comme des systèmes de gestion au service de la qualité ou de l'environnement ». Cependant avec ces deux derniers travaux, nous entrons en partie dans ce que nous nommons une démarche « idéologique ».

c) *Démarche « idéologique »*

Il s'agit ici de prolonger la critique de l'expertise en la radicalisant, ce que Mormont & Mougenot (1993 : 47) expliquent très bien à partir des idées des historiens français de l'écologie :

« [L]es différentes histoires de l'écologie (Acot, Deléage et surtout Drouin¹⁴) ont pour intérêt de montrer deux autres réalités : d'un côté, les modèles scientifiques que construisent les scientifiques se réfèrent généralement, au moins dans leurs premières formulations, à des représentation du social qui servent à

¹³ L'usage veut que l'on renvoie le lecteur à Spaargaren & Mol (1992) et Mol & Spaargaren (1993) pour les développements sur la modernité écologique. L'article de Buttel (2000) est une autre référence appréciable.

¹⁴ Mormont fait référence à Acot (1988), Deléage (1991), et Drouin (1991).

penser la nature. D'autre part, ces modèles, à mesure qu'ils se précisent, se confrontent aux données et se construisent comme outils, délimitent progressivement leur aire de validité, leur domaine de pertinence, en même temps qu'ils peuvent toujours être ressaisis (dans le champ social) comme des arguments dans la lutte sociale, voire comme des idéologies. »

C'est le même terme d'« idéologie » que reprennent Charles & Kalaora (2003 : 47) :

« Les sociologues français éprouvent face aux problématiques de l'écologie conjuguant des interrogations inédites, un évident malaise et de profondes réticences. Connaissant assez mal les bases scientifiques ou le contexte d'élaboration de la discipline, ils voient plutôt celle-ci sous l'angle d'une idéologie ou d'un mouvement social dont les fondements et les objectifs leur apparaissent des plus flous et contestables¹⁵. »

Dans ces travaux, les sociologues s'attachent à déjouer les idéologies pour montrer au grand jour les phénomènes cachés. On peut y référencer le travail de Kalaora (1993a) sur les loisirs en forêt, où il montre que l'accès idéalisé d'une nature ouverte à tous cache une domination de la nature par et pour les classes supérieures ; celui de Alphanbéry *et al.* ([1991] 1993) sur les agriculteurs moyens ; ou celui de Boudes (2005a) sur les rapports d'instrumentalisation entre sociologues français et Ministère de l'Environnement¹⁶.

Dès lors, l'analyse des mises en pratiques du développement durable (Richar-Ferroudji & Ruffier, 2004) et surtout des « entreprises de conscience » (Bernier, 2004), des représentations de la société civile (Rudolf, 2003) ou de ses représentants (comme les associations écologistes étudiées par Bozonnet, 2004) mettent en avant les discordances entre la réalité des faits et les images de cette réalité. D'autres travaux abordent ces questions *via*

¹⁵ Et les auteurs de renvoyer toujours à l'histoire, non plus celle de l'écologie mais celle de la protection de la nature *via* Cadoret (1985).

¹⁶ L'ouvrage de Lascoumes (1994) sur ce qu'il nomme « l'éco-pouvoir » a tout à fait sa place dans cette catégorie. Par ailleurs, l'ensemble des travaux français de sociologie politique sur l'environnement devraient sans doute appartenir à cette démarche « idéologique » tant ont été critiquées la monopolisation de l'environnement par le ministère française de l'environnement dès sa création et la réponse technocratique et ingénieriale de cette institution à l'environnement. L'expression de « naturalisme naïf » employée par Lascoumes (1994) ou le récit de Kalaora (1998) sur son passage au sein du Ministère sont représentatifs de ce délaissement des préoccupations environnementales par les institutions françaises.

les thématiques de l'esthétique (Blanc & Lolive, 2004) ou du paysage (Candau & Lewis, 2004) par exemple, et proposent des conclusions semblables à celle de Duclos (1999) : l'harmonie artificielle des relations entre nature et société masque mal une pluralité des subjectivités opposée à cette « harmonie ».

L'analyse de discours ou de textes est également efficace dans ce type d'analyse : Boiral (2003) en fait usage et Champion (2004) centre clairement toute son étude sur le discours, celui de Monsanto en l'occurrence, tout comme Perron & Vaillancourt (1999 : 96) le font pour « l'influence du discours de l'IPPC¹⁷ dans la société ». Lepage (1999) propose également de démonter la thèse selon laquelle les controverses environnementales seraient d'ordre scientifique en mettant en avant que, lors du projet de barrage « Grande Baleine » au Québec, les controverses furent davantage d'ordre culturel.

d) *Démarche « hybride »*

Enfin, la dernière catégorie proposée peut s'intituler démarche « hybride ». Il s'agit dans ce cas d'une partie des idées développées par les tenants de la sociologie de la traduction (Callon, 1986) et dont une explication détaillée est donnée par Latour (2000, [1999] 2004). Celui-ci (Latour, 2000) propose par exemple un « nouveau bicaméralisme » lié à un changement de statut des non-humains. Si jusqu'alors nous considérons la nature comme extérieure à notre collectif, Latour propose d'agrandir ce collectif en mettant en cause les limites épistémologiques des sciences. Il faut réexaminer les liens entre nature, science et politique : « Pour offrir à l'écologie politique une place légitime, il suffisait de faire entrer les sciences en démocratie » (Latour, [1999] 2004 : 291) et notamment accepter de passer d'un modèle de diffusion à un modèle d'intéressement.

Ces idées influencent beaucoup de travaux mais peu s'y rallie directement. Les analyses rapportent l'opportunité de créer des lieux de débat et d'échange sur les diagnostics scientifiques, de limiter la séparation entre sphères (science/politique/nature et/ou humains/non-humains), et d'instituer des sortes de parlements du diagnostic environnemental. Bien qu'elle ne le revendique pas, Van Tilbeurgh (1994) propose une réflexion de ce type, liant non-humains (les huîtres), scientifiques (ceux de l'Ifremer) et un groupe social (les

¹⁷ Il s'agit de l'Intergovernmental Panel on Climate Change dont les travaux « servent de référence de base à l'élaboration du discours que portent les acteurs sociaux à propos des changements climatiques, du moins en ce qui concerne les aspects 'scientifiques' qui lui sont associés », précisent Perron et Vaillancourt (1999 : 95).

ostréiculteur de la baie de Cancale) comme Callon (1986) associait les coquilles Saint-Jacques avec des biologistes et des marins-pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc.

De même, les réflexions de Picon (2002) sur les liens entre les sciences sociales et celles de la nature – à partir de son terrain de prédilection, la Camargue –, celles de Micoud (2003, 2004a) sur la délicate prise en compte du vivant par les sciences sociales, et la proposition d'une écociologie (Vaillancourt, 2004) visant à ordonner les relations entre les sphères sociales et biologiques des phénomènes environnementaux s'inscrivent dans ces tentatives de rendre compte de l'enchevêtrement des facteurs sociaux et naturels qui traversent les questions sur l'environnement.

D'une manière différente, Murphy (2003) étudie une tempête de verglas et associe, *en les mettant sur un même plan*, les aspects sociaux et naturels. « Cette étude, conclut Murphy (2003 : 152), a corroboré l'importance d'une analyse contextuelle complète, centrée sur les pratiques sociales *et* sur les dynamiques naturelles ». Elle a également montré que s'il y a des périodes (généralement longues dans nos sociétés occidentales) de tranquillité et de confort social, « [i]l y a aussi des périodes de vulnérabilité du corps humain » (Murphy, 2003 : 152). L'idée de vulnérabilité est plus largement détaillée par Pinsonnault (2002) qui la reprend pour mettre en lumière les liens qu'établissent les populations avec une maladie bien particulière, le paludisme. Elle affirme alors que « les populations confrontées à la récurrence du paludisme élaborent des repères de significations et de pratiques qui témoignent plus profondément de leurs formes d'engagement avec l'environnement » (Pinsonnault, 2002 : 92).

Voici donc les principales démarches d'analyse utilisées au sein de ce que l'on peut alors nommer la sociologie franco-québécoise de l'environnement¹⁸. Le tableau IX (page suivante) récapitule les références des quatre groupes.

¹⁸ En plus de ces quatre démarches largement exemplifiées d'autres pistes peuvent être dessinées, que nous citerons pour mémoire. D'abord, pour rester dans le cadre francophone, la démarche « justificative », c'est à dire dans la lignée de la théorie de la justification développée par Boltanski & Thévenot (1991) et reprise directement pour la situation environnementale dans un article intitulé 'De la justification écologique' (Lafaye & Thévenot, 1993). Il y est question de montrer « comment les aspects écologiques pouvaient se mouler dans les ordres de justification déjà expérimentés » (*ib.* : 65).

Dans une toute autre direction, une démarche « sceptique » pourrait elle aussi avoir sa place, reprenant les explications de Lomborg (selon lequel, comme l'a résumé White (2004 : 390), « the end of the world is not nigh »). D'après Lomborg (2001) en effet, le véritable état de la planète n'est pas si désastreux que l'on pourrait le croire – nous le faire croire. Cette position est le pendant de la démarche « idéologique » : celle-ci vise à aborder les phénomènes naturels comme environnementaux (et donc dépendant autant de la société que de la nature), celle-là montre que la crise de l'environnement n'est pas un problème, ou « that it only ever existed in people's heads » (Beck, 1998 : 154, cité par White, 2004 : 390).

Tableau IX : Démarches d'analyse Franco-Québécoises

	Québec	France	Apports supplémentaires
Démarche "classique"	Babin, 2003 Chouinard <i>et al.</i> , 2003 Guilbeaut & Vaillancourt, 2002 Tessier, 1996 Thomas, 1996	Becerra, 2004 Busca <i>et al.</i> , 2003 Busca, 2004 Dziedzicki, 2003 Faure, 2003 Gramaglia, 2002 Salles, 2004	Beurret, 1998, 2003 Billaud, 1994 Le Bourhis, 2003
Démarche "technoscientifique"	Boiral, 2003 Gendron, 1999 Guay, 1999 Lucotte & Pinsonnault, 2004	Estades & Rémy, 2003 Fouilland, 2004 Gaubert, 2004 Lalo, 2004 Potteck, 2004 Sureaud, 2004	Beck, 2001 Charles & Kalaora, 2002 Duclos, 1993 Ewald, 1986 Mormont & Mougnot, 1993
Démarche "idéologique"	Boiral, 2003 Champion, 2004 Lepage, 1999 Perron & Vaillancourt, 2004	Bernier, 2004 Blanc & Lollive, 2004 Bozonnet, 2004 Candau & Lewis, 2004 Duclos, 1999 Richard-Ferroudji & Ruffier, 2004 Rudolf, 2003	Alphandéry, 1999 Boudes, 2005a Charles & Kalaora, 2002 Kalaora, 1993a Mormont, 1993
Démarche "hybride"	Murphy, 2003a Pinsonnault, 2002 Vaillancourt, 2004	Micoud, 2003 Micoud, 2004a Picon, 2002	Callon, 1986 Latour, 2004, 2000 Van Tilbeurgh, 1994

Une démarche « modernisatrice » pourrait également prendre en compte l'apport de la modernisation écologique mis en avant par Spaargaren et Mol (1992), indépendamment, sans doute, de la démarche « technoscientifique ». Enfin, sans prétendre achever la liste de telles démarches d'analyse, les travaux quantitatifs voire comportementaux occupent également une large part de la sociologie de l'environnement, représentés moins sensiblement en France ou au Québec (voir par exemple Bozonnet (2005), en France) qu'aux Etats-Unis (voir par exemple Marquart-Pryat, 2005).

Chaque démarche comprend ainsi à peu près autant de travaux québécois que français, ce qui pousse à dire que ces démarches ne sont pas dépendantes de l'origine nationale ou régionale de leur contexte d'élaboration. Qui plus est, parce qu'une approche sociologique internationale de l'environnement peut être esquissée indépendamment des spécificités nationales, cela valide l'idée selon laquelle le domaine est repérable du point de vue de ses démarches d'analyse autant que du point de vue de ses objets.

Si l'histoire de l'approche sociologique de l'environnement ne parvenait à convaincre les lecteurs encore réticents, l'examen des objets et des démarches d'analyse ne peut que persuader les plus sceptiques. Si l'on s'effrayait de la multiplicité et de la trop grande diversité des objets relatifs à la thématique environnementale, on sait désormais qu'ils peuvent être synthétisés autour d'un nombre limité de thématiques. Si l'on s'inquiétait de l'incapacité sociologique d'aborder légitimement l'environnement, on comprend maintenant que cette inquiétude n'avait pas lieu d'être. La sociologie de l'environnement revendique une certaine homogénéité dans ses objets et ses approches. Et réciproquement, ces objets et démarches permettent de qualifier les approches sociologiques de l'environnement et de les considérer comme participant d'un même domaine de recherche, s'inscrivant dans une sociologie dont les champs déjà établis ne parvenaient pas à rendre compte de la pertinence du traitement sociologique de l'environnement ni de son heuristique.

C'est un fait, la sociologie de l'environnement existe bel est bien. Nous redoutions de ne pas l'apercevoir dans l'histoire de la sociologie ou, pire, de la savoir dénoncée à l'avance par une de ces intuitions respectables des penseurs classiques, mais ce ne fut pas le cas. Cette seconde partie nous a alors permis d'achever de présenter les traits principaux de ce domaine, en s'appuyant majoritairement, il vrai, sur des références nord-américaines et françaises. Mais l'histoire même de la discipline sociologique autant que celle de domaine que nous analysons légitimait le choix des premières, notre inscription nationale le recours aux secondes. D'ailleurs, c'est également parce que le champ est difficilement repérable en France qu'on a préféré ne pas présenter une étude trop étendue sur l'entière sociologie internationale de l'environnement, dans la mesure où les travaux sont encore difficilement accessibles malgré les développements des médias de la recherche qui révolutionnent, sans aucun doute, les modalités de diffusion et de connaissances des travaux de la plupart des pays – et de la grande majorité des pays riches et/ou occidentaux.

Il sera bientôt loisible, en France, de présenter de telles études, et peut-être de traduire davantage d'ouvrages étrangers pour les offrir à la curiosité des lecteurs français. Mais avant cela, il semblait préférable, encore une fois, d'étudier la réalité et la constitution elles-mêmes du domaine français de sociologie française de l'environnement. Aussi, débarrassés de la plupart des critiques niant la capacité sociologique d'aborder l'environnement ou l'existence même du champ et après avoir présenté une histoire de plus d'un siècle et des travaux d'au moins une quinzaine de pays, nous ciblerons maintenant la France et sa toute jeune histoire de l'approche sociologique de l'environnement.

Troisième Partie :

La sociologie française de l'environnement

Chapitre X : *A la recherche de la sociologie française de l'environnement. Panoramas et rétrospectives*

Ni l'histoire tumultueuse des rapports des sociologues à la nature, ni les appropriations partielles de l'environnement par les autres champs n'ont empêché la constitution d'un domaine sociologique de l'environnement. Et pourtant, un tel domaine est encore presque inconnu et certainement pas reconnu en France dans les années 1990. La sociologie française n'est pourtant pas insensible à l'environnement : bien au contraire, comme nous le montrent Vourc'h & Mormont (1990), Mormont & Mougenot. (1993), Maresca & Poquet (1996), et encore Deverre (1998), Aspe (1998, 2002), Kalaora (1998 ; Charles et Kalaora, 2003) : c'est une thématique travaillée par les sociologues français depuis les années 1970. De là à dire qu'il y a domaine ou champ structuré, il n'y a qu'un pas... qu'aucun de ces auteurs n'ose faire.

La présentation de leurs travaux prolongera le panorama de la sociologie de l'environnement auquel notre travail est lié. Revenir sur ces travaux permet également de rappeler que notre recherche n'est pas la première à s'interroger sur les liens entre science sociologique (et/ou sociale) et objet environnementaux dans le cas de la France. Ces relativement nombreuses études *sur* un domaine dont la réalité demeure finalement incertaine sont caractéristiques des questions qu'elles soulèvent : leur existence même prouve qu'il est pertinent de s'intéresser au lien entre sociologie et environnement, mais leur diversité montre

également la difficulté de cerner ce lien. Le Ministère français de l'Environnement¹ a joué un rôle déterminant dans ces études : c'est son service de recherche qui a commandité les premières : *Recherche en sciences sociales et environnement – Etat de la question et propositions*, par Vourc'h et Mormont (1990), *Sciences sociales et environnement – Approches et conceptualisation*, par Mormont & Mougnot (1993), puis *Les priorités de la recherche en sciences sociales concernant l'environnement* par Maresca & Poquet (avec la collaboration de Fortineau et Le Huédé, 1996). Le travail de Kalaora participe du même lien avec le Ministère puisque le sociologue a été chargé de mission au sein du service de la recherche Ministère de l'Environnement de 1986 à 1992. Il propose une vision assez personnelle du lien entre sociologie et environnement : c'est son mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR²) qui lui donne l'occasion de l'analyser. C'est une semblable HDR qui pousse Aspe à interroger ce lien, bien que ses relations avec le Ministère soient, cette fois, presque inexistantes. Enfin, les articles de Deverre (1998), Aspe (2002) et Kalaora (Charles et Kalaora, 2003) sont eux aussi des analyses de l'approche sociologique de l'environnement. Bien que de moindre volume, ils apparaissent également pertinents : celui de Deverre est un véritable concentré du panorama des liens sociologie/environnement, et ceux de Aspe et Kalaora permettent de saisir l'évolution de ce lien sur la période 1995-2003 et de prendre ainsi du recul vis-à-vis de la première période présentée (1990-1998). C'est encore dans la même rubrique que doivent être rangés les travaux de Barraqué *et al.* (1998) issus du Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement (PIREN) ainsi que de Claeys-Mekdade (2004a), toujours sur la structuration de la sociologie de l'environnement.

¹ Nous garderons ce terme pour nommer l'ensemble des Ministères Français et des Secrétariats d'Etat qui, depuis le sept janvier 1971, ont été associés à l'environnement.

² Le mémoire d'HDR est le texte proposé par un chercheur en vue d'obtenir l'HDR. HDR signifiera dans ce texte les mémoires d'HDR.

« L'habilitation à diriger des recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Elle permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités. » Article 1er de Arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches, *on* <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/guide/reglementation/textes/23-11-1988.htm>, page consultée en juin 2007.

A - Panorama de la recherche en sociologie de l'environnement

Il ne faut pas se tromper : bien que les trois rapports de Vourc'h & Mormont, Maresca & Poquet et Mormont & Mougenot et l'article de Deverre abordent tous les liens entre sciences sociales et environnement, ils ciblent bien davantage la sociologie que les autres sciences sociales³. Ceci est notamment dû à leurs auteurs : tous sont sociologues ; mais également à leur commanditaire : la mission science sociale du SRETI (Service d'Etude, de Recherche et du Traitement de l'Information) puis du SRAE du Ministère de l'Environnement, à forte orientation sociologique, comme la présence de Kalaora, également sociologue, permet de l'induire ; et dans un autre contexte l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) pour Deverre, intéressé par la place et les positions de la sociologie dans cette institution.

Les buts des rapports sont identiques : éclairer les services du Ministère de l'Environnement sur la capacité des sciences à traiter des problèmes d'environnement, sur les thématiques qui intéressent les chercheurs, sur celles délaissées, et sur les moyens à mettre éventuellement en œuvre pour organiser au mieux ce champ de recherche. Toutefois leurs méthodes diffèrent : Vourc'h & Mormont (1990) et Maresca & Poquet (1996) partent d'entretiens avec des chercheurs préalablement ciblés, Mormont & Mougenot (1993) et Deverre (1998) choisissent une approche bibliographique⁴. Nous suivrons ce découpage pour les présenter : des deux premiers rapports nous retiendrons la situation des chercheurs en sciences sociales de l'environnement, et les deux autres étudieront les thématiques sociologiques du domaine de l'environnement. Dans tous les cas, dirent que la sociologie française est insensible à l'environnement après la présentation de ces travaux nous semblera, sinon ridicule, du moins sans fondement.

³ Leur titre annonce ce lien, mais dès les introductions c'est bien la sociologie qui est mise en avant.

⁴ Dans le but de faciliter la lecture, les ouvrages seront désormais annoncés par les premières lettres des noms des auteurs, soit : V&M pour Vourc'h et Mormont, M&P pour Maresca & Poquet, M&M pour Mormont & Mougenot et DC pour Deverre (le C de DC correspondant au prénom, Christian, de Monsieur Deverre).

1 - Des chercheurs. Vourc'h & Mormont (1990) et Maresca & Poquet (1996) : approche par interrogation des chercheurs

a) *Méthode*

Les commandes passées à V&M (1990) et M&P (1996) sont sensiblement les mêmes : définir l'état de la recherche en science sociale de l'environnement, et indiquer les moyens, qu'ils soient à l'initiative du Ministère ou non, permettant de privilégier le développement de ces recherches. Les rapports proposent ainsi un état des lieux du domaine à partir des chercheurs « proches » de celui-ci. « Proches » : V&M ne précisent pas le choix de leur population, se limitant à préciser qu'ils ont « rencontr[é] le plus grand nombre possible de chercheurs concernés par le thème de l'environnement. » (V&M, 1990 : 6). Mais V&M appartiennent eux-mêmes à ce domaine de recherche : ils ont sans aucun doute profité de leurs réseaux de connaissance pour interroger la cinquantaine de chercheurs (49 précisément) rappelée en annexe (V&M, 1990 : 61-62). Le point départ de M&P est plus précis.

« [N]ous avons adopté, expliquent-ils, une procédure simplifiée d'état des lieux, fondée sur le croisement de deux types d'investigation :

1. l'exploitation des quelques annuaires récents de chercheurs [...] ;
2. l'exploration de plusieurs fichiers documentaires contenant des références bibliographiques indexées sur les mots-clés de 'nature', 'environnement', 'écologie », etc. » (M&P, 1996 : 4)

Ces précisions de méthode sont probablement dues à la position même de M&P : à la différence de leurs collègues Vourc'h et Mormont, mais aussi de Kalaora, Deverre ou Aspe, ils sont extérieurs au domaine⁵. Leur travail de compilation des données s'appuie sur différentes sources :

- des bases de données bibliographiques, qu'elles soient générales (celle de la bibliothèque nationale), ciblée sur les sciences sociales (FRANCIS) et en lien avec

⁵ Bruno Maresca se définit aujourd'hui comme un sociologue de la culture (cf. entretien avec B. Maresca, janvier 2005, CREDOC), Guy Poquet est un sociologue de la consommation. Tous deux travaillent au CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie), www.credoc.fr.

l'environnement (*Revue bibliographique environnement/science sociale* publiée par l'Unité de Documentation et de Liaison sur l'Écodéveloppement (UDLE) de la Maison des Sciences de l'Homme - MSH), ou qu'il s'agisse de ressources spécifiques au Ministère et à ses institutions (catalogue des programmes et des rapports de recherche, centre de documentation de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - ADEME) ;

- des répertoires de chercheurs, comme ceux du CNRS, de l'IGN, et des Ministères de l'Équipement et de l'Environnement ;

- ainsi que du recensement des colloques et appels d'offres par le Ministère de l'Environnement.

Autrement dit, cette recherche s'appuie sur un recensement très large, dont seuls les mots-clefs « environnement », « nature » et « écologie »⁶, permettent de cibler les chercheurs potentiellement proches du domaine de l'environnement. Les auteurs opèrent alors un toilettage de leurs premiers résultats pour arriver à 1500 noms, couvrant l'ensemble des sciences humaines (hors économie et droit, qui possèdent, comme le rappelle les auteurs, leur propre service au sein du ministère). A ce premier toilettage, on en ajoute un second, en diffusant le résultat des 1500 noms « à une soixantaine de chercheurs »⁷ (qui seront par ailleurs interrogés pour connaître leurs thèmes de recherche). Bien que les détails méthodologiques ne se poursuivent pas à propos du choix de ces autres chercheurs, il est fait mention d' « informateurs privilégiés ayant une bonne connaissance dans l'espace et dans le temps de la communauté actuellement en activité sur les thèmes intéressant le SRAE » (MP, 1996 : 5). Maresca & Poquet préviennent enfin que cette entreprise ne prétend pas à l'exhaustivité, mais permet de répondre aux buts fixés par le ministère, ce qu'annoncent également V&M.

Les auteurs dégagent ensuite de leur rapport les thématiques majeures abordées par ces chercheurs (V&M, 1990 : 8-23 ; M&P, 1996 : 8-18) : ces thématiques rejoignent celles développées par les deux autres travaux, et nous y reviendrons à travers l'analyse de ceux-ci.. V&M et M&P soulignent cependant que les chercheurs nomment des thématiques déjà développées ou en cours d'approfondissement et d'autres que les chercheurs souhaiteraient (voir) développer.

⁶ Maresca & Poquet ne précisent pas davantage leurs mots-clefs : il parlent de « l'exploration de plusieurs fichiers documentaires contenant des références bibliographiques indexées sur les mots-clés de 'nature', 'environnement' 'écologie', etc. » et renvoient à la liste des fichiers en annexe (Maresca & Poquet, 1996 : 4).

⁷ Soixante-dix noms sont cités en annexe IX pour ces chercheurs (M&P : 67-69), en plus des 750 autres (environ) préalablement listés en annexe II (M&P : 51-66).

b) ***Les chercheurs en sciences sociales de l'environnement***

Autant les thématiques reprises par V&M et M&P sont, *grosso modo*, identiques, autant l'analyse qu'ils font des chercheurs est dissemblable. M&P proposent une vision homogène des sciences sociales de l'environnement : les clivages disciplinaires sont relatifs et, de manière complémentaire, les chercheurs sont reconnus par toutes les disciplines à la fois. Au contraire V&M ne remarquent pas de milieu de recherche en sciences sociales de l'environnement et s'intéressent alors à la diversité des trajectoires scientifiques des chercheurs.

i) **Maresca & Poquet (1996)**

S'inspirant d'une méthodologie d'analyse des réseaux, M&P proposent de définir les réseaux existants en sciences sociales de l'environnement. Recoupant les données recueillies pour ce rapport, ils distinguent trois réseaux, correspondants aux trois disciplines étudiées : la géographie, l'ethnologie et la sociologie. En complément de cette étude, M&P établissent un indice de centralité pour chaque chercheur. Cet indice « désigne le nombre de fois où un chercheur donné apparaît comme ayant une relation de travail avec un autre chercheur, sur la base des informations recueillies auprès des chercheurs consultés » (M&P : 40). On peut alors associer les deux résultats et trouver, le cas échéant, des chercheurs appartenant aux différents réseaux simultanément. C'est le cas de André Micoud (sociologue) et de Bernadette Lizet (anthropologue). Les géographes, dont l'étude des relations avec les autres disciplines montre qu'ils travaillent préférentiellement entre eux à 77% (M&P : 39), ne comptent pas de chercheur appartenant aux réseaux de chaque discipline. Cela s'expliquerait par la forte structuration de leur discipline. Par contre, les ethnologues déclarent travailler souvent avec les sociologues (24%) et les collaborations des sociologues sont également assez ouvertes.

Précisément, les sociologues collaborent, en ce qui concerne les recherches sociales en environnement, et d'après l'étude des relations de travail de M&P, à hauteur de 33% avec d'autres disciplines que la leur et la géographie et l'anthropologie, à hauteur de 32 % avec des confrères sociologues, de 14 % avec des ethnologues, de 12 % avec des institutionnels et de 9% avec des géographes. La « grande dispersion des citations », *i.e.* des collaborations des

sociologues, que présentent M&P (1996 : 39) n'est pas expliquée : elle s'oppose cependant à la forte structuration de la géographie qui est mise en avant pour expliquer une forme de corporatisme disciplinaire régnant, au sujet de l'environnement, dans cette discipline.

La sociologie n'en est pas moins représentée : selon Maresca, parmi les 32 premiers chercheurs ayant obtenu le plus fort indice de centralité, 15 sont des sociologues. Et parmi les 4 premiers, 3 sont des sociologues (R. Larrère, M. Berlan-Darqué, A. Micoud⁸). Cependant, parmi les 12 premiers noms, 9 sont des anthropologues. Le premier géographe arrive en vingt-et-unième position.

ii) **Vourc'h & Mormont (1990)**

Le tableau que dressent V&M est bien différent. S'interrogeant sur l'existence de ce qu'ils nomment le « milieu des sciences sociales et l'environnement » (V&M, 1990 : 31-51), ils constatent l'impossibilité de proposer une réponse tranchée. De ce qu'ils ont entendu des chercheurs, ils concluent alors schématiquement « qu'il s'agit [volontiers] d'un milieu en voie de constitution, mais qui n'est pas d'accord sur la nécessité de se structurer plus en avant, ni sur les bases sur lesquelles il se structurerait. » Leur recherche permet de dessiner des réseaux, mais qui n'émanent pas toujours des sociologues eux-mêmes, comme celui autour du service de la recherche du Ministère ou du Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement (PIREN) du CNRS. Et lorsqu'ils émanent des sociologues, ils préexistent au domaine de l'environnement et ne peuvent se cantonner à lui seul – comme l'Association des Ruralistes Français (ARF). Les réseaux qui pourraient s'établir à partir des thématiques soulèvent les mêmes problèmes : soit on considère un réseau thématique déjà institué, mais on retombe sur des spécialités sociologiques déjà établies, comme la sociologie des votes écologistes et son lien à la sociologie politique, soit on considère « qu'il n'est pas possible et pas souhaitable de chercher à unifier ce champ de recherche autour d'une seule approche, d'un thème privilégié ou d'hypothèses centrales. » (*ib.* : 33).

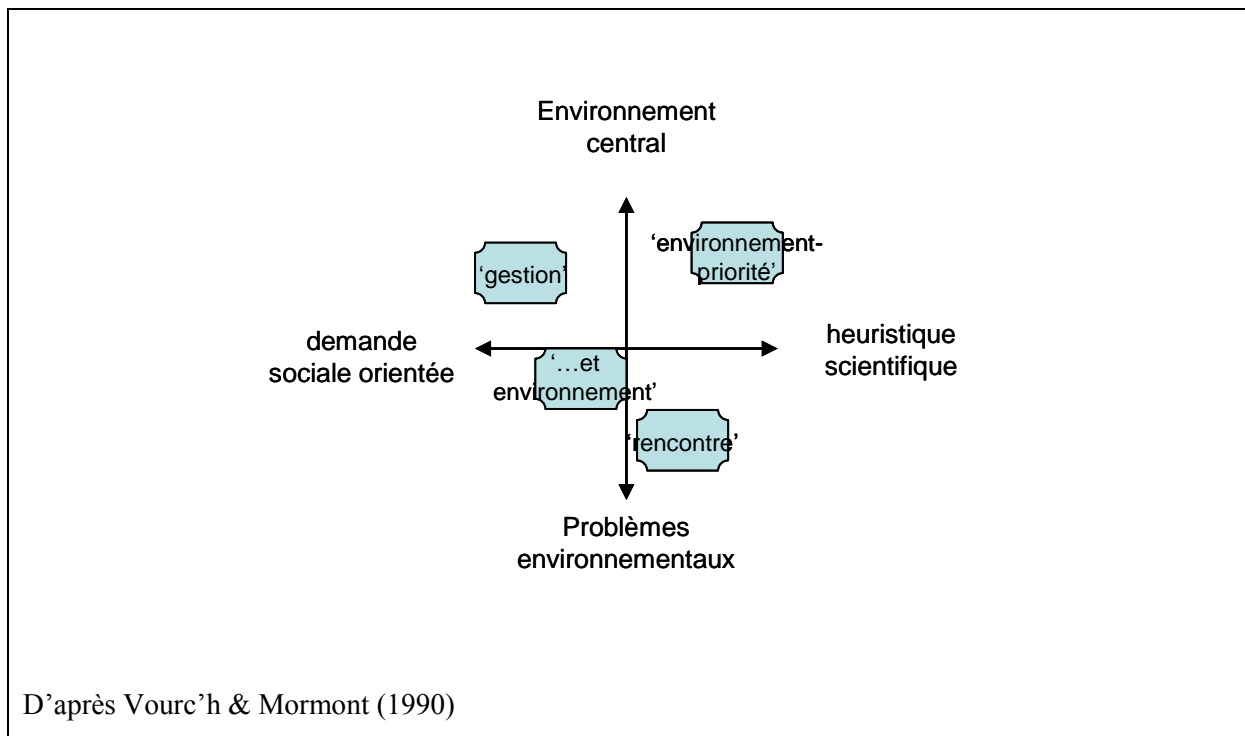
Le même sentiment d'hétérogénéité se dégage de l'essai de classification des chercheurs par V&M. Comme ils l'écrivent eux-mêmes (*ib.* : 24) :

⁸ Il faut rappeler cependant le caractère conjoncturel de ce classement, largement influencé par les programmes de recherche du moment, comme la place de Martine Berlan-Darqué, alors chargée de mission au Ministère de l'Environnement, le souligne.

« L'hétérogénéité du milieu des sciences sociales intéressées à l'environnement paraît certainement tenir à la diversité des situations des chercheurs, et spécialement des trajectoires scientifiques qui les ont conduits à travailler ces questions. »

Quatre figures sont distinguées, que nous proposons de représenter en fonction de deux axes : le premier décline la centralité de l'environnement dans la trajectoire des chercheurs, le second interroge ce qui attire le chercheur sur le sujet, en distinguant aux deux pôles la demande sociale orientée et l'heuristique scientifique propre à l'objet (Figure IX).

Figure IX : Typologie des chercheurs en sciences sociales de l'environnement



- La figure « gestion » comprend des chercheurs ayant des relations fortes avec des bureaux d'étude avec lesquels ils travaillent sur l'application, la comparaison et l'évaluation des politiques d'environnement.

- La figure « environnement-priorité » rassemble les chercheurs qui attribuent à la relation nature-société une place centrale dans leurs travaux. Bien que les thématiques puissent être diverses, ce qui permet de mettre le même « chapeau » sur ces chercheurs est

l'importance heuristique qu'ils donnent à l'environnement, peu importe qu'il s'agisse d'un objet, d'un domaine, d'un problème, etc.. C'est pourquoi ce groupe est aussi éloigné d'une demande sociale et demeure circonspect face à des interventions extérieures au milieu de la recherche, comme celles du Ministère, qui ne pourraient que nuire à cette heuristique de l'environnement.

- La figure « ... et environnement » signifie que les chercheurs de ce groupe – toutefois assez hétérogène et comprenant un grand nombre de ruralistes et d'ethnologues – ont rencontré l'environnement au fil de leurs travaux, et toujours en lien avec un autre objet. La demande sociale et l'évolution de la sensibilité de l'opinion publique auraient favorisé leur intérêt pour l'environnement tout en les rendant méfiants face au caractère évident et englobant de l'environnement.

- La figure « rencontre », enfin, s'apparente à celle « ... et environnement », sauf que les chercheurs sont ici moins intéressés par l'environnement et ne soucient pas de la reconnaissance de cet objet. Celui-ci n'est envisagé que pour leur permettre de mieux étudier leur propre objet de recherche. En contre partie, ils veulent bien s'engager dans des réseaux sur l'environnement puisque leur stabilité et leur reconnaissance ne dépendront pas de ceux-ci

Outre ces différentes figures, V&M montrent qu'un certain nombre de clivages marque l'ensemble de ce milieu de recherche. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces oppositions : il suffit ici de noter que V&M, dans leur tentative de trouver ce qui fait champ, milieu ou domaine continuent de se heurter à de nombreuses difficultés, dont l'opposition demande sociale *versus* recherche indépendante est le marqueur le plus fréquent.

2 - Des objets. Mormont & Mougenot (1993) et Deverre (1998) : approche bibliographique

a) *Méthode*

Les travaux de M&M et DC proposent une approche bibliographique du domaine. Bien qu'ils aient été réalisés à cinq ans d'intervalle (M&M, 1993 et DC, 1998), que le premier soit, comme M&P (1996), un rapport au Ministère de l'Environnement quand le second est un article (son auteur parle cependant de rapport, c'est-à-dire de compte-rendu, de synthèse), et

que cela conduise à une différence dans la taille de l'exposé⁹, malgré tout cela il faut présenter ensemble ces travaux. La première raison est celle-ci : sous couvert d'un panorama des sciences sociales de l'environnement, les auteurs cachent mal leur désir de proposer une véritable synthèse de la sociologie de l'environnement en France et l'inscription de ses thématiques dans les courants internationaux de ce même domaine, comme les nombreuses références internationales de DC permettent de le faire remarquer.

Dès l'introduction, les auteurs préviennent de cet attachement à la sociologie de l'environnement. « [O]n a tâché d'opérer un classement rationnel des thèmes et des approches de recherche, classement qui reflète quelques clivages qui nous semblent pertinents pour décrire *le champ de la recherche sociologique sur l'environnement* » (nous soulignons), expliquent M&M (1993 :1) de son côté ; et quand DC (1998 :2) raconte qu'il a « décidé d'intituler ce rapport 'sciences sociales et environnement' plutôt que 'sociologie et environnement' », il faut comprendre qu'il est parti des travaux sociologiques sur l'environnement mais a élargi son approche « en raison des imbrications croissantes dans la dynamique des travaux examinés entre les approches sociologiques, anthropologiques et historiques » (*ib.*).

D'ailleurs, les deux travaux s'inscrivent dans une représentation cumulative des connaissances en sciences sociales de l'environnement. Deverre cherche explicitement « à organiser le champ de la production des sciences sociales sur le thème de l'environnement » (DC, 1998 : 1) en tâchant « de faire coïncider les problématiques face à l'environnement et l'organisation disciplinaire au sein des sciences sociales ». Il s'inscrit dans ce sens dans la continuité des travaux précédents, dont celui de M&M, mais également de Buttel (1996).

M&M, dans une rhétorique propre à la rédaction de rapports ministériels, veulent « avant tout informer une réflexion sur les recherches qu'il serait possible ou utile d'entreprendre pour développer des programmes de recherche. » (M&M, 1993 :1). Ils reviennent plus loin sur cette idée en montrant que, face à la nature incertaine de l'environnement, « il est plus important [pour les sciences sociales de l'environnement] de savoir comment apprendre que de chercher à obtenir un savoir stable sur le monde » (*ib.* : 10). M&M optent donc pour une perspective réflexive plutôt que cumulative, tirant en cela les enseignements du même Giddens auquel DC (1998 : 3) se réfère. L'exigence de références

⁹ 90 pages pour le premier, 13 pour le second une fois exclus les commentaires d'autres contributeurs, 21 pages avec ces commentaires.

bibliographiques nombreuses¹⁰ permet une synthèse panoramique laquelle, si elle souhaite se limiter à la France, n'en exclut pas moins de très nombreuses références à la littérature étrangère, principalement anglophone.

Les deux travaux commencent leurs propos en situant, plus ou moins rapidement, l'environnement dans l'approche sociologique, et aucun n'oublie de mentionner combien l'histoire de cette thématique est chaotique : d'abord délaissée par les classiques, elle s'impose récemment comme un objet central pour l'explication des sociétés. Toutefois, elle se heurte à un second débat, qui hésite dans la place à accorder à l'objet environnement. Nous reviendrons d'abord sur cet aspect des travaux de M&M et CD avant de détailler le panorama qu'ils proposent.

b) *Concept d'environnement*

Bien que désireux d'employer l'expression de « sociologie de l'environnement », DC ne s'en permet pas l'usage. Le terme serait très rarement utilisé, remarque-t-il (DC, 1998 : 3), et aucune revue ne porterait le nom de ce domaine¹¹. M&M expliquent ce relatif désintérêt pour cette expression par une première difficulté qui lui est constitutive : la définition même de l'environnement.

« Or, c'est bien là le problème central de la sociologie consacrée à la question de l'environnement : c'est que tantôt elle considère l'environnement (ou telle question d'environnement) comme un objet, plus ou moins conjecturel ou central, de sa démarche d'analyse du champ social et que tantôt elle s'efforce au contraire de construire une approche théorique originale où l'«environnement», à travers l'une ou l'autre de ses reformulations, constitue au contraire le lieu à partir duquel se recompose une représentation théorique du monde social. » (M&M, 1993 : 1)

¹⁰ La bibliographie de Deverre inclut 106 références, pour un article de 10 pages hors bibliographie. Le rapport de Mormont en compte sans doute autant : la nature de son travail lui permet de détailler davantage leur contenu.

¹¹ Ce que nous falsifions dès à présent : l'Association Japonaise de Sociologie de l'Environnement (JAES) publie depuis 1995 sa revue *Kankyō shakaigaku kenyū* (Revue de Sociologie de l'Environnement), et l'Association Coréenne de Sociologie de l'Environnement (KAES) publie depuis 2001 sa revue *ECO*, (Hasegawa, [2003] 2004a : 3-4). Ces deux revues ont cependant une diffusion limitée et paraissent dans leur langue vernaculaire.

Ainsi, l'environnement se voit abordé à la fois comme un thème conjoncturel, dont la sociologie déjà instituée peut revendiquer l'étude occasionnelle (la sociologie politique pour une politique d'environnement, la sociologie des mouvements sociaux pour une association ou une mobilisation environnementale), et dans le même temps les questions qu'il soulève dépassent toute démarche établie, et « nécessite une reformulation des concepts théoriques et des méthodologies » (*ib.* : 2). DC réagit à cette idée en mettant en avant que la tradition sociologique a eu pour habitude, et plus précisément, comme fondement, le rejet de tout lien avec des thématiques issues des sciences naturelles, et le souci, « pour les pères fondateurs et leurs élèves, [...] de distinguer [leur] objet de ceux des sciences physiques et biologiques. » (DC, 1998 : 3). L'environnement, poursuit ce sociologue, n'est pas un fait social : ne peuvent constituer un thème d'analyse sociologique que ses aspects socialement construits, notamment par l'intermédiaire des rapports des individus à l'environnement, et/ou de la création spécifique d'institutions se posant comme médiatrices entre ces individus et cet environnement. Les deux auteurs se tournent alors vers l'anthropologie : elle seule aurait légitimement abordé l'environnement *via* la diversité culturelle des rapports à la nature et de son appropriation. Et c'est à partir de cette légitimation par l'anthropologie, qui est sous-jacente au rapport de M&P et à la place qu'il donne aux anthropologues, que la sociologie peut se tourner vers l'environnement.

Sur ce point, il est intéressant de noter que les deux travaux font référence, dans un même élan, aux apports de Latour et de son anthropologie symétrique. Celle-ci oppose « le tissu sans couture des natures-cultures » (Latour, [1991] 1997 : 15, repris également par DC, 1996 : 3) à la séparation entre nature et culture. M&M présentent cette approche en insistant sur le fait qu'elle permet d'inclure des modèles sociaux et naturels dans l'explication d'un même phénomène, et qu'elle oblige à présenter symétriquement les logiques des modèles naturels et sociaux utilisés par les acteurs, et « les modes de liaison que des acteurs établissent entre des modèles naturels et des modèles sociaux » (M&M, 1993 : 8). C'est d'ailleurs « cette clé de lecture » qu'adoptent M&M pour présenter la sociologie de l'environnement et ses thématiques privilégiées.

c) *Les thématiques dégagées*

En recoupant les travaux de M&M et DC, huit aspects principaux se dégagent des analyses proposées. Nous venons d'aborder les aspects épistémologiques de l'approche

sociologique de l'environnement qui introduisent les exposés des deux auteurs, et qu'évoquent rapidement M&P à propos de la conceptualisation de l'environnement. Nous détaillerons maintenant les pratiques de l'environnement, la prise en compte des problèmes d'environnement, les liens entre approche sociologique de l'environnement et modernité, en poursuivant sur la sociologie du risque, et nous reprendrons les conclusions de M&M et DC sur les apports de l'interdisciplinarité et leur délimitation du domaine sociologique de l'environnement. Avant tout, nous allons revenir sur les liens entre anthropologie et environnement, qui sont perçus par M&M et D&C comme inspirant en grande partie la sociologie de l'environnement.

i) **Anthropologie et environnement.**

L'apport de l'anthropologie est le suivant : il permet de remettre en question la séparation entre nature et culture propre aux sociétés occidentales en proposant « une vision relativiste des relations entre sociétés et nature » (DC, 1998 : 7). Suivant cette idée, c'est bien chaque société qui propose un rapport spécifique – et non forcément une séparation – avec son environnement. Deux courants majeurs sont à distinguer : l'approche culturaliste, qui met en avant l'aspect symbolique de la nature dans l'organisation sociale, et l'approche matérialiste, qui postule une continuité entre l'environnement naturel des sociétés et leur organisation. Cette démarche propose de déconstruire l'ensemble des catégories naturelles afin de déterminer les mécanismes culturels qui les régissent. On peut croire M&M lorsqu'ils disent que Descola est le plus représentatif de cette discussion entre culturalistes et matérialistes : M&M citent en effet l'ouvrage de Descola de 1986, et un récent ouvrage vient confirmer la place de Descola dans cette discussion (Descola, 2006). Godelier est cité à la fois par M&M et par DC : son approche marxiste le place nécessairement dans une visée matérialiste que M&M résument comme suit :

« Il n'y a pas de déterminisme écologique dans les sociétés primitives, mais il y a des déterminations écologiques qui n'agissent que conjuguées aux déterminations qui proviennent des capacités productives des sociétés. Il y a une relation étroite entre la manière dont ces sociétés traitent et conçoivent la nature et celle dont elles traitent les rapports sociaux. » (M&M, 1993 :11)

Le subtil mélange entre approche marxiste et anthropologie structuraliste de la parenté (cf. Godelier, 2004) permet de situer le rapport à la nature non pas à travers des institutions uniquement économiques, mais bien dans des systèmes symboliques autres qu'économiques. C'est pourquoi M&M insistent plus loin sur le fait que la pratique de la nature ne relève pas nécessairement « d'une entreprise rationnelle de prélèvement de produits ou de transformation de la nature » (M&M, 1993 : 13), mais bien davantage d'un commerce avec le monde des symboles et des esprits, dont la ritualisation des pratiques reflète l'association des savoir-faire techniques et symboliques permettant de structurer ces pratiques. Cette socialisation du rapport à la nature est à rapprocher de la socialisation du rapport à autrui, ce qui permet à M&M de revenir sur l'apport de cette anthropologie pour une sociologie de l'environnement :

« [L]'hypothèse de la correspondance entre rapport à la nature et rapport à autrui ne mériterait-elle pas d'être reposée à propos de nos sociétés et de nos rapport à l'environnement ? N'est-elle même pas la raison fondamentale pour laquelle le sociologue peut s'intéresser à l'environnement, plus exactement au changement social qu'implique l'émergence de l'environnement comme une forme moderne de rapport à la nature ? » (M&M, 1993 : 14)

Bien que DC ne reprenne pas ce principe, il s'accorde cependant sur l'intérêt des approches anthropologiques pour cerner « les réactions à la dégradation perçue de l'environnement, ce qui fonde culturellement les qualités attribuées à certains éléments de ce dernier, éléments sur lesquels portent les plus forts enjeux de société. » (DC, 1998 : 8). C'est bien ce qui a été mis en œuvre pour certaines catégories « naturelles » comme la Camargue (Picon, [1978] 1988) ou la forêt de Fontainebleau (Kalaora, [1978] 1993a), mais Deverre s'inquiète du manque d'intérêt pour d'autres objets davantage anthropisés (*e.g.* l'agriculture intensive, les zones urbaines et/ou industrielles).

Enfin, il faut remarquer ici que M&P mettent en avant le questionnement du rapport à l'animal par l'anthropologie (cf. Chevallier & Notteghem, 1988) comme thématique phare de cette approche. C'est d'ailleurs ce courant qui sert de support à une partie de l'analyse des pratiques de la nature qui constitue la partie suivante.

ii) **Pratiques d'environnement**

Le champ des « pratiques » de la nature est à comprendre ici dans un sens très large. Il s'agit autant de la construction historique des représentations sociales de l'environnement et de leurs réinterprétations populaires actuelles, que d'une analyse approfondie des pratiques contemporaines (traditionnelles ou non) de la nature. Bien que DC associe ce domaine d'étude aux travaux des seuls historiens, il n'en rejoint pas moins l'hypothèse de M&M selon laquelle l'avènement de la modernité marque une rupture entre les représentations traditionnelles et intuitives de la nature avec celles d'une nature maîtrisée et rationalisée :

« L'intérêt pour les cultures de la nature ne relève-t-il pas d'une seconde phase de modernisation où ces deux 'pans' de nature s'affrontent, se rencontrent ou échangent ? Dans cette hypothèse, les formes les plus traditionnelles de rapport à la nature ou encore même les formes les plus privées sont presque nécessairement appelées à se structurer, à se rationaliser du fait de leur confrontation avec la science ou avec les interventions de l'Etat. » (M&M, 1993 : 16)

Un tel point de vue s'inscrit dans la poursuite du travail de légitimation de l'approche sociale de l'environnement : en postulant que les rapports à la nature ne sont pas figés (*i.e.* déterminés biologiquement), on induit qu'ils le sont socialement. Tous les travaux recensés par DC, ciblant les représentations du rapport à l'animal, l'élaboration des projets de parcs naturels, le traitement de la faune sauvage, ou plus généralement les transformations des modalités à l'œuvre dans la production agricole, tous ces travaux permettent d'appréhender l'intervention humaine non plus comme une « 'perturbation' qu'il conviendrait d'éliminer avec les filtres adéquats pour comprendre le fonctionnement pur des écosystèmes, mais [comme] une donnée interne de la dynamique de ces derniers. » (DC, 1998 : 9). Mormont insiste quant à lui sur le lien entre ces approches et les transformations du monde rural et de la sociologie qui l'étudie. Il explique que de telles approches sont centrées sur ce monde rural et sur les pratiques non productives qui s'y déroulent, dont la chasse ou la cueillette (de champignon ou de châtaigne, cf. Dupré, 2000).

L'intervention de l'Etat dans la régulation de ces pratiques et/ou dans la mise en place de dispositifs de protection de l'environnement est aussi un élément nouveau qui bouleverse

les pratiques établies. Les résistances des chasseurs et leurs conflits avec des militants écologistes, tout comme celles des bergers face à la réintroduction d'espèce « sauvages » (loups, ours)¹², font remarquer les divergences de représentations de l'espace rural : ceux pour qui il demeure un écosystème naturel et ceux qui le perçoivent comme un espace de loisir et/ou à aménager. Ces représentations mettent en jeu des identités culturelles, dont la figure du chasseur n'est qu'une forme parmi les autres : M&M (1993 : 21) prennent l'exemple de l'image du pionnier étasunien, parcourant la *wilderness* (nature sauvage) que Le Créateur lui aurait laissé pour patrimoine. Une telle référence permet tout à la fois de revendiquer une nature patrimoniale et protégée, mais aussi de s'affranchir de toute culpabilité lors de destructions de larges zones.

Le renvoi à l'article de Barthélemy & Weber (1989a) reprend la même idée à propos cette fois des militants de la nature. L'étude qu'ont menée ces auteures à propos des militants bretons de l'environnement laisse entrevoir cette double référence à la protection de l'environnement et à l'identité locale. Une autre étude que M&M ne mentionnent pourtant pas (Barthélemy & Weber, 1989b) s'inscrit plus précisément encore dans cette configuration. En prenant le cas spécifique du canton breton de Tréberon, les auteures soulignent que les perceptions des paysages par les militants relèvent bien plus de facteurs sociaux que de soucis écologistes. Enfin, le rapport de Fritsch (1991, cité par M&M 1993 : 21-22), démontrant « comment des pratiques privées (non qualifiées socialement, sans normes) se constituent progressivement en un quasi-champ organisé de pratiques qui vont se faire reconnaître par l'Etat, et donc normaliser » est l'occasion pour M&M de rappeler combien l'analyse des représentations de l'environnement permet de mettre au jour des nouvelles normes de définition des rapports à la nature.

Cependant de telles élaborations de normes « privées » ne vont pas sans conflit. La recherche de Billaud (1994) sur la réorganisation des rapports de forces au sein des acteurs du monde rural est citée, de manière emblématique, par DC (1998 : 5) et M&M (1993 : 23-24). Cet article explique que :

« [l]'application de l'article 19 [du règlement de la CEE portant sur les mesures environnementales] en France se présente comme une étape importante de la structuration institutionnelle de l'aménagement (*ordenación*) du territoire, à

¹² Ou, plus rarement, quand les chasseurs s'en prennent aux espèces réintroduites... (cf. 'Ours Canelle : non-lieu pour le chasseur, *Le Figaro* du 20 janvier 2007)

travers la dynamique coopérative imposée par l'incorporation des objectifs environnementaux. » (Billaud, 1994 : 239 ; notre traduction).

Le nouveau consensus établi par les acteurs du monde rural montre les difficultés de lier ensemble les représentations agricoles et environnementales du monde rural. M&M insistent d'ailleurs sur les nouvelles formes de légitimité d'une agriculture de plus en plus contrôlée par l'Etat et devant prendre en compte les thématiques environnementales. Sur ce point, DC envisage davantage le bouleversement des formes de négociations traditionnelles qu'implique l'apparition de nouveaux porte-parole de l'environnement, en rapprochant l'article de Billaud (1994) à celui de Couch & Kroll-Smith (1994), dans lequel les auteurs analysent les modalités des solidarités à l'œuvre dans une communauté rural. Cette solidarité se décline en liens « forts » lorsque c'est la communauté qui prend en charge un problème (ici, l'implantation d'établissements à risques), et en liens « faibles » lorsque des acteurs d'envergure régionale ou nationale interviennent.

Dans un cas comme dans l'autre, les conclusions de M&M (1998 :24) résument tout à fait la démarche d'analyse liée à l'engagement de l'Etat dans la gestion des territoires. Soit l'on considère l'option foucaldienne de contrôle par l'Etat d'un territoire toujours plus quadrillé, soit l'on retient les contradictions de cet Etat dans la gestion de l'environnement, tout à la fois conservationniste, protecteur foncier et développeur, reprenant ainsi l'ensemble des représentations à l'œuvre parmi les multiples acteurs. Dans les deux démarches, on retrouve la volonté d'un processus de politisation de la nature à travers les constructions dont elle est l'enjeu.

iii) **Définition sociale des problèmes environnementaux**

Englobant ce processus de politisation, la question de la prise en compte des problèmes environnementaux (DC, 1998 : 4-5) et celle de la construction collective de la menace et de son traitement institutionnelle (M&M, 1993 :26 sqq.) sont également abordées dans chacun des deux travaux. Tous deux suivent, *grosso modo*, la même présentation, en ciblant d'abord les mouvements sociaux, les experts, l'impact des approches empruntées à la sociologie des sciences, les nouvelles formes de négociation et l'étude des politiques d'environnement elles-mêmes.

Il faut avant tout signaler la démarcation entre les évènements eux-mêmes (e.g. l'incident de Tchernobyl) et la construction sociale de ces événements notamment *via* leur médiatisation et le relais d'associations¹³. Parmi les « processus, groupes et agents sociaux qui contribuent à définir les contours des problèmes environnementaux, faisant l'objet de débat social et d'intervention institutionnelle » (DC, 1998 : 5), les deux rapports sont d'accord pour cibler en premier les mouvements environnementalistes ou environnementaux ou verts. Remarquant le faible intérêt de la sociologie française pour ces derniers, les auteurs citent cependant les travaux de Milton (1993) et son approche anthropologique, de Sale (1993) sur le mouvement vert étasunien, de Scott (1991) sur les liens entre caractéristiques culturelles et sensibilité environnementales et l'ouvrage collectif dirigé par Cadoret (1985), omettant ainsi l'ensemble des travaux de Vaillancourt (e.g. 1982). Mormont & Mougenot expliquent la difficulté d'une analyse sociologique des constructions et des contradictions des mouvements verts par le fait que « ces contradictions relèvent des rapports à la nature et ne peuvent pas être saisis directement par la discipline et les méthodologies sociologiques [à cause des dimensions extra-sociales de la nature] » (M&M, 1993 :31)

Par contre, M&M et DC soulignent l'importance des recherches sociologique françaises sur l'expertise, en se référant notamment aux travaux de Theys (1991), Lascoumes (1994) et Roqueplo (1988). Les experts, « conçus comme groupes de pression combinant mobilisation des connaissances scientifiques, engagement militant et positions institutionnelles, s'octroient une part croissante dans la définition de ce qui fait 'réellement' problème » (M&M : 1993 : 32). Cette place faite aux experts dans les sciences sociales de l'environnement part du constat suivant : la plupart des craintes liées à l'environnement sont le fruit de « vastes appareils qui combinent nature, technique et société » (*ib.*) eux-mêmes résultant de l'association du développement économique et des technosciences. Les crises environnementales révéleraient la dépendance des individus à de tels appareils, et seuls les experts seraient en mesure de mettre en œuvre les compétences économiques, techniques et sociales à même de définir les modalités effectives de telles crises. Autrement dit, alors qu'on considérait auparavant uniquement les incertitudes naturelles dans l'explication des problèmes d'environnement, on s'enquière désormais des incertitudes sociales, rejoignant ainsi le principe de symétrie détaillé plus haut et invitant à considérer les logiques sociales des

¹³ Cf. la distinction qu'établit Roqueplo (1992 : 66), en partant de l'étude des pluies acides, entre un *problème* physique (« l'acidification des pluies par le SO₂, [...] l'ozone troposphérique dû à la photo-oxydation des gaz d'échappements des voitures »), et l'*affaire* qui est sa construction sociale (les pluies acides). Nous reprendrons cette distinction au Chapitre XVI.

sciences et des techniques, comme le propose la sociologie des sciences. La référence à Salles (1993) faite par M&M reprend effectivement une telle distinction. Dans cet article, Salles délimite les étapes de la prise en compte du problème de l'environnement global, et distingue la manière dont on pose le problème («problématisation des risques globaux d'environnement », cf. Salles, 1993 : 108-112) avec celle dont on traite le problème (*ib.* : 112 *sq.*). « Les scientifiques, résumé M&M (1993 : 33), proposent une représentation des processus naturels et les acteurs politiques, dans un processus physiquement et socialement distinct, s'emparent du problème pour lui trouver des solutions [...]. »

De son côté, DC insiste sur la notion de réseau sociotechnique inspirée par Wynne (1996) et que M&M associent, dans un cadre plus général, aux réflexions de Roqueplo et de Latour

« [S]ur l'opportunité de créer des lieux de débat et d'échange sur les diagnostics scientifiques et les réflexions de politiques économiques, bref sur la nécessité de limiter la séparation entre les sphères, bref d'instituer des sortes de 'parlements du diagnostic environnemental'. » (M&M, 1993 :33).

Ainsi, bien que M&M reviennent sur le lien entre acteurs scientifiques et acteurs politiques, il faut remarquer qu'en suivant ces dernières approches c'est bien l'ensemble de la société qui s'invite à la table des négociations, entraînant parfois, dans son sillage, une partie des non-humains au cœur des sujets de préoccupation. Le sociologue belge insiste plus loin sur le rôle clé de l'expert dans ces nouvelles formes de négociations qui sont aux origines des définitions des problèmes environnementaux. Il rappelle que les scientifiques, lorsqu'ils se veulent ou sont nommés experts, sortent du champ scientifique. Il s'ensuit que ces scientifiques-experts subissent alors, nécessairement, les influences des intérêts politiques d'une part, et d'autre part celles des processus techniques mis à l'œuvre dans la caractérisation des problèmes. M&M (1993 : 44), soulignent alors l'apport de Callon pour la définition de forums hybrides qui englobent ces deux processus et constituent « une instance où précisément les deux processus sont simultanés ».

Cependant, à suivre de trop près ces approches (celles de Wynne, Latour ou Callon), il semble que l'on s'écarte, peu ou prou, de la définition des problèmes environnementaux pour s'orienter vers une véritable sociologie de l'expertise. C'est alors moins l'environnement qui

est au cœur des réflexions, mais bien davantage le rôle général de l'expert dans le champ social, ses rapports aux politiques, à la technique, aux autres acteurs sociaux, et plus souvent encore, au champ scientifique lui-même. C'est pourtant dans cette visée que M&M décrivent l'heuristique des études sociologiques de l'expertise comme

« [L'] explor[ation] [d]es contextes sociaux dans lesquels les connaissances scientifiques acquièrent du sens et reçoivent une crédibilité, et inversement les contextes dans lesquelles les incertitudes [liées à l'expertise] sont révélées et mises à jour. » (M&M, 1993 : 47).

Bien qu'ils s'ingénient à lier cette démarche à l'exemple de la science écologique et des représentations sociales de la nature qui l'ont originellement fondée, c'est moins d'une sociologie de l'environnement dont il s'agit, que d'une sociologie des sciences.

iv) **Environnement et modernité**

L'émergence, la construction et la définition des problèmes d'environnement peuvent aussi être perçues « comme l'expression d'une nouvelle étape dans le développement social et non comme une simple source de renouvellement des politiques et de leurs agents » (DC, 1998 : 5) : elles marqueraient l'avènement de la modernité, et précisément d'une modernité réflexive fondée sur de nouveaux rapports entre le social et l'environnemental. Cependant, en faisant de la modernité réflexive une simple approche visant à définir les enjeux environnementaux, DC minimise la portée heuristique et les ouvertures théoriques que suscite ce concept. De plus, et bien que la forme même de son article lui interdise trop de détails, le traitement de la modernité uniquement du point de vue de Giddens, puis de Beck (voir ci-après la partie « Environnement et Risques »), laisse penser que l'auteur limite les réflexions sur la modernité et l'environnement à un cadre très étroit et d'où les travaux français sont absents. En effet, bien que M&M n'ouvrent pas non plus leur analyse aux travaux français, laissant croire que ceux-ci sont absents de ce débat, ils détaillent cependant le concept de modernité en trois courants, modernisation écologique, modernité réflexive et communication écologique, proposant une définition de la modernité en terme de nouvelles formes de gestion

et de maîtrise de l'environnement et non pas uniquement en terme de construction de l'environnement¹⁴.

L'analyse des réflexions de Giddens n'est d'ailleurs pas la même par DC et M&M. Le premier insiste sur la dimension théorique de l'œuvre de Giddens, inspirée par le constructivisme et la philosophie Foucauldienne. DC (1998 :5) insiste sur la substitution de la cumulativité par la réflexivité, substitution permise par la mise en place de nouvelles institutions sociales supranationales qui traduisent l'intégration de l'environnement dans la structure sociale et abolissent la « séparation opérée par l'industrialisme entre nature et économie comme entre sphère privée et sphère publique ». De son côté, M&M repartent du rôle grandissant de l'expert et tâche de donner matière à la pensée de Giddens en donnant davantage de place à l'individu. En effet, le modèle de l'expertise détermine l'individu moderne comme un homme de calcul : « dans tous les domaines de la vie quotidienne même, l'homme moderne ne se réfère plus à la tradition ou à l'habitude, mais à sa capacité de choisir entre des alternatives, laquelle repose sur cette capacité de connaissance et de calcul » (M&M, 1993 : 61). La complexité croissante des sociétés modernes jusque dans les recoins de la sphère privée, tout comme la prise en compte des phénomènes globaux, dont l'environnement, viennent se heurter à ce modèle d'expertise « où les limites de la crainte rationnelle et de l'angoisse irrationnelle sont [de plus en plus] floues ».

C'est cette dernière opacité qui justifie en partie l'examen des théories de la modernisation écologique et de la communication écologique. Celle-ci rend compte du caractère irrationnel de la modernité, mettant en avant le caractère contingent des faits (sociaux, économiques ou écologiques) et leur évaluation uniquement probabiliste. L'argument développé par Luhmann (1986, 1993), théoricien de cette communication écologique, s'appuie principalement sur l'approche structuro-fonctionnaliste enrichie de cybernétique et d'analyse de systèmes. Les divers systèmes fonctionnels composant la société sont tous différenciés et n'intègrent des données extérieurs qu'en les retraduisant dans des termes qui sont propres au système. D'où l'ambiguïté de tels systèmes, qui demeurent structurellement interdépendants mais que la complexité interne de la société rend toujours plus indépendants : « Ainsi donc, si l'on veut déterminer la spécificité d'un système (ou le type d'un système), on doit qualifier les opérations qui engendrent le système et le

¹⁴ « La question centrale autour de laquelle on peut regrouper les trois approches suivantes [qui traitent de la modernité] est celle de savoir comment l'environnement peut être sinon maîtrisé, du moins pris en compte et géré par la société moderne. » (M&M, 1993 : 56). Cette vision élargit de l'heuristique de la modernité est proche de la présentation qu'en fait Rudolf (1998) dans son chapitre discutant des liens contemporains entre pensée sociologique et environnement.

différencient de [tout le reste] » (Luhmann, 1993 : 76). Appliquée à l'environnement, cette théorie ne peut qu'admettre une incapacité des systèmes à connaître l'environnement : on ne connaît que sa reformulation opérationnelle par le système. Par contre, notamment parce que la théorie luhmannienne définit l'environnement comme ce qui n'est pas sociaux (*i.e.* ce qui n'est pas dans le système social ou dans l'ensemble des systèmes sociaux), elle oblige également à concevoir le rapport société/nature comme une multitude de transcriptions propres à chaque système fonctionnel, marquant ainsi l'artificialité d'une représentation commune structurelle.

« Dans ce contexte, résumant M&M (1993 : 58), il n'y a plus de vérité, il n'y a plus que des faits contingents, évaluables en termes de probabilités et cela ne peut produire qu'une omniprésence du risque en même temps que constituer la décision uniquement comme le lieu d'ententes provisoires, toujours soumises à révision ».

Mais l'approche de Luhmann permet cependant de rendre compte de la polysémie de l'environnement et des différentes positions des différents acteurs face à un même problème, voire des différences internes à un même groupe d'acteur ou un même système. Qui plus est, en posant que les systèmes ne peuvent pas agir sur leur environnement mais seulement communiqué avec lui, Luhmann invite à prendre en compte les réactions internes à la société (au système social) face aux problèmes écologiques. Cependant, l'accroissement des systèmes fonctionnels différenciés qui caractérise la société moderne au moins depuis Durkheim (Luhmann, 1993 : 77) conduit à un impossible contrôle opérationnel des systèmes partiels par la société : « dans les conditions modernes, l'unité de la société se réalise grâce à des conditions structurelles permettant la dynamique propre des systèmes partiels, mais non pas leur contrôle opérationnel » (*ib.* : 79). En somme, l'accroissement des systèmes différenciés aurait conduit à l'augmentation exponentielle des opérations inter- et intra-systèmes et des transformations des systèmes qu'elles impliquent, complexifiant et allongeant ainsi le temps de la réaction des sociétés face au problème d'environnement.

« L'impression qui domine en ce moment, constate Luhmann (*ib.* : 80), est que les réactions internes de la société aux problèmes écologiques ne se font pas

assez rapidement. Mais on pâtit simultanément de la vitesse à laquelle toutes ces possibilités d'orientation se transforment. Ce qui conduit à la réactivation d'identités et d'agressivités ethniques et religieuses qui sont loin de pouvoir contribuer à résoudre les problèmes d'environnement. »

La modernisation écologique, telle qu'abordée par M&M, s'inscrit dans l'autre dimension de la modernité réflexive, et s'oppose ainsi clairement à la communication écologique. Le plus fort axe d'opposition est celui de la prise en compte de l'environnement par les institutions. Là où Luhmann dénie toute communication directe entre un système et son environnement (ce qui l'entoure), là où Giddens hésite à reconnaître la prise en compte d'un environnement tout à la fois expertisable et trop complexe, le courant de modernisation écologique affiche sa foi dans « la capacité réflexive des institutions à prendre en compte les signaux venant de l'environnement pour adapter la société aux contraintes écologiques » (M&M, 1993 : 58). Cette théorie s'intéresse ainsi aux phénomènes d'écologisation de l'économie et d'économisation de l'écologie, dont les mises en œuvre seraient d'abord permises par des développements scientifiques et techniques. C'est d'ailleurs cette prise en compte des capacités techniques, des améliorations des processus industriels mais également de l'implication croissante de l'Etat dans les liens entre activité économique de production et phénomènes naturels, qui permet de caractériser le mouvement écologique de modernisateur. A une utopie archaïque et anti-industrielle succède un mouvement moderne et réflexif, c'est-à-dire capable de se transformer lui-même et d'agir en conséquence. L'originalité de cette perspective, développée principalement par les pays Nord-Européens, est double. Non seulement elle s'appuie sur les contraintes écologiques pour renforcer les processus de modernisation limités par ces mêmes contraintes, mais elle s'intéresse également à l'innovation et au progrès scientifique et technique qui sert cette transformation des obstacles en points d'appui. Il faut cependant se défaire d'une approche idéalisée de cette modernisation écologique : elle regroupe, nous y reviendrons, à la fois une théorie, une politique, et une idéologie (Guay, 1999 ; Aspe, 2002 : 131 *sqq.*).

Ces trois approches permettent de conclure sur la centralité de l'environnement, et sur la réorganisation des sociétés, nommées de ce fait modernes, autour des relations à l'environnement. C'est en tous cas l'analyse des auteurs (DC, 1998 : 5 ; M&M 1993 : 66-67), qui s'accompagne d'un second constat : celui de l'importance de la réflexion sur les risques dans la prise en compte de cette nouvelle modernité.

v) **Environnement et risques.**

L'analyse sociologique des risques, parce qu'elle combine les travaux sur la modernité réflexive, sur la place croissante de l'expertise, mais également sur les mouvements sociaux et la justice environnementale, est un point nodal dans les exposés de DC et M&M. Rappelons à nouveau que les deux auteurs restent circonspects par rapport à l'émergence d'une sociologie française de l'environnement. La thématique du risque apparaît ainsi bien davantage fédératrice que celle de l'environnement : quand bien même *La société du risque* de Beck ne sera traduite en français qu'en 2002 (Beck, [1986] 2001), ses travaux sont déjà connus, et l'influence d'Ewald (1986), de Douglas (1985) ou de Duclos (1991) et Roqueplo (1988) laissait déjà largement entrevoir la pertinence d'un tel domaine de recherche. Au même titre que l'expertise ou la centralité de l'environnement, le rapport spécifique au risque est lui aussi un marqueur de la modernité.

« [L]à où la société traditionnelle attribuait accidents et catastrophes à des faits surnaturels (fatalité, dieu, péché et punition), la société moderne construit au contraire le risque comme un phénomène [imputable, connaissable et maîtrisable] » expliquent M&M (1993 : 40)¹⁵.

De plus, comme l'indique cette fois DC (1998 : 6), la société industrielle fait place à la société du risque à partir du moment où l'organisation de la société ne se fait plus autour de la production et de la répartition des richesses mais autour de la production et de la répartition des risques.

Bien que la plupart des travaux sur ces thématiques soient nord-américains, comme le remarque DC (1998 : 6) en mettant en avant les catégories de communauté et de genre développées outre-atlantique, on peut également s'intéresser à leur traitement par les chercheurs français. C'est ce que choisissent de faire M&M en présentant les avancées de Duclos et de Roqueplo dans ce domaine, les deux auteurs pouvant alors être présentés comme des précurseurs pour leur époque.

¹⁵ C'est une définition très proche que propose Roqueplo (1992) et sur laquelle nous reviendrons au chapitre XIV.

Roqueplo a inauguré une forme de recherche systémique et innovante sur le risque à partir de l'analyse d'un cas précis : celui des pluies acides (Roqueplo, 1988, 1992). En retraçant d'abord l'histoire du problème des pluies acides européennes et son inscription dans le problème plus large de l'effet de serre, Roqueplo montre que ce ne sont pas seulement les experts qui élaborent seuls la construction des risques, mais bien l'ensemble des acteurs sociaux. Il choisit alors de cibler son étude sur le rôle de « déclic » et de catalyse des scientifiques et des médias dans la mise en avant du problème des pluies acides européennes, puis sur le traitement de ce risque par les institutions européennes et surtout les entreprises françaises et allemandes qui ont des réactions très différentes face à ce problème. Fort de ce constat, il révèle que ce sont les significations sociales du risque qui priment sur sa définition scientifique : le débat se concentre sur les impacts de l'acidité sur les forêts nord-française et ouest-allemande et sur les industries polluantes à l'origine d'une partie de cette acidité pluviale, et non pas sur les causes et conséquences plus large de l'effet de serre. Il propose également d'orienter la recherche sur le risque vers les risques inversés. Il y a risque inversé quand un acteur ne réagit pas à un risque émergent (comme les pluies acides) mais au risque que représentent les réactions pour lutter contre ce risque émergent :

« Les industriels français ne réagissent pas au risque des pluies acides mais au risque que représentent pour l'industrie française les mesures proposées par le gouvernement allemand pour lutter contre la pollution » (M&M, 1993 : 42).

Cette étude de Roqueplo souligne également les différentes définitions (et les différents traitements) du risque selon que l'on parte de sa connaissance scientifique, ou de la conscience qu'en ont les acteurs sociaux et des réactions de ces derniers.

Un second sociologue français, Denis Duclos, a marqué l'analyse sociologique du risque, en proposant de penser le risque comme ce qui échappe au savoir scientifique et technique : de ce fait, le risque renvoie à une représentation humaine irrationnelle, et non à un phénomène physique. La nature est réduite à n'être qu'une nature observable est maîtrisable, ce qui exclu « la part d'incontrôlable qu'il y a dans la nature, [et] sans laquelle la définition de l'homme n'est plus possible et où la culture n'existe plus » (M&M, 1993 :43-44). C'est à l'encontre de cette occultation de la nature que Duclos travail la notion de civilité : celle-ci permet de nuancer la place grandissante de la rationalité qui ne peut assurer de cohésion

sociale sur le long terme. Cette civilité se définit par « la capacité des individus à être le lieu transversal, le lieu de communication entre les institutions et les savoirs » (ib.) : il s'agit de se défaire de l'emprise de la raison technologique afin de reconnaître l'incertitude comme un fondement de la vie sociale que l'individu met en œuvre pour se dégager des déterminismes sociaux ou naturels.

Duclos (2004) proposait récemment de réfléchir à partir de cette idée : nous sommes toujours en balancement entre des choix individuels et des choix sociaux, car une gestion trop rigoureuse nous ramène trop directement à l'idée de mort. De même, la dialectique Nature/Culture que remet à jour l'environnement nous permet d'échapper aux déterminismes sociaux ou naturels. Il est préférable de rester dans l'indétermination vivante que dans le déterminisme mort, dans la dialectique incertaine entre nature et société que dans la gestion rationnelle. Duclos insiste ainsi sur le risque culturel qu'encourent les « sociétés du risque », et non sur les risques eux-mêmes.

vi) **Environnement et interdisciplinarité**

Plutôt qu'une véritable thématique, au même titre que celles abordées dans les sous-parties précédentes, le rapport entre interdisciplinarité et environnement est sous-jacent à l'ensemble des deux travaux de M&M et DC. Une interdisciplinarité entre sciences sociales, comme l'indiquent les titres des deux rapports (*Sciences sociales et Environnement* pour M&M, 'La place des sciences sociales dans la problématique environnementale' pour DC), mais également, à un degré moindre, entre sciences humaines et sociales et sciences naturelles et physiques. La référence de DC aux *Passeurs de frontières* (Jollivet, 1992a), qui propose des contributions de sociologues, géographes, juristes, économistes, anthropologues, ainsi que de biologistes, chimistes, écologues, agronomes et naturalistes, est tout à fait judicieuse ici. Cette référence permet de justifier le choix de DC de montrer le déplacement des frontières disciplinaires qui s'opère lors du traitement des questions d'environnement plutôt que de le postuler a priori. Cependant, son travail, comme celui de M&M, se limite aux sciences sociales : anthropologie, sociologie et histoire pour DC¹⁶, sociologie et anthropologie pour M&M. La lecture de la bibliographie est à ce titre révélatrice : seules quelques noms de chercheurs des sciences naturelles et physiques se noient dans l'océan des sciences humaines

¹⁶ DC (1998 : 1) indique qu'il a « délibérément renoncé à traiter des productions de la géographie [...] [et] de la science politique ».

et sociales présentées¹⁷. M&M se limitent également aux travaux des sciences sociales, mais il insiste cependant sur la place charnière de l'écologie (M&M, 1993 :47) comme le montrent les trois histoires de l'écologie parues en France entre 1988 et 1991 (Acot, 1988 ; Deléage, 1991 et Drouin, 1991). L'écologie serait d'ailleurs une des rares sciences naturelles à prendre en compte la production sociale des arguments scientifiques à l'œuvre dans les débats sur les problèmes environnementaux.

Pour expliquer le relatif désintérêt pour l'interdisciplinarité, comprise ici comme programme de recherche indépendant, M&M donnent trois pistes. Ils soulignent la difficulté de promouvoir des programmes interdisciplinaires volontaristes et définis, *i.e.* non spontanés. Ils rappellent les difficultés générales posées par les démarches interdisciplinaires : communication entre disciplines ou transcriptions disciplinaires des résultats. Ils mettent en avant, enfin, le fait que l'interdisciplinarité est mise à mal par la montée des *sciences studies* : celles-ci sont passées au premier plan depuis qu'elles ont montré la naïveté des sciences sociales faces aux objets « naturels » et proposé des démarches propres à rendre compte des mécanismes sociaux et scientifiques à l'œuvre pour l'étude d'un même objet (*e.g.* le collectif des *Politiques de la Nature* (Latour, [1999] 2004), ou le forum hybride de Callon & Rip (1991), ou le réseau sociotechnique de Wynne, 1996). D'où l'insistance avec laquelle M&M appellent la sociologie française à aborder l'étude des technosciences dont les biotechnologies (M&M, 1993 : 76).

3 - Construction et délimitation du champ

La présentation des rapports de V&M, M&P, M&M et DC offre un large panorama de la recherche en sciences sociales de l'environnement. Tous trois cherchent à clarifier le domaine de l'analyse sociologique de l'environnement, sans pour autant conclure à son existence structurée : chacun s'interroge alors sur la signification d'une telle hypothèse, celle de la structuration du champ. La position la plus claire, qui est également la plus normative, est celle de M&P (1996 : 27-34) : en demandant aux chercheurs ciblés les « moyens à mettre en œuvre [...] pour stimuler l'investissement des chercheurs », il serait alors possible de définir un agenda de la mise en place de la sociologie de l'environnement. Néanmoins, les moyens envisagés ne permettraient qu'une structuration *ad hoc* du domaine, ce qui apparaît

¹⁷ Par exemple Crumley (1994), Wilson ([1975] 1987), Lizet & Ravis-Giordani (1995), ou certaines contributions dans Cadoret (1985).

comme un projet ambigu : « [l']environnement est certes un très bon terrain pour aborder des questions théoriques parmi les plus diverses, mais il ne faut pas pour autant demander aux chercheurs éminents de se limiter strictement à une thématique environnementale ». Autrement dit, le pari de mettre en place une spécialité d'analyse sociologique de l'environnement, qui s'appuierait sur les travaux existant, et qui se réaliserait *via* « un travail de vulgarisation des recherches théoriques [...] une commande de recherche opérationnelle [...] [et] la constitution d'équipes mixtes associant chercheurs des sciences sociales, des sciences fondamentales et des ingénieurs », un tel pari semble irréalisable, comme le remarquent indirectement DC et M&M.

Le premier, en précisant dans ses paragraphes introductifs la manière dont il a délimité le champ de son analyse, montre du même coup l'impossible impartialité de son analyse. Ses remarques relatives à sa méthodologie font voir clairement que le domaine est hétérogène : avant d'en parler, il est nécessaire de préciser quel aspect sera étudié ou quel outil permettra de donner une impression de structuration – mais une impression seulement. De plus, seulement 30 % des références cités par DC sont l'œuvre de ressortissants francophones : les travaux français sont donc noyés dans un univers international qui permet difficilement de trancher, encore une fois, en faveur d'une sociologie nationale de l'environnement. Dans tous les cas, ni le perfectionnement de l'outil méthodologique, ni le recours massif à la littérature étrangère ne trompe l'auteur ou le lecteur : l'argument est en définitive moins l'« organis[ation] du champ de la production des sciences sociales sur le thème de l'environnement », comme cela est pourtant annoncé dès la première phrase du rapport (DC, 1998 : 1), que bien davantage l'imbrication des travaux qui paraissent très positive à l'auteur pour « l'approfondissement de la production des connaissances relatives à ce champ » (*ib.* : 2).

Quand à M&M, bien que leur travail soit antérieur à celui de M&P et à ses conclusions, la véritable digression qu'ils se permettent en fin de rapport (M&M, 1998 : 84-87) anticipe le pari de M&P. Cette digression fait suite à une réflexion sur les similarités entre les analyses sociologiques de la santé et de l'environnement et interroge la notion de champ bourdieusien (*e.g.* Bourdieu, 1976), pour la mettre en lumière à partir de son traitement par Kalaora & Larrère (1989). La dynamique d'un champ apparaît alors sous deux aspects, internes et externes. Dans un premier cas, c'est la spécialisation qui est le leitmotiv d'un champ, dans le second, qui intéresse davantage M&M, c'est l'extensification, c'est-à-dire l'ouverture et la mise en relation avec d'autres formes de savoir. Cette extensification conduit

à des confrontations avec « certains types d'incertitude [et] peut, dans certains cas, s'avérer *vitale* pour les individus [ici, les chercheurs] » (M&M, 1993 :86). Sans nommer le champ de la sociologie de l'environnement, M&M poursuivent en s'interrogeant sur la nécessité d'une structuration en champ autonome d'une extensification d'un domaine de recherche. Autrement dit, en posant l'incertitude de cette structuration de la sociologie de l'environnement en un champ, ils préviennent toute structuration hâtive qui nuirait à l'heuristique encore inexplorée de la rencontre entre cet objet et cette discipline.

Il serait cependant réducteur de ne pas voir dans le pari de M&P une heuristique semblable : la division du travail scientifique en champs spécialisés possède également ses atouts. Mais, après l'analyse de ces travaux, on ne peut pas dire qu'un champ sociologique de l'environnement existe ni même ne s'est engendré dans les années 1990. Tout au plus peut-on recenser des démarches similaires et des nouveaux objets d'études fédérateurs, comme nous venons de le faire ; mais leur hétérogénéité et le peu de sociologues français représentés dans ces panoramas sont les marqueurs de cette inexistence. C'est un constat identique que dessine Barraqué (*et al.*, 1998), en notant, comme le résume Vivien (1999 : 74), que :

« [L]'attitude de défiance vis-à-vis de la problématique environnementale se traduit par un nombre assez restreint d'équipes et de chercheurs [en sociologie et science politique] impliqués dans le domaine de l'environnement, lesquels ne travaillent pas seulement ni en majorité, ni durablement, sur ce champ [- et par là ne donnent pas matière à un véritable champ structuré]. »

B - Rétrospectives et légitimation

Cette première analyse de travaux *sur* l'approche sociologique de l'environnement peut être complétée par deux travaux qui, par leur forme même, suggèrent l'apparition de chercheurs revendiquant leur appartenance à ce domaine sociologique de l'environnement. Le renversement de perspective est le suivant : là où les exercices de collecte et de catégorisation des domaines de l'approche sociologique de l'environnement proposent un état de l'art relativement figé et normatif, les analyses des trajectoires de Kalaora (1995, 1998) et d'Aspe (1998) pour leur obtention de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) rendent compte d'un processus historique de construction qui légitime davantage ce domaine. Ces deux

mémoires ne sont pas ambigus dans leur motivation : outre l'obtention de l'HDR, c'est bien l'inscription de ces auteurs dans le domaine de la sociologie de l'environnement et la reconnaissance de ce domaine qui est en jeu.

Les trajectoires de ces deux sociologues, l'une passant par la sociologie rurale, l'autre par une sociologie des pratiques inspirées de Bourdieu, reflètent les transformations de la sociologie française de l'environnement. Alors que les rapports ci-dessus présentés hésitaient quant à l'emploi de ce terme de sociologie de l'environnement, Aspe et Kalaora sont plus enclins à utiliser l'expression¹⁸, et profite de la rétrospective permise par l'HDR pour montrer comment leur travaux se sont toujours, peu ou prou, inscrits dans ce domaine sociologique naissant. Chacun propose cependant un angle d'approche spécifique à son parcours de recherche et qui reflète à la fois l'avènement de l'environnement comme thématique sociale, et l'importance des phénomènes dont il est le lieu : pour Aspe, c'est la classe moyenne qui reflète le mieux cette dialectique (Aspe, 1991), pour Kalaora c'est une forme nouvelle de gestion sociale qui est associée à l'apparition de l'environnement. Poursuivant notre examen des productions concernant l'approche sociologique de l'environnement, nous n'insisterons pas sur les références aux autres courants déjà évoqués, ce qui permettra de donner plus de visibilité à la spécificité de ces auteurs et à leur appréhension chronologique des liens entre sciences sociales et environnement. Ce sont l'inscription et l'évolution dans le temps des théories et des thématiques développées que soulignent ces deux sociologues.

1 - Kalaora

Le travail de Kalaora est plus ancien que celui de Aspe¹⁹, et le lien entre les rapports précédents et la trajectoire de Kalaora permet une transition plus fluide. C'est en effet Kalaora qui a longtemps représenté les sciences sociales au sein du Ministère de l'Environnement et de son Service de Recherche, d'Etudes et de Traitement de l'Information sur l'Environnement (SRETIE). Les rapports de V&M (1990), M&M (1993) et M&P (1996) ont été par exemple commandés par ce service ministériel. Le passage par le Ministère de l'Environnement est un moment important dans la carrière de Kalaora ainsi que dans l'affirmation de ses idées liées au travail d'exhumation de la pensée leplaysienne (Kalaora & Savoye, 1986, 1987). Les

¹⁸ Kalaora rejette pourtant son usage en 1995 et 1998, mais l'emploie à nouveau en 2002 dans la rédaction d'un texte paru en 2003 (Charles & Kalaora, 2003).

¹⁹ Nous prendrons pour référence non pas le mémoire d'HDR lui-même (Kalaora, 1995), mais la publication à laquelle il a donné lieu (Kalaora, 1998) la même année que la soutenance d'HDR d'Aspe (1998).

thématiques du rapport au politique et de l'appréhension sociale de l'environnement sont ainsi inextricablement liées dans la plupart des travaux de Kalaora, qui voit l'environnement comme le défi majeur des sciences sociales contemporaines :

« D'une part, il remet en cause toute la tradition scientifique occidentale dominée jusqu'alors par une disjonction pensée et vécue comme allant de soi entre l'homme et le monde physique ou naturel, d'autre part toute la philosophie politique centrée autour de la séparation entre le savant et le politique » (Kalaora, 1998 : 68).

Sont ainsi distingués un domaine de travaux davantage orientés vers « la reconnaissance et l'identification des problèmes d'environnement » (Kalaora, 1993 : 315) et un autre sur le champ d'intervention du sociologue dans la coopération avec d'autres acteurs (Kalaora, 2000a : 31) et l'articulation entre « la problématique de la commande et celle de la recherche » (Kalaora, 2000b : 209)

a) ***Reconnaissance et identification de l'environnement. « Pour une révolution paradigmatique »***

Ce qui ressort de l'œuvre de Kalaora, c'est d'abord l'appel à une révolution paradigmatique propre à penser l'environnement dans ce qu'il a de non humain. Son mémoire d'HDR revient sur trois intellectuels qui s'inscrivent dans cette visée, et il présente ailleurs d'autres penseurs de cette « révolution », dans le sens tout relatif qui a servi à caractériser la révolution du HEP/NEP de Catton & Dunlap.

C'est d'abord Morin (1992) qui est mis en avant avec sa théorie de l'auto-éco-organisation. L'originalité de Morin est de penser les phénomènes écologiques à travers le prisme du principe hologrammatique posant que chaque partie est dans le tout : si l'homme fait partie des écosystèmes, la biosphère est également dans chacun de nous. Ainsi, à l'ancienne dialectique organisatrice de la pensée sociologique entre société et individu Morin propose de substituer une appréhension des problèmes sociaux en trois pôles : « le pôle auto-organisateur de la société, le pôle écologique de l'environnement social et le pôle des

individus et des groupes qui possèdent une relative autonomie et se frayent un chemin à travers ces deux types de réalité » (Kalaora, 1998 : 69).

La géographie, encore meurtrie par la césure entre son versant physique et son aspect humain, est un des premiers domaines révélateurs de l'opérationnalité de cette pensée complexe. L'introduction de la notion d'écoumène par Berque (1990) permet de penser l'homme comme un être géographique (Berque, 2000), en associant « la mesure terrestre de l'homme et la mesure humaine de la terre » (Kalaora, 1998 :70). Le projet n'est pas moins ambitieux que celui de Morin, puisqu'il s'agit de refonder une géographie réduite à l'organisation de l'espace et une philosophie occidentale aveuglée par la seule ontologie humaine, en proposant à la géographie une ontologie et à la philosophie une géographie. La relation entre ces deux aspects de l'écoumène est exemplifiée par l'étude des paysages comme archétype de la relation entre nature et humanité (Fabre, [2001] 2006).

C'est enfin chez Latour que Kalaora trouve une autre voie inspirante pour ce bouleversement paradigmatique. Il insiste sur l'opportunité que constitue l'anthropologie symétrique latourienne pour analyser la conjonction de la nature avec la culture. En posant que si la modernité a existé, elle a été abolie par les crises écologiques : les sociétés contemporaines sont retombées dans une ère « a-moderne » qu'il faut désormais réinterroger totalement. La production scientifique est alors considérée comme le lieu où se dessinent des cosmogonies semblables à celles des sociétés premières, justifiant le recours à la méthode ethnologique, appliquée aux science occidentales (Latour, [1994] 1991) ou à l'ensemble des cosmogonies dans une visée comparative (Descola, 2005).

Kalaora revient sur les fondements possibles de cette révolution paradigmatique à l'occasion d'autres travaux, ce qui nous permet ici de compléter cette liste. Ainsi, bien qu'une citation d'Elias insiste sur le fait que « [l]'intégration des hommes entre eux et leur intégration avec les processus naturels sont inséparables [et elles] représentent pour ainsi dire deux niveaux à l'intérieur d'un seul et même développement » et soit mise en exergue de l'HDR de Kalaora (Elias, [1983] 1993 ; repris par Kalaora, 1998 : 5²⁰), c'est dans un son article 'Le sociologue et le commanditaire' qu'il revient sur cet auteur (Kalaora, 2000b). A partir cette fois de l'ouvrage *Du temps* d'Elias ([1984], 1996), Kalaora montre combien Elias « a été un de ceux qui n'a cessé de réfléchir dans son œuvre aux relations existant entre les sciences du vivant et les sciences sociales » (Kalaora, 2000b : 214). Il cite alors Elias, selon lequel :

²⁰ La référence à Elias n'est pas précisée par Kalaora dans sa bibliographie. Il s'agit probablement d'*Engagement et distanciation* (Elias, [1983] 1993).

« Partout où l'on opère avec le temps, sont impliqués des hommes avec leur environnement, donc des processus physiques et sociaux. [...] [Ceci va à l'encontre de notre] habitude de diviser conceptuellement l'univers selon les lignes de partage des domaines universitaires de spécialisation » et appelle donc à leur reformulation (Elias, 1997 : 15 et 96, repris par Kalaora, 2000b : 215).

Kalaora insiste dans le même article sur la centralité de la question naturelle dans l'œuvre de Moscovici, à commencer par son *Essai sur l'histoire humaine de la nature* (Moscovici, [1968] 1977). Dans celui-ci, Moscovici présente l'environnement comme la question du XX^{ème} siècle, au même titre que la question sociale a traversé le XIX^{ème} siècle ou la question industrielle le XVIII^{ème} siècle. La démonstration de Moscovici repose sur l'interprétation de l'interaction entre l'humanité, la technique et la matière comme l'accomplissement par l'humanité de « sa fonction de facteur interne et régulateur de la réalité naturelle » (Moscovici, 1977 : 20).

La référence de Kalaora (2000b) à l'ouvrage de Rudolf (1998) et sa présentation des apports théoriques de la sociologie à la question de l'environnement induit la prise en compte par Kalaora des auteurs traités par cette sociologue : Morin et Moscovici pour la France, Luhmann, Habermas, Beck et Eder pour l'Allemagne, Giddens pour le Royaume-Uni. « Elle montre, ajoute Kalaora (2000b : 216), que les compétences théoriques en Allemagne se sont manifestées plus à même de se saisir d'un champ complexe et plurivoque comme celui de l'environnement », ce qui laisse entendre, encore une fois, les difficultés spécifiquement françaises pour se saisir de l'environnement. Kalaora (Charles & Kalaora, 2003) complètera ces références allemandes en recourant à Simmel et à l'analyse que propose Gross (2001) des liens entre production naturelle et production technique chez Simmel. Dans cet article, Gross réintroduit les réflexions de Simmel sur la place de l'être humain dans la nature, en montrant qu'il a développé « une perspective sociologique pour observer les changements naturels et sociaux » (Gross, 2001 : 395). Par exemple, la mise en avant, dans la *Tragédie de la culture* (Simmel, [1911], 1993), de l'opposition entre un mât (la culture) et un arbre fruitier (la nature cultivée) souligne la capacité productive des possibilités préfigurées dans les éléments naturels (l'arbre et ses fruits) que ne saurait égaler les productions techniques (le mât).

Par ces nombreuses références à des tentatives, plus ou moins abouties, de conceptualisation des relations entre le monde social et le monde naturel, Kalaora oblige ses lecteurs à reconnaître la révolution paradigmatique que propose l'ensemble des auteurs ci-dessus évoqués. Il se prévient toutefois d'une exaltation trop vibrante d'une possible ouverture paradigmatique de la sociologie.

« [E]n dépit des intentions proclamées, avoue-t-il (Kalaora, 1998 : 85), il faut reconnaître l'inexistence dans les sciences humaines d'un paradigme unifié permettant d'intégrer la dimension naturelle et la dimension sociale. Quant à l'idée de changement de paradigme, elle paraît encore plus problématique étant donnée cette inexistence. »

Dans le même temps, il fait valoir que les sociologues, se sont mis à étudier l'environnement, voire à « prendre en compte les problèmes liés à l'environnement dans leurs explications des phénomènes sociaux. » (Kalaora, 1998 : 86)

b) *Périodisation des thématiques*

Outre le fait que la thématique environnementale ait été étudiée par ces courants sociologiques, elle a également permis l'identification d'objets nouveaux. Kalaora rappelle ainsi rapidement les travaux en sociologie politique sur l'analyse des votes « verts », en psychosociologie sur l'analyse des valeurs et opinions écologiques voire des idéologies sous-jacentes à ces valeurs ; avant d'identifier quatre grandes thématiques qu'il associe à quatre périodes entrecroisées²¹.

i) **L'environnement invisible et suspect - « La nature comme ressource humaine »²²**

Dans un premier temps, la nature n'est pas appréhendée pour elle-même : « [l]e sociologue d'alors, lorsqu'il parle de la nature, ne le fait que pour en nier la notion ». La

²¹ Cette partie du mémoire d'HDR (Kalaora, 1998 : page 89 *sq.*), s'inspire largement de l'article paru dans *Natures, Sciences, Sociétés* (Kalaora, 1993b).

²² Kalaora, 1998 : 89

nature renvoie l'homme à lui-même, à son organisation sociale, et surtout à l'Etat dont le rôle est exagéré. Kalaora fait référence au colloque organisé par Cadoret en 1985 (Cadoret, 1985)²³. Ce colloque a montré les réticences des sociologues et des écologues – pour les sciences sociales et les sciences naturelles – à avancer une problématique commune pour le traitement de la thématique environnementale. Les sociologues se limitaient à l'analyse strictement sociale de l'environnement, en l'interprétant *de facto* dans des questionnements sociaux. Ainsi l'environnement renvoie-t-il principalement à la construction de la science écologique,

« [P]erçue comme un instrument idéologique de conquête d'un espace professionnel pour scientifique, et la protection [de la nature] comme un alibi pour des couches moyennes (dont les scientifiques sont les représentants) frustrées de capital économique et animées du désir de compenser ce manque par l'appropriation symbolique du territoire naturel » (Kalaora, 1998 : 88).

Les sociologues avancent à pas mesurés dans la nature, et « cette avancée s'est réalisée contre l'écologie savante et sans que puissent s'établir des passerelles entre paradigme social et paradigme écologique » (*ib.* : 89). L'exemple d'un autre colloque tenu en 1989 (Guéry et Roger, 1991) permet de souligner cette difficile coopération. Chouquer (2001) explique, douze ans plus tard, que cette séparation entre aspects sociologiques et aspects écologiques de l'environnement

« [E]tait 'valable' à l'époque où l'écologie était fondamentaliste et exclusivement inscrite dans l'épistémologie de la 'défense' de la nature. Elle ne l'est plus aujourd'hui, puisque nous sommes passés à une écologie politique qui met en cause cette posture, admet les coélaborations physicosociales et la construction de la nature et de l'environnement par les sociétés. »

Cette méfiance à l'égard « des nouveaux curés et du margouillis de biologisme et de théologie » (Guéry & Roger, 1991, cité par Kalaora, 1998 : 89) aura toutefois permis un

²³ Anne Cadoret occupait alors le poste de chargé de mission au Ministère de l'Environnement que Kalaora reprendra dès 1986.

apport de connaissances non négligeable, et le programme PIREN du CNRS s'inscrit dans cette poursuite d'accumulation de connaissances tout en organisant des rapprochements entre disciplines. Il n'en reste pas moins vrai que « [t]ous ces travaux de la première génération ont en commun de récuser totalement la notion même d'environnement » (Kalaora, 1998 : 89), et l'exemple des travaux sur le risque terminent la présentation de cette orientation aveugle à l'environnement. Duclos (1989) montre en effet que les problèmes de risque au sein d'une industrie concernent moins le risque pour l'environnement (pollution) ou la santé des travailleurs que le risque de dysfonctionnement de l'organisation sociale des travailleurs. L'intérêt que suscite un accident cible ainsi le risque de déstructuration du collectif de travailleur plutôt que les effets sur l'environnement ou la santé.

Kalaora synthétise cette période en reprenant le postulat de Catton & Dunlap (1978a) selon lequel l'impossibilité sociologique de penser l'environnement est le résultat de sa fondation autour du paradigme de l'exceptionnalité humaine (HEP).

ii) **Vers une prise en compte de la nature**

Bien que Kalaora reste vague sur les conditions d'émergence d'une appréhension sociologique davantage « naturalisée » de l'environnement, évoquant l'impact de catastrophes comme Tchernobyl, la montée en puissance de la science écologique et des mouvements verts, ou l'axiomatique du nouveau paradigme écologique de Catton & Dunlap – pourtant élaboré dès 1978 –, il recense toutefois quelques événements de cette ouverture disciplinaire. Le colloque « La nature et le rural » tenu en 1986, et surtout la publication des actes en 1989 (Mathieu & Jollivet, 1989) souligne le repositionnement des sciences sociales par rapport à l'écologie. Les apports conceptuels de la gestion écologique de territoires (gestion de zones fragiles de montagne (Barrué-Pastor, 1989) ou de secteurs (dont l'agriculture (Rémy, 1989), et l'ouverture de l'écologie vers les sciences sociales (Lefevre, 1989)) obligent les écologues et les sociologues à nuancer l'aspect critique de leurs travaux pour entamer un véritable dialogue. Cependant, Kalaora admet que les difficultés tout à la fois de l'histoire culturelle française opposant nature et culture et d'une interdisciplinarité balbutiante nécessitent d'étaler ces dialogues disciplinaires dans la durée et par là empêche une véritable structuration de l'approche sociologique de l'environnement.

iii) « Tout contre l'environnement »

Cette structuration aurait pu apparaître au moment où l'environnement sortit de sa marginalité en devenant un enjeu non plus seulement pour l'écologie et ses liens avec les sciences sociales, mais également un élément central de la pensée économique, politique et diplomatique. Les reconnaissances internationales des alertes données par les scientifiques, et dont le sommet de l'ONU de Rio 1992 est le symbole (cf. *e.g.* Deléage, 2002 ; Vaillancourt, 1995b) font de l'environnement un véritable objet du débat public. Pourtant Kalaora dénonce une répartition inégale des recherches dans les thématiques ainsi ouvertes.

D'une part, il constate le foisonnement des recherches sur l'intégration de l'environnement dans le champ politique et le recours à l'expertise. L'expert apparaît le seul capable d'orienter les décisions face aux contraintes de l'urgence et de l'incertitude des enjeux environnementaux. Il représente l'objet phare de l'analyse des décisions prises dans un contexte instable, un univers incertain, s'inscrivant dans l'approche plus générale des liens entre science et décision politique. Le colloque « Les experts sont formels : controverses et décisions politiques dans le domaine de l'environnement », organisé en 1992 par Theys & Kalaora (1992) est un exemple de cet intérêt pour l'expertise dans le domaine de l'environnement.

D'autre part, Kalaora remarque l'absence de travaux orientés vers « l'élaboration d'outils de gestion décentralisés des ressources patrimoniales » (Kalaora, 1998 : 94), c'est-à-dire une véritable ingénierie sociale. On pourrait attribuer cette remarque de Kalaora à son engouement pour l'école Leplaysienne et à sa propre définition du rôle du sociologue comme un arpenteur du social, « praticien directement impliqué dans le devenir même de la société » (Kalaora, 1998 : 13), mais il met en avant, ici, un autre phénomène. Il s'agit du « haut rendement théorique et symbolique » des recherches sur la décision, et de la « préférence pour l'élitisme scientifique, politique et administratif » qui s'oppose à des recherches plus instrumentalisées, à un désintérêt pour l'ordinaire et le quotidien, opposition qui semble « très spécifique de la sociologie de l'environnement » (*ib.*).

Par cette dernière affirmation, Kalaora indique clairement que la sociologie de l'environnement, pour être une véritable sociologie de l'environnement, doit aussi se pencher sur les comportements ordinaires : cela viendrait compléter les traditions de recherches attirées vers le centre, vers le pouvoir, et non vers la périphérie, le quotidien (Kalaora, 1998 : 94-96).

iv) **Une sociologie appliquée – recours au récit
historique de construction**

Dans cette optique, l'ultime période que décrit Kalaora (1998 : 96-102) ne peut être que prospective, et se veut un appel à une « sociologie de l'environnement [qui] ne peut se concevoir qu'appliquée » (Kalaora, 1998 : 98). On peut ainsi appréhender les tentatives de Kalaora pour définir les thématiques et les périodes de l'analyse sociologique de l'environnement comme une construction de cette sociologie par son histoire constitutive. Mais ce récit, et la construction historique de la sociologie de l'environnement qu'il induit, demeurent inachevés.

« [Depuis le milieu des années 1980], un long chemin a été parcouru dans le domaine des relations entre sciences sociales et environnement : il conduit de la connaissance critique et de la négation à la reconnaissance et à l'identification des problèmes d'environnement. Cependant, malgré cet infléchissement positif vers la prise en compte de l'environnement comme question de société, certaines constantes de l'esprit sociologique traditionnel perdurent, notamment la préférence pour l'épistémologie (production de concept interdisciplinaires) ou pour le politique (théories de la décision, etc.). » (*ib.* : 99)

Selon Kalaora, c'est en investissant le terrain des sociétés civiles et des comportements des populations que la sociologie de l'environnement pourra enfin être un domaine complet, c'est-à-dire rendant compte de tous les aspects sociaux de l'environnement.

La dernière période que Kalaora (*ib.*) intitule « écologie mondiale » ou « développement durable et globalisation » (Charles & Kalaora, 2003) est révélatrice de cette incapacité des sociologues à se saisir de problématiques périphériques et locales, à passer de « constats généraux et relativement simples [...] à des démarches d'intégration beaucoup plus délicates et complexes » que la multiplicité des acteurs et le poids des incertitudes permettent difficilement de cerner.

Cette période ne peut donc marquer la normalisation d'une sociologie de l'environnement : bien au contraire, elle achève de montrer la rigidité de la sociologie

française dans ce domaine. Rigidité propre à ses héritages épistémologiques, mais également relative à des lieux de recherches et des équipes « surdéterminés par leurs ancrages institutionnels » (Charles et Kalaora, 2003 : 50), et accentuée par la prise en charge des thématiques environnementales par des institutions publiques qui affadissent la dimension sociale et conflictuelle de l'environnement. Cette affadissement, Kalaora l'a constaté dans la plupart de ses domaines d'investigation, malgré la dynamique qu'il eu souhaité engager. « En tant qu'observateur impliqué [notamment comme chargé de mission au Ministère de l'Environnement], résume Kalaora (1998 : 103), j'ai pu mesurer la relative indifférence, le scepticisme de la population française aux problèmes d'environnement. » Indifférence renforcée par les prises de position d'un François Mitterrand pour une nature champêtre, poétique et lyrique mais apolitique (Sainteny, 1997). Indifférence encore révélée par l'importation de l'environnement dans le champ de la prospective, et par là de la technique et des sciences et non pas dans le domaine de la responsabilité, de la civilité ou du devoir et de l'éthique (Kalaora, 1998, 113-114).

La sociologie de l'environnement demeure un champ marginal chez Kalaora, qui reconnaît lui-même que son parcours professionnel, à l'INRA, au Ministère, au Conservatoire du Littoral, puis récemment à l'université d'Amiens et aujourd'hui consultant sur la gestion intégrée des littoraux, est tout aussi marginal. En faisant de l'environnement son objet de prédilection, il s'est exclu lui-même de la sociologie contemporaine, cette sociologie que Micoud (2004, 2005b : 57) qualifie de « Canal Historique »²⁴ pour souligner sa difficile ouverture et son académisme moribond. Chantal Aspe est sans doute plus optimiste face à cette sociologie : elle la présente comme une sociologie en crise, que l'environnement, parmi d'autres éléments, pourrait redynamiser.

2 - Aspe

a) *Un autre récit historique de construction*

Malgré l'apport de Kalaora, le travail d'Aspe aurait pu être davantage fondateur s'il n'était resté de l'ordre de la littérature grise : alors que l'HDR de Kalaora a été publiée et largement diffusée du fait de la notoriété de son auteur mais surtout du manque de contribution dans ce domaine, celle d'Aspe n'a pas été diffusée et est restée à l'état de

²⁴ Référence à un mouvement nationaliste Corse dénommé courant « canal historique » pour ses positions radicales et intangibles.

mémoire de recherche universitaire consultable dans de (très) rares endroits. Pourtant, Aspe cherche véritablement à instaurer une sociologie de l'environnement en France, notamment en retraçant son histoire au sein de l'institution « sociologie ». Reprenant d'abord, tout comme Kalaora, les étapes majeures de la construction de l'environnement comme phénomène social et comme objet d'étude sociologique, elle introduit par ailleurs (Aspe, 1998 : 53-55) une véritable histoire de cette discipline. Elle revient sur les travaux fondateurs de Catton & Dunlap et de Buttel²⁵ lesquels, avec Schnaiberg, ont été les fondateurs d'un domaine sociologique de l'environnement institutionnalisé aux Etats-Unis. Elle évoque même leur inspiration par l'école de Chicago et l'écologie humaine et sociale, puis les liens avec la sociologie rurale américaine des années 1970 s'ouvrant sur la fréquentation des espaces sauvages, la gestion des ressources naturelles et le mouvement environnemental et l'opinion publique (Aspe, 1998 : 53-54). Elle présente brièvement les contours du nouveau paradigme écologique développé par Catton & Dunlap (1978a) et le débat qui suivit avec Buttel. La plupart de ses informations paraissent issues de l'article de Vaillancourt (1996) sur l'histoire de cette sociologie de l'environnement, mais les références utilisées par Aspe montre qu'elle s'est appropriée ce récit.

Juste en suivant, elle précise que la sociologie québécoise de l'environnement a été influencée par sa consœur étasunienne. L'expression d'écopsociologie, proposée par Vaillancourt (1982), lui permet de revenir sur la caractère opérationnel de cette démarche qui se veut « délibérément science de l'action [...] et questionne de fait sur la place et le rôle du sociologue dans le changement social » (Aspe, 1998 : 54), comme le remarquait également Kalaora.

Ce rappel historique permet ainsi d'introduire la sociologie de l'environnement française, qui trouve une première forme de légitimité dans ce recours à l'histoire et les références aux chercheurs nord-américains. Une telle normalisation de l'approche sociologique de l'environnement prend place, dans le mémoire d'HDR, après une explication de la caractérisation de l'environnement comme phénomène social. La sociologie de l'environnement naît alors du lien entre socialisation de l'environnement et ouverture de la sociologie à l'environnement. Toutefois, nuance Aspe (*ib.* : 55) avec discernement,

²⁵ Elle se limite à quatre articles, Dunlap (1976) [cité p.54 mais qui n'apparaît pas dans sa bibliographie et dont nous n'avons pas trouvé de référence tangible], Dunlap (1979) et Dunlap & Catton (1994) [dont la référence bibliographique notée par Aspe (1998 : 54) est incomplète], et Buttel (1987) ; mais les travaux de Catton & Dunlap, ou de Buttel ou Schnaiberg semblent alors très peu connus en France. Kalaora, par exemple, ne cite que Catton & Dunlap 1978a.

« [C]’est avec beaucoup plus de réticences que la sociologie française s’est lancée dans la construction d’une sociologie de l’environnement, mais ce long cheminement lui a peut-être aussi permis d’accumuler des connaissances et de tirer profit des expériences des autres pays ».

b) *Réticences françaises à la sociologie de l’environnement*

On peut regrouper les différents problèmes recensés par Aspe et empêchant la naissance de la sociologie française de l’environnement en deux catégories : les problèmes internes à la discipline sociologique, et ceux exogènes et sociaux.

i) **Facteurs sociaux – reconstruction, modernisation, classe moyenne et environnement**

Le premier chapitre du mémoire (Aspe, 1998 : 7-52) introduit les facteurs sociaux et les met en parallèle avec l’environnement. En effet, Aspe fait remarquer que la question sociale environnementale émerge dans une époque de reconstruction et de modernisation de la France. Ainsi, les travaux des sociologues français s’orientent largement vers l’analyse des changements de l’époque : l’ouverture de l’école, les transformations du monde du travail et des organisations, les nouvelles modalités familiales ou le déclin et le bouleversement du rôle de l’agriculture sont des exemples de phénomènes sociaux et tout à la fois de domaines sociologiques²⁶. L’environnement mis de côté, un possible marqueur de cette période est l’émergence des nouvelles classes moyennes. Elles sont nouvelles car elles « n’apparaissent pas alors, mais se modifient fondamentalement dans leur passage de catégories ‘indépendantes’ à celles de salariées » (Aspe, 1998 :23). Aspe interroge le travail de conceptualisation de cette classe moyenne par les sociologues français, et particulièrement sa négation par l’approche marxiste, mettant en avant

²⁶ A ce titre, le récit de Mendras (1995) sur la renaissance de la sociologie française de l’après guerre est révélateur de la structuration des champs dominants de la discipline.

« [L]a difficulté de rassembler sous une même désignation des catégories hétérogènes qui se différencient dans leurs revenus, leur statut social, leur place dans le processus de production... [...], mais aussi l'extrême fluctuation des couches sociale » (*ib.* : 21).

Aspe fait toutefois valoir que la structuration de cette classe peut être visible du point de vue « des représentations que les individus se font de leur place et de leur statut » (*ib.* : 23), et non pas en se limitant au seul domaine de la production. Ainsi, le domaine de l'idéologie, pris comme le positionnement de l'individu par lui-même dans la sphère sociale, « semble apparaître comme un des lieux essentiels de constitution identitaire de ces couches sociales » (*ib.*). La nouvelle classe moyenne se définit ainsi « à travers un ensemble de signes distinctifs de pratiques sociales et culturelles, d'idéologies » (Vergès, 1983, repris par Aspe, 1998 : 23). Et Aspe voit dans le processus de dépossession qui fut à l'œuvre tout au long du XIX^{ème} siècle dans la généralisation du salariat (dépossession des terres, des moyens de production, de la propriété privée) associée à l'avènement de la nouvelle classe moyenne, « un des axes centraux des revendications environnementales : la revendication d'un 'patrimoine commun' (*res communis*) » (Aspe, 1998 : 24, voir aussi Aspe, 1991).

Associant ce recours à l'idéologie avec l'accès généralisé de cette classe à des diplômes de plus en plus élevés, Aspe montre que ces modifications (idéologie, patrimoine commun et scolarisation) permettront de mobiliser un ensemble d'idées et de connaissances propre à construire un système de représentations prenant en compte l'environnement et permettant d'investir les milieux associatifs en mobilisant ces nouveaux savoirs. Les nouvelles formes de revendications environnementales sont le produit de la rencontre de cette transformation de la nouvelle classe moyenne avec l'écologie scientifique, ce que soulignait aussi Kalaora (1998 : 88).

« A l'instar de Weber à propos de *l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Weber, 1904), poursuit Aspe (1998 : 24), je dirais que l'écologie scientifique n'a pas créé la question environnementale, mais a donné à des agents, confrontés à de nouveaux rapports sociaux un support idéologique, leur permettant d'inscrire leur comportement dans une autre rationalité ».

Si les sociologues français n'ont pas su comprendre la structuration de la nouvelle classe moyenne, préférant se limiter aux « chantiers » de l'après-guerre qu'étaient la famille, l'école ou le travail, Aspe veut montrer qu'ils ont également rejeté l'étude d'un objet environnemental chargé idéologiquement et propulsé sur le devant de la scène publique par les sciences naturelles. Précisément, Aspe (1998 : 55) parle de défiance vis-à-vis des sciences naturelles et de l'explication écologique des rapports des sociétés avec les ressources naturelles, et vis-à-vis des modalités interventionnistes que préconisent ces approches. Bien qu'une approche individualiste (*e.g.* analyse stratégique de Crozier & Friedberg, 1977, ou individualisme méthodologique de Boudon, 1977) vienne limiter les visions holistes de la sociologie classique, la sociologie des années 1970 ne parvient pas à prendre en compte les développements, par les sciences naturelles, des théories systémiques. Cette théorie, précise Aspe en se référant à Morin (1977 : 124, cité par Aspe, 1998 : 16), renvoie dos à dos les débats opposant holisme et individualisme qui « cherchent à simplifier le problème de l'unité complexe »²⁷.

En plus de ces divergences théoriques, les sociologues comprendront mal les différences analytiques du traitement de l'environnement : « [parmi] les nombreux mouvements revendicatifs [qui] vont naître à cette époque, [...] le point convergent ne sera pas l'objet de revendications mais la façon de l'appréhender » (Aspe, 1998 : 17). Ce foisonnement d'approches renforce l'impression d'un fondement idéologique de la mise en avant de l'environnement. En ajoutant enfin les difficultés pour saisir l'engagement tout à la fois scientifique et social des chercheurs, qui fait écho à l'appropriation par ces derniers d'une thématique environnementale réduite à ses composantes physiques, Aspe nous permet de saisir d'autant mieux les facteurs sociaux qui ont généré ce délaissement de l'environnement par les sociologues. D'ailleurs, la construction politique de l'environnement dès le début des années 1970 et son « institutionnalisation [...] par la mise en place de structures juridico-administratives spécifiques, par la production de règles de conduite [et] l'établissement de normes et de sanctions » (Aspe, 1998 : 41) contribuent à promouvoir une vision technocratique de l'environnement. Une telle vision donne une place trop importante à l'expertise et à l'interventionnisme – gestion et maîtrise de l'environnement – pour que les sociologues daignent s'engager dans des recherches concernant cet environnement.

²⁷ Theys (1993 : 32-35) distingue différemment les rapports disciplinaires à l'environnement : le rapport objectif des sciences de la nature, le rapport subjectif des sciences sociales, et le rapport systémique, lié ici aux sciences de l'ingénieur.

ii) Facteurs internes à la discipline

Cette orientation technocratique de l'approche de l'environnement va induire une triple exclusion des sociologues. L'administration se passe d'eux en niant l'aspect social de l'environnement, les sciences naturelles leur dénie toute capacité à étudier scientifiquement une catégorie naturelle, et en plus la sociologie rejette « cette approche finalisée des questions environnementales » jugée incompatible avec un de ses « principes majeurs [qui] est précisément de s'éloigner du social pour construire [son] objet d'analyse » (*ib.* : 47).

De telles difficultés pour pénétrer le champ public et scientifique de l'environnement n'ont pas été aussi fortes pour la plupart des autres sciences sociales. Aspe montre que les sciences juridiques et économiques, en tant qu'elles peuvent s'inscrire facilement dans les approches finalisées définissant alors le domaine d'analyse de l'environnement, ont très vite trouvé leur place dans ce champ. De même pour la géographie, souvent considérée comme la plus naturelle des sciences sociales, à laquelle on demandera d'œuvrer pour la mise à en place de dispositifs d'aménagements ou d'interroger certaines des nouvelles catégories à l'œuvre dans le concept d'environnement, dont celle de paysage, et plus tard de milieu géographique.

Cette ouverture aux sciences sociales marque une des ambiguïtés principales des études sur l'environnement : alors que la capacité des sciences sociales à étudier l'environnement est tout d'abord niée, on recourt peu à peu à leur spécificité pour traiter les aspects sociaux émergents de l'environnement. Aspe n'insiste pas assez sur l'importance de ce renversement de perspective que représente l'ouverture aux sciences sociales du champ de l'environnement : elle s'en tient à souligner les bouleversement des frontières et des paradigmes disciplinaires. Néanmoins, cela lui permet d'en venir directement aux bouleversements qui concernent sa discipline, et au récit historique et légitimateur d'une sociologie de l'environnement.

Ce récit n'en est pas moins contradictoire. Aspe remarque que « [l]'essai d'intégration écologie/sociologie n'est pas en soi une démarche nouvelle [puisque les] sociologues de 'l'Ecole de Chicago' avaient déjà tenté l'ouverture au début du siècle » (*ib.* : 51). Elle explique en suivant qu'un élément déterminant dans la difficulté de la constitution d'une sociologie française de l'environnement est le poids des traditions théoriques de la sociologie française, marquée « à la fois par l'héritage durkheimien et l'efficacité explicative du marxisme » (*ib.* : 55). De l'influence de Durkheim, elle retient l'analyse en terme de construction sociale des nouvelles pratiques et représentations de l'environnement. Bien que ces approches demeurent des « questionnements très 'sociologico-sociologiques' » (*ib.* : 56),

c'est la confrontation avec les terrains sur lesquels opéraient d'autres disciplines qui va permettre un ajustement de l'héritage Durkheimien. La sociologie rurale occupera un rôle majeur dans l'atténuation de cet atavisme Durkheimien.

Quant à l'efficacité de l'analyse marxiste, elle permet notamment de faire des préoccupations environnementales un avatar du capitalisme – et par là d'en diminuer leur porté. Pour autant, cela implique la reconnaissance de l'écologie comme une forme sociale historique particulière, induite néanmoins par le capitalisme. Ainsi le marxisme ne peut nier l'avènement d'une thématique propre, et les tenants de ce courant incorporeront rapidement le facteur écologique. Ils lui accorderont même une importance équivalente à celle de la première contradiction du capitalisme (O'Connor, [1988] 1996 ; cf. *supra*, chapitre III-B).

c) *Les temps de la sociologie de l'environnement*

La percée de l'environnement dans les démarches explicatives durkheimienne et marxiste est vécue par Aspe comme une première étape de la sociologie de l'environnement. Les rapports de la sociologie avec l'interdisciplinarité et avec le développement durable forment les deux étapes suivantes. Certains domaines ont été abordés par les autres travaux examinés plus haut et nous permettront d'insister sur les apports spécifiques de cette auteure.

i) **Nouveaux rapports Homme/Nature et construction sociale de l'environnement**

1) Nouveaux rapports Homme/Nature

Pour illustrer ce qu'elle entend par ces nouvelles relations entre humanité et nature, Aspe reprend l'histoire de la sociologie rurale, ce qui lui permet de revenir sur le dépassement de l'atavisme durkheimien évoqué plus haut. Elle écrit même (Aspe, 2003 : 119) que :

« Les premiers travaux sociologiques considérés comme fondateurs de la sociologie de l'environnement en France sont issus d'un questionnement sur la dissolution progressive de l'ancienne société rurale, avec *La fin des paysans*

(Mendras, 1967) et l'expression de nouvelles pratiques sur un espace, vierge en apparence de tout conflit social. »

La réappropriation d'une campagne à la fois porteuse d'authenticité et support pour de nouvelles pratiques de loisir permises par un accroissement du temps « hors-travail » donne lieu à toute une série de travaux sociologiques. Ceux de Marié & Viard (1977) sur une population rurale « transfuge », *i.e.* qui s'appuie sur les communautés rurales pour développer de nouvelles formes d'activités, ou de Jollivet sur les changements de représentations d'un monde rural désormais « affecté d'un signe positif qui se substitue aux signes négatifs des années 50 » (Jollivet, 1978 : 24, repris par Aspe, 1998 : 58), seront consacrées par les analyses plus générales de Mendras (1979) sur « l'utopie rustique » ou de Chamboredon (1985) sur la naturalisation de la campagne.

L'analyse des pratiques de la nature s'inscrit alors dans une rhétorique de distinction, que les travaux de Kalaora (1978 [1993a]) sur la forêt de Fontainebleau ou de Picon ([1978] 1988) sur la Camargue représentent le mieux. Les conflits d'intérêts et de représentations sont également un axe fort de l'analyse sociologique. Les enjeux de pouvoir liés au réinvestissement de l'espace rural, que Aspe évoque à travers la figure du parti Chasse Pêche Tradition, la conduisent à revenir sur « les stratégies sociales dont les revendications environnementales étaient l'objet : enjeu de positionnement des couches moyennes, lieu de renouvellement des formes de l'action publique et de réactualisation des idéologies » (Aspe, 1998 : 61). En définitive, l'ensemble de ces premières thématiques, étroitement liées à une sociologie rurale en pleine transformation, dessine une véritable théorie sociale de l'environnement, au sens de Jollivet (1991, repris par Aspe 1998 : 61), « c'est-à-dire d'une compréhension d'ensemble des mécanismes sociaux que la question de l'environnement met en jeu mais qui, aussi, sont à son origine ».

2) Construction sociale de l'environnement

Cette primauté de la sociologie rurale dans l'appréhension sociologique de l'environnement est nuancée par les apports du marxisme, d'une sociologie du risque et de l'expertise, et d'une sociologie politique. Pour le marxisme, il s'agit d'inscrire la crise écologique au cœur du capitalisme, et de montrer que celui-ci s'est largement accommodé de

celle-ci. Ce que l'on peut nommer un « marché de l'environnement » ou qu'Aspe (1998 : 62) appelle « éco-business » met en évidence cet ajustement entre économie capitaliste et environnement. Aspe rapproche la pensée marxiste de l'environnement avec la sociologie du risque, en reprenant les acquis de Duclos (1991) déjà présentés par M&M (1993). Duclos prédit en effet que si le capitalisme vert peut très bien s'accommoder des risques environnementaux telles les pénuries ou les pollutions, le recours aux seules solutions techniques et à l'expertise devrait nuire « à la capacité des citoyens à s'imposer dans la mise en place d'une alternative économique et politique » propre à répondre aux préoccupations environnementales. La sociologie du risque s'inscrit dans cette thématique afin de mieux comprendre les causes et les conséquences d'une montée en puissance des risques écologiques et techniques.

Toutefois, à la différence des autres panoramas de la sociologie de l'environnement, Aspe cherche à présenter la sociologie du risque comme une composante du récit de construction de la sociologie de l'environnement. Elle revient sur ce qui a été abordé par les autres rapports, en tâchant toutefois d'y associer davantage de travaux français dont celui de Fabiani & Theys (1987) qui montre que l'accroissement de mesures de sécurités rend pourtant les risques de plus en plus insupportables, de Le Breton (1995) sur le décalage entre les politiques de réduction des risques et « la recherche individuelle de sensations fortes, de stress, de loisirs qui ne sont pas de tout repos » (Le Breton, 1995, repris par Aspe, 1998 : 63), et l'ensemble des contributions rassemblées dans Theys & Kalaora (1992) qui insistent sur les liens entre environnement, risque et expertise. Le rôle de la sociologie du risque pour celle de l'environnement est alors de montrer que :

« [L]e domaine de l'environnement renvoie à une forme de connaissance scientifico-technique de la réalité qui est censée minimiser les risques (contrôler l'évolution des climats, gérer les ressources naturelles, protéger la couche d'ozone, évaluer la biodiversité...). » (Aspe, 2002 : 64)

C'est pourquoi ceux qui déterminent cette connaissance occupent une place centrale dans les processus de décision concernant l'environnement (Lascoumes, 1994).

Les travaux s'intéressant à l'institutionnalisation publique et politique de l'environnement entrent dans cette même catégorie de construction sociale de

l'environnement : ils s'interrogent sur la construction et l'élaboration des politiques environnementales et sur leurs effets (Aspe, 2002 : 123-125). Par exemple, des travaux portent sur les conditions d'émergences et les référentielles des nouvelles normes environnementales (Aspe, 1989, Barraqué, 1995, Candau & Le Floch, 2002). L'article de Lafaye & Thévenot (1993 : 514) visant à vérifier si « les arguments écologiques pouvaient se mouler dans des ordres de justification déjà expérimentés, ou bien, dans une deuxième éventualité, donner consistance à un nouvel ordre, une 'cité verte' », fait l'objet d'une discussion plus approfondie. S'appuyant sur la théorie de l'économie des grandeurs (Boltanski & Thévenot, 1987, 1991), Lafaye & Thévenot montrent les faiblesses d'une justification écologique, principalement parce qu'un tel ordre de justification ne serait pas en mesure d'énoncer des mesures ordinaires et quotidiennes comme les autres justifications : « [l]a grandeur verte paraît encore insuffisamment outillée pour servir largement dans des justifications ordinaires et permettre leur mise à l'épreuve » (Lafaye & Thévenot, 1993 : 513). Alors que Kalaora (1995) n'hésite pas à reprendre le cadre d'analyse de Boltanski et Thévenot (1987) pour proposer une typologie des représentations de la nature *via* l'exemple des représentations du littoral, Aspe s'oppose au jugement de Lafaye & Thévenot, revendiquant le fait que les pratiques ordinaires attendues par ces deux auteurs existent déjà. « La justification écologique, explique-t-elle (Aspe, 2002 : 124), peut se contenter de renommer des pratiques anciennes pour leur donner un autre univers de sens ». Ainsi les économies d'eau, l'usage du vélo ou encore le tri des déchets sont des pratiques assimilantes et relèvent « d'un projet collectif et d'une cause respectable » (*ib.*).

Ce premier temps de la sociologie de l'environnement marque le développement d'un intérêt sociologique pour l'environnement. Toutefois, l'environnement n'est envisagé que comme une construction sociale, ce qui limite l'appropriation de cet objet par les sociologues à son versant social : Aspe remarque que la période suivante, parce qu'elle est marquée par les échanges entre sciences sociales et sciences naturelles, permettra d'achever cet embrassement de l'environnement dans sa totalité.

ii) **Les approches interdisciplinaires et le DD**

1) Interdisciplinarité

Allant à l'encontre des propos de Deverre ou de Mormont, Aspe donne une place majeure à l'interdisciplinarité dans la construction de la sociologie de l'environnement.

Retraçant une véritable histoire de l'interdisciplinarité, elle n'omet pourtant pas de souligner que les énormes programmes de la *big science* des années 1970 ne feront que peu de place aux contributions des sciences sociales²⁸. Les difficultés de communication entre sciences naturelles et sciences sociales évoquées plus haut seront rapidement dépassées par la prise en compte administrative de l'environnement, marquée par la création des DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) en 1963 et celle du Ministère de l'Environnement en 1971. Divers programmes de recherche seront lancés, dont le PIREN du CNRS en 1978 lequel « officialisera les notions d'environnement et d'interdisciplinarité » (Aspe, 1998 : 67). Le fait que ces programmes soient au départ orientés spécifiquement sur des zones rurales marginalisées (les « zones ateliers ») n'est pas anodin : c'est parce que ces espaces n'ont aucune valeur économique qu'il faut les appréhender du point de vue des autres disciplines, naturelles ou sociales. Ainsi des « facteurs qui apparaissaient secondaires, voire peu opérants car n'intervenant pas directement dans l'usage des ressources, ont pu se révéler essentiels dans la gestion du milieu » (Aspe, 2002 : 127).

Par ailleurs, l'histoire du PIREN, renommé Programme Environnement Vie Société (PEVS) en 1998²⁹, est révélatrice de la mise en place progressive – mais non pas sans difficulté (Mathieu, 1989) – de réseaux de chercheurs qui « se connaissent ou se reconnaissent et qui savent qu'à tout moment peut être reconstruite une équipe » (Aspe, 1998 : 70). De tels réseaux, associés au label « CNRS » du programme vont permettre aux chercheurs de se « démarginaliser » et d'afficher sans crainte leurs démarches de recherche et leurs objets. Et ceci d'autant plus qu'ils peuvent faire valoir leur expérience interdisciplinaire, qui font d'eux des « pionniers aux marges de la science, c'est-à-dire en dehors des normes dominantes de pensée de la science » (*ib.* : 69). Le rapport à l'environnement qu'a permis l'interdisciplinarité permet à l'approche sociologique de l'environnement d'affirmer son originalité « dans ses acquis par rapport au champ de connaissance de la discipline, mais aussi dans ses questionnements issus de la fréquentation d'autres disciplines » (*ib.* : 70).

²⁸ « Dans la réalité, la contribution des sciences sociales fut très faible voire inexistante. Anne Whyte rapporte que 'des 884 projets énumérés dans le systèmes d'information MAB [Man And Biosphere] (Unesco, 1979), moins de 5% probablement peuvent être considérés comme interdisciplinaires, c'est-à-dire comme visant à associer les sciences naturelles et les sciences sociales' (Whyte, 1982) » Aspe, 1998 : 65.

²⁹ Précisément : PIREN de 1978 à 1990, puis Programme Environnement de 1990 à 1994, puis Programme Interdisciplinaire de Recherche Environnement Vie Société (PIREVS) et PEVS de 1998 à 2002 lors de son interruption. Cf. Muxart *et al.*, 2003, pour un récapitulatif des travaux de ce programme ciblé sur les sciences humaines dans leur rapport à l'environnement.

2) Développement durable

Cette ouverture à l'environnement en terme de gestion de ressource ou de territoire permet, selon Aspe, d'aborder une autre réflexion : celle liée au développement durable. Par cette nouvelle confrontation au développement durable, les sciences sociales poursuivent leur intégration dans le champ de l'interdisciplinarité, en ce sens qu'elles viennent compléter le traitement de la biodiversité par les sciences de la vie et celui du changement global par les sciences de l'univers (Jollivet, 1998, repris par Aspe, 2002 : 128).

Dans le même temps, les sciences sociales et la sociologie se heurtent à une nouvelle question, celle du rôle de la science dans l'orientation d'une gestion de l'environnement et d'un développement équilibré. On retombe ainsi sur les mêmes questionnements que ceux soulevés par Kalaora : quand celui-ci parle d'ingénierie sociale, Aspe préfère cependant reprendre l'expressions de sociologie de l'intervention qu'elle emprunte à Herreros (2002). Cet interventionnisme fait également écho aux précautions de M&P, M&M ou DC vis-à-vis des recherches finalisées qui caractérisent la demande en science sociale de l'environnement de l'époque³⁰. Néanmoins, la dernière étape de la construction de la sociologie de l'environnement que présente Aspe en 2002 semble indiquer que les sociologues ont su esquiver ce débat interventionniste en replaçant « dans le domaine culturel la compréhension des mécanismes sociaux que la question environnementale met en jeu » (Aspe, 2002 : 131).

iii) Environnement et modernité

Cette troisième étape reprend les liens déjà établis entre environnement et modernité par les auteurs précédents. L'environnement traverse l'ensemble des questions que posent l'émergence de sociétés modernes et leur recherche de nouveaux systèmes de références visant à palier l'effondrement des grandes idéologies antérieures. Aspe présente cette approche culturaliste comme une des trois grandes théories sociologiques contemporaines de l'environnement, avec l'approche nord-américaine qu'elle qualifie de naturalisante, et le courant de modernisation écologique en vogue dans la sociologie nord-européenne. Ce dernier courant interpelle particulièrement la sociologie à cause du caractère souvent opérationnel qui le définit. Elle s'inquiète de la position paradoxale d'une sociologie de

³⁰ Cf. Jollivet & Pavé (1993 : 20), également repris par Aspe (1998 : 114) : « Une fonction toute particulière de la recherche scientifique sur l'environnement est d'améliorer les connaissances fondamentales pour répondre à la demande sociale d'une réduction des incertitudes. Ceci suppose non seulement une capacité plus grande d'apprécier les risques encourus et d'anticiper sur l'avenir, mais aussi de préciser les limites des possibilités d'intervention dans des systèmes qui ne sont probablement pas et aux mieux que partiellement 'contrôlables' ».

l'environnement toujours plus happée par des exigences d'opérationnalisation des recherches qui « posent inévitablement le problème du statut des formes du savoir que la sociologie produit et de leur transmission à l'ensemble du corps social » (Aspe, 2002 : 134).

Le traitement de la sociologie de l'environnement par Aspe se révèle finalement contradictoire. Elle pose ce domaine comme un champ autonome, mais elle reconnaît également ses limites. Par exemple, elle reconnaît une première étape dans la construction de la sociologie de l'environnement, qui consiste en une accumulation de connaissances justifiant amplement le fait que le sociologue s'y intéresse, mais elle note aussitôt sa surprise face à l'absence de reconnaissance par l'Association des Sociologues de l'Enseignement Supérieur (ASES) de ce domaine (Aspe, 1998 : 64). De même, alors qu'elle emploie tout au long de son HDR l'expression de sociologie de l'environnement, elle admet que celle-ci vient seulement de clore « sa période d'émergence [et qu'] il lui faut maintenant rentrer dans sa période de maturation » (*ib.* : 119). Son travail de sociologie de la connaissance appliqué à la sociologie de l'environnement (*ib.* : 116), est sans doute trop chargé de son objectif académique et de la nécessaire rhétorique de rétrospective propre à une HDR. Il n'en reste pas moins vrai que rien ne permet d'affirmer, comme elle le fait cependant, que la reconnaissance institutionnelle de cette sociologie en France est le résultat de la « difficulté à saisir s'il s'agit seulement d'un nouveau champ ou/et d'une nouvelle posture d'analyse de la sociologie » (*ib.*).

Par contre, ce qui donne sa force à l'analyse d'Aspe, c'est la reconstruction historique de la sociologie de l'environnement qu'elle propose. En revenant sur les difficultés de cette sociologie, sur ses liens avec les questions sociales de chaque époque – et notamment sur le lien judicieux qu'elle fait entre environnement et classe moyenne –, sur sa construction dans d'autres pays et, finalement sur les étapes d'élaboration de ce projet sociologique d'analyse de l'environnement, elle montre au moins que l'environnement peut-être – sinon doit être – envisagé comme un objet sociologique. Cependant, en ne proposant pas de critère précis de définition de ce à quoi peut prétendre l'analyse sociologique de l'environnement, c'est-à-dire un véritable champ de recherche autonome et institutionnalisé, Aspe s'empêche de pousser plus en avant une réflexion que son article de 2002, malgré les nouvelles précisions apportées, évitera aussi. Elle livre malgré tout une chronologie aussi pertinente que celle de Kalaora, quoique moins réflexive.

3 - Conclusion sur les apports de Kalaora et Aspe

Pour conclure sur les présentations de Kalaora et Aspe, il faut souligner le renversement qu'ils opèrent par rapport aux approches précédentes. Quand les premiers travaux demeurent descriptifs, énonçant un ensemble de points de vue de chercheurs ou d'objets valables *hic et nunc*, ceux de Kalaora et Aspe insistent sur les théories suscitées par ou employées pour l'analyse de l'environnement, sur les idées qui lui ont été ou lui sont toujours associées, mais surtout sur la construction historique de la sociologie de l'environnement qui permet de lier l'ensemble de l'approche sociologique de l'environnement dans un seul et même récit fondateur. Ils proposent trois ou quatre périodes, présentées comme des étapes nécessaires à l'ouverture progressive de la sociologie à l'environnement. Aspe les résume ainsi :

« Il y a donc eu dans un premier temps des sociologies des questions environnementales, engagées sur une problématique du rapport homme/nature et l'expression sociale des couches moyennes, puis construction d'un champ de recherche non unifié et pluriel rendant compte des multiples transformations de la société française, rencontre avec les sciences de la nature et ouverture à la complexité, enfin questionnement aujourd'hui sur une problématique plus globale, mondialiste, celle du 'développement durable' et de la survie de l'espèce humaine sur terre. [La rencontre avec la modernité serait alors la dernière étape de maturation de la sociologie de l'environnement française] » (Aspe, 1998 : 118 et 2002)

Un tel récit vise à légitimer la sociologie de l'environnement à travers ses étapes fondatrices, comme notre première partie l'a fait pour les classiques et la naissance de la sociologie. Ces étapes rendent compte de l'organisation et de l'imposition dans le temps des approches principales, et homogénéisent la diversité apparente des objets et thématiques de recherche. *Mais* il faut insister sur le fait que ni Kalaora ni Aspe n'arrivent à « transformer » leur essai. Ils récapitulent les difficultés, ils énumèrent les avancées, ils examinent aussi, à un moment ou à un autre, l'ensemble des objets définis par les travaux précédents, ils insistent sur l'augmentation de légitimité à chaque période, ils disent finalement que ce champ a tout pour être un domaine sociologique normal *mais* qu'il n'en est pas un. Entre 1993 et 2003,

malgré les différentes tentatives de ces auteurs (Kalaora, 1993, 1998 ; Charles & Kalaora, 2003 ; Aspe, 1998, 2002), la constitution du champ à laquelle ils font référence demeure performative : tout porte à croire qu'il faut associer approche sociologique et environnement dans une seule et même spécialité, la sociologie de l'environnement, mais pourtant cette spécialité n'existe pas dans les faits. C'est un constat identique que fait Fabiani (1998 : 17) en commentant l'article de DC (1998) :

« En dépit de toutes les prises qu'elle peut offrir à l'imagination sociologique, la question de l'environnement n'a suscité jusqu'à présent qu'un intérêt plutôt limité dans l'univers de la recherche en sciences sociales en France. Certains y voient même l'exemple du mauvais objet sociologique, insuffisamment 'construit' par le chercheur et soumis de part en part aux impératifs de la commande publique »

Au moment où cette recherche commençait, en effet, rien ne permettait de dire que la sociologie de l'environnement existait en France en tant que spécialité sociologique. Notre postulat de départ était ainsi le même que celui d'Aspe et Kalaora : tout portait à croire qu'une sociologie de l'environnement « était bien là », comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, et dans le même temps rien ne permettait d'affirmer ce qui relevait alors de l'intuition. Pourquoi la sociologie de l'environnement n'existait-elle pas en France alors que nous avons vu que l'approche sociologique française de l'environnement participait de la sociologie internationale de l'environnement ? Pourquoi tout portait à croire qu'elle existait, mais rien ne permettait de l'affirmer ? Quels étaient les phénomènes, les forces, les enjeux qui réduisaient l'analyse sociologique de l'environnement à un champ hétéronome ? Telles sont les premières questions qu'il nous fallut alors aborder. Traitons les questions dans leur logique même : avant de savoir ce qui empêchait de voir ce champ de recherche, assurons-nous qu'il existe véritablement. Si des éléments de réponse sont proposés dans les travaux *sur* la sociologie de l'environnement, ils ne sont pas systématisés. Le chapitre suivant propose de rechercher le domaine là où il se donne à voir, dans ses caractères extérieurs.

Chapitre XI : *Les caractères extérieurs de la sociologie de l'environnement*

A - Préalables à l'étude des caractères extérieurs

Il n'est pas suffisant d'expliquer que rien ne s'oppose à la constitution d'un domaine scientifique pour conclure à l'existence d'un tel domaine. Ce n'est pas parce qu'il y a des objets et des approches considérés comme homogènes, ni des entreprises théoriques parvenant à englober les objets dans la diversité de leur nature qu'un domaine se constitue. Ce qui autorise à penser un domaine comme constitué, comme autonome et spécifique, bref comme un domaine sociologique comme les autres, ce sont d'abord ses caractères extérieurs. C'est seulement si un ensemble de caractères extérieurs de la sociologie de l'environnement est reconnaissable et ne peut être associé qu'à cette sous-discipline que l'on pourra parler de sociologie de l'environnement.

Comment définir ces caractères extérieurs ? Les travaux précédents sont partis soit d'entretiens avec les chercheurs (Vourc'h & Mormont, 1990 ; Maresca & Poquet, 1996), soit de compilations bibliographiques (Mormont et Mougenot, 1993 ; Deverre, 1998), soit de récits rétrospectifs (Aspe, 1998 ; Kalaora 1998). Or le premier et le dernier groupe proposent des critères individuels, et le second ne propose pas de critère méthodologique propre à objectiver la démarche. Ainsi, en suivant de telles voies, « on s'expose à confondre les espèces [d'approches sociologiques de la nature] les plus différentes, à rapprocher les types les plus éloignés », pour reprendre une terminologie durkheimienne adaptée à ce sujet

(Durkheim, 1894 : 37)¹. C'est sans nul doute à Durkheim qu'il faut se référer si l'on souhaite comprendre au mieux la valeur des caractères extérieurs d'un phénomène. Il nous à invite à :

« Ne jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement définis par certains caractères extérieurs qui leur sont communs et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à celle définition. » (Durkheim, 1894 : 32-33)

D'ailleurs, le précepte durkheimien a servi ici à plusieurs reprises. Lorsque la sociologie de l'environnement internationale a été définie par ses réseaux, comme exemple de son lien avec l'institution scientifique, ou ses manuels, comme éléments relatif à la production scientifique, il en était question. Les figures étaient aussi un élément : le fait que quelques références servent pour tout un ensemble de travaux est singulier de la sociologie de l'environnement internationale. Toutefois, ce serait ne pas reconnaître la valeur des travaux sur l'approche sociologique française de l'environnement que de ne pas voir qu'eux aussi ont proposé certains caractères extérieurs pour définir le domaine. Dès le rapport de Vourc'h et Mormont (1990) – et sans doute surtout dans ce travail – ils sont exposés. Les auteurs posent clairement la question (*ib.* : 31) « Y a-t-il un milieu [en sociologie de l'environnement] ? » ; à laquelle ils proposent de répondre par l'étude de quatre critères. Cependant, leurs critères sont ambigus par rapport à la définition durkheimienne : certes ils visent à valider « quelques hypothèses quant à la manière dont ce milieu est structuré » (*ib.* : 31), mais ces critères sont ceux définis par les chercheurs lors des entretiens, alors mêmes qu'ils devraient être

« Considér[és] par un côté où ils se présentent isolés de leurs manifestations individuelles » et « détachés des sujets conscients qui se les représentent [...] [pour aborder] les phénomènes sociaux en eux-mêmes, [...] les étudier du dehors comme des choses extérieures » (Durkheim, 1894 : 37 et 29).

¹ On pourrait rajouter, à propos des entretiens et des récits rétrospectifs, ceci : « Il nous faut donc considérer les phénomènes sociaux en eux-mêmes, détachés des sujets conscients qui se les représentent ; il faut les étudier du dehors comme des choses extérieures ; car c'est en cette qualité qu'ils se présentent à nous. » (Durkheim, 1894 : 29)

Pour définir ces caractères extérieurs, il est nécessaire de se limiter aux seuls aspects visibles de la sociologie de l'environnement. Deux groupes de caractères seront toutefois distingués. Le premier a trait à l'institution scientifique, comme les réseaux, mais aussi les postes et les enseignements. Le second a trait à la production scientifique, comme les manuels, mais également les revues, les bases de données d'articles, voire les publications en général. En testant ces caractères extérieurs propres à chaque domaine scientifique, on pourra alors savoir si la sociologie de l'environnement est elle aussi un domaine scientifique organisé (institutions) et productif (publications), ou non. Plus qu'un domaine, il s'agira de tester la capacité du champ à s'autonomiser et par-là à faire de l'approche sociologique de l'environnement une sous-discipline sociologique. Parti de Bourdieu en introduction, nous ne le quittons pas pour Durkheim : les deux viennent se renforcer, à tel point que Bourdieu lui-même associe une discipline à un champ lorsque la première s'inscrit socialement, se stabilise et s'autonomise, comme il l'explique dans ce passage en reprenant des caractères extérieurs que l'analyse Durkheimienne nous avait inspirée :

« La discipline est un champ relativement stable et délimité, donc relativement facile à identifier : elle a un nom reconnu scolairement et socialement (c'est-à-dire qui est présent notamment dans les classifications des bibliothèques comme la sociologie par opposition à la 'médiologie' par exemple) ; elle est inscrite dans des institutions, des laboratoires, des départements universitaires, des revues, des instances nationales et internationales, (congrès), des procédures de certification des compétences, des systèmes de rétribution, des prix. » (Bourdieu, 2001 : 128)

B - L'institution

1 - Les réseaux

Sans doute la sociologie est, d'un point de vue organisationnel, définissable par ses réseaux. Ceux-ci ont déjà été abordés au chapitre VII : le tableau ci-dessous rappelle quelques noms de réseaux et leur date de création.

Tableau X :
Quelques réseaux de sociologie de l'environnement

Pays/Région	Nom	Institution	Année de lancement
E-U	Environment and technology	ASA	1976
Internationale	RC 24 Environment and Society	ASI / ISA	1990
Japon	Association Japonaise de Sociologie de l'Environnement		1990
R-U		BSA	[1980] 1992
Francophonie	CR 23 Environnement et Développement Durable	AISLF	1996
Allemagne	Soziologie und Ökologie	DGS	1996
Italie	Sociologia del territorio	AsIS	≤1997
Corée du Sud	Association Coréenne de Sociologie de l'environnement		[1995] 2000
France	RT38 Sociologie de l'environnement et des risques	AFS	2004

Source : cf. *infra*, chapitre VII. Les réseaux japonais et coréens sont indépendants, *i.e.* ils ne sont pas rattachés à une association nationale de sociologie. Les années entre crochet annoncent l'élaboration d'un premier réseau (R-U) ou d'un premier groupe informel (Corée) ne s'étant officialisé que l'année citée en suivant.

La France, depuis 2004, a donc un comité de recherche – un réseau thématique (RT) – comme la plupart des associations nationales en ont créé un, dix, quinze ou trente ans plus tôt. Pour approfondir ce caractère extérieur, il faut considérer l'évolution générale des sociétés de sociologues français. La Société Française de Sociologie (SFS), fondée en 1962 mais devenue moribonde dans les années 1990, a souhaité retrouver un certain dynamisme en réaffichant sa place et son ouverture, en 2002, à travers son nouveau nom : l'Association Française de Sociologie. Il s'ensuit que les réseaux de recherche de la SFS étaient eux aussi en déclin : la rénovation de leur structure d'accueil a été concomitante de leur réorganisation. La sociologie de l'environnement a ainsi pu s'inscrire dans le nouvel horizon de la sociologie française et rejoindre d'autres thématiques sociologiques au sein de cette association. Il semble que cette

ouverture à l'environnement ait profité doublement de cette réorganisation. D'abord, l'AFS est repartie de presque rien : elle a fait table rase du passé, et s'est ouvert à ce qu'on lui proposait. Elle remettait en question la démarche de la SFS qui ne souhaitait tout simplement pas s'ouvrir aux questions environnementales, comme le raconte Picon :

« J'ai été au comité directeur de la SFS du temps où c'était une société savante très snob. Avec une dizaine de mandarins. Ca n'a rien à voir avec l'AFS. J'ai essayé de plaider la cause environnementale sans aucun succès. On me disait 'pittoresque'. »²

C'est la même absence de référence que remarque Aspe (1998 : 64) à propos des catégorisations de l'Association des Sociologues de l'Enseignement Supérieurs (ASES) : « Il est par exemple notable que l'ASES ne propose pas dans sa nomenclature des différents champs de la sociologie française, celui de l'environnement. »

L'Association Française de Sociologie compte désormais une cinquantaine de réseaux et organise un congrès tous les deux ans environ³. Ainsi, le « RT38 » intitulé Sociologie de l'Environnement et des Risques s'est réuni en 2004 et 2006 lors de ces congrès, et il fonctionne comme les autres réseaux. Il possède d'ailleurs un site internet créé à la demande des participants du premier congrès, désireux d'afficher leur organisation et leur spécificité⁴. En plus de ce site, une lettre d'information nommée simplement *La lettre d'information du RT38* paraît tous les mois depuis octobre 2006⁵. Son but est de partager et diffuser les informations concernant la sociologie de l'environnement et des risques, de près ou de loin, en France ou ailleurs, aux membres du réseau ainsi qu'à d'autres individus préalablement inscrits dans la liste de diffusion de la lettre. Cette lettre donne des informations sur des colloques à venir et leurs appels à communication, sur la publication d'ouvrage, et sur des conférences touchant au lien entre sociologie, environnement et risque. Bien qu'assez peu de

² Entretien avec Bernard Picon, Desmid (Arles), 15 juin 2004

³ Ier Congrès de l'AFS à Villetaneuse, Université Paris XIII, février 2004 ; IIème congrès de l'AFS à Bordeaux, Université Bordeaux II, septembre 2006 ; prochain congrès courant 2009 pour ne pas être concurrence avec le prochain congrès quadriennal de l'ASLIF se déroulant en 2008.

⁴ Site consultable sur <http://rtf38afs.free.fr> L'auteur de ces lignes est le concepteur et le gestionnaire actuel de ce site. Cependant, lors du premier congrès, tout portait à croire que C. Claeys-Mekdade organiserait ce site avec l'appui d'ingénieurs en informatique de son université. Le temps lui aura manqué, et pour ne pas laisser l'idée « chose morte », il a paru pertinent de réaliser un tel site mis en ligne au début de l'année 2006.

⁵ Précisément : elle a paru tous les mois entre octobre 2006 et septembre 2007. Depuis, un seul numéro a été diffusé, mais tout laisse croire que cette lettre paraîtra à nouveau régulièrement dès avril 2008.

chercheurs transmettent des informations, la lettre semble plutôt appréciée, puisque des messages d'encouragement et de remerciement ont été reçus, et qu'aucun individu n'a souhaité se désinscrire de cette liste de diffusion parmi les 113 destinataires qu'elle comptait au 31 juin 2007.

Encadré II : Lettre de l'appel à constitution du réseau

Voici la lettre adressée au président de l'AFS demandant la constitution d'un réseau de sociologie de l'environnement et des risques au sein de l'association.

"Les manières dont les sociétés contemporaines réagissent aux questions écologiques et environnementales intéressent les sociologues à travers le monde depuis une bonne trentaine d'années. De nombreux travaux de recherche empiriques et, plus récemment, des vastes synthèses portant sur le devenir de la modernité face à la question écologique et aux risques technologiques constituent désormais un corpus considérable, qui mériterait une attention plus grande que celle qui a été jusqu'ici accordée à ces questions dans les milieux académiques et institutionnels de la sociologie française. La sociologie de l'environnement n'est pas la seule à chercher douloureusement son objet - c'est là pourtant le principal grief qui apparaît à son encontre, pour justifier cette relative indifférence. Si dans les autres pays la sociologie de l'environnement a tardé comme en France à occuper la place qui lui convient compte tenu de la persistance des problématiques et des travaux s'y rattachant, cette situation est en passe de se transformer depuis quelques années.

Le réseau thématique «Sociologie de l'environnement et des risques» permettra de rassembler, pour la première fois, les chercheurs confirmés et les apprentis sociologues qui travaillent sur ce thème parfois depuis longtemps dans un lieu d'échanges et de débats digne de l'importance des questions épistémologiques, théoriques et empiriques que soulèvent les problématiques de la société et l'environnement".

Initiateurs:

Michelle Dobré, maître de conférences à l'Université de Caen, chercheuse au LASAR*

Denis Duclos, directeur de recherche au CNRS

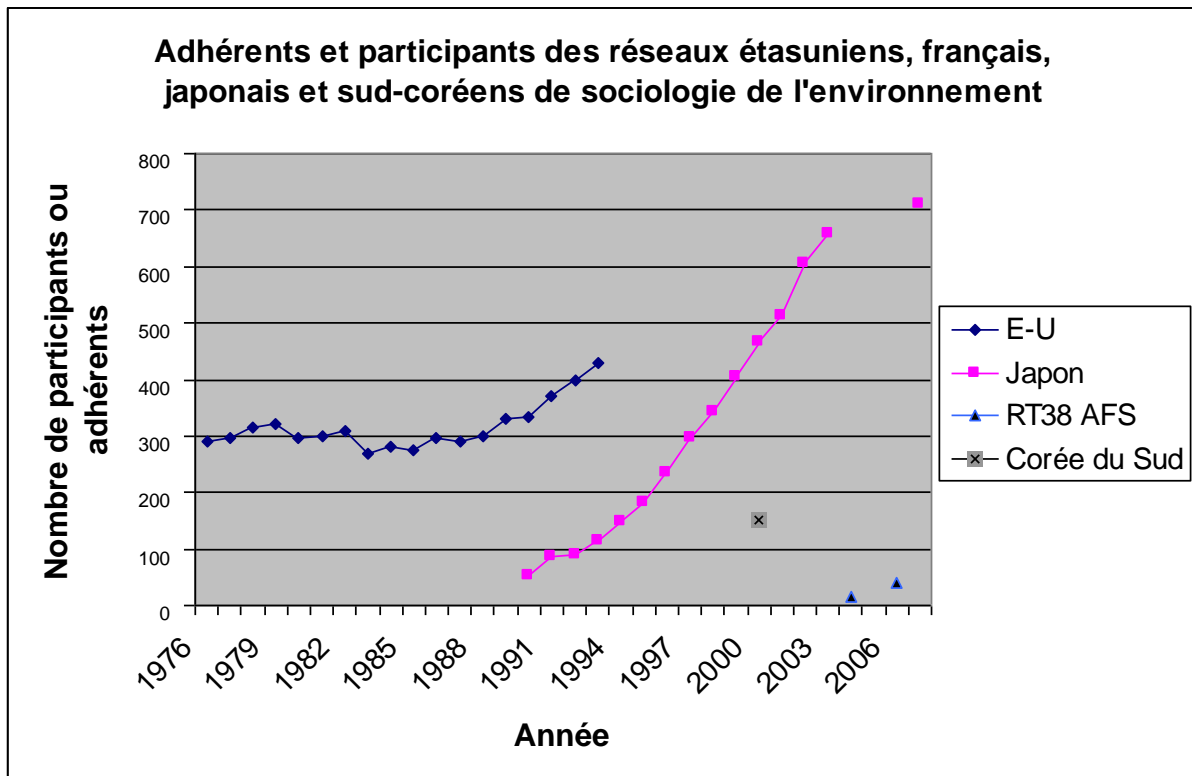
Salvador Juan, professeur à l'Université de Caen, chercheur au LASAR*

* Lasar, Laboratoire de Socio-Anthropologie des Risques

Du point de vue du nombre de « participants » au réseau, s'il est difficile de donner des chiffres précis, une augmentation de ce nombre est certaine. La liste des destinataires de *La Lettre d'Information du RT38* est passée de 50 adresses à 113 entre octobre 2006 et juin

2007. Un chiffre plus probant demeure sans doute le nombre de communications au congrès de l'AFS à Villetaneuse et Bordeaux : 15 communicants au premier congrès de l'AFS en 2004, 39 au second congrès en 2006 soit 160% d'augmentation. Faut-il comparer ce nombre aux plus de 700 membres de l'Association Japonaise de Sociologie de l'environnement ou aux plus de 400 membres du Comité « Environnement et Technologie » de l'ASA ? La figure suivante propose une telle comparaison ; mais il paraît peu pertinent de comparer ensemble des adhérents d'associations autonomes (Japon, Corée), des membres d'un comité d'un recherche d'une association nationale et communications d'un autre comité de recherche

Figure X :



Source : Hasegawa, [2003] 2004a, 2004b, 2007 ; Dunlap & Catton (1994); site du RT 38 de l'AFS (<http://rtf38afs.free.fr>); et http://www.asanet.org/cs/root/leftnav/sections/section_membership_counts (pour 2000 à 2007).

D'ailleurs, l'identification des sociologues de l'environnement à partir de ce réseau de l'AFS est difficile : on ne peut que clairement nommer les communicants, une cinquantaine au total sur 2004 et 2006. Par contre, tout comme le revendiquaient Dunlap & Catton en 1994, mais également Murphy (2006) ou Dunlap en 2006 pour le RC 24 de l'ISA, la présidente du

réseau de sociologie de l'environnement et des risques de l'AFS affirmait également, en 2006, que ce RT de l'AFS était l'un des plus dynamiques. Pourtant, aucune autre activité du réseau n'a eu lieu depuis sa création : seuls les congrès de l'AFS ont joué le rôle de colloque, et le site internet et sa lettre peuvent être considérés comme l'unique activité. Aucun séminaire de recherche, ni conférence, etc. n'ont été recensés. Par contre, s'appuyant sur sa présidence du réseau qui n'a pas été remise en question en 2006, Michelle Dobré a lancé un projet de manuel (Collectif, à paraître) dont nous reparlerons en abordant les publications.

Ce réseau se distingue clairement des anciens réseaux de chercheurs initiés par le SRETIE ou le PIREN-PEVS. Le premier était attaché au ministère de l'environnement, et il ne regroupait pas que des sociologues⁶. Le second, rattaché au CNRS, ciblait l'interdisciplinarité. Les sociologues du PIREN ont été souvent projetés dans ce réseau moins par conviction scientifique que par nécessité institutionnelle ou professionnelle.

Ce qui souligne le caractère objectif du RT 38 de l'AFS, c'est que si d'autres « groupes » ou « réseaux informels » pouvaient déjà être identifiés dans les années 1990, leurs divergences empêchaient de relier ces différents groupes et de trouver les déterminants qui « constituent le ciment du milieu » (Vourc'h & Mormont, 1990 : 36). Le RT 38 de l'AFS fait écho à cette diversité de petits groupes mais il propose un point de convergence, un dénominateur commun : celui de lier sociologie, environnement (et risque) dans une même spécialité sociologique.

2 - Les postes et les enseignements.

a) *Les enseignements*

La question des postes de sociologues de l'environnement au sein des universités ou des EPST⁷, et des enseignements spécifiquement affichés « sociologie de l'environnement » ou similaires, aurait pu tenir de la dialectique de l'œuf et de la poule – à savoir qui des postes ou des enseignements précèdent l'autre. Cependant, quelques enseignants n'ont pas attendu la création de postes pour proposer des cours de sociologie de l'environnement. Si Vourc'h &

⁶ On aurait pu toutefois envisager que l'ensemble des sociologues du SRETIE puisse être reconnu comme un réseau de sociologues de l'environnement. Si cela n'est pas le cas, c'est qu'un protagoniste bien placé dont nous avons étudié les travaux plus haut, Kalaora, ne reconnaît là qu'au mieux des balbutiements de sociologie de l'environnement, au pire des hasards de parcours de chercheur. Et ce réseau demeure lié à la demande sociale et non à l'institution scientifique.

⁷ EPST : Etablissements Publics Scientifiques et Techniques

Mormont (1990 : 35) parlent « d'une multiplicité d'initiatives de types différents », on peut aujourd'hui affirmer qu'il existe de véritables enseignements de sociologie de l'environnement dans les universités françaises. Il semble que les plus anciens soient ceux de C. Aspe à l'université Aix-Marseille et de B. Villalba à Lille. Le cursus proposé à Aix-Marseille s'appuie sur les capacités de Aspe et de Picon, lesquels dispensent un enseignement tout à la fois théorique et empirique. Par exemple, C. Claeys-Mekdade, M. Jacqué ou C. Barthélémy ont « fait » leur sociologie à Aix-Marseille et ont soutenu leur thèse sous la direction de Picon (Claeys-Mekdade 2000, Jacqué, 2002, Barthélémy, 2003).

B. Villalba est une figure plus singulière : il s'appuie, pour un grand nombre de ses cours en politique de l'environnement, sur les apports de la sociologie du même nom. Il défend même (Villalba, 2006a, 2006b) une ouverture de la science politique à l'environnement sur le modèle de la révolution paradigmatique proposé par Catton & Dunlap (1978a) et leur NEP.

Les cours dispensés par F. Pinton et JP Billaud à l'université Paris X Nanterre sont eux aussi des symptômes de cette pénétration de l'environnement dans les cursus de la sociologie, bien que dans ce cas les deux enseignants du LADYSS (Laboratoire d'Analyse des Dynamiques Spatiales et Sociales) s'appuient sur une large tradition de sociologie rurale et tendent vers une mise en avant de l'interdisciplinarité plus que de l'environnement. Il s'agit de deux cours magistraux dans une option de niveau Licence 3, et de cours en Master. F. Pinton a été récemment détachée durant 4 années de suite, et les ATER (Attachés temporaires d'Etude et de Recherche) qui l'ont remplacé ont proposé des orientations en sociologie du développement (L. Grandchamp) puis clairement en sociologie de l'environnement (Ph. Boudes)⁸.

D'autres cours ont été dispensés assez tôt, et connaissent parfois de semblables problèmes de visibilité : ceux de V. Van Tilbeurgh bénéficient davantage à des étudiants en sciences naturelles (2/3 de ses cours) qu'à des étudiants en sociologie (1/3 de ses cours)⁹, ce qui indique sans doute qu'il est plus facile de se faire reconnaître par d'autres disciplines que par la sienne propre. Ceci montre aussi que la sociologie de l'environnement peut faire l'objet d'un enseignement reconnu, voire incontournable pour ce qu'il est courant d'appeler les sciences de l'environnement. C'est ce que suggère le programme du Diplôme de l'université

⁸ Cependant, faute de visibilité dans les offres de cours mises en avant par le département de sociologie de Nanterre, un cours devrait disparaître à la rentrée 2007, et le second sera désormais associé à un parcours optionnel orienté vers la sociologie urbaine.

⁹ Cf. entretien avec V. Van Tilbeurgh, Université Rennes II, mai 2004

Paris V 'Magistère de sciences sociales appliquées à l'interculturel dans les organisations, la consommation et l'environnement' qui inclut un cours obligatoire de sociologie de l'environnement dispensé par M. Dobré¹⁰. Le détail des cours du 'Diplôme Européen en sciences de l'environnement', partenariat d'universités françaises, allemandes, belges et luxembourgeoises, annonce lui aussi des cours intitulés « société et environnement », associant économie, droit et sociologie de l'environnement¹¹. Des universités belges francophones proposent également des cours de sociologie de l'environnement, dont C. Mougenot ou M. Mormont sont les enseignants.

D'une manière générale, le nombre d'enseignements croît, comme tendent à le montrer deux derniers exemples. L'université de Rouen a profité du détachement d'un de ses enseignants durant l'année 2004-2005, dispensant pourtant un cours de sociologie des médias, pour proposer un cours magistral sur la sociologie de l'environnement à des niveaux de licence 2 et 3, quitte à ce que celui-ci soit donné par un (très) jeune sociologue (Ph. Boudes). L'option de sociologie de l'environnement créée à la rentrée 2005 à Bordeaux a su trouver rapidement ses marques et convaincre environ 80 étudiants chaque année. Cette option co-dirigée par J. Candau et N. Lewis du CEMAGREF rassemble une diversité d'intervenants, dont S. Beccera (CERTOP), B. Picon (DEDMID) ou S. Rui (LAPSAC-Bordeaux II) et Ph. Boudes. Les départements de sociologie de l'université Toulouse II le Mirail, de l'université Marc Bloch à Strasbourg et de Caen axent elles aussi certains de leurs cours sur l'environnement, et même des enseignements sont désormais proposés dans les écoles d'agronomie de Paris-Grignon (avec H. Brives) et de Toulouse (avec F. Purseigle).

Si l'on ajoute le nombre croissant de postes proposés en sociologie de l'environnement, qui plus est intitulés sociologie de l'environnement dans les textes officiels, alors l'institutionnalisation de ce domaine paraît complète.

b) *Les postes*

Appréhender maintenant les postes permet d'objectiver les propos tenus concernant les enseignements. En effet, les enseignants-chercheurs sont recrutés sur des postes aux intitulés précis, c'est-à-dire définissant le domaine de compétence spécifique au sein d'une section du Conseil National des Universités (CNU). Chaque année paraissent, dans le journal officiel, les

¹⁰ Ce Magistère est dirigé par D. Desjeux, à l'université Paris V. Les informations étaient valables pour l'année 2005-2006

¹¹ Cf. www.univ-nancy2.fr ; informations valables pour l'année 2005-2006, page consultée en décembre 2006

emplois vacants offerts aux sociologues préalablement qualifiés par le CNU, professeurs ou maîtres de conférences.

En s'appuyant sur les listes de postes vacants ouverts à recrutement parues dans les journaux officiels des dix dernières années (1998 à 2007¹²), on recense plus de 600 postes proposés (619), soit 62 postes ouverts chaque année¹³.

Ce nombre ainsi que les intitulés des postes sont des indicateurs difficilement appréciables. Concernant la section CNU qui concerne notre sujet, la section 19, sociologie et démographie, ces intitulés peuvent :

1) ne pas exister (et, dans ce cas, être ouvert à l'ensemble des sociologues et démographes qualifiés),

2) être très généraux (l'intitulé « sociologie » ou « sociologie général » étant parmi les plus fréquents),

3) préciser un domaine spécifique (*e.g.* « sociologie du travail », « sociologie des mouvements sociaux », « sociologie urbaine »),

4) croiser plusieurs domaines ou se référer à un ou plusieurs aspects spécifiques d'un domaine (*e.g.* « sociologie des mouvements sociaux, Maghreb, immigration », « féminisation des sports et organisations sportives »),

5) proposer des postes spécifiques, principalement la formation des enseignants au sein des IUFM,

6) et une sixième catégorie est envisagée, comprenant les postes ouverts aux démographes ou aux spécialistes d'analyses démographiques.

Par ailleurs, le pourcentage de postes par catégorie varie selon les années. Dans le détail, on remarque que les catégories 1 et 2 sont relativement plus présentes dans les premières années (1998-1999) que dans les dernières (2006-2007), et les catégories 3 et 4 sont relativement moins présentes dans ces premières années que dans les dernières.

¹² Cf. Journal Officiel (JO) du 11 octobre 2007, JO du 27 février 2007, JO du 12 octobre 2006, JO du 27 février 2006, JO du 25 février 2005, JO du 12 octobre 2005, JO du 12 octobre 2004, JO du 27 février 2004, JO du 20 février 2003, JO du 27 février 2002, JO du 28 février 2001, JO du 10 mars 2000, JO du 21 mars 1999 et JO du 12 avril 1998.

¹³ Nous avons considérés les postes listés dans les arrêtés portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités et de maîtres de conférences offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° (et seulement du 1°) de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement, pour les années 1998 à 2007. Ces arrêtés paraissent généralement fin février ou début mars dans le journal officiel. Une seconde session est ouverte chaque année, généralement à la mi-octobre, mais nous n'avons pu retenir que les secondes sessions des années 2004 à 2007.

Tableau XI : Nombre moyen de poste
par catégories dans chaque corps (Prof. et MCF)

	Moyenne 2006-2007	Moyenne 1998-1999	Moyenne des deux moyennes
Cat. 1	1,50	6,50	4,00
%	4,69	18,71	11,70
Cat. 2	6,50	10,25	8,38
%	20,31	29,50	24,90
Cat. 3	15,50	10,75	13,13
%	48,44	30,94	39,69
Cat. 4	6,25	5,50	5,88
%	19,53	15,83	17,68
Cat. 5	0,75	0,25	0,50
%	2,34	0,72	1,53
Cat. 6	1,50	1,50	1,50
%	4,69	4,32	4,50
N	32,00	34,75	33,38
<p>Note de lecture : 1,50 postes ont été ouverts, en moyenne, dans chaque corps, en 2006 et 2007, correspondant à la catégorie 1, soit 4,69 % du total moyen des postes ouverts par corps et par années.</p>			

Ceci étant dit, si l'on souhaite tester la présence de postes en sociologie de l'environnement, il faudra les ramener à la troisième catégorie : l'intitulé « sociologie de l'environnement » correspond en effet à la troisième des catégories détaillées ci-dessus. Or, la troisième catégorie représente à elle seule, en moyenne, près de 40 % de l'ensemble des intitulés de poste, soit 245 postes pour la période 1998-2007. Parmi l'ensemble des postes ouverts ces dix dernières années, on dénombre cinq postes intitulés « sociologie de

l'environnement », et cinq autres postes sont assimilables à cet intitulé¹⁴, soit 4,08 % de l'ensemble des postes de la catégorie trois.

Mais pour être le plus exact possible, il faudrait ramener les cinq postes à l'intitulé exact à l'ensemble des postes de la catégorie trois, et les cinq autres à la catégorie 4, laquelle représente environ 17 % de l'ensemble des postes, soit 109 postes sur les 619. Ainsi, les postes aux intitulés « sociologie de l'environnement » ne représentent plus que 2,04% des 245 postes de la catégorie 3, et les cinq autres postes dont les intitulés sont assimilables à la sociologie de l'environnement mais qui relèvent de la catégorie 4 parce qu'ils font intervenir plusieurs domaines, représentent 4,59 % des postes de cette quatrième catégorie.

A titre de comparaison, rappelons que les associations nationales de sociologie comptent une trentaine de sections, qui qualifie habituellement les découpages de la sociologie en autant de domaines. Trente domaines, cela revient à dire que chaque domaine occupe 3,33 % de la sociologie, si l'on se permet de chiffrer l'inchiffrable. Ainsi, il devrait être possible d'affirmer que la sociologie de l'environnement du point de vue du nombre de postes d'enseignants-chercheurs qui sont offerts, est aussi bien représentée que les autres domaines, puisqu'elle oscille entre 2% et 4,5% de l'ensemble des postes relevant des mêmes catégories d'intitulés.

Toutefois, se contenter de cette « photographie » statistique serait incomplet. Étant donnée le caractère récent du domaine de la sociologie de l'environnement, il faut remarquer que cet intitulé est lui-même récent. Le fait même que « sociologie de l'environnement » soit utilisé pour définir un poste est un signe – un caractère extérieur – de reconnaissance de la pénétration du domaine parmi le cercle des domaines sociologiques préexistants. Le premier poste de ce type serait celui de 1998, ouvert à un professeur à l'université d'Aix-Marseille I¹⁵. Puis un poste de MCF en 1999, aucun pour 2000, un poste de MCF en 2001¹⁶, un autre en 2002, un de professeur en 2003, un autre en 2004, puis un poste de MCF en 2005, en 2006, et deux autres en 2007. Bien qu'il faille manipuler ces chiffres avec délicatesse étant donnée leur

¹⁴ Cinq postes s'intitulent effectivement « sociologie de l'environnement » (3 MCF, 2 Profs.), auquel nous avons associé les postes suivants : « sociologie urbaine, rurale et environnement » (MCF, 2002), « sociologie rurale et de l'environnement » (MCF, 1999), « sociologie générale, sociologie des représentations ou de l'environnement » (MCF, 2001) « risques scientifiques et environnement » (Prof. 2003) et « sociologie du risque, risque, environnement » (MCF, 2007), soit un total de neuf postes. Ont été exclus les autres intitulés proches mais ne contenant pas le terme d'environnement (dont « sociologie et risques » ou « politique sociale et territoire »).

¹⁵ Cf. Journal Officiel du 12 avril 1998.

¹⁶ C'est celui qu'a obtenu C. Claeys-Mekdade. « Tout d'abord, 'd'où je parle', explique-t-elle en introduction d'une table ronde du programme CDE (Claeys-Mekdade, 2005) : j'ai l'honneur d'avoir obtenu l'un des premiers postes universitaires en France officiellement intitulé 'sociologie de l'environnement' ».

faible représentativité, une augmentation d'ouverture de postes en sociologie de l'environnement est palpable depuis la fin des années 1990. Il faudrait attendre quelques années supplémentaires pour voir se dégager une véritable tendance : pour l'heure, on se contentera de remarquer que, du point de vue des postes d'enseignants-chercheurs, la sociologie de l'environnement a pris une place que l'on ne peut plus négliger, les deux postes de MCF ouvert en 2007 suggérant qu'il s'agit bien d'une tendance, et non d'une conjoncture.

Enfin, bien que ce panorama des enseignements et des postes d'enseignant en sociologie de l'environnement paraissent donner des résultats faibles, c'est-à-dire peu représentatifs face au nombre total d'enseignement et de poste en sociologie, il faut souligner l'inertie des formes de ce critère. On peut préciser au moins le décalage dans le temps qui existe entre l'apparition d'une thématique nouvelle de recherche et la création effective d'enseignements et de postes relatifs à ce domaine. On peut même, en s'appuyant sur Bourdieu (1997 : 63) parler d'une forte inertie des enseignements corrélative à la déconnection des enseignants de l'activité de recherche et à l'intérêt inconscient des enseignants à l'inertie¹⁷.

3 - Les équipes de recherche

Un réseau, des enseignements, des postes : il ne manque plus que des équipes de recherche. Elles sont peu nombreuses, en tous cas minoritaires, et difficilement identifiables : c'est d'ailleurs ce qui rend délicat leur présentation alors même que ces équipes peuvent être considérées comme pionnières en sociologie française de l'environnement.

Le Desmid (CNRS) a déjà été nommé, mais il semble en déclin : une fois B. Picon parti à la retraite – c'est lui qui en parle lors de notre rencontre en 2004 – qui reprendra la relève puisque les anciens thésards sont désormais occupés par leurs postes de maîtres de conférences ?

Le LADYSS (Laboratoire d'Analyse des DYnamiques Spatiales et Sociales) (CNRS) accueille des géographes et des sociologues et propose un axe « environnement » assez

¹⁷ « [U]ne part considérable de l'inertie des champs scientifiques tient au retard structural résultant du fait que les gens qui enseignent sont communément déconnectés de l'activité de recherche. Ainsi, bizarrement, il n'est pas exagéré de dire que l'enseignement est, pour une part, un facteur d'inertie. Les enseignants ont des intérêts inconscients à l'inertie. » (Bourdieu, 1997 : 63)

dynamique qui attire au moins un tiers des forces de recherche. Certains travaux du séminaire de cet axe se sont affichés en ou sur la sociologie de l'environnement (Boudes, 2005b ; Boudes *et al.*, 2007). Cependant, le Ladyss est dominé par les géographes (*i.e.* il accueille plus de géographes que de sociologues), et sa tradition sociologique est fortement liée au parcours de M. Jollivet, lequel est un sociologue rural reconnu qui s'est ensuite intéressé à l'environnement *via* l'interdisciplinarité (il a notamment dirigé le PIREN, cf. *infra*). J.-P. Billaud, qui dirige actuellement le laboratoire, est lui-même davantage intéressé par l'approche interdisciplinaire de l'environnement, poursuivant les travaux de M. Jollivet, et reprenant à sa suite la rédaction en chef de la revue *Nature, Science et Société* dont il sera question plus loin.

Le CRESAL, récemment renommé MODYS (Monde et Dynamique des Sociétés) est encore une de ces équipes ayant pris l'environnement comme une de ses thématiques phares, mais qui ne peut se revendiquer uniquement de ce domaine. La diversité des travaux de son directeur, A. Micoud, en est une preuve flagrante¹⁸. Cependant, c'est ce même Micoud que Maresca & Poquet (1996) ont reconnu comme « le plus central » des chercheurs en science sociale de l'environnement. Ce qui ne peut que brouiller les pistes de recherche des caractères extérieurs de la sociologie de l'environnement, puisque son appartenance aux trois disciplines – sociologie, anthropologie et géographie – empêche en même temps de se revendiquer plus spécifiquement de l'une en particulier. Néanmoins, Micoud est sociologue, et c'est même le seul chercheur, à notre connaissance, qui s'est déclaré appartenant au réseau de sociologie de l'environnement de l'AFS dans une de ses récentes publications (Micoud, 2005b)¹⁹. L'arrivée de F. Charvolin au CRESAL-MODYS, auteur d'une thèse sur les conditions de la création du Ministère Français de l'Environnement (Charvolin, 2003 pour l'ouvrage qui fait suite à cette thèse), a renforcé le sentiment d'une orientation sur l'environnement de ce laboratoire.

Ces laboratoires sont déjà recensés par les travaux analysés au chapitre X, lesdits travaux ajoutant également le laboratoire INRA à Ivry dirigé par R. Larrère (INRA –SAD ou STEPE, ou récemment : MONA), au sein duquel a travaillé B. Kalaora, mais aussi R. Larrère, P. Alphanéry, et C. Deverre, tous quatre associés, de près ou de loin, à l'approche sociologique de l'environnement. Le CERAT de l'IEP de Grenoble a toujours su être visible lui aussi. Le pôle de recherche grenoblois accueille aujourd'hui JP. Bozonnet ou S.

¹⁸ Cf. par exemple les références de ses travaux utilisés dans cette recherche et repris dans la bibliographie.

¹⁹ Cependant d'autres chercheurs s'affichent comme sociologues de l'environnement à diverses occasions : c'est par exemple le cas de Jacqueline Candau et Philippe Deuffic sur le site de leur équipe du CEMAGREF (<http://www.bordeaux.cemagref.fr/public/adbx/personnel.html>), ou de Jean-Louis Fabiani sur le site de l'EHESS (<http://www.lahic.cnrs.fr/spip.php?article89>).

Labranche. Le CSI dirigé par M. Callon a lui aussi été perçu comme proche de la thématique environnementale (Charles & Kalaora, 2003). Le CERTOP toulousain enfin, qui accueille l'actuel président du CR 23 de l'AISLF sur l'environnement et le développement durable, D. Salle, paraît être la dernière figure authentifiable de pôle de sociologie de l'environnement. Associer d'autres équipes à cette liste est délicat : bien que l'on puisse recenser certains chercheurs dans certains laboratoires, parler d'« équipe » de recherche serait exagérer. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer ces chercheurs « isolés ». Par exemple, deux chercheuses et un ingénieur du CEMAGREF de Bordeaux, rattachés à l'équipe Aménité et Dynamique des Espaces Ruraux (ADER) du programme AMANDE (Aménité et Nouvelles ruralités) se définissent comme sociologues de l'environnement. Les chercheuses sont également responsable, depuis quelques années, d'un enseignement au sein de l'université Bordeaux II. Quand bien même leur « percée » est notable, il n'en reste pas moins inadéquat de parler d'« équipe de chercheur ».

D'ailleurs cette énumération ne trompe personne : aucun laboratoire ne cible uniquement ni même majoritairement l'approche sociologique de l'environnement. Tout au plus ces laboratoires peuvent-ils être des points d'appui pour la sociologie de l'environnement, des « niches ». A tel point que ce sont en leur sein qu'a été réalisée la majorité des thèses récentes en sociologie de l'environnement. Celles du DESMID ont été évoqués ; celles de Charvolin, mais aussi de Barbier, Pellegrini, Rémy, Le Bourhis, Petit, Barthe, Rabehisora, et Gramaglia ont été faites au CSI (cf. Latour [1999] 2004) ; celles de Van Tilbeurg (1993) et Brives (2001) au Ladyss et de Becerra (2003) au Certop.

C - La production

Traiter des lieux de publication peut sembler un vaste sujet ; mais en ce qui concerne la sociologie française de l'environnement, le sujet est relativement réduit. Il n'y a par exemple ni de manuel ni d'ouvrage de format 128 pages, alors même qu'il s'agit de deux marqueurs importants des principales spécialités sociologiques²⁰. Seul un projet de manuel est en train d'aboutir, qui devrait paraître fin 2008. Sa réalisation marque la détermination du domaine à faire domaine : c'est M. Dobré, l'une des trois initiateurs du réseau de sociologie

²⁰ Par exemple, pour la sociologie des sciences en France, on peut recenser les manuels et 128 pages comme des marqueurs de la vigueur de ce champ : les 128 pages de Busino (1998), de Martin, paru en 2000 et réédité en 2005, de Pestre (2006) sur les *science studies*, un manuel de Vinck paru en 1995, et « refondu » en 2007, une Introduction à la sociologie des sciences de Dubois en 1999 et une présentation de *La nouvelle sociologie des sciences* du même auteur deux ans plus tard, pour ne citer qu'eux.

de l'environnement et des risques de l'AFS et la présidente de ce réseau qui a pris l'initiative de ce Manuel (Collectif., à paraître). Celui-ci devrait comporter quatre parties. La première concerne les aspects théoriques de la sociologie de l'environnement (sous la responsabilité de Candau et Lewis), la seconde abordera alors les thématiques générales, (resp. Bozonnet et Barbier), la troisième les liens entre environnement et modernité (resp. Rudolf) et la quatrième et dernière partie présentera d'autres sociologies nationales et régionales de l'environnement (resp. Boudes). Bon nombre de participants du réseau de l'AFS devraient participer à cet ouvrage, ce qui lui fournira une reconnaissance accrue par ses pairs, et que le volume de l'ouvrage (une quarantaine de contributions) devrait terminer d'asseoir.

1 - Les ouvrages

Toutefois, mis à part ce manuel qui n'a pas même encore paru, du point de vue des ouvrages, il est difficile de trouver un caractère extérieur de la sociologie de l'environnement. Les manuels ou les 128 pages arborent traditionnellement le nom du domaine qu'ils traitent, ce qui permet facilement de les identifier comme caractère extérieur du champ. Les rapports, comme ceux que nous avons analysés, suivent cette même logique : on doit pouvoir les considérer comme de tels caractères extérieurs (cf. Vourc'h & Mormont, 1990 ; Mormont & Mougnot, 1993 ; Maresca & Poquet, 1996). Quand on s'interroge sur l'existence d'un domaine, ne participe-on pas à son émergence, de la même manière que lorsqu'on interroge le public sur ses opinions, on « crée » dans le même temps une opinion publique (Bourdieu, [1972] 2002).

En plus des manuels et des rapports, le troisième caractère extérieur le plus marquant paraît être les ouvrages individuels s'inscrivant directement dans le domaine. *De la nature à l'environnement - L'observation sociale de l'environnement* (Kalaora, 1998), l'ouvrage faisant suite à l'HDR de Kalaora en est un exemple, tout comme *L'environnement, une construction sociale* (Rudolf, 1998), publication de la thèse de Rudolf. Les titres des deux ouvrages font directement référence à l'aspect social de l'environnement – et, par là, à la nécessité d'une sociologie dédiée à la thématique environnementale. On peut dès lors élargir ce travail de référencement aux ouvrages de sociologues comportant le terme d'environnement, voire celui de nature (dans son sens biophysique et non essentialiste) ou d'écologie (et ses dérivés, en référence à la distinction établie par Catton et Dunlap entre leur nouveau paradigme environnemental devenu ensuite la nouveau paradigme écologique) dans

le titre. Cependant, un tel critère exclut d'office l'ensemble des travaux sociologiques abordant un objet environnemental précis et n'indique pas leur domaine de rattachement dans le titre de l'ouvrage. Les ouvrages abordent ainsi, dans la majorité des cas, l'environnement comme un concept à penser (par exemple la seconde partie de l'ouvrage de Rudolf, 1998), ou comme une représentation à objectiver (par exemple, *Les français et l'environnement : l'enquête 'population – espaces de vie – environnement'* (Collomb *et al.*, 1998). Seuls ceux qui contiennent le terme d'écologie (et non plus d'environnement) proposent un travail davantage empirique. L'ensemble des ouvrages sur les autres objets de la thématique environnementale est exclu.

Encadré III : Exemples d'ouvrages individuels

proches ou s'inscrivant dans le domaine de la sociologie de l'environnement

- Histoire humaine de la nature (Moscovici, [1968]1977)
- La société contre nature (Moscovici, 1972)
- Le paradigme perdu : la nature humaine (Morin, 1973)
- Homme domestiques et hommes sauvages, (Moscovici, 1974)
- La méthode : La nature de la nature (Morin, 1977)
- L'équivoque écologique (Alphandéry *et al.* [1991] 1993)
- Des verts de toutes les couleurs – histoire et sociologie du mouvement écolo (Bennahmias & Roche, 1992)
- L'éco-pouvoir : environnement et politiques (Lascoumes, 1994)
- L'opinion publique et l'environnement (Dobré, 1995)
- Nature et démocratie des passions (Duclos, 1996)
- Du bon usage de la nature – pour une philosophie de l'environnement (Larrère & Larrère, 1997)
- L'environnement ou l'administration des possibles (Lascoumes & Le Bourhis, 1997)
- De la nature à l'environnement (Kalaora, 1998),
- La construction sociale de l'environnement (Rudolf, 1998)
- Les français et l'environnement : l'enquête 'population - espaces de vie - environnement' (Collomb *et al.*, 1998)
- La place de l'environnement dans les médias (Vadrot & Déjouet, 1998)
- L'invention de l'environnement (Charvolin, 2003)
- Politiques de la nature (Latour, [1999] 2004))
- L'environnement, ce qu'en disent les français (Maresca & Hébel, 1999)
- La sensibilité écologique des Français (Dobré & Carraire, 2000)
- L'Environnement dans les journaux télévisés (de Cheveigné, 2000)
- L'écologie au quotidien (Dobré, 2002)
- Le lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises (Claeys-Mekdade, 2003)

Un marqueur de cette exclusion est notamment l'ensemble des ouvrages de la collection « sociologie et environnement » aux éditions l'Harmattan et co-dirigé par S. Juan et M. Dobré. Cette collection est elle-même un caractère extérieur fort de la sociologie de l'environnement, mais elle rassemble des ouvrages dont le titre ne contient parfois ni le mot « environnement » ni ceux de « nature », d' « écologie » ou ses dérivés. Ce que notre premier critère doit prendre en compte, c'est bien plus le regroupement de thématiques que nécessite l'environnement. En effet, de même que la sociologie urbaine ne peut se contenter de quelques mots clefs comme « aménagement » ou « ville », la sociologie de l'environnement ne peut se réduire à l'usage, dans les titres d'ouvrage, des mots environnements, nature ou écologie. Ces termes sont eux-mêmes des termes inclusifs.

Par contre, l'usage de ces termes est pertinent à propos d'ouvrages collectifs et de recueils d'articles. Les termes de présentation d'un recueil d'articles, qui plus est le titre même de l'ouvrage, doivent inclure l'ensemble des contributions proposées dans l'ouvrage : c'est ainsi que les termes d'environnement, de nature et d'écologie deviennent un critère intéressant. Le nouveau critère devient ainsi : un titre, contenant le mot environnement ou nature ou écologie ou leurs dérivés, d'un recueil d'article au sein duquel au moins un sociologue français participe.

Encadré IV : Exemples de publications collectives

proches ou s'inscrivant dans le domaine de la sociologie de l'environnement :

- Protection de la nature : histoire et idéologie. De la nature à l'environnement (Cadoret, 1985)
- Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui (Mathieu & Jollivet, 1989)
- Sciences de la nature, science de la société. Les passeurs de frontières (Jollivet, 1992a)
- La Terre Outragée. Les experts sont formels ! (Theys & Kalaora, 1992)
- La nature en politique (Bourg (dir.), 1993)
- La recherche sociale en environnement (Tessier & Vaillancourt, 1996)
- L'environnement : représentations et concepts de la nature (Besse & Roussel, 1997)
- La crise environnementale (Larrère & Larrère, 1997)
- Les sciences sociales de l'environnement (Dumas et al., 1999)
- L'environnement en perspective (Abeles et al., 2000)
- Le développement durable, de l'utopie au concept (Jollivet, 2001b)
- L'environnement question sociale. Dix ans de recherche au ministère de l'environnement (Boyer, et al., 2001)
- L'environnement en France (Ifen, 2002)
- Naturalia, (Numéro spécial Europae, Draeta & Lai, 2002)
- Gérer l'environnement (Numéro spéciale de Sociologies Pratiques ; Salles, 2002)
- Concertation, décision et environnement (Billé et al., 2003)
- Développement durable et participation publique (Gendron & Vaillancourt, 2003)
- Indicateurs nationaux du développement durable. Lesquels retenir ? (Ayong le Kama et al., 2004)
- Actions et enjeux spatiaux en matière d'environnement (Juan, 2007)
- Environnement et sciences sociales : les défis de l'interdisciplinarité (Gendron & Vaillancourt, 2007)
- La construction du réseau Natura 2000 en France (Pinton et al., 2007)
- Manuel de sociologie de l'environnement (Collectif, à paraître)

Si ce caractère extérieur élargi permet de montrer l'intérêt que portent les sociologues à l'environnement, il n'en reste pas moins un élément délicat à traiter et interpréter, rassemblant de trop vastes perspectives pour qu'elles soient véritablement significatives. Il faut sans aucun doute préférer un autre indicateur, celui qui est au cœur même de l'activité scientifique : la publication d'articles.

2 - Les revues

La majeure partie du travail de publication se concentre dans la diffusion d'articles dans des revues. On peut alors dire qu'un critère efficace serait la distinction entre des articles parus dans des revues de sociologie de l'environnement et ceux parus dans d'autres revues. Encore faudrait-il qu'il existe de telles revues : aucune revue, dans le monde, n'est axée uniquement sur la sociologie de l'environnement – à l'exception de la revue de l'Association Japonaise de Sociologie de l'Environnement (JAES), *Kankyō shakaigaku ken'yū*, (Revue de Sociologie de l'Environnement), créée en 1995, et de celle de l'Association Coréenne de Sociologie de l'Environnement (KAES), *ECO*, paru pour la première fois en 2001 (Hasegawa, [2003] 2004a : 3-4). Toutes deux ont cependant une diffusion limitée, et paraissent dans leur langue vernaculaire. De même, la lettre du RC 24 de l'ISA, *Environment and Society*, est reconnue et publie de véritables articles, mais sa vocation est là encore limitée.

On peut alors se tourner vers la revue *Organization and Environment*, apparue assez récemment, et qui a tout de suite su convaincre les sociologues de l'environnement. Un commentaire de Dunlap est par exemple cité sur le site de la revue²¹, dans lequel le sociologue « recommande fortement » cette revue qui est devenue, en quelques années, une publication majeure en sociologie de l'environnement. Cette place a été acquise notamment grâce au statut de co-éditeur qu'a joué Foster durant quelques temps dans ce journal et au sein duquel il a « activement cherché à promouvoir la sociologie de l'environnement comme un champ » (Foster, 2005 : 16).

Il faut encore considérer la revue *Society and Natural Resources*, mentionnée par Vaillancourt (à paraître : 23), notamment pour sa récente ouverture à la sociologie de l'environnement et un numéro spécial mettant face à face sociologie de l'environnement et sociologie des ressources naturelles.

Cependant, aucune de ces revues n'est française et force est de constater qu'aucun article français (*i.e.* écrit par un français) n'a paru dans ces mêmes revues, ce qui montre bien l'exclusion de la sociologie française de l'environnement de son reflet international. Il n'existe pas pour autant de revue française de sociologie de l'environnement. Ce constat a d'ailleurs été fait par Vourc'h & Mormont au début des années 1990 (Vourc'h & Mormont, 1990) : la question d'une revue sur les sciences sociales et/ou la sociologie et l'environnement intéressait déjà les auteurs.

²¹ En ligne sur <http://www.coba.usf.edu/jermier/journal.htm#Scholars> .

« Ainsi, au plan des publications : la situation actuelle se caractérise par l'inexistence d'une revue spécialisée, mais aussi par le fait qu'un certain nombre d'ouvrages collectifs, d'actes de colloques, de textes issus de séminaire ou de rencontres ont été publiés ; que quelques revues ont publié des numéros consacrés au thème, et que certaines collections semblent ouvertes à des ouvrages sur la nature, ou l'environnement. » (Vourc'h & Mormont, 1990 : 33)

Il ressort de cet extrait que la niche de publications d'une revue spécialisée est déjà occupée par les nombreux ouvrages et autres textes, que les numéros spéciaux d'autres revues suffisent à compléter. Maresca & Poquet reviennent, six ans plus tard, sur cette question :

« C'est ainsi que plusieurs chercheurs, écrivent-ils (Maresca & Poquet, 1996 : 31), mentionnent que la revue *Natures, Sciences, Société* semble bien remplir le rôle [de diffusion de l'information avec une politique éditoriale précise] et plutôt que d'en créer une autre, ils estiment qu'il faudrait la soutenir. D'autres chercheurs rappellent qu'il existe un *Courrier de l'Environnement*, publié par l'INRA, qui touche aux aspects sociologiques aussi bien que physiques ou biologiques de l'environnement. Cette publication passe pour favoriser la connexion des approches, si nécessaire dans le domaine de l'environnement. »

Deux revues sont donc apparues dans le champ des sciences sociales de l'environnement. *Le Courrier de l'Environnement* est une revue animée par des chercheurs de l'INRA, et qui doit sa relative renommée à deux facteurs principaux : sa gratuité, et son ouverture aux sciences sociales alors même que celles-ci sont assez peu représentées à l'INRA (Alphandéry *et al.* 2003). Cependant, cette revue n'a pas de politique de diffusion de grande ampleur.

Natures, Sciences, Sociétés (NSS) par contre, a su trouver une place certaine parmi les revues scientifiques françaises. Son « projet » est de « mieux comprendre les rapports entre [les] termes » du titre *via* une méthodologie nécessairement interdisciplinaire (Jollivet *et al.*,

1993 : 1)²². Un de ses premiers articles fondateurs, 'L'environnement : un champ de recherche en formation' (Jollivet & Pavé, 1993), se propose de définir l'environnement comme l'association de trois paradigmes renvoyant à des thématiques ciblées : les équilibres planétaires, la biodiversité et son maintien, et « celui d'une solidarité au niveau de l'ensemble de l'espèce humaine » (*ib.* : 12) qui s'appuie sur les développements concernant le cadre de vie, la santé et l'aménagement de l'espace. Chaque thématique-paradigme fait déjà l'objet de travaux scientifiques : ce n'est cependant qu'à travers leur reconnaissance mutuelle et leur collaboration que l'environnement pourrait être saisi dans tout son sens, ce qui fait écho à l'interdisciplinarité déjà évoquée. Chaque approche spécifique de l'environnement devrait ainsi se définir par rapport à ce qu'elle apporte au tout (à l'approche générale de l'environnement) afin que l'ensemble des disciplines mises en œuvres convergent « les unes vers les autres à l'intérieur d'une problématique commune : celle qui dérive du point de vue commun » (*ib.* : 16). Cette ouverture des sciences à l'environnement, « chacune le fera avec son génie propre » (*ib.*) : la revue est définitivement ouverte à toutes les approches scientifiques sur l'environnement et, réciproquement, tout ce qui paraîtra dans *NSS* sera assimilable à une approche scientifique disciplinaire de l'environnement.

Tel est le résumé de la politique scientifique de cette revue, ciblée sur l'interdisciplinarité et l'environnement. Cependant, la revue garde des traces de son ancrage au sein du Groupe de Recherche Sociologique (GRS) de Nanterre (aujourd'hui Ladyss) et de sa tradition ruraliste. Ainsi, les articles de sociologues parus dans *NSS* rejoignent trois axes : la sociologie rurale, la sociologie de l'environnement, et l'interdisciplinarité. Le fait que Leroy (2005) reprenne ces trois axes dans un '*in memoriam* : Fred Buttel', est exemplaire de la catégorisation des apports des sociologues à la revue. Toutefois, l'approche sociologique de l'environnement a su rapidement prendre ses marques au sein de *NSS*. L'article de Kalaora (1993b) ne laisse aucun doute là-dessus. Intitulé 'Le sociologue et l'environnement', l'auteur utilise *NSS* comme la tribune des sociologues intéressés par l'environnement. Toutefois, un récent article présente cette fois Claeys-Mekdade – une des rares sociologues français à fréquenter les réseaux internationaux de sociologie de l'environnement – comme une spécialiste de l'interdisciplinarité (Claeys-Mekdade & Pivot, 2005). Bien que l'article fasse

²² Marcel Jollivet donne un argument semblable durant notre entrevue : « Il faut qu'on trouve une façon de faire travailler ensemble des gens qui éclairent les même processus à partir de points de vue différent – mais qui s'ignorent car ils restent dans leur façon de voir les chose. » (Entretien avec M. Jollivet, 29 mars 2005, LADYSS)

référence à la sociologie de l'environnement (*ib.* : 192), c'est la pratique de l'interdisciplinarité qui justifie l'interview de la sociologue Marseillaise.

Si on termine cette présentation de *NSS* en ajoutant que J.-P. Billaud, actuel rédacteur en chef de la revue tout en demeurant directeur du *Ladyss* paraît lui aussi tiraillé entre l'héritage de sociologie rurale de son laboratoire (Billaud, 2004), l'appel interdisciplinaire de la revue, et l'orientation de ses propres travaux ou de ceux qu'il dirige vers la sociologie de l'environnement (Ranoux, 2007, 2004, accompagnement de la thèse de Brives, 2001) on ne peut que conclure à la difficile catégorisation de cette revue vis-à-vis de la sociologie de l'environnement.

Un autre argument pour « disqualifier » *Le Courrier de l'Environnement* et *NSS* pourrait aussi être leur absence des bases de données classiques, bases de données qui font l'objet des paragraphes suivants. Mais avant de changer de sous-partie, il faut aborder une troisième revue : *Espace et Société*. Le titre même de la revue – comme celui de ses consœurs évoquées plus haut – légitime son traitement ici. Mais, autant le dire immédiatement, il s'agit d'une revue axée sur la géographie, la ville, l'aménagement, et l'espace :

« Espaces et Sociétés, comme l'annonce la page d'accueil du site de la revue²³, est une revue interdisciplinaire de sciences humaines et sociales qui se propose de faire la synthèse des multiples savoirs sur les rapports des sociétés à leurs espaces. Elle s'est définie à sa naissance, en 1970, comme 'revue critique internationale de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisation'. Dans un esprit d'ouverture et de confrontation entre disciplines différentes, elle s'efforce de contribuer aux grands débats concernant ce champ, qu'ils soient spécifiques au monde de la recherche ou qu'ils concernent plus directement les acteurs. »

Bien que la revue ait fait preuve d'ouverture auprès des sociologues – qui plus est auprès des sociologues de l'environnement²⁴ – elle demeure inexorablement liée à ses thématiques originelles, dont l'espace urbain et ses fonctions socio-géographiques. En ce sens, cette revue est davantage un piège pour la sociologie de l'environnement : tout travaux publiés renforce la position de la revue et ses thématiques, et la sociologie de l'environnement

²³ <http://www.espacesetsocietes.msh-paris.fr/> (consulté fin décembre 2007)

²⁴ Cf. la récente publication d'un article signé Charles & Kalaora (2007) ou le fait que Mormont participa au comité de cette revue entre 1996 et 1999.

apparaît ainsi bien plus comme un aspect de l'analyse sociologique et géographique de l'espace, de ses fonctions et de son aménagements, que comme un domaine autonome, voire englobant ces analyses.

3 - Les bases de données de référence

Puisque les publications paraissent problématiques comme caractère extérieur permettant de définir la sociologie de l'environnement, il faut préciser les éléments permettant de dire ce qui est un produit de sociologie de l'environnement de ce qui n'en est pas. En recourant à deux bases de données couramment utilisées par les sciences sociales françaises (Francis et Pascal), on testera une dernière fois le critère de publication²⁵.

L'étude des référencements de la sociologie de l'environnement dans ces bases de données s'inscrit dans une activité d'analyse quantitative de la recherche à travers la mesure des documents rédigés par les chercheurs (Callon *et al.*, 1993). Comme le précisent ces auteurs, « le comptage des publications donne des indications : a) sur le dynamisme d'un domaine (selon que le nombre total croît, décroît ou se maintient), b) sur la productivité des différents chercheurs du domaine » (*ib.* : 41). On se limitera au premier point, afin de « mesurer » le dynamisme du (possible) domaine de la sociologie de l'environnement²⁶.

Le premier constat est qu'il n'y a pas de mot clef « sociologie de l'environnement » dans les descripteurs des références. Ceci est déjà un résultat fort : soit la sociologie de l'environnement n'existe pas (du point de vue des bases de données), soit la jeunesse du domaine le rend inaccessible par les bases de données. Celles-ci représenteraient alors une difficulté supplémentaire pour le domaine nouveau à s'inscrire dans le panorama des sciences et de leurs spécialités : tant qu'il n'y a pas de mot-clef reflétant la spécialité, celle-ci n'est pas reconnue ; et tant que celle-ci n'est pas reconnue, il n'y a pas de mot clef... Précisément, il y a une seule réponse pour « sociologie de l'environnement »²⁷, et trois pour « sociologie

²⁵ C'est d'ailleurs une initiative similaire qui a été proposée par Hong (2007b) pour tester l'existence de la sociologie chinoise de l'environnement à l'occasion de la *2007 Beijing International Conference on Environmental Sociology* dont il a été l'un des organisateurs, et qui est originalement présenté dans Hong, 2007a (page 108 pour l'étude des articles) mais seulement disponible dans sa version chinoise.

²⁶ Quelques précautions d'usage, cadrant les limites de cette recherche, sont à préciser. Ce caractère extérieur a fait l'objet d'un travail réalisé à la fin de l'année 2006. Les bases de données indiquaient alors qu'elles comptabilisaient les articles parus avant décembre 2006. Ensuite, puisque ce travail concerne la sociologie française, tous les descripteurs ont été proposés en français (et non en anglais) (en langage des bases de données, descripteur « Def », et la recherche ciblait les articles rédigés en français (langue : Fr).

²⁷ Il s'agit de Vaillancourt, 1999b.

environnementale »²⁸, traduction très peu usitée en français du *environmental sociology* anglophone.

En décomposant la recherche, on peut scinder en deux le descripteur « sociologie de l'environnement » et saisir séparément « sociologie » dans les descripteurs français (ci-après 'def') et « environnement » dans 'def'. Cela donne 2062 résultats. En recoupant avec le langage de la publication dont on a exigé la francophonie, on obtient 977 résultats. Il est intéressant de comparer, d'ores et déjà, ce résultat avec ceux obtenus pour d'autres champs (toujours dans les descripteurs français pour un langage de publication en français) :

Tableau XII : Occurrence des descripteurs de domaines sociologiques classiques dans Francis et Pascal

Descripteur	Occurrences
Sociologie du travail	5671
Sociologie de l'éducation	3916
Ecologie humaine	3498
Sociologie de la famille	3368
Sociologie urbaine	2637
Sociologie rurale	2594
"Sociologie" et "environnement"	977

Source : bases de données Francis et Pascal, décembre 2006.

Lecture : l'expression « sociologie du travail » dans les descripteurs en français des bases Francis et Pascal renvoie à 5671 occurrences publiées en langue française

Ces domaines, outre le fait qu'ils se suffisent à eux-mêmes dans les descripteurs (*i.e.* qu'il n'est pas nécessaire de les couper en deux descripteurs pour avoir plus d'un résultat), comptent deux et demi à six fois plus d'occurrences que celui de « sociologie » et « environnement ».

²⁸ Il s'agit de Leroy (2001), sociologue hollandais, qui traduit littéralement le *environmental sociology* anglophone en sociologie environnementale. La seconde référence est Mormont & Mougnot (1993) qui a été étudié au Chapitre précédent : la sociologie de l'environnement n'est pas développée dans le monde francophone, et là encore la traduction de l'expression anglophone pour désigner le domaine apparaît un choix judicieux aux auteurs. Enfin, la troisième référence est Prosper-Laget (2001)

Un second travail consiste à décortiquer ce résultat de 977 réponses. Pour ce faire, on a distingué le domaine de rattachement sociologique d'avec celui de la thématique environnementale de rattachement : puisque le descripteur « sociologie de l'environnement » a été scindé en deux, on peut interroger les spécificités de chacun des deux descripteurs. Autrement dit on s'est demandé 1) quelles sont les sociologies spécifiques qui caractérisent, dans les descripteurs, ces publications, et 2) quels sont les descripteurs qui complètent le terme d'environnement.

Concernant les domaines sociologiques de rattachement, il faut d'abord remarquer que le mot clef « sociologie » est souvent utilisé seul²⁹. Cependant, voici tout de même les domaines sociologiques auxquels ces 977 résultats se rattachent. Dans l'ordre décroissant des occurrences, on retrouve (tableau XIII, page suivante) :

²⁹ Et il n'y a pas de moyen efficace pour isoler le descripteur « sociologie » des autres descripteurs utilisant le mot « sociologie », comme les sous domaines sociologiques. Par exemple, si une référence a pour mot clef « sociologie » et « sociologie du travail », il n'ont pu être distingué l'un de l'autre..

Tableau XIII : Occurrence des domaines sociologiques parmi les résultats de « sociologie » et « environnement » (in def, LA fr, Francis et Pascal, 12/2006)

sociologie économique	147	sociologie de la famille	15
sociologie rurale *	144	sociologie des organisations	15
sociologie urbaine ^{*30}	139	sociologie et opinion publique	13
socio. de la connaissance **	62	sociologie de la médecine	12
sociologie de la culture ^{**31}	61	sociologie du développement	5
sociologie du travail	61	histoire de la sociologie	3
écologie humaine	56	sociologie des religions	3
sociologie de l'éducation	51	sociologie environnementale	3
sociologie politique	50	sociologie des sciences	3
sociologie juridique ^{***}	46	sociologie du risque	2
sociologie criminelle ^{***32}	44	sociologie des migrations	2
méthodologie sociologique	32	sociologie de la musique	1

Lecture : parmi les 977 références en langue française cités par les bases de données Francis et Pascal en décembre 2006, à partir des 'def' « sociologie » et « environnement », 147 ont également le 'def' « sociologie économique ».

Le résultat global peut donc être décomposé en 12 autres domaines qui reviennent 30 fois ou plus (colonne de gauche). Néanmoins, le domaine le plus représenté ne comprend que 15 % de l'ensemble des résultats.

Pour les thématiques, nous avons entré « sociologie » et le terme testé dans les descripteurs, en s'assurant de ne pas omettre un de ceux-ci. Voici les résultats obtenus :

³⁰ * : il existe un descripteur « sociologie-rurale-sociologie-urbaine » qui perturbe ce résultat, totalisant 133 occurrences.

³¹ ** : même problème : il existe un descripteur « sociologie-de-la-connaissance-sociologie-de-la-culture » qui totalise 61 occurrences.

³² *** : même problème : il existe un descripteur « socio-juridique-socio-criminelle » qui totalise 44 occurrences.

Tableau XIV : Occurrence des thématiques environnementales parmi les résultats de « sociologie » et « environnement » (in def, LA fr, Francis et Pascal, décembre 2006)

protection de l'environnement	187	adaptation à l'environnement	2
environnement social	154	environnement résidentiel	2
développement durable ³³	76	environnement réseau (sic)	2
environnement d'entreprise	65	environnement global	2
politique de l'environnement	53	santé et environnement	2
aménagement du territoire ³⁴ ,	50	environnement sensible	1
environnement organisationnel	37	économie de l'environnement	1
paysage ³⁵	35	environnement dynamique	1
dégradation de l'environnement	19	questionnaire sur l'environnement familial	1
environnement socioculturel	15	environnement économique	1
éducation à l'environnement	12	environnement matériel	1
défense de l'environnement	10	environnement de travail	1
impact sur l'environnement	10	environnement programmation	1
relation homme-environnement	9	action sur l'environnement	1
relation avec l'environnement	9	environnement hostile	1
gestion environnement	5	connaissance traditionnelle de l'environnement	1
environnement urbain	3		

Lecture : parmi les 977 références en langue française cités par les bases de données Francis et Pascal en décembre 2006, à partir des 'def' « sociologie » et « environnement », 187 ont également le 'def' « protection de l'environnement ».

Un premier constat est qu'il existe des descripteurs « parasites », c'est-à-dire qui ne prennent pas l'environnement dans le sens d'interaction entre la nature et la société, mais comme ce qui entoure, ce qui environne. On peut alors réduire les 977 résultats en excluant ces descripteurs inappropriés. Toutefois, afin de ne pas non plus biaiser les résultats, on se limitera au plus « caricaturaux » : ni « environnement social », ni « environnement

³³ Descripteurs utilisés : « sociologie » et « environnement » et « développement durable ».

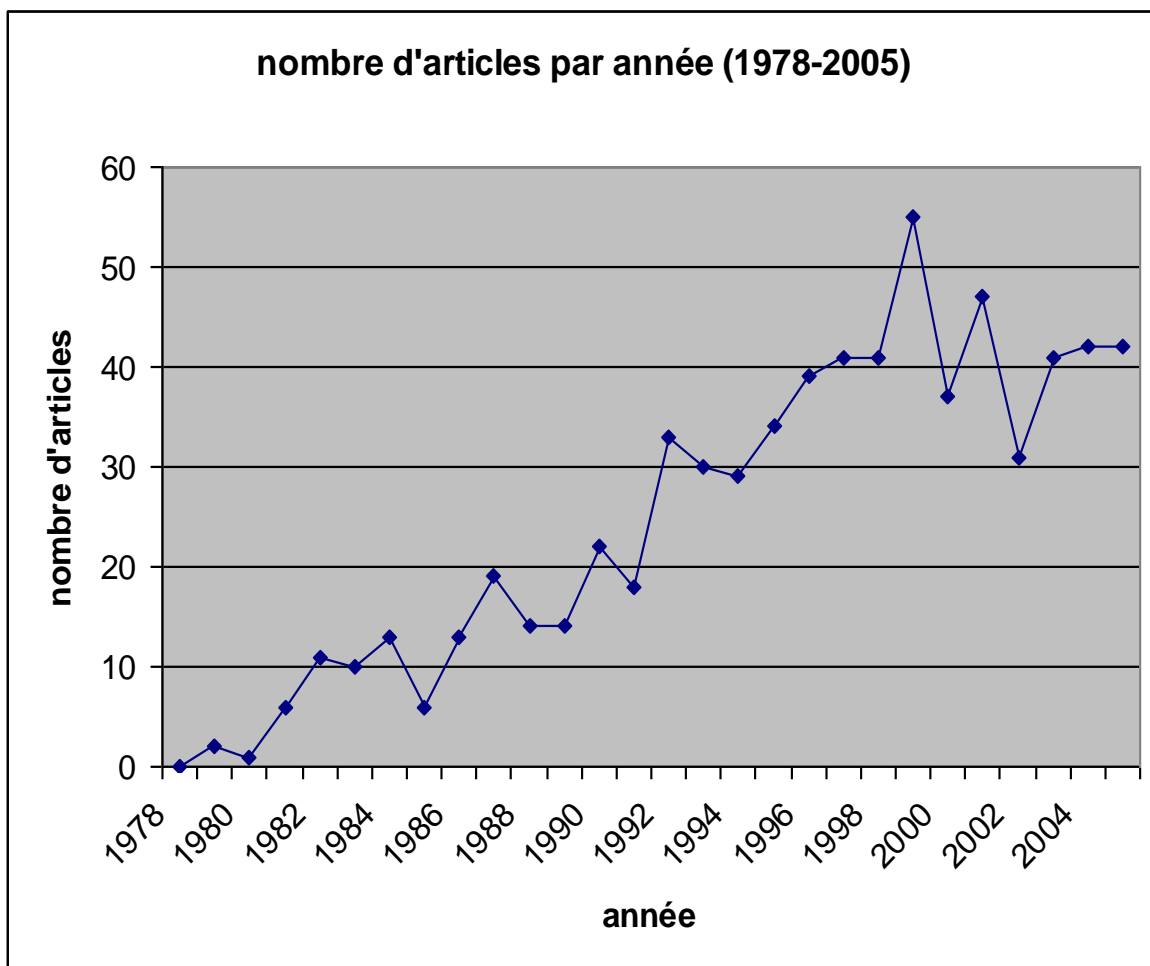
³⁴ Descripteurs utilisés : « sociologie » et « environnement » et « aménagement du territoire ».

³⁵ Descripteurs utilisés : « sociologie » et « environnement » et « paysage ».

socioculturel », ni « environnement d'apprentissage », ni « environnement organisationnel » et « environnement de l'entreprise » ne considèrent la part naturelle de l'environnement. 711 occurrences demeurent (soit entre 3,5 et 8 fois moins que les autres domaines sociologiques comparés au début de ce travail).

Afin de tester le dynamisme du domaine dont il a été question plus haut, ces occurrences ont été classées selon leur année de publication (cf. annexe I), puis présentées graphiquement. Voici le graphique correspondant à la répartition par année de ces articles³⁶.

Figure XI :



L'analyse scientométrique invite à expliquer les variations du nombre d'occurrence en fonction d'éléments déterminants pour le domaine (Callon *et al.*, 1993). On peut ainsi

³⁶ Hors articles sans date (11 articles) ni article de l'année en cours (2006 et après, 7 articles), soit 693 articles traités.

remarquer, dans la lecture de ce graphique, une certaine maturité du domaine dès 1992, qui est annoncée par le passage de 18 articles en 1991 à 33 en 1992, et qui est également légitimée par les observations suivantes : trois quarts des articles sont parus entre 1992 et 2005/2006, un quart seulement entre 1978 et 1991 ; à partir de 1992, il y a au moins 29 articles recensés par an et 38,7 en moyenne (hors 2006) avec un pic de 55 en 1999; avant 1992 la moyenne est de 10 articles par an, avec un pic de « seulement » 22 occurrences pour 1990. Par ailleurs, l'année 1992 est celle de la III^{ème} conférence de des Nations-Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro. Cette conférence est marquée par la diffusion du concept de développement durable et par là des liens entre environnement et société, objet phare de la sociologie de l'environnement.

Toutefois, sans minimiser cette première remarque, il faut lui en accoler une seconde : l'utilisation de plus en plus courante du mot « environnement », toujours plus présent et usité au quotidien, et qui, pris tout seul, est un descripteur « efficace » en terme de visibilité (38747 articles recensés avec ce descripteur seul ; 47228 pour sociologie ou 367 pour Durkheim par exemple). On pourrait croire alors à une interprétation exagérée des occurrences conjointes des descripteurs « environnement » et « sociologie » : leur association marque au contraire l'inscription sociale de l'environnement, et par là sa nécessaire étude par la sociologie.

La croissance du nombre d'article est assez flagrante pour induire une forte dynamique et une visibilité du domaine de plus en plus grande. Est-ce pour autant suffisant pour parler d'un véritable caractère extérieur du domaine ? C'est pour le moins un indice supplémentaire, et avant de conclure sur l'ensemble des caractères extérieurs, il nous faut encore en présenter un dernier.

4 - L'énigme du 304.2

De tous les caractères extérieurs qu'il nous est donné d'évoquer, un des plus « naïfs » – et par là sans doute, des plus pertinents – est la présentation de la sociologie de l'environnement dans les rayons des bibliothèques universitaires et de recherche. Ce caractère pourrait même s'avérer être l'un des plus révélateurs tant l'inertie des systèmes de classements des bibliothèques est forte : et pour cause, remodeler les dénominations des libellés rattachés aux indices des classements, sous-classement, etc. des rayons de bibliothèques est un travail de titan, relatif à la masse d'ouvrage que possède l'institution.

Si des ouvrages de sociologie de l'environnement sont présents dans les bibliothèques, dans quels rayons sont-ils classés, et ces rayons forment-ils un groupe homogène ? Ils sont rangés dans les rayons « 304.2 » du classement Dewey, ce qui permet d'en faire un groupe homogène. La plupart des chercheurs connaissent *grosso modo* les numéros de classement en usage dans les bibliothèques. Par exemple, 300 et suivant comprennent les textes généraux sur les sciences sociales et sur la sociologie en particulier. 304 s'intitule : 'Influence des facteurs naturels sur les processus sociaux' et comprend notamment la sous-classification 304.2, généralement nommée « écologie humaine », parfois accompagnée de « sociobiologie » (à la bibliothèque universitaire (BU) de Bordeaux II) ou encore ... « sociologie de l'environnement ».

Ce n'est pas dans une bibliothèque anonyme que cette classification est apparue ainsi intitulée : c'est au site Fr. Mitterrand de la Bibliothèque National de France (BNF). Et sans doute ceci explique en grande partie cela. D'une part, ce site de la BNF est récent : lors de l'organisation des collections, il a été possible de mettre à jour les catégories de classements en fonction de ses spécialisations les plus novatrices. D'autre part, la BNF consacre une large part de son budget dédié à l'achat d'ouvrage à la littérature étrangère en général et anglophone en particulier. Or, il existe de nombreux *handbook* de sociologie de l'environnement qui ont été publiés dès 1995 (*e.g.* Metha & Ouelet, 1995 ; Hannigan 1995 ; Redclift & Woodgate, [1997] 2000, cf. Chapitre VII). Ainsi, au caractère général de l'écologie sociale on aura ajouté le titre de sociologie de l'environnement – tout comme 30 ans plus tôt, la bibliothèque de Bordeaux II, accueillant en son sein le département de sociologie, lui aura accolé le co-intitulé de sociobiologie pour signifier pourtant aujourd'hui le même classement³⁷. Enfin, le personnel de la BNF rappelle que le système de classification Dewey utilisé, qui sert à l'indexation des ouvrages, est adapté à la réalité des salles et des ouvrages, lesquels sont classés par discipline. L'indexation actuellement usitée au site Fr. Mitterrand de la BNF date d'une dizaine d'année, en lien avec l'ouverture de ce site. La sociologie est – il fallait l'espérer – une grande catégorie d'indexation. La sous-catégorie 304 accueille le sous-groupe « sociologie de l'environnement » qui porte la côte 304.2

Il faut aussi donner une explication négative pour nuancer ce résultat isolé au cas de la BNF, mais représentatif à cause de l'institution que représente la BNF est l'actualité de son indexation. C'est parce que les sociologues français sont peu engagés dans le domaine qu'on ne peut habituellement pas nommer le 304.2 sociologie de l'environnement : les ouvrages

³⁷ Ou presque, car la sociobiologie fait l'objet d'un classement spécifique en 304.5 à la BNF.

qu'il accueille sont trop hétérogènes, et le terme d'écologie humaine, voire d'écologie tout court (comme à la bibliothèque de sciences sociales de l'université Rennes II), permet de regrouper cette thématique des influences de l'environnement sur les sociétés sans donner davantage de précision. Voici le détail de ce qui se trouve dans ce temple de la recherche qu'est le rez-de-jardin du site Fr. Mitterrand de la BNF. Entre les classifications 303.66 « sociologie de la guerre et des institutions militaires » et 304.5 « sociobiologie », apparaît un rayon ou deux étiquettes étirées portent le nom de « écologie humaine » et l'autre de « sociologie de l'environnement ». Pourtant, aucune rupture n'existe entre les ouvrages qui s'alignent en respectant, comme à leur habitude dans ce genre d'endroit, l'ordre alphabétique.

Parmi les 71 volumes alignés, 69 références se distinguent (2 ouvrages sont en double). Sur ces 69 références seuls 7 ouvrages sont francophones : Charbonneau (1969), Collomb *et al.* (1998), Abélès *et al.* (2000), Bertrand *et al.* (2000), Kalaora (1998), Labbé (2000) et un récent Moscovici (2002b). Seuls des auteurs français et belges sont présentés, aucun québécois. Mais surtout les références francophones correspondent à 10 % de l'ensemble des ouvrages : bien que l'intérêt pour les publications anglophones ait été souligné, il serait exagéré d'utiliser ce seul facteur explicatif. L'explication est probablement celle qui a traversé les différentes parties de ce travail : alors que la sociologie de l'environnement internationale est un champ reconnu partout dans le monde et même en France – où aurait-on pu mieux ranger les *handbooks* de ce domaine que dans le rayonnage qui lui est dédié ? – c'est un domaine qui fédérerait les sociologies partout dans le monde sauf en France.

D - Des sociologues de l'environnement

1 - Participation et engagement des sociologues français dans le champ

Partout dans le monde – sauf en France. Mais, précisément, ce nouveau caractère extérieur que représente le rayonnage 304.2 de la BNF invite à persévérer dans l'hypothèse selon laquelle la sociologie française est bien là. Du point de vue de l'institution et de la publication scientifique, l'ensemble des caractères extérieurs penche en faveur de cette existence, aussi minimale soit-elle. Si le rayonnage de la BNF semble suspect aux plus tenaces, on peut encore en dire ceci : l'ensemble des caractères extérieurs marquent davantage

le *phénomène de pénétration* de la sociologie de la l'environnement dans les systèmes institutionnels et les systèmes de production de la science que son *existence* elle-même. Voyons désormais ce qu'il en est de son existence formelle en concentrant l'attention sur les sociologues de l'environnement – eux-mêmes.

En effet, parce qu'il faut bien que les caractères extérieurs de la réalité sociale correspondent à une réalité, alors il faut tout aussi justement que les réseaux de chercheurs, la publication d'ouvrages, la réalisation de colloque, les enseignements et les postes, les articles et leurs mots clés, et les rayons des bibliothèques renvoient à une réalité. Les sociologues de l'environnement sont ceux-là même qui donnent sens à cette réalité.

Autrement dit, cette énumération des caractères extérieurs de la sociologie de l'environnement doit nécessairement être complétée par des exemples de chercheurs sociologues de l'environnement. Les rapports entre ces caractères, ces chercheurs et la science qu'ils représentent sont encore mal définis, et livrer notre point vue sur cette question serait de l'ordre programmatique bien plus qu'analytique (Boudes, 2008a). L'objet de cette recherche, comme cela a été annoncé en introduction, n'est pas d'établir ces rapports (qui se suffisent à l'état de postulat), mais de montrer les entités en relations.

2 - Des sociologues fédérateurs

Cette certitude dans l'existence de la sociologie de l'environnement est confirmée par l'existence de sociologues français de l'environnement identifiables. Pour les identifier, on jugera de leur participation aux colloques de sociologie de l'environnement, et uniquement de sociologie de l'environnement³⁸.

a) *Une participation internationale encore faible*

Du point de vue internationale, tout d'abord, il faut remarquer le rôle de Duclos lors du lancement du RC 24 de l'AIS, quand bien même il s'en est ensuite éloigné, et celui de Claeys-Mekdade, actuellement membre du bureau de ce même comité de recherche, ainsi que de celui de l'Association Européenne de Sociologie (AES). Toutefois, excepté l'organisation

³⁸ C'est pourquoi on aura exclu les ouvrages, parfois difficiles à classer, afin d'objectiver au mieux notre propos.

d'un colloque (à Marseille en 2005), il ne semble pas que son activité au sein de ces réseaux soit régulière, et son cas reste de toutes façons isolé. Même parmi les plus récents congrès, qu'ils soient parrainés par le RC 24 de l'ISA ou organisés par le comité Environnement et Société de l'ESA, les papiers présentés par des Français sont restés des événements discrets. Mis à part le colloque de Marseille, en France donc, où les communications françaises représentèrent plus d'un quart de l'ensemble des communications, le plus souvent celles-ci ne représentent que 6 à 9% de l'ensemble des communications dans les colloques organisés en Europe (6,25 ; 6,8 et 9,4 % pour nos trois exemples) et, surtout, entre 0 et 1,5% pour les colloques hors d'Europe (Tableau XIII).

Tableau XV :
Les Français dans les colloques internationaux de sociologie de l'environnement
(ceux sponsorisés par le RC 24 de l'ISA ou son homologue de l'ESA)

Nom + Date + asso	Com	Auteurs	Com fr	Auteurs fr	Stat com	Stat auteurs
Murcia, 2002, ISA	44	52	3	4	6,8 %	7,6 %
Marseille 2005, ISA	78	128	22	38	28,2	29,6 %
Gorizia, 2004, ISA	32	38	3	4	9,4 %	10,5 %
Torun, 2005, ESA	48	68	3	3	6,25	4,4 %
JO'burg, 2006, ISA	100	Nc	0	0	0	0
Glasgow, 2007, ESA	Nc	Nc				
Beijing, 2007, ISA	66	91	1	1	1,5 %	1 %
Total	368	-	32	-	8,7	-
Total hors Marseille	290	-	10		3,4	-

Notes de méthode : seuls les chercheurs travaillant dans des centres de recherche français sont pris en compte. (Ainsi, Xavier Lemaire n'est pas pris en compte (Français travaillant au Royaume-Uni), mais Alia Gahna si (Tunisienne travaillant en France). On a compté le nombre de communications total, indépendamment du nombre de présentateurs. Si toutefois un papier est écrit par n chercheurs dont x français, on comptera alors x/n français.

Sources : site internet du RC 24 de l'ISA ; du comité *Environment and Society* de l'ESA ; Actes du colloque de Pékin 2007 (Hong, 2007a) ; Livret du colloque de Marseille 2005 ; Acte du colloque de Gorizia (Osti & Pellizzoni, 2005)

Il est évident que les sociologues français participent davantage à l'AILSF et, dans notre cas, son CR 23 sur l'environnement et le développement durable. On peut toutefois rappeler que la plupart des autres pays participent également à des associations régionales (*i.e.*

ni nationales, ni continentales) sans pour autant délaissier les congrès internationaux. Un argument linguistique pourrait être avancé : les Français sont très attachés à leur langue, et regrettent souvent que celle-ci, pourtant langue officielle de la plupart des institutions dont l'AFS avec l'espagnol et l'anglais, ne soit pas plus utilisée³⁹. Il semble toutefois qu'une grande partie des scientifiques parlent différentes langues, et que présenter des travaux en anglais ne soit pas une tâche si difficile: l'exception du succès du colloque Marseille, pourtant entièrement anglophone, permet de penser cela.⁴⁰

b) *La signification des contributions aux colloques internationaux et nationaux*

Mais malgré cette faible représentation à l'internationale, quelques sociologues sont toutefois présents. Pour les identifier, on jugera cette fois de leur participation aux colloques de sociologie de l'environnement, à partir des colloques à la fois internationaux et/ou francophones, afin de se laisser une plus grande marge de manœuvre. Cette distinction est de toute façon assez artificielle, les deux formes de colloques tendant à se regrouper au moins parce que les participants des premiers sont présents dans les seconds. Les colloques ont été choisis parce qu'ils affichent clairement leur appartenance au domaine : ceux du RC24 de l'ISA, du RC23 de l'AFSLF, du comité « Environnement et Société » de l'ESA et du RT38 de l'AFS. Par ailleurs, les membres de ces différents réseaux étant représentatifs de ceux qui travaillent à l'organisation du domaine, « un point » sera ainsi attribué à chaque communication, et « un point » à chaque appartenance à un réseau (Tableau XIV). En excluant les taux de participation inférieurs à 25 %, 33 Français sont présents⁴¹. On observe qu'un groupe de tête se détache, comprenant Claeys-Mekdade, Rudolf, Micoud, Dobré, Lemaire, Boudes, ainsi que Bozonnet (pour sa participation internationale), un second groupe d'assidus incarné par Jacqué, Boutet, Gramaglia, Picon, E. Rémy et Salles, et un troisième groupe est constitué par les autres participants mentionnés – et ne sont pas présentés ceux qui ont un taux de participation inférieur à ce troisième groupe. Il s'agit certes d'une photographie

³⁹ Lire la 'lettre d'information générale sur le congrès de l'ESA à Glasgow' rédigée par un ancien président de l'AFS, D. Bertaux (cf. <http://www.afs-socio.fr/lettreAFSESACongres2007.htm>, [page consultée fin décembre 2006]), et qui rappelle aux sociologues français que les colloques de l'ESA, qui plus est lorsqu'il se déroule sur la terre de la reine Elisabeth II, sont en anglais, et que les sociologues français doivent donc « se préparer ».

⁴⁰ Lors de la soutenance de la thèse, R. Murphy a montré que les Français participaient sans doute de plus en plus aux colloques internationaux, puisque qu'ils représentaient près de 30% des contributeurs au Forum de l'ISA à Barcelone en septembre 2008.

⁴¹ Ainsi que 9 Québécois (dont Vaillancourt et Lewis, 25% (international) et 38 % (francophone)), 2 Allemands, 2 Italiens, (dont Laura Draeta, 25% (internationale) et 38% (francophone)), un Belge et un Hollandais.

d'un certain nombre de chercheurs : ce qui importe est moins les noms de ces chercheurs que l'incarnation du réseau qu'ils représentent (tableau XVI, page suivante).

Bien que les personnes « rassemblés » dans les trois groupes n'aient pas de point commun apparent, leur présence dans ce tableau n'est pas sans raison. L'exemple du premier groupe saura convaincre de l'engagement des chercheurs dans ce domaine.

Tableau XVI : Participations de chercheurs français dans les récents colloques internationaux et francophones de sociologie de l'environnement (Lecture verticale)

Noms des participants	Participation aux colloques internationaux (en %) *	Participation aux coll. francophones (en %) *	Noms des participants	Participation aux colloques internationaux (en %)	Participation aux coll. francophones (en %)
Claeys-Mekdade C.	75%	88%	Billaud Jean-Paul	17%	25%
Rudolf Florence	50%	75%	Busca Didier	17%	25%
Micoud André	42%	63%	Candau Jacqueline	17%	25%
Dobré Michelle	33%	50%	Charles Lionel	17%	25%
Lemaire Xavier	42%	38%	De Cheveigne S.	17%	25%
Boudes Philippe	42%	38%	Dumora Catherine	17%	25%
Boutet Annabelle	25%	38%	Flipo Fabrice	17%	25%
Gramaglia Ch.	25%	38%	Juan Salvador	17%	25%
Picon Bernard	25%	38%	Kalaora Bernard	17%	25%
Rémy Elisabeth	25%	38%	Nevers Jean-Yves	17%	25%
Salles Denis	25%	38%	Noguès Sébastien	17%	25%
Bozonnet Jean-P	42%	25%	Prével Maxime	17%	25%
Jacqué Marie	33%	25%	Rajotte Alain	17%	25%
Bartiaux Françoise	25%	25%	Richard-Ferroudji A	17%	25%
Barthélémy Carole	17%	25%	Van Tilbeurgh Véronique	17%	25%
Becerra Sylvia	17%	25%	Zelem Marie-Ch.	17%	25%
Bernier Sandrine	17%	25%			

Lecture : Cécilia Claeys-Mekdade a participé à 75% des évènements internationaux définis, et à 88% des évènements francophones définis.

L'asterisque (*) renvoie à ⁴²

⁴² * :Par participation aux colloques, il faut comprendre que chaque chercheurs a été dit participant s'il a proposé une communication aux colloques suivants, ou s'il a été membre du bureau de l'association suivante : pour la colonne francophone : colloque 2000 (Québec) et 2004 (Tours) et membres du RC 24 de l' AISLF (nous n'avons pu distinguer le bureau : chaque membre s'est vu octroyer « un point », ce qui a permis de compléter les informations du colloque de 2000 dont ne possédions qu'une partie des participants (Gendron et al. 2003), le président, D. Salles, s'est vu obtenir 2 points), colloque 2004 et 2006 et bureau du RT 38 de l' AFS, colloque 2006 du RC 2 à Marseille (cette localisation, nous l'avons vu (Chapitre I, tableau I) a favorisé la présence de français), et les colloques « Sociologie de l'environnement : perspectives franco-allemandes » (Strasbourg, fev. 2004) et « Sociologie, économie et environnement » (70e Congrès de l' ACSALF, mai 2002 : cf. Gutman *et al.*, 2002). La colonne « participation internationale » comprend ces colloques francophones ainsi que les participants : membres du bureau du RC 24 de l' ISA pour 2002-2006, des colloques de 2002 (Murcia), Gorizia (2004) de l' ISA et le colloque de 2005 (Torun) du comité *environment and society* de l' ESA.

c) *Un véritable groupe fédérateur*

Claeys-Mekdade est la plus présente, autant à l'international qu'en France. Cela s'explique par son engagement dans les associations internationales, européennes et nationales, et sa volonté affichée de prendre la suite de ceux qu'elle nomme ses « pères » (Claeys-Mekdade, 2004) en se déclarant sans hésiter, à la différence de ces derniers, une sociologue de l'environnement. Rudolf a également un avantage international : elle s'est orientée vers les traditions anglaise et allemande traitant des liens entre sociologie et environnement, ce qui explique sans doute sa présence internationale, mais elle a su dans le même temps garder un intérêt marqué pour des chercheurs français, Moscovici (cf. Rudolf, 2007), et leurs approches sociologiques de l'environnement. Dobré est moins présente à l'international. Elle se concentre sur la sociologie francophone de l'environnement, dont elle est la présidente du réseau thématique lui correspondant à l'AFS, et cherche à développer cette spécificité francophone, comme semble l'indiquer son impulsion d'un projet de manuel (Collectif, à paraître). Il ne fait aucun doute que ces trois chercheuses sont un symbole. Ce sont trois femmes, « juniors », qui ont soutenu leur thèse à la fin des années 1990 et l'ont publiée peu après⁴³, se sont inscrites clairement dans la sociologie de l'environnement en revendiquant un « aspect » particulier, non seulement thématique, mais aussi organisationnel.

CCM va et vient entre approche empirique sur la Camargue, notamment autour de la question de l'eau (CCM, 2003), et sur la spécificité de la sociologie de l'environnement comme domaine autonome (2002, 2004). Elle s'est insérée dans les associations internationale (RC 24 de l'ISA) et européenne (Comité *Environment and Society* de l'ESA).

Dobré s'est enracinée dans l'étude des attitudes en lien à l'environnement et aux valeurs écologiques dès sa thèse (Dobré, 2002). Son passage à l'Ifen lui a permis de poursuivre dans cette voie, tout en s'ouvrant à la gestion des forêts (1995, 2006). Elle s'est impliquée dans la constitution et le développement du réseau de sociologie de l'environnement au sein de l'AFS.

Rudolf s'est plongée dans les approches théoriques des liens entre environnement et modernité, et s'est ouverte aux approches anglaises et allemandes. Du point de vue organisationnel, elle représente une figure intermédiaire entre ses deux consœurs : elle

⁴³ Précisément : 1995 pour Rudolf (cf. Rudolf, 1998), 1999 pour Dobré (cf. Dobré, 2002), 2000 pour Claeys-Mekdade (cf. Claeys-Mekdade, 2003).

maintient des liens étroits avec l'Allemagne et le Québec, et à moindre échelle le Royaume-Uni.

L'article de Claeys-Mekdade (2004) revient plusieurs fois sur cette féminisation de la sociologie de l'environnement. Elle oppose « les réactions des filles » aux « consignes des pères ». Les premières incluent sans doute Claeys-Mekdade elle-même, Rudolf et Dobré, mais aussi les collègues thésardes de Claeys-Mekdade au Desdmid (notamment Barthélémy, 2003, et Jacqué, 2002), ainsi que l'influence de Aspe sur ce groupe marseillais, la montée de Gendron au Québec, ou celle de Draeta dans le réseau francophone (Draeta & Lai, 2002). Les « pères » sont incarnés par Jollivet et Picon, mais aussi Kalaora, Micoud, ou encore Duclos ou Deverre, et dans une moindre mesure Vaillancourt au Québec par contraste avec Gendron. Alors que ceux-ci n'ont fait que baliser le terrain, celles-ci s'affranchissent des préjugés sur la sociologie de l'environnement, se l'approprient et l'organisent.

La présence de Micoud dans ce tableau est alors ambiguë : il est à la fois très présent mais serait pourtant un de ces « pères » dont parle Claeys-Mekdade. Il semble qu'une certaine détermination à approfondir les logiques sociales des phénomènes environnementaux l'a conduit à ne pas se limiter à la reconnaissance du domaine, et surtout à ne pas tenir un discours trop radical lui imposant alors, une fois le domaine constitué, de ne pas le reconnaître. Qui plus est, ses nombreuses incursions dans l'ethnologie lui ont permis de s'assurer de son statut de chercheur en science sociale de l'environnement : il est par exemple l'un des premiers à avoir décliné dans un article son appartenance au réseau de sociologie de l'environnement de l'AFS.

La présence de Lemaire a une tout autre explication : bien qu'ayant fait un cursus en France et une thèse sous la direction de Castoriadis puis Wievorka, ce Français travaille aujourd'hui à l'université de Warwick au Royaume-Uni. C'est probablement le lien qu'il établit entre les relations interethniques et l'environnement et sa capacité à investir les colloques autant internationaux que francophone qui lui font jouir d'un tel classement.

Un classement identique à celui de Boudes, dont la position est tout aussi improbable : c'est l'investissement dans mon objet qui induit le résultat annoncé dans ce tableau. Un investissement qui m'a fait remarquer que Bozonnet était un des rares à voyager à l'étranger pour des colloques : il était le seul à Torun durant les sessions du réseau de sociologie de l'environnement, et il serait demeuré seul à Gorizia si Claeys-Mekdade et Jacqué ne l'avaient rejoint le dernier jour pour participer à une présentation multiple annonçant un ouvrage dirigé

par Van Koppen & Markham (2007)⁴⁴. L'intérêt de Bozonnet pour le militantisme écologique (Bozonnet, 2000) d'une part et les théories des attitudes d'autre part en font un des chercheurs les plus assidus, à la recherche de données et de traitements de données obtenues et réalisés par des collègues de tous pays.

Ces quelques figures rapidement décrites sont des exemples révélateurs de l'intérêt que suscite la sociologie de l'environnement en France. L'appropriation du champ par des chercheurs juniors - qu'il s'agisse de femmes ou non – laisse augurer que les caractères extérieurs présentés plus haut sont voués à s'affirmer, comme d'eux-mêmes ils le laissaient croire (augmentation des cours, des postes ou des références des bases de données).

Si l'on reprend les résultats du chapitre IX, lequel présentait les objets et démarches en sociologie de l'environnement, en insistant sur les travaux français, on aurait pu lui objecter de se limiter à cet aspect épistémologique. Ce chapitre a présenté des caractères extérieurs et des chercheurs : on pourrait lui objecter également que cela n'est pas suffisant pour faire domaine – quand bien même ces chercheurs seraient de bonne volonté. Mais voilà que ces chapitres ont validé les deux aspects de ce qui, selon nous, qualifient un domaine : sa teneur épistémologique et son activité sociale.

⁴⁴ Précisément, il demeurerait seul à Torun ou Gorizia à l'exclusion de l'auteur de ces lignes.

Chapitre XII : *Des sociologues sous influence : les politiques de l'environnement comme obstacles à la constitution du domaine*

Il faut s'en remettre à l'histoire politique de l'environnement en France, au moins celle des dernières années, si l'on veut maintenant clarifier cette difficile émergence d'une sociologie française de l'environnement. Cela correspond à ce que Charvolin (2003) nomme *L'invention de l'environnement en France*, c'est-à-dire l'appréhension de l'environnement par la culture française, fortement liée, voire réductible à la prise en charge de cet environnement par le Ministère du même nom en 1971. Ce n'est pas seulement cette institutionnalisation de l'environnement qui déposséda les sociologues de l'environnement, et d'ailleurs le Ministère et ses agences ont favorisé, d'une certaine façon, le développement de l'approche sociologique de l'environnement. Un autre événement doit être avancé pour comprendre cette difficile et tardive appréhension de l'environnement : l'instauration de programmes de recherches, ceux des années 1970 et de sa *big science*, dont le PIREN-PEVS¹.

Il s'agira de traiter ici le poids de la monopolisation de l'environnement par des politiques, qu'il s'agisse de politiques gouvernementales avec le Ministère, ou de politiques scientifiques avec le PIREN-PEVS. Les aspects épistémologiques, cognitifs et extérieurs de la sociologie de l'environnement ont été en partie abordés. Mais si les travaux analysés au début de cette partie insistent sur le poids de la structuration actuelle de la sociologie pour expliquer

¹ Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement, initié principalement par le CNRS, et dont il sera question ci-après.

sa fermeture à l'environnement, ils abordent bien moins souvent les effets de la mise en œuvre politique et interdisciplinaire de l'appréhension de l'environnement.

Pour la première, *i.e.* la mise en œuvre politique, c'est sans doute Kalaora qui s'aventure le plus loin dans l'exploration des liens entre politique (environnementale) et sociologie (de l'environnement). Les autres travaux désignent la problématique, mais leurs financements mêmes par le Ministère les placent dans une position ambiguë. Pour le PIREN-PEVS, c'est surtout Aspe qui revient sur la mélodieuse partition de l'interdisciplinarité et son heuristique féconde : la même sociologue ne peut pourtant se résoudre à définir le bénéfice, pour la sociologie de l'environnement, de l'interdisciplinarité – à l'exclusion de ses recours aux travaux de Jollivet dont il sera également question ici.

Un rappel historique de l'institutionnalisation de l'environnement permettra de mieux aborder le rôle du Ministère et son influence technocratique sur les représentations de l'environnement. On déploiera alors les deux exemples, Ministère et PIREN, en montrant leurs rôles paradoxaux et leurs liens avec les sociologues. Ceux-ci sont d'abord considérés comme des « sociologues de service » (Boudes, 2005a), des sociologues sous influence, contraints de se plier aux volontés politiques, avant de retourner le phénomène et de s'appuyer sur les remises en question de ces politiques pour proposer un véritable service de sociologue et à leur tour influencer l'approche scientifique de l'environnement².

² L'expression de sociologues de service est sans doute trop péjorative, c'est pourquoi nous la nuancions par celle de sociologue sous influence, inspirée de Henry & Jollivet, 1998, qui disent de la sociologie qu'elle est une discipline sous influence. Ce jeu de mot et son fondement – sociologue de service, service de sociologue - ont été élaborés lors d'une communication et de sa publication à partir de quelques exemples de liens entre le ministère et des sociologues de l'environnement (cf. Boudes, 2005a). Dans cet article, certes moins illustré, les expressions anglaises de « *sociologist on duty* » et « *a duty of sociologist* » traduisent pourtant mieux le renversement de perspective entre les deux statuts. On fera remarquer plus loin que Kalaora (2007 : 6) parle aussi des sociologues comme des « prestataires de service ».

A - La politique gouvernementale : le Ministère de l'Environnement et ses sociologues

1 - Le Ministère et ses sociologues

a) *Contexte de l'institutionnalisation de l'environnement*

Plusieurs dates pourraient être avancées pour déterminer l'avènement de l'institutionnalisation de l'environnement et la montée de l'écologisme et de la prise de conscience des phénomènes environnementaux. La sociologie japonaise n'est pas avare de telles recherches (Hasegawa, [2003] 2003), et d'autres chercheurs se livrent également à ce genre de recherche (*e.g.* Vaillancourt, 1999b). Ce qui en ressort, c'est la séparation entre la définition naturaliste et scientifique de la nature et la prise en charge sociale des problèmes de développement. C'est bien parce que l'environnement devient menace pour l'homme, parce qu'il fait souci collectif et global, qu'on le prend en charge. C'est parce qu'il y a problème que l'environnement apparaît pour désigner cette ambiguïté des nouveaux liens entre nature et société qui mettent à mal l'idée de développement si chère à la période des trente glorieuses³.

L'article de Jollivet & Pavé (1993) restitue tout à fait cette vision dialectique de l'environnement. Lorsque ces auteurs proposent d'énumérer les problématiques scientifiques qui traversent l'environnement, ils rappellent d'abord l'héritage d'une perception biaisée de celui-ci. Ils reviennent sur la nécessité de formuler scientifiquement les questions environnementales indépendamment de leur contenu profane. En effet, ce dernier présente l'environnement comme un ensemble de « préoccupations » (*ib.* : 9) et Jollivet & Pavé s'appuient sur le champ lexical de la peur pour décliner la question de l'environnement telle qu'habituellement formulée au premier degré (*ib.*, nous soulignons) :

« [C]rainte d'un épuisement des ressources [...] ; *préoccupations* concernant la 'gestion' des ressources naturelles renouvelables ; *inquiétudes* [liées au nucléaire] ; *problèmes* de la faim dans le monde et du sous-développement ; *préoccupations* [concernant l'atmosphère] ; *préoccupations* concernant les pluies

³ « C'est bien parce que *l'environnement* [...] devient menace pour l'homme – celui-ci étant au centre – qu'il devient par là même un *environnement* dont on se soucie, et que l'on nomme, précisément parce qu'il fait souci. » Jollivet & Pavé, 1993 : 7

acides, l'évolution du climat ; *problèmes* de santé liés au condition de travail, [...] au cadre de vie [...] à l'eau et à l'air ; *problèmes* des épidémies et de l'hygiène sociale [...]. »

Ce n'est que plus loin dans l'article (ib. : 12) qu'ils reformulent ces craintes en *problématiques scientifiques* dégagées alors de toutes les peurs que l'environnement contient. Après avoir énoncées les peurs, ils développent les paradigmes : « celui des équilibres planétaires, celui de la diversité biologique et de son maintien, et celui d'une solidarité au niveau de l'ensemble de l'espèce humaine [...] ».

Ce cheminement d'une définition profane à une autre scientifique est caractéristique de la situation française et est lié à l'opposition entre des questionnements de types ingénieriaux et visant à répondre à des problèmes, comme ceux des premiers Ministères de l'Environnement, et ceux de types heuristiques visant à comprendre et interpréter les phénomènes environnementaux, comme ceux au sein desquels aurait pu s'inscrire une réflexion sociologique sur l'environnement. Le Ministère Français de l'Environnement n'a pas su voir cette double séparation et s'est littéralement ingénié à *résoudre* les problèmes environnementaux. Enfin, quand à cela s'ajoute le poids des incertitudes qui pèsent sur l'environnement et ses thématiques, on ne peut que conclure, en suivant Lascoumes (1994 : 80), que « la validité d'une politique environnementale repose principalement sur une légitimité pragmatique, c'est-à-dire à sur sa capacité à produire des effets tangibles ».

b) *Une vision bien particulière de l'environnement*

Avant même la création du Ministère de l'Environnement, la promotion d'un programme intitulé « 100 mesures pour l'environnement » montre l'emprise technocratique sur les représentations institutionnelles de l'environnement. L'imposition *ad hoc* du Ministère, sans recourir à un récit de création comme le souhaitaient pourtant les associations environnementales, sans réfléchir à un redécoupage de l'ensemble des Ministères touchant de près ou de loin à ce domaine, marque bien l'imposition de l'environnement par une « approche technocratique des problèmes [qui] annonce l'idée qu'une nouvelle phase du développement industriel doit advenir » (Charles, 2004 : 194).

Cette ambition technocratique se caractérise par le souhait de maîtriser socialement et écologiquement la nature. Le recours d'une part à une structure administrative, qui plus est gouvernementale, et d'autre part à la figure de l'expert en tant qu'il « maîtrise une connaissance scientifique et technique » (Lascoumes, 1994), se heurte cependant à la position incertaine du Ministère vis-à-vis de ses homologues et de la hiérarchie gouvernementale ainsi qu'à l'absence de certitudes scientifiques concernant l'environnement.

Dans le premier cas, on remarque en effet que le Ministère de l'Environnement est un véritable assemblage d'autres Ministères, dont l'agriculture, l'équipement ou la santé. Mais, surtout, il n'acquiert une autonomie stable comme Ministère que très récemment, puisque jusqu'au début des années 1990, il est plus souvent un Secrétariat d'Etat au près du Premier Ministre ou d'autres Ministères (dont l'équipement, la culture ou la qualité de la vie), qu'un Ministère autonome (Lascoumes, 1994 : 16).

Dans le second cas, la difficulté de cerner les enjeux écologiques de problématiques environnementales s'accorde mal avec le recours unique à une expertise dont on exige l'immédiate application de ses conseils d'action. Le Ministère est véritablement pris au piège entre son ambition d'administrer la nature et le recours à une expertise omnipotente.

« Le problème central, résume Lascoumes (1994 : 306), n'est pas celui du manque de compétence et de responsabilité des ingénieurs d'Etat en charge de ses secteurs, il est celui du cumul des pouvoirs qu'on leur a concédés, tout à la fois pour rationaliser les problèmes sectoriels et satisfaire leurs exigences d'autorité. Le savoir scientifique et technique se trouve ainsi capté par les logiques administratives et politiques qui s'imposent à lui. »⁴

Il est certain que l'environnement « fait problème », et que la plupart des gouvernements sont désireux d'embrasser ces problèmes et de montrer leur capacité de gestion de crise. L'exemple de la prise en compte des limites imposées par l'environnement lors des élections étasuniennes de 1980 est révélateur de ces enjeux politiques. Ces élections opposaient le président en place, Carter, et un prétendant, Reagan. Le premier insiste sur la nécessité de réagir au défi de l'environnement, quitte à faire des sacrifices sur différents plans.

⁴ Lascoumes revient alors sur la contribution de Duclos (1991) dans laquelle il montre comment les experts sont bien davantage dépendants des normes imposées par leurs commanditaires politiques que par les exigences scientifiques.

Le second en appel au retour d'une grande puissance étasunienne en affirmant que les beaux jours sont tout prêts – et par là que ces problèmes environnementaux ne doivent pas être un problème et, surtout pas, un frein à la croissance économique. Les étasuniens ont choisi Reagan, et celui-ci et son équipe vont tâcher de faire « disparaître » les problèmes environnementaux, en employant des mesures conjoncturelles quitte à ce que les problèmes réapparaissent plus tard – sous d'autres présidences. Le recours à des scientifiques niant les résultats de rapports précédents, dont celui de Meadows *et al.* (1972) sur *Les limites de la croissance*, fut aussi un atout pour ce gouvernement⁵.

Le ministère français s'engouffre dans une voie similaire : il se doit de combattre les problèmes au plus vite, quitte à simplement masquer des phénomènes qui ne pourront que ressurgir. Une caricature de M. Poujade (cf. figure XII, page suivante), premier responsable de ce Ministère, illustre cette vision idéalisée. Le commentaire de la figure est déjà lui-même caricatural : il s'agissait d'imiter la peinture pompier, ses représentations grandioses et ses légendes exaltantes. Cependant la représentation du Ministre, en costume mais décontracté, assuré de sa victoire contre la Pollution, et appuyé par deux anges vaporisant un air pur autour de lui, est symptomatique de ce nouveau Ministère. Le Ministre se débarrasse sans efforts des problèmes, et tout se passe dans un décor strictement naturaliste rappelant ce naturalisme naïf peint par Lascoumes (1994). Toute présence humaine est exclue – sauf dans la pollution associée à un visage humain, qui devrait pourtant inquiéter ce Ministre si sûr de lui. Ce dessin symbolise le manque de considération de la culture française pour l'environnement.

⁵ L'exemple est tiré de Dunlap & Catton, 1994 : 9-10. Les « années Reagan » ont par ailleurs globalement réduits les financements fédéraux qui soutenaient la discipline sociologique dans son ensemble (Cuin & Gresle, [1992] 1996 : 79-80). D'autre part, analysant récemment le changement de majorité au Sénat et à la Chambre des représentants étasuniens, Manik Roy rappelle que « [l]es républicains, lorsqu'ils tenaient l'ordre du jour du comité sénatorial sur l'environnement, faisaient souvent témoigner des gens prétendant être des scientifiques », c'est-à-dire des pseudo-scientifiques (cf. Manik Roy, interviewé par Ph. Grangereau, *Libération* du 31 janvier 2007, p. 10).

Figure XII :
M. Poujade, Ministre de l'Environnement



Légende : « Cette évocation, frémissante de vertus bucoliques, à la fois simple et grandiose, est une vivifiante exaltation de la Nature pimpante et restaurée. On y voit M. Poujade entouré d'oiseaux et terrassant le monstre de la Pollution, cependant que les anges de l'Environnement purifient l'air avec des bombes déodorantes ».

Source : Peter Glay, 'M. Poujade, Ministre de l'Environnement' dessin paru dans *Pilote*, Mars, 1972, n° 644, page 31

« La France n'est pas un pays où la sensibilité environnementale est des plus fortes, euphémisent Henry & Jollivet (1998 : 7) ; en dépit d'initiatives pionnières ou relativement précoces (loi sur l'eau de 1946, création des parcs nationaux en 1960), la France n'a pas joué un rôle pionnier, ni majeur dans ce domaine. Les problèmes d'environnement y ont longtemps été perçus d'abord comme des gadgets écologiques. »

L'intérêt que certains portaient malgré tout à ces questions frivoles ne pouvait marquer que leur « faute de jugement (pour ne pas dire de goût) » (*ib.* :8). L'usage des vaporisateurs dans cette image est représentatif de cet aspect « gadget » de l'environnement et des solutions à apporter, tout comme le combat du Ministre qui gagne, les mains dans les poches, contre un ennemi grotesque, sans comparaison avec les questionnements sur la croissance économique ou les problèmes urbains⁶.

L'arrière plan, les arbres, les oiseaux surtout – comme nous le verrons en revenant sur le projet Natura 2000 – rappellent encore le domaine spécifique de ce Ministère. Lors de sa création, on lui intégra une partie des espaces naturels et des ingénieurs en charge des zones naturelles et sensibles, jusqu'alors sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture. Celui-ci n'a gardé que « la gestion de la nature ordinaire, utilitaire, et au Ministère de l'Environnement [est revenue] celle de la nature extraordinaire, symbolique, à protéger et à préserver. » (Charles et Kalaora, 2001 : 12)

c) *Un succès limité*

Cependant, à la belle image d'Epinal succèdera un tableau moins fameux : le Ministère de l'Impossible, tel que le nomme Pujade dès 1975, s'avère incapable d'atteindre son objectif opératoire. Les liens avec les autres Ministères se dégradent, mais surtout la monopolisation de l'environnement par le Ministère et ses approches technocratiques des problèmes entrent en conflit avec les autres acteurs du domaine, dont les associations et les

⁶ « Jusque dans les années quatre-vingt, on pensait que la science et la technique, un médicament ou une machine, n'avaient aucun rapport avec la nature », raconte Moscovici (2002a : 37).

scientifiques. Les difficultés du traitement des incertitudes environnementales obligent le Ministère à changer rapidement de politique.

Un exemple fort de cette incompatibilité entre les politiques du Ministères et tout à la fois les problèmes d'environnement, leurs représentations dans les médias, et leurs appropriations par les associations de défenses et/ou protection de la nature, est la synthèse que propose Lascoumes (1994) des différents « transcodages » que réalise chaque acteur pour un seul et même problème environnemental.

Par transcodage, Lascoumes entend l'activité de requalification d'un problème, ici environnemental, par un tiers, ici les médias, les administrations et les associations, et qui se situerait en amont de la mise sur l'agenda en cela qu'elle serait moins finalisée, qu'elle orienterait moins précisément les décisions. L'opération de transcodage n'en est pas moins à considérer, notamment parce que l'autorité sociale des opérateurs « et leur capacité de mobilisation autonome assurent la cristallisation et la mise en visibilité politique des problèmes » (*ib.* : 23).

Dans l'étude de Lascoumes, la « mise en relation d'éléments épars et de jugements » que s'autorise chaque tierce entité ne concorde pas toujours, loin s'en faut, avec le transcodage du même événement par une autre entité. L'environnement, sans doute par le fait même de sa nouveauté, est propice à l'autonomisation du transcodage par chaque entité.

« Le transcodage médiatique, résume Lascoumes (1994 : 267), construit essentiellement les problèmes en forme d'atteinte à une Nature transcendante, fait appel aux interventions d'un Etat gendarme pour la répression des atteintes et évalue les actions et abstentions selon des principes symboliques de conservation d'un ordre 'naturel'⁷. Le transcodage par et pour l'action publique énonce l'existence d'intérêts divergents de protection, développement et aménagement, tente leur conciliation sans véritable principe d'équité entre eux trois, et fonde ses décisions sur des principes pragmatiques. Enfin, le transcodage associatif s'attache aux problèmes de prise de décision démocratique et se mobilise plus

⁷ De Cheveigné (2000) propose une lecture assez proche du traitement médiatique de l'environnement, précisément par les « JT » (les journaux télévisés) du soir. Elle distingue plus en avant les logiques différenciées de traitement selon les caractéristiques socioculturels des auditeurs.

dans la concertation que dans la contre expertise indépendante selon les principes d'une axiologie politique. »⁸

Le recours à cet exemple permet de mieux comprendre le processus d'ouverture du Ministère aux autres approches, tout en le nuanciant. En effet, pour faire face aux critiques qu'il rencontre et aux divergences de points de vue – de transcodages – il feint d'ouvrir son administration à une partie de autres acteurs publics. Mais il s'agit seulement de ceux qu'il juge en mesure d'accepter encore une représentation de l'environnement comme un problème à résoudre, comme une nature à maîtriser. En conséquence, les caractères principaux de la culture et de l'administration environnementales françaises furent construits selon une représentation matérialiste et déterministe de l'environnement, induisant le recours à la gestion des lois et techniques naturelles pour combattre ces problèmes – à l'exclusion de toute pensée sociale. Le Ministère va chercher davantage à confiner l'environnement dans des structures scientifiques et économiques que dans des schémas sociaux. Néanmoins, le désir de prévenir la demande sociale d'environnement le pousse vers les sciences sociales. Pour assurer la *construction de l'environnement* selon ses plans, il ne lui suffit pas d'être le maître d'œuvre, il lui faut aussi posséder tous les outils. C'est pourquoi, dans cette première phase, le Ministère tâchera d'ouvrir ses équipes à une « diversité » d'acteurs. Intégrer des sociologues ou de la sociologie dans les travaux de recherches fera partie de cette démarche : on peut même parler d'un véritable enrôlement de sociologues dans les programmes d'études *via* le recours aux actions incitatives : pour être financés, de nombreux programmes devaient s'ouvrir aux sciences sociales en accueillant au moins un chercheur de ces disciplines.

Il ne s'agit de rien d'autre que de faire de la politique, ou comme l'écrit Foucault, de « gérer les intérêts humains en les adaptant à la finalité de l'Etat, qui, dans la plupart des cas, cherche à assurer sa solidité et sa permanence », citation reprise par un sociologue conscient de la difficulté de lier aspects politiques et scientifiques d'un même domaine (Kalaora, 1998). Le Ministère de l'Environnement, en s'accaparant les intérêts des sociologues, en les adaptant à la finalité « environnement » et en contrôlant ce champ d'investigation sociologique, assure non seulement sa position de leader de l'environnement, mais contribue surtout à institutionnaliser l'environnement comme catégorie spécifique du réel en affirmant la capacité de gérer et de maîtriser l'environnement, évacuant le rapport au monde plus sensible que

⁸ Lascoumes propose un récapitulatif des catégories de transcodage des politiques d'environnement (Lascoumes, 1994 : 267) qui fait écho à cet extrait.

l'environnement signifie également, c'est-à-dire au moins sa part sociale et l'ensemble des incertitudes qu'il porte en lui.

On peut ainsi qualifier les sociologues partenaires du Ministère durant cette époque de sociologues sous influence, voire de « sociologues de service » (Boudes, 2005a). La sociologie n'a que de très faibles marges d'action dans ces programmes où une vision physico-réaliste de l'environnement domine – et pourtant elle ne peut que travailler avec ce Ministère qui garde le monopôle de l'objet. Dans de telles conditions, l'analyse sociologique ne pouvait pas se déployer.

d) *Des sociologues sous influence aux influences de sociologue*

Si le Ministère se contente de sociologues de services et des représentations décrites plus haut, c'est aussi qu'il occupe une position délicate au sein du gouvernement. Il n'est qu'un assemblage, une recomposition de domaines empruntés à des Ministères préexistants, il demeure contesté par ceux-ci et passe régulièrement d'un statut de Ministère à celui de Secrétariat d'Etat. Son budget n'est pas à la hauteur des objectifs qui lui ont été fixés⁹, « son personnel est réduit à la portion congrue » (Ost, 1995 : 107) et même son champ d'application, « l'environnement », perd de sa centralité dès la fin des trente glorieuses, au profit de questions économiques ou géopolitiques¹⁰. Dans ces conditions, les efforts « foucaaldiens » pour maintenir son pouvoir sur les agents qu'il dirige ne permettent plus de tenir ceux-ci : les sociologues vont peu à peu se réapproprier des démarches qui leurs étaient jusqu'alors imposées.

A cet affaiblissement du Ministère s'ajoute la dynamique proposée par la mission science sociale du service recherche du même Ministère, dirigée par Chabasson. Déjà en 1980, le Groupe de Prospective (GP) dirigé par Theys, élargissait son objectif à la modernisation et l'ouverture des démarches des politiques d'environnement. Le Groupe d'Exploration et de Recherche Multidisciplinaires sur l'Environnement et la Société (GERMES), proche de ce GP, favorisera le tissage de lien entre l'administration, la

⁹ Ost (1995 : 106) rappelle que le budget du ministère est véritablement dérisoire : 0,06% du budget annuel de l'Etat en 1983 ou 0,05% en 1989.

¹⁰ Ou encore : « Il est évident, écrit Prieur (1987 : 329) que le ministère de l'Environnement tend à se vider petit à petit de sa substance et que sa survie est l'enjeu de la lutte sourde que mènent l'industrie et l'agriculture pour le grignoter » (cité par Ost, 1995 : 107).

communauté scientifique et la société civile et servira de véritable catalyseur pour les recherches en science sociale de l'environnement¹¹.

Au cours des années 80, le Groupe de Prospective (GP, coordonné par J. Theys), financé par le Service de la recherche du ministère de l'Environnement, va intégrer ces pistes de réflexion à travers trois axes de recherche : i) les méthodes et outils d'évaluation des conséquences des choix publics sur l'environnement ; ii) la gestion des conflits et ; iii) les processus de participation. On retrouve là très clairement les principaux items de la démarche du GP, même si le groupe poursuit d'autres objectifs et contribue à la réflexion sur la modernisation des outils de la politique de l'environnement. A cet égard, il se peut que les nombreuses monographies sur les mouvements associatifs commandées par le GP viennent nourrir le projet de réforme du dispositif de l'enquête publique. En même temps, Theys et le GP vont aussi largement soutenir la communauté scientifique qui travaille sur l'environnement et l'aider à constituer un réseau d'échange à travers les actions de l'association GERMES. Même si elle est très liée aux programmes de recherche du GP – et donc au Ministère de l'Environnement - l'association n'en constitue pas moins une structure ayant sa propre autonomie et jouant un rôle original de médiation entre administration, communauté scientifique et société civile. De fait, le GERMES joue un rôle structurant pour la recherche sur l'environnement. Le GERMES va beaucoup insister sur le travail de repérage de l'ensemble des questions posées par les conflits et controverses sur l'environnement afin de dégager l'ensemble des pistes qui peuvent donner lieu à des travaux spécifiques à partir d'éclairages différents.

L'engagement d'Anne Cadoret, celui de Bernard Kalaora puis de Martine Berlandarqué au sein de la mission sciences sociales du Ministère a favorisé l'appréhension de l'environnement par la sociologie non plus comme un problème à résoudre, mais bien comme une thématique heuristique et porteuse. Les travaux de Vourc'h & Mormont (1993), Mormont & Mougnot (1996) et Maresca & Poquet (1996), tous financés par cette structure ministérielle, cherchent précisément les moyens à mettre en œuvre pour la constitution d'un champ de sociologie de l'environnement. Un de leur point fort est de revendiquer le caractère heuristique de l'environnement en sociologie : celui-ci doit non seulement être traité comme un domaine de cette discipline, mais la sociologie peut également bénéficier de cette

¹¹ Le Germes est une association créée « en 1975 pour servir de forum sur les problèmes ou les politiques d'environnement, de gestion des ressources naturelles, d'amélioration des conditions ou du cadre de vie. Elle réunit des chercheurs de multiples disciplines, des universitaires, des membres de l'administration, des représentants d'associations, des élus. » La Branche & Warin, 2004 : 6

ouverture pour élargir ses réflexions. Ainsi, bien que leurs objectifs fussent limités à établir des panoramas, ils ont pu défendre l'intérêt scientifique et sociologique de l'environnement (cf. chapitre X).

Le renouveau de la centralité de l'environnement au début des années 90, *via* la thématique du développement durable, va également permettre cette appropriation sociologique. L'ouvrage dirigé par Jollivet (2001b), lié à la préparation du sommet de Johannesburg sur l'environnement en 2002 en est un exemple.

Un véritable marqueur de la transformation de la place des sociologues au sein du Ministère et l'histoire du programme Natura 2000.

2 - L'exemple de Natura 2000

a) *Présentation de Natura 2000*

Les travaux portant sur la mise en place du réseau territorial de protection des espaces en France, relativement à la directive Habitat et au programme Natura 2000 qu'elle institue¹², sont révélateurs de l'importance grandissante des sociologues dans les thématiques environnementales, qui plus est dans leur rôle au sein du Ministère de l'Environnement. Natura 2000 propose de constituer d'un réseau écologique européen visant à protéger la biodiversité à l'échelle communautaire. Afin de mettre en place ce réseau, la Communauté Economique Européenne (CEE, aujourd'hui Union Européenne, UE), propose un calendrier en trois phases (Fortier & Kalaora, 1999 : 5 ; Alphanbéry & Fortier, 2001 : 1¹³) proposition d'une liste des sites nationaux potentiels correspondants aux critères définis, 2) élaboration d'un projet de liste des sites européens en accord avec chaque Etat, 3) désignation des sites par les Etats et transcription dans leur législation de leur classement en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) incluant des mesures de gestion des sites.

En France, c'est à la Direction de la Nature et des Paysages (DNP) du Ministère de l'Environnement que revient l'application du projet. La DNP chargera le Service du

¹² Il s'agit de la directive européenne 92/43 du 21 mai 1992. Chaque Etat membre doit notamment proposer un ensemble de zones de conservation spéciales (ZCS ou ZSC) appelées Natura 2000, que la Commission Européenne doit alors valider pour établir une liste des sites d'importance communautaire. (Charbonneau, 1997)

¹³ Il n'est pas possible de se référer à l'entière bibliographie existante sur Natura 2000, sa mise en place et les réflexions que les aléas du programme ont inspirées. Pour un panorama des chercheurs ayant participé aux recherches sociologiques sur les espaces protégés et sur Natura 2000, trois références sont utiles : Larrère & Berlan-Darqué, 1997 ; Rémy, 1999 ; Pinton *et al.*, 2007. Toutefois, l'ensemble des recherches sur Natura 2000 demeura un travail de groupe, et les références cités dans notre démonstration engagent, dans la plupart des cas, l'ensemble de ce groupe de chercheur.

Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturel d'assurer la coordination scientifique des opérations, en lien avec les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN). Bien que la directive appelle à « favoriser le maintien de la biodiversité *'tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales'* » comme le soulignent Alphandéry & Fortier (2001 : 3) en la citant¹⁴, le recours aux seuls naturalistes pour choisir les sites potentiels s'inscrit dans les représentations ministérielles évoquées plus haut et leur évacuation du social pour l'appréhension de l'environnement. Or, c'est sans nul doute ce recours unique aux naturalistes qui va entraîner les premières difficultés et les contretemps dans le déroulement de la procédure. La primauté donnée à l'action des chercheurs en sciences naturelles vis-à-vis des autres groupes va décrédibiliser peu à peu l'argumentaire strictement scientifique dans des contextes ruraux à fort contenu anthropologique (Billaud *et al.*, 2002 : 244).

Le fait de poursuivre une politique excluant le social, ou ne l'associant qu'en dernier recours, ici à la dernière étape du programme, une fois les inventaires validés, n'est pas accepté par les milieux socioprofessionnels. Le « groupe des neuf », notamment, comprenant des représentants du monde agricole, forestier, cynégétique, piscicole, et des propriétaires fonciers, va largement contester les procédures. Aidé par leurs relais régionaux, départementaux et locaux – mais aussi par le manque de soutien que rencontre le Ministère – ce groupe va réussir à bloquer les négociations à tel point que la procédure de mise en place de la directive sera interrompue entre juillet 1996 et mars 1997 par le Premier Ministre de l'époque (A. Juppé). Ce n'est que grâce à de larges concessions faites au groupe des neuf et l'institutionnalisation générale des concertations avec les acteurs locaux que la directive parviendra finalement à être appliquée, non sans un certain retard.

Or, pour expliquer ces problèmes, ces blocages, ces retards, à qui le Ministère a-t-il fait appel ? A des sociologues. Ceux-ci s'étaient déjà réunis, dès 1996, autour d'un « réseau de spécialistes susceptibles de développer des recherches en sciences sociales concernant les espaces » (Larrère & Berlan Darqué, 1997 : avant propos) mis en place et animé par R. Larrère et rassemblant une quarantaine de chercheurs. Ce réseau avait pour but « d'identifier un certain nombre d'axes de recherche sur lesquels les chercheurs étaient prêts à s'engager et qui étaient susceptibles de répondre aux attentes des gestionnaires ». C'est ainsi que le Service de recherche du Ministère de l'Environnement (SRAE) – et non plus la DPN – s'est tournée vers ce groupe et financé des travaux coordonnés cette fois par E. Rémy afin de

¹⁴ Directive 92/43/CEE du 22 juillet 1992, *Journal Officiel des Communautés Européennes*.

que les sociologues fournissent « des éléments de réflexion susceptibles de rendre compte des facteurs de blocage » lors de la phase de constitution des inventaires (Fortier & Kalaora, 1999 : 5).

D'emblée, ce groupe ne joue pas le jeu du Ministère : celui-ci le considérait comme un allié, c'est-à-dire un conseiller et un observateur rangé à son point de vue, alors que les sociologues vont user de toute la liberté que leur permet l'analyse sociologique. Ils soulignent notamment l'ambition paradoxale de la politique de protection de la nature qu'engage la directive Habitats en liant objectifs scientifiques et préoccupations sociales dans une visée de développement durable.

« Si l'intention est fortement affirmée, dans les faits il semble toutefois que ce soit la dimension scientifique qui ait été d'abord mise en avant aux dépens des questions de société. [...] [Or,] ce nouveau mode de conservation ne peut plus être pensé indépendamment de la société. Il se doit d'intégrer les activités et les actions des groupes humains et leurs conséquences sur l'environnement. » (Fortier & Kalaora, 1999 : 6)

Avec ces critiques, c'est une double victoire que remporteront les sociologues : non seulement on a fait appel à eux pour expliquer le problème, mais en plus on a peu à peu reconnu leur compétence pour le résoudre. Cette reconnaissance prend toute sa valeur et son caractère officiel dans un nouvel appel d'offre du SRAE portant à nouveau sur les espaces protégés et Natura 2000. En effet, le Ministère se tourne vers le même groupe de sociologue, dénommé alors GRENAT pour Groupe de Recherche sur la Nature, signifiant ainsi qu'il se range aux critiques évoqués par les sociologues et prend en compte leurs résultats.

Au discours technocratique et ingénieurial décrit plus haut, à l'emploi de sociologues de service pour donner une coloration sociale à ses objectifs, le Ministère se résout maintenant à une reconnaissance de la dynamique sociale que comporte l'environnement et de la dynamique collective qui doit accompagner toute action concernant celui-ci. Les différentes analyses des sociologues (ici : Alphantéry & Fortier, 2001 ; Charles et Kalaora, 2001 ; Billaud *et al.*, 2002) mettent toutes en avant ce point : le Ministère de l'Environnement est non seulement figé dans une représentation naïve d'un naturalisme dégagé de considérations

anthropiques¹⁵, mais en plus ses mécanismes technocratiques sont dépassés, inefficaces, voire contre-productifs¹⁶, et surtout ses soutiens sont déliquescents¹⁷.

L'image du Ministère que dessinent alors ces articles semblent, encore une fois, révélatrice du processus de renversement de la place des sociologues au sein des institutions du Ministère, voire de l'indignation des sociologues de s'être vu traiter si longtemps comme des sociologues de service, et pour le moins de l'incompréhension face à la non prise en compte de la société française entre les élaborations politiques de la nature et leur application *in situ*¹⁸.

b) *Constats et critiques*

Cinq groupes de critiques peuvent être distingués à partir des remarques de ces articles :

Un premier axe porte sur les *représentations* propres au Ministère et à sa constitution. Le rejet d'intégrer des rapports différenciés de l'homme à la nature, et particulièrement « une intégration concrète, et donc politique, des rapports idéels et matériels des groupes sociaux locaux à la nature » (Billaud *et al.*, 2002 : 256). « La prévalence massive des visions gestionnaires », l'imposition de « la gestion [comme] le référentiel de toute action collective » (Charles & Kalaora, 1999 :63), « le recours aux seules ressources techniques, administratives et instrumentales » (Charles et Kalaora, 2001 :11), tout concourt à laisser le Ministère et ses services dans un naturalisme naïf (ib. : 22, reprenant Lascoumes, 1994), dans un unique objectif de traitement « de la nature extraordinaire, symbolique, à protéger et à préserver », indépendamment d'une réalité plus complexe incluant d'autres acteurs.

La négation de ces *acteurs* fait l'objet d'un second groupe de critique. Billaud *et al.* montrent par exemple le contraste entre l'esprit de la directive incitant à élargir « le cercle

¹⁵ Un naturalisme naïf, pour reprendre l'expression de Lascoumes, 1994.

¹⁶ « Le fait d'avoir privilégié une approche silencieuse, à bas bruit et, à certains égards, partielle, au mépris de la charge émotionnelle et de l'identité d'acteurs vulnérables, a entraîné l'exacerbation des sensibilités et les crispations passionnelles. » Charles & Kalaora, 2001 : 20. « Natura 2000 s'inscrit dans une dynamique qui met au centre du dispositif l'intentionnalité et l'engagement, dans une situation sans précédent, dans laquelle le recours aux seules ressources techniques, administratives et instrumentales ne saurait être suffisant. » ib : 11.

¹⁷ Par exemple, Billaud *et al.* (2002 : 246) rappellent que « l'influence [du groupe des neuf] a aussi été renforcée par le faible soutien accordé par les autres administrations au Ministère de l'Environnement et le manque de relais locaux de ce dernier. »

¹⁸ Charles et Kalaora (2001 : 10) citent un des membres de la Direction de la Protection de la Nature (DPN) du Ministère : « La D.P.N. a pensé qu'elle allait mettre à un bout du tuyau Bruxelles et à l'autre bout les scientifiques et que cela allait passer. Ils [les gens de la DPN] n'ont pas vu qu'au milieu, il y avait la société française. »

restreint des ONG de protection de la nature à d'autres acteurs de milieux sociaux qui lui étaient jusqu'à présent indifférents ou étrangers » (Billaud *et al.*, 2002 : 242), et la mise à l'écart des groupes socioprofessionnels dès la première étape d'application de la directive (*ib.* : 244). Charles & Kalaora (2001), s'ils rappellent la non prise en compte de la société française dans son ensemble lors des diverses procédures¹⁹, reviennent sur le déploiement administratif de la directive et « son manque de vision collective, son absence [de prise en compte de] la dynamique sociale qui doit accompagner l'action. » (*ib.* : 25).

En plus de cette suffisance, les auteurs remarquent l'*isolement* du Ministère, isolement qui aurait conduit son administration à reconnaître son « impuissance à impulser seule une dynamique qui ne peut se concevoir, dans le contexte environnemental, qu'en terme de projet collectif et de façon largement ouverte. » (Charles et Kalaora, 1999 : 63). Ils reviennent, dans leur article de 2001 sur cet isolement qu'ils qualifient de « structurel » et qui seraient une cause du faible soutien que reçoit le Ministère (Charles & Kalaora, 2001 : 12), et par là de l'influence contestataire qu'a rapidement obtenu le groupe des neufs (Billaud *et al.*, 2002 : 246).

Cet isolement met en doute la *capacité* du Ministère à appliquer la directive. Pour Charles & Kalaora (1999 : 62), « [l]e blocage [de la directive] tient à plusieurs facteurs, en premier lieu aux maladresses d'une approche conçue de manière trop étroitement scientifique et technocratique ». Le même constat ressort de l'article de Billaud *et al.* (2002), qui attribue le retard à l'émergence des contestations du groupe des neufs, mais également « [à] des raisons administratives et scientifiques » (*ib.* : 245) qui comprennent les problèmes d'articulation entre décision politique et mobilisation de la science (*ib.* : 242). Les critiques se poursuivent, en référence à « la construction chaotique de la politique publique appliquée localement à la nature » (*ib.* : 248) et à la baisse de pouvoir des appareils d'Etats au profit du territoire comme lieu de définition des problèmes publics (*ib.* : 247, citant Duran & Thoenig, 1986). Charles & Kalaora (2001 : 16) se demandent eux aussi comment le Ministère de l'Environnement, dont le « 'territoire institutionnel' est particulièrement restreint » peut aborder Natura 2000 ; « comment un service ministériel lui-même périphérique comme celui de l'environnement aurait-il pu faire face à une telle réalité », à l'ensemble des enjeux qui se dégagent de la directive (*ib.* : 10) ? L'attentisme des relais territoriaux de l'Etat, « l'absence d'ambition et de ressources qui auraient crédibilisé la démarche et [le] manque de confiance

¹⁹ Cf. la note de bas de page précédente.

lié à des prérogatives institutionnelles » (*ib.* : 15) n'ont pas favorisés la bonne marche de la procédure de mise en œuvre de Natura 2000.

Le dernier groupe de critique est déjà largement préparé par les précédents : il s'agit de montrer l'*erreur* qu'a faite le Ministère en ne s'appuyant pas davantage sur les sciences sociales, en n'incorporant ni les sociologues ni leurs objets – la société, les groupes, les humains – dans la procédure de Natura 2000. Billaud *et al.* (2002) limitent leur critique à l'évocation de la délicate prise en compte des intérêts humains dans une politique de conservation (*ib.* : 244). Ils y reviennent toutefois en insistant sur la contestation du groupe des neufs et son argument de revendication de la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles tel que l'exige la directive (*ib.* : 245), et en rappelant les nouvelles configurations *sociales* qui peuvent émerger des procédures participatives ouvertes et plurielles (*ib.* : 256). Alphandéry & Fortier (2001 : 7) se servent d'un entretien illustratif pour porter une critique semblable. Un responsable au Ministère de l'Agriculture raconte que si « le Muséum [et le Ministère] a un bon travail sur le plan scientifique, il a été nul sur le plan social. ». Charles et Kalaora, peut-être parce que Kalaora a lui-même travaillé au sein du Ministère, proposent une critique plus virulente encore. En 1999 (Charles & Kalaora, 1999 : 63), ils parlent de « la faible appréhension des arrières plans sociaux de l'environnement » par le Ministère – voire par l'ensemble de la société française – et poursuivent en remarquant qu'il s'agit là d' « une incapacité à saisir le social, correspondant à une fermeture du regard sociologique » causé par les représentations naturalistes et gestionnaires du Ministère. En 2001, ils réitèrent leur critique en s'en prenant au choix d'une procédure qui suivit une logique d'approche silencieuse, isolée et gestionnaire qui ne correspondait pas à l'esprit de la directive.

« Ne pas adopter une logique d'acteur, écrivent-ils, minimisait d'autant la portée de la directive. On multipliait ainsi les possibilités d'achoppement, tout en se privant des moyens d'apporter des réponses aux problèmes soulevés. » (Charles & Kalaora, 2001 : 21)

L'apport de leur conclusion sur Natura 2000 a ceci d'ambitieux qu'il peut être généralisable à l'ensemble de ce qui vient d'être dit depuis que le Ministère de l'Environnement s'est introduit dans cette analyse : « La référence 'politique' à la nature

apparaît ainsi comme socialement constitutive d'une violence négatrice du social » (*ib.* : 23). Les sociologues ont su réagir à cette violente négation du social par l'institutionnalisation de l'environnement en s'appuyant sur l'impossibilité du Ministère à tenir une telle représentation de la nature où les sociétés et leurs sociologues seraient niés. Si le projet Natura 2000 a pris une telle importance, c'est qu'il a servi de révélateur de cette prise de conscience par les sociologues (et une part de la société française), de leur devoir d'implication dans le champ de l'environnement, comme la perpétuation du Groupe de Recherche Sociologique sur la Nature fondé pour l'occasion de la réponse à l'appel d'offre du Ministère de l'Environnement concernant Natura 2000 en est la preuve.

B - La politique scientifique : le PIREN-PEVS et ses sociologues

Dans un autre domaine, le PIREN-PEVS joue un rôle semblable à celui du ministère. La similitude avec le Ministère est la suivante : quand celui-ci monopolise l'institutionnalisation sociale de l'environnement en l'associant à un problème qu'il faut résoudre, le PIREN-PEVS monopolise l'approche scientifique de l'environnement en obligeant toute approche scientifique de celui-ci à se fondre dans une ambition interdisciplinaire. L'environnement est instrumentalisé par ces deux institutions : il doit servir le Ministère et l'Interdisciplinarité – la seconde méritant ainsi une majuscule au même titre que le premier.

1 - L'interdisciplinarité en marche

a) Origines

Par PIREN-PEVS, on entend l'ensemble des programmes interdisciplinaires sur l'environnement à l'initiative conjointe du CNRS, de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et de la Mission d'Etude et de Recherche (MER) du Ministère de l'Environnement²⁰. Il s'agit, dans le détail, du PIREN (Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement) pour la période 1978-1989, du Programme Environnement

²⁰ La MER deviendra, à partir de 1980, le SRETIE.

(PE) entre 1990 et 1994 et du Programme Environnement, Vie et Société (PIREVS) pour 1994-2002²¹. La création du PIREN s'appuie sur un triple constat (Jollivet, 2001a : 1) :

« 1 - L'apparition en France des préoccupations concernant l'environnement ;

2 - L'existence d'une communauté scientifique intéressée par le devenir des systèmes de production agricoles et des espaces ruraux et ayant déjà acquis une certaine expérience interdisciplinaire ;

3 - L'impossibilité de donner place à ce champ de recherche dans les structures d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique. »

La philosophie du programme reprend celle d'autres programmes similaires, comme le programme *Man And Biosphere* (MAB) de l'ONU – notamment parce que des conseillers français de celui-ci participent à l'élaboration de celui-là. Ceci a pour conséquence d'ouvrir la thématique du PIREN, d'abord orientée par l'écologie, aux sciences sociales et humaines, autour de quatre objectifs :

- aide scientifique à la décision ;
- recherche sur l'environnement,
- intérêt aux recherches appliquées en lien avec des industriels,
- information du secteur socio-économique.

La recherche sur l'environnement correspond à « l'analyse des conditions d'évolution à long terme des milieux terrestres et des milieux aquatiques, continentaux et insulaires, soumis à diverses pressions humaines, directes ou indirectes [...] [à travers des] recherches à *moyen et long terme*, donc *fondamentales* » (Bernard, 1980, cité par Jollivet, 2001a : 4).

Il y a là un premier paradoxe, opposant la finalité des objectifs (informer et conseiller) au caractère fondamental des recherches. Cependant, ce paradoxe apparent semble inhérent à ce type de projet visant à établir des faits relevant du domaine fondamental de la recherche dans le but d'aider à la gestion environnementale.

²¹ Le PEVS est parfois décomposé en Programme Interdisciplinaire de Recherche Environnement, Vie et Société (PIREVS) pour 1994-1998 et PEVS pour 1998-2002.

D'ailleurs, le PIREN-PEVS est en lui-même un programme exploratoire : il doit construire le champ de l'environnement à travers la définitions de programmes de recherche sur celui-ci. En somme, tout comme le Ministère fut créé avant même de savoir réellement ce qui le composait (Charvolin, 2003), le PIREN-PEVS devra lui aussi se définir à partir d'une mission pour le moins vague, celle de prendre en charge la recherche dans le domaine de l'environnement. Or, se demande Pavé (2001 : 1) dans un article rétrospectif, « [c]omment effectuer un véritable travail de recherche sur un objet dont on a du mal à tracer les contours et, par là même, à définir le contenu ? »

b) *La place de l'environnement dans le PIREN-PEVS*

Deux années après sa création, le PIREN est victime de cette difficulté de se saisir, « scientifiquement », de l'environnement. Malgré les multiples tentatives pour saisir l'objet initial, « la notion d'environnement est prise dans son acception la plus large, sans qu'aucun effort soit fait pour la penser et construire à partir d'elle un champ scientifique spécifique » (Jollivet, 2001a : 6).

L'innovation que représentait le PIREN à travers sa liberté d'approche de cette thématique est déjà vécue en terme de méfiance. En 1981, le directeur du PIREN réoriente le programme en l'insérant dans les cadres classiques du CNRS : « utilisation des démarches éprouvées par des disciplines 'dures' même si elles sont quelque peu 'réductionnistes' et surtout évaluation de type comité national » (Bernard, 1980, cité par Jollivet, 2001a : 6). Mais le regard *a posteriori* de Pavé (2001 : 12) revient sur ce tournant qu'il juge inopérateur puisque non suivi de moyens.

« Plus généralement, l'approche scientifique de la nature, pertinente pour décrire et analyser des objets spécifiques, par là même organisée en disciplines relativement à ces objets, ne s'est pas dotée des moyens qui lui permettraient d'étudier des ensembles 'hétéroclites' comme ceux qui constituent notre environnement ».

Dès lors, si l'herméneutique de l'environnement est abandonnée à son traitement par les sciences naturelles ; et si celles-ci ne mettent pas tout en œuvre pour s'approprier cet objet ; il ne reste du PIREN-PEVS que le nom. Et c'est d'ailleurs dans la liste des thèmes de recherche du PIREN-PEVS que peut se lire la plus complète et objective définition de l'environnement. Ce que Charvolin (2003) détaille lors de la création du Ministère, c'est-à-dire ses rapports et ses programmes, qui demeurent les seules traces d'une appropriation achevée de l'environnement, nous pouvons le faire avec le PIREN-PEVS. Pavé (2001) propose justement un récapitulatif des différents programmes thématiques du PE et du PEVS de 1990 à 1998, soit entre cinq et neuf entrées plus un ensemble « d'actions spécifiques ». Jollivet (2001 : 6-7) liste également les grands axes qui caractérisent l'approche pragmatique du PIREN (1978-1989).

Ainsi les rôles du PIREN puis des PE et PEVS ont été déterminants dans les premières incitations à s'approprier les objets environnementaux, et « l'une des originalités du PIREN, comme le fait remarquer (2001 : 7) a été précisément d'avoir eu à définir le champ même de son action ». Cependant ces difficultés pour saisir directement l'environnement – *i.e.* autrement que par un intermédiaire tel que les programmes de recherche – conduit à substituer la démarche d'appropriation de l'objet avec l'objet lui-même. C'est ce que remarquent tous les commentateurs de ce programme : c'est au moins autant d'interdisciplinarité qu'il s'agit que d'environnement, autant de méthode que d'objet.

« Dans la difficulté de définir ce qu'il fallait entendre par environnement comme champ scientifique, poursuit Jollivet (*ib.*), afin de s'appuyer sur cette définition pour mener un action transversale aux départements du CNRS, l'accent est mis sur le caractère par nature interdisciplinaire des problèmes étudiés. »

c) *Une interdisciplinarité omnivore*

Du point de vue de la sociologie et de son ouverture à l'environnement, cette interdisciplinarité est tout aussi providentielle que castratrice. Elle incite à une prise en compte toujours plus sociale ou socialisée de la nature et de l'environnement, mais elle ferme tout perspective disciplinaire.

Cette interdisciplinarité est d'abord bienvenue car elle rassemble la plupart des départements du CNRS, y compris celui de sciences de l'homme et de la société. Du point de vue des sciences sociales, ce sont surtout l'économie, le droit et la sociologie qui sont mises en avant pour le traitement social (et économique et juridique) de la nature. Ainsi le programme environnement (PE) précise que l'environnement dont il s'agit dans ce programme est d'abord celui de l'espèce humaine (Pavé, 2001 : 2), ce qui induit l'appel aux chercheurs en sciences humaine jusqu'alors dominés par leurs confrères en science de la nature.

Cependant, de même que le concept d'environnement, la coopération entre chercheurs issus des différentes disciplines est à inventer elle aussi. Le PIREN retombe sur les mêmes difficultés qui lui sont apparues dans les définitions de l'environnement : comment faire travailler ensemble des spécialistes de différentes disciplines sur un même objet. Du point de vue de la clarification de l'objet, le délaissement de l'objet pour la méthodologie s'est rapidement avéré inefficace.

Pourtant, cette interdisciplinarité demeure le leitmotiv du PIREN-PEVS, elle en est l'incontournable obligation, voire la justification : le programme devient peu à peu le laboratoire des nouvelles coopérations scientifiques, bénéfiques ou malheureuses. De même que le ministère obligeait et justifiait son approche en brandissant la nécessité d'une approche naturaliste technocratique, la politique de recherche revendique « son » environnement à partir d'une nécessaire interdisciplinarité, quitte à ce qu'elle masque et l'environnement – et, à un autre niveau, les sociologues.

2 - Limites de l'approche interdisciplinaire

De telles similitudes sont mises en avant par les directeurs d'une section du PIREN-PEVS eux-mêmes (Henry & Jollivet, 1998) lors de la présentation d'un bilan sur la question de l'environnement dans les sciences sociales par le comité ESDLT (Environnement, Société, Développement à Long Terme) du PEVS. Par exemple, après avoir rappelé les difficultés pour les sciences sociales de se saisir d'un environnement dont seuls les aspects naturalistes sont mis en avant alors même qu'ils ne font pas partie des objets des sciences sociales, Henry & Jollivet précisent ceci :

« Les personnes qui font appel aux chercheurs en sciences sociales et qui, de ce fait deviennent leurs interlocuteurs pour la définition des programmes de recherche n'appartiennent pas aux mêmes univers qu'eux et n'ont pas le même langage qu'eux. Qu'ils soient en position de hauts fonctionnaires chargés de responsabilités dans les structures de programmation de la recherche ou qu'ils exercent leur activité de chercheur dans le cadre des programmes initiés par ces structures, ces interlocuteurs sont biologistes, physiciens, ingénieurs des grandes écoles (agronomes, forestiers, zootechniciens...). Les questions posées au spécialiste de telle ou telle discipline des sciences sociales n'ont évidemment rien à voir avec l'état le plus avancé des connaissances ou des débats scientifiques dans la discipline en question. Ce n'est pas l'affaire desdits interlocuteurs qui veulent, eux, un résultat – évidemment disponible le plus rapidement possible – qui soit une réponse aux questions qu'ils se posent ou plus exactement, que les autorités gouvernementales se posent. » (Henry & Jollivet, 1998 : 7)

Ils poursuivent en indiquant que les sciences sociales sont représentées en aval des sciences naturelles, induisant qu'il faut souvent qu'elles se plient à ces dernières, ce qui les met en position de « discipline 'sous influence' » (*ib.*). Ce phénomène est aggravé par une finalité des recherches justifiée par la « demande sociale », conduisant cette fois à mettre les sciences sociales « au pied du mur » vis-à-vis de la mise en cause de leur compétence à réagir à cette demande. Le caractère technocratique « de la 'commande' initiale de recherche (finalisée, rappelons-le) sur l'environnement » (*ib.* : 8), la négation de la composante structurelle de l'environnement (*ib.* : 9), sa réduction à l'image « 'mécaniciste' qu'en donne la conception fonctionnaliste et 'techniciste' qui est à l'arrière-plan du discours dominant à son propos (à savoir, un problème : une solution) » (*ib.* : 8 ; cf. également Aspe, 1998), tout cela freine l'engagement des sociologues qui demeurent assujettis à la commande sociale et à la formulation naturaliste des questions posées. C'est pourquoi Jollivet, en conclusion de l'ouvrage phare de l'interdisciplinarité telle qu'elle se pratique en France, *Les Passeurs de Frontières* (Jollivet, 1992a), expose des résultats mitigés :

« Les efforts pour associer sciences sociales et écologie, notamment, n'ont eu que des résultats limités. Ceci a pu aboutir à une simple juxtaposition de travaux, n'ayant, à la limite, en commun que de porter sur la même région. Dans

certain cas, un véritable constat de divorce entre sciences sociales et écologie a pu être dressé. » (Jollivet, 1992a : 528)

Dogan & Pahre rappellent dans leur ouvrage les difficultés et les pièges auxquels ces formes d'interdisciplinarité peuvent conduire :

« L'interdisciplinarité est un leurre et une impasse car elle nie la nécessité de la spécialisation et aboutit à une superficialité puisque si un spécialiste n'exclut pas, temporairement du moins, certains facteurs, il ne peut pas comprendre ce qui est réellement important. » (Dogan & Pahre, 1991 : 155-156)

Cependant, le travail de Jollivet lui-même sur la prise en compte d'un commencement de réflexion interdisciplinaire vient nuancer la vision radicale de Dogan & Pahre. L'analyse de l'intégration de la démarche interdisciplinaire dans les programmes du PIREN-PEVS au fil du renouvellement de ces programmes est un autre marqueur de cette relative utilité de l'approche interdisciplinaire. Teixeira (2004) montre que les documents de préparation des programmes de terrain du PIREN-PEVS abordent de moins en moins les aspects controversés de l'interdisciplinarité (*i.e.* les difficultés théoriques, méthodologiques et évaluatives qu'elle soulève) « [c]omme si l'interdisciplinarité allait [désormais] de soi pour tous les chercheurs impliqués » (*ib.* : 81) : on peut alors la considérer comme un modèle de recherche, voire parler d'un véritable « 'champ de l'interdisciplinarité' » (*ib.* : 82).

Il n'en reste pas moins vrai que cette imposition de l'interdisciplinaire, qu'elle soit issue d'une décision politique de l'administration de la recherche ou reprise par les démarches des chercheurs eux-mêmes, contribue encore à masquer les liens spécifiques entre sociologie et environnement, et qu'elle tend même à les dénigrer au profit d'une vision globale de l'environnement dont seule une pratique elle-même globale, que l'approche interdisciplinaire revendique, pourrait rendre compte.

C - La revanche de la sociologie ?

« Discipline sous influence » (Henry & Jollivet, 1998 : 7), « sociologues de service », (Boude, 2005a), « prestataires de service » (Kalaora, 2007 : 6) : on est en droit de se demander dans quelle mesure des sociologues ont pu s'engager dans ces programmes où ils avaient tout à perdre. L'appât financier de ces programmes ministériels ou de ceux du PIREN-PEVS ne doit pas amoindrir tout le rôle qu'ont joué la chaleur d'un Lucien Chabasson et la lucidité d'un Marcel Jollivet pour convaincre. Chabasson aura largement contribué au développement des sciences sociales au sein du Ministère de l'Environnement. Conscient des difficultés de lier gestion politique et recherche scientifique, il a tout mis en œuvre pour accorder une place reconnue aux sciences sociales et nombreux sont les sociologues rencontrés qui ont évoqué Chabasson en rendant hommage à son érudition, son ouverture d'esprit, et ses capacités relationnelles, le qualifiant par exemple d' « un des premiers énarque faisant de l'environnement »²² ou d' « écolo' dans l'Etat »²³. Jollivet, lui-même sociologue et coordinateur du PIREN-PEVS, saura à son tour faire valoir la sociologie dans les programmes interdisciplinaires, comme le montre bien l'article co-écrit avec Henry (Henry & Jollivet, 1998), et toujours faire profiter l'une des apports de l'autre (*e.g.* Jollivet, 1992b)²⁴. On se doit ainsi de reconnaître l'énergie déployée par Jollivet, qui travaille d'abord dans les programmes de la DGRST²⁵, dans ceux du MRT²⁶, tout en assurant son rôle de conseiller scientifique du PIREN-PEVS. Il sera alors *le* sociologue du PIREN-PEVS, et souligne les difficultés qu'il a eues – au PIREN-PEVS comme dans les autres programmes auxquels il a participé – à intéresser des sociologues dans la participation à ces programmes. Si certains s'impliquent, dont Kalaora qui poursuivra au Ministère de l'Environnement avec Chabasson, ou Picon, dans une perspective localiste mais dynamique, ou encore Mormont, dont nous avons abordé quelques travaux, d'autres s'avèrent moins enthousiasmés par leur participation, comme Callon – qui ne perdra toutefois jamais la trace de l'environnement au Centre de Sociologie de l'Innovation (CSI) qu'il dirigera ensuite – ou comme Micoud, qui est pourtant une autre

²² Entretien avec P. Lascoumes, Paris, CEVIPOF, 21 juin 2005.

²³ Entretien avec D. Boy, Paris, CEVIPOF, juin 2005.

²⁴ Il se dit d'ailleurs « ravi » de la création du réseau de Sociologie de l'environnement et des risques de l'AFS en 2004 (entretien avec M. Jollivet, 29 mars 2005, LADYSS), bien qu'il préfère parler de « sociologie et environnement », afin de montrer les difficultés qui persistent dans l'analyse sociologique de l'environnement. Seul les entrées interdisciplinaires et technologiques (au sens d' Ellul, [1988] 2004, bien que Jollivet ne l'ai pas mentionné), peuvent pleinement appréhender l'environnement dans sa complexité.

²⁵ Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique, ancien Ministre de la Recherche.

²⁶ Ministère de la Recherche et de la Technique.

figure de la sociologie de l'environnement, comme l'annonçait le rapport de Maresca & Poquet (1996) et comme sa participation dans les colloques le confirme²⁷.

Parler de « revanche » de la sociologie est-il vraiment opportun ? Si l'on revient sur la réflexion initiée en introduction, on comprend mieux l'usage de ce terme. En effet, Bourdieu prévient de la difficulté à faire accepter un nouvel objet au sein de l'ensemble des objets « nobles » de la sociologie, et Whitley insiste sur l'organisation d'un champ à travers les mécanismes de contrôle réputationnel. Or, les critiques de la monopolisation de l'environnement par le Ministère et l'interdisciplinarité ont permis de montrer la lente reconnaissance de l'environnement par les sociologues, et la structuration de ces derniers au sein de réseaux formels (le RT 38 de l'AFS) ou informel (les avatars du PIREN-PEVS) vient renforcer les premières preuves de cette appropriation de l'environnement par les sociologues – et la sociologie.

Qui plus est, il faut remarquer un phénomène qui semble se produire autour du milieu des années 1980 : le basculement (relatif) de l'intérêt porté à l'environnement, symbolisé par la notion de développement durable (UICN, 1980 ; CMED, [1987] 1989). Alors que les premiers travaux demeuraient attirés par les questions strictement sociales que posent l'environnement, les suivants s'orientent vers une problématique davantage naturalisée, ou pour le moins non strictement sociale.

Les HDR de Kalaora et Aspe abordaient ce basculement. Kalaora (1998) écrit par exemple que « [l]e sociologue [des années 1970 et début 1980], lorsqu'il parle de la nature, ne le fait que pour en nier la notion ». Seuls les aspects sociaux de la prise en compte de l'environnement sont traités. Aspe (1998) perçoit le même phénomène et ajoute que la transformation de la classe moyenne et son lien avec l'écologie comme idéologie renforce le positionnement des travaux sociologiques dans leur négligence des fondements naturels de l'environnement. Les représentations naturalistes et ingénieriales de l'environnement proposées par le Ministère n'ont pas amené les sociologues à se pencher sur des thématiques dont ils étaient en droit de se demander, à l'époque et compte tenu des définitions de l'environnement, si elles relevaient de leur domaine. Le lien fort avec les appareils d'Etat permettait d'ailleurs de revendiquer le caractère idéologique de la question environnementale, et de rejeter ainsi l'environnement parmi les objets « bas de gamme » et compromis de la discipline, et ses sociologues comme des chercheurs au pire asservis, au mieux aventuriers.

²⁷ Une partie des informations de ce paragraphe tirent leurs sources d'un entretien avec M. Jollivet, 29 mars 2005, LADYSS.

Une seconde période est définie à la suite de la première : à partir du milieu des années 1980 – disons entre 1987, année la parution du rapport Brundtland (CMED, [1987] 1989), et 1992, année du sommet mondiale sur l'environnement de Rio de Janeiro – les sociologues acceptent peu à peu de se pencher sur l'environnement, comme l'ensemble des références présentées dans cette partie tend à le montrer. Les échecs et les ouvertures du Ministère de l'Environnement et du PIREN participent de ce changement.

Mais il faut nuancer le poids d'un Ministère ou d'un programme de recherche interdisciplinaire – dans le double sens de matrice et du cas du PIREN-PEVS. La construction même de la sociologie, qui plus est en France où l'emprise durkheimienne a toujours demeuré, fut elle aussi un obstacle comme cela a été vu dans la première partie. Faute de pouvoir dire qui de l'histoire ou du contexte des années 1970 et 1980 a été le facteur originel de ce retard français dans l'approche sociologique de l'environnement, nous adopterons une position intermédiaire : il faut reprendre l'histoire et le contexte pour proposer une interprétation pertinente d'un événement. D'ailleurs, on peut également avancer que l'appropriation de l'environnement par la sociologie mettait en jeu non seulement la posture sociologique et les politiques de l'environnement et de la recherche, mais aussi la structure de la science elle-même. Dans la partie suivante, le recours à la sociologie des sciences nous permettra de préciser ce que nous entendons par une position intermédiaire, avant de développer ce qui n'est autre qu'une mise en question de la structure même de la science.

Quatrième Partie

L'impact de la sociologie de l'environnement

Chapitre XIII : *L'environnement de la sociologie des sciences*

Avant de conclure, il nous faut encore aborder deux points concernant l'aboutissement même de notre entreprise. Le second approfondira la signification de la sociologie de l'environnement, non plus seulement du point de vue de la sociologie ou de l'environnement car il embrassera l'entière structuration des sciences. Mais avant cela il est nécessaire de revenir sur la situation de notre travail du point de vue de la sociologie des sciences. En effet, les résultats que nous avons jusqu'alors proposés impliquent, pour une large part, un positionnement bien particulier du point de vue de la sociologie des sciences. C'est pourquoi il paraît utile de détailler les liens de ce travail avec celle-ci, principalement parce que les caractères extérieurs que nous nous sommes attaché à montrer sont assez rarement utilisés dans les études sociales des sciences, celles-ci rechignant sans doute à s'inspirer d'un précepte durkheimien, et préférant surtout proposer des postures plus radicales. De telles postures apparaissent bénéfiques à l'accumulation des analyses et des recherches empiriques, mais elles pèchent dans le même temps par leurs applications délicates aux sciences sociales d'une part, par leur incommensurabilité d'autres part.

En reprenant plusieurs travaux de Berthelot, lequel s'efforce de rassembler la sociologie des sciences autour d'un même projet, on proposera alors de redécouvrir une sociologie des sciences, en avançant que l'apport de l'analyse des caractères extérieurs permet d'homogénéiser ces courants ou pour le moins d'amoindrir les difficultés des comparaisons des études sociales des sciences.

C'est pourquoi nous présenterons d'abord certaines apories de la sociologie des sciences que l'analyse des caractères extérieurs permet de dépasser, avant de détailler la

posture non réductionniste de Berthelot. Le véritable programme de recherche que propose ce sociologue envisage tout à la fois l'inscription sociale et cognitive de la science, et légitime notre ambition de retracer l'histoire, l'épistémologie et la sociologie de la sociologie de l'environnement, comme nous l'avons fait en insistant sur le cas français. Ces réflexions conduiront à dévoiler également dans quelle mesure l'épistémologie peut approfondir l'interprétation de notre travail.

Encore une fois, bien que ce chapitre semblera à certain une digression sur la sociologie des sciences, nous sommes convaincu qu'il s'agit d'un détour nécessaire pour donner une profondeur théorique et réflexive à ce travail.

A - La sociologie de la sociologie et ses démarches

1 - Une sociologie historique ?

Les parties précédentes l'ont montré : l'intérêt des sociologues pour l'environnement est un fait. Qui plus est, cet intérêt participe à la structuration d'un champ de recherche. Des sociologues se penchent véritablement sur l'environnement et leurs productions scientifiques sont véritablement sociologiques, *i.e.* s'inscrivent dans les normes de la science sociologique. On aurait pu insister sur les mécanismes de construction des objets comme le fait habituellement la sociologie des sciences¹. Mais cela aurait conduit à déplacer le problème – et non à le résoudre – que de partir d'un domaine sociologique controversé pour élaborer un hypothétique objet ; celui-ci devant lui-même représenter un domaine scientifique dont l'existence n'est pas assurée. Il a été nécessaire d'ancrer notre réflexion dans une démarche stable et cadrée par la recherche de caractères extérieurs : ce n'est qu'ainsi que les difficultés liées aux critiques sur la sociologie des sciences, sur la construction de l'objet et sur l'objet lui-même peuvent être abordées.

Pourquoi une telle méfiance vis-à-vis de la sociologie des sciences ? Pourquoi n'avons nous pas choisi directement une approche relevant de ce domaine alors qu'il propose des orientations diverses et reconnues, du courant mertonien (Merton, 1973) à celui relationniste (*i.e.* ANT, cf. Latour, 2007) en passant par le programme fort (Bloor) ? Plusieurs raisons peuvent être évoquées. Mais avant tout, il faut souligner le caractère surprenant d'une sociologie d'un domaine sociologique. Surprenant, inattendu, car il semblerait, dans une

¹ Dans le cas de l'environnement et de sa construction sociale, cf. Charvolin, 2001, ou Rudolf, 1998

première lecture des travaux relatant de semblables entreprises, que la science sociologique serait un cas à part dans l'étude de la science, réduite à retracer son histoire, à proposer un récit chronologique dénué d'intérêt pour la sociologie des sciences. Plus radicalement même, la sociologie *déguiserait* sa sociologie sous les traits de l'histoire. Paugam (1993 : 670), lorsqu'il présente et analyse brièvement des histoires de la sociologie (celles de P-J Simon, de F. Jonas, de Cuin & Gresle et de Berthelot) remarque cette singularité.

« Les quatre ouvrages, explique-t-il, renvoient à trois types d'approches de l'histoire de la sociologie que les auteurs essayent plus ou moins de combiner : l'histoire des hommes qui ont fait la discipline, l'histoire des doctrines et des écoles nationales et, enfin, l'histoire des institutions. [Ces approches] sont complémentaires, car faire l'histoire de la sociologie revient en réalité à faire la sociologie de la sociologie, c'est-à-dire à rechercher les conditions historiques de la production sociologique en employant les méthodes mêmes de la sociologie ».

Des difficultés du même ordre sont précisées par Chamboredon (1975 : 2) lorsqu'il s'interroge sur la démarche suivie par Clark (1973) dans l'histoire de la sociologie française qu'il présente.

« Cette étude historique très soigneusement informée, [...] fait apparaître en effet les difficultés d'une démarche de sociologie historique en ce domaine : celle-ci met en jeu une sociologie de l'innovation et une sociologie de la science, une sociologie comparée des systèmes universitaires, une sociologie de la connaissance, une sociologie de la France. »

Ces auteurs ne s'expliquent pas directement cette singularité ni cette difficulté de rendre compte sociologiquement de la sociologie et/ou de ses domaines spécifiques. Seul Paugam (1993 : 670) invite à prendre en compte les conséquences d'une telle démarche pour rendre compte de cette exclusion de la sociologie par les études sur les sciences. « [Cette démarche] est par définition critique, insiste-t-il, puisqu'elle invite les sociologues à un effort de réflexion sur eux-mêmes et sur leurs sociologies, ce qui revient en définitive à élucider les

conditions sociales de leur production ». Ce sont pourtant les contours de cet « effort de réflexion » que la méthode choisie a mis à jour, et la présentation chronologique que nous avons proposée aboutit à un questionnement sur les conditions sociales d'existence et d'émergence de la sociologie française de l'environnement, et fait écho à cette démarche réflexive. En somme, nous aurions dû nous limiter aux éléments historiques pour prétendre participer de l'histoire de la sociologie. Dès lors que nous avons étudié la constructions des objets ou les tribulations de l'approche sociologique française de l'environnement, l'histoire rejoint la sociologie des sciences.

2 - Une sociologie des sciences ?

La sociologie des sciences est pourtant assez peu friande de ce genre de réflexion sur elle-même alors que, pour reprendre une maxime célèbre, toute sociologie bien ordonnée devrait commencer par sa propre sociologie – ou pour détourner une expression de Morin, réfléchir à la méthode de la méthode doit être un préalable à tout entreprise à prétention d'objectivation². Les trois remarques suivantes s'inscrivent dans cette visée.

1- Sans doute la somme des réflexions et exposés sur la sociologie des sciences a elle-même relativisé chacune des démarches qu'elle présente. Par exemple, Vinck (1995 : 13) et Martin ([2000] 2005 : 125-126) montrent combien la sociologie des sciences est dépendante du contexte sociale de sa production. L'approche mertonienne appelle à un idéal démocratique de la science à une époque où cet idéal est mis à mal politiquement par la montée des totalitarismes. Sous l'effet de l'avènement de la *big science*³, le programme relativiste se tourne vers le corps de la science pour « combattre l'hégémonie des scientifiques » (Vinck, 1995 : 13). La sociologie relationniste, enfin, ne serait permise que par « une conception plus apaisée de la science » (Martin, [2000] 2005 : 126) et pourrait ainsi espérer « offrir les moyens de se libérer des déterminismes de toutes sortes et de s'armer par rapport aux nouvelles interrogations ». Elle ne s'en inscrit pas moins dans une opposition

² Cf. également Vinck (1995) qui conclut sa présentation de la sociologie des sciences par une forme de sociologie de son approche de la sociologie des sciences : il exhorte le lecteur à lui infliger les méthodologies revendiquées par les différents courants qu'il vient de détailler.

³ Di Castri (1994 : 55) définit par exemple la *big biology* comme suit : « On parlait à cette époque là [au début des années 1970] de la 'Big Biology' pour caractériser ces programmes qui avaient une étendue, un investissement et une mobilisation de chercheurs d'un ordre de grandeur supérieur à la plupart des projets de recherche entrepris jusque-là. »

radicale à une épistémologie naturaliste venue renforcer une épistémologie plus classique attaquée de toute part.

2 - Ensuite, l'objet principal de cette sociologie des sciences demeure les sciences naturelles. Peu d'études portent sur une science sociale⁴. Lorsque cela est le cas, il s'agit des modalités techniques des pratiques de mesure, comme pour la psychométrie (Martin, 1997), ou des modalités historiques des processus d'innovation (Dogan & Pahre, 1991). Il ne fait aucun doute que parmi l'ensemble des travaux en sociologie des sciences existent de nombreuses études sur les sciences humaines : elles n'en sont pas l'objet vocationnel. Cela vient de la prise de conscience générale, dans les années 1970, et qui fut la source d'inspiration de l'approche sociologique de la science, que « le sociologue n'a pas à reculer devant les sciences dures » (Dubois, 2001 : 1). Au contraire : la science dure, l'essence de la science, peut être ramenée à un phénomène social et non uniquement rationnel et logique⁵.

3- De cette mise à l'écart de l'étude des sciences humaines découlent des propositions méthodologiques propres à rendre compte des sciences dures, et non pas de leurs consoeurs. L'ethnographie de laboratoire en est le cas le plus flagrant : combien un laboratoire de sociologie peut-il sembler triste et peu agité face au foisonnement que décrivent, non sans talent, les sociologues plongés dans la vie des laboratoires de sciences naturelles ou physiques ! Combien la publication d'articles de sciences sociales peut paraître sans enjeux en comparaison avec le véritablement affolement qui précède la parution d'une « découverte » par un physicien ! Combien les éclatantes controverses s'étalant durant toute la révolution scientifique des XVII^e et XVIII^e siècles semblent fondamentales pour la compréhension actuelle de la science – alors que les divergences entre sociologues peuvent être ramenées à la nature polyparadigmatique de la discipline, au pluralisme propre aux sciences sociales. Il serait établi que ces objets d'analyses, au cœur de la sociologie des sciences, ne sont pas pertinents pour les sciences sociales, qui plus est pour la sociologie de l'environnement. Et si nous parlons de tristesse et d'agitation ou d'enjeux et d'affolement, ce n'est pas par hasard : seule la prégnance de l'objet le rendrait opératoire et pertinent. Précisément, il y aurait des objets dont la notoriété, la symbolique, serait les preuves d'une intuition payante pour la

⁴ Et nous rejoignons le positionnement de Dogan et Pahre (1991 : 13) : « Il est intéressant de constater, expliquent-ils, que le plupart des recherches effectuées en sociologie de la science traitent de sujets très différents, et concernent habituellement exclusivement les sciences naturelles. »

⁵ Cf. *infra* les références faites aux travaux de Quine et Kuhn principalement.

réussite d'une recherche : de même que les écologies du loup et de l'ours seraient favorisées par rapport aux biologies du lombric ou des blattes, les sciences physiques, naturelles et mathématiques auraient une prédisposition à être des thèmes de recherches privilégiés par les sociologues des sciences, les sciences sociales demeurant les lombrics de cette même sociologie des sciences⁶.

3 - Une sociologie par les caractères extérieurs

Ces critiques établies il aurait été malvenu de plonger corps et âmes dans tel ou tel courant de la sociologie des sciences. Toutefois, même si elle ne peut trouver dans l'étude classique des sciences de modèles « tout faits » prêts à s'appliquer à son objet, cette recherche n'en demeure pas moins une réflexion poussée sur les tenants et aboutissants d'un champ scientifique spécifique, la sociologie de l'environnement. Faute de s'appuyer sur un tel modèle, elle s'est ancrée dans les fondements de l'analyse sociologique, en cherchant dans un premier temps à rendre compte des caractères extérieurs de l'intérêt des sociologues pour la thématique environnementale.

« Ne jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement définis par certains caractères extérieurs qui leur sont communs et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à cette définition », tel est le précepte durkheimien (Durkheim, 1894 : 32-33) auquel nous nous sommes référés en priorité. Si une sociologie de l'environnement existe, c'est bien parce qu'on peut en nommer les caractères extérieurs, et ce sont ces caractères extérieurs qui permettent de vérifier la légitimité de l'existence d'une sociologie de l'environnement.

Voici la première injonction indiquant la méthode à suivre ; encore fallait-il la rendre opératoire pour la mettre en œuvre effectivement. Mais puisque certaines limites de la sociologie des sciences ont été montrées, et que les fondements de la démarche de recherche ont été rappelés et qu'on a déjà testé leur pertinence, nous pouvons désormais reprendre les apports de la première (*i.e.* la sociologie des sciences) sans plus risquer de s'y abandonner totalement et dans le but d'étoffer les résultats des seconds (*i.e.* la démarche des caractères

⁶ Les deux derniers points renvoient à un découpage classique entre les sciences dures et les sciences molles, « pas tout à fait scientifiques ». On trouvera chez Piaget ([1967] 2001, p. 1131 *sqq.*) ou plus récemment chez Cuin (2000), des discussions de cette affirmation à partir des caractères de la science. Par ailleurs, les travaux sur les lombrics ne sont pas inexistantes (cf. Vallauri, 1997) mais elles marquent moins les esprits que les travaux sur les loups ou les ours. Sur le loup, cf. De Sainte Marie et Chabert, 2006. Pour les blattes, cf. Mathieu *et al.*, 1997.

extérieurs). Les principes directeurs de la sociologie des sciences corroborent justement la rigueur d'une étude fondée sur les caractères extérieurs d'une science. Ils invitent à ne pas considérer la valeur scientifique d'une science comme son unique déterminant, à ne pas se limiter à une représentation strictement historique de la mise en place de cette discipline, et à ne pas non plus se figurer qu'elle demeure une simple entité sociale abstraite, sans réalité (ce qui va dans le sens de sa définition par les caractères extérieurs qui la matérialisent dans le réel comme dans sa représentation).

On comprendra rapidement que ce détour par la sociologie des sciences s'avère être, en fait, un passage obligé pour interpréter l'ensemble des étapes de la recherche menée ici. Car au-delà des caractères extérieurs, dont la seule référence aux *Règles de la méthode sociologique* (Durkheim, 1894) suffit à justifier le choix, il nous semble utile de nous inscrire dans une posture sociologique – dont nous laisserons à d'autres le soin d'en tester les caractères extérieurs.

B - Les postures paradoxales de la sociologie des sciences

1 - La sociologie des sciences, les sociologies de la science

Les préceptes phares de l'étude sociologique des sciences sont repris, en partie, dans une démarche similaire à celle suivie ici. Il s'agit de l'enquête de Lassave (1997 : 14) sur une autre sociologie spécifique : la sociologie urbaine contemporaine.

« [D]'abord, s'impose-t-il à lui-même, ne pas faire dépendre le choix des objets d'étude d'un *a priori* sur la qualité scientifique des processus en cause [...]; ensuite, se déprendre tant de l'historiographie pointilleuse [...] que du syncrétisme relativiste [...]; enfin, prendre les spécialités thématiques de la sociologie comme autant de constructions socio-cognitives à décrire dans leur singularité et à comprendre dans leur exemplarité. »

Un tel programme s'inscrit dans une sociologie des sciences s'obligeant à exclure de son analyse tout récit historiciste ou sociologiste, mais aussi philosophiste.

La posture réflexive que Bourdieu (2001) appelle de ses vœux dans sa *Science de la science et réflexivité* cherche également à dépasser ces trois dimensions jugées réductrices, notamment lorsqu'il revient sur les différents courants en sociologie des sciences et s'en prend aux travaux de Latour. Dans cet ouvrage, Bourdieu rappelle d'abord la « vision enchantée » du structuro-fonctionnalisme, les bouleversements entraînés par l'approche de Kuhn, et le programme fort et « le secret de Polichinelle bien gardé » que constitue la construction sociale de la science. Il termine par un examen de ce qui paraît être, sous sa plume, une digression sur la méfiance que lui inspirent les idées de Latour : il s'agit des glissements qu'opère le courant relationniste⁷ à partir de sa posture radicale et de ses va-et-vient entre construction historique, analyse sociologique et dissertation philosophique.

Les violentes critiques de Bourdieu reflètent bien la fréquente incompréhension à l'égard d'une sociologie des sciences qui « occupe une position très spéciale dans la sociologie, à la frontière floue entre la sociologie et la philosophie » (Bourdieu, 2001 : 65). Ces critiques portent sur ce que Bourdieu nomme l'« effet de radicalité » : « En disant que les faits sont artificiels au sens de fabriqués, Latour et Woolgar laissent entendre qu'ils sont fictifs, pas objectifs, pas authentiques » (*ib.* : 56) ; sur la stratégie du « passage à la limite », *i.e.* le glissement d'une position radicale à une autre ordinaire (*e.g.* « le fait scientifique est une construction ou – glissement – une fabrication, un artefact », *ib.*) ; enfin, sur l'effet de « déréalisation », c'est-à-dire un « parti pris sémiologiste » (*ib.* : 60) qui déraille en « textisme » (*ib.* : 59) lorsqu'on préfère aux choses elles-mêmes les « inscriptions littéraires » (*ib.* : 57).

Une des principales divergences entre les deux courants concerne finalement les choix des caractères extérieurs de la science à prendre en compte pour analyser la science. Dans cet exemple de Bourdieu, il reproche à Latour de s'appuyer uniquement sur la manière dont la science est produite, ici à travers les supports écrits, alors que Bourdieu préfère interpréter les

⁷ Le courant relationniste comprend l'anthropologie symétrique de Latour et la sociologie de la traduction de Callon. Diverses appellations coexistent pour dénommer la sociologie des sciences « de Latour et Callon ». Le terme relationniste à l'avantage de s'inscrire dans la continuité (historique) du courant relativiste (qui désigne le programme « fort ») et de mettre en avant l'idée de mise en relation, soit entre la nature et la société (Latour), soit *via* la traduction (Callon). Voir par exemple Vinck (1995), Martin ([2000] 2005) ou Pestre (2006) pour de plus amples détails. Notons également que ce courant est aussi appelé constructiviste, car ces jeux de relations sont alors les seuls objets d'étude : ils « nieraient » la réalité de la nature ou de la société, et en font des phénomènes « construits » par ces relations. Se référer cette fois à la *Revue du Mauss*, (Collectif, 2001) pour le détail de ce point.

mécanismes institutionnels générant la production scientifique, comme ceux des champs scientifiques. Il semble que ce qui est déterminant pour l'un est déterminé pour l'autre, et réciproquement.

Notons que la vigueur avec laquelle l'ancien professeur du collège de France s'attaque au programme relationniste n'est pas sans rappeler le cynisme avec lequel Latour ([1989] 2005 : 12) décrit le rejet d'une sociologie des sciences par les penseurs rationalistes français, dont Bachelard, Canguilhem ou... Bourdieu. Il ne semble pourtant pas que Bourdieu soit le rationaliste que décrit Latour – et non plus que celui-ci soit l'illusionniste présenté par celui-là. D'où notre insistance à dire combien les caractères extérieurs permettent de connecter les deux approches dans une visée explicative intermédiaire.

2 - La contradiction, point commun des courants divergents

En effet, malgré ces divergences apparentes entre les deux courants, l'analyse en terme de champ et celle dite relationniste peuvent être articulées ensemble autour de la prise en compte commune de l'institution scientifique et de ses acteurs, et par là permettre de sortir de la réduction par l'histoire historique et la sociologie sociologiste. Il y a, dans les interprétations des marges de manœuvre des chercheurs, des contradictions apparentes au sein des deux courants : on ne sait pas si, *in fine*, les productions scientifiques sont intentionnelles ou non. Par exemple, selon Bourdieu (1997 : 19) et contrairement à ce que pense la sociologie des sciences « stratégique et cynique » selon ses mots, « rien n'est plus difficile, voire impossible, à 'manipuler' qu'un champ » puisque c'est la structure du champ qui est le seul déterminant, et non pas les individus. Toutefois, Bourdieu explique auparavant (*ib.* : 18) que « les chercheurs ou les recherches dominantes définissent ce qu'est, à un moment donné du temps, l'ensemble des objets importants [...] et qui vont [pour ainsi dire] 'payer', déterminant une concentration des efforts de recherche », ou encore que l'« art d'anticiper les tendances [...] est l'un des facteurs qui déterminent les différences sociales les plus marquées dans les carrières scientifiques » (*ib.* : 21). Il reprend également l'idée du programme fort selon laquelle le désintéressement des scientifiques n'est qu'une illusion, car les scientifiques ont intérêt au désintéressement.

Une semblable contradiction vis-à-vis de l'intentionnalité des scientifiques est déjà en germe dans un des premiers textes de sociologie des champs scientifiques de Bourdieu (1975 : 4-5) traitant de la hiérarchie des domaines et objets de la science.

« [L]e chercheur participe toujours de l'importance et de la valeur qui est communément attribuée à son objet et il y a très peu de chances qu'il ne prenne pas en compte, *consciemment ou inconsciemment*, dans le placement de ses intérêts intellectuels, le fait que [la valeur des travaux est déterminée par la hiérarchie des objets établie par le champ] » (nous soulignons)⁸.

Le paradoxe est lié au fait que, d'un côté, l'acteur fait des choix conscients afin de s'insérer dans les sphères de domination du champ auquel il participe, et de l'autre c'est la structure du champ, intériorisée par l'acteur, qui le pousse inconsciemment à agir.

Pour le courant relationniste, cela n'est pas moins paradoxal. Latour (1993) nous propose par exemple de comprendre le discours d'un scientifique comme étant les propos d'un capitaliste. L'intentionnalité du chercheur est alors équivoque : il y aurait intentionnalité dans la valeur de référence (ici, le capitalisme et ses stratégies), mais pas dans la norme d'action qui s'appuie davantage sur une vision mertonienne et désintéressée de la science⁹. Knorr-Cetina (citée par Bourdieu 2001 : 47) explique également que les objets scientifiques, s'ils sont fabriqués techniquement dans les laboratoires, sont aussi

« [C]onstruits de manière inséparablement symbolique et politique à travers des techniques littéraires de persuasion telles qu'on peut les trouver dans

⁸ Voici la phrase complète, dans toute sa longueur : « La hiérarchie des domaines et des objets oriente les investissements intellectuels par la médiation de la structure des chances (moyennes) de profit matériel et symbolique qu'elle contribue à définir : le chercheur participe toujours de l'importance et de la valeur qui est communément attribuée à son objet et il y a très peu de chances qu'il ne prenne pas en compte, consciemment ou inconsciemment, dans le placement de ses intérêts intellectuels, le fait que les travaux les plus importants (scientifiquement) sur les objets les plus 'insignifiants' ont peu de chances d'avoir, aux yeux de tous ceux qui ont intériorisé le système de classement en vigueur, autant de valeur que les travaux les plus insignifiants (scientifiquement) sur les objets les plus 'importants' qui sont aussi bien souvent les plus insignifiants, c'est-à-dire les plus anodins » (Bourdieu : 1975 : 4-5).

⁹ On remarquera que, dans cet article, il n'est jamais fait mention du champ bourdieusien, alors que la conclusion s'inscrit tout à fait dans cette perspective : « Quelle chose [ce chercheur] accumule-t-il ? [...] [U]n capital d'éléments sans valeur d'usage, qui peuvent prendre n'importe quelle valeur, pourvu que le cycle se referme sur lui-même en s'élargissant toujours davantage » (Latour, 1993 : 128-129. Il accumule, dirait Bourdieu, du capital scientifique, qu'il monnaie selon la structure du nouveau champ dans lequel il s'inscrit.

les articles scientifiques, à travers des stratagèmes politiques par lesquels les savants visent à former des alliances ou à mobiliser des ressources, ou à travers les sélections qui construisent les faits scientifiques de l'intérieur ».

Les objets scientifiques seraient cette fois co-construits par des techniques de laboratoire pour ainsi dire autonomes (fonctionnant par elles-mêmes indépendamment du chercheur qui les manipule) autant que par les stratagèmes élaborés par ces mêmes chercheurs.

Un dernier exemple s'appuie sur le célèbre article de Callon sur les coquilles Saint-Jacques (Callon, 1986). L'auteur affirme d'un côté que « les trois chercheurs [étudiés] s'efforcent de se rendre indispensables [aux autres acteurs concernés] » (*ib.* : 181), et que de l'autre ils ne sont que « les éléments d'un dispositif » (*ib.* : 185), que c'est la *problématisation* qui établit l'identité des acteurs et qui les lie, qui ordonne un système d'alliance, d'association, « entre des entités dont elle définit l'identité ainsi que les problèmes qui s'interposent entre elles et ce qu'elles veulent. Ainsi se construit un réseau de problèmes et d'entités au sein duquel un acteur se rend indispensable. » Du même coup, il est impossible de savoir quelle est la part de construction du dispositif de traduction qui revient aux scientifiques eux-mêmes et celle qui leur échappe, déterminée par le phénomène de problématisation. Callon présente cette énigme sous cette forme :

« Comme l'ont relevé de nombreux auteurs, les controverses sur les explications sociologiques de la science sont interminables. [...] Faut-il parler de classes sociales et d'intérêt plutôt que de normes et d'institution ? [...] Est-il légitime [également, à un autre niveau] de parler de classes sociales alors que l'observation ne porte que sur quelques individus ? Comment repérer des normes ou des règles du jeu et décider de leur généralité ? » (Callon, 1986 : 173)

Bourdieu (1997 : 24-25) ne dit pas autre chose lorsqu'il parle d'une contradiction entre une description « hagiographique et idéalisée, [et une] autre cynique et réductrice qui fait du capitaliste scientifique un capitaliste comme les autres ». La proposition bourdieusienne est alors de partir de l'analyse du champ pour objectiver l'objet d'étude. Celle des relationnistes vise à s'inscrire dans un réalisme propre « à rendre compte de la multiplicité des objets, des

lieux, des instruments, des situations, des événements dont l'ensemble contribue à la manifestation de la vérité » (Latour, [1989] 2005 : 15).

3 - De l'émancipation aux caractères extérieurs

Ce jeu de critiques et de positionnements paradoxaux est sans doute le fardeau de la sociologie de la science : il est aussi le grain que ses représentants aiment à moudre. Objectiver des milieux scientifiques ne peut être qu'une entreprise délicate puisqu'il s'agit de milieux déjà reconnus comme « aspirant à revendiquer l'objectivité et l'universalité par leurs propres objectivations » (Bourdieu & Wacquant, 1992 : 48, repris par Piriou, 1999 : 24). Ainsi, lorsque Piriou (1999) propose une sociologie des sociologues, elle n'échappe pas non plus à ce piège apparent et consacre quelques pages à une réflexion préalable sur le caractère réflexif de sa démarche et les difficultés qui lui sont liées. Elle paraphrase Bourdieu & Wacquant (1992) pour admettre que tous les aspects d'une telle recherche sont objets d'objectivations : l'objet, la relation du sujet à l'objet, et le sujet lui-même. Cependant, elle réussit à sortir de ce cercle réflexif en puisant chez E. C. Hughes un élément de réponse déterminant : le processus d'émancipation (Piriou, 1999 : 28 ; Hughes, 1996 ; voir aussi Chapoulié, 1984: 598).

« La démarche réflexive, écrit-elle, est très certainement le fruit, comme le souligne Hughes à propos de ses étudiants dont la thèse portait sur leur milieu d'origine, d'un processus d'émancipation, l'émancipation étant 'un équilibre subtil entre le détachement et l'implication' ».

En ce sens, l'émancipation est aussi un subtil équilibre entre le compte rendu historique et holiste et l'analyse strictement individualiste voire ethnométhodologiste. Elle nous permet de réaffirmer le choix de s'en tenir à l'injonction énoncée plus haut : se saisir des caractères extérieurs comme garants d'une analyse dégagée d'une perspective historienne et détachée d'un horizon sociologiste, et par là propre à rendre compte de l'imbrication des phénomènes dans leurs contingences et dans leurs déterminations. C'est ainsi que l'on s'est assuré de la légitimité de la représentation des caractères extérieurs puisque nous avons d'abord montré la manière dont ils se présentaient, dont ils se donnaient à voir. Autrement dit,

c'est parce que les caractères extérieurs sont le point d'accroche entre déterminants institutionnels et individuels qu'ils peuvent prétendre à une sociologie de la science dégagée de toute ambiguïté vis-à-vis des déterminants de la science.

C'est cette recherche de précision dans la démarche qui a conduit à proposer un objet mieux délimiter, quoique inexorablement tiraillé entre sa présentation et sa réalité d'un côté, sa représentation et son abstraction de l'autre. Les caractères extérieurs sont ainsi les contenants du social, ce qui rejoint étrangement les propositions de la théorie ANT laquelle invite les chercheurs à raisonner en terme de réseau et de circulation de « flux » sociaux. L'explication sociale ne tiendrait que parce qu'elle s'appuie sur une ensemble de réseaux, de connexions et de configurations. Parler de « social » reviendrait à identifier les réseaux par lesquels les liens sociaux prennent formes.

Les caractères extérieurs sont la matérialisation, à un moment donné, de ces réseaux. L'institution du justement nommé « réseau » thématique « sociologie de l'environnement » de l'AFS est cette connexion entre les déterminants sociaux de la science et l'activité de la science elle-même. Les publications, les rayons des bibliothèques, les enseignements, tout ce substrat social de la sociologie de l'environnement et de la science en général n'est autre que la présentation de la science comme phénomène social, ce qu'elle offre à voire.

C'est pourquoi c'est bien l'examen de ces caractères extérieurs qui a permis de rendre compte de l'existence de la sociologie de l'environnement. Et l'on rejoint ici les propositions de la morphologie sociale, invitant à traiter les aspects matériels du social avant de toucher à l'activité sociale elle-même. C'est bien en traitant la matière de la sociologie de l'environnement qu'on a pu en décliner ensuite son activité, son élaboration cognitive *via* la définition des objets qu'elle propose ou le recours aux récits et activités des chercheurs. Là encore, il faut reprendre certains travaux de sociologie des sciences pour réaffirmer la nécessité de traiter, à la suite des caractères extérieurs, les aspects cognitifs et sociaux du domaine dont il a été question.

C - Pour une approche non-réductionniste en sociologie des sciences

Les recherches menées par Berthelot semblent parmi les plus pertinentes pour réaliser cet objectif. Nous avons fait le choix, *a posteriori*, de nous inscrire dans la continuité des

propositions de Berthelot, ceci pour trois raisons. Elles permettent, d'abord, d'intégrer l'ensemble des apports de la sociologie des sciences, dans son pluralisme et ses réductionnismes. Ensuite, elles s'ouvrent également à une épistémologie qu'elles souhaitent elle aussi nuancée et débarrassée de certaines positions réductrices. Enfin, elles invitent à penser les pluralismes à l'œuvre autant en sociologie des sciences qu'en sociologie de l'environnement et permettent ainsi une véritable accumulation des connaissances.

1 - Limites de la sociologie des sciences

De telles propositions sont mises en avant par Berthelot dans trois articles (Berthelot, 2000, 2002, 2003). Elles achèveront de légitimer l'analyse de la sociologie de l'environnement à partir de ses caractères extérieurs tout en invitant à ne pas négliger son contenu en favorisant une approche non réductionniste. Les trois textes sont à lire comme une réflexion continue. Berthelot (2000) traite d'abord des limites d'une sociologie des sciences relativiste et d'une épistémologie naturaliste. La première tombe dans un réductionnisme sociologique, la seconde dans un réductionnisme cognitif. Le propos de Berthelot n'est pas d'opposer les apports des deux approches, mais bien de clarifier leurs limites¹⁰.

Les critiques visant l'approche mertonienne ont ouvert un large créneau pour qu'une « nouvelle » sociologie des sciences viennent combler les vides laissés entre la mise à jour de théorie par des faits discrets (Quine), ou le renouvellement des paradigmes par des facteurs non scientifiques (Kuhn). Berthelot montre cependant que la distinction de Reichenbach entre contexte de justification et contexte de découverte n'en est pourtant pas balayée et que la dérive philosophique des *news studies of science* est due à cet oubli. Au lieu de compléter la justification épistémologique par une analyse strictement sociologique, les nouvelles sociologies des sciences ont préféré la dénoncer, notamment par l'analyse des controverses scientifiques. « A la pieuse légende de la victoire du vrai *per se*, l'exhumation des documents oppose tout le jeu des passions et des intérêts qui parcourent la scène scientifique et donnent la victoire au plus fort. » (*ib.* : 229). Du même coup, un tel radicalisme empêche aujourd'hui « de faire le départ entre le caractère heuristique [...] et, à l'inverse, une agitation de surface permanente » au sein des nouvelles sociologies des sciences.

Toutefois, si on compare ce réductionnisme sociologique avec le réductionnisme cognitif, on peut prendre au sérieux les deux courants en ce qu'ils « réinterroge[nt] la question

¹⁰ « Il est donc nécessaire, non de pacifier, mais de *clarifier*. » (Berthelot, 2000 : 223).

des normes de connaissance. » (*ib.* : 230). En effet, alors que les processus de connaissances sont « des activités référables à des *normes* et impliquant une intentionnalité » (*ib.* : 231), « le réductionnisme sociologique constitue la connaissance scientifique comme l'*effet* d'un contexte social donné » (*ib.*), et « le réductionnisme cognitiviste substitue, dans l'étude de la connaissance, des questions de fait à des questions de droit. » (*ib.* : 232), c'est-à-dire qu'il ramène la production scientifique à une détermination « comportementale » et biologique (fonctionnement mental).

Or si la sociologie des sciences prenait en considération ce dernier réductionnisme (cognitif) et surtout son traitement nuancé par la philosophie de l'esprit, qui préserve le caractère intentionnel sans nier la base cérébrale d'élaboration de la connaissance, alors elle pourrait prétendre à un véritable « programme alternatif » : « penser la science comme étant à la fois une activité sociale (inscrite dans le social au même titre que l'intentionnalité dans le cerveau) *et* une activité de connaissance (*id est* une activité de production d'énoncés et de théories justifiables) » (*ib.* : 233).

Un tel programme englobe ainsi le programme mertonien mais « ne se donne pas comme limite les institutions et les habitus scientifiques et admet également la légitimité d'une considération des contenus » (*ib.* : 233). De plus, il traite les vérités scientifiques non pas comme des vérités absolues mythiques mais comme « des énoncés qui ont résisté à la critique rationnelle et valent comme connaissance » (*ib.*).

Cette comparaison permet donc de révéler les « présupposés ontologiques et épistémologiques communs » des deux réductionnismes et de rendre « possible l'établissement de liens de coopération et d'échange nouveaux » (*ib.* : 234), ainsi que de programmes disciplinaires fondés sur des exigences conceptuelles et empiriques renouvelées.

2 - Une sociologie des sciences non-réductionniste

Le second texte (Berthelot, 2002) cherche à détailler les axiomes directeurs d'un programme sociologique non-réductionniste en étude des sciences. Rassemblant la philosophie des sciences, l'histoire des sciences et la sociologie des sciences dans quatre grands programmes (au sens de Lakatos, 1994), Berthelot propose de « tenter de réédifier un description globale à partir de leur pôles », c'est-à-dire de leur radicalisation, afin de justifier un programme non réductionniste. Berthelot montre que chaque programme d'étude des

sciences propose son propre principe de sélection, et que « [c]haque récit, chaque reconstruction, chaque modélisation est donc une stylisation, ordonnée à un principe de lecture déterminé. » Or, selon Berthelot, on peut

« [S]ortir des affrontements engendrés par les réductionnismes symétriques (logiques et contextualistes) en tentant de définir, dans une perspective disciplinaire donnée, un programme fort par ses contraintes, alternatif par ses orientations, fécond par ses possibilités. » (*ib.* : 10).

Ce programme non-réductionniste comprend un ensemble d'axiomes¹¹ lesquels, pris ensembles, définissent « *un espace explicite de contraintes simultanées*, c'est-à-dire un espace définissant les prérequis auxquels doivent se confronter, dans ce programme, les thèses et théories pour être admises » (*ib.* : 11). Il demeure, par ailleurs, un programme sociologique, fécond et heuristique, et permet, en réunissant différentes approches selon des critères semblables, une accumulation des connaissances.

Et c'est d'ailleurs ce positionnement que nous avons tâché de suivre. Encore une fois, en s'appuyant sur la réalité objective à laquelle prétend la sociologie de l'environnement en tant que domaine et sur la construction des savoirs qu'elle propose, on a pu retracer tout à la fois l'enracinement social de l'analyse sociologique de l'environnement et sa prétention à la validité logique. Ce domaine s'inscrit dans l'institution sociologique, est constitué par un ensemble de chercheurs rassemblés autour d'une thématique de recherche, et se propose d'objectiver (rationnellement ou sociologiquement) les multiples relations unissant nature et société autour du concept d'environnement.

¹¹ Un tel programme non réductionniste est détaillé en cinq axiomes.

1) L'axiome de réalité pose l'existence d'une réalité déterminées mais indépendante de l'esprit, nécessitant « un accès empirique comme condition de possibilité d'une connaissance rationnelle. » (*ib.* : 11) ;

2) L'axiome d'objectivité du savoir scientifique pose l'existence d' « un savoir rationnel valide, ou prétendant à la validité » ;

3) L'axiome de construction mentale des objets de connaissance et des énoncés pose le lien entre la construction des connaissances scientifiques par des acteurs et les dispositions cognitives de ses acteurs ;

4) L'axiome d'enracinement social de la connaissance scientifique pose que « la réalité (axiome 1), les savoirs existants (axiome 2), les opérations mentales des chercheurs (axiome 3) sont, simultanément, des activités sociales, impliquant les ressources, les supports, les contextes idéologiques, techniques et institutionnels d'une organisation sociale déterminée. Ils ne sont pas que des éléments de contexte externe, mais des conditions de possibilité de l'activité scientifique elle-même. » (*ib.* : 11) ;

5) Enfin, l'axiome d'orientation de l'action pose la connaissance scientifique comme intentionnelle et « honorant une prétention à la validité » fonction « de l'échelle des positions rationnement admissibles. » (*ib.* : 11).

Le troisième texte (Berthelot, 2003) aborde enfin le pluralisme en sociologie. Partant du constat que « [l]e pluralisme est d'abord un *fait* que l'on constate et qui semble irréductible : il n'y a pas d'exemple, en sociologie, de domaine où ne cohabitent, plus ou moins pacifiquement, plusieurs théories différentes », Berthelot prévient que ce pluralisme est également une *énigme* : pourquoi la sociologie ne parvient pas « à la *réduction* des langages et des points de vue, qui assure le succès des autres disciplines ? » (*ib.* : 2), mais aussi un *danger* : il devient la norme et conduit « au *relativisme radical*, c'est-à-dire à la négation de l'entreprise de connaissance comme telle. » (*ib.*).

Malgré le relativisme des programmes radicaux, qui engendre lui-même ce pluralisme *via* la profusion de terminologies – et la « sidérante cacophonie » qui en découle (*ib.* : 3) –, un ensemble d'objections rationnellement fondées peut s'appliquer à toutes les théories et programmes, et par là empêcher toute réduction radicale. Berthelot reprend la philosophie de l'esprit non réductionniste pour définir un ensemble de contraintes visant à parer ce pluralisme (cf. encadré V).

Encadré V: Trois groupes de contraintes

pour un programme non réductionnisme en sociologie des sciences

Une première contrainte est celle de l'injonction (ou pour le moins de la compatibilité) avec le monisme ontologique. Ainsi,

« Le travail ontologique du sociologue est d'opérer un triple mouvement :

- de repérage et de description des entités propres à un contexte déterminé ;
- de réduction de ces entités à des catégories et des mécanismes plus généraux (acteurs, règles institutions, sentiments moraux, raisons, interactions...) ;
- d'interrogation sur la congruence de ces derniers avec l'état d'une ontologie fondamentale que peuvent dessiner les sciences du vivant et de la nature. » (p.8)

La seconde contrainte aborde les objectifs d'une description sociologiquement pertinente. Elle doit répondre à trois critères :

- celui de la visée cognitive ;
- celui du modèle d'intelligibilité, c'est-à-dire, pour la sociologie, de la causalité sociale ;
- celui de rendre compte des mécanismes (culturels, institutionnels, dialectique, interactionnistes...) et notamment d'intégrer les raisons des agents et de s'inscrire dans une chaîne causale reconstructible.

La troisième contrainte, que Berthelot nomme contrainte analytique de commensurabilité, nécessite d'abord l'élaboration « des critères de confrontation différentielle entre théories » permettant, *in fine*, de « proposer une synthèse des principes déterminants des diverse approches » (p.11), ou pour le moins une comparaison de ces éléments théoriques, épistémologiques et ontologiques. Cette troisième contrainte devrait permettre de passer d'un pluralisme cacophonique à un autre davantage fécond.

Elle implique certaines règles de travail, au sein des programmes et dans leur confrontation.

Au sein des programmes, il s'agit de :

- la règle d'économie ontologique : ne pas introduire de nouveaux éléments inutiles ou non fécond sans révision préalable ;
- la règle de confrontation épistémologique : déterminer un principe commun de raisonnement logique ;
- les règles de cohérence syntaxique : se maintenir dans l'orientation syntaxique du programme et ne pas proposer d'autres registres ;
- la règle de réflexivité : « s'appliquer les contraintes et les règles précédentes à soi-même » (*ib.* : 11).

Pour la confrontation entre les programmes, il faut alors :

- rechercher les compatibilités et les incompatibilités,
- gérer les proximités en tentant de réduire les modèles,
- « gérer les oppositions en clarifiant les points de bifurcation » (*ib.* : 12),
- « articuler la progression de la réflexion rendue ainsi possible avec la prise en compte du social dans les disciplines voisines et dans la philosophie des sciences sociales. » (*ib.*)

D'après Berthelot (2003)

Toutes ces injonctions s'inscrivent dans la justification suivante du rôle de la science :
« celui de produire de la réalité sociale des descriptions suffisamment éclairantes et justes pour participer à l'effort de compréhension et de gestion de la réalité qui détermine de plus en plus notre devenir commun » (*ib.* : 12)

D - Inscription sociale et cognitive de la science – Redécouvrir la sociologie des sciences

1 - La science comme réalité sociale d'activités cognitives

Berthelot nous permet d'insister sur la pertinence de traiter l'inscription sociale de la science en même temps que la nécessité de ne pas délaisser son contenu, c'est-à-dire l'inscription matérielle de la science aux travers de ses caractères extérieurs, et son contenu qui surgit dès qu'on en vient à la substance même de ces caractères extérieurs. Les caractères extérieurs sont bel et bien le contenant de l'activité sociale, et le contenant modèle en retour le contenu. Par cette affirmation, on combine tout à la fois l'approche bourdieusienne en terme

de champ laquelle, nous l'avons vu, invite à prendre les champs tout à la fois comme des déterminants et des déterminés, et l'approche ANT, qui insiste sur les informations qui traversent les réseaux de connexions entre les acteurs, c'est-à-dire l'interaction même des phénomènes de co-détermination. La sociologie classique avait déjà entrevue cela en rappelant son objectif de traiter ensemble la morphologie et la physiologie, mais l'ambition de monopoliser l'explication par le social fit favoriser la seconde (*i.e.* la morphologie) au dépend de la première (*i.e.* la physiologie).

En fait, l'approche de Berthelot permet de définir tout à la fois des domaines et des démarches de sociologie des sciences. On a pu l'appliquer à la sociologie des sciences, en tant qu'elle comprend différents axes de recherche pour l'étude des sciences et l'on peut également l'appliquer à chaque domaine sociologique, en tant que chacun d'eux est un axe de recherche sociologique. La sociologie de l'environnement devait, elle aussi, se plier à l'analyse. Qui plus est, on aurait tendance à croire que les résultats qui ont été présentés ici, en tant qu'ils déclinent la sociologie de l'environnement sous la plupart de ses angles, permettent d'avancer qu'elle correspond davantage aux critères de Berthelot que ne sauraient y prétendre certains autres domaines. Ou pour le moins, puisqu'elle a su se plier à l'analyse, elle peut revendiquer ce titre un peu plus fort que ne pourraient le réclamer les autres domaines qui ne se sont pas encore soumis à de telles analyses.

Par exemple, il est intéressant de revenir sur l'étude de Lassave sur la sociologie urbaine, et plus précisément ce qu'il préfère nommer avec prudence la recherche urbaine, ce qui l'exclut déjà de toute prétention à revendiquer l'étude d'un champ. Lassave (1997 : 14) propose néanmoins de « prendre les spécialités thématiques de la sociologie comme autant de constructions socio-cognitives à décrire dans leur singularité et à comprendre dans leur exemplarité », mais ne justifie pas son choix de la sociologie urbaine. Ou plutôt, il prend les spécialités thématiques de la sociologie comme des réalités indiscutables : il affirme que la sociologie urbaine est un exemple de tradition disciplinaire, et par là *que le fait que cette sociologie urbaine soit un champ institué suffit à légitimer son étude*. Un corollaire de cet axiome est alors qu'une sociologie non instituée n'est pas (nécessairement) légitime comme objet d'étude. Ce à quoi nous réagissons : en quoi la revendication d'une tradition disciplinaire par une sociologie spécifique permet-elle à cette dernière d'accéder au rangs des objets potentiels de la sociologie des sciences ? La suffisance de l'argument de Lassave tient dans le détail de la notoriété acquise grâce à la tradition : il considère alors « la sociologie urbaine d'après ses signes extérieurs de notoriété dans la cité savante (publications,

laboratoires, enseignements » (Lassave, 1997 :15). Mais n'est-ce pas davantage l'ensemble de ces signes ou caractères extérieurs qui valident le choix de la sociologie urbaine ? La sociologie urbaine *contemporaine* est-elle une évocation de travaux *passés* (tradition disciplinaire), ou un ensemble de phénomènes *présents*, de caractères extérieurs contemporains ? D'autre part, si Lassave reprend l'un des principaux axiomes de la sociologie des sciences, celui de ne pas préjuger de la valeur scientifique des processus d'élaboration de l'objet, comment peut-il déterminer son objet à partir d'une tradition disciplinaire qui sous-entend nécessairement un processus de valorisation par la science et son histoire autant que par ses institutions ?

Pourtant, la réflexion de Lassave est très pertinente. Il évite en effet l'aporie que nous venons de suggérer concernant le choix de partir *a priori* d'un domaine dont on pourrait au préalable se demander ce qui le légitime, en revenant dès les premiers chapitre de son ouvrage sur un des caractères extérieurs phare de l'approche sociologique de l'urbain : la multitude de revues qui ont fait une place à de tels travaux de sociologie urbaine. Ainsi l'appui sur la tradition disciplinaire peut être interprété tout à fait différemment : il ne s'agit pas d'une tradition cognitive, élaborant l'objet urbain comme un élément légitime de la sociologie, mais d'une tradition de pratiques, une tradition dans les faits, dans ce que donne à voir la sociologie et ses sociologues.

Les premières phrases de l'Introduction aux science studies de Pestre (2006) suggère un tel renversement du raisonnement. Ce sociologue nous explique que la science est aujourd'hui « abordée comme une *institution* – et non plus seulement un savoir. Elle est abordée comme un ensemble de *pratiques* et de *faire* [...] – et plus seulement comme un ensemble conceptuel ». Or, à bien y regarder, le travail de Lassave présente la sociologie urbaine et sa tradition disciplinaire non pas comme un savoir, mais bien comme une *institution* ; non pas comme un ensemble conceptuel, mais bien comme un ensemble de *pratiques* et de *faire*, et même de *configurations* et d'*itinéraires croisés*. Nous avons suivi une démarche similaire avec les caractères extérieurs. Par ailleurs notre posture – celle de Berthelot et d'une inscription sociale et cognitive de la science – associée à cette démarche, corrobore la logique même de notre travail.

L'analyse mertonienne (Merton, 1973) quoique d'abord orientée vers l'étude de l'institution « Science », s'est peu à peu tournée vers les rétroactions entre les pratiques et les normes : « [L]es normes auraient pour fonction de forcer la plupart des scientifiques à adopter un comportement conforme au but de leur institution » (Vinck, 1995 : 38). Et tout ce qui a été

repris ici des travaux de Bourdieu, et notamment ce qui touche à l'interdétermination des champs et de leurs agents, renvoie au même processus de coproduction de la science par les normes et les pratiques, ou pour rester fidèle à Bourdieu, aux structures des champs et aux habitus des agents.

De plus en plus la sociologie des sciences délaisse la définition des normes universelles de la science et préfère se pencher sur l'actualisation de ses normes par les acteurs de cette institution : comment les chercheurs et leurs institutions se re-produisent, s'actualisent et par là continuent de « faire » science. C'est une direction semblable que prend l'analyse des controverses scientifiques, point fort du programme du même nom, puisque cette démarche vise à saisir la science en train d'être produite. Pestre (2006 : 6) résume tout à fait ce principe d'analyse des processus en écrivant que c'est « en suivant les acteurs dans leurs gestes quotidiens, et en les regardant fabriquer des objets et du sens » qu'on participe de la sociologie de la science.

Ainsi précisé, le rôle du sociologue des sciences est bien celui de mettre en évidence que le lien établit entre la substance, le phénomène empirique, et l'essence, le phénomène théorique, ce lien est en perpétuel reconstruction. Et c'est bien ici tout le sens de la sociologie de la traduction (et de son pendant ANT). Il faut considérer la science en train de se faire comme une mise en lien (social) d'un fait – généralement associé à la nature – et d'une science – associée à la société. Ou plutôt, ce lien comprend la science *en train* de devenir un fait (une réalité) et le fait *en train* de se « scientificiser », de transcender l'état de substance pour celui d'essence¹². *La sociologie doit considérer la science comme une institutionnalisation (sociale) des activités cognitives.*

En d'autres termes et ramené à notre cas, il fallait comprendre tout à la fois comment les sociologues se penchaient vers les problèmes d'environnement, et comment l'environnement se tournait vers la sociologie. Or, les caractères extérieurs qui ont été analysés reprenaient justement cette définition : ils avaient tous en commun de considérer les réalités sociales où se mélangent les composants de la sociologie avec ceux de l'environnement.

2 - Une sociologie réflexive des sciences

Ce serait toutefois limiter les propos des études des sciences que de les réduire à une querelle de méthode, alors même que les résultats qu'elles proposent sont pertinents. Ainsi,

¹² Et la science telle qu'elle se fait se confondrait avec le fait tel qu'il se science !

pour revenir aux travaux de Lassave, on remarque que celui-ci ne doute pas un seul instant de l'existence de la sociologie urbaine contemporaine : qui douterait d'ailleurs de l'existence d'une telle sociologie ? Elle est au centre de la tradition américaine, elle est au cœur de l'œuvre de Simmel, et sans aucune recherche approfondie on peut affirmer qu'elle est enseignée dans une large majorité d'universités, que de nombreux laboratoires d'études en ont fait leur centre d'intérêt, etc. La ville, pourrait-on dire, n'est-elle pas la forme élémentaire de la société moderne ? En France par exemple, quel sociologue ne saurait donner un seul nom de sociologue urbain, ne serait-ce parmi les plus célèbres, Chombart de Lawe, I. Joseph, Y. Grafmeyer, Ch. Topalov, (voire, M. Halbwachs, JM Chapoulie, etc.) ? Et l'on pourrait raisonnablement écrire les mêmes choses pour les autres sociologies 'légitimes' : qui nierait la sociologie de la famille, du travail, des organisations, etc. ? Par contre, combien de sociologues pourraient citer un sociologue de l'environnement ? Combien d'ailleurs sont en mesure d'énoncer l'environnement comme objet sociologique ?

Comme le rappelle Bourdieu (1975 : 5) il y a une opposition, relative à la structure du champ, entre les objets dignes et indignes, et dans notre cas entre les sociologies dignes et celles indignes. Selon ce théoricien des champs, une telle opposition se décline principalement par rapport à « la grande synthèse théorique [et sa] référence sacralisante aux textes canoniques, [...] aux objets les plus importants et les plus nobles [...] et constitués par une tradition ancienne ». Les sociologues auraient donc intériorisé un tel découpage de leur champ, disons plus généralement de leur discipline.

Notre propos questionne également la répartition des objets sociologiques en s'affranchissant de ces cadres déterministes de légitimation. Le panorama de la *Sociologie de la santé* que propose Carricaburu & Ménoret (2004) s'inscrit d'emblée dans un telle démarche : les auteures rappellent combien la sociologie a tardé à s'émanciper d'une vision de la maladie et de la santé relevant « d'une évidence exclusivement organique et du seul registre de l'interprétation médicale [...], d'une compréhension strictement biologique et individuelle » (Carricaburu & Ménoret, 2004 : 5). Selon elles, l'héritage durkheimien est largement responsable de la réduction de la maladie à la contingence ou à l'accident et il a privé la sociologie d'un objet d'étude capital en le décrivant, pour reprendre Bourdieu, comme indigne, alors que « [l]a fonction médico-sociale de la médecine est plus que jamais riche de problématique et de concepts sociologiques à inventer » (Carricaburu & Ménoret, 2004 : 201).

Ce qui est reproché aux histoires de la sociologie c'est d'exclure de leurs propos toute réflexivité. Cette histoire est bien entendue nécessaire, quand bien même elle est parfois qualifiée d'historiciste. Mais chacun des récits historiques proposés par les sociologues se doivent de considérer leurs propres déterminations sociales. Puisqu'un Kuhn ou un Bourdieu ont bien montré les déterminants sociaux et historiques des sciences, pourquoi se les masquer encore ? Ainsi ce travail sur la sociologie de l'environnement place clairement son auteur dans une certaine position au sein de la structure du champ qu'il étudie. A tel point que si l'ensemble des caractères extérieurs et des relations historiques entre la sociologie et l'environnement permettent d'avancer l'existence du domaine en question, il ne faut pourtant pas penser qu'il *fallait* légitimer cette sociologie : le seul propos a été celui de se demander si une telle légitimation avait lieu d'être, si la sociologie de l'environnement existait réellement ou s'il ne s'agissait que d'une expression sans réalité.

Cette dernière précision n'est pas veine, tant la dimension normative fait partie des discours tenus sur la sociologie des sciences¹³. L'entreprise était désintéressée : que l'hypothèse fut validée ou non, dans les deux cas cela est significatif de l'état des liens entre les sociologues et la thématique environnementale. C'est pourquoi l'entreprise demeurait ainsi intéressante, et peut être appliquée à l'ensemble des domaines sociologiques, qu'ils existent déjà ou non : la rigueur et l'objectivité tiennent dans l'obligation faite à prendre le même point de départ pour chaque enquête, c'est-à-dire à considérer les deux éventualités (le champ existe ou n'existe pas) de manière égale.

Ce que nous avons dit de Lassave plus haut perd ainsi de son ambiguïté : malgré les apparences, il a su s'obliger à partir des deux hypothèses (existence et non existence). Ce qui met généralement le lecteur dans une posture critique, c'est la nécessaire inscription historique et sociale de la recherche. Il existe une tradition de recherche en sociologie urbaine, donc tout porte à croire qu'il existe un domaine. Mais c'est tout l'intérêt de Lassave que de remettre les choses à plat, quitte à choisir son objet arbitrairement parce qu'il s'agissait déjà d'une tradition sociologique. C'est ce seul point que l'on peut lui reprocher, le reste de son enquête étant d'un niveau bien plus érudit que le présent travail¹⁴.

¹³ Cf. Pestre (2006 :8) qui met en garde sur le fait que « [d]ire la vérité de la science et de son histoire a en effet souvent consisté à énoncer ce qu'elle *devait être* » alors que l'un n'implique pas l'autre.

¹⁴ Et cependant, cette érudition et cette facilité dans la présentation des faits que réalise Lassave nous apparaît liée au socle de la tradition en sociologie urbaine sur lequel il a pu s'appuyer, alors qu'il a fallu, dans le présent travail, préciser à chaque fois les contours des appuis, rendant ainsi la lecture plus aride et ponctuée de digressions pourtant nécessaires. Ainsi on pourra faire un travail réellement semblable à celui de Lassave dans

E - Quid de l'épistémologie ?

1 - L'épistémologie, une autre sociologie des sciences ?

Si la sociologie des sciences a posé quelques problèmes avant de nous laisser réaffirmer la nécessité de revenir sur les caractères extérieurs des sciences sociales, l'épistémologie, prise au sens large mais en tant qu'elle insiste sur le devenir historique des sciences (cf. par exemple Barreau, [1990] 1995), en posera moins. Trois propositions s'inscrivent dans cette considération : 1) le fait que, dès le départ, la sociologie de l'environnement a été imposée comme un nouveau paradigme, qui plus est comme un paradigme remplaçant le paradigme classique anthropocentrique, ou pour le moins rivalisant avec lui ; 2) le fait que l'histoire de la sociologie présente elle aussi un ensemble de tentatives ambiguës de délimitation du sociale et du naturel ; et 3) les développements de l'épistémologie qu'ont permis certains penseurs invitent à considérer à nouveaux frais les résultats obtenus montrant l'existence d'une sociologie à partir de ses caractères extérieurs.

Ainsi on se doit maintenant de vérifier (Granger, 1992) et de mettre à l'épreuve (Popper) les contours des paradigmes sous-jacents à la spécialité sociologique de l'environnement, les matrices disciplinaires à l'œuvre (Kuhn) ou les programmes de recherche spécifiques (Lakatos) qui sont impliqués dans les parties précédentes. La tâche, bien entendu, est trop vaste. On se limitera à revenir sur un seul auteur : puisque la sociologie de l'environnement a voulu être un nouveau paradigme, qu'elle le soit jusqu'au bout et qu'elle affronte les idées d'un des plus fervents penseurs des paradigmes, Kuhn lui-même.

2 - Le test du paradigme

Or, il est déconcertant de voir combien les propos de Kuhn, dans son analyse de *La structure des révolutions scientifiques*, s'appliquent avec exactitude à l'analyse de la sociologie de l'environnement par ses caractères extérieurs. Par exemple, si l'on revient sur le fait que les sociologues de l'environnement se sont détournés d'autres domaines

20 ou 30 ans, si la sociologie de l'environnement parvient à prendre une place semblable à celle de la sociologie urbaine.

sociologiques, tels que le rural, l'urbain ou la mobilisation collective et les représentations, pour se rassembler en réseaux afin d'affronter de nouvelles thématiques, dont les effets des nouvelles formes d'interactions entre les sociétés et leurs milieux naturels ; alors on peut affirmer que la sociologie de l'environnement a su « soustraire un groupe cohérent d'adeptes à d'autres formes d'activités scientifiques concurrentes [...] [et ouvrir] des perspectives suffisamment vastes pour fournir à ce nouveau groupe de chercheur toutes sortes de problèmes à résoudre » (Kuhn, [1962] 1972 : 25-26). Et Kuhn de poursuivre (*ib.*) : « Les découvertes qui ont en commun ces deux caractéristiques, je les appellerai désormais *paradigmes* ».

La proposition d'un nouveau paradigme environnemental en sociologie (Caton & Dunlap, 1978a) est, de ce point de vue, justifié. Mais là où ces deux auteurs sont allés trop loin, c'est dans leur usage immodéré du terme de paradigme. Ils ont confondu, à notre avis, l'émergence d'un paradigme avec celui d'un champ : leur opposition entre la « sociologie-classique-et-anthropocentrée » et la sociologie de l'environnement ne peut tenir. En effet, il s'agit toujours de sociologie, et l'ensemble des problèmes peut être regroupé dans le seul paradigme sociologique qui confère une valeur heuristique non pas aux objets eux-mêmes que la discipline traite, mais à leur configuration sociale.

La sociologie de l'environnement demeure, dans leur article, une sociologie : la seule distinction qu'ils proposent et celle de la nature de la sociologie : l'une classique et, encore une fois, anthropocentrée, l'autre nouvelle et axée sur la prise en compte de l'environnement. En ce sens, le nouveau paradigme environnemental comme la sociologie de l'environnement sont des domaines sociologiques : le fait que l'ensemble de leurs caractères extérieurs relèvent pour la plupart et dans de grandes proportions de la sociologie comme institution est significatif pour ce point.

Cette première mise en garde ne permet pas moins de poursuivre les références à Kuhn : au contraire elle limite le degré de comparaison en obligeant à considérer la sociologie de l'environnement non plus comme un nouveau paradigme, mais bien comme un intermédiaire, un sous-paradigme, c'est-à-dire un élément d'un paradigme. Ainsi, Kuhn fait remarquer que :

« Le nouveaux paradigme implique une définition nouvelle et plus stricte du domaine de recherche. [...] Dans les sciences [...], la création de journaux

spécialisés, la fondation de sociétés de spécialistes et la revendication d'une place spéciale dans l'ensemble des études sont généralement liées au moment où un groupe trouve pour la première fois un paradigme unique. » (Kuhn, [1962] 1972 : 35)

Or, si la sociologie de l'environnement n'a pas impliqué la création de journaux spécialisés, elle s'est révélée de plus en plus présente dans les revues et les bases de données d'articles. Si elle n'a pas sa propre société de spécialiste, elle a ses propres groupes de chercheur au sein de sociétés savantes. Si elle ne revendique pas une place spéciale dans l'ensemble des études, elle est proposée de plus en plus souvent dans des cursus universitaires. On pourrait poursuivre en épuisant les caractères extérieurs du domaine présentés plus haut : ainsi, si celui-ci n'a pas de dénomination de classement dans les bibliothèques, il est cependant un sous-classement. L'expression de sous-paradigme complète alors celle de domaine sociologique, tout en la renforçant : autrement dit il s'agirait d'une étape intermédiaire entre un domaine et un paradigme.

D'ailleurs, le fait que la sociologie ait toujours entretenu des relations paradoxales avec la prise en compte des effets du milieu naturel sur la société laisse penser qu'il y a encore quelque chose à dire sur la séparation entre les déterminismes sociaux et les déterminismes naturels, comme les exemples de la première partie le mettent en avant. Mais il est aussi surprenant que la sociologie de l'environnement ait de nombreux points communs avec l'avènement d'un paradigme. Bref, il s'agirait d'une situation intermédiaire, que ni le statut de domaine ni celui de paradigme ne saurait qualifier tout à fait.

Ainsi, lorsque Kuhn évoque l'importance du manuel dans la structuration du *paradigme*, outil à partir duquel « le chercheur peut commencer là où s'arrête le manuel et se concentrer sur les aspects les plus subtils et les plus ésotériques des phénomènes naturels [ou sociaux, ou socio-naturels], dans le *domaine* qui est le sien » (*ib.* : 36, nous soulignons), il hésite d'ailleurs entre les deux termes de paradigme et de domaine. En tous cas, des manuels existent déjà, et un autre devrait paraître en français prochainement. On peut alors parler d'un véritable processus de mise en place du domaine, qui serait assimilable, *a priori*, à l'émergence d'un dispositif de révolution scientifique.

3 - L'environnement, une anomalie sociologique structurante

Cette accumulation d'éléments nécessaires la mise en place d'un nouveau paradigme est associée, dans les développements de Kuhn, à la mise en évidence d'un problème spécifique que rencontrerait le paradigme jusqu'alors dominant.

« La découverte commence avec la conscience d'une *anomalie*, c'est-à-dire l'impression que la nature [ou plus généralement les objets étudiés], d'une manière ou d'une autre, contredit les résultats attendus dans le cadre du paradigme qui gouverne la science normale. » (*ib* : 72)

La montée des préoccupations environnementales dans une société et dans une science sociologique qui se pensaient hors d'atteinte des phénomènes naturels, et la connaissance des phénomènes qui lui sont liés, sont des marqueurs d'une telle anomalie. On ne trouve pas par exemple, en France, d'étude sociologique abordant la « tempête » de l'hiver 1999-2000 (Charles & Kalaora, 2001), ou la « canicule » de l'été 2003, alors même que celle-ci a été longuement médiatisée, qu'elle a bouleversée une partie des institutions publiques (les hôpitaux comme le ministère de la santé), et qu'une de ses conséquences indirectes est une journée de travail supplémentaire (le lundi de pentecôte) dont les bénéfices pour l'Etat doivent être consacrés à favoriser les solidarités intergénérationnelles. De même, les dégâts sociaux d'un phénomène naturel tel que le « tsunami » de l'été 2005, ravageant une partie des côtes de l'Océan Indien, et ses conséquences comme les donations aux ONG ou les effets sur le tourisme, ne sont pas abordés encore assez par les sociologues. Seuls quelques rares chercheurs s'aventurent directement dans l'analyse des répercussions sociales des phénomènes naturels, dont Murphy (2003) et son traitement sociologique d'une tempête de verglas.

Ce rejet de l'anomalie arrive à un tel point que *le recours* à une partie des idées durkheimienne revendiquant une analyse sociologique exclusive du social par le social est le signe d'un premier basculement d'une sociologie vers un repli sur elle-même. D'ailleurs, si l'épisode suivant la découverte de l'anomalie ne se clôt « que lorsque la théorie du paradigme est réajustée afin que le phénomène anormal devienne le phénomène attendu » (*ib.*), on doit souligner le rôle de la sociologie des mouvements sociaux (et, à moindre échelle, de la sociologie politique) et de certains sociologues tout à la fois classiques et s'ouvrant à

l'environnement (comme Buttel ou, d'une autre manière, Moscovici), parfois en suivant les voies d'une interdisciplinarité qui se cherche elle aussi.

Il semble d'ailleurs que, pour se référer cette fois à Lakatos (1994), de tels domaines et chercheurs aient joué le rôle de ceinture protectrice. Cette protection du paradigme sociologique a permis à celui-ci de ne pas connaître de période « d'insécurité » ni de subir un quelconque « échec des règles existantes [qui] est le prélude de la recherche de nouvelles règles », alors que ce sont là deux étapes de toute révolution scientifique (Kuhn, [1962] 1972 : 89).

Cependant, on peut également voire dans ces ceintures de protection de la sociologie face à l'environnement une autre étape de la prise en compte progressive de l'environnement. Kuhn rappelle en effet que les scientifiques ne se convertissent pas en bloc à un nouveau paradigme : « Plutôt qu'une conversion du groupe en bloc, écrit-il (*ib.* : 189), ce qui se produit est une modification croissante de la distribution des obédiences professionnelles ». La diversité des domaines sociologiques interrogeant, peu à peu et de plus en plus, la problématique environnementale, marque tout à fait cette conversion patiente de certains sociologues à l'environnement.

La protection que fournissaient ces domaines sociologiques, prêts à aborder l'environnement du seul point de vue du social et non de l'interaction de celui-ci avec son milieu naturel, peut ainsi se retourner contre leur paradigme d'origine. Et ceci avant même qu'une sociologie de l'environnement, en tant que domaine, émerge. Kuhn revient sur cette idée dans sa postface à l'édition de 1969 de son célèbre ouvrage (Kuhn, 1972 : 206-246). L'exemple du groupe de spécialistes du bactériophage qu'il propose est assimilable à celui des sociologues spécialistes de l'environnement. Comment isoler ce groupe de spécialistes du bactériophage avant sa reconnaissance publique, se demande Kuhn (*ib.* : 210-211) :

« Pour répondre à une question de ce genre, il faut se fonder sur la présence aux conférences spécialisées, sur la circulation des manuscrits ou des épreuves d'articles avant leur publication, et surtout sur les réseaux de communication officiels et officieux, y compris ceux que l'on découvre dans la correspondance et dans les liens révélés par les citations [et l'ensemble des caractères extérieurs de ces réseaux, complétons-nous]. [...] Les groupes de ce genre sont les unités où est produite et validée la connaissance scientifique,

comme l'a montré ce livre. Les paradigmes sont ce que possèdent en commun les membres de tels groupes ».

Or, Kuhn ajoute que d'une part ce sont de tels groupes qui sont au fondement de la science normale et de ses révolutions, et que d'autre part ces groupes se remarquent lors de l'analyse de « la structure changeante des groupes scientifiques au cours du temps » (*ib.* : 212-213). C'est pour cela que l'émergence des domaines scientifiques est postérieure à celle des paradigmes qui les sous-tendent :

« Au premier chef, un paradigme régit, non un domaine scientifique, mais un groupe de savant. Toute étude d'une recherche dirigée par un paradigme ou aboutissant à l'écroulement d'un paradigme, doit commencer par localiser le ou les groupes responsables » (*ib.*)

4 - La sociologie de l'environnement comme matrice disciplinaire

Cette rétrospective de l'émergence d'un paradigme correspond à ce que Kuhn nomme par le terme de matrice disciplinaire :

« [*D*]isciplinaire, précise-t-il (*ib.* : 215-216), parce que cela implique une possession commune de la part des spécialistes d'une discipline particulière ; *matrice*, parce que cet ensemble se compose d'éléments ordonnés de diverses sortes, dont chacun demande une étude détaillée. »

C'est la matrice disciplinaire qui génère la transformation d'un groupe hétérogène de spécialistes en un groupe de spécialistes reconnus et porteur d'un paradigme. Dans le cas de notre étude, l'aspect disciplinaire va de soi puisqu'il s'agit de sociologie, et le caractère matriciel de la sociologie de l'environnement a été démontré par l'heuristique que les chercheurs ont su dégager, depuis leurs divers points de vues, de l'environnement.

Les caractères extérieurs ont ainsi montré cette structuration du groupe que les premiers travaux des années 1990 avaient esquissée (cf. la troisième partie). Ce qu'ils ont démontré rejoint la conclusion de la postface de Kuhn qui va nous intéresser maintenant :

« La pratique de la science normale dépend de la capacité, acquise à partir d'exemples, de grouper des objets et des situations en ensembles semblables, qui sont primitifs en ce sens que le groupement est effectué sans répondre à la question : 'semblables par rapport à quoi ?'. L'un des aspects principaux de toute révolution est donc que certains des rapports de similitude changent. Des faits qui étaient groupés dans le même ensemble auparavant, sont groupés ensuite dans des ensembles différents et vice-versa. » (*ib.* : 236)

Or, alors que le chapitre IX se demandait dans quelle condition on pouvait parler d'un domaine de sociologie de l'environnement en interrogeant les objets et les démarches des approches sociologiques de l'environnement, l'analyse des caractères extérieurs a montré que la question n'a plus lieu d'être, ou plus sûrement qu'elle ne se pose plus puisque le domaine existe désormais, *indépendamment* de la réponse à la question posée. Bien entendu, la réponse serait que la sociologie de l'environnement traite des mouvements sociaux environnementaux, des politiques publiques et de l'institutionnalisation de la nature, des nouvelles formes de participation publique en lien avec l'environnement, comme nous l'avons montré plus haut, mais, en suivant le raisonnement de Kuhn, cette décision de grouper ensemble les objets et de s'investir dans la sociologie de l'environnement peut également être fondée « moins sur les réalisations passées que sur les promesses futures. [...] Une décision de ce genre relève de la foi » (*ib.* : 188). En effet, ce regroupement de chercheurs dans ce domaine étant récent, on ne peut pas encore juger des résultats ni de la pertinence *ad hoc* de celui-ci. Tout au plus, on l'a vu, suggère-t-on des références au passé ou à d'autres situations nationales. Pour le passé, on relit les travaux de la sociologie classique, comme cela a été fait et comme nous y avons participé (ici dans la première partie, mais également ailleurs, cf. Boudes, 2007b). Pour les comparaisons nationales, on s'appuie sur l'existence d'autres réseaux de sociologues de l'environnement, cette base était elle-même fragile, puisque relativement peu de travaux de chercheurs étrangers sont référencés dans les travaux français, et que de toute manière peu de sociologues français participent aux congrès internationaux et méconnaissent par-là leurs collègues.

F - L'environnement, anomalie ou heuristique sociologique ?

Alors que le domaine de la sociologie de l'environnement et le paradigme qui lui semblait lié nous paraissaient entremêlés, la notion de matrice disciplinaire nous permet de les distinguer – et par-là de laisser de côté l'idée peu opportune d'un « sous-paradigme ». Cette première réflexion a l'avantage de montrer la pertinence de la référence à la sociologie des sciences pour analyser la sociologie de l'environnement, qu'elle soit un domaine ou un paradigme. Cependant, les références à Kuhn suggèrent également que le regroupement des chercheurs autour d'un domaine, parce qu'il s'inscrit dans une matrice disciplinaire, et même s'il peut être un élément constitutif d'un nouveau paradigme n'est pas assimilable à celui-ci. Autrement dit, c'est parce que ce domaine attire un certain nombre de sociologues et qu'il ouvre de nouvelles questions qu'il peut conduire à l'élaboration d'un paradigme nouveau. Mais tout domaine sociologique ne contient pas son propre paradigme et s'inscrit au contraire, le plus souvent, dans le prolongement du paradigme sociologique classique de l'analyse du social par le social.

La sociologie de l'environnement, du fait même de sa difficile naissance, ne s'inscrit pas dans cette visée. Si Catton & Dunlap y voient un nouveau paradigme, c'est autant pour l'opposition à l'anthropocentrisme de l'époque comme ils le soulignent, que pour la réponse qu'ils souhaitent apporter face à une anomalie : la cécité des sociologues face à cet objet, leur conception de la réalité sociale comme si la nature n'y était pas un problème (« as if nature did not matter » (cf. Murphy, 1995). Et plutôt que de s'en prendre à la sociologie du HEP (paradigme de l'exceptionnalisme humain), je pense que les auteurs auraient pu orienter leurs réflexions sur l'anomalie elle-même, sur la nature de cette anomalie et non pas ses origines, comme nous y invite Kuhn toujours. Cette anomalie, explique ce dernier, peut entraîner un état de crise dans une science donnée. Kuhn n'est pas très précis lorsqu'il aborde le phénomène de crise. Mais il donne quelques informations qui permettent de dire que l'anomalie ne fait crise que lorsque la science normale ne parvient ni à résoudre le problème soulevé, ni à le labelliser pour le mettre de côté (Kuhn, [1962] 1972 : 107). C'est alors qu'un nouveau paradigme, qui se propose de ne pas mettre de côté le problème et, surtout, de le traiter et le résoudre, peut naître et prétendre à se substituer au précédent, voire à vivre à ses côtés.

Qu'ont dit Catton & Dunlap de cette anomalie ? En proposant d'opposer la sociologie anthropocentrée au NEP, ils ont souhaité à tous prix révéler l'impuissance de la sociologie à aborder l'environnement. Mais c'est peut-être le désir de stigmatiser la sociologie classique qui a empêché l'expansion du NEP : suivant la pensée de Kuhn, les révolutions scientifiques sont le plus souvent invisibles, et le fait de radicaliser l'opposition entre le HEP et le NEP a plutôt sensibiliser les sociologues à l'anomalie que représentait jusqu'alors l'explication sociale de l'environnement. « Pourquoi monter en épingle, s'exclame Kuhn (*ib.* 167), ce que la science a dû écarter au prix de ses efforts les plus dignes et les plus opiniâtres ? ». En mettant à jour l'anomalie explicative du HEP, les sociologues de l'environnement ont permis à la sociologie de réviser sa position sans pour autant la dénaturer. Le fait d'intégrer la sociologie de l'environnement très rapidement aux USA (dès la fin des années 1970) est significatif de la labellisation de l'anomalie, et ceci est d'autant plus visible que d'autres sociologies nationales, celle française en premier chef, ont pu se permettre de se jouer de cette anomalie parce que personne ne la voyait comme une anomalie, ou pour le moins parce que personne ne la définissait comme telle. Les récits de l'interdisciplinarité sont en ce sens probants : l'environnement n'était pas le seul problème de la sociologie mais de l'ensemble des sciences. Et les parenthèses qu'ont représentées les programmes interdisciplinaires ont permis de laisser du temps aux disciplines pour construire des raisonnements intégrant l'environnement dans leur paradigme.

Ce dernier point induit qu'une révolution était en germe dans la prise en compte sociologique de l'environnement. C'est une affirmation intéressante, que le prochain chapitre abordera : dans quel mesure la sociologie et l'environnement serait-elle en mesure de proposer un nouveau paradigme ? D'après ce qui vient d'être dit à partir des réflexions du théoriciens de *La structure des révolutions scientifiques*, puisque la sociologie a su écarter la thématique de l'environnement en la labellisant, en lui réservant un domaine propre dans son paradigme, dans son institution, dans sa pratique, alors il n'y a plus lieu de parler d'anomalie. Mais le cas Français, en tant qu'il vient tout juste d'instituer un domaine de sociologie de l'environnement et de réviser l'histoire de la sociologie en nuanciant l'explication sociale du sociale par le recours à un récit ambiguë entre l'avènement de la discipline et ses liens avec la biologie principalement, cette situation nationale demeure fragile, et garde encore quelques traces d'une crise qui aurait pu, de notre point de vue, secouer davantage la sociologie.

Chapitre XIV : *D'un paradigme à l'autre. L'environnement, une réalité objective*

L'idée d'un nouveau paradigme prolongeant la sociologie vers la nature et réciproquement, *via* l'environnement, n'est pas nouvelle. D'autres disciplines s'y sont essayées, et l'emprise des raisonnements inspirés de la biologie pour analyser le social, de ceux que nous avons abordés en retraçant la naissance ambiguë de la sociologie, n'y est pas pour rien. L'exemple de la sociobiologie, en tant qu'« étude systématique de la base biologique de tout comportement social » (Wilson, [1975] 1987) s'inspire d'ailleurs à la fois des tentatives d'explications biologiques du social, qu'elle radicalise et de la perspective comtienne d'une hiérarchie des sciences. Cependant, au contraire d'un Comte désireux de hisser la sociologie au sommet de la pyramide des sciences, Wilson tient pour acquis que la sociologie ne peut être qu'une des multiples branches de la « Synthèse Moderne » à laquelle prétend la sociobiologie, c'est-à-dire principalement la théorie évolutionniste néo-darwinienne.

« L'une des fonctions de la sociobiologie consiste donc à reformuler les fondements des sciences sociales de manière à permettre leur inclusion dans la Synthèse Moderne. Il reste à savoir s'il sera possible de 'biologiser' les sciences sociales de manière satisfaisante. » (Wilson, [1975] 1987 : 20)

Pour Wilson, il est clair que la sociologie doit se soumettre aux modalités explicatives de la sociobiologie, *i.e.* à son paradigme. L'essence des théories sociologiques, que Wilson n'hésite pas à réduire aux seuls courants structuralistes et phénoménologiques, ne pourrait devenir une réelle théorie fondamentale que par le truchement d'une « explication neuronale complète du cerveau humain » (*ib.* : 580). Et ceci quitte à ce que « [l]e savoir [soit] traduit en circuits » (*ib.*) ou à définir l'apprentissage et la créativité comme « l'altération de parties spécifiques de la machinerie cognitive régie par l'énergie des centres affectifs » (*ib.*).

Gageons cependant que l'émergence d'une théorie sociobiologique s'inscrit, au fil des années 1970, dans une réponse à l'universalisation d'une explication sociale renouant avec ses ambitions originelles de science explicative de la complexité ultime que représenterait la réalité sociale. Après tout, les propos des premiers sociologues de l'environnement américains de la même période reprennent des arguments semblables, opposant certaines véritables prophéties à leur conviction de la nécessité de ne pas se limiter à une sociologie du social¹.

En somme, on se retrouve avec d'un côté des biologistes prêts à ramener l'écosystème à ses seuls déterminismes biophysiques, et des sociologues réduisant la réalité humaine et non-humaine à un sociosystème régulé par des normes sociocognitives. Et dans le même temps, les biologistes n'hésitent pas à recourir au champ lexical du social pour illustrer leurs découvertes, comme le remarque par exemple Deléage (1991 : 181-182) à propos de l'usage du terme de stratégie par MacArthur & Wilson (1967) pour décrire les phénomènes de répartition des ressources dans la lutte pour l'existence ; et les chercheurs en sciences sociales s'inspirent sans autre considération des modèles des sciences biologiques pour appuyer leurs démonstrations, entraînant le lecteur dans des considérations cette fois désabusées et parfois dénuées, *in fine*, de tout attribut sociologique ou biologique (cf. par exemple les développements de la moribonde biologie sociale dans Bouthoul, 1957). Et d'autres encore appliquent, souvent sans l'avouer pleinement, les ressources qu'offrent les théories écologiques à l'analyse de situations sociales encore nouvelles.

Dans ce dernier cas pourtant, que l'écologie humaine représente tout à fait, les modalités des échanges interprétatifs entre disciplines sont dénuées de désir d'inféodation. Ainsi, comme nous l'avons vu, il ne paraît pas que Park souhaite rapporter la sociologie à la

¹ Cf. par exemple le sort que font Catton & Dunlap (1978a : 43) aux affirmations de Bell (1973 : 465) selon lequel la question essentielle n'est pas celle de la subsistance ou de la biologie, mais des standards de vie et de la sociologie, et qui associe le mouvement écologiste à une forme d'hystérie apocalyptique.

seule écologie, ni faire de celle-là un paradigme englobant celle-ci. La science écologique, notamment parce qu'elle se voit parfois comme la plus humaine des sciences naturelles (Deléage, 1991), et que ses théories sont parmi celles qui élargissent le plus ouvertement leurs origines biologiques aux horizons de la réalité sociale et humaine, est sans doute un modèle dans cette capacité à prétendre à l'analyse de l'interaction entre nature et société humaine sans pour autant tomber dans l'ambition explicative universalisante.

Nous souhaitons revenir, dans ce chapitre, sur les ouvertures programmatiques, voire les transformations paradigmatiques, que des disciplines comme l'écologie ou la sociologie de l'environnement mettent au jour.

A - L'écologie, cette science de l'homme

Que l'écologie soit considérée comme une science naturelle *stricto sensu*, cela ne pose pas problème ; qu'elle soit tout à la fois comprise comme une science de l'écosystème global, c'est-à-dire s'inquiétant de rechercher les lois des écosystèmes en ce qu'ils comprennent les non-humains et les humains, cela paraît paradoxal. L'histoire même de l'écologie – sur laquelle on ne pourra s'attarder² – renvoie à ce paradoxe incontournable. Pourtant, lorsque l'un de ses pionniers, A. Von Humboldt, généralement pris pour le fondateur de la discipline avec l'inventeur du terme *oecologie* Ernst Haeckel³, écrit, au retour de son séjour en Amazonie, qu'il est convaincu « qu'un seul et même souffle, d'un pôle à l'autre, insuffle une seule et même vie aux rochers, aux plantes, aux animaux et à la poitrine de l'homme »⁴, il nous explique déjà en partie ce paradoxe.

Humboldt renouvelle la question, qui sursoit à l'époque aux seuls biologistes, de la démarcation entre sciences naturelles et sciences humaines et sociales, ceci avant même les travaux de Darwin. C'est pourquoi, dès l'introduction de son ouvrage historique sur l'écologie, Deléage explique qu'« inclure ou non l'humain dans les flux et les reflux du monde vivant conçu comme une totalité, voilà qui fut dès l'origine et qui demeure – plus que jamais – une question essentielle, lancinante et des plus controversées de la science écologique ». Le

² En France, trois ouvrages font référence en la matière, Acot (1988), Deléage (1991) et Drouin (1991), que l'on peut associer à la présentation plus pédagogique proposée par Matagne (2002).

³ C'est en effet Ernst Haeckel, disciple de Charles Darwin, qui baptise l'écologie comme substitut à la biologie en 1866, et la définit comme « la science des mœurs des organismes, de leurs besoins vitaux et de leurs relations avec les autres organismes » (Haeckel, 1907 : 83-84, cité par Deléage, 1991 : 66).

⁴ « Que ce fut dans la forêt amazonienne ou sur les hauts sommets des Andes, j'ai toujours eu conscience qu'un seul souffle, d'un pôle à l'autre, insuffle une seule et même vie aux rochers, aux plantes, aux animaux et à la poitrine de l'homme. » Humboldt, cité par Deléage, 1991 : 40

plan de son ouvrage est lui aussi révélateur de ces interconnexions avec lesquelles l'écologie a du composer, à tel point que Deléage ne peut qu'intituler la dernière partie de celui-là « L'Homme et la Biosphère » (Deléage, 1991 : 197 *sq.*), ce qui revient à associer les ultimes objets d'une écologie contemporaine que d'aucuns décomposent habituellement en biologie des populations et écosystémique.

Barnaud & Lefeuvre (1992), dans un article visant à préciser la place de l'homme dans la science écologique, reviennent sur ce dernier découpage entre une approche « population-communauté » et une approche « fonctionnement » des écosystèmes (appelée encore écologie évolutive ou écologie fonctionnelle), découpage qui générerait une vision confuse de l'écologie (*ib.* : 75 *sq.*). Le fait est que l'ensemble des différenciations des spécialités écologiques trouve sa racine dans cette première dichotomie mais aboutit au même questionnement vis-à-vis de la prise en compte du facteur humain dans la discipline. Les deux auteurs schématisent les positionnements actuels autour de deux idées. La première reprend les propos que Larrère (1990) met en avant pour justifier la mise à l'écart de l'homme dans le raisonnement écologique. Selon ce dernier, l'exclusion de l'homme est nécessaire si l'on souhaite faire de l'écologie une science modélisatrice et pour ainsi dire une théorie idéale des systèmes écologiques. En effet, l'appareillage quantitatif de l'écologie, qui lui a valu d'atteindre son apogée explicative dans la première moitié du XX^{ème} siècle, ne peut se permettre d'intégrer une variable aussi volatile que celle des actions et comportements humains. C'est pourquoi, comme le remarquent Barnaud & Lefeuvre (1992 : 83), et comme Larrère en est conscient, « [c]ette restriction est souvent présentée comme une commodité pour permettre la modélisation, mais elle limite la portée des résultats ». Par contre, une science écologique, pour autant qu'on la souhaite appliquée et utile à la gestion des espaces et des espèces, doit tout aussi nécessairement impliquer la prise en compte des facteurs humains et sociaux. « Cette évolution des idées, concluent Barnaud & Lefeuvre (*ib.* 84), autorise désormais un rapprochement voulu, et non plus forcé, des sciences biologiques et des sciences humaines ».

Le choix doit-il cependant se limiter à une écologie formelle, mais rejetant un facteur pourtant (co-)déterminant ou à une écologie appliquée mais scotomisée d'une partie de son attribut scientifique lui-même, sa capacité à modéliser ? Il semble qu'il faille nuancer les deux positions et déplacer légèrement la question. La dernière partie de l'ouvrage de Deléage nous y invite en tous cas, en rappelant tour à tour les apports heuristiques qu'ont suscités les rapprochements des facteurs humains et non-humains, notamment chez Vernadsky ou

Lovelock. Le premier explique en effet que « [t]oute la vie, toute la matière vivante peut-être envisagée comme un ensemble indivisible dans le mécanisme de la biosphère » (Vernadsky, [1926] 1929 : 27 *sq.*, cité par Deléage, 1991 : 204). Ainsi, l'homme fait partie de la biosphère au même titre que les autres éléments constitutifs de ce « mécanisme cosmique harmonieux », et par là doit être pris en compte dans les analyses écologiques. D'ailleurs, les avancées scientifiques de Vernadsky sont liées à ses réflexions sur le monde social, et notamment sur sa patrie Russe. S'il propose une écologie ouverte au facteur humain, il appelle également de ses vœux, dans un registre plus politique que scientifique cette fois, une organisation sociale soucieuse de prendre en compte les mécanismes de la biosphère et par là plus responsable face à l'usage des ressources qu'elle exige. On retiendra encore que Vernadsky considère l'humanité comme une « force géologique planétaire », signifiant par là que le déploiement des hommes à la surface de la terre et la puissance que leur donne les développements techniques font de l'espèce humaine une espèce rivalisant avec la puissance de la tectonique terrestre. C'est là encore la nécessité de faire une place spéciale à l'humanité qui est en jeu ici.

C'est un enjeu semblable que présente *L'Hypothèse Gaïa* de Lovelock ([1979] 1986). Malgré les démonstrations de l'auteur, visant à récapituler les différents éléments du système terrestre pour affirmer, *in fine* et comme il s'y était employé depuis le début des années 1970 (Lovelock, 1972 ; Lovelock et Malingus, 1974), que la Terre est elle-même vivante (d'où sa personnification par le nom de Gaïa), ce qui est en jeu est bien là encore la place de l'homme dans ce système vivant. Et cette place doit être interrogée avec d'autant plus d'urgence que l'équilibre « homéostatique » généré par la co-évolution de la Terre et de la vie – *i.e.* l'autorégulation de la Terre et de la vie, la faculté de leur association à « maintenir la surface terrestre dans un état propice à la poursuite de l'existence des êtres vivants » (Deléage, 1991 : 230) – cet équilibre serait menacé par l'humanité, une humanité devenue tout à la fois surpuissante et inconsciente. Bien que les limites de l'hypothèse Gaïa furent rapidement mises à jour, notamment autour des discussions rappelant que la vie implique la reproduction, capacité que la Terre ne saurait acquérir, Lovelock a permis de réintroduire l'image d'une Terre jouant le double rôle de transformation des énergies spatiales et de vaisseau spatial. Aussi, il a souvent été débattu de la capacité de l'humanité à piloter ce vaisseau, ou pour le moins à participer au pilotage, ou encore, pour le pire, à ne pas saboter le vaisseau lui-même.

Car c'est bien la place de l'homme dans le système de régulation de son environnement qui sera au cœur des continuateurs de Lovelock, dont Rachel Carson par exemple⁵.

Avec la présentation de ces deux auteurs, on comprend mieux cette conclusion de Deléage (1991 : 298) :

« Les processus de la biosphère et ceux que les sociétés sont capables de produire se rejoignent et se contredisent aujourd'hui. Les seuils se brouillent entre vivant et artificiel, entre nature et culture. Tributaire de la crise de notre rapport à la nature, l'écologie tend à se développer comme un vaste ensemble de principes heuristiques. Qu'elle perde un instant de vue l'homme, facteur traumatique le plus puissant de la biosphère, et elle ne sera qu'un exercice académique sans portée concrète ».

Et Deléage de rappeler en suivant que

« L'une des règles de la méthode scientifique exige que l'objet étudié le soit dans sa globalité, même si cela implique le sacrifice d'autres qualités que la science affectionne. [...] Il est urgent de libérer l'activité scientifique d'une sorte de fanatisme maniaque qui privilégie la précision souvent illusoire et superficielle à une approximation, même fondamentale ». (*ib.*)

On touche ici à un aspect des études sur l'environnement qui traverse l'ensemble des disciplines intéressées par cet objet que d'aucun qualifie justement d'hybride : comment parvenir à intégrer la totalité de l'objet à partir de méthodes disciplinaires le plus souvent hyper-spécialisées et, surtout, comment accepter d'élargir les horizons premiers de sa discipline quitte à ébranler celle-ci ? L'écologie est donc autant tiraillée que la sociologie de l'environnement entre son origine d'une part et d'autre part son ambition d'ouvrir ses horizons au versant complémentaire du couple nature-société.

⁵ « His work underpins much of modern environmentalism. The electron capture detector he invented in the 1950's produced initial measurements of dispersed traces of pesticides and ozone-destroying chlorofluorocarbons, providing a foundation for the work of Rachel Carson and for studies revealing risks to the atmosphere's protective ozone layer. » A.C. Revkin, *New York Times*, 12 sept. 2006

B - Ecologie et écologisme

L'écologie a su toutefois affirmer cette ouverture d'une autre manière que par le développement d'un paradigme nouveau et/ou complémentaire : son accès aux phénomènes est scientifique en ce qu'elle tâche d'incorporer le facteur humain dans ses raisonnements ; après la seconde guerre mondiale il est également social avec l'émergence d'une mobilisation environnementale dont les recours à cette discipline conduiront à ne plus distinguer l'une de l'autre et en tous cas à leur donner le même nom. On l'a entrevu en associant le nom de Carson, figure étasunienne des mobilisations écologistes, à celui de Lovelock. Carson, Ehrlich ou Commoner vont permettre à l'écologie au moins d'ancrer ses questionnements dans les débats publics, au mieux d'inciter les hommes à limiter leur impact sur les écosystèmes qu'elle s'est donnée pour but d'analyser.

1 - Montée des préoccupations écologistes

On peut revenir à ce titre sur le véritable phénomène emblématique et médiatique – au sens de processus de médiatisation – de l'ouvrage de Carson ([1962] 1963), *Le printemps silencieux*. L'auteur, une biologiste reconnue, par la publication d'un récit personnel sur la disparition de la faune habituelle de sa campagne natale, condamne les conséquences de l'intensification de l'agriculture et notamment de l'usage du DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane). Celui-ci pénètre la chaîne alimentaire et tue, entre autres, des oiseaux, laissant derrière lui un étrange silence printanier... Plutôt que d'allonger ce travail en proposant une histoire de la montée des préoccupations écologiques, on retiendra deux points. D'abord, comme nous le rappelle Bourg (2002 : 135),

« La diffusion de la conscience écologique est le produit de multiples facteurs : notamment des livres qui ont dénoncé la crise écologique, et ce dès l'après-guerre, des grandes conférences des Nations Unies et des multiples accidents industriels qui n'ont cessé d'émailler la vie de nos sociétés depuis les années [19]50 ; ce à quoi il faut ajouter l'écho grandissant de ces problèmes dans les médias et le rôle des adhérents aux diverses sociétés de protection de la nature, généralement créées bien avant les partis verts. »

Ensuite, cette prise de conscience collective est liée à des événements pour le moins marquants, généralement théâtralisés dans les récits qui en sont faits. Il en est ainsi de l'histoire des idées écologiques que propose Worster ([1977] 1992), dont l'épilogue revient sur les multiples « explosions » des phénomènes environnementaux. Worster revient d'abord sur les premiers essais nucléaires et leurs conséquences morbides pour la fin de la seconde Guerre Mondiale, sur l'ouvrage de Carson cité plus haut, sur les craintes liées à l'explosion démographique et, dans un autre domaine, à la maîtrise de techniques immaîtrisables, pour en venir au constat qu'à « la fin des années [19]70, la liste des menaces sur l'environnement s'était considérablement allongée : gaz d'échappement, déchets et ordures, métaux toxiques, marées noires et même la chaleur » (Worster [1977] 1992 : 366-367). Il conclut ainsi :

« Succédant de près à l'invasion des nouveaux pouvoirs technologiques, l'idée écologique s'imposa dans l'opinion publique vers la fin des années [19]60 ; elle impliquait clairement la détente, le désarmement, la fin des guerres. [...] Mais la caractéristique véritablement nouvelle de l'âge écologique était le sentiment que la nature était une victime sans défense. » (Worster, [1977] 1992 : 367)

Une des avancées de la sociologie de l'environnement et de l'écologie, parce qu'elles considèrent justement l'interaction des sociétés avec leur milieu naturel, c'est de souligner que la victime « sans défense » dont parle Worster est tout à la fois la nature et la société, et plus sûrement encore l'interaction même des deux éléments considérés. La société et la nature « souffrent » des problèmes environnementaux : mais les modalités d'interactions entre la nature et la société « souffrent » davantage encore. Les « nouveaux » objets sociologiques de l'environnement, tels ceux qui ont été décrits ici, sont des marqueurs de ce phénomène : les mouvements sociaux écologistes et les comportements en faveur de l'environnement, le verdissement des politiques publiques, et surtout, sans aucun doute, l'émergence de nouvelles formes de concertation et le renouveau démocratique que cela entraîne, tout cela est significatif d'une mise en question des liens entre phénomènes naturels et phénomènes sociaux.

2 - Des problèmes naturels aux affaires sociales

Avant de détailler cette interaction, achevons de traiter l'apport essentiel de l'écologie dans nos propos. C'est notamment le passage de l'écologie à l'écologisme, du résultat scientifique à sa prise en charge sociale qui va maintenant retenir toute notre attention. En un certain sens, le souhait de certains écologues d'inclure les facteurs humains dans leurs raisonnements scientifiques s'est traduit non pas en une nouvelle science permettant d'inclure tout à la fois les variables sociales et naturelles, mais en un transfert de connaissances. Ce que les écologues montrent, la société peut alors le voir aussi.

La médiatisation vers la société des résultats obtenus par les sciences naturelles, aidée par l'ouverture de l'écologie et relayée par des ouvrages, des médias, des politiques ou des associations, permet aux problèmes dénoncés par les chercheurs de devenir de véritables affaires sociales. Par exemple, le problème de la maladie des arbres dans les forêts allemandes liée aux retombés de SO₂ (dioxyde de soufre) sur les dites forêts s'est transformé en une question sociale dès lors que les démonstrations des scientifiques ont pu être relayées par des campagnes de presse montrant les étapes de cette maladie. C'est ce qu'explique Roqueplo dans son ouvrage de 1988 sur les *Pluies Acides*, et qu'il reprend dans un article quatre ans plus tard (Roqueplo, 1992 : 66) : « La population allemande apprit ainsi à voir ces étapes [de la maladie] et – là se trouve l'évènement essentiel – ayant appris à voir *elle vit effectivement* que les forêts allemandes étaient partout malades [...] et qu'elles étaient effectivement gravement menacées ».

Roqueplo propose de nommer ce processus « l'articulation de l'affaire' et du 'problème' », qu'il décline à partir du rôle principal que jouent les scientifiques. Il ont d'abord une fonction directe de « déclic » : ce sont en effet les scientifiques qui non seulement remarquèrent et expliquèrent l'action du SO₂ sur les forêts. Ensuite une fonction indirecte de « catalyse » laquelle, *via* la construction d'une théorie dite de l'ozone « permet au gouvernement de la RFA de 'catalyser' un consensus [...] autour d'une technologie disponible et économiquement profitable » (*ib.* : 67).

Le sociologue polytechnicien apporte un second exemple, celui du problème et de l'affaire de l'effet de serre, et qui montre davantage encore ces deux fonctions. Outre le fait que seul les scientifiques sont capables de parler de la réalité de l'effet de serre, le problème qu'ils soulèvent est l'évolution du climat face aux modifications de ce phénomène et à son déséquilibre. Or, dans ce cas précis, la qualification du problème en affaire se fait par

l'intermédiaire d'un déploiement des recherches scientifiques sur ce problème et par l'ensemble des controverses liées à l'évaluation des changements climatiques à venir. Cette mobilisation scientifique se traduit par de nombreuses manifestations mêlant tout à la fois les experts climatiques, les politiques et les médias, et dont le symbole est l'aboutissement du protocole de Montréal visant à prendre des mesures pour réduire et éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone et par là modifiant l'équilibre naturel de l'effet de serre, dont les CFC (chlorofluorocarbones). « [D]ans ces conditions, termine Roqueplo (*ib.* 69), l'affaire repose entièrement sur l'expertise des scientifiques », car les effets sur les populations et induisant une réaction de celle-ci ne pourront être perceptibles que dans une dizaine d'année ou plus.

Bien que dans ces deux exemples le rôle des scientifiques puisse varier, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a une transformation fondamentale entre l'émergence d'un problème strictement physico-chimique et sa prise en charge sociale en tant qu'affaire.

L'intérêt de cette démonstration est de rappeler que l'environnement n'a pas de réalité en soi⁶ : il est à l'intersection d'une réalité naturelle et d'un processus social d'appropriation de cette réalité en tant qu'elle fait problème. C'est ce qui permet de décortiquer l'analyse de la transformation des problèmes en affaires pour proposer une définition de l'environnement.

Selon Roqueplo (1992 : 70 *sq.*), l'environnement est un phénomène qui doit répondre positivement aux trois questions suivantes :

- 1) S'agit-il d'un phénomène qui affecte la réalité physique ?
- 2) Ce phénomène est-il menaçant ?
- 3) Ce phénomène est-il imputable ou prévisible ?

1) Les problématiques environnementales actuelles sont toutes des problématiques naturalistes au départ, ce qui rejoint la définition des « problèmes ». Ce qui les caractérise est le lien qu'elles entretiennent avec le milieu physique. C'est pourquoi certains problèmes sociaux, comme celui du mouvement des « Sans-terre » sur le front pionnier en Amazonie brésilienne, peuvent être considérés comme des problèmes environnementaux en ce sens qu'ils interviennent dans les processus naturels et remettent en cause leur équilibre.

⁶ « L'idée d'un environnement en soi et pour soi est [...] une idée vide » (Roqueplo, 1992 : 69).

2) Dire que l'environnement est un phénomène menaçant peut sembler ambiguë tant, aujourd'hui, nos sociétés tendent à vouloir se rapprocher de celui-ci. C'est l'occasion de rappeler une différence essentielle avec la nature : celle-ci est considérée comme une donnée immuable, alors que l'environnement est un processus, une interaction entre cette nature et la société, mais une interaction non maîtrisée et dont les conséquences sont incertaines pour les deux parties. C'est ce que rappellent Jollivet & Pavé (1993 :7) en insistant sur le fait que « [c]'est bien parce que *l'environnement* [...] devient menace pour l'homme – celui-ci étant au centre – qu'il devient par là même un *environnement* dont on se soucie, et que l'on nomme, précisément parce qu'il fait souci ».

3) Et cela conduit au troisième caractère de l'environnement : c'est un phénomène liée aux facultés cognitives et comportementales des hommes, à leurs savoirs et leurs actions. Ainsi, quand bien même un phénomène serait naturel et menaçant, encore faut-il qu'il soit imputable à l'homme ou prévisible. Un tsunami comme celui du 26 décembre 2004, parce qu'il n'existait pas de moyen de le prévenir ni de le détecter, ne peut pas être considéré comme un phénomène d'environnement. Par contre, son successeur du 17 juillet 2006 peut être considéré comme tel. Ces deux cas extrêmes révèlent la difficulté de définir les capacités de prévision de tels événements et les modalités d'action d'urgence dont l'éloignement des côtes ou le refuge dans les forêts avoisinantes, ces solutions visant moins à empêcher des dégâts et des pertes humaines qu'à les atténuer.

Roqueplo prend lui aussi l'exemple d'un raz de marée.

« Certes, écrit-il (Roqueplo, 1992 : 72), un raz de marée ou un ouragan sont 'naturels' et ne sont pas imputables, mais le manque de précautions, lui, est imputable et *c'est la possibilité de ces précautions qui transforme le phénomène naturel en phénomène environnemental*. D'une certaine façon, 'c'est leur faute' et c'est en grande partie pour cela que les phénomènes environnementaux sont **intrinsèquement politiques**. »

Les travaux de Roqueplo en général et l'article repris ici sont d'une grande utilité pour mieux se figurer l'environnement. Ils rappellent qu'un fait d'ordre naturel, dès lors qu'on considère qu'il fait problème, ne relève plus de la nature elle-même, mais ne saurait se réduire pourtant à un ordre strictement social puisqu'il se compose d'éléments non-sociaux. Pourtant, si Roqueplo insiste *in fine* sur l'aspect *intrinsèquement politique* des phénomènes environnementaux, c'est pour nous rappeler que la définition de ce qui fait problème, et ceci avant même qu'il s'agisse d'une « affaire », est nécessairement sociale et ne peut être imputée directement à la nature – tout au plus peut on la ramener aux techniques utilisées pour identifier ce qu'on qualifie de problème, mais cela ne fait que déplacer le problème.

Partant, s'il revient à la société de définir ce qui fait problème et d'en faire, si les conditions sont réunies, une affaire, alors les phénomènes environnementaux peuvent surgir à tous moments, qui plus est si l'on prend en compte les paramètres sociaux de l'activité de découverte scientifique elle-même et les cas d'instrumentalisation de celle-ci. C'est d'ailleurs de ce constat que part l'ouvrage de Beck ([1986] 2001) présentant *La société du risque*. « Résumons-nous, propose-t-il (*ib.* : 99) : la crise de l'avenir qui se joue actuellement n'est pas *visible* ; elle est une possibilité en voie de réalisation. Mais comme toutes les possibilités, elle est une *hypothèse*, dont on espère en l'occurrence qu'elle ne deviendra *pas* effective ». De là à dire, en suivant tout à la fois Roqueplo et Beck, que toute réalité naturelle est un problème d'environnement en puissance, il n'y a qu'un petit pas à franchir : dès lors qu'on fait l'hypothèse que de nombreuses incertitudes demeurent autant dans notre connaissance de la nature que dans celle des impacts des événements naturels sur les sociétés, alors les problématiques environnementales sont partout, et dépassent nécessairement les spécialités disciplinaires et scientifiques.

Cela rejoint les idées de Beck. La montée des problèmes et affaires environnementales, dans la rhétorique de Beck, correspond à la fin de la phase de latence des risques.

« Les menaces invisibles sont en train de devenir *visibles* [...] : la *fin de la latence* a deux visages : le risque et la *perception (publique)* qu'on en a. Est-ce que les risques se sont accrus ou est-ce le regard que nous portons sur eux qui s'est précisé, la question reste ouverte. Ces deux visages coïncident, se déterminent et se renforcent mutuellement ; ils constituent, parce que les risques

ne sont risqués que *dans le domaine du savoir*, non pas deux mais une seule et même chose. » (Beck, [1986] 2001 : 99-100).

Il n'y a plus à considérer les deux fonctions de déclic et de catalyse proposées par Roqueplo comme deux modalités successives de construction de l'environnement, mais davantage comme les deux facettes d'une même prise en compte, naturaliste d'une part, sociale d'autre part, d'un évènement. Roqueplo lui-même nous paraît oublier sa précédente distinction lorsqu'il rédige les lignes suivantes :

« [S]i nous entendons dire et décrire notre environnement de façon stricte, l'environnement que nous disons et décrivons ainsi, tout en se présentant comme la « réalité », n'en est pas moins – comme tout objet de science – un produit social. *Tout phénomène environnemental est nécessairement – en tant que nous le connaissons – un produit social conditionné par la façon dont l'alerte à son sujet a été déclenchée et dont l'« affaire » correspondante s'est ensuite développée.* » (Roqueplo, 1992 : 72)

Alors même que les écologues et les écologistes abordés plus haut revendiquaient l'ouverture de leurs raisonnements aux sociétés humaines et aux sciences sociales, les conclusions précédentes négligent de plus en plus la matérialité même des phénomènes d'environnement pour se concentrer de plus en plus sur les aspects sociopolitiques qu'impliquent la caractérisation de l'environnement. Le fait qu'ils soient sociologues n'en est pas, de notre point de vue, la seule cause. D'ailleurs, Roqueplo prévient du dysfonctionnement que présenterait le détachement du discours environnemental de ses bases objectives. Il rappelle l'importance du recours aux sciences exactes et à leur expertise en même temps et au même niveau que le recours au débat public d'une part, d'autre part « aux sciences de l'homme et de la société pour analyser en permanence [...] la dynamique sociale des phénomènes d'environnement et mettre en évidence *les effets pervers éventuels de cette dynamique* » (Roqueplo, 1992 : 74, nous soulignons).

Ce recentrement de l'environnement dans ses caractéristiques sociales apparaît davantage comme une réaction face à l'emprise naturaliste dans la définition des problèmes. Puisque la nature et la société se conditionnent mutuellement, alors il n'y a pas lieu de parler

de l'emprise de l'une ou de l'autre sur leur interconditionnement, et l'environnement doit être considéré comme un objet naturel et social.

Toutefois, les sciences sociales et la sociologie ont parfois exagéré leur place dans le traitement de l'environnement. A la manière d'une culture féministe déroutant ou écrasant des hommes pourtant acquis à sa cause, la sociologie s'est voulue parfois revancharde face aux sciences naturelles. Le passage d'une sociologie sous influence à une sociologie influente associé à une dénaturalisation de l'environnement lui conférant, peu à peu, les caractères d'un objet social *sui generis*, a parfois entraîné des prises de position exagérées. Mais de telles positions ce sont atténuées, et le résultat demeure : l'environnement est accessible aux sciences sans distinction. Mieux : l'environnement met en question, voire annule les principes mêmes des différenciations entre les sciences, entre les deux cultures dont parlait Snow quelque part (Snow, [1959] 1968) ; il suggère de substituer à l'antique dichotomie entre les sciences naturelles et sociales une dialectique entre elles, au sens que lui donne par exemple Gurvitch (1962 : 36) de « manifestation et [de] mise en relief du fait que des éléments du même ensemble se conditionnent réciproquement, et [...] [dont] la plupart des manifestations conflictuelles peuvent aussi bien s'interpénétrer à différents degrés, que se combattre avec plus ou moins d'intensité ».

C - Pour un paradigme de l'interrelation nature-société-environnement

Commençons par exposer cet environnement qui place les sciences sur un pied d'égalité quant à son traitement, et nous reviendrons ensuite sur la dialectique que cela peut induire.

Peu de textes, à notre connaissance, se permettent d'ériger les sciences naturelles et sociales au même niveau. Etant donné que nous nous sommes limités à la sociologie de l'environnement et au traitement sociologique de l'environnement, la plupart des articles recensés développent bien plus les aspects socioculturels de l'environnement que ceux biophysiques. Le complexe écologique de Duncan, sa reprise par Dunlap, ou un concept homologue tel celui de coévolution avancé par Noorgard ([1997] 2002), en schématisant les liens entre sociologie et environnement négligent de développer les différentes composantes du versant naturel de l'environnement. Bien que leurs travaux établissent des ponts entre « Nature » et « Société », ces ponts sont en fait assez limités puisqu'ils associent le

sociosystème à l'environnement et non pas à son semblable que serait l'écosystème, et par là introduisent un biais dans la comparaison du système social avec le système écologique. Selon nous, l'environnement demeure trop souvent le point nodal des rencontres entre les sciences et leurs objets respectifs, alors qu'il devrait lui-même n'être que la définition de cette rencontre, et non son objet propre.

D'où l'importance que nous allons accorder au traitement, au même niveau, du sociosystème et de l'écosystème, comme nous y invite Jollivet dans un article pourtant peu diffusé et qui reprend la communication qu'il présenta lors du séminaire « Environnement et Société : la contribution des sciences sociales » organisé par la commission nationale suisse pour l'UNESCO à Neuchâtel en 1991 (Jollivet, 1992b).

1 - Ecosystèmes et sociosystèmes

a) *L'apport de Jollivet*

Bien que les termes d'écosystèmes et de systèmes sociaux⁷ renvoient à deux disciplines scientifiques, l'écologie et la sociologie, « qui ont fort peu de commerce entre elles » (*ib.* : 50), leur association est nécessaire pour le traitement des questions environnementales, et en premier lieu pour aborder la question de l'action des humains sur la nature.

« [C'est à leur niveau, précise Jollivet (*ib.* : 51),] qu'il faut situer l'analyse pour comprendre comment l'homme agit sur la biosphère ou la biosphère sur l'homme. [...] Le choix de ces niveaux comme niveaux d'analyse serait donc judicieux tout à la fois pour comprendre ces interactions et pour se donner les moyens d'agir sur elles en vue de les améliorer [et par là de traiter les questions environnementales] ».



L'apport de ces deux notions est qu'elles renvoient chacune à un ensemble où le tout et ses parties sont liés dans des processus complexes. Ainsi, la transformation d'un seul

⁷ Jollivet (1992b) n'utilise que l'expression de systèmes sociaux, et non pas celle de sociosystèmes. Nous utiliserons pourtant les deux comme des synonymes.

élément d'un écosystème ou d'un sociosystème peut affecter le tout, et la transformation du tout peut affecter chacune des parties. Bien que ce principe soit plus formalisé en écologie qu'en sociologie, on le retrouve dans celle-ci notamment sous la forme toute à la fois d'une tension et d'une solidarité entre les individus et les institutions, entre l'acteur et le système.

Le rapprochement des écosystèmes avec les sociosystèmes et l'interaction des réalités à laquelle ce rapprochement conduit permettent de détailler un ensemble de questions visant à analyser tout à la fois les causes et les conséquences de ces interactions. Jollivet schématise les modalités de construction de ces questions dans un tableau semblable à celui-ci :

Tableau XVII :
Action réciproque d'un écosystème et d'un sociosystème

Action de  sur 	un écosystème	un sociosystème	
un écosystème	X		(1) (2)
un sociosystème	(4) (5)	X	

D'après Jollivet, 1992b : 58

Cinq démarches peuvent ainsi être déclinées à partir de l'action d'un sociosystème sur un écosystème et de celle d'un écosystème sur un sociosystème.

En partant de la problématique de l'action des humains sur leur milieu naturel, on peut rendre compte, analyser et interpréter cette action (1) à partir des évolutions de l'écosystème que le sociosystème implique, ou (2) à partir des logiques sociales du sociosystème elles-mêmes qui impliquent les évolutions de l'écosystème du fait même de leur action sur le sociosystème.

En partant de la réciproque, *i.e.* les effets des écosystèmes sur les sociosystèmes, on peut cette fois rendre compte de l'action des logiques écologiques sur les sociétés humaines soit (4) à partir des évolutions du sociosystème induites par cette action, soit (5) à partir des logiques de l'écosystème impliquées dans le mécanisme d'action.

On peut également partir (3) d'un problème spécifique, qu'il soit à dominante sociale ou écologique, pour se demander dans quelle mesure il est le résultat de l'interaction entre un sociosystème et un écosystème (cette possibilité n'apparaissant pas dans le tableau originale de Jollivet ni dans la présentation que nous en faisons).

Cette manière de considérer l'interaction nature-société empêche d'intégrer, *a priori*, la temporalité des actions et rétroactions des écosystèmes et des sociosystèmes. Aussi faut-il rappeler que les écosystèmes contemporains sont, à des degrés divers, les produits d'une histoire humaine (cf. Moscovici, [1968] 1977 ; ou Bertrand, 1975, cité par Jollivet, 1992b : 59), et les systèmes sociaux les produits d'une histoire naturelle. Ceci dit, parce que les propositions de recherche ci-dessus reconnaissent les interactions entre écosystèmes et sociosystèmes, elles impliquent nécessairement l'inscription de ces interactions dans le temps.

Mais ce qui fait de ces propositions de véritables nouvelles questions, c'est davantage encore la reconnaissance de cette interaction elle-même et par-là l'obligation qu'elle entraîne de cesser de disjoindre les deux acteurs de celles-ci : la séparation entre la nature et la société n'a plus lieu d'être, ou tout du moins elle doit s'effacer pour le traitement des questions d'environnement.

Ceci se remarquera un peu mieux si l'on revient sur le tableau précédent. En effet, deux cases sont restées vides, barrées pour être fidèle au tableau initial de Jollivet. Pour autant, la lecture du tableau proposée par les flèches « Action de » ... « sur »... permet de leur donner un sens. La première serait alors l'action d'un écosystème sur lui-même ou sur un autre écosystème, la seconde caractériserait l'action d'un sociosystème sur lui-même ou sur un autre sociosystème. Or, à quoi correspond d'autre l'étude de l'action d'un système social sur lui-même ou un autre que le champ de la sociologie et, partant, des sciences sociales ? Et à quoi correspond d'autre l'étude de l'action d'un écosystème sur lui-même ou un autre que le domaine de l'écologie voire des sciences naturelles ?

b) *Science de la nature, science de la société,
les frontières dépassées*

C'est la le double intérêt de ce tableau : non seulement il intègre le découpage « classique » et préexistant des sciences en deux compartiments étanches, mais il permet en même temps d'embrasser des questions intégrant ces deux compartiments que l'on disait étanches. Voici le tableau complété par ces données.

Tableau XVIII : Représentation des possibilités offertes
par les implications du tableau précédent

Action de → sur ↓	La nature (réalité biophysique)	La société (réalité sociale)
La nature (réalité biophysique)	(A) Sciences de la nature	(C) Sciences de l'action de la société sur la nature
La société (réalité sociale)	(D)Science de l'action de la nature sur la société	(B)Sciences de la société

La lecture prolonge celle du tableau de Jollivet (1992b), mais là où Jollivet se limitait à présenter la science de l'action de la nature sur la société (C) et celle de l'action de la société sur la nature (D), ce tableau-ci inclut les sciences de la nature (A) et les sciences sociales (B). La philosophie et les mathématiques mises à part, ce tableau figure l'ensemble des sciences. Si l'on cherche à situer, pour plus de précision, l'écologie (ci-après E) et la sociologie de l'environnement (F), mais aussi la science de l'interaction réciproque de la nature et la société (G), on peut les placer comme suit :

Tableau XIX :
Représentation de l'ensemble des sciences

↓ sur	Action de →	La nature (réalité biophysique)	La société (réalité sociale)
La nature (réalité biophysique)	(A) Sciences de la nature	(C) Sciences de l'action de la société sur la nature	(E)
La société (réalité sociale)	(D) Science de l'action de la nature sur la société	(B) Sciences de la société	(G) (F)

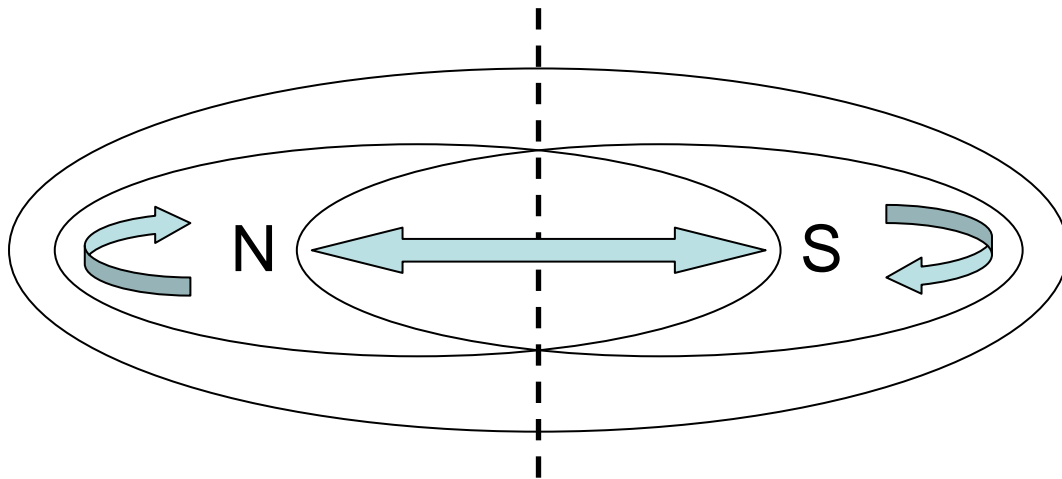
Bien que le tableau soit moins lisible, il indique clairement que l'écologie est tout à la fois la science de la nature qui cherche à prendre en compte l'action de la société sur la nature et la science de l'action de la société sur la nature visant à modélisée au mieux les logiques écologiques pour elles-mêmes. La sociologie de l'environnement est, à son tour et réciproquement, la science de la société intégrant l'action de la nature sur la société et la science de l'action de la nature sur la société la plus liée aux sciences sociales.

Le point G – dont nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il évoque habituellement d'autres plaisirs que la seule jouissance scientifique – est le point central de ce tableau. Il implique clairement de dépasser la séparation des sciences de la nature et de la société par une prise en compte d'une nouvelle forme de complexité intégrant tout à la fois les réalités (elles-mêmes complexes) du monde naturel et du monde social dans le but de traiter, *i.e.* décrire, analyser et interpréter, les nouvelles questions qui se posent suite à la prise de conscience de l'interconnexion entre phénomènes naturels et phénomènes sociaux représentée par l'environnement. Cette science de l'interaction nature-société, de la codétermination des mondes biophysiques et sociaux aurait ainsi pour objet non seulement les phénomènes écosystémiques et sociosystémiques, et dans ce cas elle s'appuierait sur les sciences naturelles et sociales, mais aussi les effets des logiques écologiques et sociales sur les systèmes sociaux

et les écosystèmes respectivement, ainsi que l'ensemble de ces relations de cause à effet dans le but d'analyser et de comprendre, principalement, les phénomènes environnementaux.

Les tableaux précédents ne permettent pas de montrer dans quelle mesure cette science de l'interaction est issue d'une mise à plat des sciences de la nature et de la société. Le schéma suivant est voulu comme une représentation de cette mise à plat.

Figure XIII :
La science de l'interaction nature-société
et ses déclinaisons



Alors que l'ancien découpage des sciences, celui là même qui ferma la sociologie sur elle-même et rendit périlleux les avancées de l'écologie, induisait une lecture verticale des sciences (représentée par le trait en pointillé), avec d'un côté les sciences naturelles et la liste de leurs objets, et de l'autre les sciences sociales et leur liste d'objets, la prise en compte des interactions entre les réalités sociales et les réalités naturelles oblige à une lecture horizontale des mêmes sciences. La science de ces interactions serait alors la plus englobante et générale des disciplines, représentée par le cercle qui entoure le schéma. Les deux cercles qui s'entrecroisent figurent les sciences de l'action de la nature sur la société et de la société sur la nature, selon que le cercle intègre la nature (N) ou la société (S). Les flèches circulaires à côté de la nature et de la société représentent respectivement les sciences naturelles et les sciences sociales. Enfin, la double flèche doit elle aussi être considérée comme une science distincte dont l'objet serait l'environnement. Les découpages du schéma précédent inspiré de Jollivet

(1992b) se retrouvent tous. (A) et (B) pour les sciences naturelles et sociales, (C) et (D) pour les sciences de l'action des écosystèmes sur les sociosystèmes et réciproquement, et (G) pour la science de l'interaction générale d'une part et d'autre part pour la science de l'environnement.

Par ailleurs, puisque nous ne mettons pas en question les sciences elles-mêmes dans leurs méthodes et leur production de connaissance mais la construction historique de leur limite qui a abouti à la *croyance* en l'ancien partage entre les sciences naturelles et celles sociales et dans le même temps entre les réalités qu'elles étudient, et puisque nous *croyons* que les nouvelles délimitations entre science que nous présentons sont plus adéquates aujourd'hui, qui plus est face à la problématique de l'environnement, alors nous parlerons désormais de paradigme (cf. le chapitre précédent, cf. également Kuhn, [1962] 1972 : 186). Le paradigme que nous considérons non seulement propose une lecture différente de la répartition des sciences mais englobe l'ancien paradigme fondé sur la séparation entre la nature et la société. Ce paradigme n'est pas nouveau en soi, comme nous allons le voir, cependant il n'avait pas été systématisé de la sorte. A l'avenir, pour le nommer nous parlerons du paradigme (NS), les parenthèses visant à encercler la nature et la société et à rappeler son prédécesseur, que nous noterons N/S pour signaler par le slash la séparation fondamentale qu'il impliquait entre les deux réalités qu'il considérait⁸.

2 - Du paradigme (NS)

Le paradigme (NS) permet de prolonger l'accumulation des connaissances déjà réalisée par le paradigme N/S, notamment parce qu'il inclut les sciences principales de celui-ci. Par contre, il interdit toute hiérarchie entre les sciences, étant lui-même l'aboutissement de la mise à plat et de la lecture verticale de l'ancienne distinction. Cette lecture verticale permise par (NS) élargit une grande partie de l'activité scientifique, et par là offre un grand éventail de problèmes nouveaux à résoudre, ce qui correspond à un des caractères des révolutions scientifiques (cf. Kuhn, [1962] 1972 : 25-26). Jusqu'à présent, en effet, c'est aux

⁸ Nous avons hésité entre la syntaxe (NS) et celle de NES, avec un E pour environnement rappelant que c'est parce qu'on envisage l'environnement dans la dialectique Nature Société qu'on entrevoit leur interrelation. Qui plus est, on trouve chez Bachelard ([1934] 1995) un tel acronyme NES (en fait n.e.s.), cette fois pour « nouvelle esprit scientifique ». Pour l'anecdote, Bachelard voulait associer son n.e.s. au n.e.p., pour nouvelle économie politique, ce qui rappelle dans notre travail les liens entre notre NES-(NS) et le NEP de Catton & Dunlap (1978a). La phrase de Bachelard ([1934] 1995 : 178) est la suivante : « Il ne manque qu'un peu de vie sociale, qu'un peu de sympathie humaine pour que le nouvel esprit scientifique – le n.e.s. – prenne la même valeur normative qu'une nouvelle économie politique – la n.e.p.. ».

sciences elles-mêmes qu'il revenait de définir leurs objets, et ceux-ci ne pouvaient dès lors plus être étudiés par les autres disciplines. C'est dans cette optique qu'on peut dire que les sociologues ont créé la société comme un objet scientifique qui leur revenait, nécessairement, de droit. C'est en suivant la même logique que la sociobiologie essaie de faire de la société un objet biologique, et par là revendique pour ainsi dire la propriété de cet objet.

Le paradigme (NS), s'il n'exige pas un redécoupage absolu des objets, permet d'appréhender ceux-ci depuis différents points de vue. A vrai dire, dans sa présentation même, il oblige à distinguer la réalité naturelle et son homologue social, mais la double flèche de la figure et l'entrecroisement des deux premiers cercles représentent également une réalité, dont le qualificatif d'hybride rend compte habituellement. Hybride, c'est-à-dire à la fois social et naturel, mais non réductible à l'un ou à l'autre. Toutefois, le fait même de parler d'hybride empêche de donner à cette troisième dimension une réalité propre, puisqu'elle est impensable en dehors des références aux ordres sociaux et biophysiques dont elle est constituée. Hybride, c'est composite, et – glissement – artificiel, construit. Aussi faudrait-il préférer le terme d'environnement : celui-ci désigne aussi bien que celui-là la réalité nouvelle que les dimensions naturelles et sociales produisent mais qui ne peut se réduire à la seule appréhension de celles-ci, et est dégagé des évocations tout à la fois artificialistes et technicistes de l'hybridation.

On peut même considérer cette comparaison entre hybride et environnement comme une illustration forte de notre propos qui vise à donner un statut fondamental à ce troisième objet qu'envisage (NS). Alors que N/S projetait dans les constructions hybrides les déterminismes des phénomènes naturels et sociaux et donc faisait des objets hybrides des objets réductibles à ceux-ci, (NS) envisage l'environnement en tant qu'il demeure irréductible à ces déterminismes. Précisément, alors que le terme d'hybride permet de maintenir le découpage fondateur du paradigme N/S, l'environnement est le symbole de son abolition. Alors qu'on ne peut concevoir les objets hybrides qu'à partir de leur construction par l'écosystème ou le sociosystème, l'environnement oblige les logiques écologiques et sociales à se penser par rapport à celui-ci. La dialectisation de l'écologie entre un versant objectif et modélisateur toutes choses égales par ailleurs, et un versant qui perd de vue cette ambition théorisante idéale en tâchant d'inclure le facteur humain quitte à tomber dans le probabilisme voire, plus sûrement, dans l'incertitude, est révélatrice de cette révolution. La modélisation, pour autant que les chercheurs qui la développent se veulent rigoureux, n'est possible que parce qu'elle nie l'environnement et le paradigme (NS) : elle accepte au mieux l'existence

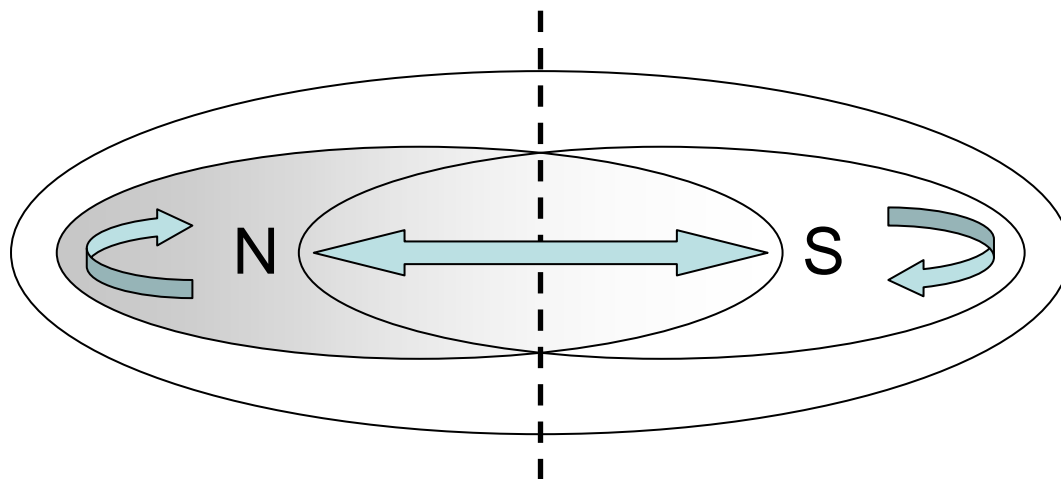
d'objets hybrides nécessitant un effort de modélisation de la part des sciences naturelles et des sciences sociales, au pire elle rejette tout facteur social, comme c'est le cas en sociobiologie. Une science écologique incluant les facteurs humains relativise, au contraire, l'hégémonie des logiques écologiques et sociologiques et invite par là à considérer l'environnement comme une réalité en soi. A tel point, d'ailleurs, que, alors que le paradigme N/S niait l'existence d'un objet environnemental *sui generis*, quitte à accentuer l'existence, pourtant *sui generis* elle aussi, d'une nature et d'une société, le paradigme (NS) est tenté de présenter l'environnement comme le seul objet réel, *sui generis*, et de dénier ainsi toute existence propre à la société comme à la nature.

Mais ce ne serait plus le paradigme (NS) dont il s'agirait, seulement d'un paradigme environnemental, répondant au déni de l'environnement par N/S par le déni des réalités naturelles et sociales. C'est pourquoi, si le paradigme (NS) ne veut pas suivre la voie de la radicalisation, il ne doit pas faire les mêmes erreurs que N/S : il doit reconnaître le même degré de réalité à la nature, la société et l'environnement. Ce n'est qu'en proposant un paradigme associant les réalités sociales, naturelles et environnementales qu'il sera possible d'englober à la fois N/S et un paradigme strictement environnemental, et par là élargir le champ des énigmes à résoudre cher à Kuhn.

3 - La sociologie de l'environnement et l'écologie du point de vue de (NS)

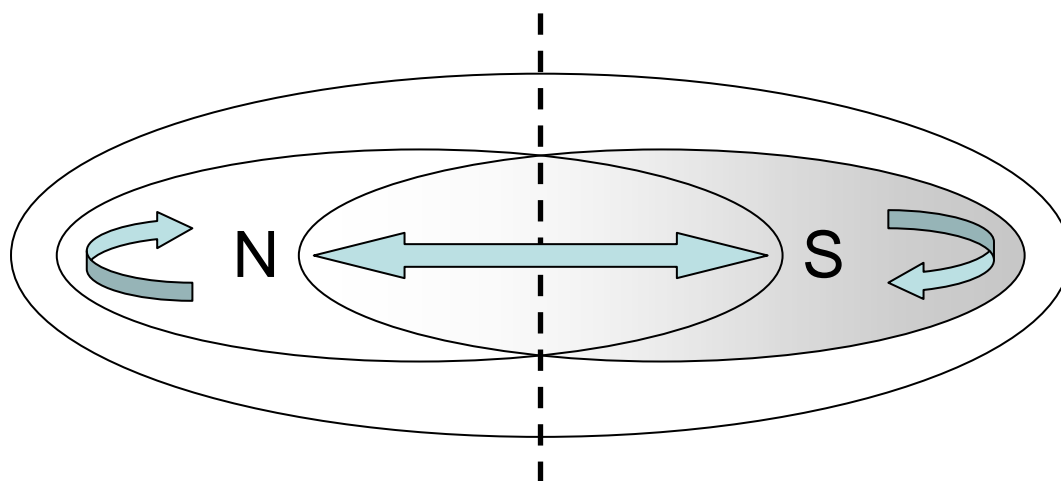
Affirmer que l'écologie et la sociologie de l'environnement sont des sciences de (NS) est pourtant délicat. Les situer dans le schéma représentatif de ce paradigme peut nous aider à comprendre cette difficulté.

Figure XIV :
Place de l'écologie dans le paradigme (NS)



L'écologie est ici représentée en bleu-gris : le dégradé de sa couleur souligne qu'elle prend son origine dans les sciences de la nature (couleur marquée), et qu'elle se prolonge dans la science de l'environnement sans pour autant l'embrasser pleinement (couleur délavée). On peut représenter la sociologie de l'environnement par un dégradé similaire.

Figure XV :
Place de la sociologie de l'environnement
dans le paradigme NS



La sociologie de l'environnement comme l'écologie sont limitées parce qu'elles prennent leurs origines respectives dans les sciences naturelles et sociales que le paradigme N/S définit. Bien qu'elles tendent à le dépasser, elles sont encore déterminées par celui-ci, d'où leur difficulté à transgresser la frontière imposée par N/S représentée par la ligne en pointillés.

D - Trois réalités pour un même paradigme

1 - L'environnement, une nouvelle réalité

Ceci permet d'introduire une autre distinction et de prolonger nos propos sur la réalité des objets. De même que (NS) envisage trois objets, la nature, la société et l'environnement, alors que N/S n'en considère que deux seulement ; N/S se divise en deux « sciences » alors que (NS) en bien plus (science de la nature, de la société, de l'environnement, de l'action de la première sur la seconde, de l'action de la seconde sur la première, de l'environnement avec chacune d'elle, de la codétermination globale)⁹. Cette accumulation de champs scientifiques cohabitant ensemble est permise par le postulat qu'aucune des réalités engagées n'est réductible à une autre. C'est-à-dire que, de même que N/S imposait de ne pas mêler entre elles les réalités sociales et biologiques, (NS) accepte de considérer chacune des réalités qu'elle envisage comme une réalité à part entière et qui peut être étudiée, au moins en théorie, indépendamment des autres réalités avec lesquelles elle coexiste pourtant.

En admettant ce principe, nous sommes sans doute influencé par le paradigme N/S et sa propension à accorder à chaque phénomène observable une réalité en soi. Mais on a suffisamment répété ici que l'environnement était une interaction entre réalité sociale et naturelle pour faire comprendre qu'à cette première vision du monde et de la science on en accolait une seconde, celle de la nécessité de prendre en compte, par ailleurs, les interactions entre ces ensembles de réalités comme des objets scientifiques à part entière.

⁹ Nous revenons plus loin sur le nombre de sciences engagées. Mais ce n'est pas le point principal que nous souhaitons développer : nous ne pouvons qu'esquisser le paradigme (NS), et en aucun cas nous ne saurions être normatif.

Encadré VI : La construction de la distribution sociale comme illustration
de l'environnement comme objet *sui generis*

Il semble possible, pour préciser cette idée – *i.e.* la réalité de l'environnement existe au moins au même degré que la réalité de la nature et de la société – de prendre un autre exemple, certes davantage situé, mais explicité plus finement : il s'agit de l'analyse que propose Cuin (1988) de la construction par Sorokin (1927) de la distribution sociale comme réalité *sui generis*, que nous schématiserons pour les besoins de la démonstration. Partant de l'observation selon laquelle la stratification sociale, *i.e.* « la différenciation d'une population donnée en classes hiérarchiquement superposées » (Sorokin, 1959 : 11¹⁰), est un phénomène universel, dont les proportions et les formes varient mais dont l'essence est permanente¹¹, Sorokin rappelle d'abord que ce phénomène s'explique par deux raisons principales : l'hérédité et l'« environnement social »¹². La première explication s'appuie sur le fait que « les différences innées qui existent entre les individus que les lois de la sélection naturelle opposent dans la compétition sociale établissent nécessairement une hiérarchie correspondant à la distribution inégale des qualités et des capacités » (Cuin, 1988 : 282) ; la seconde sur le fait que « les chances inégales qu'offrent les environnements sociaux différents aux individus favorisent certains par rapport à d'autres. » (*ib.*). En conséquence, le « darwinisme social [de Sorokin] est corrélatif d'un *fonctionnalisme* qui ne fait pas seulement de l'inégalité sociale une fatalité naturelle mais aussi une nécessité sociale » (Cuin, *ib.* : 283).

On retrouve deux pôles explicatifs, tout comme N/S distingue deux réalités, qui vont être complétés par un troisième. Transparaissent en effet non seulement le postulat d'une implication, dans la mobilité sociale, de l'hérédité, en tant que « fatalité naturelle », et de l'environnement social, en tant que « nécessité sociale », mais également l'idée qu'il existe une distribution sociale à étudier pour elle-même, indépendamment des lois qui régissent les deux premiers déterminants impliqués. D'ailleurs, Sorokin paraît ne pas être intéressé dans la recherche des causes d'une mobilité sociale que le caractère fonctionnel suffit à expliquer ; « [c]'est plutôt l'étude des *moyens* par lesquels la circulation verticale des individus et des groupes dans la structure sociale est assurée, qui mobilise la plus grande partie [de ses] efforts » (*ib.* 286).

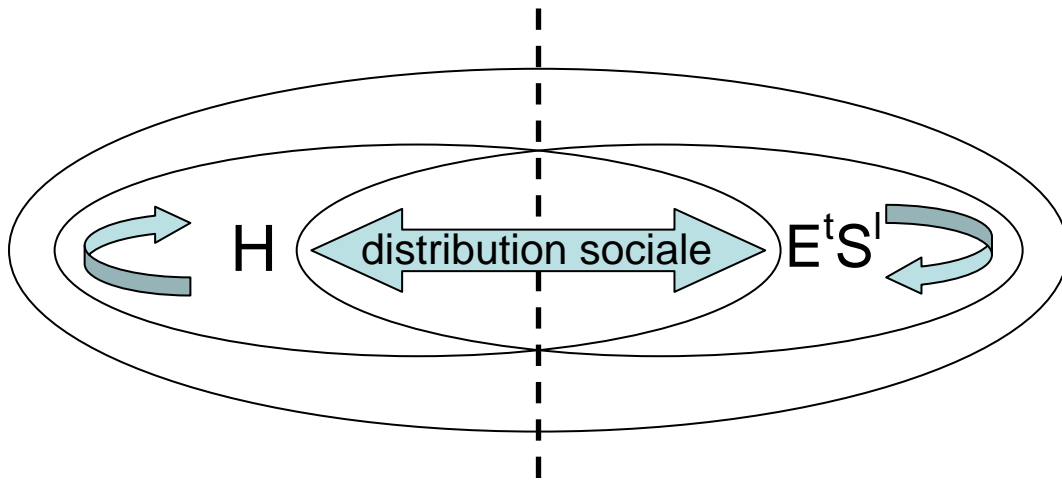
L'étude de ces mécanismes de circulation qui définissent la distribution sociale dessine ainsi un troisième objet, irréductible aux effets de l'hérédité et de l'environnement social. Bien que l'hérédité et l'environnement social participent de la construction du phénomène de mobilité sociale, la distribution sociale qui découle de celui-ci est un objet propre dont l'analyse des deux premiers ne saurait rendre compte. On peut alors reprendre le schéma représentatif du paradigme (NS) pour illustrer cette fois l'irréductibilité des logiques de la stratification sociale et leurs actions réciproques sur la distribution sociale.

¹⁰ Toutes les citations de Sorokin sont tirées de l'article de Cuin, 1988

¹¹ « Les formes et les proportions de la stratifications varient, mais son essence est permanente, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de tout groupe social peu ou prou organisé. » Sorokin, 1959 : 12-13

¹² Une troisième raison est avancée par Sorokin, mais Cuin la délaisse rapidement : celle de la nécessité, pour tout système social donnée, de s'organiser autour « 'centre de contrôle' propre à assurer la permanence et l'organisation de la collectivité, et différenciant nécessairement gouvernants gouvernés selon la 'loi d'airain de l'oligarchie'. » Cuin, 1988 : 282

Figure XVI :
Distribution sociale, hérédité (H)
et environnement social (E^tS^l)



Autrement dit, si la mobilité sociale demeure influencée par la l'hérédité et l'environnement social (les deux cercles entourant respectivement le « H » et le « EtS^l »), le fait même d'inclure cette mobilité dans un schème fonctionnaliste invite Sorokin à élaborer le concept de circulation sociale, lequel n'est plus seulement l'action des deux premiers facteurs sur la mobilité mais la prise en compte de l'effet de celle-ci sur la structure sociale. Et cette circulation sociale ne peut être considérée à son tour que comme une caractéristique conjecturale de la structure sociale qui résulte de la distribution sociale des individus dans les positions de la structure sociale.

« La circulation sociale n'est ainsi qu'une conséquence non nécessaire du processus par lequel les individus sont distribués dans la structure sociale, car cette distribution peut – dans l'absolu – ne nécessiter et, donc, n'entraîner aucun déplacement individuel d'une position à l'autre si le procédé de la transmission héréditaire du statut s'avère compatible avec l'adéquation des compétences aux fonctions à remplir. Ainsi, la distribution sociale apparaît comme un phénomène sui generis [...]. » (Cuin, 1988 : 300)

La stratification sociale n'est plus seulement l'étude de l'effet de l'hérédité et de l'environnement sociale, elle intègre une composante nouvelle, celle de la distribution sociale

2 - Reconfiguration de la hiérarchie des sciences

Nous pouvons désormais mettre à plat le paradigme N/S dans sa transfiguration en (NS) et ne plus limiter l'entreprise scientifique aux seules études des réalités sociales et naturelles *via* les sciences sociales et naturelles. Que deviennent cependant les antagonismes qui participaient de N/S et permettaient à celui-ci de réaffirmer l'opposition qui le caractérisait ?

Du point de vue de la sociologie de l'environnement, on doit tenir compte de deux influences contradictoires. La première tient à l'histoire de la sociologie, la seconde à celle de l'environnement. Traitons d'abord ce que nous voulons suggérer par l'histoire de l'environnement. Parce qu'il est un objet à la fois naturel et social, parce que les sciences naturelles se sont toujours targuées d'une capacité « scientifique » objective supérieure à la capacité similaire des sciences sociales à traiter la réalité et à résoudre des énigmes, parce que les sciences sociales se sont limitées au domaine strictement social et enfin parce que l'environnement a été dès le départ considéré comme un problème qu'il fallait résoudre¹³, alors il a été envisagé dès son apparition comme relevant du champ des sciences naturelles. Mais dans le même temps, cette capacité supérieure à traiter un problème, qui plus est aussi complexe que l'environnement, a été longtemps arborée par les sciences sociales et surtout la sociologie.

La sociologie fait une large place, dans son histoire, à l'énonciation comtienne de la hiérarchie des sciences, comme nous l'avons entr'aperçu plus haut (*supra*, chap. III). Il est intéressant de revenir sur le classement hiérarchique que Comte établit dès 1830¹⁴ pour traiter la question du devenir des antagonismes de N/S dans (NS). Notamment pour la raison suivante : Comte, contrairement à ce que l'on pourrait croire, n'oppose pas les sciences les unes aux autres, mais les rassemble dans ce qui peut être nommé la dynamique de la philosophie positive ou le progrès scientifique. Ainsi la hiérarchie des sciences ne vise pas tant à distinguer des situations de pouvoir au sein des sciences, mais davantage des relations de dépendance. D'ailleurs il ne s'agit pas des dépendances des sciences entre elles, mais de leur objets : « Ce que nous voulons déterminer, explique Comte ([1830-1842], 2nde leçon : 77), c'est la dépendance réelle des diverses études scientifiques. Or cette dépendance ne peut résulter que de celle des phénomènes correspondants. »

¹³ Cf. le cas de la France, *supra*, Chapitre XII.

¹⁴ Pour une chronologie de la rédaction du cours par Comte, cf. par exemple Bourdeau, 2003 : 371 *sqq.*)

Comte poursuit en exposant le principe qui guidera sa démonstration de la hiérarchie des sciences :

« [Il faut que] l'étude rationnelle de chaque catégorie [de phénomènes observables] soit fondée sur la connaissance des lois principales de la catégorie précédente, et devienne le fondement de l'étude de la suivante. Cet ordre est déterminé par le degré de simplicité, ou, ce qui revient au même, par le degré de généralité des phénomènes, d'où résulte leur dépendance successive, et, en conséquence, la facilité plus ou moins grande de leur étude » (*ib.*)

Les sciences se succèdent ainsi selon un ordre croissant de généralité :

« Les lois mathématiques sont les plus simples et les plus générales, puisque tous les domaines ultérieurs y sont soumis ; inversement, les phénomènes sociaux sont les plus particuliers (seule une partie des êtres vivants vit en société) mais aussi les plus complexes puisqu'ils obéissent à toutes les lois antérieurement définies, plus à celles qui leur sont propres. » (Bourdeau, 2003 : 17-18)

La seule dichotomie que Comte établit est celle divisant les sciences des corps inertes de celles des corps organisés, mais ces dernières intègrent notamment la biologie et la sociologie alors même que N/S les opposent. Tout au plus peut-on considérer l'insistance de Comte à promouvoir la sociologie en tant qu'elle vient couronner un édifice scientifique demeuré inachevé sans cette ultime contribution de ce qu'il nomma d'abord la physique sociale.

« L'évolution fondamentale de la méthode positive, souligne-t-il encore dans les conclusions générales du Cours (Comte, [1842] 2003 : 156), demeure donc nécessairement incomplète jusqu'à ce qu'elle s'étende suffisamment à la seule étude vraiment finale, l'étude de l'humanité, envers laquelle toutes les autres, même celle de l'homme proprement dit, ne sauraient constituer que

d'indispensables préambules, et qui est spontanément destinée à exercer sur elles une universelle prépondérance normale, aussi bien logique que scientifique [...]. »

Autrement dit, à la séparation sans appel entre nature et société on peut opposer la vision pyramidale des sciences que propose Comte. Seule l'idée de complexification croissante des objets scientifiques engendre une distinction, dont la sociologie sort glorifiée en ce qu'elle est non seulement la science des phénomènes les plus complexes mais également l'unique science qui englobe toutes les autres sans être elle-même englobée dans une science plus générale encore.

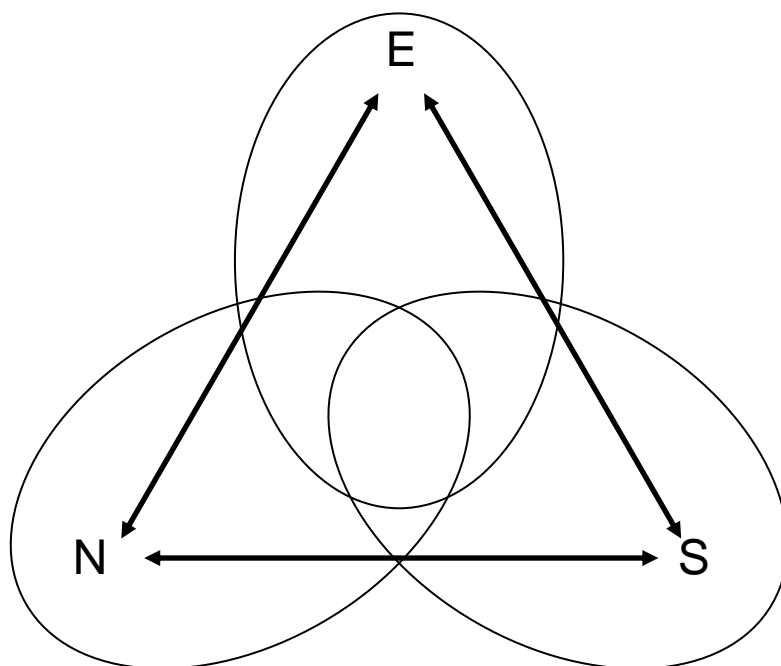
***E* - Suivre les aspects sociaux et naturels des phénomènes**

Ce rapprochement de notre paradigme (NS) avec la vision comtienne de la science n'est pas un simple exercice formel. Il nous permet de rappeler que l'antagonisme entre sciences naturels et sciences sociales n'est pas une caractéristique essentielle des sciences¹⁵ : il n'est qu'une thèse, un paradigme, et par là n'est pas nécessaire. Par ailleurs, le retour sur Comte permet de réaffirmer l'interdépendance des sciences et des phénomènes qu'elles étudient. En effet, on peut rapprocher le fait qu'une catégorie de phénomènes obéit aux lois des sciences des phénomènes des catégories antérieures (ou inférieures) et à sa science propre, à l'un des caractères du paradigme (NS) montrant qu'un ensemble de phénomènes peut soit être appréhendé sous l'angle de la science la catégorie d'objets à laquelle il appartient, soit être considéré pour l'effet qu'il cause ou non à des phénomènes relevant d'une autre catégorie, soit encore pour l'effet que lui causent d'autres phénomènes, soit pour les effets co-déterminants qu'il entretient avec les autres phénomènes. Or, suivant cette logique, on ne peut désigner une science ni une catégorie d'objets plus ou moins dépendante des autres sciences : tous les phénomènes peuvent être abordés pour eux-mêmes en tant qu'ils ont une réalité *sui generis* et par les autres sciences en tant qu'ils peuvent, dans l'absolu, influencer ou être influencés par une autre catégorie de phénomènes et par les lois qui régissent ceux-là et qui sont du ressort d'une autre science.

¹⁵ Qui plus est si on ne se limite pas aux sciences occidentales et qu'on s'ouvre aux démarches scientifiques, en tant qu'interprétation du monde par des procédés empiriques, d'autres cultures et alors généralement nommées ethnosciences ou études des savoirs autochtones.

C'est en ce sens que l'on peut dire que la société n'est plus le phénomène supérieur en complexité que Comte désignait : la complexité suprême est celle de la codétermination mutuelle des réalités entre elles, est relève de la science de l'interaction figurée par le cercle englobant le schéma du paradigme (NS). A vrai dire, cependant, la science de l'environnement est sans doute elle-même plus complexe que les sciences naturelles ou sociales, mais la représentation théorique de (NS) permet de penser une représentation triangulaire des interactions entre Nature, Société et Environnement qui dénie à l'environnement une complexité supérieure.

Figure XVII :
Représentation triangulaire du paradigme (NS)



Cette autre représentation graphique du paradigme (NS) que nous esquissons permet d'insister sur le degré égal de complexité que nous souhaitons donner à l'environnement, la nature et la société en tant qu'objets isolés¹⁶. La complexité augmente à mesure qu'on s'éloigne des angles du triangle, et est totale en son centre. La sociologie de l'environnement

¹⁶ Et ceci a tel point qu'on pourrait nommer le nouveau paradigme, au lieu de (NS), (NES), pour faire apparaître chaque réalité dans son nom. Mais placer l'environnement encore entre les deux pôles Nature et Société ne nous semble pas lui rendre justice : les parenthèses le suggère et lui donne, sans que nous osions l'avouer, une place particulière.

peut être représentée par l'ovale englobant la société et une partie du triangle, de même que l'écologie peut être figurée par l'ovale englobant la nature et une partie du triangle.

Il n'est pas difficile de concevoir que l'interaction entre deux groupes de phénomènes est plus complexe que chacun des groupes de phénomène pris isolément.

Un dernier exemple célèbre viendra illustrer concrètement cette idée : l'étude, par Picon ([1978] 1988), des logiques sociales et naturelles à l'œuvre dans le complexe socio-écossystémique qu'est la Camargue. On sent, dans un article rétrospectif de ce sociologue, combien ses travaux se sont érigés contre les représentations de la Camargue strictement naturalistes au départ, afin d'affirmer l'importance du social ; puis se sont adoucis et ont accordé toujours plus de place à l'écologie *lato sensu* voire aux sciences naturelles et aux forums hybrides « réunissant tous les acteurs concernés par la mise en place des politiques publiques les plus adéquates à la prise en compte des problèmes environnementaux. » (Picon, 2002 : 88)¹⁷

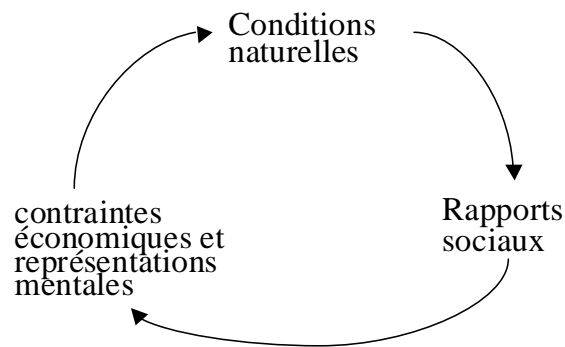
Cependant, dès 1978, les premières pages de son ouvrage mettent en avant l'articulation des phénomènes naturels avec ceux sociaux.

« Voilà donc une hypothèse, introduit Picon ([1978] 1988 : 15-16), née de l'observation qui peut se résumer ainsi : il existe une liaison très étroite en Camargue entre espace social et espace physique, entre rapports sociaux et milieux naturels. [...]. Voilà mis en place les trois pôles autour desquels s'organise notre propos. *On suppose un système dont le mouvement résulte de l'interaction circulaire de tous ses éléments : les conditions naturelles spécifiques du delta du Rhône conditionnent les formes prises par les activités, les structures et les rapports sociaux, lesquels en variant avec les contraintes économiques et les représentations mentales dominantes de chaque période historique, modifient à leur tour les milieux naturels.* »

La figure suivante reprend cette idée (figure XVII) :

¹⁷ Picon a également participé au jury de la thèse de C. Gramaglia (2007) dirigée par Latour.

Figure XVIII
Conditionnement socio-naturel de la Camargue
Source : d'après Picon ([1978] 1988)



Précisément, Picon montre que les gestions (anthropiques) différenciées des zones fluvio-lacustre (arrivée de l'eau douce par le Rhône) et laguno-marine (pénétration de l'eau salée méditerranéenne dans le delta du Rhône) de la Camargue sont la conséquence des potentialités écologiques et la cause de son état. L'agriculture favorise l'arrivée d'eau douce pour ses cultures, les salins favorisent la pénétration d'eau salée, et les conflits entre les deux activités depuis le milieu du XIX^{ème} sont les indices de l'état de l'écosystème qui doit s'adapter à la salinité de la Camargue. En aucun cas Picon ne conteste l'influence des phénomènes naturels : c'est la prise en compte des deux aspects qui permet au sociologue d'étudier « comment et pourquoi un paysage socialement construit, très largement artificialisé, a pu en même temps et *a contrario* devenir 'naturel' ». (Picon, [1978] 1988 : 18)

Il s'agit bien d'un questionnement qui traite le versant social de l'approche sociologique de l'environnement tout en s'appuyant sur les aspects non-sociaux de l'objet. Cela relève, selon Picon, d'une pratique interdisciplinaire ; mais cela permet surtout à la sociologie de l'environnement de s'inscrire pleinement dans le paradigme (NS) en délaissant la dichotomie de N/S pour aborder et les logiques sociales et les logiques écologiques. L'article de 2002 (Picon, 2002 : 84) souligne cette double prise en compte :

« [I]l ne s'agit aucunement [...] d'expliquer les faits sociaux par des faits naturels mais seulement de montrer que certaines formes sociales sont en rapport avec les milieux sur lesquels elles se développent et que la 'nature' tire une part non négligeable de ses caractéristiques actuelles d'actions anthropiques. »

Jusqu'alors, les sciences se sont contentées de considérer leurs objets isolement. Les positivismes comtien et spencérien – et sûrement d'autres avant eux - avaient commencé à tendre des ponts entre les sciences ou leurs disciplines ; mais ils se sont limités aux lois, modèles et démarches des sciences sans remettre en question leurs objets. Les développements de sciences telles que l'écologie ou la sociologie de l'environnement, mais aussi la géographie voire la sociobiologie, autant dans leurs résultats que dans leurs erreurs, ont permis, conjointement à la prise de conscience des phénomènes d'environnement, de ne plus se limiter à des apports entre disciplines mais de considérer les interactions mêmes entre les phénomènes empiriques et les lois scientifiques et d'en faire, peu à peu, de nouveaux objets scientifiques *sui generis* et renouvelant la totalité de la structure de la science elle-même.

Cette mise à plat des sciences et le questionnement de la légitimité du découpage nature-société qu'elle induit, autant socialement que philosophiquement et épistémologiquement, reflète le cheminement de l'ensemble des raisonnements scientifiques vers un seul et même but : d'une part l'analyse de l'environnement en tant que phénomène complexe associant les réalités sociales et naturelles, et d'autre part l'interprétation et la compréhension ultime de la relation globale des trois réalités qui nous sont connaissables.

Conclusion :

L'environnement, domaine sociologique

Chapitre XV : *Que faire ? De la sociologie de l'environnement*

A - La sociologie de l'environnement

1 - Un champ social et un domaine scientifique

Tout en rappelant que cette recherche est d'abord un modeste travail académique visant à clarifier ce que l'on peut entendre par sociologie de l'environnement et apprendre de ce domaine, on ne s'attendait pas à plonger aussi loin dans l'histoire de la sociologie ni à contribuer aux réflexions d'ordre épistémologique que suggère l'appréhension scientifique de l'environnement. Aurions-nous pu nous limiter à la seule construction sociale du champ sociologique de l'environnement ? C'est pourtant cette voie là que nous avons suivie au départ, interrogeant un à un les sociologues « proches » de la thématique environnementale, et comprenant, peu à peu, comment le « retard » français était lui-même une construction, induit non pas par les faits scientifiques, *i.e.* par l'absence de découvertes issues de l'approche sociologique de l'environnement, mais par un ensemble de mécanismes à la fois politiques, idéologiques ou émanant des logiques de recherche elles-mêmes.

Les difficultés qu'ont éprouvées les sociologues français de l'environnement face à la construction de leur champ sont très probablement les mêmes que rencontre chaque thématique prétendant à devenir un champ sociologique. Nous avons évoqué plus haut l'exemple de la sociologie de la santé qui n'est pas pourtant des plus polémiques (Carricaburu & Ménoret, 2004), ou celui de la sociologie urbaine en tant qu'elle se questionnait légitimement sur son statut actuel, sur les capacités de son champ à se produire et se

reproduire (Lassave, 1997), tout comme la sociologie rurale se questionne elle-même sur le sens qu'il faut donner à ses postulats originels¹. Parce que chaque domaine scientifique est également un champ scientifique, il peut – et devrait le faire à intervalle régulier – se livrer à un exercice comme celui que propose Bourdieu (2001) sous la notion d'auto-analyse visant à « objectiver le sujet d'objectivation ». Parce que, comme le dit encore Bourdieu (*ib.* : 151), « [l]a science est une construction qui fait émerger une découverte irréductible à la construction et aux conditions sociales qui l'ont rendue possible », il faut également s'intéresser à la scientificité des sciences, à leurs découvertes elles-mêmes. Mais comment analyser à la fois la construction sociale de la science et sa logique rationnelle propre ? Comment être à la fois Pierre Bourdieu et Raymond Boudon, ou plus proche de nous Bernard Kalaora (1998) et Charles-Henry Cuin (2000)² ?

Or, c'est justement parce que la sociologie de l'environnement était en construction que nous n'avons pas pu directement aborder ces aspects ; et au contraire c'est aussi parce qu'elle était en train de devenir un champ et un domaine, une construction sociale et épistémologique, que nous avons pu livrer un panorama non seulement de l'approche sociologique de l'environnement mais également de sa constitution historique et cognitive. Nous rendons compte précisément du moment où la construction sociale et l'élaboration cognitive se rencontrent pour faire science. Bien entendu, dans ces conditions, il faudrait approfondir les aspects strictement sociaux et relatifs au champ et les caractéristiques strictement scientifiques du domaine : mais parce que l'approche sociologique de l'environnement se prêtait mal à l'une de ces démarches comme à l'autre, il a fallu procéder par un autre moyen.

Ce moyen, ce rôle d'outil d'analyse, la recherche des caractères extérieurs l'a joué. D'une part on a clairement démontré l'existence sociale du champ, à travers le réseau de l'AFS, les enseignements, les ouvrages, les colloques, les rayons de bibliothèques ; d'autre part on a aussi clairement montré l'existence scientifique du domaine à travers le regroupement conceptuel de ses objets et l'emploi de démarches d'analyse assimilables à de véritables théories explicatives mais aussi à travers son émergence historique.

¹ Cf. le séminaire intitulé « Retour sur la sociologie rurale. Genèse, controverses, Mutation », co-organisé par l'INRA, le CEVIPOF, le LADYSS-CNRS et le CEMAGREF, durant l'année 2006-2007, et qui peut être vu comme une tentative pour la sociologie rurale d'actualiser sa démarche et son objet.

² Ou encore Henri-Pierre Jeudy et Lionel Charles (Charles et Jeudy, 2000) ? Charles et Jeudy introduisent l'ouvrage *L'Environnement en Perspective* (Abelès *et al.* dir. 2000) en exposant, chacun leur tour leur position : « [l]une fondée sur l'idée de limites de la connaissance, suppose acquise et partagée collectivement une conscience de l'incertitude ancrée dans l'expérience, l'autre au contraire met l'accent sur l'imperium cognitif et la normativité supposés constitutifs de l'ordre social. » (Charles & Jeudy, 2000 : 10)

Nous ne souhaitons pas justifier ici et à nouveau la pertinence de notre démarche guidée par la recherche des caractères extérieurs de la sociologie de l'environnement, comme nous l'avons déjà fait en introduction et repris ailleurs. Ce sur quoi nous souhaitons insister porte davantage sur la structuration même de la sociologie de l'environnement en tant que discipline sociologique – à défaut de parler de champ ou de domaine. Car comment s'est structurée la sociologie de l'environnement ? En associant tout à la fois *une institution sociale*, représentée le plus sensiblement par ses réseaux nationaux et internationaux, *une spécificité scientifique*, dont la définition d'objets et de démarches est significative, mais également une *lecture historique* de la discipline dans laquelle elle s'est inscrite, et *un projet*, dont le paradigme (NS) ou encore l'ouverture à l'interdisciplinarité et la remise en question du grand partage entre science sociale et science naturelle sont les traces.

Cela rejoint la plupart des résultats sur la structuration des sciences : la science n'est pas une activité abstraite : elle regroupe des chercheurs, des objets et des démarches d'analyse, autour d'une histoire et d'un projet ; elle est institutionnalisation de l'activité cognitive. Et puisque la sociologie de l'environnement possède ces caractéristiques elle est bien une discipline scientifique.

2 - Un dernier doute

Pourquoi en doutions-nous auparavant ? Certes, nous avons expliqué le poids et l'influence de la construction de l'environnement en France, en montrant comment le Ministère et ses services d'une part, la politique de recherche et l'interdisciplinarité d'autre part, furent des obstacles que les sociologues eurent à surmonter pour imposer leur modeste domaine. Nous avons dit aussi comment la sociologie était, particulièrement en France, attachée à la vision « comto-durkheimienne » d'une science sociologique dont l'objet et la position même au sein des sciences l'obligeait, nécessairement, à délaisser, si ce n'est mépriser, tout autre facteur autre que social, qui plus est s'il revêt un aspect naturel. Mais un doute subsiste : ce n'est plus tant l'examen social ou épistémologique de la sociologie de l'environnement qui nous pose encore problème, mais la capacité même du champ à se stabiliser. Si Mormont, Deverre, Aspe, ou Kalaora n'ont pas su imposer la réalité de ce champ, notre démonstration et le lot de preuves supplémentaires qu'elle apporte affirme bel et bien sa place ; mais à notre tour, pouvons-nous juger de sa stabilité et de son devenir ?

Pour reprendre l'image proposée par Cuin (2000 : 93 *sq.*), le sociologue fait souvent figure de Sisyphe, non pas tant parce qu'il procède d'une multitude d'approches, mais bien parce qu'il ne parvient pas à faire cesser les controverses sur les fondements de ses démarches. Or, sociologiquement parlant, la sociologie de l'environnement est-elle légitime ? Sa construction sociale et épistémologique suffit-elle à en faire un champ et, si oui, comme nous ne cessons pas de le penser, quelles sont les chances de ce champ de perdurer au sein de l'entreprise sociologique ? On ne peut tenir ici qu'un propos possibiliste, mais il paraît opportun, après ce travail de construction, de considérer l'édifice et son devenir autant qu'il nous est permis de le faire.

Cette ultime remise en question n'est d'ailleurs pas anodine : elle rejoint le questionnement d'un des piliers de la sociologie internationale de l'environnement sur la place de ce domaine dans la sociologie et sa réalité effective. « Has environmental sociology really arrived ? » se demande Buttel (2002 : 43) vingt-cinq ans après la fondation du domaine aux Etats-Unis. L'effort sisyphéen débuté en 1978 avec la fondation de la section de sociologie de l'environnement au sein de l'ASA a-t-il été payant, a-t-il hissé le domaine jusque sur la montagne *Sociologia*, et ce domaine est-il assez stable pour ne pas risquer de « retomber » – ou de se faire déstabiliser – obligeant ainsi les sociologues de l'environnement à gravir de nouveau les flancs escarpés de cette montagne redoutable ?

A vrai dire, Buttel ne va pas aussi loin dans la mise en question. Sa réflexion principale porte davantage sur le statut de la sociologie de l'environnement au sein de la sociologie étasunienne, et non sur un réel danger de voir disparaître le domaine. Il adopte une approche bourdieusienne du champ sociologique étasunien, en rappelant que « [c]e que nous devrions appeler la sociologie étasunienne officielle est essentiellement ce que les membres [des vingt-cinq départements majeurs] font, ou ce qu'ils pensent être la bonne sociologie » (Buttel, 2002 : 44). En définitive, seule une poignée de sociologues représente et organise la sociologie étasunienne, groupe correspondant notamment à ceux qui ont publié un ou plusieurs articles dans les revues majeures³.

Buttel cherche à situer la sociologie de l'environnement du point de vue des marques qu'elle appose sur la sociologie et de l'influence qu'elle peut avoir sur celle-ci. Il propose un certain nombre de critères sous forme de questions et s'attache à évaluer les réponses qu'on

³ Il s'agit des « big four » que sont l'*American Journal of Sociology*, l'*American Review of Sociology*, l'*Annual Review of Sociology* et *Social Forces* (Buttel, 2002 : 44).

peut y apporter⁴. On retiendra pour commencer la place de la sociologie dans les publications étasuniennes, anglaises et internationales : « Chaque périodique sociologique majeur [...] a publié un ou plusieurs articles majeurs (*major pieces*) sur la sociologie de l'environnement ces cinq dernières années » (*ib.* : 47) : le domaine a un statut suffisamment reconnu pour que les périodiques sociologiques n'hésitent pas à publier sur ce thème. De même, concernant les manuels et encyclopédies de sociologie, voire de science sociale : la reconnaissance de la sociologie de l'environnement entraîne la quasi-obligation, pour de tels ouvrages, de proposer un chapitre sur ce domaine⁵. Sur ces deux points, le cas de la sociologie française de l'environnement est encore difficilement évaluable, notamment parce qu'elle n'a pas le recul de son homologue étasunienne. On peut toutefois faire remarquer que la *Revue Française de Sociologie* a publié plusieurs écrits en lien avec le domaine, dont celui étudiant l'opportunité d'une justification écologique (Lafaye & Thévenot, 1993) venant s'ajouter aux autres « cités » présentées ailleurs (Boltanski & Thévenot, 1987, 1991). D'une manière générale, ce que nous avons dit des productions écrites montre l'augmentation du nombre de publications liées à la sociologie de l'environnement (cf. chapitre XI, C). Par contre, à notre connaissance et pour faire le pendant aux encyclopédies, les manuels et histoires contemporaines de la sociologie française n'ouvrent pas leur page au domaine en question.

Cela conduit Buttel à faire remarquer qu'il n'y a pas de sociologue de l'environnement haut placé dans les administrations des associations de sociologues – et qu'il serait surprenant que cela se produise durant les vingt prochaines années. Concernant les associations françaises, on doit souligner l'intérêt qu'a porté l'ancien président de l'AFS, Daniel Bertaux, à la création du réseau de sociologie de l'environnement au sein de l'AFS⁶, ainsi que l'appartenance de l'actuelle présidente, Dan Ferrand-Bechmann, au réseau « habitat et environnement construit » de l'Association Internationale de sociologie (ASI/ISA). Dans un autre registre, la présidence de Denis Salles du comité de recherche Environnement et Développement Durable de l'AISLF est également un signe encourageant : bien qu'il n'y ait pas grand mérite pour la France à se faire représenter dans un réseau francophone, Denis

⁴ Onze questions sont ainsi posées, relatives à la vitalité du champ, à sa visibilité dans les départements leaders et les associations savantes, aux publications et à la capacité du domaine à prendre en compte et influencer la sociologie générale.

⁵ Buttel illustre son propos par les références à des articles publiés dans de telles encyclopédies, dont Buttel & Gijswijt (2001) ou Dunlap & Rosa (2000), références que l'on peut compléter par Dunlap (2007) ou Dunlap & Marshall (2007).

⁶ C'est en tout cas ce que suggère la réponse qu'il a adressé à la proposition de création du réseau, dont nous ne sommes cependant pas en mesure de donner les références.

Salles est le premier président français de réseau, rôle occupé avant lui par les montréalais Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt.

Enfin, le défunt sociologue étasunien s'interroge plus généralement sur la place de la sociologie de l'environnement, d'une part, de l'environnement d'autre part, au sein de la sociologie générale. Il ne croit pas que les sociologues de l'environnement ont produit des idées en mesure d'influencer la sociologie. D'ailleurs, remarque-t-il, si les leaders de la sociologie étasunienne sont généralement favorables à la recherche sur les thématiques environnementales, eux-mêmes et leurs laboratoires n'envisagent pas de cibler particulièrement cette thématique. Mais l'environnement lui-même, cette fois, « est généralement considéré comme une thématique majeure par des sociologues européens prestigieux » (Buttel, 2002 : 51). Le fait que Giddens, Beck ou Luhmann, mentionnés par Buttel, et pour la France Moscovici, Morin ou Touraine, aient beaucoup écrit sur cette thématique témoigne de l'importance que la sociologie accorde et devrait accorder encore à l'environnement. D'ailleurs, il semble que la sociologie de l'environnement étasunienne n'aurait pas eu autant d'influence que son homologue européenne, et ceci malgré une plus faible représentativité de ce dernier, *i.e.* un moindre nombre de sociologues européens de l'environnement que de sociologues étasunienne appartenant au même domaine. Buttel explique cela en mettant en relation le développement de la sociologie de l'environnement en Europe et son intérêt pour la sociologie culturelle avec le fait que « les mouvements environnementaux et la conscience écologique sont des problèmes très importants et très intéressants pour la sociologie culturelle européenne et les chercheurs sur les mouvements sociaux » (*ib.* 51).

3 - Succès mitigé ou révolution invisible

Ce va-et-vient entre l'Europe et l'Amérique du nord nous permet de revenir sur le retard français et sur la comparaison entre les sociologies française et québécoise, et de rappeler que les québécois et canadiens francophones avaient été en mesure d'influencer une ouverture de la sociologie française à l'environnement. Certes, leurs approches étaient différentes, bien que souvent complémentaires, et la France devait tenir compte de l'influence de la sociologie européenne. Mais il aurait été réducteur d'attribuer au retard la seule exigence durkheimienne d'analyse sociale du social : la mise en commun des apports Nord-américains et Européens faisait de la construction de la sociologie française de l'environnement une tâche

nécessairement difficile⁷ ; et dans le même temps ce ralliement aux positionnements internationaux de la discipline demeurerait salvateur face au rejet franco-durkheimien : « [l']international, rappelle Bourdieu (2001 : 150), est un recours contre les pouvoirs temporels nationaux ».

De là à dire que la construction de la sociologie française de l'environnement est un véritable succès, il y a loin. Buttel lui-même parle du succès mitigé (*mitiged succes*) de la sociologie de l'environnement en général et étasunienne en particulier.

« Les thématiques (*issues*) et phénomènes environnementaux ont influencé les courants principaux de la sociologie bien plus que la sociologie de l'environnement n'y est parvenue, conclut-il (Buttel, 2002 : 51), [mais ceci a été possible parce que l'environnement a été considéré comme un objet ou un phénomène culturel] et non pas comme un paramètre majeur de la manière dont l'analyse sociologique devrait être faite ou de la manière dont les frontières de la discipline devraient être changées. »

L'expression de succès mitigé n'est pourtant pas applicable à la structuration du champ en France : le succès nous paraît pour ainsi dire certain, mais l'influence et la continuité du domaine ne peuvent qu'être incertaines, c'est-à-dire qu'on ne peut pas juger par avance du succès que remportera ou non ce domaine récent. La sociologie de l'environnement étasunienne a trente années derrière elle, la sociologie française de l'environnement seulement trois en tant que réseau, disons dix en tant que domaine envisagé sérieusement. Par contre, l'existence de cette sous-discipline désormais ancrée dans la sociologie française, démontrée par les traces de son institutionnalisation dans l'analyse des caractères extérieurs tels qu'inspirés par Durkheim et Bourdieu, nous pousse à croire qu'elle est la marque plus générale d'une « révolution invisible » au double sens de Kuhn ([1962] 1972) et de Inglehart ([1990] 1993). Au sens de Kuhn car il s'agit bien d'une révolution paradigmatique comme nous avons tenté de le montrer plus haut ; au sens de Inglehart car nous lui empruntons l'expression et parce que cette révolution dépasse la simple structure des sciences pour

⁷ Sur ce point, il sera intéressant de suivre tout particulièrement les travaux de Florence Rudolf, imbibés tout à la fois de l'approche allemande et anglaise d'une part, québécoise d'autre part, ainsi que ceux de Cécilia Claeys-Mekdade, insérée à la fois dans les réseaux de l'Association Internationale de Sociologie (à dominante nord-américaine) et de l'Association Européenne de Sociologie.

compléter la prise de conscience générale admettant la réalité de l'environnement comme valeur et comme champ politique.

B - La fin des sociologismes

1 - Excès

Cette révolution est également perceptible dans le passage d'une sociologie où la nature ne fait pas problème à une sociologie où la nature fait problème. C'est la traduction de l'expression utilisée par Murphy (1995 : 695) : « Why was sociology constructed as if nature did not matter ? ». Une partie de l'article de Murphy invite à tenir compte de la compétition des courants concurrents durant les années 1960 et 1970 en sociologie, compétition qui aurait forcée la sociologie à rester fermer sur elle-même pour clore un débat qui ne pourra pourtant pas s'achever.

Cet exemple nous ramène quarante ans en arrière et rappelle combien les décennies 1960 et 1970 ont été les témoins de prises de positions des tenants de la construction humaine de la réalité sociale en réaction contre les théories parsonniennes (Parsons, *e.g.* [1951] 1973) et le structuralisme à la Poulantzas (1974) ou althussérien (*e.g.* Althusser, 1970). D'un coté un fonctionnalisme installé et s'ingéniant à rechercher l'action du système social agissant dans le dos des individus ; de l'autre l'intuition contraire proposant une sociologie du sujet agissant (*human-agency*) illustrée par l'ouvrage phare de Berger & Luckmann ([1967] 1997) ou les développement de l'ethnométhodologie (Garfinkel).

Or, ce passage d'une sociologie de la *construction sociale* de la réalité à une nouvelle construction sociale de la *réalité* (Murphy, 1995 : 700) n'a certainement pas contribué à attirer l'attention des sociologues sur l'environnement. Tout au contraire, l'un comme l'autre ont prolongé « la théorie sociologique de Disneyworld : un monde synthétique habité par des créatures artificielles, dont les humains, construits par les humains » (*ib.* : 693)⁸. C'est

⁸ Dit autrement (entretien avec Raymond Murphy, Ottawa, 17 avril 2006) : « Parler de construction sociale de la nature ça nous empêche de voir l'autonomie de la nature. Et si les sociologues mettent la nature entre parenthèse, s'ils suspendent la nature [...] ça nous empêche d'examiner l'interaction entre les actions humaines et les dynamiques de la nature. Par la suite j'ai fait une critique de ma propre discipline la sociologie qui a aboutit à ce livre, *Sociology and Nature*. C'est une réflexion sur les lacunes de ma propre discipline. La construction sociale est une sorte d'aboutissement d'un problème qui existait depuis longtemps en sociologie en réaction à l'impérialisme des biologistes qui ont essayé de tout expliquer par la biologie, et les sociologues, en réaction à cela, ont essayé d'expliquer les phénomènes par le social et le socioculturel. Et c'est une erreur aussi ; et ce qui m'intéresse le plus c'est l'interaction entre le socioculturel et le biophysique. »

pourquoi l'article de Murphy – comme ses ouvrages (Murphy, 1994, 1997) – propose une critique écologique de ces sociologies aveugles à l'environnement :

« A partir de la confrontation de la théorie sociologique avec la reconnaissance croissante de l'importance des processus d'ordre naturel pour l'action sociale, les problèmes environnementaux et le mouvement écologique peuvent aider à corriger les excès du sociologisme en sociologie. » (Murphy, 1995 : 694)

La sociologie peut poursuivre en toute liberté, et non sans pertinence, ses débats théoriques propres ; elle doit cependant garder en tête cette donnée nouvelle constituée par l'environnement et l'action de la nature sur la société.

2 - Un projet

Le paradigme (NS) que nous avons esquissé participe de cette prise en compte : la sociologie et les sciences sociales y sont représentées pour elles-mêmes et sont reconnues pour leurs interrogations propres, cependant elles ne sont qu'une partie d'une activité scientifique bien plus large et englobée dans une démarche à prétention universalisante. Ce n'est que parce qu'un tel ensemble supérieur est maintenu qu'une sociologie des phénomènes strictement sociaux est envisageable et nécessaire, celle-ci devant assurer le maintien d'une connaissance des systèmes sociaux (et/ou des sujets agissants) pour elle-même et à des fins de confrontation avec les autres approches scientifiques et les autres phénomènes naturels et environnementaux.

C'est bien parce que la sociologie de l'environnement ouvre la sociologie aux phénomènes non strictement sociaux qu'elle redonne à la sociologie du social sa légitimité. Non pas qu'elle absolve tout sociologisme, mais elle vient compléter une sociologie jusqu'alors tronquée par une structure scientifique scotomisant tout un ordre de réalité. Si comme on le pense et sommes rassuré de le lire chez Cuin (2000 : 42), « [a]vant de nous expliquer le monde, les sciences ont pour but de nous le faire connaître, c'est-à-dire d'en révéler et systématiser les aspects inconnus ou flous », alors il faut bien que la sociologie du social demeure ; quitte à ce qu'elle tombe parfois – et cela est tout de même assez rare – dans

le sociologisme, et que la sociologie de l'environnement explore également la réalité à proximité immédiate du social dont nous n'avons d'autre expression pour la nommer que celle de sociologie non strictement sociale.

Lorsque nous parlons de « projet », on se réfère à la fois à un avenir plus ou moins proche, c'est-à-dire à une dimension temporelle et diachronique, mais également à l'ambition synchronique d'une nouvelle heuristique de la sociologie. Pour reprendre Lakatos, la sociologie de l'environnement est tout à la fois une heuristique positive et une ceinture de protection. Une heuristique positive puisqu'elle enjoint la sociologie de s'ouvrir à la réalité non sociale, mais également une ceinture protectrice puisque cette injonction réaffirme la réalité du social et la nécessité de l'étudier également. Prétendre que la sociologie n'a pas à traiter de l'interaction générale des phénomènes sociaux avec les phénomènes non-sociaux, et en particulier l'action des logiques écologiques sur les sociosystèmes, revient à dire que d'autres sciences seraient en mesure d'étudier cette interaction, c'est-à-dire de comprendre et d'interpréter à la fois les logiques non sociales et les logiques sociales, alors même que celles-ci sont du ressort de la sociologie et engagent sa légitimité même – son noyau dur.

C - L'ANT et l'interdisciplinarité, illustration du changement

Deux exemples viendront encore illustrer ce propos en montrant comment des tentatives de réduction de la sociologie ont échoué. La première est issue de la sociologie même, la théorie de l'acteur réseau. Elle nous permettra d'aborder notamment les développements de Latour que nous avons jusqu'alors volontairement peu abordés dans notre travail. La seconde tentative est celle de l'interdisciplinarité, déjà entrevue plus haut (chapitre XII-B), mais dont certaines perspectives récentes doivent être considérées.

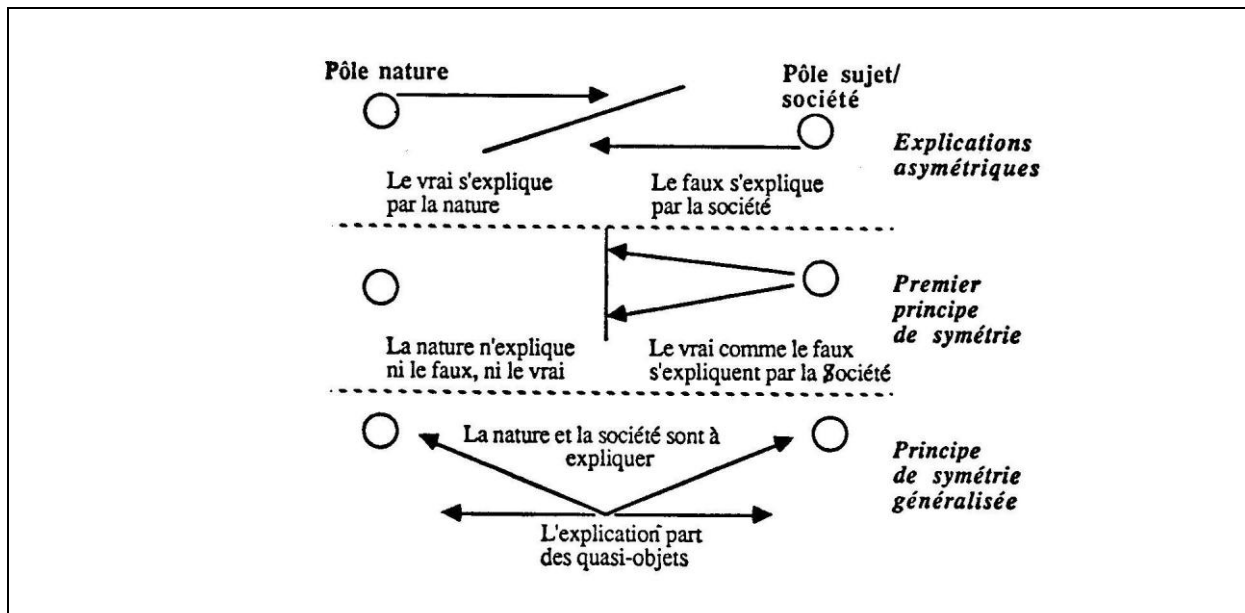
1 - La théorie de l'acteur-réseau ou l'impossible abandon d'une sociologie du social par la sociologie du non social

Il y a un lien certain entre notre résolution de délaissier le paradigme N/S et l'apport des travaux de Latour, lequel a dénoncé ce « grand partage » propre à N/S bien avant nous

(e.g. Latour, [1991] 1997) et après d'autres⁹. Bien que l'ancien sociologue de l'école des Mines à Paris ne se considère pas comme un sociologue de l'environnement et n'apparaisse pas d'ailleurs dans les caractères extérieurs que nous avons étudiés – c'est un sociologue des sciences, et comme il le dit lui-même, il ne peut y avoir de sociologie de l'environnement sans sociologie des sciences¹⁰ – ses travaux promouvant une anthropologie symétrique en sociologie des sciences ne sont pas à négliger pour notre propos.

La figure suivante, tirée d'un de ses ouvrages, va nous permettre d'entrer dans le vif du sujet.

Figure XIX :
Explications asymétriques ; Premier principe de symétrie ;
Principe de symétrie généralisé. (Source : Latour [1991] 1997 : 129).



On retrouve les réalités naturelles et sociales : premièrement les sciences de la nature ont le monopole de l'explication des logiques écosystémiques, les sciences sociales et la société demeurant incapable de penser, dans l'explication asymétrique, le monde naturel, victimes de leurs passions, de leurs idéologies, de leurs constructions propres de la réalité. C'est la position de l'épistémologie classique, où la science demeure une entreprise rationnelle indépendante des et indifférente aux logiques sociales.

⁹ Dont Snow ([1959] 1968) et sa célèbre phrase selon laquelle « [t]oute tentative en vue de diviser quoi que se soit par deux devrait, a priori, nous inspirer une extrême méfiance. »

¹⁰ Entretien avec B. Latour, Ecole des Mines, Paris, juin 2005.

Ensuite, ce que Latour nomme le premier principe de symétrie et qui renvoie au programme fort en sociologie des sciences, « met entre parenthèse la nature pour faire porter au seul pôle de la société tout le poids des explications » des réalités (Latour, [1991] 1997 : 130), qu'elles soient biophysiques ou sociales.

Enfin, le troisième schéma met en avant l'anthropologie symétrique latourienne inspirée de ses collaborations avec Callon et de l'article de ce dernier sur les marins pêcheurs et les coquilles Saint-Jacques de la baie de St Brieux (Callon, 1986). Selon ce principe, le chercheur « doit se situer au point médian où il peut suivre à la fois l'attribution de propriétés non-humaines [ou non sociales] et de propriétés humaines [ou sociales] ». La comparaison avec le paradigme (NS) est alors celle-ci : bien que nous ne discriminions pas les apports des sciences naturelles ou de l'épistémologie classique (comme celle de Canguilhem ou de Bachelard) ni ceux des sciences sociales ou du programme fort de Bloor, nous sommes par contre tout à fait d'accord pour reconnaître aux objets eux-mêmes, et notamment aux objets hybrides c'est-à-dire, en tenant compte de la distinction que nous avons proposée au chapitre précédent, les objets environnementaux, la capacité d'être une réalité observable irréductible aux seules logiques des écosystèmes et des sociosystèmes et pourtant inexorablement liée à eux.

Il y a un lien certain entre les pôles « Nature », « Sujet/Société » et « Quasi-Objet » de Latour et les pôles Nature, Société et Environnement de (NS). C'est en tous cas une ouverture qui mérite de figurer dans cette conclusion à notre travail, et qui permettrait par ailleurs de discuter des liens entre la sociologie de l'environnement et celle des sciences, à la fois pour cerner avec plus de précision les homologues entre les démarches des deux courants et mettre en question la position de Latour selon laquelle la sociologie de l'environnement n'est rien sans la sociologie des sciences, tout en prolongeant l'analyse de sociologie de la sociologie de l'environnement présentée ici.

Mais l'aspect principal sur lequel nous souhaitons insister est davantage visible dans un ouvrage plus récent de Latour (2007), ouvrage dans lequel l'auteur met en question la sociologie elle-même et sa légitimité en tant que science des phénomènes sociaux. L'objet du livre est pourtant de présenter explicitement la théorie de l'acteur-réseau (ANT pour *actor-network theory*), en prolongeant d'ailleurs les réflexions précédentes de Latour.

L'auteur dénie clairement toute capacité au « social » tel que l'envisage la sociologie classique – *i.e.* non latourienne – d'avoir une réalité en soi. Précisément, si réalité il y a, elle tient moins dans l'essence du social, de la société et des liens sociaux que dans la

concaténation « des traductions entre des médiateurs susceptibles de générer des associations qui peuvent être tracées » (Latour, 2007 : 157). L'emploi des termes « traduction », « médiation » et « association » vise à élargir le domaine habituel de la sociologie : bien que le courant ANT ne consiste pas en une sociologie uniquement étendue aux non-humains (*ib.* : 159), les humains et les non-humains demeurent les aspects empiriques des enquêtes de ce courant, en tant qu'ils sont associés à travers des connexions sociales. Et l'analyse des controverses scientifiques occupe ainsi une large place dans les travaux ANT, dans le but de montrer qu'« il n'existe aucune relation directe entre le fait d'être réel et le fait d'être indiscutable » (*ib.* : 161). Le paradigme N/S posait la nature comme un état de fait rationnellement observable et appréhendait la société comme un domaine régi par des lois propres : l'ANT veut libérer les acteurs humains de cette prison du social et les non-humains de leur objectivation naturaliste hypertrophiée. Les « faits » sociaux et naturels ne doivent plus être considérés comme des objets, mais comme des rassemblements (*ib.* : 163), ils ne sont pas causés par des forces naturelles ou sociales, mais bien par différents types de forces.

C'est pourquoi le sociologue Latour rejette le terme de société et lui préfère celui de collectif : la société renvoie à un ensemble d'éléments déjà rassemblés parce que l'on croit qu'ils sont sociaux, alors que le collectif désigne le phénomène d'assemblage de ces éléments et exclu l'*a priori* social comme critère de justification d'assemblage de ce collectif. Il invite à prendre en compte, symétriquement, les co-déterminations sociales et naturelles : « la continuité propre au déroulement d'une action sera rarement faite de connexions d'humain à humain [...] ou d'objet à objet, mais se déplacera probablement en zigzaguant des humains aux non-humains » (*ib.* : 108). Ce collectif, nous l'avons esquissé en présentant le paradigme (NS) : il est la double flèche de l'interaction entre la nature et la société et, en effet, c'est bien de l'environnement que parle Latour à travers les controverses scientifiques. Un environnement souvent limité à son aspect le plus technique et scientifique, à l'étape de « dé clic » dont parle Roqueplo (1992, cf. chapitre XIV), au constat scientifique des codéterminations sociales et naturelles, mais un environnement quand même, en faveur duquel la conclusion de son ouvrage propose d'ouvrir le collectif défini aux non-humains¹¹.

Par ailleurs, bien que Latour se moque *ad nauseam* de la sociologie classique du social, ces moqueries ne visent qu'à mieux présenter sa propre sociologie de l'acteur-réseau,

¹¹ Latour s'est d'ailleurs positionné sur la question écologique à plusieurs reprises, *e.g.* dans *Le Monde* du 12-13 juin 2004 à propos du principe de précaution, et plus certainement dans un numéro spécial de la revue *Ecologie & Politique* dédié à la critique du livre de Ferry associant écologie politique, écologisme et écologie profonde (Collectif, 1993).

et celle-ci vient au contraire et finalement au secours de la sociologie du social plus qu'elle ne l'écrase ni ne l'enferme dans le musée des horreurs scientifiques. Il engage surtout le paradigme N/S à travers la sociologie du social : en détrônant celle-ci de sa toute puissance, il renverse celui-là. Mais il ne désire pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain : si « le social n'est qu'une étincelle occasionnelle produite par le glissement, le choc, le léger déplacement d'autres phénomènes, non sociaux » (Latour, 2007 : 55), le social existe bel et bien et le fait même de concevoir des associations avec le non-social-et-non-humain induit qu'il y a du social et du non social, de l'humain et du non-humain, et que si les sciences respectives du social et du non social exagèrent parfois leurs positions et sont dépendantes de la séparation entre Nature et Société à la base de N/S, il n'en reste pas moins vrai que lorsque les propositions de l'ANT s'attaquent à ce grand partage elles affirment dans le même temps la légitimité de chaque pôle (naturel et social) à exister.

De même que la sociologie de l'environnement nous parut salvatrice pour la sociologie en lui apportant une ouverture sur des phénomènes qu'elle n'abordait pas encore, le courant ANT rappelle « seulement que la sociologie a besoin d'un outillage plus complet » (*ib.* : 112). Cet outillage, façonné par la sociologie des sciences et des techniques et peaufiné par la théorie de l'acteur-réseau, permet d'appréhender désormais, et en plus du reste, les non-humains créés par la science et la technique :

« [Car] l'humain, nous le comprenons maintenant, ne peut être saisi et sauvé sans qu'on lui rende cette autre moitié de lui-même, la part des choses. Tant que l'humanisme se fait par contraste avec l'objet laissé à l'épistémologie, nous ne comprenons ni l'humain, ni le non-humain. » (Latour, [1991] 1997 : 186)

2 - L'interdisciplinarité, science réflexive

Cette illustration de la complémentarité de la sociologie de l'environnement avec la sociologie, et de l'englobement plus large de N/S par (NS), est également possible en recourant à l'exemple de l'interdisciplinarité. Nous avons expliqué plus haut (chapitre XII-B) comment cette même politique interdisciplinaire de recherche sur l'environnement avait freinée la structuration de la sociologie de l'environnement, et nous ne voulons pas revenir sur cela. Par contre, maintenant que nous sommes certain de l'existence de la sociologie de

l'environnement d'une part, et d'autre part que l'approche interdisciplinaire a pris du recul par rapport à ses ambitions et ses apories, il apparaît bénéfique pour notre démarche de reconsidérer les liens entre le domaine sociologique abordé ici, le paradigme qu'il nous a en partie inspiré et les développements actuels sur l'interdisciplinarité.

L'interdisciplinarité s'était trop rapidement focalisée sur une réflexion d'ordre épistémologique plutôt qu'empirique : le souhait d'abolir les frontières des disciplines s'est heurté aux arguments disciplinaires d'une spécialisation nécessaire des sciences, voire à l'obsession de l'autonomie disciplinaire (Billaud, 1992 : 198 *sq.*). Cependant, si l'on considère désormais la véritable question sociale représentée par l'environnement, et non plus le « problème » de l'environnement tel qu'il fut appréhendé en France, et si l'on envisage dans le même temps le fait que chaque discipline a su appréhender, avec ses postulats propres, la question de l'environnement, alors le regard porté sur l'interdisciplinarité change lui aussi. C'est un constat semblable, quoique plus approfondi, que dégage Kalaora de son analyse récente de l'interdisciplinarité :

« Du point de vue des démarches, l'articulation entre des champs hétérogènes s'impose non plus seulement comme une menace pour l'identité de la discipline mais au contraire comme une opportunité d'efficacité et d'opérationnalité pour l'ensemble des parties prenantes. L'importance accordée aux processus plutôt qu'aux systèmes et structures conduit à la reconnaissance cognitive de l'intrication complexe existant entre la nature et la société dont les effets imprévisibles remettent en cause tout déterminisme causal et tout nominalisme scientifique. » (Kalaora, 2007 : 7)

Les sciences ont rencontré les limites de leur approches disciplinaires ; elles reconnaissent de plus en plus l'interdisciplinarité, non plus comme l'effet d'une imposition épistémologique discutable, mais plutôt comme un moyen de faire valoir leur résultat par les autres disciplines et d'améliorer elles-mêmes leurs interprétations à partir des apports des autres logiques disciplinaires. En somme, et parce que l'interdisciplinarité est intrinsèquement liée à l'appréhension de l'environnement, elle met en avant le processus de découverte, elle souligne les codéterminations des logiques sociales et naturelles, et par là renouvelle les problématiques de chaque discipline en les invitant à intégrer, peu ou prou, les interactions

propres aux phénomènes d'environnements. Rapportée au schéma du paradigme (NS), elle s'inscrit pleinement dans la double flèche reliant la Nature avec la Société.

C'est probablement parce qu'elle s'appuyait d'abord sur la séparation des sciences et sur N/S que l'interdisciplinarité à la française demeura un échec relatif¹². C'est au contraire parce qu'elle participe du nouveau paradigme (NS) que ses démarches s'affranchissent de ces obstacles, quitte à ce que l'interdisciplinarité deviennent moins un espace de vérité et de pouvoir qu'un espace de négociation (*ib.* : 9). Comme le soulignent Mormont & Mougenot (1996 : 10), face à la nature incertaine de l'environnement, « il est plus important [pour les sciences sociales de l'environnement] de savoir comment apprendre que de chercher à obtenir un savoir stable sur le monde ».

N'est-ce pas d'ailleurs à cet espace de négociation que nous invite la plupart des philosophes des sciences ? Ainsi chez Bergson, dont la lecture nous rappelle que

« [L]'idée de lire dans un état présent de l'univers matériel l'avenir des formes vivantes, et de déplier tout d'un coup leur histoire future, doit renfermer une véritable absurdité. Mais cette absurdité, tempère Bergson ([1907] 2003 : 340), est difficile à dégager, parce que notre mémoire a coutume d'aligner dans un espace idéal les termes qu'elle perçoit tour à tour, parce qu'elle se représente toujours la succession passée sous forme de juxtaposition. »

Cette visée prédictive dont on connaît les limites mais à laquelle on croit toujours se rapprocher, ne demeure plus une aporie pour (NS) et les nouvelles approches interdisciplinaires à partir du moment où on reconnaît la nécessité de lier les sciences et leurs phénomènes entre eux. Si les interactions entre les sciences entre-elles et les phénomènes entre eux sont reconnues, alors il n'y a plus de vérité scientifique identifiable : chaque proposition sert la négociation scientifique et sa visée principale demeure celle d'informer les autres chercheurs (de la même discipline et des autres) sur un des aspects. A moins de pouvoir convenir d'avoir étudié chacune des parties d'un phénomène entier, il paraît peu probable qu'une proposition soit vraie du point de vue du tout. L'idée n'est pas nouvelle ; on la trouve particulièrement bien mise en évidence chez Pascal :

¹² Aidée en cela par les objectifs technocratiques tels ceux imposés par la DGRST invoquant la nécessité d'une efficacité plus grande, d'une accumulation massive des connaissances, sans oublier la rentabilité économique (cf. Billaud, 1992 : 172-173).

« Donc toute choses étant causées et causantes, aidées et aidantes, médiatement et immédiatement, et toutes s'entretenant par un lien naturel et insensible qui lie les plus éloignées et les plus différentes, je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties. » Pascal, [1670] 1991 : 68

Par ailleurs, en s'affranchissant du modèle hiérarchique des sciences, l'interdisciplinarité rejoint la mise à plat des science permise par (NS) et exclut par là tout processus d'instrumentalisation des disciplines entre elles, tout en permettant à chaque science de revendiquer son apport spécifique à l'élaboration de la totalité du phénomène. Bien entendu, les difficultés pour faire dialoguer les chercheurs entre eux n'ont pas disparu, mais la reconnaissance d'un domaine de la réalité où les phénomènes relèvent tout à la fois des processus sociaux et naturels permet à chaque scientifique engagé dans cette démarche de garder son identité propre et de présenter au reste de la communauté ses résultats comme des éléments nécessairement liés à la compréhension du tout.

Dans cette optique, on rejoint encore une fois le constat selon lequel l'ouverture des sciences décliné par (NS) ne remet pas en question l'intégrité de chaque postulat scientifique et au contraire permet de réaffirmer ce postulat à partir du moment où il y a prise en compte des effets des phénomènes dont l'étude relève pourtant d'autres disciplines. C'est parce que les logiques sociales s'ouvrent aux autres logiques qu'elles peuvent affirmer leur place dans l'ensemble figuré par (NS). Dit autrement, « [d]ans cet espace de recherche, le collectif l'emporte sur les parties, cependant l'identité de chacun doit être reconnue » (Kalaora, 2007 : 11). Et c'est également cette reconnaissance de chacune des disciplines engagées qui est en jeu, laissant penser, encore une fois, que le but de la recherche est moins la production de résultats définitifs et universels que la négociation et « la recherche d'accords et de résultats qui sont toujours pensés comme partiels et inachevés » (ib.). Certains travaux de Micoud (notamment 1997, 2005a, 2005b) illustrent très bien cette posture. Le sociologue se penche légitimement sur des questions environnementales ou socio-naturelles, et rappelle à la fois que si sa discipline n'a pas vocation à disserter sur ces questions, elle n'en est pas moins nécessaire pour participer à la compréhension des phénomènes en jeu. Comme le dit Micoud (2005b) :

« [S]’il est vrai que le spécialiste des sciences humaines a pour tâche de rendre compte et de comprendre la signification des œuvres humaines, alors il est aussi de son ressort de considérer que l’expression ‘développement durable’ [ou ‘crise environnementale’ (Micoud, 1997) ou ‘biodiversité’ (Micoud, 2005a)] est une œuvre humaine dont il convient de comprendre la raison du succès ».

Qui plus est, en proposant de rendre compte, du point de vue des sciences sociales, de ces questions d’environnement, on ne néglige pas les exigences classiques d’une « sociologie canal historique » (Micoud, 2005b : 57), on ne met pas en question les logiques propres des sociosystèmes. Bien au contraire, on réaffirme la capacité de la sociologie à identifier les processus sociaux à l’œuvre dans les différents phénomènes, qu’ils soient strictement sociaux ou non.

D - Engagement

Enfin, ce travail ne peut s’achever sans parler de l’engagement des sociologues en général, de ceux concernés par l’environnement en particulier, et du mien de manière plus anecdotique. C’est notamment au cours d’un séjour au Québec, visant à rencontrer une douzaine de sociologues de l’environnement de la région, que la thématique de l’engagement est venue bouleverser mes positions. Alors qu’en France mon cursus en sociologie m’avait inculqué les dangers des postures engagées au sein d’une discipline pour ainsi dire « traumatisée » par son exhortation à faire science, les discussions avec les sociologues québécois m’ont fait passer pour un piètre penseur, oublieux de son indépassable subjectivité propre. Quelle ne fut pas ma surprise en trouvant, dans le recueil d’articles de Jean-Guy Vaillancourt, juxtant des articles scientifiques, des textes assimilables à des manifestes écologistes ; combien je fus étonné de rencontrer Louise Vandelac et de l’écouter me raconter la publicisation véritablement militante de ses travaux ; et dans quel embarras ne me trouvais-je pas lorsque Ronald Babin me demanda si le choix de mon sujet n’était pas lui-même engagé et que cet engagement originel devait ébranler la rigueur scientifique de l’ensemble du travail qu’il m’avait fait réaliser !

Ce travail, ce me semble, ne paraît pourtant pas pâtir d'une quelconque forme d'engagement, excepté justement dans la formulation de son hypothèse. Mais comme je l'ai annoncé en introduction, les éléments présentés tout au long de ces pages sont des preuves scientifiques, parce qu'elles relèvent d'une étude rigoureuse et documentée, et non pas idéologique. Pour autant, comment me dégager des doutes qu'ont fait naître mes entretiens avec les sociologues québécois de l'environnement ? Disons que ce travail est engagé uniquement parce qu'il touche à une question contemporaine cruciale, celle des bouleversements qu'engendre la montée des phénomènes environnementaux liés aux activités humaines. On s'est limité à la position des sociologues face à ces problèmes, mais ils ne sont pourtant pas les seuls à être concernés par celui-ci : « l'activité humaine, pour reprendre les propos de Gorz ([1975] 1978 : 19) trouve en la nature sa limite externe et à ignorer cette limite, on provoque des retours de bâton qui prennent, dans l'immédiat, ces formes discrètes, encore si mal comprises » et qui sont aujourd'hui regroupées sous des vocables divers, comme les montées des incertitudes, des risques, des inégalités, ou des problèmes écologiques rendent compte.

Je ne sais si la sociologie a connu de tels retours de bâton : tout au plus n'a-t-elle pas pu prendre la place qu'il aurait été souhaitable qu'elle occupe plus tôt dans l'approche scientifique de l'environnement. Mais, dans le même temps, la sociologie française est parvenue à s'affranchir des limites disciplinaires imposées plus fortement qu'ailleurs par Durkheim et les siens, et elle a ouvert des perspectives politiques et de recherche en affirmant son influence – certes toute relative – au sein du ministère d'une part, en imposant d'autre part à l'interdisciplinarité de réfléchir à la mise en place de démarches innovantes et réflexives. Tout cela, la sociologie française de l'environnement a réussi à le faire sans s'exclure de son propre champ général, la sociologie, et au contraire en y acquérant une place certaine. C'est en ce sens que la reconnaissance de l'importance sociologique et sociale de l'environnement engage le chercheur à se positionner, nécessairement, pour une reconnaissance de l'environnement comme enjeu social et scientifique.

Table des matières

Introduction : L'environnement, un champ sociologique ?	11
Chapitre I : Une posture	13
A - La nature et l'environnement, forces sociologiques.....	13
B - La sociologie, science du social ?	17
C - Pour un panorama de la sociologie de l'environnement	20
D - Par delà la sociologie, l'environnement	23
Chapitre II : Une démarche.....	27
A - Apports de la sociologie des champs	27
1 - Présentation	27
2 - Les champs scientifiques.....	29
a) Bourdieu	29
b) Whitley.....	34
B - L'approche sociologique de l'environnement, une innovation certaine	36
1 - Champ ou innovation ?	36
2 - La sociologie de l'environnement est un loup pour la sociologie de l'environnement.....	38
Première Partie La sociologie et le milieu naturel	43
Chapitre III : Les classiques et l'environnement.....	45
A - Préalables à l'analyse des réflexions des sociologues classiques sur l'environnement.....	46
1 - Contexte de la notion d'environnement	46
2 - La trop classique analyse des classiques	47
3 - La rhétorique de la modernité	49
B - Ce que disent les classiques sur l'environnement	51
1 - Marx	51
2 - Weber	55
3 - Durkheim.....	59
4 - Les autres références aux classiques	62
a) Ibn Khaldoun.....	62
b) Parsons	63
c) Le Play.....	64
Chapitre IV : L'inspiration biologique de la sociologie.....	67
A - Inspiration biologique et positivisme	67
1 - Ambiguïté de la continuité dans la hiérarchie des sciences	68
2 - Nécessité positive de l'inspiration biologique	71
B - Inspiration biologique et organicisme	72
1 - Positivisme et organicisme chez Spencer.....	72
2 - Organicisme et explication sociale.....	75
3 - Apport de l'organicisme pour la sociologie	77

C - Des inspirations biologiques moins connues : zoosociologie, sociologie génésiq ue et anthroposociologie.....	78
1 - Zoosociologie	78
2 - Sociologie g énésiq ue.....	80
3 - Anthroposociologie	82
Chapitre V : Morphologie sociale et géographie : le paradoxe du rapport au sol des sociétés	87
A - La géographie et le facteur humain	88
1 - Difficile émergence d'une géographie sociale	88
2 - Déterminisme géographique et réalité sociale.....	90
B - Critique du postulat du substrat géographique	93
C - La morphologie sociale comme application du rejet de l'inspiration géographique	96
1 - La morphologie sociale englobe la géographie.....	97
2 - Actions réciproques de l'homme et du milieu	98
3 - L'essai de Mauss : Critique de la géographie humaine et avènement de la morphologie sociale	100
a) Provoquer la géographie.....	100
b) Imposer la morphologie sociale	104
D - Origine et développement de la morphologie sociale	108
1 - Origine de l'expression et de l'idée.....	109
2 - Délimitations de l'objet d'étude	111
E - Vie et mort de la morphologie sociale	114
1 - L'apport de Halbwachs	114
2 - Un courant sans continuateurs.....	117
Chapitre VI : De l'écologie humaine à la sociologie de l'environnement	121
A - L'écologie humaine.....	122
1 - L'apport de Simmel.....	122
a) Une sociologie de la forme.....	122
b) Une sociologie de l'espace	125
2 - Park, l'école de Chicago et l'écologie humaine	127
a) L'influence de Simmel sur Park	127
b) Apport de l'écologie naturaliste à l'écologie humaine.....	131
c) Limites de l'écologie humaine classique	133
B - L'écologie humaine néo-orthodoxe	135
1 - Renouveau théorique.....	135
2 - Organisation et population	137
3 - Le modèle POET	138
C - Complexe écologique, écologisme et sociologie de l'environnement	140
1 - Le modèle IPAT	141
2 - Le nouveau complexe écologique	142
D - Une ambition semblable : la morphologie sociale et l'écologie humaine.....	147
1 - Similarités.....	149
a) Similarité dans le découpage de la sociologie.....	149
b) Similarité des inspirations	152
c) Similarité des analyses	155
2 - Apports mutuels	158
a) Apport de l'approche morphologique	158

b)	Apport de l'approche écologique et régionale	160
3 -	Interconnexion : retour sur l'approche néo-orthodoxe.....	163
a)	Les facteurs explicatifs du social.....	164
b)	La morphologie sociale, une sociologie de l'environnement ?.....	166
Deuxième Partie L'approche sociologique de l'environnement		171
Chapitre VII : La sociologie de l'environnement dans le monde		173
A -	Des réseaux de sociologues de l'environnement.....	173
B -	Des publications	176
C -	Des figures.....	179
1 -	L'approche révolutionnaire : Dunlap et Catton.....	180
2 -	L'approche classique : Buttel	186
3 -	L'approche continuiste : Schnaiberg.....	192
4 -	D'autres figures	197
Chapitre VIII : Les domaines sociologiques et l'environnement.....		199
A -	Les découpages de la sociologie	199
B -	La sociologie rurale	201
C -	La sociologie urbaine	205
D -	La sociologie des mouvements sociaux	207
E -	La sociologie des opinions	213
F -	La sociologie politique	214
G -	L'anthropologie de la nature et la sociologie des sciences	218
H -	La sociologie du risque	220
I -	Conclusion sur ces domaines.	222
Chapitre IX : L'approche sociologique de l'environnement : objets et démarches		225
A -	Objets	226
1 -	Les objets de l'objet	226
a)	Présentation de l'étude	226
b)	Méthode.....	227
2 -	Résultat : ce que proposent les sociologues de l'environnement	229
a)	Une inscription dans la sociologie	229
b)	Une ouverture aux impacts réciproques entre nature et société.....	234
c)	Un relatif consensus	236
B -	Angles d'approche et démarches d'analyse	239
1 -	Angles d'approches	240
a)	Aspects méthodologiques.....	240
b)	Au Québec, une approche ciblée sur les nouveaux objets environnementaux.....	242
c)	En France, une pluralité d'héritages spécifiques.....	247
2 -	Démarches d'analyse.....	251
a)	Démarche « classique »	252
b)	Démarche « technoscientifique »	253
c)	Démarche « idéologique ».....	254
d)	Démarche « hybride »	256

Troisième Partie : La sociologie française de l'environnement.....	263
Chapitre X : A la recherche de la sociologie française de l'environnement.	
Panoramaset rétrospectives	265
A - Panorama de la recherche en sociologie de l'environnement	267
1 - Des chercheurs. Vourc'h & Mormont (1990) et Maresca & Poquet (1996) : approche par interrogation des chercheurs	268
a) Méthode.....	268
b) Les chercheurs en sciences sociales de l'environnement.....	270
2 - Des objets. Mormont & Mougenot (1993) et Deverre (1998) : approche bibliographique	273
a) Méthode.....	273
b) Concept d'environnement	275
c) Les thématiques dégagées	276
3 - Construction et délimitation du champ	291
B - Rétrospectives et légitimation	293
1 - Kalaora	294
a) Reconnaissance et identification de l'environnement. « Pour une révolution paradigmatique ».....	295
b) Périodisation des thématiques	298
2 - Aspe.....	303
a) Un autre récit historique de construction	303
b) Réticences françaises à la sociologie de l'environnement	305
c) Les temps de la sociologie de l'environnement	309
3 - Conclusion sur les apports de Kalaora et Aspe	316
Chapitre XI : Les caractères extérieurs de la sociologie de l'environnement	319
A - Préalables à l'étude des caractères extérieurs	319
B - L'institution.....	321
1 - Les réseaux	321
2 - Les postes et les enseignements.	326
a) Les enseignements.....	326
b) Les postes	328
3 - Les équipes de recherche.....	332
C - La production	334
1 - Les ouvrages.....	335
2 - Les revues.....	339
3 - Les bases de données de référence	343
4 - L'énigme du 304.2	349
D - Des sociologues de l'environnement.....	351
1 - Participation et engagement des sociologues français dans le champ.....	351
2 - Des sociologues fédérateurs	352
a) Une participation internationale encore faible	352
b) La signification des contributions aux colloques internationaux et nationaux 354	
c) Un véritable groupe fédérateur.....	357
Chapitre XII : Des sociologues sous influence : les politiques de l'environnement comme obstacles à la constitution du domaine.....	361

A -	La politique gouvernementale : le Ministère de l'Environnement et ses sociologues	363
1 -	Le Ministère et ses sociologues.....	363
a)	Contexte de l'institutionnalisation de l'environnement	363
b)	Une vision bien particulière de l'environnement	364
c)	Un succès limité	368
d)	Des sociologues sous influence aux influences de sociologue.....	371
2 -	L'exemple de Natura 2000	373
a)	Présentation de Natura 2000	373
b)	Constats et critiques	376
B -	La politique scientifique : le PIREN-PEVS et ses sociologues	379
1 -	L'interdisciplinarité en marche	379
a)	Origines	379
b)	La place de l'environnement dans le PIREN-PEVS	381
c)	Une interdisciplinarité omnivore.....	382
2 -	Limites de l'approche interdisciplinaire.....	383
C -	La revanche de la sociologie ?	386
Quatrième Partie L'impact de la sociologie de l'environnement.....		391
Chapitre XIII : L'environnement de la sociologie des sciences		393
A -	La sociologie de la sociologie et ses démarches	394
1 -	Une sociologie historique ?	394
2 -	Une sociologie des sciences ?	396
3 -	Une sociologie par les caractères extérieurs.....	398
B -	Les postures paradoxales de la sociologie des sciences	399
1 -	La sociologie des sciences, les sociologies de la science.....	399
2 -	La contradiction, point commun des courants divergents	401
3 -	De l'émancipation aux caractères extérieurs.....	404
C -	Pour une approche non-réductionniste en sociologie des sciences	405
1 -	Limites de la sociologie des sciences	406
2 -	Une sociologie des sciences non-réductionniste	407
D -	Inscription sociale et cognitive de la science – Redécouvrir la sociologie des sciences.....	410
1 -	La science comme réalité sociale d'activités cognitives	410
2 -	Une sociologie réflexive des sciences	413
E -	Quid de l'épistémologie ?	416
1 -	L'épistémologie, une autre sociologie des sciences ?	416
2 -	Le test du paradigme	416
3 -	L'environnement, une anomalie sociologique structurante	419
4 -	La sociologie de l'environnement comme matrice disciplinaire	421
F -	L'environnement, anomalie ou heuristique sociologique ?	423
Chapitre XIV : D'un paradigme à l'autre. L'environnement, une réalité objective		425
A -	L'écologie, cette science de l'homme	427
B -	Ecologie et écologisme.....	431
1 -	Montée des préoccupations écologistes	431
2 -	Des problèmes naturels aux affaires sociales	433
C -	Pour un paradigme de l'interrelation nature-société-environnement.....	438

1 - Ecosystèmes et sociosystèmes.....	439
a) L'apport de Jollivet	439
b) Science de la nature, science de la société, les frontières dépassées.....	442
2 - Du paradigme (NS)	445
3 - La sociologie de l'environnement et l'écologie du point de vue de (NS).....	447
<i>D</i> - Trois réalités pour un même paradigme	449
1 - L'environnement, une nouvelle réalité.....	449
2 - Reconfiguration de la hiérarchie des sciences.....	452
<i>E</i> - Suivre les aspects sociaux et naturels des phénomènes	454
Conclusion : L'environnement, domaine sociologique.....	461
Chapitre XV : Que faire ? De la sociologie de l'environnement.....	463
<i>A</i> - La sociologie de l'environnement	463
1 - Un champ social et un domaine scientifique.....	463
2 - Un dernier doute	465
3 - Succès mitigé ou révolution invisible	468
<i>B</i> - La fin des sociologismes	470
1 - Excès	470
2 - Un projet.....	471
<i>C</i> - L'ANT et l'interdisciplinarité, illustration du changement.....	472
1 - La théorie de l'acteur-réseau ou l'impossible abandon d'une sociologie du social par la sociologie du non social	472
2 - L'interdisciplinarité, science réflexive	476
<i>D</i> - Engagement.....	480
Table des matières	483
Liste des tableaux	489
Liste des figures	490
Liste des encadrés.....	491
Annexe I	492
Références bibliographiques	493

Liste des tableaux

- Tableau I : Références à Durkheim, Weber et Marx dans les principaux manuels de sociologie de l'environnement ; p. 50
- Tableau II : Taux de croissance de I, P, A & T entre 1971 et 1999 ; p. 147
- Tableau III : Domaines respectifs de la morphologie sociale et de la physiologie sociale ; p. 149
- Tableau IV : Croisement des traditions sociologiques issues de l'école française et de celle de Chicago avec les niveaux d'appréhension de la réalité des phénomènes étudiés ; p. 152
- Tableau V : Sociologie des thématiques environnementales et sociologie environnementale ; p. 185
- Tableau VI : Ressources Empiriques ; p. 242
- Tableau VII : Principaux courants de la sociologie québécoise de l'environnement ; p. 246
- Tableau VIII : Principales influences de la sociologie française de l'environnement ; p. 250
- Tableau IX : Démarches d'analyse franco-québécoises ; p. 258
- Tableau X : Quelques réseaux de sociologie de l'environnement ; p. 322
- Tableau XI : Nombre moyen de poste par catégories dans chaque corps (Prof. et MCF) ; p. 330
- Tableau XII : Occurrence de descripteurs de domaines sociologiques classiques dans Francis et Pascal ; p. 344
- Tableau XIII : Occurrence des domaines sociologiques parmi les résultats de « sociologie » et « environnement » ; p. 346
- Tableau XIV : Occurrence des thématiques environnementales parmi les résultats de « sociologie » et « environnement » ; p. 347
- Tableau XV : Les Français dans les colloques internationaux de sociologie de l'environnement ; p. 353
- Tableau XVI : Participations de chercheurs français dans les récents colloques internationaux et francophones de sociologie de l'environnement ; p. 356
- Tableau XVII : Action réciproque d'un écosystème et d'un sociosystème ; p. 440
- Tableau XVIII : Représentation des possibilités offertes par les implications du tableau précédent ; p. 442
- Tableau XIX : Représentation de l'ensemble des sciences ; p. 443

Liste des figures

- Figure I : Logique d'assimilation des migrants par la société d'accueil selon Park ; p. 128
- Figure II : Le modèle POET du complexe écologique ; p. 138
- Figure III : Comparaison des modèles EPTO et POET élaborés par Duncan ; p. 139
- Figure IV : Reprise du modèle POET par Dunlap - Les causes majeures des problèmes environnementaux ; p. 143
- Figure V : « We have met the enemy and he is us » ; p. 144
- Figure VI : Schéma du nouveau paradigme environnemental de Catton & Dunlap ; p. 145
- Figure VII : Ecologie humaine et écologie sociale ; p. 148
- Figure VIII : Comparatif des modèles de l'écologie humaine et sociale, du complexe écologique et de la morphologie sociale ; p. 151
- Figure IX : Typologie des chercheurs en sciences sociales de l'environnement ; p. 272
- Figure X : Adhérents et participants des réseaux étasuniens, français, japonais et sud-coréens de sociologie de l'environnement ; p. 325
- Figure XI : Nombre d'articles par année ; p. 348
- Figure XII : M. Poujade, Ministre de l'Environnement ; p. 367
- Figure XIII : La science de l'interaction nature-société et ses déclinaisons ; p. 444
- Figure XIV : Place de l'écologie dans le paradigme (NS) ; p. 448
- Figure XV : Place de la sociologie de l'environnement dans le paradigme NS ; p. 448
- Figure XVI : Distribution sociale, hérédité (H) et environnement social (Et Sl) ; p. 451
- Figure XVII : Représentation triangulaire du paradigme (NS) ; p. 455
- Figure XVIII : Conditionnement socio-naturel de la Camargue ; p. 457
- Figure XIX : Explications asymétriques ; Premier principe de symétrie ; Principe de symétrie généralisé ; p. 473

Liste des encadrés

Encadré I : Définition des étapes de la théorie de l'assimilation de Park ; p. 129

Encadré II : Lettre de l'appel à constitution du réseau ; p. 324

Encadré III : Exemples d'ouvrages individuels proches ou s'inscrivant dans le domaine de la sociologie de l'environnement ; p. 336

Encadré IV : Exemples de publications collectives proches ou s'inscrivant dans le domaine de la sociologie de l'environnement ; p. 338

Encadré V : Trois groupes de contraintes pour un programme non réductionnisme en sociologie des sciences ; p. 409

Encadré VI : La construction de la distribution sociale comme illustration de l'environnement comme objet *sui generis* ; p. 450

Annexe I

Année	Nombre total d'articles des bases de données (en millier, arrondi au millier inf.) ¹³	nombre article	nombre cumulé	%	% cumulé croissant	Quartile
< 1978		2	2	0,0028	0,0028	
1978	3	0	2	0,0000	0,0028	
1979	5	2	4	0,0028	0,0056	
1980	10	1	5	0,0014	0,0070	
1981	19	6	11	0,0084	0,0155	
1982	40	11	22	0,0155	0,0309	
1983	90	10	32	0,0141	0,0450	
1984	105	13	45	0,0183	0,0633	
1985	133	6	51	0,0084	0,0717	
1986	427	13	64	0,0183	0,0900	
1987	557	19	83	0,0267	0,1167	
1988	550	14	97	0,0197	0,1364	
1989	565	14	111	0,0197	0,1561	
1990	598	22	133	0,0309	0,1870	
1991	642	18	151	0,0253	0,2124	
1992	661	33	184	0,0464	0,2588	0,2588
1993	675	30	214	0,0422	0,3010	
1994	607	29	243	0,0408	0,3418	
1995	557	34	277	0,0478	0,3896	
1996	534	39	316	0,0549	0,4444	
1997	558	41	357	0,0577	0,5021	0,5021
1998	600	41	398	0,0577	0,5598	
1999	599	55	453	0,0774	0,6371	
2000	605	37	490	0,0520	0,6892	
2001	602	47	537	0,0661	0,7553	0,7553
2002	622	31	568	0,0436	0,7989	
2003	601	41	609	0,0577	0,8565	
2004	571	42	651	0,0591	0,9156	
2005	511	42	693	0,0591	0,9747	
2006	27 ¹⁴	7	700	0,0098	0,9845	
sans date		11	711	0,0155	1,0000	
Total		711		1,0000		

¹³ Il s'agit du nombre total d'article des bases de données et par année.

¹⁴ Le faible nombre s'explique par le fait que 2006 est l'année de l'étude.

Références bibliographiques

- Abélès, Marc, Lionel Charles, Henry-Pierre Jeudy & Bernard Kalaora (dir.), 2000, *L'environnement en perspective. Contexte et représentation de l'environnement*, L'Harmattan, 258p.
- Acot, Pascal 1988 *Histoire de l'écologie*, Paris : PUF, 285p.
- Ader, Gérard, 1982, *Les statistiques de l'environnement*, Rapport de mission présenté à M. le Ministre de l'environnement, INSEE, PARIS, 239p.
- AFS (Association Française de Sociologie), 2004, Sessions du Réseau Thématique 38 « Sociologie de l'environnement et des risques », in. AFS, *Actes du 1er Congrès de l'AFS*, Université de Paris XIII, Campus de Villetaneuse, 24-27 février 2004, AFS éditions, pp 269-271
- Agrawal, Arjun, 2006, Reviewed work: *Cultures of environmentalism* by S. Yearley (2005), *American Journal of Sociology*, 112 (1) : 295-297
- Agarwal, Arjun & S. Narain, 1991, *Global Warming in an Unequal World: A Case of Environmental Colonialism*. Delhi: Center for Science and Environment.
- AISLF (Association Internationales des Sociologues de Langue Française), 2006, Les congrès de l'AISLF, en ligne sur http://w3.univ-tlse2.fr/aislf/spip/article.php3?id_article=20 (consulté 12/2006)
- Albrow, Martin, 1990, *Max Weber's construction of social theory*, London, Macmillan
- Alihan, Milla A., [1938] 1964, *Social ecology: a critical analysis*, New York, Cooper Square Publishers, 267p. + xiii
- Alphandéry, Pierre, Pierre Bitoun & Yves Dupont, [1991] 1993, *L'équivoque écologique*, Paris: La Découverte, 277p.
- Alphandéry, Pierre & Agnès Fortier, 2001, La science suffit-elle à fonder une politique territoriale ? Le dispositif de construction du réseau Natura 2000 en France, [version française de Can a territorial policy be based on science alone ? The system for creating Natura 2000 network in France, *Sociologia Ruralis*, 41 (3) : 311-328], ronéo 22p.
- Althusser, Louis, 1970, Idéologie et appareil idéologiques d'Etat, *La Pensée*, 151 : 3-36
- ASA (American sociological Association), 2006, Section Membership counts, on http://www.asanet.org/cs/root/leftnav/sections/section_membership_counts [consulté 12/2006]
- Aspe, Chantal, 1989, Des usages de l'eau usée, in N. Mathieu & M. Jollivet (dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, A.R.F. - L'Harmattan, pp. 289-297
- Aspe, Chantal, 1991, L'environnement, une histoire entre les couches moyennes et la localité, in C. Aspe (dir.), *Chercheurs d'eau en Méditerranée*, Ed. du Félin, pp. 191-213
- Aspe, Chantal, 1998, *Environnement et changement social. Pour la construction d'une sociologie de l'environnement*, Note de synthèse en vue de l'HDR, Université de Provence, 136p.

- Aspe, Chantal, 2002, Les temps de la sociologie de l'environnement : engagement et modernité, *Sociologie pratique*, 7(2) : 117-138
- Ayong le Kama, Alain, Christine Lagarenne & Philippe Le Lourd, 2004, *Indicateurs nationaux du développement durable. Lesquels retenir ?*, Paris, La Documentation Française, 236p.
- Babin, Ronald, 1991, *L'option nucléaire*, Montréal : Boréal, 226p. [publication de sa thèse soutenue en 1982 à l'EHESS et réalsiée sous la direction de L. Puiseux]
- Babin, Ronald, 2003, Réappropriation communautaire de la protection de l'environnement en Acadie, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM : 265-295
- Bachelard, Gaston, [1934] 1995, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF, Quadrige, 184p.
- Barabe, A., J.-C. Bourgeois & R. Trudel, 1995, L'Ecotourisme au lac Saint-Pierre, *Ecodécision*, 15 : 91-94
- Barberis, Daniela S., 2003, In search of an object: organicist sociology and the reality of society in *fin-de-siècle* France, *History of the Human Sciences*; 16 (3) : 51-72
- Barnaud, Geneviève & Jean-Claude Lefevre, 1992, L'écologie, avec ou sans l'homme ? in M. Jollivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris : éd du CNRS, pp. 69-112
- Barraqué, Bernard (dir.), 1995, *Les politiques de l'eau en Europe*, La Découverte, 301p.
- Barraqué, Bernard, Michel Callon, Philippe Fritsch & Pierre Lascoumes, 1998, Sociologie, science politique et environnement, *Lettres des Programmes Interdisciplinaires de Recherche du CNRS*, n°17, numéro spécial « La question de l'environnement dans les sciences sociales », pp. 79-87
- Barreau, Hervé, [1990] 1995, *L'épistémologie*, Paris, PUF/Que sais-je ?, 128p.
- Barrows, H. H., 1923, Geography as human ecology, *Annals of the Association of American Geographers*, XIII (1) : 1-14
- Barrué-Pastor, Monique, 1989, Cent ans de législation montagnarde : des images contradictoires de la nature, in N. Mathieu & M. Jollivet (dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, A.R.F. - L'Harmattan, pp. 225-233
- Barthélémy, Carole, 2003, *Des rapports sociaux à la frontière des savoirs : les pratiques populaires de pêche amateur au défi de la gestion environnementale du Rhône*, Thèse de doctorat sous la direction de B. Picon, Université Aix-Marseille, 378f.
- Barthélémy, Tifaine & Florence Weber, 1989a, Les militants de la nature en Bretagne. Quels parcours ? Quels projets ?, in N. Mathieu & M. Jollivet (dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF - L'Harmattan, pp. 146-155
- Barthélemy, Tifaine & Florence Weber, 1989b, Trois amoures pour un même site, *Ethnologie Française*, 19 (3) : 291-298
- Bassand, Michel, 1995, L'environnement programmé, in L. Quesnel (dir.), *Les sciences sociales et l'environnement*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Chapitre Ier

- Beato, Fulvio, 2002, Les relations de pouvoir et les cadres théoriques de la sociologie de l'environnement, *Europaea*, 1/2 : 129-152
- Beaulieu, Agnès, 2001, L'environnement, outil de lutte contre l'exclusion des jeunes, *Possible*, 25 (1) : 56-60.
- Becerra, Sylvia, 2003, *Protéger la nature : politiques publiques et régulations locales en Espagne et en France*, Thèse de doctorat, sous la direction de J.-Y. Nevers et T. García, CERTOP, Université Toulouse le Mirail, 572f.
- Becerra, Sylvia, 2004, La question de la participation sociale et de la coopération dans le domaine de la conservation de la biodiversité, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Beck, Ulrich, [1986] 2001, *La société du risque*, Flammarion, Paris, 521p.
- Beck, Ulrich, 1998, *Democracy without enemies*, Cambridge : Polity
- Bell, Daniel, 1973, *The coming of post-industrial society*, New York, Basic Books
- Bell, Michael M., avec la collaboration de Michael S. Carolan, [1998] 2004, *An invitation to environmental sociology*, Thousand Oaks (Californie), Pine Forge Press, 325p. + xvi
- Bennahmias Jean-Luc & Agnès Roche, 1992, Des verts de toutes les couleurs – histoire et sociologie du mouvement écolo, Paris, Albin Michel, 209p.
- Benton, Ted, [1994] 1997, Biology and social theory in the environmental debate, in T. Benton (ed.), *The greening of marxism*, New-York, Guilford Press, pp. 28-50
- Benton, Ted & Michael Redclift, [1994] 1997, Introduction, in M. Redclift & T. Benton, *Social theory and the global environment*, London, Routledge, pp. 1-27
- Berger, Peter & Thomas Luckmann, [1967] 1997, *La construction sociale de la réalité*, Paris, A. Colin, 288p.
- Bergson, Henry, [1888] 2001, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Paris, PUF, 180p. + viii
- Bergson, Henry, [1907] 2003, *L'évolution créatrice*, Paris, Puf, Quadrige, 372p.
- Bernard, M. Y., 1980, Le CNRS et l'environnement, *La gazette du CRIN*, Lettre d'information du CNRS aux industriels, n8, fév. 1980
- Bernier, Sandrine-Charlotte, 2004, La perception de l'environnement autour d'un site classé : entreprise de conscience et inertie des comportements, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Berque, Augustin, [1986] 1997, *Le Sauvage et l'artifice : les Japonais devant la nature*, Paris, Gallimard, 1997, 314p.
- Berque, Augustin, 1990, *Médiance, de milieux en paysages*, Montpellier, éd. GIP Reclus, 163p.
- Berque, Augustin, 2000, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, collection Mappemonde, 272p.
- Berthelot, Jean-Michel, 1998, Les nouveaux défis épistémologiques de la sociologie, *Sociologie et Sociétés*, XXX (1) : 23-38
- Berthelot, Jean-Michel, 2000, Epistémologie et sociologie de la connaissance scientifique, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. CIX : 221-234

- Berthelot, Jean-Michel, 2002, Pour un programme sociologique non réductionniste en étude des sciences, *Revue Européenne de Sciences Sociales*, XL (124) : 233-252 [ronéo 16p, en ligne sur <http://www.cess.paris4.sorbonne.fr/dossierpdf/tjmbpnr.pdf> (consulté 12/2007)]
- Berthelot, Jean-Michel, 2003, Plaidoyer pour un pluralisme sous contraintes, *Revue Européenne de Sciences Sociales*, XLI (126) : 35-49 [ronéo 12p., en ligne sur <http://www.cess.paris4.sorbonne.fr/dossierpdf/jmb1104.pdf> (consulté 12/2007)]
- Bertrand, Anne, A. Bergmans, P. Biren & S. Brunet, 2000, *L'expertise en question*, Peter Lang, 2002
- Bertrand, Georges, 1975, Pour une histoire écologique de la France rurale, in G. Duby & A. Wallon, *Histoire de la France rurale*, tome 1, pp. 32-113
- Besse, Jean-Marc & Isabelle Roussel (dir.), 1997, Environnement : représentations et concepts de la nature, Paris, L'Harmattan, 236p.
- Beuret, Jean-Eude, 1998, *Agriculture et qualité de l'espace rural: coordinations, conventions, médiations*, Thèse de doctorat, ENSAR-SPDR, Rennes, 340p + ann.
- Beuret, Jean-Eude, 1999, Petits arrangements entre acteurs... Les voies d'une gestion concertée de l'espace rural, *Natures Sciences Sociétés*, 7 (1) : 21-30
- Beuret, Jean-Eude, 2003, La gestion concertée de l'espace rural : médiations locales et politiques d'appui, in Billé R. & Mermet L., *Concertation, Décision et Environnement : Regards croisés vol 1*, Paris : La Documentation Française, 21-30
- Billaud, Jean-Paul, 1984, *Marais poitevin : rencontres de la terre et de l'eau*, Paris, L'Harmattan, 256p.
- Billaud, Jean-Paul, 1992, La sociologie, entre critique et ingénierie sociales, in M. Jollivet, (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris : éd du CNRS, pp. 167-194
- Billaud, Jean-Paul, 1994, De la solución negociada de los conflictos a la negociación institucional : la agricultura busca una nueva legitimidad, *Agricultura y Sociedad*, 71 : 209-242
- Billaud, Jean-Paul (dir.), 2002, *Environnement et gestion des territoires : l'expérience agri-environnementale française*, Paris, MATE, 372p.
- Billaud, Jean-Paul, 2004, Sociologie rurale et environnement : renouveau ou dépassement ?, Communication au colloque *Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes*, Strasbourg, 12-14 février 2004
- Billaud, Jean-Paul, Pierre Alphanodéry, Agnès Fortier & Florence Pinton, 2002, La nature en directive : l'exemple du réseau Natura 2000, in P. Perrier-Cornet (dir.), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Paris, éd. de l'Aube / DATAR, pp. 239-258
- Billé, Raphaël & Laurent Mermet (dir.), 2003, *Concertation, Décision et Environnement : Regards croisés*, Paris : La Documentation Française, 2 vol., 222p. + 218p.
- Boidin, Bertrand & Bertrand Zuindeau, 2006, Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives, *Mondes en développement*, n°34, 7-37
- Boiral, Olivier, 2003, La norme ISO 14001 : vers une uniformisation des pratiques ? in Gendron & Vaillancourt (dir.) : 91-107

- Boltanski, Luc & Laurent Thévenot, 1987, *Les économies de la grandeur*, Paris, PUF, 362p.
- Boltanski, Luc & Laurent Thévenot, 1991, *De la justification*, Paris, Gallimard, 483p.
- Boudes, Philippe, 2002, *Nature et Société : une définition de la sociologie de l'environnement*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Ch.-H. Cuin, université V. Ségalen Bordeaux II, 88p.
- Boudes, Philippe, 2005a, Environment in France: four examples of local interaction between the Ministry and sociology, in Osti, G. & L. Pellizzoni (eds), *Local Institution Building for the environment : Perspectives from East and West'*, Proceedings of the International Conference of Gorizia (Italy), Instituto di Sociologia Internazionale di Gorizia (ISIG), Sept. 9-10 2004 [CD-ROM]
- Boudes, Philippe, 2005b, Morphologie sociale et paysage, Communication au séminaire environnement du LADYSS-CNRS, déc. 2005
- Boudes, Philippe, 2007a, Les démarches des sociologies francophones de l'environnement, Comment faire science avec la problématique environnementale ?, *Vertig'O*, 7 (2)
- Boudes, Philippe, 2007b, La sociologie de l'environnement, une nouvelle morphologie sociale ? L'apport de Halbwachs à l'étude des relations entre les sociétés et leur milieu naturel, Communication au colloque *Autour de Maurice Halbwachs*, Université de Reims, octobre 2007
- Boudes, Philippe, 2008a, Globaliser la sociologie ? Le cas de la sociologie francophone de l'environnement, *Canadian Journal of Sociology / Cahiers Canadiens de Sociologie*, sous presse
- Boudes, Philippe, 2008b, Compte rendu de la journée d'étude « Environnement et interdisciplinarité : enjeux, démarches et retour d'expériences » à l'université d'Artois (Arras), 16 mars 2006, *Natures, Sciences, Sociétés*, sous presse
- Boudes, Philippe & Frédéric Alexandre, à paraître, Morphologie sociale, morphologie spatiale : une approche socio-géographique ?, *Strates*, numéro spécial, en cours d'élaboration
- Boudes, Philippe, Fernando Medeiros et Michel Streith, 2007, La sociologie de l'environnement en Europe, Communication au séminaire environnement du LADYSS-CNRS
- Boudon, Raymond, 1977, *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 286p.
- Boudon, Raymond, [1984] 1991, *La place du désordre*, Paris : PUF/Quadrige, 246p.
- Bouglé, Célestin, 1897, Anthropologie et démocratie, *Revue de Métaphysique et de Morale*, V, 443-461
- Bouglé, Célestin, 1902, Note sur la différenciation et le progrès, *Revue de Synthèse historique*, pp. 129-146
- Bouglé, Célestin, 1925, *Qu'est-ce que la sociologie*, Classiques UQAC
- Bouglé, Célestin, [1935] 1938, *Bilan de la sociologie française contemporaine*, Paris, F. Alcan, 171p.
- Bourdeau, Michel, 2003, Présentation, in A. Comte, *Science et Politique. Les conclusions générales du cours de philosophie positive*, Paris, Pocket, pp. 7-44
- Bourdieu, Pierre, [1972] 2002, L'opinion publique n'existe pas, in P. Bourdieu, *Question de Sociologie*, Paris, éd. De Minuit, pp. 222-235

- Bourdieu, Pierre, 1975, Méthode scientifique et hiérarchie sociale des objets, *Actes de la Recherche en Science Sociale*, 1 : 4-6
- Bourdieu, Pierre, 1976, Le champ scientifique, *Actes de la Recherche en Science Sociale*, 2-3 : 88-105
- Bourdieu, Pierre, [1976] 2002, Quelques propriétés des champs, in P. Bourdieu, *Question de Sociologie*, Paris, éd. de Minuit, pp. 113-137
- Bourdieu, Pierre, 1997, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, INRA édition, coll. La science en question, 80p.
- Bourdieu, Pierre, 2001, *Science de la science et réflexivité*, Paris, ed. Raison d’agir, 240p.
- Bourdieu, Pierre & Wacquant, Loïc, 1992, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 288p.
- Bourdin, Alain, 2003, La modernité du risque, *Cahiers internationaux de Sociologie*, CXIV : 5-26
- Bourg, Dominique, 1993, Présentation de l’ouvrage, in D. Bourg (dir.), *La Nature en politique ou l’enjeu philosophique de l’écologie*, Paris, coédition L’Harmattan/Association Descartes, pp. 6-8
- Bourg, Dominique (dir.), 1993, *La Nature en politique ou l’enjeu philosophique de l’écologie*, Paris, coédition L’Harmattan/Association Descartes
- Bourg, Dominique, 2003, *Le nouvel âge de l’écologie*, Paris, ed. Descartes et Cie, 206p.
- Bouthoul, Gaston, 1957, *Biologie sociale*, Paris, Puf, Que sais-je ?, 128p.
- Boyer, Michel, Guy Herzlich & Bruno Maresca (dir.), 2001, *L’environnement question sociale. Dix ans de recherche au ministère de l’environnement*, Paris, O. Jacob, 305p.
- Bozonnet, Jean-Paul (dir.), 2000, *L’écologisme à l’aube du XXIe siècle : de la rupture à la banalisation ?*, Genève, Georg, 254p.
- Bozonnet, Jean-Paul, 2004, Environnementalisme européen et capitaux sociaux ou quel lien social exactement tricotent les écologistes ?, Communication au XVIIIème congrès de l’AISLF, Tour, France
- Bozonnet, Jean-Paul, 2005, Unequal environmentalism in Europe – Revisiting hypotheses of affluence and social classes, Communication au VIIème congrès de l’Association Européenne de Sociologie (AES/ESA), Torun, Pologne.
- Brives, Hélène, 2001, *Mettre en technique : conseillers agricoles et pollution de l’eau en Bretagne*, Thèse de doctorat, sous la direction de N. Eizner, Ladyss, Université Paris X – Nanterre, 356f.
- Broschimmer, Franz J., [2002] 2003, *Ecocide : une brève histoire de l’extinction en masse des espèces*, Paris, Paragon, 260p.
- Bruhns, Hinnerk, 2003, Ville et campagne. Quel lien avec le projet sociologique de Max Weber ?, *Sociétés Contemporaines*, 49-50 : 13-42
- Burgess, Ernest W., [1925] 1979, La croissance de la ville. Introduction à un projet de recherche, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L’École de Chicago*, Paris, éd. du Champ urbain
- Burningham, Kate, 1997, Reviewed works : *Environmental sociology: theory and practice* by M. Mehta & E. Ouellet (dir.); *Environmental sociology: as social constructionist*

- perspective* by J. Hannigan; *Risk, Environment and Modernity: towards a new ecology* by S. Lash, B. Szerszynski & B. Wynne, *British Journal of Sociology*, 48 (4) : 709-711
- Busca, Didier, 2004, L'action publique agri-environnementale : de l'incitation volontaire à l'auto-réglementation négociée, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Busca, Didier, Corinne Gendre, Denis Salles & Marie-Christine Zelem, 2003, Comment intégrer les contraintes environnementales en agriculture ?, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 307-324.
- Busino, Giovanni, 1998, *Sociologie des sciences et des techniques*, Paris, Puf / Que sais-je, 128p.
- Buttel, Frederick H., 1976, Social science and the environment: competing theories, *Social Science Quarterly*, 57 (2): 307-323
- Buttel, Frederick H., 1978, Environmental sociology: a new paradigm?, *The American Sociologist*, 13 : 252-256
- Buttel, Frederick H., 1986, Sociologie et environnement : la lente maturation de l'écologie humaine, *Revue Internationale des sciences sociales*, 109: 359-377
- Buttel, Frederick H., 1987, New directions in environmental sociology, *Annual Review of Sociology*, 13: 465-88.
- Buttel, Frederick H., 1992, Le caractère idéologique du développement des biotechnologies aux États-Unis, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, 24/25 : 77-92
- Buttel, Frederick H., 1995. Global Impacts of Agricultural Biotechnology, in Mepham, T.B., et al. (eds), *Agricultural Bioethics*, Nottingham, University of Nottingham Press, pp. 345-360
- Buttel, Frederick H., 1996, Environmental and resource sociology: theoretical issues and opportunity for synthesis, *Rural Sociology*, 61 (1) : 56-76
- Buttel, Frederick H., 2000, Reflections on the Potentials of Ecological Modernization as Social Theory, *Natures Science Sociétés*, 8 (1): 5-12
- Buttel, Frederick H., 2002a, Has environmental sociology arrived?, *Organization and Environment*, 15 (1): 42-54
- Buttel, Frederick H., 2002b, Environmental Sociology and the Classical Sociological Tradition: Some Observations on Current Controversies, in R. Dunlap, F. Buttel, P. Dickens, & A. Gijswijt (eds.) *Sociological Theory and the Environment: Classical Foundations, Contemporary Insights*. Lanham, Md.: Rowman, pp. 35-50
- Buttel, Frederick H., 2004, The treadmill of production, *Organization and Environment*, 17 (3) : 323-336
- Buttel, Frederick H., 2005, Environmental sociology's theoretical and empirical paradoxes, *Nature, Raw Materials, and Political Economy*, 10 : 45-63
- Buttel, Frederick H. & Newby, H. (eds), 1980, *The rural sociology of advanced societies*, Montclair (N.J), Allanheld, Osmun and Co.

- Buttel, Frederick H. & R. Barker, 1985, Emerging agricultural technologies, public policy and implications for third world development: the case of biotechnology, *American Journal of Agricultural Economics*, 67: 1170-1175
- Buttel, Frederick H. & François Hainard, 1983, Mais où va donc la sociologie rurale nord-américaine ? *Sociologia Ruralis, Revue européenne de sociologie rurale*, 2 : 145-158
- Buttel, Frederick H., A. Hawkins & A. G. Power, 1990, From limits to growth to global change: contrasts and contradictions in the evolution of environmental science and ideology, *Global Environmental Change*, 1 (1): 57-66
- Buttel, Frederick H. & P. J. Taylor, 1992, Environmental sociology and global change: a critical assessment, *Society and Natural Resources*, 5 : 211-230
- Buttel, Frederick H. & August Gijswijt, 2001, Environmental sociology : a retrospective on its first quarter century, in J. R. Blau (ed.), *Blackwell companion to sociology*, Oxford, UK, Basil Blackwell, pp. 43-57
- Cadoret, Anne (dir.), 1985, *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 246p.
- Callon, Michel, 1986, Eléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la Baie de Saint-Brieux, *L'Année sociologique*, 36: 169-208
- Callon, Michel, Jean-Pierre Courtial & Hervé Penan, 1993, *La Scientométrie*, Paris, Presses Universitaires de France, 128p.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes & Yannick Barthes, 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 357p.
- Callon, Michel & Arie Rip, 1991, Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement, *Cahiers du GERMES*, 13 : 227-238
- Candau, Jacqueline & Sophie Le Floch, 2002, Le paysage comme catégorie d'action publique ?, *Natures, Sciences, Sociétés*, 2 : 59-65
- Candau, Jacqueline & Nathalie Lewis, 2004, Appeler le paysage pour vivre ensemble l'espace rural : entre utopie réaliste et exercice de la domination, Communication au *Ier Congrès de l'AFS*, Université de Paris XIII, Campus de Villetaneuse, 24-27 février 2004
- Capitaine, Brieg & Thibaut Martin, 2004, La culture comme agent de DD : perspective autochtone sur le développement, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Carricaburu, Danièle & Ménoret, Marie, 2004, *Sociologie de la santé. Institutions, professions et mamadies*, Paris, A. Collin, coll. U, 235 p.
- Carson, Rachel, [1962] 1963, *Printemps silencieux*, Paris, Plon, 287p.
- Castells, Manuel, 1968, Y a-t-il une sociologie urbaine ?, *Sociologie du travail*, 1 : 72-90.
- Catton, William R., 1980, *Overshoot: the ecological basis of revolutionary change*, Urbana : University of Illinois, 298p. + xvii
- Catton, William R., 2002, Has the Durkheim legacy misled sociology?, in R. E. Dunlap, F. H. Buttel, P. Dickens & A. Gijswijt (eds), *Sociological theory and the environment:*

- classical foundations, contemporary insights*, Boulder (Colorado) and New York, Rowman & Littlefield, pp. 90-118
- Catton, William R. & Riley E. Dunlap, 1978a Environmental sociology: a new paradigm, *The American Sociologist*, 13: 41-49.
- Catton, William R. & Riley E. Dunlap, 1978b, Paradigms, theories, and the primacy of the HEP-NEP distinction, *The American Sociologist*, 13: 256-259
- Catton, William R. & Riley E. Dunlap, 1980, A new ecological paradigm for post-exuberant sociology, *American Behavioral Scientist*, 24 (1): 15-47
- Chamboredon, Jean-Claude, 1975, Sociologie de la sociologie et intérêts sociaux des sociologues, *Actes de la Recherche en Science Sociale*, 2 : 2-17
- Chamboredon, Jean-Claude, 1985, La « naturalisation » de la campagne : une autre manière de cultiver « les simples » ?, in A. Cadoret (dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, pp. 138-151
- Champion, Emmanuelle, 2004, L'environnement et la crise écologique comme source de légitimité de l'entreprise transnationale : analyse du discours de Monsanto (1970-2002), Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Chapoulie, Jean-Michel, 1984, Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie, *Revue Française de Sociologie*, XXV, pp. 582-608
- Chapoulie, Jean-Michel, 2001, *La tradition sociologique de Chicago*, Paris, Le Seuil, 490p.
- Chapuy, Pierre, 1982, *Consultation prospective sur l'environnement*, Paris, Groupe de Prospective du Ministère de l'Environnement.
- Charbonneau, Bernard, 1969, *Le jardin de Babylone*, Paris, Gallimard, 281p.
- Charbonneau, Bernard, 1973, *Le système et le chaos : critique du développement exponentiel*, Paris, Anthropos, 413p.
- Charbonneau, Simon, 1997, Natura 2000 : une opportunité de dialogues à saisir, *Natures, Sciences, Sociétés*, 5 (2) : 63-65
- Charles, Lionel, 2004, Compte-rendu d'ouvrage : « Florian Charvolin, 2003, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, La Découverte », *Ecologie et Politique*, 28 : 193-195
- Charles, Lionel & Herny-Pierre Jeudy, 2000, Introduction à deux voix, in M. Abélès, L. Charles, H.-P. Jeudy & B. Kalaora (dir.), *L'environnement en perspective. Contexte et représentation de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, pp. 9-36
- Charles, Lionel & Bernard Kalaora, 1999, Natura 2000, loi sur la chasse, la France et l'Europe. Exception ou allergie française à l'environnement ?, *Natures, Sciences, Sociétés*, 7 (1) : 62-63
- Charles, Lionel & Bernard Kalaora, 2001, La nature administrée. L'Europe, la France et la politique de la nature, *Le Débat*, 116, 47-63 (version photocopiée 33p. pour les citations)
- Charles, Lionel & Bernard Kalaora, 2003, Sociologie et environnement en France : l'environnement introuvable ?, *Écologie et Politique*, 27 : 31-57

- Charles, Lionel & Bernard Kalaora, 2007, De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ?, *Espace et Société*, 130 : 121-133
- Charvolin, Florian, 2001, 1970 : L'année clef pour la définition de l'environnement en France, *La Revue d'Histoire du CNRS*, 4 (version photocopiée, 8p.)
- Charvolin, Florian, 2003, *L'invention de l'environnement en France, Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris : La Découverte, 133p.
- Chazel, François, 1973, Introduction, in T. Parson, *Sociétés. Essai sur leur évolution comparée*, Paris, Dunod, pp. vii-xxii
- Chevallier, Denis & Patrice Notteghem, 1988, Les relations homme-animal : bibliographie, *Terrain*, 10, en ligne sur <http://terrain.revues.org/document2943.html>, consulté fin décembre 2006
- Cheveigné (de), Suzanne, 2000, *L'environnement dans les journaux télévisés : médiateurs et visions du monde*, Paris, CNRS édition, 161p.
- Chouinard, Omer, Pierre-Marcel Desjardins, Eric Forgues & Jean-Paul Vanderlinden, 2003, La gestion environnementale du bassin versant de la baie de Caraquet, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 287-305.
- Chouquer, Gérard, 2001, Nature, environnement et paysage au carrefour des théories, *Études rurales*, 157-158 [en ligne sur <http://etudesrurales.revues.org/document38.html>, consulté fin décembre 2007]
- Claeys-Mekdade, Cécilia, 2000, *Les conflits d'aménagement : rapports à la "nature" et rapports sociaux : la Camargue, un cas révélateur*, Thèse de doctorat, sous la direction de B. Picon, Desmid, Aix-Marseille
- Claeys-Mekdade, Cécilia, 2002, Is sociology of the environment supposed to be "green"?, paper presented during the ISA RC24 congress at Murcia (Spain)
- Claeys-Mekdade, Cécilia, 2003, *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises*, Bruxelles, Peter Lang, 245p.
- Claeys-Mekdade, Cécilia, 2004, La sociologie de l'environnement d'une génération à l'autre : fidélités ou infidélités des « héritier(e)s » ?, Communication au Colloque *Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes*, Strasbourg [ronéo 15 p.]
- Clayes-Mekdade, 2005, Introduction au séminaire du programme CDE, 15 juin 2005
- Claeys-Mekdade, Cécilia & Agnès Pivot, 2005, Cécilia Claeys-Mekdade, une sociologue face à l'interdisciplinarité : éloge du doute méthodologique, *Natures, Sciences, Sociétés*, 13 : 189-193
- Claeys-Mekdade, Cécilia & Franck-Dominique Vivien, 2002, Sociologie et économie face à l'environnement : du mariage forcé à l'interdisciplinarité. L'expérience de la méthode d'évaluation contingente, in E. Guttman et al. (dir.), Actes du colloque « Sociologie, économie et environnement », dans le cadre du 70e Congrès de l'ACSALF, Cahiers du CRISES, Collection Hors-Serie, HS-05
- Clark, Terry, 1973, *Prophets and patron. The French university and the emergence of the social science*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press
- Claval Paul, [1995] 2001, *Histoire de la géographie*, Paris : PUF, 128p.

- CMED (Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement), [1987] 1989, *Notre avenir à tous*, Montréal, éd. Du Fleuve, 434p.
- Collectif, 1993, L'écologie, nouvelle humanisme ou nouvel ordre ?, *Ecologie et Politique*, n°5
- Collectif, 1997, Numéro spécial « Religion et Environnement », *Social Compass*, **44**(3)
- Collectif, 2001, Chassez le naturel..., *Revue du Mauss*, 17
- Collectif, à paraître (sous la direction de Rémy Barbier, Philippe Boudes, Jean-Paul Bozonnet, Jacqueline Candau, Michelle Dobré, Nathalie Lewis & Florence Rudolf), *Manuel de sociologie de l'environnement*, A. Colin
- Collomb, Philippe, France Guérin-Pace, Nacima Baron-Yellès, Jacques Brun, 1998, *Les Français et l'environnement : l'enquête Populations, espaces de vie, environnements*, Paris, PUF / Ined, Travaux et documents, Cahier n° 141, 255p.
- Commoner, Barry, 1971, *The Closing Circle: Nature, Man, and Technology*. New York : Knopf
- Comte, Auguste, 1830-1842, 2^{nde} *Leçon du cours de Philosophie positive*, Classiques UQAC
- Comte, Auguste, [1842] 2003, 58^{ème} *Leçon du cours de Philosophie positive*, in A. Comte, *Science et Politique. Les conclusions générales du cours de philosophie positive*, Paris, Pocket, pp. 47-160
- Cooley, C.H., 1894, The theory of transportation. *Publication of the American Economic Association*, 9(3). [Repris dans le recueil *Sociological Theory and Social Research*. New York : Holt and Co., 1930.]
- Couch, S. & S. Kroll-Smith, Environmental controverses, international resources and rural communities: siting versus exposure disputes, *Rural Sociology*, 61 (1): 56-76
- Crozier, Michel & Erhard Friedberg, 1977, *L'acteur et le système*, Seuil, 500p.
- Crumley, Carole L. (ed.), 1994, *Historical ecology: cultural knowledge and changing landscapes*, Santa Fe, School of American Research Press, 284p.
- Cuche, Denys, 2000, Le développement de la la socio-anthropologie des migrations aux Etats-Unis, en ligne sur <http://www.reynier.com/Anthro/Interethnique/PDF/Chicago.PDF> (consulté en juin 2006), 11p.
- Cuin, Charles-Henry, 1988, Sorokin et le 'social mobility' de 1927, *L'Année Sociologique*, 38 : 275-308
- Cuin, Charles-Henry, 2000, *Ce que (ne) font (pas) les sociologues. Petit essai d'épistémologie critique*, Librairie Droz, Genève, 214p.
- Cuin, Charles-Henry & François Gresle, [1992] 1996, Histoire de la sociologie, tome 1 : avant 1918, tome 2 : depuis 1918, La découverte, Coll. Repères, 128p. + 128p.
- Cuvillier, Armand, [1936] 1965, *Introduction à la sociologie*, Paris, Armand Colin, 224p.
- Darrot, Catherine, 2008, Présentation des axes de recherche, INRA, SPDR, document de travail, 3p.
- Davy, Georges, 1931, *Sociologues d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Alcan, 308p.
- De Greef, Guillaume, 1893, *Les lois sociologiques*, Classiques UQAC

- De Sainte Marie, Christine & Jean-Paul Chabert, 2006, Du Nord au Sud : le recours à l'environnement, le retour des paysans ?, in L. Auclair, C. Aspe & P. Baudot (dir.), *Le Retour des paysans? À l'heure du développement durable*, Aix-en-Provence, Edisud, (préversion en ligne sur http://pyrenees-pireneus.com/ENVIR-surprises_zcologisation_agriculture.pdf)
- Debroux, Josette, 2004, La création de l'association des ruralistes français : une stratégie de revalorisation des études rurales ?", *L'homme et la société*, 154
- Deléage Jean-Paul, 1991, *Une histoire de l'écologie*, Paris: Seuil, 330p.
- Deléage Jean-Paul, 2002, Développement durable, de Rio à Johannesburg, *Encyclopedia Universalis*, [ronéo 6p.]
- Descola, Philippe, 1986, *La nature domestique : symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 450p.
- Descola, Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 623p.
- Deverre, Christian, 1998, La place des sciences sociales dans la problématique environnementale, *Les Dossiers de l'environnement*, INRA, n°17 [version photocopiée, 13p.]
- Dickens, Peter, 1992, *Society and nature: towards a green social theory*, Philadelphia, Temple University Press, 203 p. +xix
- Dobré, Michelle, 1995, *L'opinion public et l'environnement*, Orléans, Institut Français de l'environnement, 95p.
- Dobré, Michelle, 2002, *L'écologie au quotidien : éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris, L'Harmattan, 352p. (Publication de la thèse de doctorat soutenue en 1999 sous la dir. de J.-P. Deléage)
- Dobré, Michelle, 2006, La forêt, espace de résistance à l'artificialisation?, Communication au *IIInd Congrès de l'AFS*, Université Bordeaux II, 5-9 sept. 2006
- Dobré, Michelle, 2007, *Consommation et frugalité : réponses culturelles à la question écologique*, Mémoire présenté en vue de l'HDR, Université de Rouen, 15 décembre 2007
- Dobré, Michelle & Stéphanie Carraire, 2000, *La sensibilité écologique des Français*, Orléans, IFEN, 187p.
- Dogan, Mattei, 2004, Introduction. Quatre cents villes géantes au sommet du monde, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 181 (3) : 383-400
- Dogan, Mattei & Robert Pahre, *L'innovation dans les sciences sociales. La marginalité créatrice*, Puf, 1991, 322p.
- Douglas, Mary, 1978, *Implicit Meanings. Essays in Anthropology*, London, Routledge
- Douglas, Mary, 1985, *Risk acceptability according to the social sciences*, New York : Russell Sage Foundation, 115p.
- Draeta, Laura & Franco Lai (coord.), 2002, *Naturalia, Europaea*, 7 (1-2)
- Drouin, Jean-Marc, 1991, *L'écologie et son histoire, Réinventer la nature*, Paris: Flammarion, 214p.
- Du Passage, Henri, 1933, *Notions de sociologie*, Paris, J. De Gigord, 243p.
- Dubet, François, 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil. 272p.

- Dubet, François, 2004, Pourquoi rester « classique » ?, *Revue du MAUSS*, 24: 219-233
- Dubois, Michel, 1999, *Introduction à la sociologie des sciences*, PUF, 321p. + ix
- Dubois, Michel, 2001, *Nouvelle sociologie des sciences*, PUF, 256 p.
- Duclos, Denis, 1989, *La peur et le savoir. La société face à la science, la technique et leurs dangers*, L'Harmattan, 307p.
- Duclos, Denis, 1991, *L'homme face au risque technique*, Paris, L'Harmattan, 255p.
- Duclos, Denis, 1992, La nature : principale contradiction culturelle du capitaliste ?, *Actuel Marx*, 12 : 41-58
- Duclos, Denis, 1993, *De la civilité. Ou comment les sociétés apprivoisent la puissance*, Paris: La Découverte.
- Duclos, Denis, 1996, *Nature et démocratie des passions*, Paris, PUF, 310p. + xii
- Duclos, Denis, 1999, Pour une critique écologique du naturalisme instrumental, in B. Dumas et al. (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, pp. 149-169
- Duclos, Denis, 2004, Pour une critique écologique du naturalisme instrumental, Communication au colloque *Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes*, Strasbourg, 12-14 février 2004 (ronéo 12p.)
- Duclos, Denis, 2006, Introduction : Le mouvement de la question écologique entre 1993 et 2006, in D. Duclos (dir.), *Pourquoi tardons-nous temps à devenir écologistes ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 7-14
- Dumas, Brigitte, Camille Raymond & Jean-Guy Vaillancourt (dir.), 1999, *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal: Presses de l'université de Montréal, 210p.
- Duncan, Otis D., [1959] 1969, Human ecology and population studies, in P. M. Hauser & O. D. Duncan, *The study of population : an inventory and appraisal*, Chicago & Londres, University of Chicago Press, 6ème ed., 678-716
- Duncan, Otis D. & Leo F. Schnore, 1959, Cultural, behavioural, and ecological perspectives in the study of social organization, *American Journal of Sociology*, 63 (2) : 132-146
- Dunlap, Riley E., 1980, Paradigmatic change in social science: from human exemptions to an ecological paradigm, *American Behavioral Scientist*, 24 (1): 5-14
- Dunlap, Riley E., [1993] 1995, From environmental to ecological problems, in M. Redclift & G. Woodgate, *The sociology of the environment*, vol. 1, Cheltenham, E. Elgar, pp. 89-119
- Dunlap, Riley E., 1995, Sensibilisation publique à l'environnement : comparaisons internationales, in M. Dobré, *L'opinion public et l'environnement*, Orléans, Institut Français de l'environnement, pp. 75-88
- Dunlap, Riley E., [1997] 2000, The evolution of environmental sociology: brief history and assesment of the American experience, in M. Redclift and G. Woodgate (eds), *The international handbok of environmental sociology*, London, Edward Elgar, pp. 21-39.
- Dunlap, Riley E., 2002a, Environmental sociology : a personal perspective on its first quarter century, *Organization and environment*, 15(1) : 10-29
- Dunlap, Riley E., 2002b, Paradigms, Theories and Environmental Sociology, in R. Dunlap, F. Buttel, P. Dickens, & A. Gijswijt (eds.) *Sociological Theory and the Environment*:

- Classical Foundations, Contemporary Insights*. Lanham, Md.: Rowman & Littlefield, pp. 329-350
- Dunlap, Riley E., 2006, Report from the World Congress in Durban, *Newsletter of the ISA's research committee 24 Environment and Society*, 29 : 4-6
- Dunlap, Riley E., 2007, Sociology of the environment, in G. Ritzer (ed.), *The Blackwell Encyclopaedia of Sociology*, vol. 4, Malden (Massachusetts), Blackwell, pp. 1417-1422
- Dunlap, Riley E., Frederic H. Buttel, Peter Dickens & August Gijswijt (eds), 2002, *Sociological theory and the environment: classical foundations, contemporary insights*, Boulder (Colorado) and New York, Rowman & Littlefield, 357p. + viii
- Dunlap, Riley E., Frederic H. Buttel, Peter Dickens & August Gijswijt (eds), *Sociological theory and the environment: classical foundations, contemporary insights*, Boulder (Colorado) and New York, Rowman & Littlefield, 357p. + viii
- Dunlap, Riley E. & William R. Catton, 1979, Environmental Sociology, *Annual Review of Sociology*, 5: 243-273
- Dunlap Riley E. & William R. Catton, 1983, What environmental sociologists have in common (whether concerned with "built" or "natural" environments, *Sociological Inquiry*, 53: 113-135
- Dunlap, Riley E. & William R. Catton, 1994, Struggling with human exemptionalism paradigm: the rise, decline and revitalization of environmental sociology." *The American Sociologist* 25 (1): 5-30
- Dunlap, Riley E., Dayong Hong & Chenyang Xiao, 2007, Environmental awareness and concern in China: results from a 2003 national survey, communication lors de la 2007 *Beijing Conference on Environmental Sociology*, Pékin, 29 juin - 1er juillet 2007
- Dunlap, Riley E. & Brent K. Marshall, 2007, Environmental sociology, in C. D. Bryant & D. L. Peck (eds), *21st Century Sociology: A reference Handbook*, vol. 2, Thousands Oaks (Californie), Sage, pp. 329-340
- Dunlap, Riley E. & William Michelson (eds), 2001, *Handbook of environmental sociology*, Westport (Connecticut) & London, Greenwood Press, 602p. + x
- Dunlap, Riley E. & Eugène A. Rosa, 2000, Environmental sociology, in E. F. Borgatta & R.J.V. Montgomery (eds), *Encyclopedia of sociology*, New York, Macmillan, 2nd éd., vol. 2, pp. 800-813
- Dunlap, Riley E. & Kent D. Van Liere, 1977, The 'new environmental paradigm': a proposed measuring instrument and preliminary result, paper presented at the annual meeting of the American sociological association, Chicago
- Dupré, Lucie, 2000, *Du marron à la châtaigne d'Ardèche. La relance d'une production agricole « traditionnelle »*, Thèse pour le doctorat en ethnologie sous la direction de Christian Bromberger, Université de Provence (Aix-Marseille 1), 477p. + bibliographie et annexes, soutenue le 14 octobre 2000. [cf <http://ruralia.revues.org/document195.html>, page consultée en juin 2007]
- Durkheim, Emile, 1888, *Introduction à la sociologie de la famille*, Classiques UQAC
- Durkheim, Emile, 1892, *La contribution de Montesquieu à la constitution de la science sociale*, Thèse originalement publiée dans la *Revue d'Histoire Politique et Constitutionnelle*, juillet-décembre 1937, Classiques UQAC

- Durkheim, Emile, 1893, *De la division du travail social*, Classiques UQAC
- Durkheim, Emile, 1894, *Les Règles de la méthode sociologique*, Classiques UQAC
- Durkheim, Emile, 1897a, Revue des travaux sur la famille, *L'Année Sociologique*, t.I, section III 'Sociologie morale et juridique'
- Durkheim, Emile, 1897b, Introduction à la revue des travaux en anthroposociologie, *L'Année Sociologique*, t. I, p. 519
- Durkheim, Emile, 1897c, Compte rendu de *L'Etat et son sol étudié géographiquement* de Ratzel, *L'Année Sociologique*, t. 1, 533-539
- Durkheim, Emile, 1897d, *Le Suicide*, Classiques UQAC
- Durkheim, Emile, 1897e, Préface [au premier tome de *L'Année Sociologique*], *L'Année Sociologique*, t. 1, pp. i-vii
- Durkheim, Emile, 1897f, La prohibition de l'inceste, *L'Année Sociologique*, tome 1, 1^{ère} partie : mémoires originaux
- Durkheim, Emile, 1898a, Compte rendu de *La Géographie politique* de Ratzel, *L'Année Sociologique*, t. 2, pp.522-532
- Durkheim, Emile, 1898b, Introduction à la Section Morphologie Sociale, *L'Année Sociologique*, t. 2, pp. 520-521
- Durkheim, Emile, 1898c, Préface, *L'Année Sociologique*, t. 2, pp. i-vi
- Durkheim, Emile, 1899, Compte rendu de l'*Anthropogéographie* de Ratzel, *L'Année Sociologique*, t. 3, pp. 550-558
- Durkheim, Emile, 1900, La sociologie en France au XIXe siècle, *Revue bleue*, 4e série, t XIII, n°20, pp. 609-613 et n°21, pp. 647-652, Classiques UQAC
- Durkheim, Emile, 1909, Sociologie et sciences sociales, in A. Giard *et al.* (dir.), *De la méthode dans les sciences*, Paris, Félix Alcan, 1909, pp. 259-285, Classiques UQAC
- Durkheim, Emile, 1912, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Classiques UQAC
- Dziedzicki, Jean-Marc, 2003, Médiations environnementales : des expériences internationales aux perspectives dans le contexte français, in Billé R. & Mermet L. (dir.), *Concertation, Décision et Environnement : Regards croisés vol.1*, Paris : La Documentation Française, 39-64.
- Ehrlich, Paul, [1968] 1971, *La bombe P.*, Paris, Fayard, 335p.
- Ehrlich, Paul R. & Lawrence H. Gouldner, 2007, Is Current Consumption Excessive? A General Framework and Some Indications for the United States, *Conservation Biology* 21 (5): 1145–1154
- Elias, Norbert, [1983] 1993, *Engagement et distanciation : contributions à la sociologie de la connaissance*, Fayard, 258p. + x
- Elias, Norbert, [1984] 1996, *Du temps*, Fayard, 223p.
- Ellul, Jacques, 1954, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, A. Colin, 401p.
- Ellul, Jacques, [1988] 2004, *Le Bluff technologique*, Paris, Hachette Littérature, 748p.
- Emelianoff, Cyria (coord.), 2004, Urbanisme Durable, *Ecologie & Politique*, n°29

- Espinas, Alfred, 1877, *Les sociétés animales*, Paris, Germer-Baillière
- Espinas, Alfred, 1901, 'Être ou ne pas être' ou le postulat de la sociologie, *Revue Philosophique*, 51, 449-480
- Estades Jacqueline & Elisabeth Rémy, 2004, Des (é)preuves pour apprivoiser les risques, Communication au *Ier Congrès de l'AFS*, Université de Paris XIII, Campus de Villetaneuse, 24-27 février 2004
- Ewald, François, 1986 *L'Etat providence*, Paris : Grasset, 608p.
- Fabiani, Jean-Louis, 1998, Commentaires sur l'analyse de conjoncture concernant la place des sciences sociales dans la problématique environnement, *Le courrier de l'environnement*, Les dossiers de l'environnement, n°17 : 13-21
- Fabiani, Jean-Louis & Jacques Theys (dir.), 1987, *La société vulnérable. Evaluer et maîtriser les risques*, Presses de l'ENS, 674p. + xi
- Fabre, Emmanuel, [2001] 2006, Revue de livre : « Berque A., 2000, *Ecoumène- Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris, 272 p. », *Cybergeog*, [mis en ligne le 6 février 2001, modifié le 13 décembre 2006. URL : <http://www.cybergeog.eu/index960.html>]
- Faure, 1988, Sociologie et science politique, in H. Mendras & M. Verret, 1988, *Les champs de la sociologie française*, Paris, A. Colin, 272p.
- Faure Armelle, 2004, Une expérience de concertation sur l'impact des écluesées en vallée de la Dordogne, Communication au XVIIème congrès de l' AISLF, Tour, France
- Febvre, Lucien, 1922, *La Terre et l'évolution humaine. Introduction géographique à l'histoire*, Classiques UQAC
- Ferreira, Leila Da Costa, 2001, Sociologia Ambiental, teoria social e a produção intelectual no Brasil, in *A questão ambiental e as ciências sociais. Idéias*, Revista do Instituto de Filosofia e Ciências Humanas, Ano 8 (2). Editora da Universidade Estadual de Campinas, Brésil
- Ferreira, Leila Da Costa, 2007, *Idéias para uma sociologia da questão ambiental no Brasil*, Brasilia, éd. Annablume
- Fortier, Agnès & Bernard Kalaora, 1999, Introduction générale, in E. rémy (ed.), *La mise en directive de la nature : de la directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000*, Paris, Ministère de l'Environnement, Réseau Espaces Protégés, pp. 4-12
- Foster, John B., 1999, Marx's theory of metabolic rift : classical foundations for environmental sociology, *American Journal of Sociology*, 105(2): 366-405
- Foster, John B., 2002, Environmental sociology and the environmental revolution, *Organization and Environment* 15(1): 55-58
- Foster, John B., 2005, The treadmill of accumulation. Schnaiberg's *Environment* and Marxian political economy, *Organization and Environment*, 18 (1) : 7-18
- Foster, John B. & Richard York, 2004, Political economy and environmental crisis: introduction to the special issue, *Organization and Environment*, 17 (3): 293-295

- Fouilland, Serge, 2004, Evolution des réglementations de l'extraction de granulats: structuration du secteur et développement du savoir-faire en matière de remise en état de site industriel, Communication au XVIIème congrès de l' AISLF, Tour, France
- Freudenburg, William R. & R. Gramling, 1994a Middle-range theory and cutting-edge sociology : a call for cumulation, *Environment, Technology and society*, 76(1) : 3-7
- Freudenburg, William R. & R. Gramling, 1994b *Oil in troubled waters*, Albany, NY : State University of New York press.
- Fritsch, P., 1991, *Insertion des centres de sauvegarde de la faune sauvage et redéfinition sociale du rapport à l'animal*, rapport de recherche au SRETIE – Min. de l'Environnement
- Fustel de Coulanges, Numa Denis, [1880] 1959, *La cité antique*, Paris : Le Club du Meilleur Livre, 487p.
- Gaubert, Jany-Henry, 2004, Pour un dispositif industriel d'amélioration des méthodes et des pratiques d'environnement et de sécurité, Communication au XVIIème congrès de l' AISLF, Tour, France
- Gauchet, Marcel, 2002, *La démocratie contre elle-même*, Paris : Gallimard, 385p. + xxix
- Gendron, Corinne, 1999, La gestion sociale de l'environnement, in B. Dumas et al. (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, pp. 121-131.
- Gendron, Corinne, 2002a, Vers une approche socio-économique de la problématique environnementale, in E. Guttman et al. (dir.), *Actes du colloque « Sociologie, économie et environnement »*, dans le cadre du 70e Congrès de l' ACSALF, *Cahiers du CRISES*, Collection Hors-Serie, HS-05, pp. 44-67
- Gendron, Corinne, 2002b, Economie de l'environnement, économie écologique et sociologie économique de l'environnement : la nécessaire prise en compte des dimensions socialement construites du système économique et de la crise écologique, *Europaesa*, 7 (1-2), 187-214
- Gendron, Corinne, 2003a, La gouvernance du développement durable dans un contexte de mondialisation économique, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 67-77
- Gendron, Corinne, 2003b, Fondement d'une sociologie économique de l'environnement, *Ecologie et Politique*, n°27, 59-78
- Gendron Corinne & Jean-Guy Vaillancourt, 2003, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal : Presses Universitaires de Montréal, 398p.
- Gendron, Corinne & Jean-Guy Vaillancourt, 2007, *Environnement et sciences sociales : les défis de l'interdisciplinarité*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université de Laval, 432p. + x
- Gervais, Michel, Claude Servolin & Jean Weil, 1965, *Une France sans paysans*, Seuil, 128p.
- Gettys, W. E., 1940, Human ecology and social theory, *Social Forces*, 18 : 469-476
- Gibbs, Jack P. & Martin T. Walter, 1959, Toward a theoretical system of human ecology, *Pacific Sociological Review*, 2 : 29-36

- Giddens, Anthony, 1981, *Contemporary critique of historical materialism*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press
- Giddens, Anthony, 1994, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, 192p.
- Gimpel, Jean, [1975] 1994, *La révolution industrielle au Moyen-Âge*, Paris, Seuil, 244p.
- Girard, Alain, 1962, Présentation, in M. Halbwachs, *Morphologie Sociale*, Paris, Alcan
- Glav, Peter, 1972, M. Poujade, Ministre de l'Environnement, dessin paru dans *Pilote*, n° 644 : 31
- Gobineau, Joseph-Arthur (Comte de), 1853-1855, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Classiques UQAC
- Godelier, Maurice, 2004, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 679p.
- Goetz, André, [1975] 1978, *Ecologie et politique*, Paris : Seuil, 248 p.
- Gould, Kenneth A., Allan Schnaiberg & Adam S. Weinberg, 1995, Natural resource use in a transnational treadmill: International agreements, national citizenship practices, and sustainable development, *Humboldt Journal of Social Relations*, 21 (1) : 61-93
- Gould, Kenneth A., Adam S. Weinberg & Allan Schnaiberg, 2004, Interrogating the treadmill of production. Everything you wanted to know about the treadmill but were afraid to ask, *Organization and Environment*, 17 (3): 296-316
- Grafmeyer, Y. & I. Joseph (1979), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, éd. du Champ Urbain, 334p.
- Grafmeyer, Yves, [1995] 2000, *La sociologie Urbaine*, Paris, La découverte, 128p
- Gramaglia, Christelle, 2002, La dénonciation publique de la pollution industrielle. Un exemple d'actions contentieuses engagées par l'association ANPER-TOS à l'encontre de grandes entreprises, in E. Guttman *et al.* (dir.), *Actes du colloque « Sociologie, économie et environnement »*, dans le cadre du 70e Congrès de l'ACSALF, *Cahiers du CRISES*, Collection Hors-Serie, HS-05, pp. 186-203
- Gramaglia, Christelle, 2006, *La mise en cause environnementale comme principe d'association. Casuistique des affaires de pollution de rivières : l'exemple des actions contentieuses de l'Association nationale de protection des eaux et rivières (ANPER-TOS)*, Thèse de doctorat sous la direction de B. Latour, CSI, 441p.
- Granger, Gilles-Gaston, 1992, *La vérification*, Paris, O. Jacob, 313p.
- Granjou, Céline, 2004, Du « mythe des faits parlants » à la mise en visibilité des objections dans les énoncés d'experts, une étude de cas, Communication au *Ier Congrès de l'AFS*, Université de Paris XIII, Campus de Villetaneuse, 24-27 février 2004
- Grasland, Claude, s.d., *Morphologie sociale et morphologie spatiale*, Aide à projet nouveau du département SHS du CNRS attribué à Claude Grasland (UMR 8504 Géographie-cités) pour la période 1999-2001. Paris, CNRS, 5p.
- Grasland, Claude, 2002, La notion de discontinuité en géographie, in F. Alexandre, A. Génin (dir.), *Les discontinuités en géographie*, Tours, 13-14 Nov. 2002, Université de Tours, 23p.
- Gross, Matthias, 2001, Unexpected interactions: Georg Simmel and the observation of nature, *Journal of Classical Sociology*, 1 (3): 395-414

- Guay, Louis, 1999, La modernisation écologique, in B. Dumas *et al.* (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, pp. 33-49
- Guery, François, & Alain Roger (dir.), 1991, *Maîtres et protecteurs de la nature*, Champvallon, 329p.
- Guilbeault, Steven & Jean-Guy Vaillancourt, 2002, Les impacts du retrait des Etats-Unis sur le protocole de Kyoto, in E. Guttman *et al.* (dir.), *Actes du colloque « Sociologie, économie et environnement »*, dans le cadre du 70e Congrès de l'ACSALF, *Cahiers du CRISES*, Collection Hors-Serie, HS-05, pp. 219
- Guilbeault, Steven & Jean-Guy Vaillancourt, 2003, Les Changements climatiques et le rôle des organisations non gouvernementales, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt (dir.), *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 157-171
- Guillo, Dominique, 2000, La sociologie d'inspiration biologique au XIX^e siècle : une science de l'"organisation" sociale, *Revue Française de Sociologie*, 41 (2) : 241-275
- Guillo, Dominique, 2006, La place de la biologie dans les premiers textes de Durkheim : un paradigme oublié ?, *Revue Française de Sociologie*, 44 (3) : 507-535
- Gurvitch, Georges, 1962, *Dialectique et sociologie*, Paris, Flammarion, 242p.
- Guttman, Édith, Benoît Lévesque, Bernard Picon, Jean-Pierre Révêret, Florence Rudolf, Jean-Guy Vaillancourt & Franck-Dominique Vivien (coord.), 2002, Actes du colloque « Sociologie, économie et environnement », dans le cadre du 70e Congrès de l'ACSALF, du 14 au 16 mai 2002, à l'Université Laval, Québec, *Cahiers du CRISES*, Collection Hors-Serie, HS-05, 443p.
- Haeckel, Ernst, 1907, *Les merveilles de la vie*, Paris, ed. fr. Schleider frères
- Hainard, François & Frederick. H. Buttell, 1983, Où va donc la sociologie rurale nord-américaine ? *Sociologia Ruralis*, 2 : 145-158.
- Halbwachs, Maurice, [1909] 1928, *La population et les tracés ds voies à Paris depuis cent ans*, Paris, Cornély, PUF (réédition partielle et mise à jour de sa thèse sur *Les expropriations et le prix des terrains à Paris*, 1909)
- Halbwachs, Maurice, 1920, Matière et société, *Revue philosophique*, 45 : 88-122, Classiques UQAC
- Halbwachs, Maurice, [1932] 1979, Chicago, expérience ethnique, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, éd. du Champ urbain
- Halbwachs, Maurice, 1938, *La Morphologie sociale*, Classiques UQAC
- Halbwachs, Maurice, [1938] 1946, *Morphologie Sociale*, Paris, Alcan, 2^{ème} éd.
- Hamel Pierre, 2003, Enjeux institutionnels et défis politiques, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 377-391.
- Hannigan, John A., 1995, *Environmental Sociology: A social constructionist perspective*, London : Routledge, 236p. (Réed. 2006)
- Hannigan, John A., 2006, *Environmental sociology*, London, Routledge, 194p. + xiv

- Hasegawa, Koichi, [2003] 2004a, *Constructing civil society in Japan*, Melbourne : Trans Pacific Press, 312p+xii
- Hasegawa, Koichi, 2004b, Environmental sociology in Japan: history, its results and next targets, ENP Colloquium at Wageningen University 7 juillet 2004
- Hasegawa, Koichi, 2007, The development of Japanese environmental sociology: issues and major focus of two stages, Communication lors de la *2007 Beijing Conference on Environmental Sociology*, Pékin, 29 juin - 1er juillet 2007
- Hauser Philip M. & Otis D. Duncan, [1959] 1969, *The study of population : an inventory and appraisal*, Chicago & Londres, University of Chicago Press, 6ème ed.
- Hawkins, A. P. & F. H. Buttell, 1992, Sustainable development, in G. Szell (ed.), *Concise Encyclopedia of Participation and Co-Management*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, pp. 831-41
- Hawley, Amos H., 1944, Ecology and human ecology, *Social Forces*, XXII, 398-405
- Hawley, Amos H., 1950, *Human ecology*, New York, Prentice-Hall Inc.
- Henry, Claude & Marcel Jollivet, 1998, Introduction, *Lettres des Programmes Interdisciplinaires de Recherche du CNRS*, n°17, numéro spécial « La question de l'environnement dans les sciences sociales », pp. 5-12
- Herreros, Gilles, 2002, *Pour une sociologie de l'intervention*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 219p.
- Hong, Dayong, 2007a, *Environmental sociology in China, An academic discipline under construction*, Beijing, Social Sciences Academic Press, 336p.
- Hong, Dayong, 2007b, communication lors de la *2007 Beijing Conference on Environmental Sociology*, Pékin, 29 juin - 1er juillet 2007
- Hong, Dayong (dir.), 2007c, *Actes du 2007 Beijing International Conference on Environmental Sociology*, Center for Studies of Sociological Theory and Method, Renmin University of China, 2 vol., 630p.
- Hughes, Donna E., 1995, Environmental Sociology: a distinct field of inquiry?, in M. Mehta & E. Ouellet (dir.), *Environmental Sociology, Theory and Practice*, North York (Ontario), Captus Press, 61-82
- Hughes, Everett C., 1996, *Le regard sociologique : essais choisis*, Paris, EHESS édition, 344p.
- Humphrey, Craig R. & Frederic H. Buttell, 1982, *Environment, energy, and society*, Belmont (Californie), Wadsworth Publishing Co.
- Ibn Khaldoun, Abd al-Rahman, 1863, *Les prolégomènes*, Classiques UQAC
- Iijima, Nobuko, 1970 Industrial pollution and the community residents' movement: the case of the Minamata disease, *Shakaigaku hyōron* [Japanese Sociological Review], 21 (1): 25-45
- Inglehart, Ronald, [1990] 1993, *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Paris, Economica, 562p + x
- Irwin, Alan, 2001, *Sociology and the environment, a critical introduction to society, nature and knowledge*, Oxford, Polity Press, 210p + xii

- Jacqué, Marie, 2002, *Développement du mode de pensée environnementale et vulgarisation de l'écologie scientifique : l'éducation à l'environnement*, Thèse de doctorat, sous la direction de B. Picon, Desmid, Université Aix-Marseille, 414f. + ann.
- Jacques le Seigneur, Vincent (dir.), 2002, *L'environnement en France*, Paris, IFEN, La Découverte, 606p.
- Jaisson, Marie, 1999, Temps et espace chez Maurice Halbwachs (1925-1945), *Revue d'histoire des sciences humaines*, 1 (1) : 163-178
- Jamay, Florence, 2006, L'environnement dans le discours juridique, présentation lors de la journée d'étude *Environnement et interdisciplinarité. Enjeux, démarches et retour d'expériences*, Arras, Université d'Artois, 13 mars 2006
- Järvikoski, Timo, 1996, The relation of nature and society in Marx and Durkheim, *Acta Sociologica*, 39(1): 72-86.
- Jollivet, Marcel, 1978, Rente foncière et gestion des ressources naturelles. Quelques remarques sur la rente foncière dans une perspective interdisciplinaire, *Etudes Rurales*, 71/72 : 257-275
- Jollivet, Marcel, 1991, La prise en compte de la société dans les recherches sur l'environnement, *Lettres des Programmes Interdisciplinaires de Recherche du CNRS*, 4 : 13-16
- Jollivet, Marcel (dir.), 1992a, *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris : éd du CNRS, 589p.
- Jollivet, Marcel, 1992b, Ecosystèmes et systèmes sociaux, in Commission Nationale Suisse pour l'UNESCO, *Rapport final du séminaire « environnement et société »*, Berne, UNESCO, pp. 50-64
- Jollivet, Marcel, 1998, Eléments pour une réflexion interdisciplinaire sur le concept de développement durable. Un point de vue de sciences sociales, *Natures, Sciences, Sociétés*, 4 : 50-52
- Jollivet, Marcel, 2001a, Un exemple d'interdisciplinarité au CNRS : Le PIREN (1979-1989), *La Revue d'Histoire du CNRS*, 4 (version pycopiée, 10p.)
- Jollivet, Marcel (dir.), 2001b, *Le développement durable, de l'utopie au concept : de nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, 288p.
- Jollivet, Marcel, & Alain Pavé, 1993, L'environnement, un champ de recherche en formation, *Natures, Sciences, Sociétés*, 1 (1) : 6-20
- Joseph, Isaac, 2001, Tardes avec Park. A quoi servent les foules ?, *Multitudes*, <http://multitudes.samizdat.net/spip.php?article76> (consulté fin décembre 2007)
- Jospeh H. Connel, Josphe H., 1980, Diversity and the coevolution of competition or the gosth of competition past, *Oikos*, 35 (2): 131-138
- Jouvenel (de), Bertrand, 2002, *Arcadie : essais sur le mieux-vivre*, Paris, Gallimard, 429p. + xxii
- Juan, Salvador (dir.), 2007, Actions et enjeux spatiaux en matière d'environnement : de la contestation écologiste aux mesures de protection, Paris, L'Harmattan, coll. Sociologie et environnement, 288p.
- Juin, Hubert, 1967, Un grand poète romantique, préface à l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* de A. Gobineau, Classiques UQAC

- Kaesler, Dirk, [1995] 1996, *Max Weber. Sa vie, son œuvre, son influence*, Paris, Fayard, 300p.
- Kalaora, Bernard, [1978] 1993a, *Le musée vert, radiographie du loisir en forêt*, l'Harmattan, 304p.
- Kalaora, Bernard, 1993b, Le sociologue et l'environnement. La longue marche vers la science pragmatique : arpenteur du social ou conseiller du Prince ?, *Natures, Sciences, Sociétés*, 1 (4) : 309-315.
- Kalaora, Bernard, 1995, Les cités du littoral. Le littoral dans tous ses états, *Ethnologie Française*, XXV (1) : 76-88
- Kalaora, Bernard, 1998 *Au-delà de la nature : l'environnement. L'observation sociale de la nature*, Paris, L'Harmattan, 200p. [ouvrage issu du mémoire d'habilitation à diriger les recherches, 1995]
- Kalaora, Bernard, 2000a, Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée en zone cotière (GIZC), *Natures, Sciences, Sociétés*, 2000, 8 (2) : 31-38
- Kalaora, Bernard, 2000b, Le sociologue et le commanditaire, in M. Abelès *et al.* (dir.), *L'environnement en perspective*, Paris, L'Harmattan, pp. 209-224
- Kalaora, Bernard, 2007, De l'interdisciplinarité à la réflexivité engagée, in M. Galochet, V. Morel, O. Petit & J. Longuépée (dir.), *L'environnement, discours et pratiques interdisciplinaires*, Arras, Artois Presses Université, Chapitre 6 (ronéo 13p.)
- Kalaora, Bernard & Lionel Charles, 2004, Sociologie et environnement en France : tout contre l'Etat, Communication au colloque *Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes*, Strasbourg, 12-14 février 2004 (ronéo 18p.)
- Kalaora, Bernard & Raphaël Larrère, 1989, Les sciences sociales et les sciences de la nature au péril de leur rencontre, in N. Mathieu & M. Jollivet (dir.), *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF/L'Harmattan, pp. 81-89.
- Kalaora, Bernard & Antoine Savoye, 1986, *La forêt pacifiée : les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris, l'Harmattan, 132p.
- Kalaora, Bernard & Antoine Savoye, 1987, *Les Inventeurs oubliés : Frédéric Le Play et ses continuateurs*, Marseille, Paris, CERFISE et Min. de l'urbanisme du logement et des transports, Délégation à la recherche et à l'innovation, 316p.
- Kalaora, Bernard & Antoine Savoye, 1996, Présentation, in F. Le Play, *Des Forêts, considérés dans leurs rapports avec la constitution physique du globe et l'économie des sociétés*, Fontenay St-Cloud, E.N.S édition
- Kalberg, Stephen, 2004, Difficultés d'un consensus transnational sur une théorie sociologique unifiée, *Revue du MAUSS*, 24: 173-188
- Kelly, Walt, 1953, *The Pogo Papers*, Simon and Schuster
- Klausner, S. Z., 1971, *On man in his environment*, San Francisco, Josey-Bass
- Kuhn, Thomas S., [1962] 1972, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 248p.

- La Branche, Stéphane & Philippe Warin, avec la collaboration de M. Galliard-Seux & C. Gaufreteau, 2004, *La " concertation dans l'environnement ", ou le besoin de recourir à la recherche en sciences sociales*, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Programme Concertation, Décision, Environnement, INRA, rapport final, 102 p. [les citations font référence au rapport intermédiaire]
- Labbé, Marie Hélène, 2000, *La grande peur du nucléaire*, Paris, Presses de Science-Po, 133p.
- Lafaye, Claudette & Laurent Thévenot, 1993 Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, *Revue Française de Sociologie*, XXXIV (4) : 495-524.
- Lagades, Patrick, 1981, *La civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Seuil
- Lakatos, Imre, 1984, *Preuves et réfutations : essai sur la logique de la découverte mathématique*, Hermann, 218p. + xxiv
- Lakatos, Imre, 1994, *Histoire et méthodologie des sciences : programmes de recherche et reconstruction rationnelle*, PUF, 268p. + xiii
- Lalo, Anne, 2004, Polémique et environnement, Communication au *1er Congrès de l'AFS*, Université de Paris XIII, Campus de Villetaneuse, 24-27 février 2004
- Lange, Hellmuth, 2004, La sociologie de l'environnement en Allemagne, Communication au colloque *Sociologie et environnement : perspectives franco-allemandes*, Strasbourg, 12-14 février (ronéo 17p.)
- Larrère, Catherine & Raphaël Larrère, 1997, *La crise environnementale*, Paris, INRA, 302p.
- Larrère, Catherine & Raphaël Larrère, 1997, *Du bon usage de la nature – pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 355p.
- Larrère, Raphaël, 1990, L'écologie, ou le geste de l'exclusion de l'homme. Maître ou protecteurs. de la nature ?, in A. Roger and F. Guéry (dir.) *Maîtres et protecteurs de la nature*, Paris : Champ Vallon: 173-191
- Larrère Raphaël, 1999 *Un projet de GIS s'appliquant à étudier les pratiques, les représentations et les discours concernant la nature et l'environnement ?*, INRA, Ivry sur Seine, Document de travail
- Larrère, Raphaël & Martine Berlan-Darqué (dir.), 1999, *Sciences sociales et espaces protégés*, Paris, MATE, 154p.
- Lascoumes, Pierre, 1975, *Prévention et contrôle social*, thèse de droit pénal réalisée sous la direction de J.-Pierre Delmas-Saint-Hilaire, Université Bordeaux I
- Lascoumes, Pierre, 1994 *L'Eco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 328p.
- Lascoumes, Pierre, 1995, Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement, *Revue Française de Science Politique*, 45 (3) : 396-419
- Lascoumes, Pierre, 2001, " Les ambiguïtés des politiques de développement durable ", in Collectif, *Qu'est-ce que les technologies ?*, Université de tous les savoirs, vol. 5, Paris, Odile Jacob, pp. 561-570
- Lascoumes, Pierre, & Jean-Pierre Le Bourhis, 1997, *L'environnement ou L'administration des possibles : la création des directions régionales de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 253p.

- Lash, B. Szerszynski & B. Wynne (eds), 1996, *Risk, Environment and Modernity: towards a new ecology*, London, Sage, 294p.
- Lassave, Pierre, 1997, *Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 398p.
- Latour, Bruno, [1989] 2005, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 663p.
- Latour, Bruno, [1991] 1997, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 210p.
- Latour, Bruno, 1993, Portrait d'un biologiste en capitaliste sauvage, in B. Latour, *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, Seuil, pp. 100-128
- Latour, Bruno, 1993, *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, Point Seuil, 253p.
- Latour, Bruno, [1999] 2004, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 383p.
- Latour, Bruno, 2000, Pour un nouveau bicaméralisme, in M. Abelès et al. (dir.), *L'environnement en perspective*, Paris, L'Harmattan, 117-130
- Latour, Bruno, 2001, Réponse aux objections, *Revue du Mauss*, 17 : 137-152
- Latour, Bruno, 2007, *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 401p.
- Le Bourhis, Jean-Pierre, 2002, De la délibération à la décision : l'expérience des commissions locales de l'eau, in Billé, R. & L. Mermet (dir.), *Concertation, Décision et Environnement : Regards croisés vol.1*, Paris, La Documentation Française, 147-159
- Le Breton, David, 1995, *La sociologie du risque*, PUF, Que sais-je ?, 128p
- Le Play, Frédéric, [1846] 1996, *Des Forêts, considérés dans leurs rapports avec la constitution physique du globe et l'économie des sociétés*, texte établi et présenté par B. Kalaora & A. Savoye, Fontenay St-Cloud, E.N.S édition
- Le Play, Frédéric, 1855, *Les Ouvriers européens, étude sur les travaux, la vie domestique, et la condition morale de populations ouvrières de l'Europe, précédé d'un exposé de la méthode d'observation*, Paris, Imp. Impériale.
- Le Play, Frédéric, 1864, *La Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Plon, 2 vol.
- Lefeuve, Jean-Claude, 1989, L'écologie ne peut plus être une réflexion sur la nature, in N. Mathieu & M. Jollivet, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF - L'Harmattan, pp. 23-30
- Legault, Marie-José, 1998, Le métier de chercheur scientifique en sciences sociales et la sociologie des professions, *Sociologie et Société*, XX (2) : 163-176
- Léger, François, 1989, *La Pensée de Georg Simmel : Contribution à l'histoire des idées en Allemagne au début du XXe siècle*, Paris, Kime, 374p. + vi
- Lemaire, Xavier, 2004, Or, mercure et cyanure. De l'exploitation aurifère en milieu tropical guyanais, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France

- Lepage, Laurent, 1999, Les controverses environnementales sont plutôt culturelles que scientifiques, *in* B. Dumas *et al.* (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, pp. 133-147
- Leroy, Pieter, 2001, La sociologie de l'environnement en Europe : Evolution, champs d'action et ambivalence, *Natures Sciences Sociétés*, 9(1) : 29-39.
- Leroy, Pieter, 2005, De la sociologie rurale à la sociologie de l'environnement : Fred Buttel, un trajet exemplaire [*In memoriam* Fred Buttel], *Natures, Sciences, Sociétés*, 13 : 327-331
- Leroy, Pieter & Nico Nelissen, 1998, The social policy approach of the environment in the netherlands. A state of the art, *Natures Sciences Sociétés*, 6 (4): 33-40
- Lévi-Strauss, Claude, 1949, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 639p. + xiv
- Lewis, Nathalie & Jean-Paul Deléage, 2002, L'environnement, un objet de nature interdisciplinaire, indissociable de la donne économique. Réflexion sociologique dans le cadre de la gestion de l'eau en France, *in* E. Guttman *et al.* (dir.), *Actes du colloque « Sociologie, économie et environnement »*, dans le cadre du 70e Congrès de l'ACSALF, *Cahiers du CRISES*, Collection Hors-Serie, HS-05
- Lewis, Nathalie & Philippe Deuffic, 2004, Environnement et sociologie : quelques réflexions épistémologiques. Etude des enquêtes « forêts et société » en France de 1960 à 2003, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Lidskog, Rolf, 1996, Introduction to this special issue on sociology and environment, *Acta Sociologica*, 39 (1) : 3-4
- Lidskog, Rolf, 2001, The re-naturalization of society? Environmental challenges for sociology, *Current Sociology*, 49 (1) : 113-136.
- Lizet, Bernadette, & G. Ravis-Giordani (dir.), 1995, *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal, un jeu sur la distance*, CTHS, 366p.
- Lomborg, Bjørn, 2001, *The skeptical environmentalist – Measuring the true state of the planet*, Cambridge : Cambridge university Press, 515p. + xxiii
- Lovelock, James, 1971, Gaia as seen through the atmosphere, *Atmospheric Environment*, 6
- Lovelock, James, [1979] 1986, *La terre est un être vivant : l'hypothèse Gaïa*, Monaco, éd. du Rocher, 183p.
- Lovelock, James & Lynn Margulis, 1974, Atmospheric homeostasis by and for the biosphere: the Gaia hypothesis, *Tellus*, 26 : 1-10
- Lucotte, Marc & Nathalie Pinsonnault, 2004, La gestion participative du risque comme levier de prise de décision vis-à-vis du problème du mercure au Canada, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Luhmann, Niklas, 1986, *Ökologische Kommunikation, kann die moderne Gesellschaft sich auf ökologische Gefährdungen einstellen*, Opladen: Westdt. Verlag [La communication écologique : comment la société moderne peut s'adapter aux dangers écologiques, non traduit en français ; 1988 pour la trad. anglaise, *Ecological communication*, Cambridge, Polity Press]

- Luhmann, Niklas, 1993, La société face à l'environnement: une intégration possible?, in D. Bourg (dir.), *La Nature en politique ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, Paris, coédition L'Harmattan/Association Descartes, pp. 73-85
- Lukács, György, 1971, *History and class consciousness. Studies in Marxist dialectics*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press
- Lutzenhiser, Loren, 2002, Environmental sociology, the very idea, *Organization and environment*, 15 (1) : 5-9
- MacArthur, R. & Wilson, E.O., 1967, *The theory of Island Biogeography*, New York, Princeton Univ. Press
- Macnaghten, Phil & John Urry, [1998] 1999, *Contested Natures*, Londres, Sage, 308p
- Malthus, Thomas R., [1798] 1992, *Essai sur le principe de population*, Paris, Flammarion, 2 vol. 480p. + 486p.
- Marchand, Pascal, 2007, Un Vert, ça va. Dix Verts, bonjour les débats !, *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 94 : 76-83
- Maréchal, Jean-Paul, 1997, *Le rationnel et le raisonnable : l'économie, l'emploi et l'environnement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 181p.
- Maresca, Bruno, 1996, *Approche de la structure du paysage associatif dans le domaine de l'environnement*, Cahier de Recherche du CREDOC, n°C97, 97p.
- Maresca, Bruno & Pascale Hébel, 1999, *L'environnement, ce qu'en disent les français*, Paris, MATE, 288p.
- Maresca, Bruno & Guy Poquet, avec la collaboration de M. Fortineau & F. Le Huédé, 1996 *Les priorités de la recherche en sciences sociales concernant l'environnement*, Rapport au service de la recherche et des affaires économiques du Ministère de l'Environnement, Département évaluation des politiques publiques, Credoc, 72p.
- Marié, Michel & Jean Viar, 1977, *La campagne inventée*, Arles, Actes Sud, 283p.
- Marquart-Pyatt, Sandra T., 2005, Influences on environmental concern : identifying cross-national similarities, Communication au *VIIème congrès de l'Association Européenne de Sociologie (AES/ESA)*, Torun, Pologne
- Martin, Olivier, 1997, *La mesure de l'esprit : origines et développement de la psychométrie 1900-1950*, Paris, l'Harmattan, 382p.
- Martin, Olivier, [2000] 2005, *Sociologie des sciences*, Armand Collin, coll. 128, 128 p.
- Martinez-Allier, Juan, 1990, *Ecological Economics*, Oxford, Basil Blackwell, 287p. + xxv
- Marx, Karl, 1847, *Manifeste du Parti communiste*, édition numérique de la section française des archives internet marxistes, www.marxists.org (consulté en juin 2006)
- Marx, Karl, 1852, *Le Dix-huit brumaire de Napoléon Bonaparte*, Classiques UQAC
- Marx, Karl, 1972, *Misère de la philosophie*, Paris, ed. Sociale, (1846-1847)
- Matagne, Patrick, 2002, *Comprendre l'écologie et son histoire : les origines, les fondateurs et l'évolution d'une science*, Paris, Delachaux, 208p.

- Mathieu, Nicole, 1989, Démarches interdisciplinaires et perspectives d'avenir : bilan de 25 ans de pratiques, in Collectif, *L'interdisciplinarité sciences sociales sciences de la nature*, pp. 225-269
- Mathieu, Nicole, 1992, Géographie et interdisciplinarité : rapport naturel ou rapport interdit ?, in Jollivet M. (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris : éd du CNRS, pp. 129-154
- Mathieu, Nicole & Yves Guermont (dir.), 2007, *La ville durable : du politique au scientifique*, Paris, Antony, Issy, coéd. Cemagref, Cirad, Ifremer, 285p.
- Mathieu, Nicole & Marcel Jollivet, 1989, De la « question de la nature » à la « question de l'environnement » : repères anciens pour des questions nouvelles (présentation de l'ouvrage), in Mathieu N. & M. Jollivet, *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, Paris : L'Harmattan
- Mathieu, Nicole & Marcel Jollivet (dir.), 1989, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris : ARF - L'Harmattan, 354p.
- Mathieu, Nicole, C. Rivault, Nathalie Blanc & A. Cloarec, 1997, Le dialogue interdisciplinaire mis à l'épreuve : réflexions à partir d'une recherche sur les blattes urbaines, *Natures Sciences Sociétés*, 5 (1) : 18-30
- Mauss, Marcel, 1904-1905, Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos, *L'Année Sociologique*, t. IV, Classiques UQAC
- Mauss, Marcel, 1927, Divisions et proportions de la sociologie, *L'Année sociologique*, Nouvelle série, n° 2, pp. 87-173, Classiques UQAC
- Mauss, Marcel, 1947, *Manuel d'ethnographie*, (notes rassemblées par Denise Paulme à partir des cours de Mauss à l'institut d'ethnologie), Classiques UQAC
- Mazerolle, Fabrice, 2006, *Démographie économique*, note de cours 2007, en ligne sur <http://www.mazerolle.fr/demographie/cours2006/chapitre-04.htm#Ipat> (consulté en juin 2007)
- McKenzie, Robert D., 1931, Human ecology, in *Encyclopedia of the social science*, vol. 5
- McKenzie, Robert, [1925] 1979, L'approche écologique dans l'étude de la communauté humaine, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, Champvallon
- Meadows, Donella H., Dennis L. Meadows, Jørgens Randers & William W. Behrens, 1972, *Halte à la croissance*, Paris, Fayard, 315p.
- Mehta, Michael D. & Eric Ouellet (dir.), 1995, *Environmenal Sociology, Theory and Practice*, North York (Ontario), Captus Press, 412p. + vi
- Mendras, Henri, 1967, *La fin des paysans*, Paris, SEDEIS, 358p.
- Mendras, Henri, 1979, Voyage au pays de l'utopie rustique, Arles, Actes Sud, 1979, 162p.
- Mendras, Henri (avec la collaboration de Patrick Le Galès et Marco Oberti), 1995, *Comment devenir sociologue : souvenirs d'un vieux mandarin*, Arles, Actes Sud, 334p.
- Mendras, Henri & Michel Verret, 1988, *Les champs de la sociologie française*, A. Colin, 272p.
- Mermier, John M., 2004, "Complex Systems Threaten to Bring Us Down..." An Introduction to the Symposium on Normal Accidents, *Organization & Environment*, 17 (1) : 5-8

- Merton, Robert K., 1973 [1942], The Normative Structure of Science, in Merton, R. K., *The sociology of science*, Chicago et Londres, University of Chicago Press
- Merton, Robert K., 1973, *The sociology of science*, Chicago, University Press of Chicago, 605p. + xxxi
- Meyer, Eduard, 1912, *Histoire de l'antiquité, t. I, Introduction à l'étude des Sociétés anciennes : Evolution des groupements humains*, Paris, E. Geuthner, 284p. + viii
- Michelson, William, & Willem Van Vliet, 2002, Theory and the Sociological Study of the Built Environment, in R. E. Dunlap & W. Michelson (eds), *Handbook of Environmental Sociology*, Westport, CT: Greenwood Press, pp. 33-69
- Micoud, André, 2007, De l'expert-militant à l'être vivant sensible, *Cosmopolitiques*, 15 : 107-119
- Micoud, André, 1991, *Des hauts lieux ; la construction sociale de l'exemplarité*, (textes rassemblés par A. Micoud), Paris : éd. du CNRS, 133 p.
- Micoud, André, 2001, La nébuleuse associative, in B. Maresca *et al.*, *L'Environnement, question social*, Paris : Odile Jacob, pp. 119-129
- Micoud, André, 2003, Prendre en compte le temps du vivant, in Gendron & Vaillancourt (dir.) : 129-140
- Micoud, André, 2004a De l'environnement comme objet à la gestion du vivant comme paradigme, Communication au *Ier Congrès de l'AFS*, Université de Paris XIII, Campus de Villetaneuse, 24-27 février 2004
- Micoud, André, 2004b, 'Act local, think global', ou comment définir de nouvelles solidarités, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Micoud, André, 2004c, Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises, *Ethnologie Française*, XXXIV (1) : 13-22
- Micoud, André, 2005a, Comment, en sociologue, tenter de rendre compte de l'émergence du thème de la biodiversité, in P. Marty *et al.* (dir.), *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*, Paris, éditions du CNRS, pp. 57-66
- Micoud, André, 2005b, Développement durable et société : qu'est-ce que le « développement durable » fait aux sciences sociales, in P. Matagne (dir.), *Les enjeux du Développement durable*, Paris, L'Harmattan 2005, pp. 45-59
- Micoud, André, 1997, L'écologie et le mythe de la vie, in C. Larrère & R. Larrère (dir.) *La crise environnementale*, Paris, INRA, pp. 17-32
- Milton, K. (ed.), *Environmentalism. The view from anthropology*, Londres, Routledge, 260p.
- Mitchell, Ross E., 2001, Thorstein Veblen, pioneer in environmental sociology, *Organization & Environment*, 14 (4): 389-408
- Mol, Arthur P.J., 2006, From environmental sociologies to environmental sociology : a comparison of U.S. and European environmental sociology, *Organization and environment*, 19(1) : 5-27
- Mol, Arthur P. J. & Gert Spaargaren, 1993, Environment, Modernity and the Risk-society : the Apocalyptic Horizon of Environmental Reform, *International Sociology*, 8 (4): 431-459
- Molénat, Xavier, 2004, Vers l'unité de la sociologie française ?, *Science Humaine*, mai 2004

- Montesquieu, Charles de Secondat (Baron de), 1720, *De l'esprit des lois*, Classiques UQAC
- Moore, Joseph G., 1995, On the problems and possibilities of green social theory, in M. Mehta & E. Ouellet (dir), *Environmental Sociology, Theory and Practice*, North York (Ontario), Captus Press, 171-184
- Morgan, Lewis H. 1871, *Systems of Consanguinity and affinity of the human family*, vol. 17, Washington, Smithsonian Institution
- Morgan, Lewis H., [1877] 1971, *La société Archaique*, Paris, Anthropos, 655p. + lxiv
- Morin, Edgar, 1973, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Seuil, 246p.
- Morin, Edgar, 1977, *La méthode, La nature de la nature*, Paris, Seuil, 410p.
- Morin, Edgar, [1990] 1997, Sur la transdisciplinarité, *Revue du Mauss*, 10 : 21-29
- Morin, Edgar, 1992, Pour une pensée écologisée, in J. Theys & B. Kalaora (dir.), *La Terre Outragée. Les experts sont formels !*, Paris, éd. Autrement, p. 66-77.
- Mormont, Marc avec la collaboration de C. Mougnot, 1993 *Sciences sociales et environnement. Approches et conceptualisations*, Rapport au service de la recherche du Ministère de l'Environnement, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Belgique, 91p.
- Moroncini, Aurore, 2006, L'environnement dans le discours des sciences de la gestion, présentation lors de la journée d'étude *Environnement et interdisciplinarité. Enjeux, démarches et retour d'expériences*, Arras, Université d'Artois, 13 mars 2006
- Moscovici, Serge, [1968] 1977, *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Flammarion, 569p.
- Moscovici, Serge, 1972, *La société contre nature*, Union Générale d'éditions, 1972, 444p.
- Moscovici, Serge, 1974 *Hommes domestiques et hommes sauvages*, Union Générale d'éditions, 1974, 312p.
- Moscovici, Serge, 1979, *Psychologie des minorités actives*, PUF, 275p.
- Moscovici, Serge, 2002a, *Réenchâter la nature*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 64p.
- Moscovici, Serge, 2002b, *De la nature : pour penser l'écologie*, éd. Métailié, 274p. + iii
- Mottez, Bernard, *La sociologie industrielle*, "Paris : PUF, 128p
- Mukerjee, Radhakamal, 1926, *Regional Sociology*, New York, The Century Co., 287p. + xi
- Mukerjee, Radhakamal, 1930, The regional balance of man, *American Journal of Sociology*, 36 (3) : 455-460
- Muller, Pierre, 2000, L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique, *Revue française de science politique*, 50 (2) : 189-208
- Murphy, Raymond, 1994, *Rationality and Nature: A Sociological Inquiry into a Changing Relationship*, Boulder (Colorado), Westview. 294p + xiii
- Murphy, Raymond, 1995, Sociology as if nature did not matter : an ecological critique, *British Journal of Sociology*, 46 (4): 688-707
- Murphy, Raymond, 1997, *Sociology and Nature: Social Action in Context*, Boulder (Colorado), Westview Press, 321p. + xiii

- Murphy, Raymond, 2002, Sustainability or disaster : social change and changing dynamics of nature, communication lors de la *conférence de l'association européenne de sociologie (AES/ESA)*, Murcia, Espagne
- Murphy, Raymond, 2003, Analyse sociologique d'une tempête de verglas, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 141-154
- Murphy, Raymond, 2006, President's Column, *Newsletter of the ISA's research committee 24 Environment and Society*, 29: 1-3
- Muxart, Tatiana, Franck-Dominique Vivien, Bruno Villalba & Joëlle Burnouf (eds), 2003, *Des milieux et des hommes: fragments d'histoires croisées*, Paris, Elsevier, 214p.
- Needham, Rodney, [1971] 1977, *La parenté en question*, Paris, Seuil, 348p.
- Norgaard, Richard B., [1997] 2002, A coevolutionary environmental sociology, in M. Redclift & G. Woodgate (eds), *The International handbook of environmental sociology*, London, Edward Elgar, pp. 158-168
- O'Connor, James, [1988] 1996, The second contradiction of capitalism, in T. Benton (ed.), *The Greening of marxism*, New-York, Guilford Press, pp. 197-228
- Ollitraut, Sylvie, 2001, Les écologistes français, des experts en action, *Revue française de science politique*, 51, 1-2 : 105-130
- Ost, François, 1995, *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, 346p.
- Osti, Giorio & Luigi Pellizzoni (eds), 2005, *Local Institution Building for the environment : Perspectives from East and West*, Proceedings of the International Conference of Gorizia (Italy), Istituto di Sociologia Internazionale di Gorizia (ISIG), Sept. 9-10 2004
- Park, Robert E., [1926] 1979, La communauté urbaine : un modèle spatial et un ordre moral, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, éd. du Champ urbain
- Park, Robert E., 1926, Review of books of L. Febvre, P. Vidal de la Blache, F. Thomas and R. Mukherjee, *American Journal of Sociology*, 32 (3), 486-490
- Park, Robert E., [1929] 1979, La ville comme laboratoire social, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, éd. du Champ urbain, pp. 167-183
- Park, Robert E., 1939, Review of Milla A. Alihan's Social Ecology, *Annals*, CCII (1) : 264-65
- Park, Robert E., [1952] 1979, La ville, phénomène naturel, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, éd. du Champ urbain
- Park, Robert E., 1950, An autobiographical note, in R. E. Park, *Race and culture*, Chicago, Free Press, pp. i-ix
- Park, Robert E. & Ernest Burgess, 1921, *Introduction to the Science of Sociology*, Chicago, University of Chicago Press
- Parsons, Talcott, [1951] 1973, *Le système des sociétés modernes*, Paris, Dunod, 170p.

- Parsons, Talcott, [1966] 1973, *Sociétés. Essai sur leur évolution comparée*, Paris, Dunod, 157p. + xxii
- Pascal, Blaise, [1670] 1991, *Pensées : la place de l'homme dans la nature : Les deux infinis*, extraits repris dans Serge Antoine et al., *Ecrits Francophones et environnement 1548-1900*, Paris, Entente, 342p.
- Paugam, Serge, 1993, Histoire de la sociologie, *Revue Française de Sociologie*, 34 (4) : 657-672
- Pavé, Alain, 2001, Deux programmes de recherche sur l'environnement dans les années 1990-1998 : le programme Environnement, puis le programme Environnement, Vie et Sociétés, *La Revue d'Histoire du CNRS*, 4 (version photocopiée, 18p.)
- Pellow, David N., Allan Schnaiberg & Adam S. Weinberg, [1995] 1996, Pragmatic corporate cultures: insights from a recycling enterprise, *Greener Management International*, 1996 [version photocopiée datée juillet 1995, 23p., pour les citations]
- Pellow, David N., Allan Schnaiberg & Adam S. Weinberg, [1999] 2000, Putting the ecological modernization thesis to the test: the promises and performance of urban recycling, in Arthur P. J. Mol & David A. Sonnenfeld (eds), *Ecological Modernization Around the World: Perspectives and Critical Debates*, Ilford (UK) and Portland (OR): Frank Cass & Co., pp. 109-137 [version photocopiée datée mars 1999, 43p.]
- Peretti-Wattel, Patrick, 2001, *La société du risque*, Paris, éd. La Découverte, coll. Repères, 128p.
- Peretti-Wattel, Patrick & Hammer Béatrice, 2006, Les représentations profanes de l'effet de serre, *Natures, Sciences, Sociétés*, 14 : 353-364
- Perron, Bertrand & Jean-Guy Vaillancourt, 1999, Les changements climatiques, in B. Dumas et al. (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, pp. 95-119
- Perron, Bertrand & Jean-Guy Vaillancourt, 2003, Concertation à l'intérieur du Processus national sur les changements climatiques du Canada ?, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 207-225
- Perron, Bertrand, Jean-Guy Vaillancourt & Claire Durand, 1999, Les leaders des groupes verts et leur rapport aux institutions, *Recherches sociographiques*, XL (3) : 521-549
- Pestre, Dominique, 2006, *Introduction aux 'sciences studies'*, Paris, La Découverte, coll. Repère, 128 p.
- Piaget, Jean, [1967] 2001, *Logique et connaissance scientifique*, Paris, Gallimard
- Picard, François, 1993, *Les Phénomènes sociaux chez les animaux*, Paris, Armand Colin, 202p.
- Picon, Bernard, [1978] 1988, *Espace et temps en Camargue*, Marseille : Actes Sud, 230p.
- Picon, Bernard, 2002, Sociologie et environnement : vingt-cinq ans d'expériences interdisciplinaires, *Europaea*, 7 (1/2) : 75-90
- Pinsonnault, Nathalie, 2002, La revalorisation de la perspective écologique à partir du concept de « vulnérabilité ». Un concept-clé pour comprendre l'impact des dimensions sociales et structurelles (politiques et économiques) sur les problèmes environnementaux, in E. Guttman et al. (dir.), *Actes du colloque « Sociologie, économie et environnement »*, dans le cadre du 70e Congrès de l'ACSALF, *Cahiers du CRISES*, Collection Hors-Serie, HS-05, pp. 88-99.

- Pinton, Florence, Pierre Alphanféry, Jean-Paul Billaud, Christian Deverre, Agnès Fortier & Ghislain Geniaux, 2007, *La construction du réseau Natura 2000 en France*, Ministère de l'écologie ; Institut Français de la Biodiversité (IFB)
- Pinton Florence, Pierre Alphanféry, Jean-Paul Billaud, Christian Deverre, Agnès Fortier & Nathalie Perrot, 2003, "*Scènes locales*" de concertation autour de la nature. *La construction française du réseau Natura 2000*, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Paris ; IFB, Institut Français de la biodiversité, Paris. - 2003/07, 93 p. - Document de travail, Equipe GRENAT (Groupe de recherches sociologiques sur la nature).
- Piriou, Odile, 1999, *La sociologie des sociologues. Formation, identité, profession*, ENS édition, Fontenay/Saint-Cloud, 311p.
- PNUE/UNEP, 2003, Géo Annuaire 2003, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, en ligne sur <http://www.unep.org/geo/yearbook/yb2003/pdf.htm> (consulté 1er décembre 2006)
- PNUE/UNEP, 2006, Géo Annuaire 2006, Programme des Nations unies pour l'Environnement, en ligne sur, http://www.unep.org/geo/yearbook/yb2006/PDF/GYB06_FR.pdf (consulté le 1 décembre 2006)
- Policar, Alain, 2003, *Science et démocratie: Célestin Bouglé et le modèle biologique en sociologie*, Classiques UQAC
- Potteck, Serge, 2004, Développement durable et focalisation démocratique : la technologie au service du citoyen ?, Communication au XVIIème congrès de l' AISLF, Tour, France
- Poulantzas, Nicos, 1974, *Les classes sociales dans le capitalisme d'aujourd'hui*, Paris, éd. Seuil, 364p.
- Prades, J. A., R. Tessier & J.-G. Vaillancourt (dir.), 1994, *Instituer le développement durable. Ethique de l'écodécision et sociologie de l'environnement*, Montréal, Fides
- Prieur, M., 1987, La déréglementation en matière d'environnement, *Revue Juridique de l'Environnement*, pp. 319-330
- Prospet-Laget, Valérie (dir.), 2001, *Eaux sauvages, eaux domestiques : hommage à Lucette Davy*, Aix-en-Provence, Publication de l'université de Provence, 341p.
- Quinn, James A., 1950, *Human ecology*, New York, Prentice-Hall Inc
- Ragouet, Pascal, 2000, Notoriété professionnelle et organisation scientifique, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, CIX : 317-341
- Ranoux, Maëlle, 2004, Engagement et construction d'équivalence entre environnement et société : la position d'un ethnologue dans l'élaboration d'un projet de parc national, Communication au XVIIème congrès de l' AISLF, Tour, France
- Ratzel, Friedrich, 1896, *L'Etat et son sol étudiés géographiquement*, Leipzig, Hirzel
- Ratzel, Friedrich, 1897, *Anthropogéographie*, Stuttgart, Engelhorn.
- Ratzel, Friedrich, 1899, Le sol, la société et l'Etat, *L'Année Sociologique*, t. 3, pp. 1-14

- Raymond Camille, 1999, L'économie, l'éthique et la politique environnementale d'entreprise, in B. Dumas *et al.* (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, pp : 69-94.
- Redclift, Michael R., & Ted Benton, [1994] 1997, *Social theory and the global environment*, London, Routledge, 271p. + vii
- Redclift, Michael & Graham Woodgate, [1994] 1997, Sociology and the environment, in M. redclift & T. Benton, *Social theory and the global environment*, New York, Routledge, p 51-66
- Redclift, Michael R. & Graham Woodgate (eds), 1995, *The sociology of the environment*, Aldershot, Brookfield, E. Elgar, 3 vol., 620p., 630p. 707p.
- Redclift, Michael R., & Graham Woodgate (eds), [1997] 2000, *The international handbook of environmental sociology*, London, Edward Elgar, 485p. + xv
- Rémy, Elisabeth (éd.), 1999, *La mise en directive de la nature : de la directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000*, Ministère de l'Environnement, Réseau Espaces Protégés, Paris 280 p - (Rapport pour le ministère de l'Environnement DGAD/SRAE-Convention 97059).
- Rémy, E. & P. Pelligrini, 2004, Instruments, paroles d'experts et préférences des animaux : pour la définition de réseaux écologiques, Communication au XVIIème congrès de l' AISLF, Tour, France
- Rémy, Jacques, 1989, De la glèbe au substrat : agriculteurs biologiques et maraîchers hors sol, in N. Mathieu & M. Jollivet, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF - L'Harmattan, pp 123-130
- Rhein, Catherine, 2003, L'écologie humaine, discipline-chimère, *Sociétés Contemporaines*, 49-50 : 167-190
- Richard-Ferrouddji, A. & J. Ruffier, 2004, Discours et pratiques du développement durable, Communication au XVIIème congrès de l' AISLF, Tour, France
- Robert, Michel, 1986, *La sociologie rurale*, Paris, PUF, Que Sais-Je ?, 128p.
- Robic, Marie-Claire, 1992, Géographie et écologie végétale : le tournant de la Belle Epoque, in M. C. Robic, *Du milieu à l'environnement, pratiques représentations du rapport homme/nature depuis la renaissance*, Paris, Economica, pp. 125-165
- Rodríguez Achung, Martha, 1994, *Amazonía hoy. Política pública, actores sociales y desarrollo sostenible*, Iquitos, IIAP, 234p.
- Ronan, Colin, [1983] 1988, *Histoire Mondiale des sciences*, Paris, Seuil, 698p..
- Roqueplo, Philippe, 1988, *Pluies acides : menaces pour l'Europe*, Paris, Economica, 328p. + xx
- Roqueplo, Philippe, 1992, Le statut social des phénomènes d'environnement. Exemples des pluies acides et de l'effet de serre, in Commission Nationale Suisse pour l'UNESCO, *Rapport final du séminaire « environnement et société »*, Berne, UNESCO, pp. 65-75
- Roqueplo, Philippe, 1993, *Climat sous surveillance*, Paris : Economica
- Rosenvallon, Pierre, 1999, *Le peuple introuvable*, Paris : Gallimard
- Rossi, Peter H., 1959, Comment [of 'Cultural, Behavioral, and Ecological Perspectives in the Study of Social Organization'], *American Journal of Sociology*, 63 (2) : 146-149

- Rousseau, Jean-Jacques, [1755] 1992, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Hatier, coll. Profil philosophique
- Rousseau, Jean-Jacques, 1762, *Du contrat social. Principes de droit politique*, Classiques UQAC
- Rousseau, Pierre, 1945, *Histoire de la science*, Paris, Les Grandes Études Historiques, 1945, 824p.
- Rudolf, Florence, 1998, *L'environnement, une construction sociale : pratiques et discours sur l'environnement en Allemagne et en France*, Strasbourg, Presses de l'Université de Strasbourg, 184p.
- Rudolf, Florence, 1999, La sociologie de l'environnement en Allemagne et en France, ses relations avec la sociologie générale et les théories de la modernité avancée dans ces deux pays, Actes du colloque *Sociologie et environnement* (Paris, 9 et 10 novembre 1999)
- Rudolf, Florence, 2003, Représentations, normes et dispositifs techniques dans la mise en œuvre de la durabilité, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 109-128
- Rudolf, Florence, 2004, De l'association entre l'environnement et le risque : la fascination d'un monde ouvert, toujours inachevé et en train de se faire, Communication au *Ier Congrès de l'AFS*, Université de Paris XIII, Campus de Villetaneuse, 24-27 février 2004
- Rudolf, Florence, 2007, *La modernité à l'épreuve de la crise écologique et du risque de développement*, Mémoire présenté en vue de l'HDR, Université de Strasbourg, 12 novembre 2007
- Sainteny, Guillaume, 1996, François Mitterrand et la nature, *Ecologie et Politique*, 16 : 9-27
- Sale, K., 1993, *The Green revolution: the american environmental movement, 1962-1992*, New York, Hill and Wang, 124p.
- Salles, Denis (coord.), 2002, Gérer l'environnement, *Sociologie Pratiques*, 7 (2), 201p.
- Salles, Denis, 2004, Les procédures collaboratives : démocratie et performance environnementale, Communication au XVIIème congrès de l' AISLF, Tour, France
- Salles, Jean-Marie, 1993, Les enjeux économiques des risques globaux d'environnement, *Natures, Sciences, Sociétés*, 1 (2) : 108-117
- Salvador Juan, 2001, *La société inhumaine. Mal-vivre dans le bien être*, Paris, L'Harmattan, coll. Sociologies et environnement, 258p.
- Sanders, David, 1994, Considérations méthodologiques sur les comparaisons entre pays dans la recherche en sciences sociales, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 142, pp. 607-616
- Schmidt, Alfred, [1971] 1994, Le concept de nature chez Marx, Paris, Puf, 270p. + vi
- Schnaiberg, Allan, 1972, Environmental sociology and the division of labour, unpublished paper, Department of sociology, Northwester University

- Schnaiberg, Allan, 1973, Politics, participation and pollution : the 'environmental movement', in J. Walton & D. E. Carns (eds), *Cities in Change: Studies on the urban condition*, Boston, Allyn and Bacon, pp. 605-627
- Schnaiberg, Allan, 1974, Social conflicts in environmental decisions, in J. E. Quon (ed.), *Environmental impact assessment*, Evanston (Illinois), Technological Institute, Northwestern University, pp. 49-75
- Schnaiberg, Allan, 1975, Social syntheses of the societal-environmental dialectic: the role of distributional impact, *Social Sciences Quarterly*, 56 (1): 5-20
- Schnaiberg, Allan, 1980, *The environment, from surplus to scarcity*, New York, Oxford University Press, 464p. + xiii
- Schnaiberg, Allan, 1997, Sustainable development and the treadmill of production, in Susan Baker et al. (eds), *The politics of sustainable development: theory, policy and practice within the European Union*, London and New York: Routledge, pp. 72-88
- Schnaiberg, Allan, [1998] 2001, Environmental movements since Love Canal : hope, despair and (im)mobilization, presentation at *SUNY-Buffalo*, version finale publiée dans le *Buffalo Environmental Law Journal*, 2001 [version polycopiée datée 9 octobre 1998, 14p.]
- Schnaiberg, Allan, [2000] 2001, American Environmental Studies, in N. J. Smelser and P. B. Baltes (eds), *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, Kidlington, Oxford, UK: Elsevier Science, pp. 444-457 [version polycopiée datée 2000]
- Schnaiberg, Allan, 2002, Reflections on my 25 years before the mast of the environment and technology section, *Organization and Environment*, 15 (1): 30-41
- Schnaiberg, Allan, 2004, The economy and the environment, *Draft for the second edition of the Handbook of Economic Sociology*, 17 juin 2004, version polycopiée, 76p.
- Schnaiberg, Allan & Kenneth A. Gould, [1994] 2000, *Environment and society: the enduring conflict*, West Caldwell (New Jersey), Blackburn Press
- Schnore, Leo F., 1958, Social Morphology and human ecology, *American Journal of Sociology*, 63 : 20-34
- Schnore, Leo F., 1961, Geography and human ecology, *Economic Geography*, 37 (3) : 207-217
- Scott, Alan, 1991, *Ideology and the new social movements*, London, Boston, Unwin Hyman, 174p.
- Shove, Elizabeth, [1994] 1997, Sustaining developments in environmental sociology, in T. Benton (ed.), *The Greening of marxism*, New-York, Guilford Press, pp. 256-266
- Simiand, François, 1897, Compte rendu de *Organisme et Société* de R. Worms, Classiques UQAC
- Simiand, François, 1906, *La causalité en histoire*, Classiques UQAC
- Simiand, François, 1909, Géographie humaine et sociologie [compte-rendu de plusieurs ouvrages] *L'Année Sociologique*, tome IX, pp. 723-732, Classiques UQAC
- Simmel, Georg, [1908] 1979, Digression sur l'étranger, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, éd. du Champ urbain, pp.53-77

- Simmel, Georg, [1908] 1999, *Sociologie : étude sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 756p. + xii
- Simmel, Georg, [1911] 1993, *La tragédie de la culture et autres essais*, Rivage, 254p.
- Simmel, Georg, 1897, Comment les formes sociales se maintiennent, *L'Année Sociologique*, tome 1, 1^{ère} partie : mémoires originaux
- Simmel, Georg, 1989, *Philosophie de la modernité : la femme, la ville, l'individualisme*, Payot, 331p.
- Simmel, Georg, 1991, *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 238p.
- Sion, Jacques, 1935, Notes sur les répercussions sociales d'une technique, *L'Année Sociologique* (Annales Sociologique, vol. 1), 117-123
- Snow, Charles Pierce, [1959] 1968, *Les Deux Cultures*, Paris: Pauvert
- Soboul, Albert, [1955] 1995, *La maison rurale française*, Paris, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 173p.
- Soper, Kate, 1996, Greening prometheus. Marxism and ecology, in T. Benton (ed.), *The greening of marxism*, New-York, Guilford Press, pp. 81-89
- Sorokin, Pitirim A., 1927, *Social Mobility*, New York, Harper
- Sorokin, Pitirim A., 1959, *Social and cultural mobility*, Glencoe, Illinois, The Free Press
- Spaargaren, Gert & Arthur P. J. Mol, 1992 *Sociology, Environment and modernity : Ecological Modernization as a theory of social change*, *Society and Natural Resources*, 5 (4) : 323-344.
- Spaargaren, Gert, Arthur P. J. Mol & Frederick H. Buttel (eds), 2000, *Environment and global modernization*, London, Sage
- Spencer, Herbert, [1873] 1874, *Study of sociology*, Londres, H.S. King n& Co., 426p. + viii
- Spencer, Herbert, [1873] 1903, *Introduction à la science sociale* [trad. fr. de *Study of sociology*], Paris, Alacan, Classiques UQAC
- Spencer, Herbert, 1889, *Autobiographie. Naissance de l'évolutionisme libéral*, Classiques UQAC
- Stoetzel, Jean, 1943, *L'étude expérimentale des opinions*, Paris, PUF, 149p.
- Sureau, Marie-Gabrielle, 2004, Le débat régional sur les risques industriels : partage ou radicalisation des points de vue ?, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Tàbara, Joan David & Louis Lemkow, 2006, Presentació [présentation du numéro spécial sur la sociologie de l'environnement], *Papers*, 82, pp. 7-10
- Teixeira, Olívio Al., 2004, Pour une sociologie de l'interdisciplinarité. L'expérience des programmes « Causses-Cévennes » et « Agriculture-Environnement-Vittel, *Strates*, n°11
- Tessier, Robert, 1996, Sociologie des médias et gestion de l'environnement : valeurs sociales et mise au programme politique, in R. Tessier & J.-G. Vaillancourt (dir.), *La Recherche sociale en environnement*, Montréal, PUM : 135-148.

- Tessier, Robert & Jean-Guy Vaillancourt (dir.), 1996, *La Recherche sociale en environnement*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 176p.
- Theys, Jacques, 1991, *Environnement, science et politique. Vol. I : Les experts sont formels*, Paris, Germes, 676p.
- Theys, Jacques, 1993, *L'environnement à la recherche d'une définition : derrière une définition introuvable, trois conceptions irréductibles de l'environnement*, Note de méthode numéro 1, IFEN, Juin 1993, 47p. + ann.
- Theys, Jacques & Bernard Kalaora (dir.), 1992, *La Terre Outragée. Les experts sont formels !*, Paris, éd. Autrement, 270p.
- Thodorsen, G. A., 1961, Human ecology and Human geography, in J.S. Roucek (dir.), *Readings in Contemporary American Sociology*, Paterson, N.J., Littlefield Adams
- Thomas, Urs. P., 1996, Protection de l'écosystème planétaire : esquisse d'une approche institutionnelle, in Tessier & Vaillancourt (dir.) : 121-133.
- Thoreau, Henry David, [1854] 1990, *Walden, ou la vie dans les bois*, Paris, Flammarion, 332p.
- Tindball, David B., 1995, What is environmental sociology ? An inquiry into the paradigmatic status of environmental sociology, in M. Mehta & E. Ouellet (dir.), *Environmental Sociology, Theory and Practice*, North York (Ontario), Captus Press, 33-60
- Topalov, Christian, 2006, Maurice Halbwachs et les sociologues de Chicago, *Revue française de sociologie*, 47 (3) : 561-590
- Touraine, Alain, 1969 , *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Paris, Denoël, 315p
- Touraine, Alain (dir.), 1982, *Mouvements sociaux d'aujourd'hui. Acteurs et analystes*, Paris, Les Éditions Ouvrières
- Touraine, Alain, 1984, *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 350p.
- Touraine, Alain & François Dubet *et al.*, 1981, *Le pays contre l'État : luttes occitanes*, Paris, Seuil, 318p.
- Touraine A., Z. Hegedus, F. Dubet, M. Wieviorka, 1980, *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, ed. du Seuil, 374p.
- Touraine, Alain, Michel Wieviorka & François Dubet, 1984, *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 438p.
- Turner, Bryan S., 1996, Sociological theory in the tension between globalisation and localisation, *Revue Suisse de Sociologie*, vol. 22, n°1, pp. 19-23.
- Turner, Stephen P. & Jonathan H. Turner, 1990, *The impossible science. An institutional analysis of american sociology*, Newbury Park (Californie), Sage
- UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), 1980, *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland, UICN
- Vacher de Lapouge, Georges, 1896, *Les Sélections sociales*, Paris, Albert Fontemoing

- Vadrot, Claude-Marie & Marianne Dejouet, 1998, *La place de l'environnement dans les médias*, Paris, Victoire éd., 167p.
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1982a *Mouvements écologistes, énergie et environnement. Essai d'écologie sociale*, Montréal : ed. St-Martin, 262p.
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1982b, Défense économique et action nationale au Québec, in A. Touraine (dir.), *Mouvements sociaux d'aujourd'hui. Acteurs et analystes*, Paris, Les Éditions Ouvrières
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1991a, Mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux : l'approche d'Alain Touraine, *Cahiers de Recherche Sociologique*, 17 : 213-222 (version polycopiée)
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1991b, Deux nouveaux mouvements sociaux québécois : le mouvement pour la paix et le mouvement vert, in G. Daigle & G. Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal : PUM, pp. 791-807
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1995a, Sociology of the environment : from human ecology to écologie sociale, in M. Mehta & E. Ouellet (dir.), *Environmental Sociology, Theory and Practice*, North York (Ontario), Captus Press, 3-32
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1995b, Penser et concrétiser le développement durable, *Écodécision*, 15 : 24-29
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1996, Sociologie de l'environnement : de l'écologie humaine à l'écologie sociale, in R. Tessier & J.-G. Vaillancourt (dir.), *La Recherche sociale en environnement*, Montréal, PUM, pp. 19-47
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1996, Sociologie de l'environnement : de l'écologie humaine à l'écologie sociale, in Tessier & Vaillancourt, pp. 19-47
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1998, La seconde conférence de Woudschoten sur la 'théorie sociologique et environnement', *Bulletin d'information de l'ACSALF*, 20 (1) : 14-15
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1999a, Pierre Dansereau, écologue, écologie sociale et écologiste, *Sociologie et société*, n°31, vol. 2, p. 193-194
- Vaillancourt, Jean-Guy, 1999b, Brève Chronologie de la question environnementale depuis 1972, in B. Dumas et al. (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, pp. 193-203
- Vaillancourt, Jean-Guy, 2003, De la sociologie environnementale à l'écologie sociale, in C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, PUM, pp. 49-64
- Vaillancourt, Jean-Guy, 2004, Huit modèles pour mieux comprendre l'écologie sociale, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Vaillancourt, Jean-Guy, à paraître, La sociologie de l'environnement aux États-Unis, à travers les écrits de deux de ses principaux protagonistes récents, Riley E. Dunlap et Frederick H. Buttel, in Collectif, *Manuel de sociologie de l'environnement*.
- Vaillancourt, Jean-Guy & Bertrand Perron, 1998, L'Élargissement de la question écologique au Québec, *Possibles*, 22(3-4) : 203-217.
- Vaillancourt, Jean-Guy, Bertrand Perron & Benoît Jacques, 1999, La sociologie de l'environnement de Frederick H. Buttel et de Riley E. Dunlap, in B. Dumas, et al. (dir.), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, PUM, pp. 171-192

- Vallauri, Daniel, 1997, *Dynamique de la restauration forestière des substrats marneux avec pinus nigra dans le secteur haut provençal*, Thèse de Docteur en Sciences (spécialité Ecologie), soutenue le 18 décembre 1997, Université Marseille III Saint-Jérôme
- Van Koppen, Kris, & William T. Markham (eds), 2007, *Protecting nature. Organizations and networks in Europe and the USA*, Londres, E. Elgar, 320p.
- Van Tilbeurgh, Véronique, 1993, *Natures cultivées et cultures naturelles, l'huître des uns et des autres*, Thèse de doctorat, sous la direction de M. Jollivet, Ladyss, Université Paris X – Nanterre, 482f. + iv
- Van Tilbeurgh, Véronique, 1994, *L'huître, le biologiste et l'ostréiculteur : lectures entrecroisées d'un milieu naturel*, Paris, L'Harmattan, 248p.
- Van Tilbeurgh, Véronique, 2004a, Le processus de négociation d'un espace protégé, Communication au *Ier Congrès de l'AFS*, Université de Paris XIII, Campus de Villetaneuse, 24-27 février 2004
- Van Tilbeurgh, Véronique, 2004b, Le rôle des dispositifs de négociation dans l'élaboration de projets environnementaux, Communication au XVIIème congrès de l'AISLF, Tour, France
- Vandenbergh, Frédéric, 2000, *La sociologie de Georg Simmel*, Paris, La Découverte, 123p.
- Vandenbergh, Frédérique, 2001, Critique de la sociologie actancielle de Bruno Latour, *Revue du Mauss*, 17 : 117-136
- Vatin, François, 1998, *Economie politique et économie naturelle chez Antoine-Augustin Cournot*, Paris, PUF, 469p. + ix
- Veblen, Thorstein, [1899] 1970, *Théorie de la classe de loisir* de Veblen, Paris, Gallimard
- Vergès, Pierre, 1986, Approches localisées des classes sociales, in Collectif (Observatoire du Changement Social), *L'Esprit des lieux*, CNRS éd., pp. 277-291
- Vernadsky, Wladimir I., [1926] 1929, *La biosphère*, Paris, Alcan, 231p. + xii
- Vernadsky, Wladimir I., 1945, The biosphere and the noosphere, *American Scientist*, 33 : 1-12
- Vernier, Jacques, 1993, *L'environnement*, Paris, PUF, 128p.
- Vidal de la Blache, Paul, 1902, Les conditions géographiques des faits sociaux, *Annales de géographie*, vol. XI, 13-23, Classiques UQAC
- Vidal de la Blache, Paul, 1904, Friedrich Ratzel, *Annales de Géographie*, Section Nécrologie, XIII : 466-467
- Vidal de la Blache, Paul, 1913, Des caractères distinctifs de la géographie, *Annales de Géographie*, tome 22, no. 124, pp. 289-299, Classiques UQAC
- Vidal de la Blache, Paul, 1922, *Principes de géographie humaine*, en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k89838p> (consulté fin décembre 2007)
- Villalba, Bruno, 2006a, L'environnement dans le discours de la sociologie politique, présentation lors de la journée d'étude *Environnement et interdisciplinarité. Enjeux, démarches et retour d'expériences*, Arras, Université d'Artois, 13 mars 2006
- Villalba, Bruno, 2006b, La sociologie politique et l'environnement : questions sur un silence, in C. Beck, Y. Lughinbül & T. Muxart (dir.), *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Paris, éd. Quae, coll. Indisciplines, pp. 369-382

- Villalba, Bruno & Daniel Boy, 1999, Le dilemme des écologistes : entre stratégie nationale et diversités locales, in P. Perrineau & D. Reynié, *Le vote incertain. Les élections régionales et cantonales de 1998*, Paris, Presses de Science Po, pp. 143-162
- Villeneuve Claude, 1995, Une région laboratoire pour le développement durable, *Ecodécision*, 15 : 87-90.
- Vinck, Dominique, 1995, *Sociologie de sciences*, Paris, A. Collin, 292 p.
- Vinck, Dominique, 2007, *Science et société. Sociologie du travail scientifique*, Paris, A. Collin, coll. U., 302p.
- Vivien, Franck-Dominique, 1999, Compte rendu du rapport « La question de l'environnement dans les sciences sociales », *Natures, Sciences, Sociétés*, 7 (2)
- Voltaire (François-Marie Arouet), 1756, Poème sur le désastre de Lisbonne, en ligne sur http://fr.wikisource.org/wiki/Po%C3%A8me_sur_le_d%C3%A9sastre_de_Lisbonne (consulté fin décembre 2007)
- Vourc'h, Anne & Marc Mormont, 1990 *Recherches en sciences sociales et environnement. Etat de la question et propositions*, rapport au SRETIE, Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement, Paris : Veres Consultant, 64p.
- Watier, Patrick, 2003, *Georg Simmel, Sociologue*, Paris, Circé, 160p.
- Weber, Max, [1904] 1993, *Le savant et le politique*, Plon, 124p.
- Weigert, A. J. (1994). "Lawns of weeds : status in opposition to life." *The American Sociologist* 25(1): 80-96
- West, Patrick C., 1984, Max Weber's human ecology of historical societies, in V. Murvar (ed.), *Theory of Liberty, Legitimacy, and Power: New Directions in the Intellectual and Scientific Legacy of Max Weber*, London, Routledge & Kegan Paul, pp. 216-234
- White, Damian F., 2004, Environmental sociology and its future(s), *Sociology*, 38(2) : 389-397.
- White, Lynn, 1967, The Historical Roots of Our Ecologic Crisis, *Science*, 155 (3767) : 1203-1207
- Whitley, Richard, 1984, *The intellectual and social organization of the sciences*, Oxford, Clarendon Press, 320p.
- Whyte, Anne, 1982, Intégration des sciences naturelles et sociales dans le Programme MAB, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 93 : 439-454
- Wilenius, Markus, 1996, From science to politics : the menace of global environmental change, *Acta Sociologica*, 39 (1): 5-30
- Wilson, Edward O., [1975] 1987, *La sociobiologie*, Monaco, Le Rocher, 680p.
- Wirth, Louis, [1939] 1979, Le phénomène urbain comme mode de vie, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, éd. du Champ urbain
- Woodgate, Graham, [1997] 2000, Introduction, in M. Redclift & G. Woodgate (eds), *The International handbook of environmental sociology*, London, Edward Elgar, pp. 1-17
- Worms, René, 1896, *Organisme et société*, Paris , éd. Giard & Brière, 412p.

- Worster, Donald, [1977] 1992, *Les pionniers de l'écologie. Une histoire des idées écologiques*, Paris, ed. Sang de la Terre, 412p.
- Wynne, Brian, 1996, May the sheep safely graze ? A reflexive view of the expert-lay knowledge divide, in S. Lash, *Risk, environment and modernity*, London, Sage, pp. 44-83
- Yanitsky, Oleg, 1999, The environmental movement in a hostile context. The case of Russia, *International Sociology*, 14 (2): 157-172
- Yearley, Steven, 1991, *The green case: a sociology of environmental issues, arguments and politics*, London, Harper Collins Academic, 197p.
- Yearley, Steven, 1996, *Sociology, environmentalism, globalization: reinventing the globe*, London & Thousand Oaks (California), Sage, 161 p. + x
- Yearley, Steven, 2005, *Cultures of Environmentalism: Empirical Studies in environmental sociology*, New York, Palgrave Macmillan, 205p. + vii
- York, Richard & John B. Foster, 2005, The treadmill of production : extension, refinement and critique, *Organization and Environment*, 18 (1): 5-6
- York, Richard, 2006, Reviewed work: *Cultures of environmentalism* by S. Yearley (2005), *Organization and Environment*, 19 : 142-144
- Zonabend, Françoise, 1989, *La presqu'île au nucléaire*, Paris, O. Jacob, 188p.

